DICTIONNAIRE

Historique, Géographique et Topographique

DE NANTES

[illegible]

[illegible]

PAR M. [illegible]



NANTES,

[illegible]

[illegible]

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE.



DICTIONNAIRE

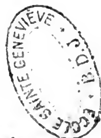
HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

DE NANTES

ET

DE L'ANCIEN COMTÉ NANTAIS.

PAR M. J.-F. DE MACÉ DE VAUDORÉ.



NANTES,

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE MERSON.

1836.

AVERTISSEMENT.

Si jamais un livre a pu se passer de Préface, c'est incontestablement celui dont le titre seul suffit pour en indiquer l'utilité.

L'auteur du *Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien Comté Nantais* a donc dû se dispenser de recourir à ces formules

de librairie qui sont surtout déplacées en tête d'un ouvrage de faits, et qui, jetées au-devant d'une œuvre d'imagination, ne sont le plus souvent qu'un leurre pour faire prendre le change au public. Or, ce que le public pardonne moins que quoi que ce soit, c'est d'avoir été pris pour dupe. Si le livre que nous lui présentons aujourd'hui ne répondait qu'en partie au but louable que l'auteur s'est proposé, du moins n'aurait-on pas à lui reprocher d'avoir cherché, par des moyens déceptifs, à induire le monde savant en erreur. Il a voulu avant tout publier une œuvre utile, et ce mérite en vaut bien un autre pour qu'on ne refuse pas de lui en tenir compte.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

DE NANTES

ET

DE L'ANCIEN COMTÉ NANTAIS.

Paroisses de l'ancien Comté Nantais, avec leurs juridictions anciennes avant la révolution, et ensuite en communes sous chaque arrondissement.

Tout le Comté Nantais relevait du parlement de Rennes, capitale.



ABBARETZ. Sur une hauteur, à 8 lieues au N. de Nantes, son évêché, et autrefois le ressort de sa haute et basse-justice; à 14 lieues 1/4 de Rennes, et à 4 lieues de Derval, jadis sa subdélégation. On y compte environ 1,200 communiants. M. le prince de Condé en était le seigneur.

Cette paroisse fut fondée par les seigneurs de Châteaubriant, qui se réservèrent pendant long-temps la présentation de la cure, qu'ils mirent, dans la suite, à

l'ordinaire (c'est-à-dire que l'évêque nommait les recteurs), après avoir donné la meilleure partie de ses dîmes à l'abbaye de Melleray. L'an 1123, le duc Conan confirma à l'église de Nantes la possession de l'église d'Abbaretz, à la prière de Brice, son évêque.

Dans le 13.me siècle, les manoirs nobles de ce territoire étaient :

La Ville-Blanche, à Allain Raimbaut, aujourd'hui à....

L'Ébergement de Maniocassel, au sieur de Massant.

L'Ébergement de Limarant, à........

On y voyait les maisons nobles de Ville-Neuve, de la Jahotière, de Mont-Jonnet, et les chapellenies de Dauphin, de la Friardercée, de Montfort, et la chapelle des Croix. Les religieux de Melleray y possédaient les métairies de la Grange de l'abbaye et de Rouillon-en-Fard. La première occasionna un procès, en 1444 entre les moines propriétaires et les paroissiens d'Abbaretz, pour le droit de franchise.

La maison seigneuriale du lieu, nommée la Rivière, appartint d'abord aux seigneurs de Châteaubriant; en 1438, elle était à Charles de Montfort; elle passa ensuite dans la maison de Montmorency, dont elle dépendait en 1745. Depuis ce temps elle a été vendue trois fois. Elle est aujourd'hui à M. Georges Richard, fils de M. Richard, lieutenant du présidial de Nantes.

Le territoire d'Abbaretz est un pays plat, si vous en exceptez quelques monticules; sa position est fort avantageuse; l'endroit est agréable, et l'air y est très-pur. On y voit des terres labourables, des prairies, et beaucoup de landes, dont le sol est excellent et mérite les soins des cultivateurs, qui jusqu'ici n'ont fait aucun effort pour en tirer parti.

Ce qui prouve que le sol de la paroisse d'Abbaretz est bon, c'est que les bois y croissent très-promptement. On y voit la forêt de l'Arche, plantée en taillis, laquelle peut contenir 280 arpents; les bois du Vivier, d'Inde et des Foyaux, qui appartenaient, de même que la forêt, à M. le prince de Condé; le bois de Limarant, à madame Gouyon; le bois de la Rivière, à M. Georges Richard, et le bois Verdi, à M. Dumas.

Cette commune est maintenant dans l'arrondissement communal de Châteaubriant; canton de Nozay; succursale.

AIGREFEUILLE. Sur la route de Nantes à la Rochelle; à 4 lieues 1/2 de Nantes, son évêché; à 26 lieues 1/2 de Rennes; et à 2 lieues 1/4 de Clisson, jadis

sa subdélégation. Il s'y exerçait trois hautes justices, dont une ressortait au présidial de Nantes. La plus grande partie de cette paroisse relevait du roi. On y compte 400 communiants. La maison de la Guidoire, châtellenie, appartenait à la famille Tollenare, négociant à Nantes; la chapellenie de la Savarière était présentée par le propriétaire de cette seigneurie.

La cure se présentait à l'ordinaire: elle devait deux messes par semaine, indépendamment de la messe matutinale du dimanche, fondée par Guillaume Fleury.

L'an 1564, l'église d'Aigrefeuille était occupée par les calvinistes; ils y avaient un ministre, qui assista au Synode qu'ils tinrent cette même année à la Roche-Bernard.

Il se tient, tous les mercredis, un marché de fil sous les halles; et, depuis quelques années, on y a établi une poste aux chevaux.

Ce territoire, borné à 1/4 de lieue au sud par le Poitou, forme un pays plat, si vous en exceptez quelques vallons de peu d'étendue; il est fertile en vins et en grains, et les bestiaux y trouvent une nourriture abondante. Le bois y est assez rare; l'on y voit seulement quelques chênes dans les haies, une petite futaie à la porte du bourg, et deux petits taillis.

Les habitants les plus laborieux ont commencé, depuis quelques années, à défricher leurs landes, qui sont fort étendues. Chef-lieu de canton; justice-de-paix; arrondissement de Nantes.

ANCENIS. Petite ville sans clôture, au bord de la rivière de Loire, sur la route de Nantes à Angers, par les 3° 31' 32" de longitude, et par les 47° 33' de latitude; à 7 lieues de Nantes, son évêché, et à 19 lieues 3/4 de Rennes. Quatre grandes routes arrivent en cette ville, qui ne contient qu'une paroisse d'environ 3,600 communiants. La communauté de ville avait droit de députer aux Etats de la province. Il y avait une subdélégation, une brigade de maréchaussée (gendarmerie); deux postes, l'une aux lettres et l'autre aux chevaux; deux couvents, les Cordeliers et les Ursulines; un petit collége et un hôpital établi par lettres patentes, datées de Versailles, au mois de juillet 1687, enregistrées au parlement de Bretagne, séant à Vannes, le 29 mars, et à la chambre des Comptes, le 23 avril de l'année suivante. Cette maison fut fondée par les bourgeois d'Ancenis, et spécialement par les soins et les bienfaits des dames Julienne

Martineau, Anne Guibourg, Jeanne la Damée, Françoise le Mercier, Charlotte Brunetière, Anne Viau et Marie Rougé.

Il se tient un marché à Ancenis les lundi et jeudi de chaque semaine. Ce dernier jour était le seul où les habitants des frontières, du côté de l'Anjou, avaient le privilége d'acheter du sel pour leur usage et de l'emporter chez eux.

Cette ville portait pour armes, de gueule à trois quintes feuilles d'hermine.

La prévôté et la seigneurie d'Ancenis, avec titre de baronnie et de marquisat, avaient chacune haute, moyenne et basse-justice, qui appartenaient à M. le duc de Charost. Son ressort était au présidial de Nantes.

La Petite-Rivière, haute, moyenne et basse-justice à M. de Santo-Dominguo. Cette juridiction s'exerçait au bas de l'auditoire d'Ancenis, par emprunt de territoire.

La situation de cette ville, avantageuse et riante, en rend le séjour très-agréable. La Loire lui procure tous les avantages du commerce, qui est considérable en vins, grains et autres denrées. Ses prairies, arrosées des eaux de cette rivière, produisent du foin en abondance. Le reste de son territoire, coupé de côteaux, offre à la vue une campagne riche et fertile.

Cette ville paraît très-ancienne. MM. de Corneille, Denis l'Eperiegete et autres, la font capitale d'une colonie d'*Amenites*, ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelait *Samnium*. Strabon, plus instruit de leur véritable nom, les nomme *Samenites*. Cet écrivain célèbre rapporte que leurs femmes se tenaient presque toujours dans l'*Ile Strabon*, connue aujourd'hui sous le nom de l'*Ile de Bouin*. Elles y avaient un temple où elles faisaient des sacrifices à Bacchus, leur principale divinité. Tous les ans, à un jour marqué, elles ôtaient la couverture de ce temple, qu'elles recouvraient le même jour, avant le coucher du soleil. Elles employaient la plus grande partie de l'année au sel et à la culture du froment, tandis que leurs maris ne s'occupaient que de la guerre. Ces femmes découvraient, à certain jour de l'année, ce qui leur restait de l'ancien sel, sur lequel elles amoncelaient le nouveau, et le recouvraient le même jour. Elles le portaient sur la tête, comme on fait encore aujourd'hui, par des sentiers étroits et glissants; et si quelque-une venait à tomber et renverser son fardeau, les autres, pour détourner de dessus elles le mauvais présage, la mettaient impitoyablement en pièces, et portaient au temple de Bacchus les membres épars de l'infortunée, avec des cris horribles, qui ne cessaient qu'avec leur fureur. De là vient la

superstition qu'on ne peut renverser le sel à table qu'il n'arrive malheur à quelqu'un de la compagnie.

Aucun de leurs maris ne pouvait entrer dans l'île. Elles allaient elles-mêmes les trouver en bateau; et, après avoir vécu quelques jours avec eux, elles s'en retournaient à Strabon, et les hommes à Ancenis, pays autrefois couvert de forets, où ils ne s'occupaient que de la guerre, de la chasse ou de la pêche.

Guerech, comte et évêque de Nantes, non sacré, garda l'évêché pendant 7 ans. Il épousa la comtesse Aremberge, qui, pendant le voyage de son mari à la cour de Clotaire, roi de France, fit bâtir, en 987, le château d'Ancenis.

L'an 1173, Henri II, roi d'Angleterre, fit fortifier cette ville, dont il donna le gouvernement à Maurice de Craon, son sénéchal. Elle ne resta pas long-temps sous la domination anglaise, puisque, en 1233, une armée de cette nation, conduite par Jean Sans-Terre, son roi, fit les plus affreux ravages dans le territoire d'Oudon et d'Ancenis, dont il s'empara. Le même prince prit encore cette dernière ville sur Geoffroi d'Ancenis, l'an 1217, et la garda jusqu'en 1230, qu'elle fut assiégée par Louis IX, roi de France. Les Anglais la rendirent par capitulation; le vainqueur reçut dans son camp les hommages liges des grands seigneurs de Bretagne, et particulièrement celui du seigneur de Vitré, dont la baronnie était un arrière-fief de France.

En 1300, le château de la Guerre appartenait à Charles de la Ramée; et en 1400, il passa dans la famille des seigneurs Pantin de la Guerre.

En 1341, Charles de Blois prit Ancenis, sur le comte de Montfort.

En 1370 vivait le fameux prince Guillaume d'Ancenis, un des plus grands guerriers de la Bretagne.

Les maisons nobles du territoire d'Ancenis, au 14.e siècle, étaient la Grée, au vicomte de Coëtmen, et la Chôtellerie, à Jean Secrétain.

En 1448, Jeanne d'Harcourt, veuve de Jean de Rieux, 4.e du nom, mort en 1431, fit bâtir le couvent des Cordeliers de cette ville; elle obtint, la même année, une bulle du pape Nicolas V, en vertu de laquelle ils prirent possession de ce nouveau monastère en 1449.

Au mois de juillet 1468, Ancenis fut assiégé sans succès, par l'armée française; cette place était si bien fortifiée qu'elle résista une seconde fois au siége qu'en fit le marquis de Pont-Amusson.

En1473, Louis XI, roi de France, entra en cette province à la tête de 50,000

hommes. Il commença ses opérations par la prise de la ville et du château d'Ancenis. Elle appartenait, en 1485, au maréchal de Rieux, qui reçut avec bonté les seigneurs Bretons, qui vinrent s'y réfugier cette même année. Le motif de leur fuite était la crainte qu'ils avaient de Pierre Landais, trésorier de François II, de la personne duquel ils avaient voulu se saisir à Nantes, dans le château du duc. (Voyez Nantes, année 1485).

Trois ans après, l'armée française, commandée par le duc de la Trimouille, mit, au mois de mai, le siége devant cette ville, qui appartenait encore au même seigneur. Elle fut obligée de capituler, après 40 jours de siége; la garnison eut permission de se retirer où bon lui semblerait, à condition que la place et ce qui s'y trouverait, appartiendraient au roi; ce qui fut exécuté. Le duc s'empara de l'artillerie et des munitions, et fit distribuer à ses soldats le butin; il fit raser les fortifications, et mit cette ville dans le cas de ne pouvoir plus soutenir aucun siége; il conserva une partie des fossés pour l'écoulement des eaux.

L'an 1490, Ancenis était une ville neutre, dont les Etats de la province payaient la garnison; mais cette même année, le château fut démoli par ordre de la duchesse Anne, qui, pour indemniser le maréchal de Rieux, tant de cette place que des châteaux de Rieux, d'Elven et de Rochefort, qu'elle fit aussi démolir, lui accorda une somme de 100,000 écus, payable sur la recette de Nantes, pendant 10 ans, dont 10,000 écus lui seraient remis chaque année.

Jean de Rieux, 6.me du nom, maréchal de Bretagne, proche parent de la duchesse de Bretagne et de Madame Isabelle, sa sœur, devenu leur tuteur, par acte passé en 1448, mourut sur la fin du 15.me siècle, et fut enterré dans l'église des Cordeliers d'Ancenis, où l'on voit son tombeau.

En 1496, le boisseau de froment, mesure d'Ancenis, du poids de 80 livres, valait 2 s. 6 d., ce qui fait environ 10 sous de notre monnaie actuelle; celui de seigle, du poids de 76 livres, valait 2 s. 1 d.; celui de grosse avoine, 18 deniers; et celui d'avoine menue, 10 deniers.

Le collége fut fondé par les seigneurs d'Ancenis, l'an 1572.

On assure que le flux de la mer, qui ne se fait plus sentir qu'environ trois lieues au-dessus de Nantes, montait alors jusque dans le port d'Ancenis, et qu'on y construisait autrefois des vaisseaux de guerre.

L'année 1596, le duc de Mercœur acheta, du duc d'Elbœuf, la seigneurie d'Ancenis pour la somme de 200,000 écus.

L'an 1599, Henri IV, roi de France, ordonna de démolir les nouvelles fortifications qui avaient été faites en 1590 tant à la ville qu'au château d'Ancenis.

Le 7 août 1620, les Etats s'assemblèrent dans le couvent des Cordeliers, et il y fut décidé qu'ils ne s'assembleraient que tous les deux ans.

En 1642, les religieuses Ursulines de Nantes formèrent le projet d'établir un monastère de leur Ordre à Ancenis. Les habitants, dont elles n'exigaient que le consentement, s'y prêtèrent d'autant plus volontiers, que ces religieuses s'obligeaient d'instruire *gratis* toutes les pauvres filles qui voudraient profiter de leurs leçons.

Dès le 25 novembre, elles ouvrirent leur classe; et le 30 du même mois, elles se mirent en clôture.

En 1700, on rebâtit le château d'Ancenis, qui tombait en ruine, mais sans fortifications.

Au mois de juin, l'an 1729, les habitants obtinrent des lettres d'octroi; et, en 1750, le titre de miseur et contrôleur des deniers communs de la communauté de ville, fut supprimé pour être réuni à la même communauté. 3.me arrondissement de sous-préfecture; tribunal de 1.re instance; justice-de-paix.

ANETZ. Sur la route de Nantes à Angers, près la Loire; à 8 lieues 2/3 à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché; à 20 lieues 1/4 de Rennes; et à une lieue 1/3 d'Ancenis, autrefois sa subdélégation.

La cure était en la présentation de l'abbé de Saint-Florent; le prieuré, dédié à Saint-Germain, a long-temps dépendu de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, et devait l'office entier aux 4 fêtes solennelles de l'année. Cette paroisse ressortait au siége présidial de Nantes, et compte 1,000 communiants.

Sa maison seigneuriale était le château de Vers, qui, en 1100, appartenait à Samuel de Vers, dont la fille, nommée Laurence, épousa Bernard, seigneur de Montrelais, qui mourut en 1140.

Au mois de décembre 1683, les Terres et Séigneuries de Vers, du Chaffaut et d'Anetz, furent érigées en marquisat, en faveur de M. de Cornullier, président au parlement de Bretagne.

On voit dans un itinéraire romain, que jadis il y eut un camp de cette nation, dont il ne paraît plus aucun vestige, à peu près dans le même endroit où est aujourd'hui la paroisse d'Anetz. Elle est sous la justice-de-paix d'Ancenis, et relève du tribunal de première instance siégeant en la même ville.

ARTHON. A 7 lieues à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché; à 24 lieues 1/4 de Rennes; et à 2 lieues de Bourgneuf, autrefois sa subdélégation.

La cure de cette paroisse, qui compte 1,600 communiants, était à l'ordinaire. Elle renfermait la chapellenie de Sainte-Geneviève, qui se présentait par le seigneur de la Sicaudais, et le prieuré de Sept-Faux, présenté par....

Ce territoire est bien cultivé et fertile en grains, et surtout en froment. Il renferme quelques landes, de bons pâturages, des bois et des marais, où l'on voit des prairies abondantes.

La seigneurie de la Sicaudais, située dans cette paroisse, était une des anciennes maisons de la province. Elle appartenait à Guillaume de Chévigné, en 1379.

En 1587, Aduheaulme de Chévigné eut l'honneur de recevoir, dans son manoir, Henri IV qui n'était encore que roi de Navarre. Ce jeune prince, que le bien de ses affaires appelait à Saumur, où les religionnaires de France avaient convoqué une assemblée, résolut de s'y rendre au plus vite; dans la crainte d'être reconnu, il prit des chemins détournés, et partit accompagné seulement de trois jeunes gentilshommes choisis entre les plus braves de son parti. Arrivé à Arthon, à la nuit, ils ne purent trouver à se loger dans ce bourg, qui venait d'être pillé par des troupes.

On leur indiqua le château de la Sicaudais, où ils se firent conduire. Aduheaulme les reçut avec cordialité. Après le souper, Henri et sa suite furent conduits dans les appartements les plus propres et les plus commodes de la maison. Avant de se mettre au lit, ils prièrent Aduheaulme de recevoir leurs remercîments, qu'ils n'auraient pu lui faire, disaient-ils, le lendemain sans interrompre son sommeil; mais il se chargea de les éveiller lui-même, et donna ordre à ses domestiques de préparer un déjeûner qui leur fut servi dès le grand matin.

Henri qui, jusque-là, n'avait pas voulu se faire connaître, lui dit en montant à cheval, qu'il était le roi de Navarre; qu'il verrait avec plaisir l'occasion de l'obliger, et qu'il conserverait toujours le souvenir de son honnêteté.

Cette seigneurie avait haute, moyenne et basse-justice, qui ressortaient au présidial de Nantes, ainsi que la paroisse.

En 1668, elle appartenait à Christophe de Chévigné, chevalier seigneur de la Sicaudais; elle est aujourd'hui à M. du Tressai, descendant des seigneurs de ce nom.

On voit dans ce château la chambre où coucha le monarque Français, qu'on a toujours appelée, depuis ce temps, la chambre d'Henri IV.

Les maisons nobles du territoire d'Arthon, au 14.me siècle, étaient : la Méchinière, à Jean Hai; la Blonnière, à Jean Millan; la Vesquerie, à Guillaume Cibouant. Dans l'arrondissement de Paimbœuf; justice-de-paix de Pornic ; succursale avec un desservant.

ASSÉRAC. A 14 lieues 1/3 à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 19 lieues 3/4 de Rennes; et à 2 lieues 1/2 de la Roche-Bernard, jadis sa subdélégation. A 1/3 de lieue au sud, se trouve le Pont-d'Armes, sa succursale. Cette paroisse, qui compte 1,500 communiants, relevait du roi, et ressortait au siége royal de Guérande. La cure était à l'ordinaire.

Ce territoire est fertile en grains et abondant en pâturages; on y voit peu de bois, mais des landes en quantité dont on pourrait tirer parti, si elles étaient défrichées et mises en labour.

Il est, en outre, embelli de plusieurs maisons nobles, qui sont celles de Ker-Olivier, la Châtaigneraie, Marzan, le Clie, le Querno, Trélogo, le Plessis, Redunel, Ker-Ousgat et Quilfistre.

A l'extrémité de ce territoire se trouve la commanderie de Faugaret, de l'ordre de Malte, dépendante de celle de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes : cette commanderie avait autrefois un beau château ; on n'y aperçoit aujourd'hui qu'une chapelle.

L'on y voit aussi le prieuré de Pembé, celui de Saint-Gildas et quelques marais salants.

La terre et seigneurie d'Assérac appartenait à M. le marquis de Ker-Ouent; en 1288 elle appartenait à Thibaud de Rochefort ; en 1495, à Jean de Rieux, maréchal de Bretagne. Cette seigneurie fut un des premiers marquisats érigés en Bretagne par lettres du roi Henri III, en faveur de Jean de Rieux, l'an 1574. Assérac sous la sous-préfecture de Savenay ; justice-de-paix d'Herbignac ; succursale avec un desservant.

AVESSAC. A 12 lieues 1/2 au N.-O. de Nantes, son évêché ; à 12 lieues 1/3 de Rennes; et à une lieue 1/2 de Redon, autrefois sa subdélégation.

Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, ressortait au présidial de

Nantes, et compte, y compris ceux de Saint-Nicolas, sa trève, située à l'entrée de la chaussée de Redon, 3,000 communiants. Cette trève était au prieuré de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

Ce territoire renfermait les chapellenies du Bois et de la Coumais, présentées par le seigneur du Port-d'or; haute-justice, à M. le duc de Lorges, qui possédait encore la maison noble de la Chataigneraie.

Penhouet, haute-justice, et Benihel, haute-justice, à M. Maudet du Penhouet; Châteaux-Chevreux, à....

Avessac, à quelques vallons près, est un pays plat et fort étendu, dont la majeure partie est en landes. Cette paroisse est dans l'arrondissement de sous-préfecture de Savenay; tribunal *idem*; justice-de-paix de S.-Nicolas-de-Redon; succursale.

AUVERNÉ (GRAND). Sur une hauteur, à 10 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché; à 13 lieues 2/3 de Rennes; et à 3 lieues 1/4 de Châteaubriant, autrefois sa subdélégation.

Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, ressortait au présidial de Nantes, et compte, y compris ceux de Saint-Sulpice, sa trève, 1,600 communiants. Elle renfermait la chapellenie de Saint-Michel, présentée par le recteur, et la chapelle de Saint-Sébastien, où il devait une messe tous les dimanches.

On trouve à peu de distance du bourg, une forge qu'on appelle la Forge-Neuve, qui appartenait à M. le prince de Condé, seigneur de la paroisse.

On voit dans ce territoire la maison jadis seigneuriale de la Rivière, devenue célèbre par les grandes actions de ses possesseurs. Ils descendaient des comtes de Cornouailles, ou des vicomtes de Rohan, suivant le cartulaire de la cathédrale de Quimper, et de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Vers l'an 1200, Christophe de Mur, époux de Louise de la Rivière, fille unique de Thibaud, seigneur de la Rivière, prit, par convention, le nom et les armes de la Rivière.

Cette seigneurie appartint en dernier lieu à M. de Pont-Carré de Viarme, conseiller-d'Etat.

Les autres maisons nobles étaient, en 1400, la Haye, avec haute, moyenne et basse-justice, à Thibaud de la Haye, et, plus tard, à M. le marquis de Cucé; la Rivière-Bourdin, avec haute, moyenne et basse-justice, à Allain Raimbaut, maintenant à MM. de Bruc.

On y voit la maison jadis seigneuriale de Maupiron; haute, moyenne et basse-jus-

tice, à M. de Macé, chevalier-seigneur de Vaudoré; la maison noble de la Varenne au même seigneur de Vaudoré.

En 1410, la Pilougière, à Jean Hiron; l'Epinay, à Jean de la Ferrière.

En 1420, le Val, à Olivier Rouxel; la Cour-de-la-Vallaye, à Guillaume de la Vallaye.

En 1430, la Sablonnière, à Jean Horence; Champeaux, à Jamet de Rougé.

A une lieue 1/4 au S.-E. de cette paroisse et dans son territoire, est une butte de terre fort haute qu'on appelle *la butte du trésor*, sur laquelle on voit des vestiges de retranchements qui continuent, sans interruption, depuis les environs de Nozay jusqu'à Saint-Mars-de-la-Jaille, ce qui fait une étendue de sept lieues. Ces retranchements paraissent avoir été faits du temps des Romains ou des premiers rois de Bretagne.

Il y a apparence que le nom de cette butte vient de l'opinion qu'ont les habitants de la campagne qu'elle renferme un trésor. Plusieurs y ont fait des fouilles.

Le territoire d'Auverné, plein de monticules et de landes, et couvert de bois et de buissons, contient cependant de bonnes terres fertiles en grains et pâturages. Auverné (Grand) se trouve dans le 2e arrondissement de la sous-préfecture de Châteaubriant; justice-de-paix de Moisdon; succursale.

AUVERNÉ (PETIT). Aussi sur une hauteur, à 1 lieue 1/4 du Grand, même territoire et même culture; à 4 lieues 1/2 de Châteaubriant, jadis sa subdélégation.

La maison seigneuriale de cette paroisse était Launay Hazard; haute, moyenne et basse-justice, appartenant à M. de Macé, chevalier-seigneur de Vaudoré.

La maison noble d'Heurtebise, appartenant à M. le Maignan, chevalier-seigneur d'Heurtebise. Le Petit-Auverné se trouve sous le même arrondissement de sous-préfecture de Châteaubriant; justice-de-paix de Saint-Julien-de-Vouvantes.


BASSE-GOULAINE. Sur le bord d'un marais, à 1 lieue 1/2 à l'E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 22 lieues de Rennes. La cure était à l'ordinaire. On y compte 1,100 communiants. Le roi y possédait plusieurs fiefs.

Il y avait dans ce territoire deux chapellenies, la première, dite *des Fetrons*,

était présentée par les paroissiens, et devait une messe par semaine; la seconde, nommée *la Chapelle de feu H. F. Marguerite Mariot*, présentée par le sieur Paulin.

Ce territoire, couvert d'arbres et de buissons, renferme beaucoup de landes dont on pourrait tirer parti. Les terres y sont excellentes pour le froment. Les vignes et les prairies rapportent du vin et du foin en abondance. Basse-Goulaine est dans le 4[e] arrondissement; justice-de-paix du canton de Vertou.

BELLIGNÉ. A 10 lieues 3/4 au N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 18 lieues 3/4 de Rennes et à 4 lieues d'Ancenis, autrefois sa subdélégation.

Le territoire de cette paroisse se termine, à 3/4 de lieue à l'E., par la province d'Anjou. On y compte environ 2,400 communiants. M. le duc de Béthune en était le seigneur. La cure était à l'ordinaire.

L'an 1282, il s'éleva une contestation entre les seigneurs d'Ancenis et ceux de Châteaubriant, au sujet de la forêt de Belligné, dont il ne paraît plus rien aujourd'hui : les parties intéressées se soumirent à la décision d'Yves, abbé de Melleray.

C'est dans ce territoire qu'est la source de la rivière d'Auxence, qui va se jeter dans l'étang de Chantocé, et de là dans la Loire. On y voit des vignes, des terres labourables et des landes. Elle se trouve aujourd'hui dans le 3[e] arrondissement de sous-préfecture d'Ancenis; justice-de-paix de Varades; succursale.

BESNÉ. A 9 lieues 2/3 à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 18 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. On y compte 900 communiants. La cure était à l'ordinaire. Cette paroisse est entourée de marais remplis d'eau qui en font une petite île (1).

Les terres de Besné sont excellentes; mais la plus grande partie est en landes et marais.

Grégoire de Tours et le père Cointe rapportent que saint Friard, patron de cette paroisse, étant tombé malade dans l'île Vindunet, lieu de sa naissance, où il vivait avec l'abbé Sapandus et le diacre Secondel, envoya prier saint Félix, évêque de Nantes, de le venir voir avant sa mort. Ce dernier lui fit dire qu'il ne

(1) C'est ce qui faisait nommer autrefois Besné l'île de Vindunet.

pouvait y aller sur-le-champ pour cause d'affaires. A cette nouvelle, Friard se leva sans fièvre, en disant : Il est juste d'attendre notre frère.

Félix étant arrivé peu de temps après à Vindunet, Friard lui dit en l'embrassant : Saint Evêque, vous retardez bien le voyage que j'ai à faire. La fièvre le prit incontinent, et, après avoir passé la nuit à prier avec le prélat, il mourut le lendemain au matin, 2 avril 573, et fut inhumé dans l'église de Vindunet, aujourd'hui Besné, avec son compagnon et le diacre saint Secondel.

On voit encore dans cette église deux châsses en pierre de taille, qu'on assure être celles des saints Friard et Secondel. Elles sont presque usées par le grand nombre de personnes qui s'y couchent et s'y roulent pour se guérir des différentes douleurs qu'ils ressentent.

Le Plessis-de-Besné, haute-justice, était la maison seigneuriale. Depuis 1460, elle appartient à la famille de Besné. Cette paroisse se trouve dans le premier arrondissement de sous-préfecture de Savenay ; justice-de-paix du canton de Pont-Château.

BLAIN. Petite ville sur la rivière d'Isac et sur la route d'Ancenis à Redon ; à 7 lieues au N.-N.-O de Nantes, son évêché ; et à 15 lieues 2/3 de Rennes.

La cure de cette paroisse, où l'on compte 3,600 habitants, était présentée par le chapitre de la cathédrale de Nantes, et valait 10,000 livres de revenu annuel ; il y avait en outre quatre chapellenies, savoir :

La Très-Sainte-Trinité, Notre-Dame-de-Vertu, Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste.

M. le duc de Rohan était le seigneur de cette ville, dans laquelle se trouvaient une subdélégation, une haute-justice qui ressortait au présidial de Nantes, une juridiction particulière au seigneur, duc de Rohan, et un hôpital fondé par les aïeux de ce prince pour les pauvres malades de la paroisse. Il s'y tient un marché tous les mardis et 8 foires par an. Elle fait aujourd'hui partie de la sous-préfecture de Savenay.

Le roi possédait plusieurs fiefs dans ce territoire, dont les terres sont excellentes. On y voit de belles prairies, plusieurs bois et une quantité prodigieuse de landes, qui, si elles étaient défrichées, rendraient cette paroisse la plus riche de la province.

Le château de Blain passait pour un des plus forts de Bretagne. Il fut commencé

en **1104**, par ordre du duc Allain IV, surnommé ***Fergent***, qui obligea tous ses vassaux, qui n'étaient pas éloignés de plus de 6 à 7 lieues, d'y venir travailler par corvées. Depuis qu'il est bâti, il avait toujours eu un guet, un gouverneur, un lieutenant, une garnison et un portier. La forêt de la Groulaye, d'une étendue immense et entourée de murs, lui servait de parc.

En **1133**, vivait Guégon, de Blain, homme célèbre et des plus zélés pour le bien de l'Église.

Le 1er février **1340**, Philippe de Valois, roi de France, étant au château de Blain, donna ordre à Bertrand, maréchal de France, de ramener plusieurs rebelles sous l'obéissance de Jean III, duc de Bretagne.

Le contrat de mariage entre René, vicomte de Rohan, et Isabeau de Navarre, fille du roi d'Angleterre, fut passé le 7 août **1534**. Ces deux époux choisirent le château de Blain pour leur demeure.

L'an **1563**, les calvinistes de Nantes s'emparèrent de l'église de Blain, qu'ils conservèrent jusqu'en **1565**, temps où l'on y recommença, par ordre du roi, les exercices de la religion catholique.

En **1584**, le père Augustin du Paz, religieux dominicain et historien de Bretagne, prêcha le carême à Blain, où demeuraient alors un grand nombre de protestants.

L'an **1585**, au mois de novembre, le duc de Mercœur assiégea et prit le château de Blain, appartenant au vicomte de Rohan.

Au mois de mai **1589**, le capitaine du Goust, accompagné de son frère et de six autres militaires, surprit le château de Blain. Un détachement de troupe du duc de Mercœur, qui se rendait de Redon à Nantes, ayant appris à Bougard que cette place venait d'être prise, vint l'assiéger le même jour; mais, après un mois de siége, le détachement abandonna son entreprise et se rendit à Nantes. Le duc de Mercœur se mit alors en marche avec douze pièces de canon et des troupes nombreuses, arriva devant Blain, que du Goust lui rendit par capitulation, après sept jours d'une attaque très-vive. Le gouverneur fut fait prisonnier, les richesses de la place, qui montaient à plus de 100,000 écus, pillées, et le château à demi-brûlé.

En **1629**, on travaillait à la démolition du château de Blain, en punition de la révolte du duc de Rohan; mais le prince de Condé, donataire de ses biens, la fit arrêter avec l'agrément du roi.

L'union de la châtellenie et des juridictions de Blain, Héric et Fresnay, fut faite en 1642, en faveur de la demoiselle de Rohan, pour être exercées par les mêmes officiers à une seule foi et hommage.

En 1660, la terre et seigneurie de Blain fut érigée en marquisat, en faveur du duc de Rohan. Les lettres d'entérinement sont du 18 août 1667, en faveur de la duchesse, son épouse.

Le 4 novembre 1684, le parlement rendit un arrêt, qui enjoignait aux juges et officiers de Blain de défendre à tous les cabaretiers de l'endroit, de tenir leurs maisons ouvertes pendant les saints offices des dimanches et fêtes; et cela, parce que les magistrats de cette ville avaient souffert un cabaretier avec une fenêtre ouverte à sa maison, donnant sur le cimetière; ce qui avait occasionné un scandale d'autant plus grand, qu'il demeurait alors dans l'endroit un grand nombre de protestants.

Cet arrêt de 1684 a été renouvelé par la loi du 6 octobre 1792. Blain fait partie du 1er arrondissement de sous-préfecture de Savenay; c'est un chef-lieu de canton; cure.

BLANCHE-COURONNE. Abbaye de l'ordre de saint Benoît, dans la paroisse de la Chapelle-Launay; à 7 lieues 2/3 à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; et à 19 lieues 1/3 de Rennes.

Ce monastère fut fondé l'an 969, pour seize religieux qui étaient tenus de faire l'aumône 3 fois par semaine aux pauvres du lieu, et à tous les passants, en quelque nombre qu'ils se présentassent; outre cela, ils devaient dire 12 messes par jour. On ignore les noms des fondateurs, qu'on croit être quelques seigneurs de la Roche-Bernard et de Pont-Château. Elle tire son nom du bois qui l'environnait, et dont le plan formait une couronne. Cette maison fut enrichie des biens que lui prodiguèrent les seigneurs de Donges, de Pont-Château et de la Roche-Bernard, qui, depuis son établissement, avaient toujours eu, jusqu'ici, dans son église, les droits de sépulture et de chapelle.

En 1767, il y avait si peu de moines dans cette maison, que le conseil donna un arrêt pour leur réunion à l'abbaye de Saint-Jacques (même ordre), située à l'extrémité d'un des faubourgs de Nantes. Cette abbaye a été vendue pendant la révolution à M. Fitremann. Dans l'arrondissement de Savenay; justice-de-paix *idem*.

4

BOIS-DE-CÉNÉ. Dans les Basses-Marches et dans l'évêché de Luçon ; à 9 lieues au S.-O. de Nantes ; à 31 lieues de Rennes ; et à 2 lieues de Machecoul, autrefois sa subdélégation.

Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, dépendait de l'intendance de Bretagne. On y compte 1,000 communiants.

Le monastère de l'île-Chauvet, ordre des Camaldules ou Feuillants, était situé dans ce territoire, qui est très-bien cultivé, et dont les terres sont très-bonnes et fertiles en grains. On y voit de belles prairies, des pâturages abondants et des vignes. Cette paroisse fait aujourd'hui partie de l'évêché de Luçon et du département de la Vendée ; canton de Challans ; arrondissement des Sables-d'Olonne.

BONNŒUVRE. Sur une hauteur, près la rivière d'Erdre ; à 9 lieues 1/4 au N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort ; à 16 lieues 1/4 de Rennes, et à 4 lieues d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 600 communiants. La cure se présentait par l'abbé de Marmoutier ; c'était un prieuré devenu cure en commende par arrêt du parlement de Bretagne, l'an 1742. Cette paroisse est dans l'arrondissement de sous-préfecture d'Ancenis ; justice-de-paix de Riaillé.

BOUAYE. Sur une hauteur et sur la route de Nantes à Machecoul par le Port-Saint-Père ; à 3 lieues 3/4 de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort ; et à 23 lieues 1/2 de Rennes. Le roi possédait plusieurs fiefs dans cette paroisse. La cure était à l'ordinaire. On y compte 1,000 communiants. Il s'y exerçait une haute-justice, qui appartenait à M. de la Senégerie. Il y a foire annuelle.

Ce territoire est très-bien cultivé et fertile en froment, seigle et autres grains. Les prairies, baignées des eaux du lac de Grand-Lieu, sont abondantes en foin. Les vignes y sont en grand nombre ; mais le vin qui en sort est d'une médiocre qualité. La maison noble de la Sécherie, à M. Beuvier.

Les chapellenies de la Favagerie et de la Gigornerie se trouvaient dans Bouaye. Bouaye est du 4e arrondissement et chef-lieu de canton.

BOUÉE. Trève de Savenay ; à 6 lieues 1/4 à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché ;

à 20 lieues de Rennes ; et à 4 lieues de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. Elle relevait du roi et compte 700 communiants.

Ce territoire est bien cultivé, très-fertile et surtout abondant en froment. Ses prairies, situées sur les bords de la Loire, sont excellentes et très-étendues ; et les marais, formés par cette rivière, ne sont pas moins utiles que le reste des terres.

Les maisons nobles de Bouée sont : la Cour-de-Bouée et le Châtellier, autrefois avec haute-justice, qui appartenait à M. le chevalier de Catuelan; la Barbeloire ou Barbelais appartenant en 1380, à la famille de Macé. Sous-préfecture et justice-de-paix de Savenay.

BOURG-DE-BATZ. Sur le bord de la mer; à 15 lieues à l'O. de Nantes, son évêché; à 29 lieues de Rennes; et à 2,000 toises du Croisic, autrefois sa subdélégation.

Le roi était le seigneur supérieur de cette paroisse, qui ressortait au siége royal de Guérande. On y compte, y compris les habitants du Pouliguen et de Ker-Vallée, ses trèves, 4,000 communiants (1). La cure était à l'ordinaire.

Les habitants de Bourg-de-Batz sont presque tous marins, paludiers ou muletiers. Ils laissent à leurs femmes le soin de cultiver les terres labourables qu'ils possèdent, et qui ne sont pas fort étendues; car la plus grande partie de ce territoire est en marais salants, ou couverte par les sables de la mer. Le commerce et l'activité des habitants, qui sont sans cesse occupés à transporter avec leurs mules les marchandises d'un endroit à l'autre, les dédommagent de la stérilité de leur pays, et les font vivre dans une honnête aisance.

Le prieuré de Batz fut fondé, l'an 945, par Allain Barbe-Torte, comte de Nantes, qui mourut duc de Bretagne, l'an 952. Il le fit bâtir dans une de ses terres, et le donna à Jean, abbé de Landevenec (ordre de saint Benoît, au diocèse de Quimper.)

En 1512, le prieuré de Batz appartenait à Robert Guibé, cardinal de Saint-Anasthase, d'abord évêque de Nantes, puis de Vannes, mort en 1513. Ce bénéfice étant tombé en régale, le roi fit expédier, pour la saisie de son temporel, un man-

(1) Voyez *l'Ami de l'Ordre*, pour la chapelle.

dement à sa chambre des comptes de Bretagne, où les prieurs de ce bénéfice étaient obligés de prêter serment de fidélité.

L'an 1595, ce bénéfice fut uni au collége de Saint-Clément de Nantes, moyennant une pension viagère de 250 écus-sous, que la ville lui paya.

L'an 1656, on construisit la tour ou clocher de l'église paroissiale de Bourg-de-Batz. Ce clocher a 156 pieds de hauteur, en pierres de taille, et sert de guide aux pilotes pour entrer les vaissaux dans la Loire. Les frais de cet édifice montèrent à 12,000 livres.

L'an 1739, on trouva dans une carrière, auprès de Bourg-de-Batz, les ossements d'un homme de 8 pieds de hauteur, dont la tête était d'une grosseur énorme, renfermée dans une châsse construite en maçonnerie, sans aucune inscription. Cette paroisse est dans le 1.er arrondissement de la sous-préfecture de Savenay; canton et justice-de-paix du Croisic; succursale.

BOURG-DES-MOUTIERS. Au bord de la mer; à 8 lieues et 1/2 de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 26 1/2 de Rennes, et à 1 lieue de Bourgneuf, jadis sa subdélégation; on y compte 1,550 communiants. La cure était à l'ordinaire.

Il y avait, dans cette paroisse, quatre chapelles: la première appartenait au roi; la seconde, avec haute, moyenne et basse-justice, à l'abbesse de Ronceray d'Angers; la troisième dédiée à la Sainte-Vierge; et la quatrième à saint Hervé.

Il s'y exerçait deux juridictions, qui étaient la haute, moyenne et basse-justice du bois d'Estreau, à M. Boux-de-Bougon; et la moyenne et basse-justice du prieuré des Moutiers, relevant de l'abbaye de Ronceray d'Angers.

Ce territoire est très-bien cultivé; les terres en sont bonnes et fertiles en froment. Dans le 5.me arrondissement de Paimbœuf; sous-préfecture, justice-de-paix de Bourgneuf.

BOURGNEUF. Trève de Saint-Cyr; petite ville à 1/4 de lieue de la mer; à 8 lieues 1/2 de Nantes, son évêché; et à 27 lieues de Rennes. On y compte 1,500 communiants.

Le siége de Bourgneuf, haute, moyenne et basse-justice, dépendait de la duché-pairie de Machecoul, qui appartenait à M. de Neuville, duc de Villeroy et de Retz, et seigneur de Bourgneuf. Poste aux lettres, et autrefois subdélégation.

Ce territoire est fertile en grains, surtout en froment, et renferme d'excellentes

prairies; mais la plus grande partie du terrain est en marais salants, qui font le principal revenu de habitants.

Le prieuré de Saint-Laurent dépendait de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Pornic.

Le couvent des Cordeliers de Bourgneuf fut fondé, l'an 1332, par Gérard de Machecoul, seigneur de la Benatte et de Bourgneuf.

L'hôpital fut établi par lettres patentes, en 1712 et 1750.

La chaussée, qui conduit de Bourgneuf à la mer, fut faite en 1755, par les soins de M. Robard, commandant de cette ville.

Le port ou baie de Bourgneuf se comble peu à peu; la quantité de vase qu'y jette la mer, la fait refluer loin de cette côte; et il est à craindre qu'avant 30 ans, ce port ne soit entièrement comblé, et devienne terre ferme. Sous-préfecture de Paimbœuf; chef-lieu de canton et de justice-de-paix; cure.

BOUSSAIS. Dans les Hautes-Marches; à 8 lieues au S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 29 lieues 1/4 de Rennes; et à 2 lieues de Clisson, précédemment sa subdélégation.

Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, compte 1,800 communiants. Son territoire est assez bien cultivé, et bon pour le froment; il est coupé de vallons où sont des prairies abondantes. Les côteaux y sont plantés de vignes, et les landes y sont rares. (Voyez Nantes, année 409, établissement des Marches). Dans le 4.me arrondissement; canton et justice-de-paix de Clisson.

BOUVRON. A 6 lieues 1/2 au N.-O. de Nantes, son évêché; à 17 lieues 1/6 de Rennes; et à 2 lieues de Blain, autrefois sa subdélégation.

Cette paroisse avait une haute-justice qui ressortait au présidial de Nantes. On y compte 1,500 communiants. L'église paroissiale était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, qui présentait la cure. Il s'y tient deux foires.

L'an 1330, la paroisse de Bouvron payait 49 sous de rente à Guillaume de Rochefort, qu'on regardait comme le principal seigneur de son territoire. Le marc d'argent valait alors 54 sous 7 deniers.

La maison seigneuriale était le château de Quéhillac, qui appartenait, en 1550, à François, comte de Maure, baron de Lohéac et seigneur de Bouvron, qui avait épousé Hélène de Rohan, en 1666. Cette ancienne seigneurie appartient aujourd'hui à M. Amaury Fourché de Quéhillac.

Le territoire de Bouvron renferme des terres fertiles en froment, seigle et blé noir; des prairies abondantes dans les vallons, des bois et des landes qui produiraient de bonnes récoltes, si elles étaient défrichées. Du 1.er arrondissement de sous-préfecture de Savenay; canton de Blain.

BRAINS. A 3 lieues 1/2 à l'O-S.-O. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 22 lieues 3/4 de Rennes. On y compte 1,100 communiants. La cure était à l'ordinaire.

Les chapellenies des Oiseaux et des Avrils se présentaient par les fabriciens. Le roi était le seigneur de la paroisse.

On voit dans le territoire de Brains, des terres fertiles en grains, surtout en froment; des vignes, dont le vin est très-médiocre; des prairies et des landes.

Le roi y possédait plusieurs fiefs, indépendamment des bois de Brains et de Boulassier, qui contiennent ensemble environ 340 arpents, partie en taillis et partie en friche, et qui sont traversés par la route de Nantes à Paimbœuf. La maison noble de Lorrière se trouve dans cette paroisse. Dans le 4.me arrondissement de Nantes; du canton et de la justice-de-paix de Bouaye.

BUZAY. Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la paroisse de Rouans, au bord de la rive gauche de la Loire; à 4 lieues 3/4 à l'O. de Nantes, son évêché; et à 22 lieues de Rennes. Cette maison fut fondée, l'an 1135, par Conan III, duc de Bretagne et la duchesse Hermengarde, sa mère. Saint Bernard y mit, le 17 juin 1136, quelques religieux, et leur donna pour prieur son frère Nivard.

Geoffroy, évêque de Chartres, accompagna saint Bernard dans son voyage de Buzay, et demeura avec lui quelques jours à la cour du duc, à Nantes.

En 1177, il y avait à Buzay deux monastères, l'un d'hommes et l'autre de femmes; ce qui est prouvé par l'approbation de Robert, évêque de Nantes, à l'occasion de deux donations qui avaient été faites à ces deux maisons. Les conciles défendirent dans la suite ces sortes d'établissements.

Le 25 mars 1200, plusieurs moines de Buzay sortirent de leur monastère pour aller habiter la maison de Villeneuve, que la duchesse Constance venait de fonder et faire bâtir à la grange de Cormaria, dans la forêt de Touffou, à 2 lieues de Nantes, paroisse du Bignon.

En 1205, les moines de Buzay furent encore décimés pour aller prendre

possession d'un couvent fondé à l'île de Noirmoutier, par le seigneur de la Garnache.

On trouve dans les archives de Marmoutier que, en 1279, Gérard Chabot, seigneur de Retz, confirma aux moines de Buzay, la donation que leur avait faite Harcoit de Retz, de deux hommes, ses vassaux, demeurant en l'île de Bouin. Cet acte singulier, qui rappelle la tyrannie des grands seigneurs dans le temps dont je parle, porte que les religieux disposeront à perpétuité de ces deux hommes, de leurs femmes et de leurs enfants. Il fut convenu, entre Gérard et les moines, qu'ils se rendraient réciproquement les criminels ou malfaiteurs qui se réfugieraient sur leurs domaines, et qu'ils feraient punir ceux de leurs vassaux qui feraient des dégâts sur les terres de leurs alliés.

En 1755, l'église de Buzay, qui tombait en ruine, fut démolie et rebâtie à neuf sur un nouveau plan. Cette abbaye a été vendue dans la révolution; elle est située dans la sous-préfecture de Paimbœuf; canton du Pellerin.

AMBON. A 8 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché; à 17 lieues 1/2 de Rennes; et à 2 lieues de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse, dont M. le marquis de Coislin était seigneur, compte 3,000 communiants. Elle avait une haute-justice qui ressortait au présidial de Nantes. La cure était présentée par le chapitre de la cathédrale. Son territoire est fort étendu; c'est un pays plat, quelques vallons exceptés. Les terres en sont fertiles en grains de toute espèce; il y a des landes en quantité.

L'église est dédiée à saint Victor de Cambon, qui naquit dans ce territoire l'an 560, et vécut dans un ermitage qui fut détruit, en 878, par les Normands, qui ravagèrent tout le comté Nantais, et restèrent maîtres de ce pays jusqu'en 888. Ces barbares rasèrent cet ermitage avec l'église paroissiale qui ne fut rebâtie que vers l'an 980, par les soins de Guerech, comte de Nantes.

Le château de Coislin était la maison seigneuriale de Cambon. Cette seigneurie appartenait aux seigneurs du Cambout; cette famille est très-ancienne.

La seigneurie de Coislin passa, en 1552, dans cette famille, par le mariage de René du Cambout, grand-veneur et gouverneur-réformateur des eaux et forêts de Bretagne, avec Françoise de Baye, dame de Coislin. Ils eurent un fils nommé François du Cambout, grand-veneur de Bretagne et gouverneur de

Nantes, sous le duc de Mercœur. René du Cambout, grand-maître des eaux et forêts de France, acquit, en 1625, la baronnie de Pont-Château, et épousa Françoise du Plessis, tante du cardinal de Richelieu, dont il eut plusieurs enfants. Ce fut en sa faveur que le roi érigea la terre et seigneurie de Coislin, en marquisat, par ses lettres du mois d'août 1634 ; duché-pairie en 1663.

La maison du Cambout subsiste depuis, dans une branche cadette, qui tire son origine de Louis, second fils de François du Cambout, qui reçut en partage la terre du Beccay, provenant de sa mère, Françoise du Plessis de Richelieu. Il était le trisaïeul de Pierre Armand du Cambout, comte de Careilh, qui hérita du marquisat de Coislin.

Il existe aujourd'hui M. le marquis du Cambout de Coislin, pair de France, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, possesseur de la terre de Careilh.

Le territoire de Cambon renferme plusieurs chapelles, et les maisons nobles de la Girelais, la Harlais, Batine, et Truréat, qui avait une moyenne justice à M. de Besné. Cette paroisse est aujourd'hui sous la juridiction de la justice-de-paix de Savenay ; sous-préfecture de Savenay.

CAMOIL. Sur un côteau ; à 14 lieues 3/4 à l'O.-N.-O. de Nantes, autrefois son évêché et son ressort ; à 18 lieues 3/4 de Rennes ; et à 1 lieue 1/2 de la Roche-Bernard, jadis sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, compte 500 communiants. Son territoire se termine au N. à la rivière de Vilaine, sur les bords de laquelle on voit quelques petites prairies et beaucoup de landes dans toute l'étendue de la paroisse, où l'agriculture est tout-à-fait négligée.

On y voit les maisons nobles de Ker-Bili, de Ker-Guen, et le village de Tréguier, où se trouve un bac pour passer la rivière. Cette paroisse est dans la sous-préfecture de Vannes ; justice-de-paix de la Roche-Bernard (Morbihan).

CARQUEFOU. Sur la route de Nantes à Châteaubriant ; à 2 lieues 1/6 de Nantes, son évêché et autrefois sa subdélégation, et à 20 lieues de Rennes. On y compte 1700 communiants. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale. Cette paroisse avait une haute-justice, et deux moyennes qui ressortaient aux régaires de Nantes.

L'an 1100, Allain Fergent, duc de Bretagne, et la duchesse Hermengarde, son

épouse, donnèrent aux moines de Marmoutier la forêt de Puzarles, aujourd'hui nommée *de la Magdeleine-en-Bois*, située en cette paroisse. Elle est maintenant en taillis; elle avait été unie au prieuré de Saint-Martin, à Nantes.

L'an 1124, le duc Conan confirma l'église de Carquefou à Brice, évêque de Nantes.

L'an 1341, le duc de Normandie venant assiéger Nantes, passa par Carquefou, qui était une petite ville forte, entourée d'un fossé, avec un rempart, dont il s'empara. Son armée passa la nuit dans cette place, qu'elle pilla et brûla en partie avant son départ.

Le territoire de Carquefou est bon et fertile en grains. On y trouve des terres en labour, des vignes, des prairies, des bois et des landes en quantité, dont le sol paraît excellent et n'attend que les soins du laboureur pour produire de bonnes récoltes.

On voyait dans la même paroisse le prieuré de Saint-André, présenté par le roi; la chapellenie de la Guyonnerie, par le sieur du Bois-Singlisse; la chapellenie de Notre-Dame-de-Blanche, par...; et le Légat-de-Paradis, par l'ordinaire. Les maisons nobles sont: La Seilleraye, en 1380, à Jean de Kérarigo-Maubreil, aujourd'hui à M. le marquis de Becdelièvre, fils du premier président de la chambre des comptes de Nantes; en 1390, l'Epinay, à Peronné de Carné; en 1400, Pelan, à M. l'évêque de Nantes; la Vincendière, à Geulequin Laillet; la Forest, au prieur de Sainte-Croix de Nantes; le Maupas, à Jean Coppe-Gorge; la Barre, à M.lle de la Guichardière, aujourd'hui à M. de Soussay de Lornière; le Letier, à M.me du Letier; le Chesne, à M. de Macé de Vaudoré. Depuis ce temps, on y connaît les terres nobles de M. Maubreil, à M. Guéry, autrefois seigneur de Maubreil, aujourd'hui à M. Cossin; la terre ci-devant seigneuriale de la Galopinière, à M. de Macé, qui était seigneur de Vaudoré, du Houlseau, du Prouseau, du Peré, du Bois-Singlisse et du Bois-d'Avaugour. Cette paroisse est dans le 4.me arrondissement; préfecture de Nantes; chef-lieu de canton et de justice-de-paix.

CASSON. A 3 lieues 3/4 au N. de Nantes, son évêché et jadis sa subdélégation; et à 18 lieues 1/3 de Rennes. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, avait une haute-justice qui ressortait aux régaires de Nantes. On y compte 900 communiants. Son territoire est fertile en grains de toute espèce; ses prairies, arrosées par les eaux de la rivière d'Erdre, sont abondantes en foin. On y voit, en outre, plusieurs petits bois taillis et des landes très-étendues à l'O. de son clocher.

L'église de Casson fut une de celles dont le duc Conan, dit *le Gros*, confirma, en 1124, la possession à l'évêque de Nantes.

Les maisons remarquables dans cette paroisse sont : le château de Casson, appartenant aujourd'hui à M. Urvoy de Saint-Bédan ; le Chalouge, Bazieul, la Gazoire, le Cas-Rousseau, Livernière, la Jarrie, le Bois-Robin, le Champ-Briand et Quiet. Casson est dans le 2.e arrondissement de sous-préfecture et du tribunal de Châteaubriant ; justice-de-paix de Nort.

CHANTENAY. Sur un côteau, au N. de la rivière de Loire ; à 2 mille toises à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort ; à 22 lieues 1/2 de Rennes. Le roi possédait plusieurs fiefs dans cette paroisse, où l'on compte 5,000 communiants. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale.

Son territoire, qui comprend une partie de la Fosse de Nantes, renferme des terres très-fertiles en grains, vins, foin et légumes ; mais la majeure partie de ses habitants, surtout ceux du faubourg de l'Ermitage, sont jardiniers légumistes, et ne s'occupent nullement de l'agriculture ; il n'y en a qu'un bien petit nombre qui en fasse son occupation journalière.

La maison seigneuriale de Chantenay était le château du Bois-de-la-Musse, bâti par Jean Chauvin, chancelier du duc François II. Cette terre, jadis châtellenie, fut érigée d'abord en baronnie, ensuite en marquisat, en faveur d'Aufray Blanchard, premier président de la chambre des comptes.

Ce marquisat relevait du roi, à cause du Comté de Nantes, dans lequel il était situé. Il avait haute, moyenne et basse-justice civile et criminelle, droit de police, gruerie, création d'officiers, justice patibulaire à 4 poteaux, prison, quintaine, foire le lendemain de la saint Martin, patron de la paroisse, ceinture funèbre, armoiries au-dedans et au-dehors de l'église, de banc et enfeu dans le chœur, droit d'eau bénite par présentation, prières nominales, encens et baisers de paix aux principales fêtes de l'année, et généralement tous les droits qui pouvaient appartenir au seigneur fondateur.

Par lettres-patentes du mois d'avril, Louis XIV accorda au marquis du Bois-de-la-Musse la permission de faire creuser des fossés, construire des contre-escarpes autour du château, et d'avoir deux tours, tourelles, et deux canons, soit pendant la paix, soit pendant la guerre.

Dans la même paroisse de Chantenay est la très-ancienne maison de la Musse, située près le pont de *Gigant*, ainsi que la Pignonerie, appartenant à M. Bouchaud de la Pignonerie.

On voit dans le même territoire, la maison noble de l'Abbaye et celle des Dervalières. Cette dernière avait une haute-justice, qui s'exerçait à Nantes, et appartenait à M. de Trèves.

Cette paroisse est dans le 4.e arrondissement communal de Nantes; justice-de-paix du 6.e arrondissement de Nantes.

CHATEAUBRIANT. Dans un fond, sur la rivière de Chère, par les 3° 44' 20" de longitude, et par les 47° 43' de latitude; à 12 lieues 1/2 de Nantes, son évêché; et à 10 lieues 2/3 de Rennes. Cette ville est une ancienne baronnie qui appartenait à M. le prince de Condé; elle ne renferme qu'une paroisse sous le nom de Saint-Jean-de-Béré, qui ressortait au présidial de Rennes. On y compte environ 3,000 communiants. La cure était à l'ordinaire.

Quatre grandes routes arrivent à Châteaubriant, où l'on trouvait une communauté de ville, une subdélégation, une brigade de maréchaussée, une poste aux lettres, un marché tous les mercredis, les couvents des Trinitaires et des Ursulines; la chapellenie du Lore, présentée par les seigneurs de la Galissonnière; celle de Saint-Antoine, par les Bourdons; celle de Jean Chapelle, par la même famille; celle de Saint-Jean, par le seigneur de Châteaubriant; celle au duc, par le roi; celle du Légat de la Fuite, par les religieuses de la Fuite; et les maisons nobles et prieurés suivants, dont les justices s'exerçaient dans la ville : la maîtrise des eaux et forêts, à M. le prince de Condé; Châteaubriant et annexes, baronnie, haute-justice, au même prince; Chevelier et Marzelière, haute, moyenne et basse-justice, à ....; le Bois-Briant, haute, moyenne et basse-justice, à M. le Normand de la Baquais; la Coquerie et Monjonnet, moyenne et basse-justice, à M. Thuillier; la Grée-Courpéan et Bourg-Gérard, moyenne et basse-justice, à ....; le prieuré de Saint-Michel-des-Monts, moyenne et basse-justice, à M. l'abbé Fournier, titulaire; Villeneuve, moyenne et basse-justice, à M. de la Biochais, président du parlement de Bretagne; le prieuré de Bédé, moyenne et basse-justice, à l'abbaye de Marmoutier; le Bois-Vert et la Vallée, moyenne-justice, à M. Bouexie.

En 1380, on y voyait encore les maisons nobles de la Maroulaye, la Pisar-

dière, la Bitrière, la Goupillière-Choësel, la Borderie, la Bagaye, la Jarretière, le Pas-Bernier, le Bois-Anet et les Fougerais.

Ce territoire est arrosé des eaux de la rivière de Chère, qui prend sa source dans la paroisse de Soudan, à 1 lieue de cette ville, dans les fossés de laquelle elle vient passer, et va se jeter dans la Vilaine. Il renferme le parc de Châteaubriant, d'environ 160 arpents, qui appartenait à M. le prince de Condé.

On trouve aux environs de cette ville, quelques bons terrains, des prairies et des landes.

Elle se nommait *Cadetes* du temps des Romains, et ne consistait que dans un château, qui appartint, dans la suite, aux comtes de Nantes, et auprès duquel Briant, 1.er du nom, comte de Bretagne, et fils d'Etienne de Bretagne, frère du duc Allain IV, fit jeter les premiers fondements de cette ville, qu'il appela, de son nom, Châteaubriant. L'an 1056, ce Briant, qui avait eu pour apanage tout le pays des environs, fonda le prieuré de Saint-Jean-de-Béré, qu'il donna à l'abbaye de Marmoutier. Cette fondation fut confirmée par Geoffroi de Châteaubriant, son fils, et Gasco, fils de Geoffroi, qui acheva de bâtir l'église de ce prieuré, qui se trouve aujourd'hui située dans un des faubourgs, et qui a toujours été depuis l'église paroissiale de la ville.

L'an 1160, Châteaubriant fut érigé en baronnie en faveur de Briant, 2.e du nom, qui avait épousé Thréphine du Guesclin, sœur du connétable.

L'an 1204, fut fondé le prieuré de Saint-Michel, près Châteaubriant, par Geoffroi de Châteaubriant, baron de Châteaubriant, qui y fut inhumé l'an 1207.

Le 3 mars 1222, il se donna, auprès de cette ville, une sanglante bataille entre la plus grande partie de la noblesse de Bretagne et Pierre de Dreux, son souverain. Ce dernier remporta la victoire sur les seigneurs de Léon, de Craon et de Vendôme, qui furent faits prisonniers, conduits au château de Touffou, paroisse du Bignon, et gardés étroitement dans une longue captivité. Leur armée était composée de Normands et de Manseaux, qui prirent la fuite. Ceux qui résistèrent furent taillés en pièces par les troupes du vainqueur, qui fit payer bien cher à ses prisonniers la liberté qu'il leur accorda dans la suite.

En 1235, Louis IX (saint Louis) envoya, dans le Comté de Nantes, une armée qui s'empara de Châteaubriant, et ravagea tous les environs.

L'an 1243, Geoffroi de Thouars donna à Geoffroi de Châteaubriant, les sénéchaussées de Candé et du Lion-d'Angers.

En 1250, Geoffroi, 4.e du nom, baron de Châteaubriant, partit avec Louis IX, roi de France, pour aller combattre les infidèles, qui défirent l'armée française et firent le roi prisonnier. Ce monarque, après avoir payé sa rançon, revint en France avec Geoffroi, à qui Louis IX donna la permission, en récompense des services qu'il lui avait rendus, de changer ses pommes de pin et de les remplacer en fleurs-de-lis d'or, sans nombre, sur son écu. Le 3 septembre 1162, Geoffroi fonda auprès de son château le couvent de la Trinité, qui fut occupé par quatre chanoines.

En 1281, Châteaubriant formait deux paroisses: l'une sous le nom de Saint-Sauveur-de-Béré, l'autre sous celui de Saint-Jean-de-Béré.

En 1423, Robert de Dulan était seigneur de Châteaubriant.

Le 28 juin 1465, le duc de Berry, frère du roi Louis XI, vint à Châteaubriant; tous les prisonniers furent élargis, et l'on fit de grands divertissements pour honorer l'arrivée de ce prince.

Le 4 avril 1485, le seigneur de Pont-Briant eut ordre de se rendre à Châteaubriant, en qualité de gouverneur de cette place.

En 1487, Jean de Rieux, ayant abandonné le parti de Charles VIII, roi de France, partit d'Ancenis à la tête de quelques troupes des ducs de Bretagne et d'Orléans, et marcha vers Châteaubriant, qui lui ouvrit ses portes sans difficulté, dans la pensée où étaient les habitants de cette ville, que ce seigneur était encore attaché aux intérêts du roi. Dès qu'il y fut entré avec ses troupes, il se rendit au château, où il trouva François de Laval, son gendre, seigneur de Montafilan et de Châteaubriant, qui était à souper avec quelques autres gentilshommes. Il leur déclara qu'il s'emparait de la place au nom du duc de Bretagne, mais qu'il y était entré comme ami, et qu'il permettait à tous ceux du parti contraire d'en sortir avec armes et bagages.

Le 15 avril 1488, le duc de la Trimouille, à la tête de 12,000 hommes de bonnes troupes, s'empara de cette ville, fit démolir le château et les remparts.

En 1524, Jean de Laval, chevalier des ordres du roi, et Françoise de Foix, son épouse, firent rebâtir le château de cette ville à côté de l'ancien, qui, comme nous venons de le dire, avait été démoli par ordre de Charles VIII.

Le 9 juin 1531, le roi François I.er étant à l'Ile-Adam, donna le gouvernement de Bretagne à Jean de Laval, chevalier de son ordre, et baron de Châteaubriant. Ce monarque vint l'année suivante en Bretagne, et se rendit à Châteaubriant,

où il fut reçu par Jean de Laval et Françoise de Foix, son épouse. Il y séjourna six semaines, après lesquelles il partit pour Vannes, où il avait convoqué les Etats de la province.

L'an 1539, Jean de Laval, gouverneur de Bretagne, le même dont je viens de parler, donna, en don simple et irrévocable, par acte du 5 janvier, à Anne de Montmorency, premier baron et connétable de France, la place, baronnie et châtellenie de Châteaubriant; les baronnies de Candé, de Chanvaux, de Derval, de Jans, de Beauregard et de Guémené-Painfaut; les châtellenies de Vioreau, Nozay, Ville-Auchef, Teillé; et les seigneuries de Rougé et Duteil.

Au mois de juin 1561, le roi Henri II donna, à Châteaubriant, un édit qui renouvelait tous ceux qui avaient été faits contre les hérétiques.

Le 10 septembre 1561, les calvinistes de Bretagne tinrent leur premier synode provincial à Châteaubriant. On ne sait point qui y présida. L'historien ne fait point mention des ministres de Blain, de Sion, du Croisic et de Vieille-Vigne, qui sont les plus anciennes églises calvinistes, et celles qui ont le plus duré. Les actes de ce synode sont d'une grande simplicité, comme ceux des deux premiers synodes nationaux.

En 1563, il y avait à Châteaubriant un ministre protestant, qui assista, l'année suivante, au synode de la Roche-Bernard.

L'an 1565, le roi Charles IX étant à Châteaubriant, réunit plusieurs juridictions royales de Bretagne aux siéges présidiaux et royaux de cette province. Ce prince demeura quelque temps avec toute sa cour à Châteaubriant, ville assez souvent honorée de la présence des rois.

L'an 1570, Charles IX vint pour la seconde fois à Châteaubriant, où il fit venir le célèbre jurisconsulte Bertrand d'Argentré, qu'il voulut voir et consulter.

L'an 1589, la ville et château de Châteaubriant, où le duc de Mercœur avait mis une forte garnison, furent pris par les troupes de Henri IV.

Dans la nuit du 7 au 8 mars 1590, peu s'en fallut que cette ville ne fut surprise par les gens du duc de Mercœur, à qui elle avait été vendue par le capitaine Goderest. La trahison fut découverte, et l'on prit si bien ses mesures, que, lorsque le duc de Mercœur se présenta pour entrer, il fut repoussé avec grande perte par la garnison. Le perfide Goderest fut tué dans le combat.

L'an 1643, furent fondées les Ursulines de Châteaubriant.

La terre et seigneurie de Châteaubriant appartint d'abord à la famille de ce

nom ; en second lieu, à celle de Robert de Dinan; en troisième lieu, à celle de Laval, d'où elle passa à celle de Montmorency; et enfin à celle de Bourbon-Condé.

On trouve, en différents cantons de ce territoire, de très-beaux fossiles; et à une 1/2 lieue à l'E. de la ville, aux environs de Fougerais, des porphyres, qui ne sont pas tout-à fait si pleins que ceux dont se servaient jadis les Egyptiens, pour la construction de leurs obélisques; mais les couleurs en sont plus vives et plus riches par leurs taches rouges et blanches, dont les macules se détachent sur un fond violet très-foncé, ou terre d'ombre.

Le principal commerce des habitants consiste en serge et en cuirs, dont ils ont de belles manufactures, et en angélique, qui est renommée.

Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de sous-préfecture; un tribunal de première instance; une justice-de-paix; une brigade de gendarmerie; bureau de postes aux lettres, etc.

CHATEAU-THEBAUD. Sur la rivière de Moine; à 3 lieues 1/2 au S.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 24 lieues 3/4 de Rennes. Le roi possédait plusieurs fiefs dans cette paroisse, qui compte 1,400 communiants. Il s'y exerçait une haute-justice, qui appartenait à l'abbé le Loup, seigneur de la paroisse. Son territoire, partie en terres labourables, partie en vignes et prairies, est fertile; mais du côté d'Aigrefeuille, on voit beaucoup de landes, qu'on pourrait cultiver avec succès. Ses maisons de remarque sont: le Rafflé, la Bourgonnière, la Templerie, Brerons, la Turmelière, Launay, et la Clartière. 4.e arrondissement de Nantes; justice-de-paix de Vertou.

CHAUVÉ. A 8 lieues à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 24 lieues de Rennes; et à 2 lieues 3/4 de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. On y compte 1,100 communiants. La cure était un prieuré dont l'abbé de Pornic s'attribuait la présentation. Ce territoire forme, à quelques vallons près, un pays plat, dont les terres sont bonnes et bien cultivées. On y trouve des vignes et une partie de la forêt de Pornic. Les landes y sont en très-petite quantité. La maison du Bois-Joly se trouve dans cette paroisse. Cette paroisse est située dans le 5.e arrondissement de sous-préfecture de Paimbœuf; justice-de-paix de Saint-Père-en-Retz.

CHEIX. Dans un fond, sur le Tenu ; à 4 lieues 3/4 à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché; à 23 lieues de Rennes ; et à 4 lieues 1/2 de Machecoul, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse relevait du roi et ressortait à Nantes. On y compte 300 communiants. Ce territoire est fertile en grains, vins et fourrages. Le pays est marécageux, et ne contient que très-peu de landes.

En 1534, le moulin de Pilon, situé dans la paroisse de Cheix, fut démoli, dans le dessein qu'on avait de dessécher le lac de Grand-Lieu ; mais ce projet ne fut pas exécuté. Aujourd'hui elle est dans le 5.e arrondissement de la sous-préfecture de Paimbœuf; justice-de-paix du canton du Pellerin.

CHÉMERÉ. A 7 lieues à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché, et autrefois son ressort; à 24 lieues de Rennes; et à 2 lieues 1/4 de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. Cette paroisse, dont M. le duc de Villeroy était le seigneur, compte 1,000 communiants.

Ce territoire est fertile en froment, vins et pâturages, et bien cultivé. Les environs du bourg étaient autrefois très-dangereux, à cause du voisinage de la forêt de Princé, qui était pleine de voleurs. L'église paroissiale de Chémeré fut fondée, l'an 1020, par Harcoit de Sainte-Croix, baron de Retz.

On ignore l'époque de la construction du château de Princé; mais il y a lieu de croire qu'il fut bâti dans le temps de la plantation de la forêt de son nom.

Le château du Bois-Rouaud est situé dans cette paroisse; il appartenait, en 1400, à Robert Brochereuil, qui le donna, en 1418, à Guillemette du Bois-de-la-Roche; il est aujourd'hui à M. le marquis de Juigné. Cette paroisse se trouve dans le 5.e arrondissement; sous-préfecture de Paimbœuf; justice-de-paix de Bourgneuf.

CLISSON. Petite ville, sur les rivières de Sèvre et de Moine; à 6 lieues de Nantes, son évêché; et à 28 lieues de Rennes. Cette ville avait une haute-justice qui ressortait au présidial de Nantes. Elle renfermait cinq paroisses, qui étaient: la Trinité, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Gilles et Saint-Brice, sa trève, et le temple de la Magdeleine, commanderie de l'ordre de Malte; les couvents des Cordeliers et des Bénédictines; une subdélégation et une poste aux lettres. Il s'y tient un marché tous les vendredis. On y compte environ 2,000 communiants. M. le prince de Soubise en était le seigneur.

Les prieurés de la Trinité, de Notre-Dame et de Saint-Jacques, dépendaient de l'abbaye de Saint-Jouan-de-Marne (évêché de Poitiers).

Ce territoire, fertile en grains, vin et pâturages, est coupé par les deux rivières qui y passent et qui coulent dans les vallons, où l'on voit de très-belles prairies. Le principal commerce des habitants consiste en cuir et en papier. Une partie de leur ville est dans les Hautes-Marches (voyez Nantes).

Nous trouvons que Gislard, évêque de Nantes, fut forcé, l'an 855, de se retirer à Guerande, et de céder, à Actard, son évêché avec les doyennés de Clisson et de Retz. C'est ce que nous avons trouvé de plus ancien sur cette ville; nous ignorons absolument l'époque de sa fondation.

L'an 1105, il y avait à la Trinité de Clisson, des moines de l'ordre de saint Augustin. Leur maison passa, dans la suite, aux bénédictins de Vertou, et, de ceux-ci, à des religieuses bénédictines.

L'an 1199, Gui de Thouars, époux de Constance de Bretagne, donna la qualité de baron à Olivier de Clisson, comme on le voit dans une charte de l'abbaye de Villeneuve, en date de l'an 1205.

En 1223, Olivier, chevalier-seigneur de Clisson, fit bâtir le château de cette ville sur un rocher, auprès duquel la rivière de Moine tombe dans celle de Sèvre. Cette place, petite, mais très-forte, n'avait qu'une seule entrée du côté de la ville. Dès que ce château fut achevé, il fit aussi fermer la ville de murailles pour la mettre en état de se défendre des ennemis.

L'an 1257, Jean I.er, surnommé *Le Roux*, duc de Bretagne, fit la guerre aux barons de son duché, et fit raser plusieurs châteaux qui appartenaient au seigneur de Clisson; celui de cette ville fut épargné.

L'an 1320, Olivier de Clisson épousa Blanche de Bouville. De ce mariage sont issus deux fils : le premier, nommé Garnier de Clisson, fut un des plus sages et des plus vaillants chevaliers de son temps; le second, nommé Olivier, fut fait prisonnier, en 1344, au siége de Vannes, en combattant pour Charles de Blois. Il fut échangé quelque temps après, et se rendit à Paris, dans le dessein d'assister à un tournoi. Le roi, informé de son arrivée, le fit arrêter et lui fit trancher la tête. Après l'exécution, sa tête fut portée à Nantes, et placée sur une des portes de la ville. Son crime était d'avoir engagé sa foi au roi d'Angleterre, qui l'avait fortement sollicité.

Ce seigneur avait épousé Jeanne de Bouvines, de laquelle il eut un fils

nommé, comme lui, Olivier de Clisson. Celui-ci est connu en France par mille actions éclatantes. Il eut un œil crevé à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364.

Le roi de France, Charles V, mourut le 16 septembre 1380, et ordonna, en mourant, de donner l'épée de connétable à Olivier de Clisson, dont il loua le courage et la fidélité. En conséquence ce seigneur fut fait connétable, au sacre de Charles VI, le 25 octobre suivant, à la place de Duguesclin, mort au siége de Randan, dans le Gévaudan, le 13 juillet de la même année.

Olivier, devenu connétable, fit achever les remparts qu'Olivier de Clisson, son trisaïeul, avait fait commencer, comme nous l'avons dit, pour renfermer la ville de Clisson. Ils paraissent encore aujourd'hui, mais ils sont en très-mauvais état.

En 1382, Olivier de Clisson commandait l'armée française, à la bataille de Rosebec, donnée, contre les Flamands, dans le courant de décembre, où 40,000 ennemis restèrent sur la place.

L'église de Notre-Dame-de-Clisson fut bâtie et érigée en paroisse par les premiers seigneurs de la ville. Olivier ordonna, par son testament, fait à Josselin, le 5 février 1406, de fonder dans cette église, un collége de chanoines séculiers, composé d'un doyen, six chanoines, six semi-prébendés, six chantres et quatre enfants de chœur. Il donna, pour cette fondation, toute la terre et châtellenie de Monfaucon.

Clisson mourut dans son château de Josselin, le 21 avril 1407, et fut inhumé, le 26 du mois de juin suivant, dans l'église de Notre-Dame de la même ville, où l'on voit encore son tombeau. Ainsi finit ce guerrier si redouté des Anglais, *le boucher de l'armée française.* Il fut l'ami, le frère d'armes et le successeur de Duguesclin dans la charge de connétable; mais il ne faut pas confondre le mérite de ces deux hommes. Il laissa pour 18,000,000 d'effets mobiliers.

L'hôpital de Clisson fut bâti l'an 1623; et, en 1645, les religieuses bénédictines furent établies dans cette ville. Clisson se trouve dans le 4.e arrondissement de sous-préfecture; chef-lieu de canton et de justice-de-paix.

Clisson, qui rappelle les beaux sites de l'Helvétie, attire, chaque année, un grand nombre de curieux étrangers.

CONQUEREUIL. A 10 lieues 1/2 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 11 lieues 3/4 de Rennes; et à 1 lieue 1/2 de Derval, jadis sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, avait une haute-justice qui ressortait au

siége présidial de Nantes. On y compte 1,200 communiants. M. le prince de Condé en était le seigneur. Ce territoire, arrosé de la rivière de Don, est un pays plat, à l'exception de quelques côteaux; on y voit quelques bonnes terres, beaucoup de landes, et le moulin à vent Duperay, placé sur une hauteur qui forme un très-beau point de vue.

L'an 992, Conan-le-Tors, comte de Rennes, ayant appris que Guérech s'était emparé de Nantes, et qu'il avait pris le titre de comte, marcha avec son armée et lui livra bataille dans les landes de Conquereuil. Conan y reçut une blessure, qui l'obligea de se retirer avec ses troupes.

Les maisons nobles sont : Auguignac, Pontvex et le Foix-des-Bois. Cette paroisse est dans la sous-préfecture de Savenay; justice-de-paix de Guémené.

CORDEMAIS. A peu de distance au N. de la rivière de Loire; à 5 lieues 1/3 à l'O. de Nantes, son évêché; à 20 lieues 2/3 de Rennes; à 2 lieues 1/4 de Savenay; et à 5 lieues de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse relevait du roi, et ressortait au siége présidial de Nantes. On y voit la chapelle de Saint-Nicolas, dont la présentation, comme celle de la cure, était à l'ordinaire. On y compte 3,000 habitants. Son territoire est excellent, surtout en approchant de la Loire, où se trouvent des prairies qui produisent du foin en abondance; les terres sont bien cultivées, et donnent en quantité du froment, seigle, avoine, blé-noir, mil, des pommes de terre; on y voit quelques châtaigneraies, des taillis, du bois en quantité autour des pièces de blé, qui fournit plus qu'il n'en faut pour la consommation des habitants de la paroisse; des clos de vignes bien plantés, dont les vins sont passables; les meilleurs crus sont ceux des Petites-Landes, Grand-Clos-du-Vivier, du Clos-Albert, et la petite vigne de la Forgerie. Il y a aussi quelques vignes rouges, mais de médiocre qualité.

Cette paroisse a, de plus, deux marais qui lui sont très-utiles pour le pacage des bestiaux des malheureux : le premier est le marais du Lot, dont une partie relève de la Haye-Mahéas, appartenant à M. de Coutance, aujourd'hui à M. le comte de Bourmont; et l'autre partie aux ci-devant seigneurs d'Assigné; il est situé à l'E.-S.-E. de la paroisse, du côté de Saint-Etienne-de-Mont-Luc : l'autre, le marais de la Roche, situé à l'O.-N.-O., qui sépare Cordemais des paroisses de Bouée et de Malville. Il a été desséché et enfermé en 1807. Il avait été donné aux habitants des trois paroisses, par les seigneurs de Ker-Ouan et

de Donges, moyennant 1 sou par tête de bétail, pour tous les bestiaux qu'on y mettait; cela en main du procureur fiscal du seigneur, qui recevait ce droit à la grande porte de l'église paroissiale, le jour de la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste.

La paroisse de Cordemais est bornée au S.-O. par la Loire, qui la longe dans toute sa largeur; au N.-N.-E. par le sillon de Bretagne. Son église, qui se trouve à l'extrémité S. fut fondée, l'an 370, par Eumélius, évêque de Nantes, qui la dédia à saint Jean-Baptiste : elle appartenait jadis au cardinal de Montmorency-Laval. L'an 1210, Gautier, 3.me du nom, évêque de Nantes, engagea Eudon de Pont-Château à restituer à l'abbaye de Blanche-Couronne, l'île de Puellans, près Cordemais. Il y avait en cette paroisse trois couvents de bénédictins, dont on voit encore les vestiges. Le premier était dans un lieu appelé Saint Samson, à peu de distance à l'O. du bourg; le deuxième, au port de Saint-Nicolas, où l'on voit encore sa chapelle, dont il est fait mention dans les archives de la seigneurie de Savenay, ainsi que du droit d'ancrage qu'avaient les moines de ce monastère, dans la rivière de Loire; le troisième était sur le rivage de cette rivière, auprès de l'étier ou grande douve de Languillières, qui appartenait à l'abbaye de Buzay.

Les maisons nobles de Cordemais sont : la Chevaleraye en 1420, à Jean de Bergo, chevalier-seigneur de la Chevaleraye; la Haye-Meriaye, qui n'était alors qu'une simple métairie, à Jean Babouin; c'est présentement un château qui appartient à M. de Lecochère; Guémené-Guingamp, vieux château très-fort, nommé jadis, par les habitants, Château-Brun, dont on voit les ruines au village de la Hurette, à Pierre Ramel; les Petites-Landes, à M. le comte de la Motte d'Avaugour, maintenant à M. de Macé de Vaudoré. En 1606, la cure de Cordemais fut mise à l'ordinaire. Il y a foire annuelle à Cordemais le 20 avril. Arrondissement de sous-préfecture de Savenay; justice-de-paix de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

CORSEPT. A 8 lieues 1/3 à l'O. de Nantes, son évêché; à 23 lieues 1/3 de Rennes; et à 1/2 lieue de Paimbœuf, jadis sa subdélégation. Cette paroisse, dont la seigneurie appartenait à M. de Bruc, ressortait au présidial de Nantes, et compte 1,000 communiants. La cure était à l'ordinaire; elle fut depuis présentée par l'abbé de Saint-Aubin d'Angers. Ce territoire, borné au N. par la Loire, est fer-

tile et abondant en grains et foin ; on y voit quelques vignes et très-peu de landes. Les habitants sont en grande partie marins. Le prieuré de Saint-Nicolas-de-Corsept, fut uni, l'an....... à la cure de cette paroisse. On y trouve la chapellenie de Notre-Dame, présentée par le recteur de Saint-Brevin, et les maisons nobles suivantes : en 1400, le Greix, moyenne-justice, à Jean du Fresne ; la Morandière, moyenne-justice, à Gilles Bougrenet (ces deux terres sont maintenant à M. de Sourdis-d'Escoubleau) ; la Mabilaye, en 1400, à..... ; le Plessis-la-Gaine, haute-justice, aux héritiers Bellabre. Cette paroisse se trouve dans la sous-préfecture de Paimbœuf ; justice-de-paix de la même ville.

COUERON. Gros bourg sur la rive droite de la Loire, qui forme, en cet endroit, un petit port où les barques et petits vaisseaux se mettent à couvert ; à 3 lieues à l'O. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort ; et à 22 lieues de Rennes. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, relevait du roi, et compte 1,700 communiants. Il s'y tient un marché tous les lundis. Arrondissement de Savenay ; justice-de-paix de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

M. de Valois croit que le bourg de Couëron est la ville que Strabon appelle *Corbillon*, et qu'elle était le *Portus Nannetum*, que Ptolomée place dans les environs de Nantes.

On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon, qu'en 850, Caladun donna à ce monastère un fief qu'il avait à Couëron, avec les métairies qui en dépendaient, et les esclaves qui les cultivaient ; l'acte en fut passé à Orvault, le 12 des Calendes de mars, l'an 9.me du règne de Charles-le-Chauve.

Le 3 juin 1401, environ les 4 heures du matin, il s'éleva, dans une partie de l'évêché de Nantes, un vent si violent, qu'il renversa l'église de Couëron et autres édifices, avec un grand nombre d'arbres dans les environs. Cette tempête ne dura que 15 à 16 minutes.

La seigneurie de Couëron appartenait, en 1488, au duc François II, qui, par ses lettres patentes du 12 janvier de la même année, la donna à Gilles de la Rivière, vice-chancelier de Bretagne, et aux enfants de Jean de la Villéon. Le 21 août de cette année, ce duc fit sa paix avec le roi Charles VIII, dans son château de Gazoire, à Couëron, où il mourut le 8 septembre suivant, après un règne de 27 ans. Il fut inhumé dans l'église des Carmes de Nantes. Le château

de Gazoire était assez considérable. Il était situé auprès du champ de foire, et avait un parc d'une très-grande étendue, qui a toujours conservé le nom de parc des ducs. On n'y voit plus aujourd'hui que les débris d'un colombier, situé où était auparavant le château, dont les masures furent vendues, en 1748, au sieur Dugué, qui les fit démolir pour bâtir une maison où il se logea.

Le château de Beaulieu avait une haute-justice qui appartenait, en 1400, au seigneur de Rieux; il était habité, en 1450, par M.me d'Etampes; en 1590, il appartenait à Julien Charette, sénéchal de Nantes, qui jouissait encore de la seigneurie de Guémené, première juridiction de Couëron, avec titre de châtellenie. Ces terres appartiennent présentement à M. de Trévellec de Penhouet, qui jouissait du droit de faire vendre, pendant un mois de l'année, c'est-à-dire depuis le 10 août jusqu'au 10 septembre, par tous les débitants de l'endroit, les vins de son cru, dont ils ne payaient aux fermiers que la moitié des devoirs ordinaires.

En 1420, la terre de Bougon appartenait à Jacques de Saffré, seigneur de Bougon; elle fut vendue, le 17 octobre 1673, à Claude Boux, et depuis à...... Le 16 janvier 1631, la communauté de ville de Nantes acquit quelques journaux de prairie situés entre ce bourg et le Port-Launay, pour servir à lester et à délester les vaisseaux qui y abordent continuellement. Le Port-Launay est un village assez considérable de la paroisse de Couëron, très-florissant jadis par le séjour des Hollandais, qui avaient toujours en rade un grand nombre de navires marchands, avec un consul. Cette rade est probablement celle dont parle Strabon, qui l'appelle *Corbillon*, comme nous l'avons dit; elle a toujours été fort fréquentée.

Le territoire de Couëron est très-fertile en grains, et vins rouge et blanc. Celui du canton de Berligou, qui est rouge, passe pour le meilleur; les ducs de Bretagne en faisaient grand cas. On y voit de très-belles prairies sur les bords de la Loire et dans l'intérieur des terres, et des marais qui fournissent des pâturages abondants. Les maisons nobles étaient, en 1420: le Bois-du-Loup, à Jacques de Saffré, seigneur de Bougon; l'Ebergement-des-Sables, à Jean Bretêche; la Botardière, le Boissic, les Dodières et la Galonière.

Le marquisat du Bois-de-la-Musse avait un fief considérable en la paroisse de Couëron. Les maisons nobles des Dodières, du Plessis-Gauzais, Plessis-Jouan, Plessis-Morin, Plessis-Gillet, la Gerbetière, la Rète, la Garenne, les Gros et Petits-

Bois-ès-Loup, relevaient de ce marquisat, à foi, hommage et rachat. Le Port-Launay, village considérable, relevait pareillement de cette seigneurie, qui avait le droit exclusif de passage sur la rivière de Loire, depuis ce même Port-Launay jusqu'au bourg du Pellerin. Le seigneur de la Musse était reconnu fondateur de la chapelle de Recouvrance, au Port-Launay ; de celle de Saint-Blais, située sur son fief de la Musse; il avait droit de banc dans le chœur de l'église paroissiale de Couëron.

COUFFÉ. Sur une petite montagne, au pied de laquelle coule la petite rivière du Hâvre; à 6 lieues 1/4 au N.-E de Nantes, son évêché; à 19 lieues de Rennes; et à une lieue 1/2 d'Ancenis, autrefois sa subdélégation.

Cette paroisse, dont l'église est un prieuré de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, ressortait au siége présidial de Nantes, et compte 1,500 communiants. M. le prince de Condé en était le seigneur. La cure était à l'ordinaire. Son territoire est très-bien cultivé et fertile en toutes sortes de grains; on y voit beaucoup de vignes et quelques prairies.

Les maisons nobles de Couffé, sont: la Roche et le Pont; la première appartenait, en 1660, à Louis Macé de la Salle, sieur de la Roche-Couffé, président au présidial de Nantes, à la famille duquel elle appartient encore; la seconde, en 1724, fut érigée en fief de la Ville-Jégut; elle avait moyenne et basse-justice, et appartenait à la famille de M. Busson de la Marière. Cette paroisse se trouve dans l'arrondissement de la sous-préfecture d'Ancenis; justice-de-paix du canton de Ligné.

CROSSAC. Au bord de la Grande-Bruyère, d'où l'on tire les mottes à brûler; à 11 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché, et jadis son ressort; à 18 lieues 3/4 de Rennes; et à 1 lieue de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,200 communiants. La cure était à l'alternative. Ce territoire est en grande partie occupé par des marais, qui joignent ceux d'où l'on tire les mottes à brûler. Les terres en labour sont très-fertiles en grains; on y voit des pâturages passables et quelques landes peu étendues. Crossac est dans l'arrondissement de Savenay; justice-de-paix de Pont-Château.

Crossac, maison seigneuriale de la paroisse, avait une haute-justice avec titre de châtellenie, et appartenait, ainsi que Cuhain, à M. le sénéchal de Ker-Guésec-de-Carcado. En 1318, Jean de Machecoul était seigneur du château du Bois-de-Langle, situé à peu de distance du bourg; c'était une forteresse dont on voit

encore les vestiges. Ce château fut rasé sous le règne de Louis XIII; il appartient aujourd'hui à M. Ker-Guésec.

A un 1/3 de lieue, à l'E.-S.-E. du bourg, se trouvent les masures de l'antique château de Lorieux, qui fut autrefois annexé à la vicomté de Donges, et qui avait une juridiction où se jugeaient les procès criminels. Les exécutions se faisaient à ce château, dont la justice fournissait un bourreau. Il fut aussi démoli par ordre de Louis XIII, et appartient à M. le marquis de Ker-Ouan, ancien seigneur de Donges.

Auprès de ce bourg est une pierre d'une grosseur prodigieuse, nommée la *pierre de la Barbière,* du poids d'environ 50 mille, placée sur quatre pierres posées perpendiculairement. Il y a apparence qu'elle fut placée là pour marquer que c'était le tombeau de quelque général romain; jusqu'ici on n'y a fait aucune recherche.

CUGAND. A 6 lieues 3/4 au S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 28 lieues 3/4 de Rennes, et à 1 lieue de Clisson, jadis sa subdélégation. On y compte 1,000 communiants. La cure était présentée, les chapellenies de Saint-Michel et de Saint-Jacques, par l'évêque de Nantes; et la chapellenie de Saint-Lazare, par les seigneurs de Clisson. Cette paroisse est dans les Hautes-Marches. (Voyez Nantes.) Son territoire, arrosé des eaux de la rivière de Sèvre, est très-exactement cultivé. Les habitants du pays sont très-laborieux et excellents cultivateurs. Ils jouissent d'une honnête aisance, qu'ils méritent; ils la doivent à leur activité et à des travaux opiniâtres. Il s'y trouve plusieurs moulins à papier(1). Cugand a fait partie du 4.e arrondissement de Nantes; il fait aujourd'hui partie du département de la Vendée.

DERVAL. Gros bourg, sur une hauteur et sur la route de Nantes à Rennes; à 11 lieues 1/4 de Nantes, son évêché; et à 10 lieues 3/4 de Rennes. Il y avait autrefois une subdélégation; une haute et moyenne-justice, qui ressortaient jadis au présidial de Nantes; deux postes, l'une aux lettres et l'autre aux chevaux. La seigneurie avait titre de baronnie et appartenait à

(1) Parmi lesquels se distingue la belle usine de MM. Blanchard frères, montée sur le système anglais; elle fournit du papier en grande quantité à l'imprimerie de Paris. Celui employé à l'impression de cet ouvrage en provient. (*Note de l'Ed.*)

M. le prince de Condé. On y compte 3,000 communiants, y compris ceux de Lusanger, sa trève. La cure était à l'ordinaire, ainsi que le légat de l'abbesse. Ce territoire renferme plusieurs bois taillis qui sont : les Nombrais, l'Urion, l'Indre, la Haye-aux-Sangliers, la Brosse-Guérin, la Brosse-Aubert, Condé-Chesné, le bois de la Justice, la Haye-Chambily, le Rombray, le Codigueux, le Pas-Guillaume, le Grand-Fougeray, le Grand-Lucas, le Petit-Lucas, la Brosse-du-Mortier-Clément, le bois d'Auguerdelle, la grande Brosse-Ronde, la petite Brosse-Ronde, et le Parpier-Couëraud.

Outre ces taillis, on y voit un grand étang, nommé le Pas-Guillaume, situé auprès du bois du même nom, et partie de la forêt de Domenèche. On trouve dans cette forêt des vestiges d'un chemin romain, mais on ne peut découvrir sa direction. Celles des terres de Derval, qui sont bien cultivées, sont assez fertiles en grains; on y fait beaucoup de cidre. Il y avait autrefois, auprès du bourg, des carrières d'ardoises, qui sont depuis long-temps abandonnées.

L'histoire fait assez souvent mention de Derval, surtout de son château, qui fut une des plus fortes places de Bretagne; il était situé à 1/2 lieue au N. du bourg, flanqué de neuf tours tant grosses que petites, et entouré de fossés et d'un étang rempli d'une eau courante, qu'on retenait ou qu'on laissait couler par de petites écluses; il avait en outre deux murs qui le cachaient : le premier était peu de chose, mais le second était fermé par des bâtiments qu'il fallait traverser pour arriver au troisième pont où se trouvait la principale entrée. Il appartenait, en 1373, à Robert Ernolle, qui y fut assiégé par le connétable Bertrand Duguesclin, à la tête de 400 gentilshommes Bretons. Les assiégés se défendirent vigoureusement pendant quelque temps ; mais enfin ils capitulèrent, obtinrent un délai et donnèrent des otages pour gage de leur parole. Le terme expiré, le duc d'Anjou se rendit lui-même devant le château, et envoya un héraut pour sommer la garnison de se rendre. Ernolle, qui avait eu le temps de réparer ses fortifications et de se mettre en défense, répondit qu'il n'avait consenti que malgré lui au traité, et qu'il ne rendrait sa place que par la force des armes. Le duc, informé de la réponse des assiégés, leur fit dire que si le château ne lui était pas rendu à l'instant, il allait faire trancher la tête aux otages qu'on lui avait donnés. Ernolle, transporté de colère, répliqua, sans s'intimider, qu'il userait de représailles. On ignorait les moyens de vengeance qu'il pouvait avoir, et les otages furent amenés à la vue du château et exécutés; c'étaient deux chevaliers et un écuyer. Ernolle aperçut

cette exécution, et se vengea comme il l'avait dit : il fit placer une espèce d'échafaud sur la fenêtre la plus élevée du château, et y fit, à son tour, décoller trois chevaliers et un écuyer, qu'il tenait prisonniers; leurs têtes tombèrent dans les fossés. A ce sanglant spectacle, le duc et le connétable levèrent le siége.

On connaît encore à Derval, la maison noble de la Garlaye, auprès de laquelle, dans un champ nommé la Rouxière, se trouvent des cailloux de différentes couleurs, qui se polissent aisément. Les uns ressemblent à ceux d'Egypte, et les autres imitent le porphyre, le marbre, le jaspe, et l'agate orientale.

En 1774, Mme de la Garlaye établit à Derval, les filles du Saint-Esprit, au nombre de trois, qui enseignaient les enfants, et traitaient les malades de la paroisse.

DONGES. Gros bourg, au bord de la rive droite de la Loire; à 8 lieues 1/2 de Nantes, à l'O., son évêché; à 20 lieues 1/2 de Rennes; et à 3 lieues 1/4 de Pont-Château, anciennement sa subdélégation. Cette paroisse passe pour une des plus anciennes de ce diocèse. Albert de Morlaix dit quelle fut fondée, en 368, par Arisius ou Arifius, évêque de Nantes; mais il se trompe : Arifius ne fut évêque de Nantes qu'en 396; c'était Eumélius qui occupait le siége en 368. Donges était autrefois muré, et portait le nom de ville. C'était, avant la révolution, une vicomté, qui avait une haute, moyenne et basse-justice, avec sénéchaussée, laquelle ressortait au présidial de Nantes, et appartenait à M. le marquis de Ker-Ouan, seigneur du lieu. On y compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. Son territoire renferme les maisons nobles suivantes : le prieuré de Donges, haute, moyenne et basse-justice, à M. le prieur; Martigné, haute-justice, en 1390, à Allain Méchinot, et aujourd'hui à M. Guichardi de Martigné, qui jouit encore des droits du passage établi sur la Loire, pour aller de Donges à Paimbœuf; Brat, haute-justice, à M. Frelon; le Bois-Joubert, moyenne et basse-justice, en 1370, à Jean de l'Estourbeillon, écuyer au service du roi Charles V; en 1400, à Charles de Coësmes, aujourd'hui à M. le chevalier de l'Estourbeillon; la Charpentrais, moyenne et basse-justice, en 1400, à Jean de Montauban, aujourd'hui à M. de Chévigné; Erduros, moyenne et basse-justice, à M. de Besné; Tréveneuc, moyenne et basse-justice, à M. Guillermo-d'Armes; en 1400, on y connaissait les maisons nobles de la Hélardière, basse-justice, à....; l'Angle-Casso, à François Plantey; et la Ripaudaye, à Jean Ripaud.

Le prieuré de Her fut fondé dans l'île de ce nom, l'an 1058, par Radulphe,

seigneur du Pellerin, qui le donna à l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon; il était présenté par le roi; il était dédié à saint Symphorien, et valait plus de 3,000 livres de revenu annuel. Il y avait une juridiction particulière.

Le prieuré de Notre-Dame de Donges fut fondé, l'an 1067, par Friold, vicomte de Donges, qui obtint de Quiriac, évêque de Nantes, un affranchissement en entier de tous les droits épiscopaux, à l'exception de l'obéissance due à l'évêque. Il était aussi en la présentation du roi, et avait six juridictions particulières, avec le droit de dîmes dans la trève de Bouée, dépendante de la paroisse de Savenay; il valait 3,000 livres de revenu annuel.

L'an 1127, le duc Conan III, pour cause de rébellion de la part de Savari, seigneur de Donges, et Jarnogau, seigneur de Pont-Château, fit démolir le fort château de Donges, lequel était situé sur la place qu'on appelle aujourd'hui la place du château, au milieu du bourg, où est actuellement une croix de pierre. Il ne paraît plus aucun vestige de cet édifice. Le seigneur de Pont-Château subit aussi la même peine. (Voyez Pont-Château).

A peu de distance de Donges, au bord de la Loire, on trouve une pierre fort élevée, nommé *la pierre de la Vacherie*, sur laquelle on voyait autrefois une croix de fer, qui fut renversée par le tonnerre, il y a quelques années. Elle est utile aux marins, qu'elle avertit de ne pas approcher de ce lieu qui est plein de rochers.

A 3/4 de lieue au N.-N.-E. de Donges, près la route de Guérande à Savenay, se trouve la butte de Cesme, très-remarquable par son point de vue. De dessus son sommet, on découvre aisément six villes et vingt-six paroisses; on aperçoit au bas, des vestiges d'un camp que l'on dit être des Romains, et, dans les environs, on voit encore plusieurs grosses pierres du poids de 30 à 40 mille, soutenues par d'autres.

Le territoire de Donges renferme un grand nombre de marais, dont on tire des mottes à brûler, et qui servent aussi de pâturage aux bestiaux. On y trouve encore des roseaux pour couvrir les cabanes des laboureurs. Les terres sont assez bien cultivées; elles sont fertiles en grains et très-abondantes en foin.

Cette paroisse fait partie du 1.er arrondissement de sous-préfecture de Savenay; canton de la justice-de-paix de Saint-Nazaire.

DOULON. A 1 lieue à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché et jadis sa subdélégation; et à 21 lieues 3/4 de Rennes. Cette paroisse compte 1,400 communiants, et

avait pour seigneurs: MM. Bellême, le chapitre de la cathédrale, de la Colinière et de Seigue; tous avaient droit de haute-justice, qui ressortait au présidial de Nantes. L'église de Doulon est dédiée à saint Médard. En 952, Allain Barbe-Torte, duc de Bretagne, la donna à l'abbaye de Landevenec (diocèse de Quimper), ainsi que ses domaines et fiefs, de quatre milles de longueur sur deux milles de largeur. En 1104, Benoît, évêque de Nantes, établit, du consentement de Harscoid, seigneur de la paroisse, des chanoines de l'ordre de saint Augustin, qui furent confirmés dans cette possession par une assemblée ecclésiastique, tenue le 15 janvier 1105, dans l'église de Saint-Laurent, de Nantes. On ignore d'où ces moines Augustins avaient été tirés; tout ce qu'on sait, c'est qu'il il y en avait du même institut à la Trinité de Clisson.

La maison seigneuriale du Blottereau, appartenait, en 1560, à Jean du Pont-ceau, écuyer, seigneur du Blottereau, prévôt de Nantes; en 1635, à Christophe Juchault, président de la chambre des comptes; en 1672, à François Le Breton, échevin de Nantes; en 1692, à M. de Seigue, négociant à Nantes; en 1720, à M. Bonnetier; depuis à M. Law de Lauriston, ancien receveur-général, et aujourd'hui à M.me veuve Dobrée.

Dans cette paroisse se trouve la chapelle de Toutes-Aides, qui était jadis trève de Doulon; mais depuis quelques années, il n'y a plus de chapelain. Tous les ans il s'y tient une assemblée, le jour de Notre-Dame de mars. La terre de la Colinière a été érigée en baronnie, en 1775, en faveur de M. Charette de la Colinière, conseiller au parlement de Bretagne.

Ce territoire renferme des terres assez bien cultivées et très-fertiles, des vignes, de belles prairies et peu de landes. Elle fait partie du 4.me arrondissement de Nantes; justice-de-paix du canton de Carquefou.

DREFFÉAC. A 10 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 17 lieues de Rennes; et à 2 mille toises de Pont-Château, jadis sa subdélégation. On y compte 700 communiants. La cure était en la présentation des moines de Saint-Gildas-des-Bois. Une partie du marais de Saint-Gildas est dans cette paroisse; on vient de le dessécher, pour le mettre en état d'être cultivé. Il peut contenir trois mille journaux de terrain. C'était autrefois une forêt nommée la Perche. Le surplus de ce territoire est en terre labourée et en landes. On y voit la maison noble de Casso, ou Plessis-Casso, et celle de Beau-Bois, avec une

haute-justice, qui appartenait à M. le comte de Ker-Ouan. Il y a un petit bois auprès de cette dernière. Drefféac est dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Savenay ; et de la justice-de-paix de Saint-Gildas-des-Bois.


RBRAY. Dans une plaine ; à 11 lieues 1/2 au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort ; à 12 lieues 1/4 de Rennes ; et à 1 lieue 3/4 de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. M. le prince de Condé était le seigneur supérieur de cette paroisse, qui compte 1,700 communiants. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale de Nantes. La haute, moyenne et basse-justice de la Coquerie et Ferrière, qui s'exerçaient aux Landelles, en Erbray, appartenaient à M. Virel. Ce territoire renferme plusieurs cantons où l'on trouve un marbre si bien composé de petits grains mêlés de couleur grise, rouge, bleue et blanche, qu'on pourrait lui donner le nom de granit ; dans plusieurs autres endroits, on trouve de la marne, sous un lit de pierre de couleur jaune, remplie de vis de cames et autres coquillages fossiles.

Erbray est un pays couvert, dont les terres sont assez fertiles, mais peu cultivées. On y fait de la chaux et beaucoup de cidre. Arrondissement de sous-préfecture de Châteaubriant ; et de la justice-de-paix de Saint-Julien-de-Vouvantes.

ESCOUBLAC. A peu de distance de la mer ; à 13 lieues à l'O. de Nantes, son évêché ; à 22 lieues 3/4 de Rennes ; et à 1 lieue 1/2 de Guérande, jadis sa subdélégation et son ressort. Le roi en était le seigneur principal, et après lui, M. le comte de Sesmaisons. On y compte 1,100 communiants. La cure était à l'alternative.

Le 5 juillet 1073, Quiriac, évêque de Nantes, confirma aux moines de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieux, l'église d'Escoublac, à l'exception du droit de sacrilége, de la portion des dîmes qu'il avait donnée à l'abbaye de Marmoutier, de son droit synodal et de sa procuration sur cette paroisse.

L'an 1620, Escoublac était habité par trois moines de cette abbaye, qui en percevaient encore jusqu'à la révolution de 1792, les dîmes.

Le prieuré de Saint-Pierre-d'Escoublac, dont jouissaient ces religieux, est entièrement en ruine. De tout son ancien bâtiment, il ne paraît plus maintenant qu'un colombier, en partie caché par le sable, que la mer jette en si grande quantité, qu'il couvre souvent, dans une seule nuit, toutes les portes des maisons de ce

bourg. Il arrive même assez souvent qu'à la fin des grand'messes des dimanches et fêtes, on a peine à sortir de l'église qui se trouve presque ensevelie sous le sable.

Quelques auteurs ont dit que Bernard, 1.er du nom, moine de Cîteaux et évêque de Nantes, en 1148, prit naissance en cette paroisse.

Les maisons nobles de Lesnerac et Trévecar, anciennement haute-justice, appartenaient à M. le comte de Sesmaisons, autrefois seigneur de la paroisse. L'an 1250, Normand-du-Marchix donna, par testament, à Jean de Sesmaisons, demeurant à Nantes, tout ce qu'il possédait en vignes, maisons, terres, prés et rentes dans le fief de l'archidiaconé de Lamée, au lieu de la Sausinière, paroisse de Saint-Similien de Nantes (voyez Nantes). David de Sesmaisons, fils de Jean de Sesmaisons, dont on vient de parler, fut grand bailli de l'Anjou et du Maine. Françoise de Sesmaisons, fille de Claude de Sesmaisons, épousa Gui de Laval; et Jeanne-Françoise, leur cousine, épousa Jean-Baptiste de Becdelièvre, premier président de la chambre des comptes. Toutes les seigneuries dont on vient de parler appartenaient à M. le comte de Sesmaisons, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Trévecar et autres lieux, colonel d'infanterie. La terre de Lesnerac a été vendue par le fils de Sesmaisons en 1833, à M. le marquis de Monti, ancien seigneur de la Cour de Bouée.

En 1400, on connaissait encore à Escoublac la maison noble de Coëteas aux seigneurs de ce nom; et celle de Henleiz-Saudrais, moyenne-justice, à M. Arragon.

Son territoire forme, à deux vallons près, une plaine dont les terres sont bonnes et fertiles; mais il y en a une grande partie en landes, ou couverte par les sables de la mer. Les habitants font commerce des mottes à brûler, qu'ils vont tirer dans la grande bruyère, outre celui de leurs grains, qu'ils vendent lorsqu'ils en ont plus qu'il ne leur en faut pour leur subsistance. Sous-préfecture de Savenay; justice-de-paix du canton de Guérande.


AY. A 6 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 17 lieues de Rennes; et à 1 lieue 1/3 de Blain, autrefois sa subdélégation. On y compte 3,300 communiants. La cure était en la présentation du chapitre de l'église cathédrale de Nantes. Le territoire de cette paroisse renferme beaucoup de landes, et un bois considérable, nommé le Thiémay, contenant environ cinq cents arpents de terrain, planté en taillis. Il appartenait à M. Berthou de la Violay,

aujourd'hui à M. Corneau, qui en a fait défricher une grande portion, et bâtir une belle maison et plusieurs fermes. On y voit, en outre, des terres labourables et d'excellents pâturages.

Les maisons nobles sont : le Pont-Rouault, en 1390, à Guillaume Robert; Châtillon, haute, moyenne et basse-justice, en 1430, à Jean de Gueheneuc, aujourd'hui à M. d'Aux; Launay, en 1440, à Pierre de Saint-Aubin; la Mordelaye, à Guillaume Mardelle; en 1530, la Violay, à Jean Crépelan, seigneur de la Violay; en 1660, à Philippe du Crocelay, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne. Cette terre, avec celles de Maure, la Joue et Baudouet, formait une haute-justice qui appartenait à M. de Berthou. Maintenant la maison de la Violay est possédée par M. maréchal-de-camp Clouet; Vilhouin, haute-justice, à M. de Sarrant.

Cette paroisse est sous l'arrondissement de la sous-préfecture de Savenay; justice-de-paix du canton de Blain.

FÉGRÉAC. Sur une hauteur et sur la route de la Roche-Bernard à Redon; à 11 lieues 1/3 de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 14 lieues de Rennes; et à 1 lieue 1/2 de Redon, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. Les terres labourées de ce territoire sont bonnes, mais elles sont en très-petit nombre. Le reste du terrain est en prairies et surtout en landes.

La paroisse de Fégréac était du nombre de celles dont Conan-le-Gros confirma, en 1128, la possession à l'église de Nantes, à la prière de Brice, son évêque.

Le roi François I.er, par ses lettres données à Arques, le 12 août 1545, à l'occasion des eaux et forêts, chasses et pêches, ordonna la destruction de toutes les écluses de la rivière d'Isac en cette paroisse, avec défense de les reconstruire. Ce monarque désirait rendre cette rivière navigable.

On voit encore les vestiges d'un chemin pavé qui conduit de Fégréac à Rieux.

Ce territoire est embelli des maisons nobles suivantes : le Dreneuc, haute-justice, à M. du Dreneuc; la Touche, haute-justice, à Madame Desportes; la Broussaye, haute-justice, à M. de la Chapelle; l'Auvergnac, haute-justice, à M. de Tréveran; Rieux et Fréac, haute-justice, à M. de Rieux. Fégréac est dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Savenay; justice-de-paix de Saint-Nicolas-de-Redon.

FÉREL. Dans une plaine; à 14 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 18 lieues 3/4 de Rennes; et à 1 lieue 1/3 de la Roche-Bernard, jadis sa subdélégation. Cette paroisse relevait du marquisat d'Assérac, et ressortait au siége royal de Guérande. On y compte 1,000 communiants. La cure était en la présentation des moines de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. L'église de Férel était anciennement une chapelle monacale; on remarque sur les principaux vitraux, un tableau qui représente la généalogie du Sauveur du monde. Cette pièce est admirée des connaisseurs, ainsi que le plafond de cette église, qui représente l'histoire de l'ancien Testament. Cette chapelle devint ensuite trève d'Herbignac, et fut érigée en paroisse, en 1749. Cette paroisse fait partie de l'évêché de Vannes et du département du Morbihan.

Le territoire de Férel renferme des landes très-étendues, dans lesquelles passe un chemin que l'on dit être des Romains; il conduisait jadis du château de l'Ile à celui du Gâvre. C'est un pays, partie en plaine et partie en collines; les terres en labour y sont très-bonnes, mais elles sont bien moins étendues que les terres incultes.

On y connaît les terres nobles de Trégrain, de Bois-Jouan et Bois-Queheuneuc, à Madame d'Andigné; Coicouron et Tréguy. C'est depuis le concordat que Férel a été retiré de l'évêché de Nantes et réuni à celui de Vannes.

FOUGERAI. Gros bourg, à peu de distance de la route de Rennes à Nantes; à 12 lieues 1/2 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 9 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue 1/2 de Derval, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse, qui compte 3,200 communiants, avait une haute-justice qui ressortait au présidial de Nantes; il s'y en exerçait quatre autres, trois moyennes et une basse. La cure était à l'ordinaire, et valait 14,000 livres de rente au recteur.

L'an 851, Fougerai portait le nom de Fulkeriac, comme on le voit par la donation qu'Erispoé, roi de Bretagne, et Aguliac, firent à l'abbaye de Redon, de quelques rentes sur cette paroisse.

Ce territoire, arrosé par la rivière de Chère qui le traverse, est fort étendu, et forme une plaine, à quelques côteaux près. On y voit des terres cultivées et excellentes pour le froment, seigle, blé noir et avoine; de belles prairies, des landes en quantité, et le bois des Fosses, taillis qui peut avoir une lieue de périmètre.

Le château de Fougerai était jadis une place très-forte. Il était, en 1356, sous la garde de 200 hommes de troupe, commandés par le capitaine Brembro. Bertrand Duguesclin, depuis connétable de France, entreprit de le surprendre et de s'en emparer. Un jour, que Brembro était sorti, Duguesclin posta ses soldats en embuscade, et se déguisa en bûcheron avec trois des plus braves des siens, qui mirent chacun un fagot sur leurs épaules. Ainsi chargés, ils se présentèrent devant le château pour vendre du bois: le portier descendit avec deux autres soldats pour leur ouvrir la porte. Duguesclin avait eu soin de cacher une hache, avec laquelle il assomma le portier, tandis que ses compagnons se jetèrent sur les deux autres. Ceux qu'il avait mis en embuscade accoururent au premier signal et entrèrent dans le château, dont ils levèrent le pont-levis, dans la crainte que le capitaine ne fut revenu avec sa troupe. La garnison accourut au bruit, et Duguesclin, armé seulement d'une hache, eut à combattre sept des plus vigoureux Anglais. Il en assomma deux, ce qui rendit les autres plus circonspects, et donna le temps aux siens de le secourir. Après bien de la résistance, les Anglais cédèrent, et la place fut prise par les Bretons, qui y trouvèrent un bon dîner, que les vaincus avaient fait préparer. Duguesclin avait reçu une blessure à laquelle il fit mettre le premier appareil; après quoi, il visita le château et donna ses ordres. Sur le soir, il sortit avec cinquante cavaliers, et se mit en embuscade sur le chemin que devait naturellement prendre Brembro, qui arriva effectivement à la nuit et donna dans le piége. Les Anglais perdirent leur capitaine et un grand nombre des leurs. Les autres furent faits prisonniers et conduits à Fougerai. Le capitaine breton mit une garnison dans Fougerai, et vola au secours de Rennes, que les Anglais assiégeaient.

L'an 1450, le chapelain de Lion jouissait de la métairie d'Ameur, et toutes les autres maisons nobles étaient occupées par des fermiers.

Par lettres du 15 juillet 1467, Louis de la Trimouille et Marguerite d'Amboise, son épouse, vendirent à Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, leur sœur, pour une somme de 1,000 écus d'or, une rente annuelle de 300 livres, qu'ils avaient sur la terre et seigneurie de Fougerai, qui était échue à Marguerite, pour sa part et portion de la succession de Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, leur mère commune.

En 1495, la seigneurie de Fougerai appartenait à Jean de Rieux, maréchal de France.

L'an 1664, la terre et seigneurie de Fougerai fut érigée en marquisat, en faveur d'Henri de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard, qui fut tué à la bataille de Saint-Antoine. Ce château est actuellement possédé par M. de Grandville-Loquet, qui en a fait démolir une partie pour en bâtir un autre. Il ne reste plus que la grosse tour de l'ancienne place.

Les maisons nobles sont : la Villeauren, en 1408, à Guil-le-Bret, seigneur de Saint-Etienne ; en 1450, Cohan, à Armenton, sieur de la Chauvigni ; en 1480, le Port de la Roche, à Guil-Dolies. On y connaît encore celles de la Thébaudais, la Hurlais, la Praye, le Loray, les Boussis, la Souchais, la Panais et la Grignonnaye. Cette paroisse fait aujourd'hui partie du département d'Ile-et-Vilaine et de l'évêché de Rennes.

FRESNAY. A 7 lieues 1/4 au S.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 26 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue 1/6 de Machecoul, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, compte 900 communiants, et relevait du roi. Son territoire forme à peu près une plaine, où l'on voit des terres fertiles et bien cultivées, quelques vignes, des prairies et des pâturages excellents.

La maison noble de la Fréseraie, haute, moyenne et basse-justice, à M. de la Roche-Saint-André.

On y connaît encore celle de la Nouë, si célèbre par la naissance du fameux la Nouë, surnommé *Bras-de-Fer*, à la famille duquel elle appartenait jadis. Ce héros, qui joignait à la valeur tous les talents d'un grand homme, et toutes les qualités qui font l'homme de bien, embrassa la religion calviniste au retour de sa campagne d'Italie. En 1567, il prit aux catholiques, la ville d'Orléans, se trouva, en 1569, à la bataille de Jarnac, et se rendit maître des places de Marennes, de Soubise, d'Oléron, de Brouages, et de Fontenay-le-Comte. Ce fut à la prise de cette dernière qu'il reçut une blessure au bras gauche, dont il eut l'os cassé. On lui coupa le bras à la Rochelle, et on lui en fit un de fer dont il se servait aisément pour tenir la bride de son cheval, et à d'autres usages. En 1571, il fut envoyé dans la Flandre, où il surprit Valenciennes. De retour en Bretagne, il se rendit au siége de Lamballe, au mois d'août 1591, et fut tué dans une échelle sur laquelle il était monté, pour voir ce qui se passait dans la place. Henri IV, qui se connaissait en mérite, fut sensible à cette perte, et dit qu'il était bien

malheureux d'avoir perdu, à l'attaque d'une si petite ville, un homme qui valait seul une province entière.

La maison de la Salle est aussi dans ce territoire.

Cette paroisse est dans la sous-préfecture de Paimbœuf; justice-de-paix de Bourgneuf.

FROSSAY. Sur une hauteur; à 6 lieues à l'O. de Nantes, son évêché; à 21 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Paimbœuf, jadis sa subdélégation. Cette paroisse relevait en partie du roi, et ressortait au présidial de Nantes. On y compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire.

Le plus ancien monument de l'endroit est le prieuré. On lit dans les archives de la seigneurie que, dans le 11.e siècle, les habitants du pays disaient, par tradition, que cette maison, tombée en ruine long-temps avant eux, avait été rebâtie par saint Front, évêque de Périgueux, capitale du Périgord, et que ce Saint y avait long-temps vécu dans la solitude. Les mêmes archives nous apprennent que ce prieuré fut fondé vers 1050, à l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon.

Le château du Migron appartenait, en 1100, au seigneur Draosius, fils de Frédorius, époux de dame Oredienne. Adroloi, fils de Frédur, est le plus ancien seigneur de cette paroisse dont nous ayons connaissance. Frossay s'appelait alors *Froczay*.

Nous n'avons rien trouvé qui nous ait constaté le temps précis de la fondation de l'église paroissiale. Nous avons seulement vu qu'au mois de juillet 1104, Benoit, évêque de Nantes, confirma à Justin, abbé de Redon, et à ses moines, la donation de l'église paroissiale de Frossay. L'acte fut passé dans le cloître des religieuses de Sainte-Marie-de-Prigny.

En 1294, Geoffroi de Sion, seigneur de Saffré, fonda, en la paroisse de Frossay, le prieuré de Guermitou, et le donna à l'abbaye de Sainte-Marie-de-Pornic.

En 1429, Gilles Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, possédait en la paroisse de Frossay, la seigneurie de Saffré, plusieurs autres droits et rentes, savoir: 1.° Une poëlée de vin due par les héritiers Aubert, 4 sous: cette poëlée, qui contenait 32 pots, a été depuis appréciée à 3 sous le pot, ce qui fait une rente de 4 livres 16 sous, payable par les vassaux qui y étaient sujets. 2.° Le droit de

quintaine sur tous les vassaux nouvellement mariés. Le seigneur devait fournir le cheval, les éperons, le fer des roques; et les héritiers du nommé Jamène de Frossay devaient l'écu et les roques pour ferrer les quintaines. Ce droit de quintaine était prisé 20 sous. 3.° Au même seigneur appartenaient les épaves, successions de bâtards, lots et ventes, etc. 4.° La juridiction de la haute, moyenne et basse-justice, amendes, profits et revenus d'icelle, les gages du sénéchal et autres officiers rabattus, prisés 100 sous de rente. 5.° Le droit de donner des mesures à blé et vin, prisé 20 deniers.

Suivant cette pièce, le seigneur de la Hunaudaye possédait alors, dans l'évêché de Nantes, les seigneuries de Brains, de Bouguenais, Saint-Aignan, Saint-Léger, la Hunaudaye et Saffré.

Il y avait, en 1564, dans l'évêché de Nantes, dix-huit églises calvinistes, y compris celle de Frossay.

L'an 1656, le tonnerre écrasa l'église paroissiale de Frossay. Les deux ailes et le clocher de cette église furent rebâtis à neuf, en 1659 et 1660.

Outre la cure, le prieuré de Notre-Dame et celui de Guermiton, il y avait, dans la paroisse de Frossay, plusieurs bénéfices dont je ne ferai mention qu'en passant, savoir: la chapellenie de Saint-Michel, le légat du Pichonnet, le bénéfice du grand Saint-Yves, le bénéfice du petit Saint-Yves, qui furent fondés, en 1460, par différents prêtres. Les chapellenies de la Haulerie et de la Magdeleine étaient aussi dans la paroisse; elles avaient été fondées le 16 avril 1480.

Le château de la la Rouxelière, situé à 1/4 de lieue du bourg, était la maison seigneuriale de Frossay. Le seigneur avait six fiefs dans la paroisse, savoir: le Bois-Rouaud, Machecoul, la Hunaudaye, Saffré, le Plessis-Grimaud et la Ville-Bessac. Les cinq premiers avaient tous haute, moyenne et basse-justice; mais le sixième n'en avait qu'une basse. Ils étaient jadis, et même avant 1400, possédés par différents seigneurs qui en portaient le nom; mais ils furent réunis, en 1682, sous un même seigneur, par Reignaul-Despinose, dont le petit-fils a vendu, en 1766, cette seigneurie avec toutes ses dépendances, à M. Pitou, seigneur de Saint-Gilles, secrétaire du roi en la grande chancellerie. La chapelle de Saint-Jean, qui fait une aile droite de ladite église, lui est privative.

Le domaine du château consistait en plusieurs métairies, vignes, prés, bois taillis, cinq moulins à vent, un à eau, rôle rentier considérable, droit de cinq foires par an, et de marché tous les jeudis.

Les juridictions de la seigneurie et celle du fief de Langle, situé dans les paroisses de Saint-Opportune et de Saint-Père-en-Retz, s'exerçaient autrefois dans l'auditoire et chambre criminelle de l'endroit. Il y avait prison, cachots et logement de geolier.

Le prieuré de Frossay avait aussi une juridiction, un auditoire avec un fond banal, la maison du fermier, etc. Ce prieuré relevait du roi.

Le bourg de Frossay est très-beau et bien situé; il a des points de vue magnifiques. On y voit deux églises à clocher, la paroissiale et celle du prieuré. Les maisons du recteur et du prieur sont très-agréablement placées, surtout pour la vue. Le territoire de Frossay, très-exactement cultivé, produit des grains, beaucoup de foin, et des vins assez estimés. Il y a quelques années que les habitants du pays en faisaient un commerce considérable avec la Basse-Bretagne; mais ce commerce est aujourd'hui entièrement tombé. Maintenant ils vendent leurs vins aux gens des paroisses de Cordemais, du Temple, de Bouée, etc.

Le port du Migron est très-commerçant. C'est un village assez considérable, situé sur la rive gauche de la Loire. Il était autrefois fort renommé, à cause de son château, qui portait le nom de Château-Migron. Cette paroisse est dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Paimbœuf; justice-de-paix du canton de Saint-Père-en-Retz.


ENESTON. Abbaye et paroisse; à 4 lieues au S.-S.-E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 26 lieues de Rennes. On y compte 500 communiants. Il s'y exerçait jadis une haute-justice qui appartenait à l'abbé de ce monastère, qui présentait aussi la cure.

L'an 1225, Gazouin, sieur de la Poissonnière, fit à Pérégrin, abbé de Geneston, une rente de 12 deniers à prendre sur la Saussaie de Saint-Lucien, paroisse de Rezé.

En 1749, les abbé, prieur et chanoines réguliers de Geneston obtinrent des lettres-patentes pour l'établissement d'une foire à Geneston. Ce territoire forme une plaine, où l'on voit quelques terres labourées, des vignes, quelques prairies, des landes d'une étendue prodigieuse, et une partie de la forêt de la Huctierre qui appartient à M. de Belle-Isle-Pépin, chef d'escadre. Geneston est du canton et de la justice-de-paix de Saint-Philbert, et du 4.e arrondissement de Nantes.

GÉTIGNÉ. Dans les Hautes-Marches, sur la rivière de Sèvre; à 6 lieues 1/2 au S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 27 lieues de Rennes; et à 2/3 de lieue de Clisson, jadis sa subdélégation. Cette paroisse compte 2,000 habitants. La cure était en la présentation de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne.

L'hôpital de Clisson se trouve renfermé dans ce territoire, qui est très-exactement cultivé, et fertile en grains, en foin et surtout en vins. Il est du canton et de la justice-de-paix de Clisson, et du 4.e arrondissement de Nantes.

GORGES. Sur un côteau, au bord de la rivière de Sèvre; à 5 lieues 1/4 au S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 26 lieues 3/4 de Rennes; et à 1/2 lieue de Clisson, jadis sa subdélégation. On y compte 2,300 communiants. La cure était en la présentation de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne. Ses maisons nobles sont : la Senardière et Loiselière; cette dernière appartient à M. de la Bourdonnaye, conseiller d'état. Loiselière, jadis la maison de plaisance des seigneurs de Clisson, est démolie depuis plusieurs siècles; il n'y reste plus qu'une chapelle; on remarque encore les ruines des murs du parc qui paraît avoir été d'une assez grande étendue. Ce territoire est rempli de vallons, où l'on voit de très-belles prairies; il est coupé par la rivière de Sèvre. Les terres y sont très-bien cultivées, fertiles en grains de toute espèce et en vin d'assez bonne qualité; on y trouve quelques petits cantons incultes; mais ce sont des terres pierreuses et stériles. La paroisse de Gorges relève du canton de la justice-de-paix de Clisson; 4.e arrondissement de Nantes.

GRAND-CHAMP. A 3 lieues 2/3 au N. de Nantes, son évêché, anciennement sa subdélégation et son ressort; et à 18 lieues 1/2 de Rennes. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, possédait une haute-justice, et compte 1,400 communiants. M. le duc de Rohan en était le seigneur supérieur. Son territoire est traversé par un vallon d'une très-grande étendue, et par d'autres moins grands. On y voit des terres labourables, des vignes, de belles prairies, des bois, beaucoup de landes, et les maisons de remarque de Launay, de la Douve, du Champ-Briand et du Bois-Robin. Cette paroisse est dans le 4.e arrondissement de préfecture de Nantes; du canton et de la justice-de-paix de la Chapelle-sur-Erdre.

GUÉMENÉ-PAINFAUT. Sur une montagne et sur la rivière de Don; à 11

lieues 1/2 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 11 lieues 2/3 de Rennes; et à 2 lieues 3/4 de Derval, autrefois sa subdélégation. La cure était à l'ordinaire. On y compte, y compris ceux de Beslé, sa trève, 2,500 habitants. Outre la haute-justice de l'endroit, il s'y en exerçait deux autres hautes, et quatre moyennes. M. le prince de Condé en était le seigneur. Ce territoire est fort étendu, et forme plusieurs petites plaines, où l'on voit plus de landes que de terres labourées.

L'an 1304, Daniel Vigier, natif de cette paroisse, homme sage et prudent, fut nommé à l'évêché de Nantes, où il mourut le 13 février 1337; il fut inhumé dans son église cathédrale, qu'il avait enrichie de plusieurs fondations et de riches ornements (voyez Nantes, année 1304). Les maisons nobles sont : l'ancienne seigneurie de Bruc, qui, en 1200, appartenait à Allain, chevalier seigneur de Bruc. Jean de Bruc, son arrière-petit-fils, fut chancelier de Bretagne, et, en 1420, ambassadeur à Rome, pour le duc Jean V. Il épousa Jeanne de l'Hôpital, fille de Pierre l'Hôpital, président universel de Bretagne.

Cette terre est toujours demeurée dans la possession de leurs descendants; elle est aujourd'hui encore à M. de Bruc. Ces mêmes seigneurs jouissaient jadis de la seigneurie de la Ville-Bour, qui appartenait à M. du Halgoët. La terre et seigneurie de Penthoët, appartenait, en 1370, à Hervé de Penhoët, compagnon d'armes de Gérard de Retz, et, en 1430, à Jean de Trévellec. On y connaît encore les maisons nobles de Juzet, Calat et Friguel. Guémené est un chef-lieu de canton et de justice-de-paix; arrondissement de la sous-préfecture de Savenay.

GUENROUET. Au bord d'une plaine, près la rivière d'Isac; à 9 lieues 3/4 au N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 15 lieues 1/4 de Rennes; et à 3 lieues 1/4 de Blain, jadis sa subdélégation. On y compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire est fort étendu, mais si peu cultivé, qu'à peine ses productions peuvent fournir à la subsistance de ses habitants. Si les landes immenses qui existent dans cette paroisse étaient cultivées, elles pourraient nourrir 2,000 personnes de plus; le sol n'en est pas de mauvaise qualité, et il est à croire qu'on en ferait de bonnes terres à froment et d'excellentes prairies. Il faut du temps, des soins et du travail : mais c'est le sort de l'homme; il doit s'y soumettre.

Le château de Careilh, haute-justice, était la maison seigneuriale de l'endroit.

Il appartenait, en 1464, à Louis Macé, chevalier-seigneur de Careilh; et, en 1530, à Guillaume de Careilh. Le 8 juin 1607, Gilles-Marie de Careilh, épousa Jeanne du Cambout; et Marie, dame de Careilh épousa, en 1669, Jérôme du Cambout, son cousin, chevalier-seigneur du Beccay, qui, par ce mariage, devint seigneur de Careilh, qui fut érigé en vicomté, le 4 juillet 1685, en faveur de René du Cambout, gouverneur de Rhuis. Cette terre est encore dans la même famille.

Le mot *Guen-Rouet*, signifie, en breton, *Roi Blanc*; et l'opinion commune est que cette paroisse fut fondée par Allain-le-Grand, duc de Bretagne, l'an 889. Ce prince jouissait du château de Langle, qui passa, dans la suite, aux seigneurs de Lavardin, du nom de Beaumanoir, qui le vendirent, il y a environ 180 ans, aux seigneurs du Cambout; il est maintenant en ruine, et l'on ne voit que le bois de son nom, avec la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, dont on va parler.

M. le duc de Rohan possédait avant la révolution, dans ce territoire, un terrain appelé *la forêt de Coatel*; ce mot, en langage breton, signifie *Bois de César*. On prétend que ce conquérant le fit abattre pour y placer son camp.

On y trouve aussi trois chapelles frériennes, qui sont Saint-Sébastien, Sainte-Géneviève, rebâties depuis 75 ans, et Notre-Dame-de-Grâce, qui passe pour la plus ancienne. Elle est en grande vénération dans tout le pays. Arthur II l'enrichit considérablement.

Les seigneurs du Cambout possèdent, dans le même territoire, deux masures d'anciennes maisons nobles : l'une s'appelle l'Evrisac, et l'autre la Motte-Isac. Cette paroisse est dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Savenay, et du canton de Saint-Gildas-des-Bois.

GUÉRANDE. Par les 4° 46' 48" de longitude, et par les 47° 19' 10" de latitude; à 14 lieues 1/4 de Nantes, son évêché; et à 22 lieues 1/3 de Rennes. Ses armes sont des hermines pleines en losanges, soutenues par des lions casqués; elles se voyaient sur la porte de Sauvetout, de Nantes, dont le véritable nom était porte de Guérande. Les villes du Croisic et de la Roche-Bernard étaient réunies à son gouvernement. On trouvait à Guérande une communauté de ville, une juridiction royale, un siége royal de police, une subdélégation, une brigade de maréchaussée, une poste aux lettres, deux hôpitaux, deux couvents, les Jacobins et les Ursulines. Il s'y tient un marché tous les mercredis et samedis, où il se vend du froment et

autres grains, apportés par les paludiers qui retirent ces grains de toute la Bretagne, en échange de leur sel. La communauté de ville avait droit de députer aux Etats. Toutes les fois qu'elle s'assemblait, le chapitre y envoyait deux députés, et trois anciens gentilshommes y assistaient en qualité de propriétaires de maisons. Elle était composée d'un maire, d'un procureur du roi syndic, d'un miseur et d'un greffier. Soixante-treize juridictions, hautes, moyennes et basses-justices, qui relevaient en proche et arrière-fiefs du roi, ressortaient au siége royal de Guérande. Les paroisses, qui relevaient de ce même siége, étaient au nombre de quatorze.

Il y avait autrefois une amirauté et une prévôté, qui furent supprimées en...... L'évêque de Nantes, inféodé de la seigneurie de Guérande, à l'exception des places publiques, y possédait une officialité, avant l'édit du clergé, de l'an 1695. Ce prélat n'a conservé depuis que sa juridiction des régaires. Le siége royal de police était composé d'un lieutenant-général, d'un procureur du roi, d'un greffiier et de deux commissaires de police, pour les rapports. Les seuls perruquiers avaient maîtrise à Guérande. Cette ville avait autrefois trois paroisses, qui étaient : Saint-Aubin, Saint-Michel et Notre-Dame-de-la-Blanche, qui n'en forment plus qu'une, sous le nom de Saint-Aubin. L'église paroissiale était une collégiale royale, qui avait douze chanoines, outre deux prébendés pour deux autres chanoines qui représentaient les anciens recteurs, et deux portions canonicales affectées, l'une, au vicaire perpétuel, à la nomination du chapitre, qui était recteur de Saint-Aubin, et l'autre, au régent, qui était obligé d'enseigner gratuitement les belles-lettres, à tous les enfants de la ville qui se présentaient. Les chanoines étaient recteurs primitifs; ils conféraient les bénéfices du territoire, et dîmaient alternativement, dans chaque canton, avec l'évêque. La paroisse de Guérande contient 15,000 habitants, y compris ceux de de la Magdeleine, de Careilh, de Clis, de Trescalant et de Saillé, ses trèves qui sont considérables. Saillé est situé au milieu des marais salants, et uniquement habité par des paludiers. Toute la partie du midi de Guérande est bâtie sur un côteau planté en vignes, dont le vin devient exquis à vieillir. Dans la plaine, sont les œillets des marais salants qui, avec ceux du Croisic, du Bourg-de-Batz, du Pouliguen, de Mesquer, et de Saint-Molf, situés dans le même canton, font un nombre de 35,000 œillets, qui peuvent rapporter, année commune, chacun 5 livres de revenu. Le cultivateur n'a que le quart de la récolte. Le reste du pays, quoique très-peuplé, contient beaucoup de landes. Outre le commerce de sel et

de grains, les Guérandais ont encore une manufacture d'étoffe de serge brune, qui sert à habiller les gens de la campagne. Les laines qu'on y emploie sont filées par les cent pauvres qu'on nourrit et entretient au sanitat. Cette maison n'a que 100 pistoles de rente; elle est établie comme hospice.

Les juridictions suivantes s'exerçaient à Guérande : Careilh, haute-justice, à M. Fouches; Cremeur et Ker-Eredin, haute-justice, à M. de Rohan Chabot; Cardinal, haute-justice, à M. de Ker-Celin, alloué du présidial de Vannes; la juridiction des Régaires, haute, moyenne et basse-justice, à Mg.r l'évêque de Nantes; Mérionnet, haute-justice, à M. de Sarant; Ker-Ougat, moyenne-justice, à M. de la Boulais; Lesneven, en Guérande, et Leunilis, moyenne-justice, à M. de Sesmaisons; l'Auvergnac, moyenne-justice, qui s'exerçait au village de Clis, en la paroisse de Guérande, à M. de la Bourdonnaye-de-Bois-Hulin; Cremeur, en Clis, basse-justice, à M. de Rohan Depoldux, grand-maître de l'ordre de Malte; Colveux, basse-justice, à M. de l'Eclie; Ker-Pont-d'Armes-Michinot, basse-justice, à M. de Ker-Oandu; Beaulieu, moyenne-justice, à M.me de la Boissière.

Guérande doit ses commencements aux Romains, qui y avaient une garnison; ils en furent chassés, en 448, par les Armoricains, sous la conduite de saint Germain-d'Auxerre; mais ils y retournèrent bientôt après, et y bâtirent une forteresse, connue sous le nom de *Grannone*, l'an 470 de Jésus-Christ, comme le rapporte M. de Valois, dans sa notice. Cette forteresse était occupée par une forte garnison, qui s'était retranchée et cantonnée au Croisic. La nécessité qui força les Romains de retirer une partie de leurs troupes de ce lieu, donna moyen aux Saxons de se répandre dans la campagne, où ayant appris ce qui était arrivé à Riotime et à son armée, ils se jetèrent sans crainte, dans le territoire de Nantes, qui était alors fort dépeuplé, et qu'ils désolèrent par leurs ravages. Ils s'en retournèrent chargés de butin au Croisic, où ils se reposèrent quelque temps, et recommencèrent leurs courses et pillages. Les Romains avaient encore, en 497, une garnison à Grannone, ou Guérande, pour contenir les Saxons, qui s'étaient réfugiés au Croisic.

L'an 560, il fut donné, auprès de Guérande, une sanglante bataille, entre Clotaire, roi de France, et Conobre, dit *Conan* (voyez Nantes).

L'an 850, Gislard fut pourvu de l'évêché de Nantes, en la place d'Actard, que Nominoé chassa de son siége, parce que ce prélat était trop attaché à la

France. Mais l'an 855, Actard ayant été rétabli sur son siége par Erispoé, fils et successeur de Nominoé, Gislard se trouva évêque sans siége. Il se retira à Guérande, et fut assez heureux pour conserver la moitié du diocèse, que cet événement fit appeler Lamée, et qui forma depuis l'archidiaconé de Lamée. Les autres évêques prononcèrent contre lui, mais en vain, une sentence qui le condamnait à passer le reste de ses jours dans le cloître de Saint-Martin-de-Tours.

En 857, Salomon, meurtrier et successeur d'Erispoé, son cousin-germain, fonda le chapitre de Saint-Aubin-de-Guérande, pour Gislard, qui y vivait toujours comme évêque. Le prince, qui ne voulait pas que ce prélat cédât à ses confrères, lui fit bâtir un palais dans une rue de la ville qui se nomme encore la *rue de l'Evêché*. On remarque dans l'église de Saint-Aubin, bâtie par le même Salomon, des mitres et des crosses en relief sculptées sur les murailles, et une chaire épiscopale en pierre, pratiquée dans l'épaisseur du mur d'une des tours du frontispice. Au-dessus de l'avant-chœur, est un Christ d'argent massif, de la hauteur de cinq pieds trois pouces, proportion commune d'homme. On ignore qui a fait un si riche présent à cette église, qui a toujours conservé le privilége de prendre place immédiatement après la cathédrale, à tous les synodes et assemblées du clergé de ce diocèse, ainsi que la qualité du second siége épiscopal de Nantes, dans tous les aveux du chapitre, indépendamment de plusieurs autres droits et priviléges de cathédrale, dont elle avait toujours joui depuis sa réunion au diocèse Nantes jusqu'à la révolution, tels que ceux d'avoir ses grands-vicaires, official et promoteur, tirés du corps de son chapitre, qui était le collateur ordinaire de tous les simples bénéfices de son territoire, au nombre de plus de deux cent, droits qui approchaient de ceux des évêques. Gislard mourut sans successeur, l'an 895. Les limites de cet ancien diocèse, qui comprenaient, entr'autres, l'archidiaconé de Lamée, sont fixées par une carte conservée dans les archives de l'église cathédrale de Nantes.

Le duc Jean III voulant reconnaître les services que les moines de Saint-Sauveur-de-Redon rendaient à son père, exempta les vassaux de Guérande des tailles qu'ils avaient coutume de lui payer. L'acte en fut passé en présence de la duchesse Hermengarde et de plusieurs barons; mais on ignore en quelle année. Tout ce qu'on sait, c'est que Jean monta sur le trône en 1312, et mourut en 1341.

L'an 1342, Louis d'Espagne, après s'être emparé des vaisseaux qu'il trouva

dans le port du Croisic, et les avoir remplis d'Espagnols, de Génois et de quelques Français, vint assiéger la ville et le château de Guérande. Cette place, après quelque résistance, fut prise d'assaut, et tous ses habitants passés au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. L'ennemi mit le feu à cinq églises de la ville et des faubourgs, et détruisit tout le reste.

L'église de Notre-Dame-de-la-Blanche fut bâtie l'an 1348, par Jean IV, comte de Montfort; elle fut l'une des paroisses de la ville, comme on l'a déjà dit.

L'an 1373, Guérande fut assiégé et pris par Bertrand Duguesclin, connétable de France. L'an 1379, Olivier de Clisson en fit aussi le siége; mais la ville fut si bien défendue, qu'il fut obligé d'abandonner son entreprise.

L'an 1380, le 6.me jour du mois d'avril, Messire Macé de Raguenel, frère de Macé de Guiffart, conseiller de Jean IV, duc de Bretagne, comte de Richemont et de Montfort, Jean Macé le Bart, abbé de Saint-Melaine, et son cousin Thomas Macé, abbé de Blanche-Couronne, conjointement avec le sire de Laval et le vicomte de Rohan, ont ratifié le traité de paix entre le duc et le roi de France, à Guérande, dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Blanche (1).

Jeanne de Hollande, épouse de Jean IV, mourut sans postérité en 1385. Jean épousa, en troisièmes noces, Jeanne de Navarre, fille du roi de Navarre et de Jeanne de France. La princesse fut conduite, par mer, en Bretagne. Elle était accompagnée du seigneur de Châteaugiron et de Messire Thomas Macé; et lorsque le navire fut arrivé à Guérande, le duc, son époux, s'y rendit, et le mariage se célébra dans la chapelle de Saint-Clair-de-Saillé, le mardi 11 septembre 1396. La princesse Jeanne était partie de Navarre le 12 juin. La dépense de son voyage monta à 3,396 livres. Dans le paiement que le duc fit faire à ses officiers pour les frais du voyage, le seigneur de Châteaugiron et Messire Thomas Macé eurent chacun 12 livres tournois. Le marc d'argent valait alors 5 livres 5 sous.

Le couvent des Jacobins ou Dominicains de Guérande fut fondé, l'an 1408, par le duc Jean V, qui en posa la première pierre, le 16 mars 1409, après avoir obtenu du pape Benoît XIII, des bulles qui furent adressées à Gratien,

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne.

évêque de Quimper. Ce prince donna à ces religieux les œillets des marais salants. Le duc, pour indemniser les chanoines du chapitre de la collégiale, d'une chapelle qu'ils possédaient dans l'emplacement de cette nouvelle communauté, leur fit quelques dons, et, de plus, leur compta une somme de 4,000 livres, pour la construction de celle qui subsiste encore aujourd'hui auprès de ce même couvent. La somme ci-dessus ferait aujourd'hui celle de 48,000 livres. Le duc, qui avait beaucoup de dévotion à saint Yves, lui fit dédier cette église. La consécration en fut faite, le 9 septembre 1441, en sa présence et en celle de Pierre et de Gilles de Bretagne, ses enfants. Jean V y établit encore, le jour de la fête du même Saint, une foire franche qui devait tenir à la porte du couvent, accordant aux moines le droit de percevoir les devoirs et impôts des vins qui s'y vendraient par tous les débitants. Ces priviléges leur furent confirmés par les ducs, leurs successeurs, et notamment par les rois Louis XIV et Louis XV, par lettres-patentes du mois de juillet 1750.

L'imposition des fouages et des octrois dans cette ville, n'est pas bien ancienne. Sous le règne de Jean V, il fut établi, par ordre de ce prince, une levée de deniers sur tout ce qui s'y débitait. Le produit en fut employé à la fortification de la ville, qu'il fit fermer, l'an 1431, d'un rempart qui la mit en état de se défendre des attaques de ses ennemis, aux pillages desquels elle avait été si souvent exposée. Ce rempart passe pour avoir été un des plus beaux de son temps. Il a 620 toises de périmètre, qui forment l'enceinte de la ville, laquelle a quatre portes d'entrée. Il est construit en pierres de taille, et est défendu par onze fortes tours, environnées de larges et profonds fossés qui entourent la ville ; mais les eaux qui y croupissent dans plusieurs endroits, pendant l'été, occasionnent, surtout durant les grandes chaleurs, une mauvaise odeur qui se répand dans tous les environs. Sous cette ville sont une infinité de souterrains qui aboutissent tant au dedans qu'au dehors ; ils ont leurs issues sous la voûte de la porte de Saillé, sous laquelle ils avancent environ soixante pieds, après quoi ils se distribuent en plusieurs branches qui aboutissent à différents quartiers.

Le 8 septembre 1488, le duc François II étant mort à Couëron, les deux princesses, ses filles, quittèrent ce lieu pour se rendre à Guérande, où la duchesse Anne reçut, du roi de France Charles VIII, une ambassade pour lui témoigner la part que ce prince prenait à sa douleur. Ce monarque lui fit, en

même temps, déclarer que son intention était d'observer le traité conclu au mois d'août dernier.

L'an 1489, le chancelier de Bretagne, Jean d'Espinay, trésorier du duché, et autres officiers de la duchesse Anne, qui s'étaient rendus à Guérande pour y terminer quelques affaires, y furent assiégés par les ordres du maréchal de Rieux. La duchesse y envoya promptement des troupes commandées par le maréchal, comte de Dunois, qui fit prisonniers plusieurs de ceux du parti du maréchal. Lui-même fut traité avec toute la rigueur possible, et trois de ses principaux partisans eurent la tête tranchée pour avoir osé porter les armes contre leur souveraine.

Le 4 mai 1557, une escadre de douze petits vaisseaux espagnols aborda, vers la pointe du jour, à Chef-Moulin, dans le territoire de Saint-Nazaire, à 3 lieues 1/4 de Guérande. Ces étrangers débarquèrent, mirent le feu à quelques maisons, et s'avancèrent dans la campagne pour y piller. Pierre Goudelin, seigneur de Chavaigne, sénéchal de Guérande, averti de ce qui se passait, rassembla environ 300 hommes, tant de la ville que des faubourgs de Guérande, à la tête desquels il courut à Chef-Moulin, où il arriva sur les 9 heures du matin. Il rangea aussitôt sa troupe en bataille, et chargea les ennemis qui se rembarquèrent à la hâte, et laissèrent sur le rivage la plus grande partie de leur butin.

Le 5 mai 1562, les calvinistes des environs, au nombre de vingt, entrèrent dans l'église des Jacobins de Guérande, où ils brisèrent plusieurs figures de Saints qu'ils rencontrèrent, y commirent plusieurs autres sacriléges, et poussèrent l'impiété jusqu'à mettre sur l'autel de Saint-Avertin, du blé qu'ils firent ensuite manger par des cochons.

Par édit du roi Charles IX, donné à Châteaubriant, en 1565, les ports et hâvres du Croisic, Saint-Nazaire, Bourg-de-Batz, Pouliguen, Piriac, et les villages nommés de Pennetin et les deux fiefs de Faugaret, commanderie de l'ordre de Malte au territoire d'Assérac, furent réunis au siége royal de Guérande.

Les Etats assemblés à Nantes en présence du roi, le 18 août 1614, demandèrent à Sa Majesté la démolition du château de Guérande et de plusieurs autres, ce qui leur fut accordé. Les Etats assemblés à Guérande, le 4 août 1625, accordèrent au roi, en don gratuit, une somme de 500,000 livres, et à la reine, celle de 150,000 livres.

L'an 1646, la mère Marie Charette, du couvent des Ursulines de Nantes,

vint à Guérande, avec quelques autres religieuses, où elles étaient demandées par le chapitre pour y instruire la jeunesse. La dot de ces religieuses fut employée à acheter une petite maison avec son enclos, appelée la porte *Talon*. En 1700, elles obtinrent des lettres-patentes; et des dames portugaises prirent l'habit de cette maison, et y firent construire un couvent neuf, qu'elles enrichirent par plusieurs présents considérables, entr'autres d'une couronne impériale d'argent massif, enrichie de pierreries que l'on voit encore, et que l'on dit venir de la maison régnante de Portugal.

Vers l'an 1650, l'hôtel-Dieu de Guérande fut établi, comme hospice, par les charités publiques. Il fut d'abord dirigé par une jeune personne de 18 ans, qui venait de prendre le voile blanc dans le couvent du Bon-Pasteur de Rennes, et qui, de cet endroit, fut transférée dans celui-ci à la demande des habitants. Elle y vécut 64 ans; et, avant sa mort, on obtint des lettres-patentes pour la fondation de cette maison.

Le chapitre de l'église collégiale conserve, dans ses archives, un procès-verbal dressé en 1680, sur la démolition du palais épiscopal, qui, comme je l'ai dit, avait été construit en cette ville. Il fut démoli à la requête de Gilles-Jean-François de Beauveau, évêque de Nantes.

Il se tient à Guéraude plusieurs foires considérables, dont une commence le 18 octobre de chaque année, et finit la veille de la Toussaint. Guérande est chef-lieu de canton, et de la sous-préfecture de Savenay.


AUTE-GOULAINE. Sur une hauteur; à 2 lieues 1/6 l'E.-S.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 24 lieues de Rennes. On y compte 1,500 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne, et M. le marquis de Rosmadec en était le seigneur. Son territoire est assez fertile en grains et vins d'une médiocre qualité; on y trouve quelques petites landes, un grand nombre de marais, des arbres fruitiers et autres. On croit que le château actuel de Goulaine fut bâti, vers l'an 944, sur les ruines de l'ancien, dont il reste encore deux appartements qui furent réunis au nouveau, lors de sa construction. Cette terre avait une haute-justice. L'an 1138, Marcis, sieur de Goulaine, rendit, du consentement de Brice, évêque de Nantes, aux moines de Vertou, l'église de Sainte-Radegonde-de-Goulaine, qu'ils lui avaient afféagée avec celle

de la Chapelle-Heulin, pour la réception de ses deux fils, qui se firent moines à Saint-Jouin-de-Marne.

Jean de Goulaine était gouverneur de Nantes, l'an 1180. Les uns disent que c'est lui qui fit les armes de sa maison, et qu'il figura ainsi son écusson par l'estime dont l'honorait Geoffroi, 2.e du nom, duc de Bretagne et fils du roi d'Angleterre; et par l'amitié qu'avait pour Geoffroi, le roi Philippe-Auguste. Ces armes sont partie d'Angleterre et de France; savoir: de gueule à trois demi-léopards d'or et d'azur, à une fleur de lis et demie d'or. Les autres disent qu'Alphonse de Goulaine ayant conclu la paix entre les rois de France et d'Angleterre, à l'avantage des deux couronnes, reçut l'autorisation de ces deux monarques, de porter la moitié de leurs armes.

Une partie de la seigneurie de Goulaine appartenait, en 1320, à Gérard de Machecoul.

En 1430, il y avait une maison dans ce territoire qui dépendait de la chapellenie du Plessis-Renard, fondée dans l'église de Goulaine, par les seigneurs du Plessis-Renard. On y connaissait encore celle de l'Ile, du Montilférusseau et le Carteron. La première, à Jean Duverné, seigneur de l'Ile; et la seconde, à Jean de Saint-Aignan, sieur des Montils.

Par lettres-patentes du mois d'octobre 1621, la terre et seigneurie de Goulaine fut érigée en marquisat, en faveur de Gabriel de Goulaine, seigneur de Saint-Nazaire et du Faouët.

Cette seigneurie passa dans la maison de Rosmadec, par le mariage d'Anne de Goulaine avec le seigneur de ce nom. Depuis ce temps, elle est toujours possédée par leurs descendants.

Le 24 juillet 1655, il fut rendu un arrêt du conseil pour le desséchement des marais de Goulaine. Haute-Goulaine est du canton et de la justice-de-paix de Vertou, et du 4.e arrondissement de Nantes.

HERBIGNAC. Sur la route de Guérande à la Roche-Bernard; à 13 lieues 1/2 de Nantes, son évêché; à 19 lieues de Rennes; et à 1 lieue 3/4 de la la Roche-Bernard, jadis sa subdélégation. Cette paroisse ressortait à Guérande, et compte 2,500 habitants. La cure était à l'ordinaire; et la vicairie perpétuelle était en la présentation de l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois. Les terres de ce pays sont fertiles en froment. On y trouve des prairies, des

marais et des landes. C'est un pays plat et marécageux ; on y fait beaucoup de poterie.

Le château de Ranrouet était la maison seigneuriale d'Herbignac : il a été possédé successivement par les seigneurs de Donges, de Rochefort, de Rieux, et appartient aujourd'hui à M. le marquis de Querhoent, époux de l'héritière de Donges.

Ce territoire renferme encore les maisons nobles suivantes : en 1400, Tresgus, moyenne et basse-justice, à Guillaume de Tresgus; cette terre est annexée au marquisat d'Assérac, et appartient au marquis de Querhoent. La métairie de Ranrouet, à ....; Trévelec, aujourd'hui à Madame de Trévelec ; Coet-Castel, à Jean le Henos; l'Ebergement de Trégan, à .... ; la Ville-Felice, à ....; la Ville-au-Bouc, à Prévôt ; Coet-Caret, Kerdavy et Ker-Olivier, à .... ; Condec, Redanel et le Bois-de-la-Lande, moyenne et basse-justice, à M. de la Rivière; Ker-Ougat, à .....; les Clys, à.... ; Cuiseaux, moyenne et basse-justice, à M. du Lesté de Trévelec. Herbignac est chef-lieu de canton et de justice-de-paix, et de l'arrondissement de Savenay.

HÉRIC. A peu de distance de la route de Nantes à Rennes; à 5 lieues 1/4 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 17 lieues 1/4 de Rennes ; et à 2 lieues 1/4 de Blain, jadis sa subdélégation. M. le duc de Rohan était le seigneur de cette paroisse. Elle compte 2,400 communiants. Le roi y possédait plusieurs fiefs. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale de Nantes. Son territoire forme un pays plat, où l'on voit des terres fertiles en toutes sortes de grains, surtout en blé noir ; quelques prairies, des landes, qui occupent la plus grande partie du terrain, beaucoup de châtaigneraies, et du bois de chauffage, qui fait le principal commerce des habitants qui viennent le vendre à Nantes.

L'an 1149, Hoël, comte de Nantes, donna à l'abbaye de Saint-Sulpice, dans l'évêché de Rennes, pour la dot de sa fille Odeline, qui avait pris l'habit de cette maison, l'ancien prieuré de Sainte-Honorine, fondé dans la forêt de Héric.

L'an 1170, Robert, 2.e du nom, évêque de Nantes, donna au chapitre de sa cathédrale, l'église de Héric, avec les deux tiers des dîmes de cette paroisse.

L'an 1290, la seigneurie de Héric était au seigneur de Clisson. Gaufroi, seigneur de Héric, chevalier portant bannière, combattit, à la tête de sa com-

pagnie, pour le roi de France Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines en Flandre, donnée le 25 juillet 1215, entre l'armée de ce monarque et celle de l'empereur Othon. La victoire demeura aux Français. Olivier de Clisson, connétable de France, était seigneur de Héric.

L'an 1613, la forêt de Héric s'étendait encore jusqu'à Bout-de-Bois, qui s'en trouve aujourd'hui à 3/4 de lieue. Cette forêt fut abattue sous le règne de Sa Majesté Louis XIII.

Les châtellenies et juridictions de Blain, Héric et Fresnay furent unies, l'an 1642, pour être exercées à Blain, par les mêmes officiers, à une seule foi et hommage, au nom de la demoiselle de Rohan. Les anciennes maisons dans cette paroisse, sont les Chalonges, à M. Chambellé. Héric est du canton de Nort, et de l'arrondissement de Châteaubriant.



NDRE. Au bord de la rive droite de la Loire; à 2 lieues 1/3 de Nantes, son évêché et jadis sa subdélégation; et à 22 lieues 1/4 de Rennes. La cure-prieuré était présentée par l'abbé de Bourg-Dieu. La paroisse avait une haute-justice qui appartenait à M. le prieur, et ressortait au présidial de Nantes. On y compte 300 communiants et deux confréries, celle de Toussaint et celle de Sainte-Catherine. Ce territoire est composé de trois petites îles, formées par les eaux de la Loire, qui sont la Haute et Basse-Indre, et l'île d'Indret; les pâturages y sont excellents, et les terres abondantes en grains, vins et foin.

Deux catalogues manuscrits, l'un du 11.e et l'autre du 12.e siècle, de la bibliothèque de la reine Christine de Suède, disent que saint Pasquier, évêque de Nantes, en 630, fonda et bâtit le monastère d'Indre; mais que ce fut Agathé, comte et évêque de Nantes, en 680, qui y plaça des moines Bénédictins, qu'il avait demandés à Albert, abbé de Fontenelle. Ce monastère fut ravagé par les Normands, qui descendaient la Loire après avoir saccagé la ville de Nantes.

Budic, fils de Judicaël, comte de Nantes, en 1005, fit bâtir un château dans l'île d'Indre, dans lequel le mariage de Judith, sœur de ce prince, avec Allain Caignard, comte de Cornouailles, fut célébré, l'an 1026 (voyez Nantes). Les monuments que l'on voit dans cette île sont les ruines du château de Budic et non du monastère, comme le prétendent quelques-uns. En 1420, ce territoire ne renfermait que des vignes et des prairies, sans aucunes terres en labour. Le prieur

d'Indre y possédait alors des biens considérables ; on y voyait les maisons nobles de la Rivière-d'Indre, la métairie de la Prévôté, la Rivière-Bourdin, la Salmonnaye, l'hôtel de Lavallée, la Haye, la Métairie de les Luaiche, l'hôtel Duval et de Launay, la Piloutière, la Sablonnière, et la métairie du Beauvoir, à Jean de la Motte. De toutes les maisons et métairies nobles ci-dessus, on ne connaît plus aujourd'hui que le château d'Indret. On a établi une fonderie de canons, par ordre du gouvernement, en 1778.

En l'an 1594, le duc de Mercœur fit rétablir le château d'Indret, où ce prince se plaisait beaucoup. On voit un ermitage, situé à environ 200 toises du château, dans lequel il allait souvent faire des méditations.

En l'an 1642, le roi donna à M. de Guenouville, le fief du Pont-en-Vertais, avec la prairie de Biesse, et reçut en échange l'île d'Indret, qui, depuis ce temps, a toujours été du domaine royal.

Les missionnaires de Saint-Laurent, connus sous le nom de *Mulotins*, viennent de faire bâtir une maison à Indre, pour y faire leur résidence. 4.e arrondissement communal de Nantes; justice-de-paix du 6.e arrondissement de la même ville.

INGRANDE. Petite ville sur la rivière de Loire ; à 11 lieues 3/4 de Nantes; à 6 lieues 1/2 d'Angers; et à 22 lieues de Rennes. Elle est moitié en Bretagne et moitié en Anjou. On voit au milieu une grosse pierre, qui sert de borne pour la séparation des deux provinces. Elle se nomme *la pierre d'Ingrande :* c'était là qu'on donnait jadis les exploits et sentences, et qu'on ajournait les parties plaidantes. On y remarquait un grenier à sel, une traite foraine et une brigade de maréchaussée.

Le prieuré d'Ingrande fut fondé, l'an 1095, par Orri du Loroux-Bottereau, et l'on peut regarder cette fondation comme le principe de cette ville. Elle avait titre de baronnie et relevait du roi, à cause du château d'Angers. En 1118, la terre et seigneurie d'Ingrande dépendait de celle de Chantocé, qui appartenait alors à Tronchon. L'année suivante, le duc d'Anjou assiégea cette ville, où l'on avait commencé à bâtir, pour sa défense, un fort qu'on appella *la bastille d'Ingrande*. Cette seigneurie passa, par alliance, de la maison de Chantocé, dans celle de Craon, et ensuite dans celle de Retz. Elle appartenait, en 1400, à Robert Brocherel, qui la donna, en 1418, à sa petite-fille. Gilles de Laval, 2.e du nom, et seigneur de Chantocé et d'Ingrande, en 1437,

vendit ces deux seigneuries au duc de Bretagne Jean V, pour une somme de 100,000 vieux écus; et, le 25 juin 1440, François II, duc de Bretagne, rendit aveu des seigneuries d'Ingrande et de Chantocé, à René, duc d'Anjou et roi de Sicile.

La verrerie d'Ingrande, établie l'an......, est très-renommée par la beauté de ses bouteilles. Cette ville fait aujourd'hui entièrement partie du département de Maine-et-Loire, et de l'évêché d'Angers.

ILE-DE-BOUIN. A 9 lieues 1/2 au S.-O. de Nantes, jadis son évêché; à 31 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue 3/4 de Bourgneuf, autrefois sa subdélégation. M. le duc de Nivernais, héritier de M. de Pont-Chartrain, en était le seigneur. L'Ile-de-Bouin forme une paroisse dont la cure était à l'alternative. On y compte 3,000 communiants. On y connaissait un hôpital, neuf chapellenies qui dépendaient de la paroisse; elles étaient présentées, savoir: les Trois-Marie, par le sieur Fouché; celle-ci était présentée, en 1400, par le seigneur de Retz, comme le prouvent les archives du château de Nantes. Le Bignon, Gué-Bernard et le Bardé, par l'évêque de Nantes; Quilly, par Fabien; Saint-Martin, par le seigneur de Saint-Etienne; Saint-Jean-le-Mignot, Sainte-Catherine-de-Pornic, par l'ordinaire.

Cette île contient environ 10,000 arpents de terrain, dont une partie est employée en marais salants, et l'autre cultivée; elle n'est séparée de la terre ferme que par un petit bras de mer presque comblé par les vases que la mer ne couvre que dans les hautes marées; elle joint le Poitou à son extrémité. Les habitants sont presque tous paludiers ou pêcheurs.

Dans les premiers siècles, l'Ile-de-Bouin était habitée par les femmes des Samnites (voyez Ancenis et le Croisic). Elle fut pillée, en 820, par les Normands.

En 1368, l'Ile-de-Bouin était affermée la somme de 401 livres 10 sous, savoir: 301 livres 10 sous, payables à Pierre de Craon, seigneur de la Suze; et 100 livres au seigneur de Machecoul.

On voit dans les archives du château de Nantes, une obligation consentie par les habitants de la paroisse de Bouin, le 6 mai 1385, de faire construire et édifier deux moulins à leurs dépens, l'un à seigle et l'autre à froment, au lieu où ils étaient anciennement construits.

En 1714, l'Ile-de-Bouin fut érigée en baronnie. La moitié de son territoire fut réunie au Poitou ; et par arrêt du conseil, en date du 27 mai 1725, il était ordonné que l'Ile-de-Bouin demeurerait dépendante, et sous le ressort de l'amirauté des Sables-d'Olonnes.

Le 24 décembre 1777, veille de Noël, environ les 8 heures du soir, un coup de tonnerre très-violent, semblable à l'explosion d'un magasin à poudre, couvrit et remplit de feu toute l'église de Bouin. MM. le curé et le vicaire y étaient avec environ soixante personnes qui furent toutes renversées par terre. Une dame fut légèrement blessée. Lorsque la tempête fut un peu calmée, on visita la tour qui parut ébranlée et prête à s'écrouler; on descendit dans la chambre de l'horloge où l'on trouva tout embrasé, et les chaînettes qui lèvent les marteaux, fondues: on éteignit le feu, et, par cette précaution, on sauva l'église et une partie de la ville d'un incendie inévitable.

Aujourd'hui l'Ile-de-Bouin fait partie du département de la Vendée et de l'évêché de Luçon. Cette île a beaucoup souffert lors de la guerre de la Vendée.

ILE-DU-FOUR ou LE PILIER. A 14 lieues 1/4 à l'O.-S.-O, de Nantes son évêché ; et à 29 lieues 1/3 de Rennes. Ce n'est qu'un rocher qui a 1/3 de lieue de longueur, sur environ 80 toises de largeur; il n'est point cultivé, n'y ayant pas suffisamment de terre. On y a bâti un fort qui est occupé par une garnison militaire, en temps de guerre.

ILE-DU-MET. A 18 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché ; à 22 lieues 3/4 de Rennes ; à 4 lieues de Guérande, autrefois sa subdélégation ; et à 1 lieue 1/4 de la terre ferme, à l'embouchure de la rivière de Vilaine. Elle dépend de la paroisse de Piriac, et ne contient qu'environ 18 arpents de terrain. Les gens les plus éclairés des environs assurent que l'Ile-du-Met, tenait, dans le 12.e siècle, à la terre ferme. Le roi y fit construire, en 1755, une forteresse que les Anglais démolirent, à la guerre de 1778. Elle est déserte; les lapins y sont très-communs, et son territoire est si fertile, que l'herbe y croît comme dans les meilleures prairies. Cette île est dans l'arrondissement de sous-préfecture de Savenay, et dans le canton de Guérande.

ANS. A 1/2 lieue à l'E. de la route de Nantes à Rennes ; à 9 lieues 3/4 au N. de Nantes, son évêché et jadis son ressort ; à 12 lieues 1/3 de Rennes ; et à 1 lieue 1/2 de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 700 communiants. La cure était à l'ordinaire. M. le prince de Condé en était le seigneur. Ce territoire est dans un fond, il est marécageux et coupé d'un grand nombre de fossés remplis d'eau. La plus grande partie des terres est en landes ; celles qui sont cultivées sont fertiles en seigle. On y voit l'étang des Fées.

La terre et seigneurie de Jans appartenait jadis aux ducs de Bretagne, fondateurs de la paroisse. Elle fut donnée, en 1332, à Jean, sire de Laval, par le duc Jean III, qui se réserva le droit d'hommage et d'obéissance qu'il avait sur le fief de Jans et de Nozay. La paroisse de Jans dépendait en dernier lieu de la maison de Bourbou-Condé.

On y connaît la maison noble de la Musse, appartenant à M. le Maignan, chevalier de Saint-Louis, époux de Madame V[e] de Castellan. La paroisse de Jans fait partie du canton et de la justice-de-paix de Derval, et de la sous-préfecture de Châteaubriant.

JOUÉ. Dans un fond, sur la rivière d'Erdre, et sur la route de Nantes à Châteaubriant ; à 8 lieues de Nantes, son évêché et jadis son ressort ; à 16 lieues 2/3 de Rennes ; et à 5 lieues 3/4 de Châteaubriant, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,000 communiants. M. le prince de Condé en était le seigneur, et le chapitre de l'église cathédrale présentait la cure. Son territoire est fort étendu, mais les terres n'en sont pas excellentes. On y voit des côteaux, de belles prairies, beaucoup de landes et plusieurs petits bois taillis. Le château de la Chauvelière, haute, moyenne et basse-justice, appartenait, en 1450, à Jean Rivalon-Mur-de-la-Rivière, chancelier de Bretagne ; elle est aujourd'hui à M. Augier de Lohéac ; la Houssaye, Bague et Maloray, faisaient ensemble une haute-justice. Joué est de la sous-préfecture d'Ancenis, et de la justice-de-paix du canton de Riaillé.

A BENATE. A 7 lieues 2/3 au S. de Nantes, son évêché et jadis son ressort ; à 29 lieues 2/3 de Rennes ; et à 3 lieues 2/3 de Machecoul, autrefois sa subdélégation. On y compte 300 communiants. M. le duc de Villeroy en était le seigneur. La cure était à l'alternative. Les chapellenies

de la Coussais, de Sainte-Catherine et de Saint-Antoine, étaient présentées par le seigneur de Retz ; et celle d'Hugues Boursier, par .... La Benate dépendait du duché de Retz. Le plus ancien seigneur dont nous ayons connaissance, est Raoul de Machecoul, seigneur de la Benate, en 1160.

Le château de la Prise, dans le bois de ce nom, appartient à .... Ce territoire est arrosé par la rivière de Lognes, sur les bords de laquelle sont d'excellentes prairies. Le sol du pays est très-bon et très-exactement cultivé. Les récoltes sont abondantes en grains et en vin. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Legé; 4.e arrondissement de préfecture de Nantes.

LA BERNARDIÈRE. Dans les Hautes-Marches ; à 7 lieues 1/8 au S.-E. de Nantes, jadis son évêché et son ressort; à 29 lieues 1/8 de Rennes; et à 1 lieue 1/2 de Clisson, autrefois sa subdélégation. On y compte 800 communiants. La cure était à l'ordinaire. Son territoire se termine à la province du Poitou ; il est exactement cultivé et fertile en grains et vin. On n'y voit point de terres incultes. Cette paroisse fait aujourd'hui partie du département de la Vendée, et de l'évêché de Luçon.

LA BOISSIÈRE. A 5 lieues 1/3 à l'E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort ; et à 24 lieues de Rennes. On y compte 1,500 communiants, y compris ceux de la Remaudière. La cure était à l'alternative. C'était autrefois une trève de la Remaudière, érigée en paroisse sous l'épiscopat de Pierre de Mauclerc de la Muzanchère. Le territoire se termine à la province d'Anjou; il est abondant en grains, vin et pâturages. Dans le canton du Loroux; 4.e arrondissement de Nantes.

LA BRUFFIÈRE. A 8 lieues au S.-E. de Nantes, jadis son évêché et son ressort; à 31 lieues de Rennes; et à 2 lieues 1/4 de Clisson, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,200 communiants. La cure était à l'alternative. Les chapellenies de Saint-Antoine, de Notre-Dame, autrement *des Cloux*, de Saint-Symphorien et de Notre-Dame-de-la-Maisonnelle, étaient présentées par ... Ce territoire est borné au S., à l'E. et à l'O., par le Poitou. Les terres produisent des grains de toute espèce, du vin et du foin ; on n'y voit point de landes. Cette paroisse fait maintenant partie du département de la Vendée, et de l'évêché de Luçon.

LA CHAPELLE-BASSE-MER. Sur une hauteur ; à 4 lieues à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort ; et à 21 lieues 1/4 de Rennes. On y compte 3,000 communiants. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale de Nantes, à qui elle fut donnée, en 1183, par les moines de Marmoutier.

Dans le village de Barbechat est une chapelle qu'on croit, par tradition, avoir été la première église de la paroisse ; et c'est pour cela, dit-on, qu'on y célèbre la messe les jours de dimanche et fête. L'Epine-Gaudin était une châtellenie. Il y eut jadis un château de ce nom, dont il ne paraît plus aucun vestige. L'endroit où il était situé est maintenant un champ de terre en labour. L'Epine-Gaudin, Barbechat et la Prise, appartenaient, en 1458, à Jean Avril. Les maisons nobles qui existent aujourd'hui dans cette paroisse, sont : la Chenardière, le Plessis-Tristan et le Plessis-Grégoire, anciennes hautes-justices ; la Sangle, la Charodière et la Berrière. Le roi était le seigneur supérieur de ce territoire, qui se termine à l'E. à la rivière de Divatte, borne commune des provinces de Bretagne et d'Anjou. Des terres fertiles, exactement et soigneusement cultivées, des vignes abondantes, de belles prairies sur les bords de la Loire et de la Divatte, font jouir les habitants d'une aisance qu'ils doivent à leurs travaux. Cette paroisse est dans le 4.ᵉ arrondissement de Nantes ; du canton et de la justice-de-paix du Loroux.

LA CHAPELLE-DE-MONTRELAIS. Trève de la paroisse de Montrelais ; à 10 lieues 2/3 à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché ; à 21 lieues 1/2 de Rennes ; et à 3 lieues 3/4 d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 1,200 communiants. L'an 1196, André, seigneur de Varades, donna, par testament, une somme de 25 sous à l'église de la Chapelle-de-Montrelais, qui dépendait encore, en 1630, de l'abbaye de Dol, ordre de saint Benoît, dans l'évêché de Bordeaux. Ce territoire, borné à l'E. par la province d'Anjou, et coupé de vallons, est fertile en grains, foin et vin, qui passe pour le meilleur du Comté de Nantes. On y exploite une riche mine de charbon de terre. Les maisons de remarque sont : la Jaillerie, la Seusie, la Guerre, Toucheronde, l'Epinaye, la Herse, les Bruères, la Haye-Suçe, et plusieurs villages assez peuplés. Elle est dans l'arrondissement de sous-préfecture d'Ancenis ; canton de Varades.

LA CHAPELLE-GLAIN. Sur la route de Châteaubriant à Candé; à 12 lieues 1/8 au N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; et à 13 lieues 3/4 de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. On y compte 1,200 communiants. La cure était un prieuré dépendant de l'abbaye de Toussaint-d'Angers, qui nommait un moine pour y faire les fonctions de curé. Ce territoire est borné, à 1 lieue 1/3 à l'E., par la province d'Anjou. Il renferme beaucoup de bois, dans lesquels étaient anciennement des forges à bras, qui se transportaient facilement et souvent, d'un lieu dans un autre; on distingue encore le lieu de leur situation et les ouvertures de la mine. Outre les bois, ce territoire offre à la vue des terres en labour de bonne qualité, des pommes dont les fruits sont employés à faire du cidre, des prairies, quelques étangs, et des landes dont le sol paraît digne des soins du cultivateur. La grande quantité de bois que le territoire du pays produit prouve du moins qu'on en pourrait tirer un parti avantageux, en y semant des glands.

La maison jadis seigneuriale de la Chapelle-Glain est le château de la Motte-Glain. Il relevait de la baronnie d'Ancenis, et avait titre de châtellenie, avec haute, moyenne et basse-justice civile et criminelle, avec droits de police, de gruerie, de création d'officiers, de garde-chasse, des eaux, bois et forêts, buissons, et de saisies; droits de justice patibulaire à quatre poteaux, de quintaine, de pavés, de marché, qui doit se tenir le mardi de chaque semaine, de ceinture funèbre, armoiries, banc, enfeu, prérogatives et prééminences prohibitives; et autres droits qui pouvaient appartenir au seigneur-fondateur. Cette seigneurie appartenait, en 1400, au seigneur de Rougé, et, en 1496, à Jean, seigneur de Montauban, amiral de France.

Lorsque le roi Charles VIII et la reine Anne, son épouse, vinrent en Bretagne, en 1497, ils honorèrent de leur présence le château de la Motte-Glain, qui n'était pas encore achevé.

En 1565, Charles IX, se rendant de Châteaubriant à Paris, logea au château de la Motte-Glain; l'appartement que ce prince occupa est encore aujourd'hui appelé *la chambre du Roi*.

En 1635, Michel Le Lou, conseiller au parlement de Bretagne, acquit la terre et seigneurie de la Motte-Glain; et ce Michel Le Lou est le trisaïeul maternel de M. de Rochequairie, qui possède aujourd'hui cette terre, ainsi que les maisons nobles de la Duracerie, le Branday, les Ardennes, qui sont maintenant des métairies.

Les fontaines de Bretagne et de Villates font la source de la rivière du Don; elles sont situées dans ce territoire. Cette commune est de l'arrondissement de Châteaubriant, et du canton de Saint-Julien-de-Vouvantes.

LA CHAPELLE-HEULIN. Dans un fond, sur la route de Nantes à Vallet; à 3 lieues 3/4 à l'E.-S.-E. de Nantes, son évêché, anciennement sa subdélégation et son ressort; et à 25 lieues de Rennes. On y compte 1,700 communiants. La cure, jadis présentée par l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne, fut remise depuis à l'évêque de Nantes. Ce territoire, coupé par quelques vallons et côteaux, renferme des terres fertiles, des vignobles, dont le vin est d'assez bonne qualité, de belles prairies, et des marais qui sont contigus à ceux de Goulaine; on n'y voit point de landes.

La châtellenie d'Acigné donnait droit de banc et de sépulture, etc., à M. le marquis de Rosmadec, seigneur de la paroisse. La maison noble de la Levraudière appartenait, en 1530, à......; et celle de Livernière appartenait, en 1580, à Pierre Savari, sieur de Livernière. Aujourd'hui elle fait partie du 4.e arrondissement de Nantes, et du canton de Vallet.

LA CHAPELLE-LAUNAY. Sur le penchant d'une colline nommée *le Sillon de Bretagne*; à peu de distance de la route de Nantes à Vannes; à 7 lieues 1/2 à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 18 lieues 1/2 de Rennes; et à 2 lieues 1/2 de Pont-Château, jadis sa subdélégation. On y compte 1,400 communiants. La cure était à l'alternative. Des landes très-étendues, beaucoup de prairies et marais, des vignes et des terres cultivées, voilà ce que ce territoire présente à la vue.

L'abbaye de Blanche-Couronne était dans cette paroisse; elle avait une haute-justice, qui s'y exerçait. On y connaissait en outre les maisons nobles de Mareil et de la Baratay. L'an 1488, le duc François II établit dans le château de Mareil, une garnison commandée par Guillaume Mauhugeon. Elle est dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Savenay, et de la justice-de-paix de la même ville.

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE. A peu de distance de la rivière d'Erdre; à 2 lieues au N. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 20 lieues de Rennes. On y compte 1,000 communiants. La cure, qui était à l'alternative,

était aussi annexée à la chantrerie de Notre-Dame-de-Nantes. Le château de la Gacherie était la seigneurie de la paroisse; elle appartenait, en 1490, à Arthur l'Epervier, seigneur de la Chapelle-sur-Erdre et de la Gacherie. En 1563, les calvinistes furent chassés de la Gacherie, où ils tenaient leurs assemblées; et, en 1572, leur prêche fut transféré dans la paroisse de Sucé. La Gacherie appartenait, en 1460, à Jean Charette, sieur de la Gacherie, conseiller au parlement de Bretagne. Elle avait une haute-justice, qui s'exerçait à Nantes, et avait été érigée en marquisat en sa faveur. Auprès de ce château est un très-beau bois, le seul que nous connaissions dans ce territoire, dont les terres sont fertiles en grains, surtout en blé noir, et fournissent peu de pâturages; on y recueille du vin de médiocre qualité, et beaucoup de châtaignes. On y voit des landes et un marais près la maison du Bouffay, qui appartenait à M. Fremon-du-Bouffay. Les autres maisons de marque, sont: la Charlière, qui appartient à M. Le Lieurre de Laubépin, ex-sous-intendant militaire et chevalier de Saint-Louis, et la Dennerie qui appartient à M.lle Le Loup de Chasse-Loire, épouse de M. le comte Humbert de Sesmaisons, chevalier de Saint-Louis, pair de France.

En 1626, la communauté de ville de Nantes fit construire les arches ou ponts de la Grégorière et de la Gergaudière, dans la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre. 4.e arondissement de Nantes; chef-lieu de canton.

LA CHEVROLIERE. A peu de distance du lac de Grand-Lieu; à 3 lieues 1/3 au S.-S.-O. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 25 lieues de Rennes. On y compte 1,600 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire renferme des terres labourables, des vignes, des prairies, des marais, des landes d'une grande étendue, et des bois dont le plus considérable est celui de la Huctière, à M. de Belle-Isle-Pépin. La Fruidière, maison seigneuriale de la paroisse, appartenait, en 1430, à Thomas, chevalier-seigneur de la Fruidière et de la Huctière. Cette terre appartenait encore, en 1700, à Prudent, chevalier-seigneur de la Fruidière; elle a été depuis acquise par M. de Belle-Isle-Pépin, chef d'escadre, qui la possède aujourd'hui. La Chevrolière, jadis haute-justice, appartient aussi à M. de Belle-Isle-Pépin. Cette paroise est dans le 4.e arrondissement de préfecture de Nantes; justice-de-paix et canton de Saint-Philbert.

LA HAYE-FOUASSIÈRE. Dans un fond, près de la rivière de Sèvre; à 3 lieues

à l'E.-S.-E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 25 lieues de Rennes. On y compte 1,200 communiants. La cure était présentée par l'évêque. L'église de la Haye dépendait de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne.

En 1480, Jean de Ridelière, sieur de Briacé, était seigneur de la Haye. Louis, son fils, fut maître de l'artillerie du duc François II, en 1484.

La maison noble du Breil appartenait, en 1480, à Jean des Rames, chevalier-seigneur du Breil; en 1540, à Jacques de Châteautron, sieur du Breil; et en 1660, à Louis de Bruc, conseiller au parlement de Bretagne, à la famille duquel elle est encore aujourd'hui.

Lettres-patentes, de l'an 1772, portant union des fiefs et haute-justice de Bretigné, à la terre et seigneurie du Breil, en faveur de Louis-François de Bruc de Montplaisir, chevalier-seigneur du Breil.

La maison noble de la Foubertière appartenait, en 1530, à Mathurin Pelletier, aujourd'hui à M. du Tressay, ancien commissaire des Etats de Bretagne.

Les moulins du Breil sont situés sur le sommet d'une petite montagne, qui forme un des plus beaux points de vue de la province. On distingue, de cet endroit, à 12 lieues au loin, par le moyen d'un télescope. Ce territoire est bien cultivé; il produit du grain, du foin et du vin. La Haye-Fouassière est du 4.e arrondissement communal et de la justice-de-paix du canton de Vertou.

LA LIMOUZINIÈRE. Sur le haut d'un côteau; à 5 lieues 1/2 au S. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 27 lieues 1/2 de Rennes; et à 4 lieues de Machecoul, anciennement sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, relevait du duché de Retz, et compte 1,000 communiants. Son territoire est exactement cultivé; il produit des grains de toute espèce et du vin d'assez bonne qualité.

La terre et seigneurie de la Limouzinière fut érigée en châtellenie avec création de foire, en 1556, par le roi Henri II, en faveur de Régnaud de la Touche, seigneur de la Touche-Limouzinière. Cette terre avait haute, moyenne et basse-justice, à M. le prince de Soubise; le fief du Chaffault, haute, moyenne et basse-justice, possédé, avant 1400, par MM. Duchaffault, maison ancienne de Bretagne. Cette famille subsiste aujourd'hui en Poitou, de laquelle est M le comte Duchaffault, ancien lieutenant-général des armées navales. La Limouzinière est dans le 4.e arrondissement de Nantes, et de la justice-de-paix du canton de Saint-Philbert.

LA MARNE. A peu de distance de la forêt de Machecoul; à 6 lieues 3/4 au S.-S.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 28 lieues de Rennes; et à 1 lieue 1/6 de Machecoul, anciennement sa subdélégation. On y compte 700 communiants. La cure était à l'alternative, de même que la chapellenie de la Magdeleine. Ce territoire, arrosé des eaux de la rivière du Tenu, renferme des terres excellentes, des prairies et quelques vignes. C'est un pays plat, qui est très-exactement cultivé. La forêt de Machecoul est à peu de distance, au N. de cette paroisse. La haute, moyenne et basse-justice de la Marne appartenait à M. Chardonnaye de Bicherel. Cette paroisse est de la justice-de-paix de Machecoul, et du 4.e arrondissement communal de Nantes.

LANCHAILLOU. Prieuré et trève de la paroisse de Saint-Donatien; à 1 lieue 1/4 au N. de Nantes, son évêché et autrefois sa subdélégation; et à 20 lieues 3/4 de Rennes. Ce prieuré fut fondé, en 1076, par Quiriac, évêque de Nantes, qui, selon l'acte de sa fondation, donna, à son frère Benoît, abbé de Sainte-Croix-de-Quimperlé, une terre située de l'autre côté de Loquidi, sur le ruisseau de Cens, en la paroisse de Saint-Donatien; et une prairie à Chef-Sail, ce qui formait le prieuré de Lanchaillou; il dépendait d'abord de l'abbaye de Blanche-Couronne, ensuite de celle de Saint-Jacques de Pirmil. Cette trève est confondue maintenant dans la paroisse de Saint-Similien.

LA PLAINE. A peu de distance de la mer; à 10 lieues 1/2 à l'O-S.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 25 lieues de Rennes, et à 4 lieues 1/4 de Paimbœuf, autrefois sa subdélégation. L'église de cette paroisse est un ancien temple, bénit en l'an......, et dédié à Notre-Dame. La cure était à l'ordinaire, quoique l'abbé de Sainte-Marie-de-Pornic en prétendît la présentation. Un moine de l'abbaye de Geneston y remplissait jadis les fonctions de recteur; ce n'est qu'en 1760 qu'on y établit un prêtre séculier. Le nombre des habitants est de 1,500.

La terre et seigneurie de la Plaine appartenait, en 1400, à Robert Brochereul, qui, en 1418, la donna à sa fille Jeanne, dame du Bois de la Roche; elle avait une haute-justice, et elle appartient maintenant à M. Druais de la Guerche, ancien seigneur de la Plaine, qui possédait aussi la moyenne-justice de Cens. Le Bois-Raoul appartenait, dans le même temps, à Jean Villageois; le manoir de la Soudouëre,

à...... ; le Palienne, à Jean Gallerie; Vaubenoist, à Thébaud de la Haye; Maupiron, à Guillaume de Penhouët; la Lande, à Garrelaye; la Hauduezay, à........ Les maisons de la Briaudière, de la Naud et du Bois-Masset sont plus modernes. Ce territoire est un pays plat, et forme une presqu'île, dont les terres sont cultivées avec beaucoup de soin. On y voit quelques cantons plantés en vigne, et une fontaine d'eau minérale sur le bord de la mer, où M. de la Guerche a fait bâtir des maisons pour la commodité de ceux qui y vont prendre les eaux. Elle est du canton et de la justice-de-paix de Pornic; 5.e arrondissement de sous-préfecture.

LA REMAUDIÈRE. A 5 lieues à l'E. de Nantes, son évêché, autrefois son ressort et sa subdélégation; et à 22 lieues 2/3 de Rennes. On y compte 1,500 communiants, y compris ceux de la Boissière (voyez la Boissière). Ce territoire est borné par la rivière de Divatte, qui sépare la Bretagne de l'Anjou. Des terres en labour, bien cultivées, des vignes et les landes de Sainte-Catherine, qui sont très-étendues, voilà ce que ce territoire présente à la vue. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix du Loroux; 4.e arrondissement communal de Nantes.

LA ROCHE-BERNARD. Petite ville sur une hauteur; au bord de la rivière de Vilaine, et sur la route de Nantes à Vannes, par les 4° 39' 24" de longitude, et par les 47° 30' 42" de latitude; à 14 lieues de Nantes, autrefois son évêché et son ressort; et à 17 lieues 1/2 de Rennes. Elle porte pour armes d'or, à l'aigle à deux têtes, éployée de sable, becquée et membrée de gueule. On y compte 1,400 communiants. M. le marquis de Cucé en était le seigneur. Quatre grandes routes arrivent à la Roche-Bernard, qui, à ce qu'on prétend, est un démembrement du Comté de Nantes. Elle n'a qu'une paroisse, dont l'église est dédiée à saint Michel. C'était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, et trève de la paroisse de Nivillac. Ce prieuré fut érigé en doyenné, l'an....... Cette ville avait une subdélégation, une brigade de maréchaussée, et deux postes, l'une aux lettres et l'autre aux chevaux. Sa communauté de ville avait droit de députer aux Etats de la province, depuis 1614. Deux marchés par semaine, le mardi et le jeudi, trois foires par an, et la commodité du port, font fleurir son commerce, qui est considérable, surtout en grains.

Le prieuré de Saint-Michel-de-la-Roche-Bernard était un doyenné occupé par le recteur de Nivillac. Ce doyenné eut autrefois ses notaires particuliers; et,

quand il se tenait un synode à Nantes, l'évêque était obligé d'envoyer au-devant du doyen de la Roche-Bernard, avec la croix, pour le faire conduire à l'assemblée.

L'an 1020, le seigneur de la Roche-Bernard fonda l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, ordre de saint Benoît. La Roche-Bernard fut érigée en baronnie, l'an 1090. L'an 1199, Arthur I.er, duc de Bretagne, nomma Guillaume de la Roche-Bernard, sénéchal d'Anjou.

En 1237, Josselin, seigneur de la Roche-Bernard, donna plusieurs biens à l'abbaye de Blanche-Couronne, située dans le territoire de la Chapelle-Launay.

On trouve dans les archives du château de Nantes, que l'an 1252, le duc Jean I.er, fondateur de l'abbaye de Prières, augmenta les revenus de cette maison, en lui donnant le passage de la Roche-Bernard, les salines de Guérande, et autres biens.

La maison de la Roche-Bernard s'éteignit, en 1382, par la mort d'Eudon, seigneur de la Roche-Bernard et de Lohéac, qui ne laissa qu'une fille, qui épousa Raoul, seigneur de Montfort, dans la maison duquel elle porta la seigneurie de la Roche-Bernard et de Lohéac.

Henri IV, surnommé le *Barbu*, évêque de Nantes, assembla un synode, le 6 juin 1408, à la Roche-Bernard, où il fut ordonné aux curés de tenir les registres des baptêmes, et, aux intendants des fabriques, de saisir les fruits des bénéfices qui n'acquittaient pas les fondations dont ils étaient chargés, et d'employer les revenus qui en proviendraient, aux réparations des églises.

En 1560, Jean Louveau était ministre de l'église réformée de la Roche-Bernard; et, l'année suivante, le seigneur du Hirel épousa publiquement, dans le temple de cette ville, la fille de Gadouzan. C'est le premier mariage calviniste qui ait été célébré dans le diocèse de Nantes.

Les protestants de la province tinrent leur synode provincial à la Roche-Bernard, le 23 février 1564.

En 1595, le duc de Mercœur fit bâtir, auprès de la Roche-Bernard, un fort, pour empêcher la navigation sur la rivière de Vilaine, et pour se faire une place forte dans ce pays où il n'y avait aucune forteresse.

En 1660, les habitants de la Roche-Bernard étaient encore presque tous protestants; ils occupaient un canton de la ville où toutes les maisons communiquaient les unes aux autres, et ils avaient un ministre.

La baronnie de la Roche-Bernard et celle de Pont-Château furent unies au marquisat de Coislin, et érigées en duché, par lettres-patentes du mois de décembre 1663, en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coislin.

En 1720, retrait féodal de la terre de la Roche-Bernard, pour le duc de Bourbon.

Noms des juridictions qui s'exerçaient en cette ville.

La Roche-Bernard, haute, moyenne et basse-justice, à M. le marquis de Cucé; la Heyder, haute, moyenne et basse-justice; la Bouexière, haute, moyenne et basse-justice, à .....; Coudert, basse-justice, à M. de la Roussière d'Aubevris; la Chauvelière, le Hiel et le Cadouzan, moyenne et basse-justice, à ....; Darun, moyenne et basse-justice, à M. de Tréveneuc de Guillermo; l'Auvergnac en Herbignac et Férel, moyenne et basse-justice, à M. de Silz; la Rivière, à Madame Corbrus. Cette ville fait maintenant partie du département du Morbihan et de l'évêché de Vannes; chef-lieu de canton.

LA ROUXIÈRE. Sur une hauteur; à 9 lieues 1/2 à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 18 lieues 3/4 de Rennes; et à 3 lieues d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,200 communiants. C'est l'abbé de Saint-Florent qui présentait la cure. L'an 1104, Guillaume, abbé de Saint-Florent, obtint de Benoît, évêque de Nantes, par la protection du duc Allain-Fergent, la confirmation de la possession de l'église paroissiale de la Rouxière.

Châteaufremont était la maison seigneuriale de la paroisse; elle appartenait, l'an 1196, à Olivier de Châteaufremont; ensuite possédée par le duc de Bretagne jusqu'en 1309. Cette terre fut érigée en marquisat, en 1685. Le château est démoli; l'on n'en voit que les ruines, avec quelques souterrains et les fossés qui sont taillés dans le roc; ce qui annonce que c'était autrefois une place forte.

La métairie de Châteaufremont, nommée la Chevalerie-au-Duc, existait, en 1390, dans ce territoire. L'on y remarque encore les vestiges du château de Peillestres, sur les ruines duquel fut bâtie une métairie qui appartient à M. de Cornullier, lequel est aussi possesseur de Châteaufremont. La maison noble de la Roche appartenait, en 1420, à Jean de Chalonne. On y connaît encore celles de l'Epinay, de Saugère, du Plessis, du Cadoreau, de Jussalon, du Moulin-

Potiron, de la Claye, de l'Epronnière, de la Chesnaye, et plusieurs villages épars çà et là.

Cette paroisse se nommait, en 1420, *la Petite-Rouxière*. Son bourg est situé sur une hauteur, entre deux ruisseaux qui forment un des bras de la petite rivière qui vient tomber dans la Loire auprès d'Ancenis. Son territoire produit du grain, du vin d'une bonne qualité, et du foin. On y voit quelques terres incultes. Le bois y est rare; on y trouve seulement quelques chênes dans les haies de séparation. Du canton de Varades, et du 3.e arrondissement de sous-préfecture.

LAVAU. Sur la rive droite de la rivière de Loire; à 7 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 20 lieues de Rennes; et à 3 lieues 3/4 de Pont-Château, jadis sa subdélégation. On y compte 1,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. Il s'exerçait une haute-justice en cette paroisse. Ce territoire renferme des terres fertiles en grains, des vignes, de bonnes prairies, et des marais qui peuvent contenir environ 300 journaux. La Haye-de-Lavau, maison seigneuriale de l'endroit, appartenait à M. le président de Runefaou. Le prieuré de Rohars dépendait de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Pornic. C'était jadis un couvent de Bénédictins; on en voit encore les ruines; il est situé au bord de la Loire. Cette commune est de la justice-de-paix de Savenay, et du 1.er arrondissement de sous-préfecture.

LE BIGNON. A 3 lieues 1/4 au S.-S.-E. de Nantes, son évêché, jadis son ressort et sa subdélégation; et à 25 lieues 1/4 de Rennes. On y compte 2,000 communiants. C'était l'abbé de Saint-Jouan-de-Marne qui présentait la cure. Il s'y tient trois foires par an. Cette paroisse relevait du roi, qui y possédait plusieurs fiefs. Le château de Touffou, bâti par les ducs de Bretagne, avait titre de châtellenie et droit de juridiction. La forêt du même nom, qui en dépendait, contient environ 530 arpents de terrain, planté en taillis de peu de valeur; elle était, en l'an 1200, d'une étendue considérable, puisque l'abbaye de Villeneuve, fondée par la duchesse Constance, épouse de Pierre de Dreux, fut bâtie au milieu de cette forêt, dont elle est aujourd'hui éloignée de 2/3 de lieue. En 1460, elle renfermait encore 2318 journaux de terrain. Les ducs y allaient souvent à la chasse.

Le 3 mars 1222, Amauri de Craon et Jean de Montoire, comte de Vendôme, furent faits prisonniers par Pierre de Dreux, duc de Bretagne, à la bataille de Châteaubriant, et conduits au château de Touffou, où ils restèrent long-temps dans une étroite prison.

L'an 1501, la duchesse Anne, reine de France, donna la terre et seigneurie de Touffou au prince d'Orange.

On voit, par un mandement du roi François I.er, donné à Arques, le 12 août 1545, que la seigneurie et forêt de Touffou étaient tenus par la dame d'Avaugour. Il est ordonné, par ce mandement, que cette forêt soit recepée, chaque année, dans les lieux où les sujets ne profitent point, et que le grand étang qui était auprès sera laissé à la dame d'Avaugour, qui devait faire les frais nécessaires pour entretenir la forêt. L'étang dont on vient de parler ne subsiste plus.

La châtellenie et juridiction de Touffou fut unie au siége présidial de Nantes, par édit du roi Charles IX, donné à Troyes, en Champagne, le 29 mars 1564.

L'an 1572, le roi accorda l'emplacement d'un moulin et de deux arpents de terre en landes, auprès du château de Touffou, à Marc de Barberé, maître des comptes, qui fit construire ce moulin en 1579.

Les Etats, assemblés à Nantes, le 18 août 1614, demandèrent au roi la démolition du château de Touffou; ce qui leur fut accordé. On envoya aussitôt des ouvriers pour exécuter ces ordres.

En 1639, le vieux château de Touffou fut donné, avec son étang et trois métairies qui en dépendaient, à Pierre du Chalonge. Il ne parait plus vestiges du château ; la majeure partie des pierres qui le composaient a été employée à paver la grande route de Nantes à la Rochelle. Il n'en reste plus que les fondements. Ces ruines furent acquises par M. Bousseau, notaire, en 1817 ou 1818, sur lesquelles il fit faire beaucoup de travaux; mais depuis son éloignement de Nantes, arrivé en 1830, tous ces travaux sont restés abandonnés, et tombent en décombres.

Ce territoire renferme des terres en labour, des vignes et beaucoup de landes. Cette paroisse est du canton d'Aigrefeuille, et du 4.e arrondissement de Nantes.

LE CELLIER. Sur un coteau, à peu de distance de la rivière de Loire; à 4 lieues 1/8 au N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 19 lieues 1/3 de Rennes ; et à 3 lieues d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,800 communiants. La cure était à l'alternative. M. le prince de Condé, sei-

gneur supérieur de la paroisse, y possédait la forêt du Cellier, qui peut contenir 1,660 arpents de terrain, planté en taillis et futaies. Cette forêt est située à l'extrémité de ce territoire, qui produit du vin et du grain; on y voit des landes auprès de la forêt et sur le coteau de Vandel.

L'an 850, il y avait un monastère de religieux en la paroisse du Cellier, qu'on appelait *le monastère de Mont-Clair*, du nom du lieu qui vraisemblablement était alors celui de la paroisse.

L'an 1000, un prince, nommé Aufroid ou Aufroy, possédait la terre de Mont-Clair, où il fit commencer une église, qu'il dédia à la sainte Vierge, et qu'il nomma *Sainte-Marie-du-Cellier*. C'est l'époque de la fondation de l'église paroissiale.

Le prieuré de Saint-Méen-du-Cellier était très-ancien; il dépendait de l'abbaye de Saint-Méen, ordre de saint Benoît, diocèse de Saint-Malo.

Le Château-Guy fut démoli, en vertu d'un traité fait, le 27 juin 1387, entre Jean IV et Olivier de Clisson. Cette terre appartenait, en 1420, à M. le Général; on n'y voit plus aujourd'hui qu'une métairie auprès des ruines du château.

En l'an 1400, le prieur de Notre-Dame-de-Nantes avait une maison ou bénéfice près le village de Notre-Dame-de-Vandel. Jean de Bocigné, sieur de Clermont, avait un hôtel au Cellier en 1420, ce qui prouve que le château de Clermont n'était point bâti. Toutes les maisons du bourg du Cellier, à l'exception d'une seule, relevaient du château de Clermont, situé dans ce territoire. Ce château passait pour un des plus beaux de l'évêché. Il appartenait, en 1483, à Guillaume du Cellier, qui, à ce que l'on prétend, le fit bâtir.

Le 1.er septembre 1661, le roi Louis XIV, venant à Nantes, devait aller dîner au château de Clermont; mais ce monarque passa outre, et arriva à une heure après-midi à Nantes, ce qui surprit singulièrement les habitants, qui ne l'attendaient que sur le soir. Le château appartenait alors à René Chenu, sieur de Clermont, gentilhomme de la chambre du prince de Condé. Cette seigneurie passa dans la maison de la Bourdonnaye-de-Liré, en 1725.

Le château de la Pegerie, près la forêt du Cellier, appartenait, en 1510, à Gui de Malestroit, seigneur d'Oudon, qui possédait aussi l'Ebergement-du-Bois-Regnier et le Coudray. Ces biens appartenaient en dernier lieu à M. le prince de Condé; la Thibaudière appartenait à François Brecon, seigneur de la Thibaudière.

Les prêtres de l'Oratoire de Nantes ont possédé le bénéfice de l'aumônerie de Vandel. Canton et de la justice-de-paix de Ligné; 3.e arrondissement.

LE CLION. A 8 lieues 3/4 à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 25 lieues de Rennes; et à 2 lieues 1/3 de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. M. du Dreneuc de Grand-Lieu était seigneur de cette paroisse, où l'on compte 1,500 communiants. L'abbé de Sainte-Marie-de-Pornic présentait la cure, qui valait 13 à 14 mille livres de rente. C'était vraisemblablement la plus riche du diocèse.

Le territoire est bien cultivé et excellent, surtout pour le froment. Le prieuré de Haute-Perche dépendait de l'abbaye de Pornic. Les pères Chartreux de Nantes possédaient quelques biens dans cette paroisse. La haute, moyenne et basse-justice de Bois-Joli appartenait à M. Boux de Bougon. Cette paroisse est du canton de Pornic, et du 5.e arrondissement communal.

LE CROISIC. Petite ville et port de mer; par les 4° 51' 51" de longitude, et par les 47° 17' 14" de latitude; à 15 lieues 1/2 de Nantes, son évêché; et à 23 lieues 3/4 de Rennes. Elle ressortait au siége royal de Guérande. Cette ville est très-ancienne et très-agréable par sa situation au bord de la mer; elle est, pour ainsi dire, le magasin général de tous les sels du territoire de Guérande. Son port, formé par la nature, est très-sûr. Son commerce est considérable, surtout avec les nations du Nord, qui y apportent leurs denrées, qu'ils échangent avec du sel. Ces denrées étrangères refluent ensuite dans l'intérieur du royaume par le moyen des rivières de Loire et de Vilaine, à l'embouchure desquelles cette ville est située. Le Croisic relevait immédiatement du roi, et n'avait point d'autres seigneurs particuliers. Ses priviléges étaient très-beaux, et lui avaient été confirmés par les ducs de Bretagne et par les rois de France. Le plus précieux de tous, parce qu'il était le prix de sa fidélité et de son zèle inaltérable dans tous les temps, pour le service de ses souverains, était de se garder elle-même. Ce sont les termes des lettres-patentes qui lui ont été accordées à ce sujet. Le maire, qui était électif, commandait dans la ville, et représentait le gouverneur. La communauté de ville envoyait un député aux Etats de la province, et réglait la police de concert avec les juges royaux de Guérande.

On y trouve une paroisse, dont la cure était présentée par l'évêque; un

hôpital, jadis un couvent de Capucins, une subdélégation et 3,000 habitants. Son école royale d'hydrographie était très-célèbre, et passait pour une des meilleures du royaume. Ses armes sont une croix et quatre hermines. On prétend que le Croisic fut jadis habité par les femmes des Samnites dont j'ai déjà parlé (voyez Ancenis). Ptolomée et Strabon disent que les Samnites n'étaient autres que le peuple nantais. Les marais salants du Croisic sont fort anciens, et il est à croire qu'ils existaient long-temps avant la domination des Romains dans les Gaules, puisque c'était l'occupation ordinaire des femmes Samnites. On a augmenté peu à peu ces marais en les étendant sur le terrain nommé *le Grand Trait*, qui communiquait autrefois jusqu'au Pouliguen. On a fait des levées qui ont mis des bornes à la mer et l'ont empêché de communiquer au Croisic; et l'on a ainsi formé le grand chemin, nommé ordinairement *le Grand Marais*, qui conduit du Croisic à Guérande, de sorte que cette ville et le bourg de Batz ne forment plus qu'une péninsule.

Eusèbe, fils et successeur de Gralon au royaume de Bretagne, l'an 473, n'osa faire sa résidence à Nantes, car les Saxons, barbares sortis du Nord, ravageaient les environs de cette ville. Les Romains, leurs anciens ennemis, avaient placé à Granonne, aujourd'hui Guérande, un corps de troupes pour les retenir dans le devoir; mais ceux-ci, forcés de rappeler la majeure partie de leurs troupes, ne purent contenir plus long-temps les Saxons, qui sortirent et se mirent à piller l'évêché de Nantes, où ils firent un grand butin. Ils se retirèrent enfin au Croisic, où, après s'être un peu rafraîchis, ils firent de nouvelles courses jusqu'aux portes de Nantes, et désolèrent cette partie de la province pendant les années 477 et 478.

L'an 497, les Saxons étaient encore au Croisic, et incommodaient beaucoup le Comté Nantais. Les Romains établirent de rechef une garnison à Guérande.

Les vaisseaux sur lesquels les Saxons étaient venus en Bretagne, étaient un assemblage de claies, revêtues de peaux cousues ensemble, qui à peine paraissaient propres à traverser les plus petites rivières. Tels étaient pourtant les vaisseaux de ces fameux pirates, qui, pendant plusieurs siècles, se firent un jeu de se confier à la violence des tempêtes sur ces faibles machines, pour aller chercher, loin de leur patrie, une subsistance qui leur coûtait souvent la vie.

A peu de distance du Croisic est la chapelle de Saint-Goustan, qui est si ancienne qu'on ignore l'époque de sa fondation. Il est probable qu'elle fut

bâtie, dans le 7.e siècle, en l'honneur de saint Goustan, religieux de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, qui vivait en 630.

En 1342, Louis d'Espagne, du parti de Charles de Blois, s'empare de tous les vaisseaux qu'il trouve dans le port du Croisic, et va assiéger Guérande.

L'an 1355, Nicolas Bouchard, du parti du comte de Montfort, fit fortifier le Croisic, et y fit bâtir un fort château qu'il défendit avec valeur contre les attaques de Charles de Blois. Ce fut dans le même temps que la barrière, ou rempart, qui traverse toute la presque île, fut bâtie pour la défense de la ville. Ce rempart était tout construit de pierres de taille, avec la plus grande solidité. Il n'en reste aujourd'hui qu'une partie entre le Bourg-de-Batz et le Croisic.

L'an 1470, François II, duc de Bretagne, fit armer une flotte de cinq navires au Croisic, sous le commandement de Guillaume Jouan et de Thomas de Kervarret, prévôt des maréchaux.

L'an 1487, le prince d'Orange, qui tenait le parti du duc François II contre Charles VIII, roi de France, ayant appris qu'il y avait à craindre pour le premier, qui s'était retiré à Vannes, partit de Nantes par la Loire, et aborda au Croisic, où il avait fait armer trois vaisseaux, auxquels les habitants de cette ville en joignirent plusieurs autres. Le prince d'Orange leur témoigna sa satisfaction, et partit pour Vannes, d'où il ramena le duc, qui, après s'être rafraîchi pendant quelques jours au Croisic, revint à Nantes.

L'église du Croisic fut bâtie l'an 1494; elle fut dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Au-dessus du grand autel est un excellent tableau qui représente une descente de croix. Le clocher de l'église est en pierres de taille, et fort haut. Il sert à diriger les vaisseaux qui veulent entrer dans la Loire.

L'an 1513, après l'union de la Bretagne à la France, on eut quelque sujet de craindre pour cette province, qui était menacée par les Anglais. On fit un armement considérable à Brest; et les ennemis s'étant montrés sur la côte, furent attaqués par les Français et les Bretons, qui remportèrent la victoire, et poursuivirent les Anglais jusque sur leurs côtes, où ils descendirent, et firent un butin considérable. On fut redevable de cette victoire à quatre vaisseaux armés par les habitants du Croisic.

Les habitants du Croisic écrivirent, le 29 avril 1557, au duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, pour lui apprendre qu'ils avaient chassé les Espagnols de Belle-Ile, et pris une de leurs barques, où il s'était trouvé du sucre et des olives,

et lui annoncer qu'ils lui conservaient quatre pains de sucre et un baril d'olives provenant de cette prise.

Le calvinisme pénétra dans le diocèse de Nantes par les prédications de Jean Carmel, surnommé Fleuri ou Fleurier, qui fut amené en Bretagne, au mois d'avril de l'an 1558, par le seigneur d'Andelot, François de Coligni, époux de dame Claude de Rieux. Loiseleur, dit *Viliers*, se joignit à Fleuri; et ces nouveaux missionnaires répandirent d'abord leur doctrine à Nantes, à Blain, à la Bretêche, en Missillac, et à la Roche-Bernard. Ils se rendirent ensuite au Croisic, où, appuyés par d'Andelot, ils prêchèrent dans l'église de Notre-Dame-de-Pitié.

Sur la fin de juin de l'an 1562, les calvinistes du Croisic choisirent pour leur ministre François Baron, natif de Piriac.

Edit du roi Charles IX, donné à Troyes, en Champagne, le 29 mars 1564, portant réunion des ports et hâvres du Croisic, du Bourg-de-Batz et du Pouliguen au siége royal de Guérande.

L'an 1590, quatre mille Espagnols arrivèrent à Saint-Nazaire pour contenir, dans l'obéissance du duc de Mercœur, le Croisic et Piriac, qui voulaient se rendre au roi. C'est la première fois qu'on vit des soldats espagnols en Bretagne.

La prévôté du Croisic fut supprimée, au mois de novembre 1593, par un édit du roi Henri IV. L'Université de Nantes obtint, pour son entretien, une somme de 400 livres tournois, à prendre sur la ville du Croisic.

Pendant les troubles de la Ligue, les calvinistes s'établirent au Croisic, où ils prêchaient publiquement. Henri IV, qui avait à cœur de réduire le pays nantais, y envoya, en 1507, un corps de troupes, commandé par le capitaine la Tramblaye, qui s'empara du Croisic, dont il fit démolir les murs, les fortifications et le château. C'était alors une des plus fortes places de Bretagne.

La croix des Capucins fut plantée au Croisic, le dimanche 19 août 1618; et, le 29 juillet 1619, le marquis d'Assérac posa la première pierre du couvent de ces religieux.

Les habitants du Croisic ont été du nombre des premiers pêcheurs de morue au banc de Terre-Neuve. On trouve, dans les archives de la ville, une commission adressée, en 1628, au sieur de Beausoleil, pour la levée de cent

matelots de recrue pour l'armée navale qui était devant la Rochelle. Cette commission, signée Louis, est datée du camp devant la Rochelle, du 11 septembre 1628, et accompagnée des lettres d'attache du cardinal de Richelieu. Les vaisseaux armés dans le port du Croisic étaient au nombre de douze, et étaient montés depuis seize jusqu'à trente canons.

Le Croisic est la patrie de Pierre Bouguer, mathématicien célèbre et professeur d'hydrographie dans sa ville; il donna, sur la navigation, différents ouvrages qui furent approuvés par l'Académie royale des Sciences, et reçus favorablement du public.

Après le combat naval, qui se donna, le 20 novembre 1759, à la vue du Croisic, M. de Conflans, amiral de la flotte française, se vit abandonné; son vaisseau, nommé le *Soleil-Royal*, de 80 canons, fut échoué et brûlé, ainsi que le *Héros*, de 74, à l'entrée du port du Croisic. Les Anglais assiégèrent et bombardèrent cette ville, qui fit une si belle résistance qu'elle obligea l'ennemi à lever le siége. Chef-lieu de canton et de justice-de-paix; 1.er arrondissement de sous-préfecture.

LE GAVRE. A 8 lieues au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 14 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue de Blain, autrefois sa subdélégation. Le roi était le seigneur supérieur de cette paroisse, où l'on compte 800 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois. Le prieuré de la Magdeleine est à 1/3 de lieue à l'O. de ce bourg. Le territoire, outre les terres labourées, et surtout les landes qui sont très-étendues, renferme la forêt du Gâvre, qui peut contenir 9,100 arpents de terrain, planté en futaies et taillis. Le chemin, qu'on appelle *Chemin romain*, part du château du Gâvre, passe à ceux de l'île de Penmur, dans les paroisses d'Ambon, de Surzur et de Noyalo; et, laissant à droite l'étang du Granic, il se rend à Vannes. Je n'ai pu en savoir davantage sur ce chemin, qui est solidement construit avec des pierres.

Le Gâvre était anciennement une ville; elle avait un fort château avec titre de gouvernement. Les ducs y faisaient battre monnaie. En 1366, le duc Jean IV donna cette place au capitaine Chandos, anglais, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus. Olivier de Clisson, qui possédait en ce temps le château de Blain, fut si mécontent de ce qu'on lui avait donné un Anglais pour

voisin, qu'il alla lui-même mettre le feu à cette place, dont il fit transporter la majeure partie des pierres à Blain pour augmenter son bâtiment. Il paraît que, pour satisfaire cet implacable ennemi des Anglais, on éloigna Chandos. On fit plus : on donna à ce connétable la seigneurie du Gâvre, pour en jouir à sa vie. Ce fait est prouvé par les archives du château de Nantes.

En 1462, Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, alla passer l'hiver au château du Gâvre, qui avait été rebâti.

En 1500, Anne, reine de France et duchesse de Bretagne, donna la seigneurie du Gâvre au vicomte de Rohan.

Le 3 décembre 1527, dame Anne de Rohan acquit du roi François I.er, les terres et seigneuries du Gâvre et de Lesneven, pour la somme de 22,000 livres. Le roi retira ces seigneuries et fit rembourser, l'an 1540, la dame de Rohan, par Brecel, sénéchal de Nantes. Lesneven est une ville du diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

Edit donné à Troyes, en Champagne, le 29 mars 1564, par lequel Sa Majesté réunit au siége présidial de Nantes, la juridiction de la paroisse du Gâvre, et le siége des eaux et forêts de cette dernière aux eaux et forêts de la première.

Le château et généralement toutes les fortifications du Gâvre furent démolis par ordre du roi Louis XIII ; on n'en voit plus que les masures.

Lettres-patentes du 20 mars 1708, portant suppression de la capitainerie du Gâvre. Canton et justice-de-paix de Blain ; arrondissement de sous-préfecture de Savenay.

LEGÉ. Gros bourg sur une hauteur, et sur la route de Nantes aux Sables-d'Olonne, dans les Basses-Marches ; à 13 lieues de Luçon, jadis son évêché ; à 8 lieues au S. de Nantes ; à 30 lieues de Rennes ; et à 4 lieues 1/2 de Machecoul, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était présentée par le roi, ressortait en partie au siége présidial de Nantes, et compte 3,400 communiants, y compris ceux de l'enclave du Retail. Legé, quoique dépendant de l'évêché de Luçon pour le spirituel, dépendait de l'intendance de Bretagne, comme faisant partie du Comté Nantais.

Le roi Louis XIII coucha à Legé, le 13 avril 1622, avec 7,000 hommes de troupes (voyez Nantes, année 1622.)

Le territoire de Legé renferme des terres en labour, des vignes, des prairies et de bons pâturages. Le pays est riche et bien cultivé.

Depuis la révolution, Legé fait partie du département de la Loire-Inferieure, et est réuni depuis le concordat de 1801 à l'évêché de Nantes. Ce bourg, qui a été pendant long-temps le quartier-général des Vendéens commandés par M. Athanase de Charette, a été totalement incendié, et ses alentours détruits de fond en comble. C'est un chef-lieu de canton, où réside un juge-de-paix.

Depuis la Restauration, on a fait bâtir une chapelle, et placer la statue du général Charette sur la place de Legé, proche la grande route. Ce monument de la fidélité et de la bravoure vendéenne pour leur souverain légitime, a été détruit depuis les glorieuses journées de juillet 1830, par les troupes de Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français et des barricades. La Vendée sera toujours la Vendée fidèle à sa religion, à son roi et à l'honneur. Sa devise est, et sera toujours: *Dieu et le Roi!* Cette paroisse est chef-lieu de canton avec justice-de-paix; 4.e arrondissement de Nantes.

LE LOROUX-BOTTEREAU. Sur un coteau; à 3 lieues 1/2 à l'E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 22 lieues 1/2 de Rennes. Cette paroisse était une châtellenie, relevait du roi et compte 5,000 communiants. M. de Rosmadec en était le seigneur. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Jouan. Le prieuré de Saint-Lazare, présenté par M. de Rosmadec, valait 3,000 livres de rente. Le Loroux-Bottereau et l'Epine-Gaudin formaient une haute-justice qui appartenait à M. de Rosmadec.

Cette paroisse date du temps de saint Félix, évêque de Nantes, en 550.

Le 5 juillet 1073, Quiriac, évêque de Nantes, confirma la possession de l'église de Saint-Symphorien, dans la paroisse du Loroux, aux moines de Saint-Florent-le-Vieil, et réserva aux prêtres du lieu la portion qui leur restait et le droit de sacrilége, ou l'argent qui revenait aux prêtres pour les crimes énormes. Le droit de sacrilége est ce qu'on a appelé depuis *cas réservé*.

Le Loroux eut jadis ses seigneurs particuliers. En 1095, Orri du Loroux fonda le prieuré d'Ingrande, petite ville qui est partie en Bretagne et partie dans l'Anjou.

Geoffroi, archevêque de Bordeaux, en 1136, était natif du Loroux.

L'an 1150, Hoël, comte de Nantes, donna à l'abbaye de Saint-Sulpice, située

dans l'évêché de Rennes, le prieuré de Sainte-Radegonde, fondé dans la paroisse du Loroux.

En 1290, le Loroux avait trois seigneurs différents, qui étaient Geoffroi-de-la-Tour, Guillaume Bottereau et Mahé de Selle.

En 1340, Gérard de Machecoul était seigneur du Loroux.

Le 13 février 1419, le duc Jean V partit de Nantes avec son frère Richard de Bretagne et une suite peu nombreuse, pour aller voir Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, qui l'avait fait inviter par son fils Olivier à venir passer quelques jours à Champtoceaux. Le duc passa par le Loroux, où le comte de Penthièvre vint au-devant de lui, pour, disait-il, l'accompagner jusqu'au château, mais, en effet, pour exécuter plus sûrement le projet qu'il avait formé de s'assurer de sa personne; ce qu'il fit au pont de la Tourbade, sur la rivière de Divatte, où les princes Bretons furent arrêtés et conduits à Palluau (en Poitou), d'où ils furent quelque temps après ramenés à Champtoceaux. Cet attentat souleva toute la Bretagne contre les Penthièvre.

Le château du Loroux appartenait, en 1474, à Pierre Landais, trésorier-général du duc François II. Ce ministre fit bâtir presqu'à neuf cette place, dont on ne voit plus que les masures.

L'an 1488, le duc François II tenait au Loroux une garnison, commandée par de Tremorel.

L'hôpital du Loroux, sous le nom de Saint-Denis, fut uni à celui de Nantes, vers l'an 1578.

En 1750, on fonda un autre hôpital au Loroux.

Le territoire du Loroux renfermait les maisons nobles suivantes : en 1280, le château de Beau-Chêne appartenait à Hugon, chevalier-seigneur de Beau-Chêne; en 1340, à Renaud de Bazoges; en 1483, à Allain, seigneur du Cellier ; en 1658, à Charles du Bois, sieur de la Féronnière, par la famille duquel il est encore possédé; en 1340, la Benaudière, au seigneur de Montrelais ; Puis-Pucelle, à....; la Tour-Gâché, au sieur de Goulaine; la Chevalière, à .....; le Bas-Briacé, au sieur de Bazoges; en 1400, la Poèze, avec le bois de son nom, à N, de la Poèze, aujourd'hui, par alliance, à M. de Kergus de Kerstang; le château de la Haye-Bottereau appartient à M. de Kerambars; Bazillé, l'Epée, la Dimerie, la Guyonnière sont des maisons de remarque. Le territoire du Loroux est d'une étendue considérable. On y voit de très-bonnes terres en labour, des vignes, des

prairies et des landes beaucoup trop vastes. Les habitants du Loroux et de Varades passaient pour les meilleurs soldats de l'armée du général Charette, pendant les guerres de la Vendée. Chef-lieu de canton et de justice-de-paix ; 4.e arrondissement de Nantes.

LE PALLET. Sur la rivière de Sanguesse et sur la route de Nantes à Clisson; à 4 lieues 1/4 à l'E.-S.-E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 26 lieues 1/4 de Rennes. Cette paroisse compte 150 communiants. M. Barrin en était le seigneur châtelain. La cure était présentée par l'évêque de Nantes.

Les vestiges qui paraissent de l'ancien château du Pallet, et sa position, prouvent que c'était une place forte, vers l'an 420.

Il y a beaucoup d'apparence que l'église paroissiale servit jadis de chapelle à ce château, qui lui est contigu ; et, ce qui le prouve davantage, c'est que les maisons qui forment le bourg sont à une distance assez considérable de l'église, ce qui ne serait pas si elle avait été bâtie pour former une paroisse, puisque la raison et l'usage veulent qu'on place, autant qu'il se peut faire, les églises dans l'intérieur des cités.

L'an 1066, Aimericus, abbé de Vertou, obtint du duc Conan II, que les terres de la châtellenie du Pallet, qui venaient d'être plantées en vignes, payassent les dîmes à son monastère de Vertou, comme elles payaient jadis les dîmes des blés.

En 1315, la seigneurie du Pallet appartenait à Raoul Souvaing.

Le Pallet est la patrie du fameux Pierre Abailard, amant de la belle et vertueuse Héloïse; il était fils d'un gentilhomme nommé Bérenger, et de dame de Luce, son épouse. Il naquit au Pallet, l'an 1079, et termina sa brillante et orageuse carrière, le 21 avril 1142, dans le prieuré de Saint-Marcel, à peu de distance de Châlons-sur-Saône. Le Pallet avait titre de ville. Outre son château, on voyait, dans son enceinte, un hôpital, des halles et une communauté de religieux.

Son territoire renferme des terres labourables, des vignes et des prairies. Il est fertile en grains, et bien cultivé.

Le marquisat de la Galissonnière, avec une haute-justice qui s'exerçait en cette paroisse, appartenait à M. Barrin, marquis de la Galissonnière (voyez Monnières). Canton et justice-de-paix de Vallet; 4.e arrondissement de Nantes.

LE PELLERIN. Sur la rive gauche de la Loire ; à 3 lieues 1/2 à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort ; et à 23 lieues de Rennes. Il s'y tient un marché le mercredi. Cette paroisse relevait du roi, et compte 2,100 communiants. La cure était à l'alternative. La Loire forme, au Pellerin, un petit port où il y a toujours beaucoup de navires et de barques; on y carène aussi très-souvent les vaisseaux qui viennent d'un long-cours. Le territoire est fertile en grains, en vin de médiocre qualité, et en foin. On remarque, au S. de son bourg, une lande très-étendue, dont le sol paraît de bonne qualité et digne des soins du cultivateur ; cependant on ne se presse pas de la défricher.

L'an 1050, Ruald ou Rouaud fonda le prieuré du Pellerin, auquel il assigna pour revenus, les dîmes et tous les droits ecclésiastiques qu'il avait dans les paroisses du Pellerin, de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Nazaire-du-Golfe, de Sinuario, d'Escoublac, de Donges et de Varades. La fondation était pour deux moines résidants sur les lieux.

L'an 1063, Quiriac, évêque de Nantes, donna l'église de Sainte-Marie, du Pontage-de-Pentello (c'est le Pellerin), aux moines de Marmoutier, sous la condition d'un denier d'or de cens annuel, à la fête de saint Pierre. En 1423, il y avait encore au Pellerin un prieur et des moines qui y faisaient le service divin, comme dans presque tous les autres prieurés du diocèse.

Le duc de Bretagne François II, par ses lettres datées de Nantes, le 12 janvier 1488, donna la terre et seigneurie du Pellerin, aux enfants de Jean de la Villéon.

La haute-justice du Pellerin appartenait à M. Binet de Jasson, qui possédait aussi le Bois-Tillac, une des maisons seigneuriales de la paroisse. Chef-lieu de canton, et du 5.e arrondissement de sous-préfecture.

Le trop fameux Fouché (de Nantes) avait reçu le jour au Pellerin.

LE PIN. Sur une hauteur; à 11 lieues 3/4 au N.-E. de Nantes, son évêché et son ressort; à 15 lieues 1/2 de Rennes; et à 5 lieues de Châteaubriant, autrefois sa subdélégation. On y compte 900 communiants. La cure était un prieuré de l'abbaye de Toussaint-d'Angers. C'était l'abbé de cette maison qui en nommait le recteur, lequel était un chanoine régulier de son abbaye. Son territoire se termine à 1/3 de lieue au S., à la province d'Anjou. C'est un pays couvert, où l'on voit quelques bois taillis, un grand étang et une quantité prodigieuse de landes.

A 1/4 de lieue au S. de ce bourg, et dans son territoire, se voient, auprès du village de l'Abbaye, les ruines d'un ancien bâtiment, où il paraît qu'il exista jadis une chapelle. Les notables du lieu assurent, par tradition, qu'il y avait dans l'endroit une abbaye de l'ordre de saint Benoît.

En 1430, on connaissait dans ce territoire la maison noble de la Cour de la Babinaye, possédée par Charles Chaumalon; elle avait haute, moyenne et basse-justice, et appartenait à M. de Roche-Quairie. La Nardaie appartenait, en 1440, au sieur de la Chapelle-Glain. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Saint-Mars-la-Jaille; 3.e arrondissement.

LE PONT-SAINT-MARTIN. Sur la rivière de l'Oignon; à 2 lieues 1/2 au S.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois sa subdélégation; et à 24 lieues 1/2 de Rennes. Cette paroisse, dont la cure était présentée par l'abbé de Saint-Jouan-de-Marne, compte 1,500 communiants, et ressortait à Machecoul. M. le duc de Villeroi en était le seigneur. Le roi possédait plusieurs fiefs dans ce territoire, qui renferme encore une partie de la Basse-Forêt, laquelle contient 450 arpents de terrain, planté en mauvais bois taillis. Cette forêt est pleine de lacunes; elle appartenait à Sa Majesté, de même que la forêt de la Meilleray, qui contient 171 arpents, aussi en taillis. Les terres de cette paroisse sont très-bonnes et bien cultivées; elles produisent des grains de toute espèce, du vin, et du foin; on y voit des marais et des landes très-étendues. La haute-justice du Pont-Saint-Martin appartenait à MM. de Villeroi et Roche.

Les maisons de remarque sont: le Plessis, le Planti, la Pigossière, la Rerie, le Bareau, la Brosse et la Beauche.

Du ressort de la justice-de-paix de Bouaye.

LES TOUCHES. Sur la route d'Ancenis à Blain; à 5 lieues 1/2 au N.-N.-E. de Nantes, son évêché; à 17 lieues de Rennes; et à 7 lieues de Derval, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, compte 1,500 communiants. M. de Goyon, maréchal-de-camp, en était le seigneur. La haute-justice des Touches ressortait au siége présidial de Nantes; celles du Vernais et de la Herpinière ressortaient à la baronnie d'Ancenis, de même que celle de la Cheze de Pannecé.

Ce territoire forme une plaine, où l'on voit des terres en labour, des vignes,

des prairies et des landes, dont le sol mérite les soins du cultivateur. Auprès du bourg est une montagne fort haute, sur le sommet de laquelle est un moulin à vent; on la nomme *le Mont Juillet*; c'est un des beaux points de vue du Comté Nantais. Cette commune est du canton et de la justice-de-paix de Nort; sous-préfecture de Châteaubriant.

LIGNÉ. A 5 lieues 3/4 au N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 18 lieues de Rennes; et à 3 lieues d'Ancenis, anciennement sa subdélégation. On y compte 1,450 communiants. La cure était à l'alternative. Des grains, du foin, et des vins de qualité médiocre, voilà les productions ordinaires de ce territoire, où l'on voit des landes dont le sol est de bonne qualité.

En 1256, le château de la Musse appartenait à un jeune seigneur, connu sous le nom du Seigneur de la Musse; Jeanne Chabot, fille de Gérard, baron de Retz, son épouse, fut surnommée *la Folle*, parce qu'elle l'avait épousé lorsqu'il n'était encore que valet-servien.

En 1298, ce château appartenait à Geoffroi de Ligné, chevalier-seigneur de la Musse, qui y faisait sa résidence. Ce château est aujourd'hui entièrement en ruine. Il avait haute, moyenne et basse-justice, qui appartenait à M. de Goyon, seigneur de la paroisse.

En 1420, la Rochefordière et les Rablayes, à Jean l'Abbé; la première avait haute, moyenne et basse-justice, et appartenait à M.me de la Moussaye; la Perrière, au sieur de la Musse; le domaine de la Martinière, à Jean, seigneur de Montigné; la Treluère, à André de Saffré. Les maisons nobles du Pas-Richeux, de la Chainays, de la Clergerie, et des Pont-Ceaux sont plus modernes. Cette commune est chef-lieu de canton et de justice-de-paix; du 3.e arrondissement de sous-préfecture.

LOUISFERT. A 11 lieues 1/2 au N. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 11 lieues 1/4 de Rennes; et à 1 lieue 1/8 de Châteaubriant, anciennement sa subdélégation. On y compte 400 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Florent-de-Saumur. M. le prince de Condé en était le seigneur. La petite rivière de Corne passe auprès du bourg, et arrose ce territoire, qui forme à peu près une plaine, où l'on voit plus de landes que de terres en labour, quoique le sol paraisse de la meilleure qualité.

En 1590, la maison noble de la Coquerie appartenait à François Bonnier, et, en 1680, à Pierre Bonnier, président au parlement de Bretagne.

Cette paroisse est du canton de Moisdon; 2.e arrondissement de sous-préfecture.



ACHECOUL. Ville capitale du duché de Retz, avec titre de baronnie et de duché-pairie de France; à 8 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché; et à 30 lieues de Rennes. On y compte 4,000 communiants. Il s'y tient un marché tous les mercredis. La haute, moyenne et basse-justice de la duché-pairie de Retz appartenait à M. le duc de Villeroi, seigneur du lieu. Cette ville porte pour armes de gueule à trois chevrons d'argent. Elle portait jadis d'or à la croix de sable moderne. Elle renfermait les deux paroisses de la Trinité et de Sainte-Croix, dont les cures étaient à l'ordinaire; deux abbayes, l'une de l'ordre de saint Benoît, et l'autre de Fontevrault; les couvents des Capucins et des religieuses Bénédictines du Calvaire; deux prieurés, qui étaient: le prieuré de Saint-Blaise, dépendant de l'abbaye de Tournus, ordre de saint Benoît, dans l'évêché de Châlons-sur-Marne; et le prieuré de Machecoul, dépendant de l'abbaye de Marmoutier, ordre de saint Benoît, près de Tours. On y trouvait, en outre, une brigade de maréchaussée, une subdélégation, une poste aux lettres, un petit collége et un château fort, qui fut long-temps la demeure des seigneurs du canton.

A 1 lieue 1/4 à l'E.-N.-E. de Machecoul, est la forêt de Machecoul, laquelle appartenait à M. le duc de Villeroi; elle peut contenir 3,000 arpents. Ce territoire est excellent et très-bien cultivé; il produit du grain et du foin en abondance. On y voit quelques cantons de vignobles. Les premiers seigneurs, barons de Retz, tiraient leur origine du comte Lambert, qui, en 843, ravagea la ville de Nantes, et s'en fit recevoir comte. Ce seigneur donna à son neveu le pays d'Herbauges; et c'est de ce temps qu'on peut dater la fondation de la ville de Machecoul.

L'an 1008, Harcoïd de Sainte-Croix, baron de Retz, demeurait dans le château fort de Sainte-Croix, qui était situé près la paroisse de ce nom. Ce château avait été bâti par Bego, comte de Poitou. Honfroi, comte d'Herbauges, alla l'assiéger, s'en rendit maître et le fit démolir, de sorte qu'on n'y voit plus aujourd'hui qu'une butte de terre, qui est à peu de distance du chemin de Nantes. Ce sont là les seuls vestiges qui en restent.

L'abbaye de la Chaume, ordre de saint Benoît, située à 1/4 de lieue au N.-O. de Machecoul et dans son territoire, fut fondée, en 1055, par Hascouet, qui la donna à l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon. Machecoul se nommait alors *la ville de Sainte-Croix*.

L'ancienne bourgade de Retz, qui ne subsiste plus, était située sur la rivière du Tenu.

L'an 1200, André, baron de Vitré, épousa Eustache, fille de Hascouet, baron de Retz, qui donna pour dot à sa fille, les terres et seigneuries de Blain, de Héric, et les bords de la rivière de Loire, avec les biens qu'il possédait dans les paroisses de Vigneux, de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, de Doulon, et au Port-Durand. Le mariage fut célébré le 25 mars de la même année, dans l'église de Saint-Pierre de Nantes, par Geoffroi, évêque de cette ville.

La même année 1200, Bernard de Machecoul fit refaire à neuf le pont du Pas-Arnoul, qui avait été détruit par la guerre. C'est aussi lui qui fit commencer le canal qui va depuis Machecoul jusqu'au pont de la Roche, et qui employa ses vassaux à ce travail.

En 1256, Gérard Chabot, 3.e du nom, baron de Retz, avait une fille nommée Jeanne, qui fut déshéritée pour avoir épousé le seigneur de la Musse, en la paroisse de Ligné, parce que ce jeune homme n'était pas encore chevalier, mais seulement varlet-servien, ou varlet-de-chambre des ducs de Bretagne (1).

En 1765, M. l'abbé du Bois, curé et doyen de la paroisse de la Trinité-de-Machecoul, établit dans cette ville une filature de coton, pour procurer aux pauvres filles un travail assuré, capable de fournir à leur subsistance.

En 1767, l'abbaye de la Chaume avait si peu de moines, qu'elle fut réunie à celle de Vertou, qui était du même ordre. Cette ville est chef-lieu de canton et de justice-de-paix; 4.e arrondissement de sous-préfecture.

MAISDON. A 4 lieues 1/2 au S.-E. de Nantes, son évêché et anciennement son

(1) Ce nom ne se donnait pas aux simples écuyers, mais aux jeunes gens de la première distinction, qui attendaient l'âge nécessaire pour être faits chevaliers. Les trois fils du roi Philippe-le-Bel étaient employés en qualité de varlets, de même que d'autres jeunes seigneurs, qui attendaient la promotion à la chevalerie.

ressort; à 26 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue 3/4 de Clisson, jadis sa subdélégation. Cette paroisse relevait du roi, et compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, arrosé des eaux de la Sèvre, renferme des terres excellentes, des vignes et des prairies; mais, malgré la fertilité du terroir, on y trouve des landes.

Ses maisons nobles sont : la Chasse-Loire, la Bidié et la Bretêche. Cette dernière fut érigée en marquisat, l'an 1657, en faveur de N.... de la Bretêche, gouverneur de Poitiers. Elle appartient présentement à M. Josseaume de la Bretêche, qui demeure à Nantes.

C'est dans l'église de cette paroisse que repose le corps de M. le comte Constant de Suzannet, général en chef de l'armée vendéenne; il était commandeur de l'ordre de Saint-Louis. M. de Suzannet a été tué le 11 juin 1815, à la bataille de Rocheservière. Cette paroisse est du canton d'Aigrefeuille; arrondissement de Nantes.

MALVILLE. A 6 lieues au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 18 lieues 1/8 de Rennes; et à 4 lieues de Pont-Château, anciennement sa subdélégation. On y compte 1,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. Il s'y exerçait une haute-justice, qui appartenait à M. le président de Runnefau, seigneur de la paroisse. Le prieuré de Malville dépendait encore, en 1624, de l'abbaye de Dol, ordre de saint Benoît, dans l'archevêché de Bordeaux.

Le château du Goût était la maison seigneuriale de Malville. Il paraît que c'était jadis une place forte; mais l'on n'en voit plus que les ruines. Il est situé sur le chemin de Savenay à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, auprès d'un village où est la chapelle du Goût, dans laquelle on célèbre la messe tous les dimanches et fêtes. Cette chapelle avait été pour ainsi dire détruite pendant la révolution; mais en 18.., M. Couëssin de Kerhaude, comme propriétaire du Goût, la fit rétablir. On remarque dans l'endroit plusieurs souterrains qui aboutissent au château. Cette seigneurie appartenait, en 1370, à Jeanne Ducé, dame de Montejean et autres lieux, qui la vendit à Guillaume de Comelan, en 1400; elle passa alors dans les mains de Robert Brochereul, qui la donna, en 1418, à Jeanne, dame du Bois de la Roche; en 1500, à Guillaume Bardon; en 1589, au chevalier du Goût, qui fit fortifier le château; et, en 1591, au seigneur

du Goût, commandant de la garnison du château de Blain pour le roi Henri IV.

En 1601, le château du Goût avait encore garnison, et appartenait, en 1680, à Mercure Bardon, seigneur de Malville. Ce n'est que depuis ce temps que cette seigneurie est tombée dans la maison de Runnefau, qui la vendit à M. le comte de Couëssin de Kerhaude, qui la possède depuis 1778. Cette paroisse est de la justice-de-paix et de l'arrondissement de Savenay.

MARSAC. A peu de distance de la rivière du Don; à 9 lieues au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 13 lieues 1/4 de Rennes; et à 2 lieues de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. L'an 1064, Quiriac, évêque de Nantes, donna à Almodius, abbé de Saint-Sauveur-de-Redon, son droit de sacrilége sur les vassaux de cette paroisse, et la moitié seulement sur les non-vassaux. Le sacrilége était ce qu'on a appelé depuis *cas réservé*.

Marsac était un prieuré, qui avait une haute-justice, laquelle était de la dépendance de Saint-Sauveur-de-Redon. Le prieur était seigneur de la paroisse.

Amoral d'Herbennes, chanoine à l'église cathédrale de Nantes, et prieur-recteur de cette paroisse, en 1590, fut nommé commissaire à la commission de Nantes, par les États de la province, assemblés à Rennes, en 1593. C'est l'époque de la création de toutes les commissions intermédiaires qui sont en Bretagne.

Le territoire de Marsac renferme des terres en labour, qui sont très-fertiles, et des landes dont le sol paraît excellent. Les habitants n'ont pas daigné jusqu'ici se donner la peine de les cultiver.

La maison noble du Plessis est à peu de distance du bourg.

Canton de Guémené; 1.er arrondissement de sous-préfecture.

MASSÉRAC. Dans un fond, à peu de distance des rivières de Vilaine et du Don; à 12 lieues 3/4 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 11 lieues 1/3 de Rennes; et à 2 lieues 3/4 de Redon, anciennement sa subdélégation. On y compte 1,050 communiants. La cure était à l'ordinaire. La chapellenie de Jean Cascouet était présentée par l'évêque. Le prieuré de Massérac avait une haute-justice, qui appartenait au prieur de cette paroisse.

Saint Benoît de Massérac obtint d'Alanus ou Almanus, évêque de Nantes, l'an

801, et de Gondebaut, comte de Nantes, la permission de demeurer à Massérac; il y finit ses jours le 1.er octobre 845. On édifia une église dans l'endroit où était l'ermitage de ce bienheureux, et les habitants du lieu le prirent pour leur patron.

Ce territoire, arrosé de la Vilaine et du Don, renferme des terres en labour et de bonnes prairies; mais, à l'E. et au S. du bourg, sont des landes très-étendues, dont le sol paraît excellent.

La maison noble de la Bellinaye appartenait, en 1400, à Renaud Gaschot.

Cette paroisse relève du canton et de la justice-de-paix de Guémené, et du 1.er arrondissement.

MAUMUSSON. A 10 lieues au N.-E. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 17 lieues 1/2 de Rennes; et à 3 lieues 2/3 d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 900 communiants. La cure était à l'ordinaire, de même que la chapellenie de la Roberderie. Les châtellenie, terre et seigneurie de la Motte-Maumusson, avec haute, moyenne et basse-justice, appartenaient à M. le comte de la Ferronnays, maréchal des camps et armées du roi, qui avait droit de quintaine sur les nouveaux mariés, le jour de la Pentecôte, à l'issue de la messe paroissiale; il avait aussi droit d'exiger une chanson de la nouvelle mariée.

L'an 1104, Guillaume, abbé de Saint-Florent, obtint, par la protection du duc Allain Fergent, l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Maumusson.

Ce territoire se termine, à 1/2 lieue au N. du clocher, à la province d'Anjou. C'est un pays plat et couvert, qui renferme des terres très-exactement cultivées, des vignes, des prairies, et le bois de Maumusson, qui peut contenir 250 arpents de terrain. On y trouve quatre vallons arrosés de trois ruisseaux, qui, venant à se réunir, forment la petite rivière qui va tomber dans la Loire, à 1/4 de lieue d'Ancenis.

Les maisons de remarque de cette paroisse, sont: la Drouère, le Patisseau, la Greslière, la Clergerie, la Noue, la Pressaye, le Grand Clos, etc., et un grand nombre de villages. Cette paroisse est du canton de Saint-Mars-la-Jaille, et du 3.e arrondissement de sous-préfecture.

MEILLERAY. Sur une hauteur, et sur la route de Nantes à Châteaubriant;

à 9 lieues au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 15 lieues 2/3 de Rennes; et à 4 lieues 1/4 de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. On y compte 800 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le prieuré de Saint-Etienne-de-Meilleray dépendait de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur, ordre de saint Benoît, qui, en 1626, avait encore deux moines de son ordre dans l'endroit, qui devint alors trève de Moisdon, laquelle trève a été érigée en paroisse en 1766. Ce territoire renferme la forêt de Violereau ou Vioreau, qui peut contenir 1,500 arpents de terrain planté en futaies et taillis; elle appartenait à M. le prince de Condé, ancien seigneur-châtelain de Meilleray. Le château de Vioreau, maison seigneuriale, était situé à l'entrée de la forêt, sur le bord d'un petit ruisseau; il n'en paraît plus d'autres vestiges qu'une très-belle cave creusée dans le roc.

L'abbaye de la Meilleray, située dans ce territoire, y possédait une haute, moyenne et basse-justice, et le fourneau à fer du Pas-Chevreuil, qui est à 1/2 lieue du bourg.

Aujourd'hui cette abbaye est un couvent de Trappistes, conduit par le révérend père abbé Antoine (de Beauregard). Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Moisdon, et du 2.e arrondissement de sous-préfecture.

MESQUER. A peu distance de la mer; à 15 lieues 1/2 à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 21 lieues 2/3 de Rennes; et à 2 lieues de Guérande, anciennement sa subdélégation et son ressort. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, relevait du roi, et compte 1,500 communiants. L'église était jadis un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis. Ce territoire, borné au N. et à l'O. par la mer, est très-fertile; les habitants font du sel, et vivent dans une honnête aisance; mais on ne peut leur pardonner de laisser sans culture une prodigieuse quantité de landes qui sont au S. du bourg, et dont le sol, qui est excellent, mérite tous les soins du cultivateur.

Le château de Camsillon, baronnie, avec haute, moyenne et basse-justice, appartenait jadis aux seigneurs de Tournemine, famille très-distinguée de cette province. Pierre de Tournemine, seigneur de la Guerche et baron de Camsillon, épousa Renée, fille de François de Rieux, seigneur d'Assérac, de laquelle il eut plusieurs enfants; ce seigneur mourut en 1582.

François Tournemine, fils de Pierre, servit avec beaucoup de zèle les rois Henri III et Henri IV; il épousa Odette Goulard, d'une ancienne maison du

Poitou; il mourut au camp devant Amiens, en 1597, où il avait conduit, à ses frais, cinq cents gentilshommes.

On remarque dans ce territoire la maison noble du Boisic-Becdelièvre, érigée en marquisat par le roi Louis XIII, en l'an 1638, en faveur de N... Becdelièvre, conseiller au parlement de Bretagne; cette terre avait haute, moyenne et basse-justice. Cette commune est du ressort de la justice-de-paix de Guérande, et du 1.er arrondissement de Savenay.

MÉSANGER. A 7 lieues 1/4 au N.-E. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 18 lieues 1/2 de Rennes; et à 1 lieue 3/4 d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire, et la chapellenie de Sainte-Marguerite, par M. Brindeau. Des terres en labour, des vignes, des prairies, et des landes; voilà ce que ce territoire présente à la vue.

La Guibourgère, châtellenie, avec haute, moyenne et basse-justice, appartenait à M. de Pontcarré de Viarme. Cette commune fait partie de la justice-de-paix d'Ancenis, et du 3.e arrondissement.

MOUAIS. Dans un fond, près de la rivière de Chère; à 11 lieues 2/3 au N. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 10 lieues 2/3 de Rennes; et à 1 lieue de Derval, anciennement sa subdélégation. Il s'y exerçait une haute-justice qui appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon. Le nombre des habitants est de 700, et la cure était à l'ordinaire. Son territoire est fertile en grains, foin et bois, et très-exactement cultivé. On y fait du cidre de bonne qualité. Elle est du canton et de la justice-de-paix de Derval, et du 2.e arrondissement de sous-préfecture.

MOISDON. Sur une hauteur, près la rivière de Don; à 12 lieues au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 12 lieues 2/3 de Rennes; et à 2 lieues 1/3 de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. La cure de cette paroisse, où l'on compte 2,000 communiants, était à l'ordinaire, quoique les moines de Saint-Florent-de-Saumur s'en attribuassent la présentation. Ce territoire fournit beaucoup de mines de fer, des terres labourables, des prairies, des landes; les forges à fer de la Forge-Neuve et de Gravotel, et la forêt Pavée, qui peut contenir 1,300 arpents

de terrain. Cette forêt et les forges appartenaient, avant la révolution, à M. le prince de Condé, seigneur de la paroisse.

L'église paroissiale, dédiée à saint Jouan, était un prieuré, lequel était affermé 1,500 livres, au profit des moines de l'abbaye de Pirmil, de Nantes. Il avait une moyenne, et basse-justice, et dépendait de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur, ordre de saint Benoît, à laquelle il fut donné par les seigneurs de Moisdon.

Les maisons de remarque de cette paroisse sont: la Ferrière, la Herbretière, la Courtelinaye, la Haye-Cherel; la Galmelière et la Rivière-Péan, à Jean de la Rivière: ces deux dernières formaient une haute, moyenne et basse-justice, et appartenaient à Mme du Bois-Adam; la Chaussée-de-Moisdon, à ..... C'est aujourd'hui un hameau ou village composé de sept à huit maisons. Cette paroisse est chef-lieu de canton de justice-de-paix, et du 2.e arrondissement.

MONNIÈRES. Sur un coteau, et sur la rivière de Sèvre; à 4 lieues au S.-E. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 26 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Clisson, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,300 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Jouan, et la chapelle des Feuillâtres, par la famille de ce nom. La haute-justice de la paroisse appartenait, ainsi que le château de la Galissonnière, à M. le comte de la Galissonnière, lieutenant-général des armées navales, qui en était le seigneur.

La maison noble de Livernière appartient à M. de Bruc de Livernière.

Ce territoire est un terrain inégal, couvert d'arbres et buissons, et très-riche; il produit le meilleur vin du Comté Nantais, beaucoup de grains, et du foin. La rivière de Sèvre forme un petit port à Monnières, où les barques peuvent se rendre à Nantes, par le secours de l'écluse de Vertou, que les Bénédictins firent faire en 1750. Cette paroisse est du canton de Clisson, et du 4.e arrondissement de Nantes.

MONTBERT. Sur un coteau et sur la petite rivière de l'Oignon; à 4 lieues au S.-S.-E. de Nantes, son évêché, anciennement sa subdélégation et son ressort; et à 26 lieues de Rennes. On y compte 2,000 communiants. L'église, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Geneston, ordre de saint Augustin, était desservie par un religieux de cette maison, qui y faisait les fonctions de curé. M. le prince de Soubise était seigneur supérieur de cette paroisse, dans laquelle le roi

possédait plusieurs domaines, entre autres la forêt de la Gravelle, qui contient 210 arpents en bois taillis.

La haute-justice et le château de Montbert appartenaient à M. de Menou, lieutenant de roi de la ville et du château de Nantes.

Ce territoire renferme des terres en labour, des vignes, des prairies, et des landes, dont le sol est excellent. Cette commune est du canton et de la justice-de-paix d'Aigrefeuille; 4.e arrondissement de Nantes.

MONTOIR. Sur une hauteur et sur la route de Savenay à Saint-Nazaire; à 10 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 20 lieues 1/2 de Rennes; et à 4 lieues de Pont-Château, anciennement sa subdélégation. La cure était présentée par le scolastique de l'église cathédrale de Nantes. M. le marquis de Querhoent en était le seigneur.

Juridictions qui se trouvaient à Montoir, dont la plupart s'exerçaient à Donges.

Bratz, haute, moyenne et basse-justice, qui s'exerçait à Montoir; Trégoneau, Ker-Cabut, et Châteauloup, moyenne-justice, annexée à celle de Bratz, à Montoir; l'Ecuraye, Rollieux et la Pasquelaie, moyenne et basse-justice, à Montoir; le prieuré de Donges, haute, moyenne et basse-justice, à Donges; Heinleix, Chevigné et Treballe, moyenne et basse-justice, à Montoir; Bois-Joubert et la Motte-Allemand, moyenne et basse-justice, à Donges; la Charpentrais et Reiniac, moyenne et basse-justice, à Donges; le vicomté de Saint-Nazaire et baronnie de Marcaint, haute, moyenne et basse-justice, à Saint-Nazaire.

Montoir avait une trève, qui était Saint-Joachim, et deux prieurés, qui étaient: la Blanche et d'Aisne. Le premier dépendait de l'abbaye de la Blanche, ordre de Cîtaux, située dans l'île de Noirmoutier; et le second, de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Pornic. On dit que la chapellenie de Saint-Malo, située dans le village de Guersac, est plus ancienne que la paroisse.

Le nombre des habitants est de 5,000, presque tous marins; et, en 24 heures, l'Etat pourrait en tirer 800 bons matelots pour la marine. Ce territoire fournit peu de terres labourables, mais beaucoup de prairies, et des marais fort étendus. Ces marais sont une source de richesses pour les habitants, qui en tirent des mottes à brûler. Ces mottes se trouvent dans un marais qu'ils appellent

la Grande Brière, lequel, joint aux autres qui l'environnent, renferme un terrain qui a plus de cinquante lieues de périmètre. Ces mottes sont d'une grande ressource, non-seulement pour la province, mais encore pour les villes de la Rochelle, de Bordeaux, l'Ile-de-Ré, et autres, où les Montoirains les transportent. Les malheureux, qui ne peuvent se procurer de bois, achètent pour cinq ou six sous de mottes, qui leur servent, pendant sept à huit jours, dans la plus rigoureuse saison de l'année.

Des particuliers avaient formé le projet d'afféager ces marais et de les dessécher; mais les Etats de la province se sont opposés à cette entreprise, qui, en enrichissant les seuls afféagistes, aurait réduit à la dernière mendicité les habitants de ce canton, qui ne vivent dans une honnête aisance qu'à l'aide de ce commerce, qu'on voulait leur interdire; il en serait résulté un autre mal, c'est que le royaume aurait été privé d'un certain nombre de bons matelots, toujours prêts à servir, lorsque le besoin de l'Etat peut l'exiger.

Il y a apparence que ce marais était autrefois une forêt, qui aura été renversée par les ouragans furieux de 700 ou de 1177; ce qui paraît justifier cette opinion, c'est le grand nombre d'arbres de toutes grosseurs, et surtout de chênes qu'on y trouve. Le bois de ces derniers est aussi dur et aussi noir que l'ébène; ce qui étonne beaucoup de monde, c'est que, si on enfonce un bâton ou une canne dans ce terrain, qui est toujours humide (ce qui se fait très-facilement), et qu'on l'y laisse séjourner six à sept heures seulement, il n'est point d'homme assez vigoureux pour l'en retirer. Lorsqu'on y fait une ouverture, il en sort une odeur extrêmement désagréable.

Il y avait autrefois au milieu de cette Brière, un château appelé de Nisère ou de Nessé, dont il ne paraît plus de vestige. Cette seigneurie fut érigée en comté en faveur de Louis-Joseph de Querhoent-Cœtanfao, issu d'une ancienne maison de Bretagne. Il était aussi seigneur du marais de la Roche, enclavé entre les paroisses de Bouée, Cordemais et Malville.

En 1690, il y avait à Montoir un port de mer, formé par un canal qui avait flux et reflux. Il fut comblé par un ouragan qui enleva tous les foins des prairies voisines, et les transporta dans ce canal.

Le port de Méan n'était alors qu'un petit ruisseau, avec un mauvais pont de bois et un droit de péage; ils appartenaient l'un et l'autre au seigneur de Donges, qui n'a plus perçu ce droit, parce qu'il n'avait pas voulu contribuer aux frais du nouveau pont rebâti en pierres, avec trois arches, en 1745.

Depuis la révolution de 1793, les afféagistes ont repris le desséchement de ces marais, et il existe un procès que l'on aura de la peine à voir finir.

Justice-de-paix de Saint-Nazaire; 1.er arrondissement de sous-préfecture.

MONTRELAIS. Au bord de la rive droite de la Loire; à 11 lieues à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 21 lieues 1/4 de Rennes; et à 3 lieues 3/4 d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 2,500 communiants. La cure était à l'ordinaire. Montrelais était une baronnie, avec haute, moyenne et basse-justice, qui s'exerçait à la rue du Frêne; elle appartenait à MM. du Dresné et de Catté. Ce territoire, qui est contigu à la province d'Anjou, produit du grain, beaucoup de foin, et du vin qui passe pour l'un des meilleurs du Comté Nantais. On y remarque les maisons de la Catelinière, de la Rezilière, de la Pinardière, les Mortiers, le Van, etc.

L'an 1187, Richard, comte de Cornouailles, fils du roi d'Angleterre, Henri II, prit le château de Montrelais, place forte, dont Hervé et Guyomard de Léon s'étaient emparés depuis la mort de Geoffroi, duc de Bretagne.

Cette paroisse contient de riches mines de charbon de terre, que l'on avait commencé à exploiter avant 1755; mais ces mines furent concédées, en 1765, à une compagnie, qui, jusqu'à l'époque de la révolution de 1792, occupait huit-cents ouvriers et obtenait 270,000 quintaux (ou 135,000 hectolitres) par an. Depuis, la plupart des hommes employés à ces travaux, ayant pris part aux guerres qui désolèrent les deux rives de la Loire, les exploitations ne purent être continuées avec la même activité, et ne rendirent que 60,000 hectolitres (ou 120,000 quintaux), par année, environ. Cette quantité suffisait le plus souvent à la consommation locale, à laquelle contribuaient les mines de Mont-Jean, et de Layou et Loire, qui pouvaient fournir chacune le même nombre de quintaux; la première de ces mines vient de suspendre ses travaux; la seconde commence à donner quelque extension aux siens.

Les ateliers de Montrelais se composaient autrefois de trois établissements, cinq puits étaient exploités, deux autres commençaient à l'être; l'un d'eux devait recevoir une pompe à feu. Sept puits et une pompe à feu, anciens ouvrages, étaient abandonnés.

Depuis 1818, époque à laquelle MM. Poulet et Berthault devinrent propriétaires de cette concession, jusqu'en 1828, quatre couches de houille ont été

exploitées, et les travaux auxquels elles avaient donné lieu, avaient atteint une profondeur de cinq à six cents pieds.

Sur la concession de Montrelais, extrémité O., les nouveaux propriétaires ont formé un autre établissement connu sous le nom de Mouzeil, et ont commencé à exploiter quatre couches qui ont été reconnues sur le territoire de la Tardivière, et se prolongent au-delà de ce village, ainsi qu'on a pu s'en convaincre au moyen de simples tranchées faites à la surface du sol.

Les deux établissements compris dans la même concession, s'étendent depuis le Loire à Ingrande, jusqu'à 6 lieues à l'O. de cet endroit, sur environ une lieue de large; ils comprennent une étendue superficielle de 5 lieues carrées, (environ 98 kilomètres 75 hectares).

Les concessionnaires évaluaient le montant des extractions, à 135 mille hectolitres ou 270,000 quintaux; les résultats ont dépassé de beaucoup cette estimation : les produits s'élèvent aujourd'hui à 600,000 quintaux (ou 300,000 hectolitres), et les travaux sont conduits de manière à pouvoir fournir le double; trois machines à vapeur y sont déjà montées, et l'on compte cinq cents ouvriers.

Les produits sont vendus à l'avance pour les hauts fourneaux, fours à chaux, forges, etc., qui se forment aux environs de ces mines, et les bateaux à vapeur qui desservent aujourd'hui la Loire et l'Erdre; et, lors même que les extractions donneraient une quantité triple de celle que nous venons d'indiquer, elles ne se trouveraient pas encore en rapport avec les besoins actuels.

Les charbons de Montrelais se transportaient autrefois en sacs sur des chevaux jusqu'à Ingrande, ou descendaient la Loire; mais les nouvelles recherches s'étendant vers l'O., les propriétaires, secondés par le gouvernement paternel de Louis XVIII, ont ouvert un chemin qui conduit de Mouzeil à Ancenis. Bientôt le canal de Nantes à Brest offrira un nouveau débouché. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Varades; 3.e arrondissement de sous-préfecture.

MOUZEIL. A peu de distance de la route d'Ancenis à Redon; à 6 lieues 1/4 au N.-E de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 17 lieues 1/4 de Rennes; et à 3 lieues 1/4 d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse, dont la cure était à l'ordinaire, compte 1,000 communiants. M. de Charbonneau en

était le seigneur. Ce territoire renferme des terres en labour, de bons pâturages, des mines de charbon de terre, et des landes très-étendues.

Baguis et Maloraix, haute, moyenne et basse-justice, à M. de Charbonneau; Bourmont et Clairmont, haute et moyenne-justice, à M. de Cornullier; les Chauvelières et les Houmeaux, haute et moyenne-justice, à M. Paris de Soulanges. Cette paroisse relève de la justice-de-paix de Ligné, et du 3.e arrondissement de sous-préfecture.

MOUZILLON. Dans un fond; à 5 lieues 1/6 à l'E.-S.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 27 lieues de Rennes. On y compte 1,400 communiants. C'était le grand archidiacre qui présentait la cure.

Ce territoire renferme des terres en labour très-fertiles, de bons pâturages, des vignes qui produisent le meilleur vin de Bretagne. Cette paroisse est du ressort de la justice-de-paix du canton de Vallet; 4.e arrondissement de Nantes.


ANTES. Ville jadis avec titre de comté; par les 3° 53' 48" de longitude, et par les 47° 13' 7" de latitude; et à 22 lieues de Rennes.

Duchesne, dans ses *Antiquités de la France*, et autres historiens, mettent Nantes au rang des plus anciennes villes des Gaules. Tous ceux qui ont parlé de son origine n'ont pas manqué de former mille conjectures hasardées. Selon les uns, elle fut fondée par le célèbre *Namnès*, qui vivait, dit-on, 300 ans après le déluge, 1240 ans avant Jésus-Christ. Voici comment ils raisonnent : après la confusion miraculeuse des langues, les pères de famille se séparèrent et se répandirent dans tout l'univers. Les descendants de Japhet se fixèrent dans le Nord; et, à mesure qu'ils multipliaient, ils se répandaient dans le pays. Namnès, l'un des chefs de ces peuples, vint s'établir sur les bords de la Loire, et y fit bâtir quelques cabanes pour lui et ceux qui le suivaient. Tels furent les commencements de la ville de Nantes. On ne pouvait trouver une plus illustre origine. Namnès passe pour le premier habitant de la Bretagne, et même de la Gaule; et l'existence de ce prince, ou père de famille, une fois prouvée, on en pourrait conclure que Nantes est la plus ancienne ville du royaume, parce qu'il serait

facile de démontrer, par l'analogie qui se trouve entre les deux noms *Namnès* et *Nantes*, que le fameux aventurier est le fondateur de cette cité. Malheureusement aucune pièce, aucun monument digne de foi, ne peut nous servir de guide dans l'obscurité de ces siècles reculés, et l'existence de Namnès sera toujours très-douteuse. On peut même dire que, quand on la supposerait réellement prouvée, on n'en pourrait encore rien conclure, parce qu'on pourra toujours regarder comme une fable son arrivée dans les Gaules, ou son établissement sur les bords de la Loire, dans le comté de Nantes. Ce ne serait pas d'ailleurs une chose bien extraordinaire qu'une ville portât le nom d'un homme mort deux ou trois siècles auparavant.

Selon les autres, Nantes tire son nom du mot celtique *Nant*, qui signifie *fleuve* et *eau courante;* et par conséquent Nantes veut dire : la *Cité du fleuve*, ou *ville bâtie sur un fleuve*. Ce sentiment, qui fait penser que Nantes a été bâtie par les Celtes, ne nous instruit point de son origine; ainsi il peut être regardé comme inutile pour assigner son antiquité.

Quoiqu'il en soit de ces différentes opinions, comme chacun peut avoir la sienne, nous pensons que Nantes est une des plus anciennes cités des Gaules, mais qu'on ne peut fixer l'époque de son origine avec les seules lumières que nous trouvons dans les histoires anciennes : elles ne nous apprennent absolument rien de positif à cet égard.

Nantes formait déjà, du temps de César, une cité très-puissante; voilà ce qui prouve son antiquité. Ce conquérant historien, et, après lui, *Strabon*, *Pline*, *Ptolomée*, *Grégoire de Tours*, conviennent que cette ville fut une des dernières à céder aux armes des Romains, et une des premières à secouer le joug odieux que cette nation altière lui avait imposé. Les Nantais étaient alliés des Venètes (Vannetais), et leur donnèrent des secours dans le combat naval qu'ils livrèrent à César; ce qui prouve que dès-lors les habitants de Nantes étaient navigateurs et commerçants.

Dans le voisinage de Nantes étaient les *Samnites*. Les historiens leur donnent Ancenis pour capitale. On croit qu'une colonie de cette nation passa avec les Venètes en Italie, et s'y établit. Les Samnites nommèrent *Samnium* le pays où ils se fixèrent. On sait combien il en coûta aux Romains pour soumettre cette nation fière et belliqueuse. Ils la réduisirent enfin sous le joug, et peu à peu le nom de *Samnites* se perdit en Italie. Les Venètes formèrent, dit-on,

l'état de Venise; mais tous les savants ne s'accordent pas sur l'origine de cette république.

Si l'on s'en rapporte à Strabon, Bacchus était la principale ou au moins une des principales divinités des Nantais. Cela pouvait être de son temps ; mais il est à croire que ce dieu du vin et de la débauche ne fut connu que très-tard à Nantes. On croit, cependant, que les Nantais honoraient plus particulièrement Mercure, dieu des commerçants.

La table théodosienne, que l'on appelle de *Peutinger*, son inventeur, donne le nom de *portus Nannetum* à la ville de Nantes, pour la distinguer des autres villes du nom de *portus*. L'inscription trouvée, sur la fin de l'année 1580, dans les débris d'un mur de cette ville, auprès de la porte Saint-Pierre, prouve qu'elle a porté ce nom. Cette inscription est gravée en caractères romains, sur un marbre qui a 4 pieds 3 pouces de longueur, sur 15 pouces de hauteur; la voici :

NUMINIB AUGUSTOR.
DEO VOLIANO.
M. GEMEL. SECONDUS ET C.
SEDAT. FLORUS ACTOR. VICANOR.
PORTENS. TRIBUNAT CM. LOCIS.
EX STIPE CONLATA POSUERUNT.

M. Moreau de Mautour, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, fit imprimer, en 1722, une dissertation historique sur cette inscription. Il pense qu'elle fut gravée sous le règne de *Constantius* et de *Constantin*, par ordre des receveurs des impositions établies sur les habitants de Nantes, et les marchandises qui s'y débitaient, et que ces officiers la placèrent dans un lieu qu'ils firent bâtir pour rendre la justice au peuple.

Dans un manuscrit trouvé jadis au château de Vitré, on lit que l'on avait autrefois adoré, en Bretagne, le dieu Boulianus; que l'image de ce dieu avait trois faces, et qu'on lui faisait des sacrifices trois fois l'année, par le ministère de douze druides. Cette image était assise sur un globe, sur lequel étaient gravées trois lettres grecques Α Ν Ω, pour désigner le commencement, le milieu et la fin.

Nantes, dans le principe, reconnut vraisemblablement le même dieu que le reste des Gaules, et changea de religion comme ses voisins. Ses coutumes et ses usages étaient les mêmes que celles des autres nations Gauloises, au rapport des histo-

riens et du concile tenu à Tours, l'an 567; et ce serait sans doute une inconséquence, même extraordinaire, de lui attribuer un culte différent.

Ptolomée, qui vivait sous l'empire d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux, donne à Nantes le nom de *Condivictum* ou *Condivincum* : *Namnetes quorum civitas Condivictum* ou *Condivincum, appellatur*. Enfin, cette ville prit le nom de Nantes de celui de son peuple *Namnetes*, par syncope ou retranchement de la syllabe du milieu; retranchement assez ordinaire dans les noms propres français, qui sont toujours plus courts que dans le latin. De cette ville, les Romains avaient tracé une route jusqu'à Poitiers, alors appelée *Limonum*. On croit que ce chemin passait par Clisson ou aux environs, par Tiffauges et Bressuire; c'est bien la direction naturelle qu'on puisse lui assigner.

Quelques historiens, et même le bréviaire de Nantes, font arriver l'évêque saint Clair en cette ville, vers l'an 70. C'était, dit-on, un disciple des Apôtres. Cette assertion nous paraît bien hasardée. Il est constant qu'en 70, les chrétiens étaient très-rares dans les Gaules, et qu'il n'y en avait aucun dans toute l'Armorique. Il est bien plus vraisemblable que saint Clair ne vint à Nantes que vers l'an 284, sous les empereurs Dioclétien et Maximien. Les évêques n'avaient alors qu'un très-petit troupeau, avec lequel ils se cachaient dans des grottes souterraines pour y célébrer les saints mystères. Saint Clair ne put obtenir aucun logement à Nantes; le peuple craignait trop les empereurs pour accueillir un homme qui prêchait une religion proscrite par les lois de l'empire.

Le zèle du prélat ne fut pourtant pas inutile : il réussit à convertir un jeune homme d'une famille distinguée; il se nommait Donatien. Le nouveau prosélyte avait reçu le baptême avec cette foi vive qui caractérisait les premiers chrétiens. Convaincu de la vérité du culte qu'il venait d'embrasser, il ne témoigna plus que du mépris pour les dieux imaginaires de son pays. Il ne se contenta pas de gémir en secret sur l'aveuglement de ses concitoyens; il voulut leur dessiller les yeux, et leur annonça la vérité avec une ardeur singulière. Il s'attacha surtout à persuader son frère Rogatien, et il y réussit.

Les empereurs Dioclétien et Maximien, qui régnaient alors, résolurent d'abolir le christianisme. Ils envoyèrent des ordres au président des Gaules pour faire punir tous les chrétiens qui ne renonceraient pas volontairement à leur foi. Le président arriva à Nantes, suivi d'une foule innombrable de peuple. Le magistrat qui gouvernait la ville, était irrité contre Donatien; il le dénonça sur-le-champ comme

coupable. « Si vous venez, dit-il au président, pour soutenir le culte des dieux et
» punir les impies, c'est par le châtiment de Donatien que vous devez commencer.
» Jupiter, Apollon, Mercure, etc., n'ont point d'ennemi plus audacieux. Non con-
» tent de vivre lui-même dans l'erreur, il prêche publiquement une religion étran-
» gère ; il a séduit son frère, et l'a rempli d'un profond mépris pour les divinités
» que nous reconnaissons. » Le président fit venir l'accusé, et, le regardant avec colère : « Comment osez-vous, lui dit-il, paraître devant moi, sans trembler? Vous
» méritez les plus terribles châtiments, et vous allez les éprouver. Ingrat envers
» les dieux, rebelle aux ordres des empereurs, nos augustes maîtres, séditieux,
» perturbateur du repos public, vous répandez parmi le peuple des opinions dan-
» gereuses, vos rêveries et vos erreurs criminelles. »

Donatien lui répondit avec modestie, mais sans faiblesse : « Vous parlez
» contre la vérité que vous ne connaissez pas. Parce que vous êtes aveugle,
» dois-je l'être aussi ? Vous ne respirez que sang et carnage ; assouvissez votre
» barbarie : je vous déclare que je ne changerai jamais. » Le président offensé, lui ordonna de se taire, et le menaça, s'il continuait, de lui faire ôter la vie. — « Vos menaces ne peuvent m'effrayer ; je vous plains seulement de ne pas
» connaître Jésus-Christ, cet Homme-Dieu, mort pour le salut des hommes. »

Ces dernières paroles irritèrent le président, qui le fit enchaîner et enfermer dans une étroite prison, espérant que la crainte du supplice pourrait l'intimider et le faire renoncer au christianisme. Rogatien fut aussitôt amené au président, qui lui dit avec douceur : « J'ai entendu dire que vous vouliez abandonner le
» culte des dieux qui vous ont donné la vie, et qui vous prodiguent tous les jours
» de nouveaux bienfaits. Croyez-moi, revenez à eux ; leur indulgence est grande ;
» ils vous recevront avec bonté : venez dans le palais des empereurs ; vous y
» jouirez de tous les plaisirs. » Rogatien fut insensible à ses promesses, et lui témoigna qu'elles étaient inutiles. « Vous ne réussirez point à me faire rendre
» hommage à des dieux de métal ou de plâtre, sourds et muets ; ils manquent
» d'esprit, comme vous manquez vous-même de jugement. » Cette fermeté étonna le juge, qui le fit mettre en prison, afin, disait-il, de venger dès le lendemain, par sa mort, les lois, les hommes et les dieux outragés.

Le jour suivant, le président les fit sortir de prison. Ils parurent tous deux chargés de chaînes, mais avec un visage serein, et en chantant les louanges du Dieu qu'ils aimaient, et qui leur donnait ce courage au-dessus des forces humaines.

Une seule chose affligeait Rogatien ; c'est qu'il n'avait point encore reçu le baptême. Il ne pouvait se le faire donner alors, parce que l'évêque saint Clair et Adeodat, son diacre, avaient pris la fuite à l'arrivée du persécuteur. Donatien le rassura, en lui disant que son sang, qu'il allait répandre pour la foi, lui tiendrait lieu de baptême.

Le président, avant de les faire conduire au supplice, essaya de nouveau de les faire changer de dessein. Il se plia en cent façons pour les réduire ; mais ils furent inébranlables, et lui dirent d'une voix unanime : « Nous méprisons » tes dieux, ou plutôt tes vaines idoles. Fais-nous conduire à la mort ; elle » ne nous fait pas trembler. Peut-on trop souffrir pour Jésus-Christ ? »

A l'instant on les mit sur le chevalet, et on commença à les tourmenter. Ils endurèrent si patiemment les tortures, que le président, désespérant de les fléchir, ordonna de les mettre à mort. Les licteurs les percèrent d'abord d'une lance, et leur tranchèrent ensuite la tête, le 24 mai 290.

Ainsi moururent les deux premiers martyrs Bretons. On n'est pas d'accord sur le lieu où ils perdirent la vie. Les uns prétendent que c'est sur le chemin de Paris, entre les Chartreux (aujourd'hui la Visitation) et la communauté de Saint-Charles (maintenant le grand Séminaire), dans l'endroit où l'on voit deux croix et deux ormeaux. Enfin, la seconde opinion est que c'est dans la même place où sont les fonts baptismaux de l'église paroissiale qui porte leur nom. On peut conclure de là qu'une partie du faubourg Saint-Clément n'existait point alors, puisque la coutume des Romains était de faire les exécutions hors de la ville et des faubourgs.

Les Nantais les ont toujours honorés comme leurs patrons ; et la ville et le diocèse ont éprouvé plus d'une fois les heureux effets de leur protection. Les anniversaires de l'église collégiale de Nantes nous apprennent que leur office fut fondé double, le 19 mai 1447, par Jean Bouchard, prêtre de l'église paroissiale de Saint-Similien

Saint Clair qui, comme on vient de le dire, avait pris la fuite, mena une vie errante et cachée. Il mourut, dans la paroisse de Réguini, au diocèse de Vannes, le 10 octobre 309. Quelques églises lui donnent le titre de martyr, quoiqu'il ne soit pas prouvé qu'il mourut pour la défense de la religion ou par les mains de ses ennemis. La fête de saint Clair est gardée dans tout le diocèse, le 10 octobre de chaque année.

310. — Ennius, second évêque de Nantes. En 324, l'empereur Constantin se fait baptiser, et, par un édit de lui, Ennius a la satisfaction de faire bâtir la première église chrétienne à Nantes, au vrai Dieu, sur le tombeau des saints martyrs Donatien et Rogatien.

335. — Mort d'Ennius. Saint Similien lui succède, et fait bâtir, hors des murs de la cité, chez un particulier, un petit oratoire où les chrétiens s'assemblaient. C'est à tort que l'on pense que ses cendres reposent dans l'église qui porte son nom; le tombeau qu'on y voit n'est point celui de prélat, mais de quelque autre évêque de Nantes ou de quelque personne illustre. De temps immémorial, le jour de la fête du Saint, à la messe et aux vêpres, le célébrant va donner de l'encens à ce tombeau, sur lequel on allume des cierges. Dans la même église se voit un puits où la tradition veut que soit la tête du Saint. Il est à croire que l'eau de cette fontaine est bonne : on peut toujours assurer qu'on en faisait jadis un grand usage; car la pierre de grain qui forme la margelle est presque entièrement usée par le frottement des cordes qui servaient à puiser. Un livre synodal de l'an 1220 nous apprend que la fête de ce Saint était autrefois gardée dans le diocèse : elle est abolie depuis environ 1298.

Emelius ou Eumelius, 4.e évêque de Nantes, et successeur de Similien, assiste au concile de Rimini, l'an 359, et, sur la fin de sa vie, l'an 374, à celui de Valence, en Dauphiné, assemblé pour régler les mœurs des ecclésiastiques. L'évêché de Poitiers n'était alors séparé de celui de Nantes que par la rivière de Loire.

380. — Marc, ou Marcinus, 5.e évêque de Nantes On ne connaît rien de ce prélat. Cette ville était encore soumise aux Romains. Trois ans après, Conan Mériadec, premier roi Breton, débarque dans ce pays, avec le tyran Maxime, soumet les Nantais sous sa puissance, et prend le titre de souverain. Affermi sur son trône, Conan porte ses armes dans l'Aquitaine, et se rend maître du pays de Retz, l'an 405. Il secoue le joug des Romains, en 410, et choisit Nantes pour sa capitale. Il exerce tous les droits de la souveraine puissance, et fait admirer sa sagesse dans le gouvernement. Arisius succède à l'évêque Marc, il n'est pas connu.

Dès que les Gaules furent délivrées de la domination des Romains, on y fit

frapper des médailles et des monnaies qui portaient le nom des princes souverains. Comme l'Armorique est la première qui secoua le joug, il est constant que les monnaies que Conan Mériadec fit faire à Nantes sont les premières qui aient paru dans les Gaules sous un autre nom que celui des empereurs. Le père Toussaint-de-Saint-Luc dit avoir vu une médaille avec la légende, *Connnus rex britonum*, qui fut frappée, l'an 410; mais il n'est pas certain qu'elle soit de Conan Mériadec, plutôt que de Conan-le-Tors, qui était aussi maître de Nantes.

408, ou environ. — Origine des Marches. L'empereur Honorius voulant arrêter les progrès des Bretons et empêcher les courses qu'ils faisaient sur les terres de l'empire, mit des garnisons dans les lieux où sont aujourd'hui les bourgs de Gétigné, Cugan, Clisson, Boussay, Legé, Bois-de-Céné, Saint-Etienne-du-Bois, et Tiffauges, qui était le quartier-général. Ces garnisons, exposées à des dangers continuels, ne seraient pas restées long-temps dans le devoir, si on ne leur eût accordé des privilèges extraordinaires pour les dédommager de leurs travaux. En conséquence, Honorius leur donna des exemptions, qui furent confirmées plusieurs fois dans la suite par les empereurs et les rois de France. Les habitants des lieux en ont joui jusqu'à la révolution. Ce fut aussi à cette époque que Tours, qui était sous la métropole de Rouen, devint, à son tour, métropole des provinces de Touraine, du Maine, d'Anjou et de Bretagne.

421. — Conan Mériadec meurt et est enterré à Saint-Pol-de-Léon, avec cette épitaphe: *Ci-gît Conan, roi des Bretons*. Salomon, fils d'Urbien, et petit-fils de Conan, lui succède Ce prince fut tué à Nantes, l'an **434**, selon les uns, par les Goths d'Aquitaine, qui avaient surpris cette ville, et, selon les autres, par ses propres sujets, dont il voulait réformer les mœurs corrompues.

434. — Grallon, beau-frère de Conan Mériadec, succède à Salomon; il quitte le séjour de Nantes, sans cesse exposé aux irruptions des barbares, et fixe sa demeure à Quimper, qu'il érige en évêché. Hilarius, capitaine romain, lui fait la guerre, et remporte sur lui quelques avantages. Grallon ne se rebute point, ramène enfin la fortune à son parti, entre à son tour sur les terres des Romains, et leur prend quelques places. La mort, qui le surprend, arrête le cours des victoires des Bretons.

Arisius, 6.e évêque de Nantes, eut pour successeur Didier, curé au diocèse de Toulouse, prêtre zélé et recommandable par ses vertus. Il s'éleva avec force contre l'hérésie de Vigilance; et, de concert avec Ripaire, prêtre espagnol, il envoya les œuvres de cet hérésiarque à saint Jérôme, qui les demandait pour les réfuter. C'est à ce digne prélat que Léon de Bourges, Eustachius de Tours, et Victurus du Mans, adressèrent la lettre circulaire du concile de Bourges, vers 451. On attribue à Didier la fondation de l'église de Saint-Vincent de Nantes.

Audren, fils de Salomon, était monté sur le trône, l'an 445. Les Bretons avaient repris les armes sous la conduite de saint Germain d'Auxerre, et de saint Loup, évêque de Troyes, et avaient chassé les garnisons romaines de toute la Bretagne. Débarrassés de ces puissants ennemis, ils furent attaqués par d'autres plus terribles. Les Huns assiégèrent la ville de Nantes, en 453, et demeurèrent soixante jours devant ses murailles. Les habitants n'avaient plus d'espoir d'échapper à la fureur des barbares; mais le Ciel, qui les protégeait, dit Grégoire de Tours, les sauva miraculeusement : vers le milieu de la nuit, on vit sortir de la basilique de Saint-Donatien, une procession d'hommes vêtus de blanc; une autre procession semblable sortit de la basilique de Saint-Similien : les deux compagnies d'esprits célestes se réunirent, se saluèrent civilement, et se mirent à prier. Quand l'oraison fut finie, chacun se retira vers le lieu d'où il était sorti. Les ennemis, témoins de ce prodige, sont si effrayés qu'ils prennent la fuite avec précipitation : Marcil-Chillon, général des barbares, fut touché de ce miracle, et se fit baptiser.

L'histoire assigne un motif plus raisonnable à la fuite des barbares. Eigidius, ou comme nous l'appelons le comte Gille ou Gillon, chef des milices romaines sur les bords de la Loire, voyant que les barbares menaçaient Nantes, se jeta dans la ville avec des troupes aguerries, et força, par la plus vigoureuse résistance, les Huns à lever le siége. Pour éterniser la mémoire de cette action, et récompenser, en même temps, le généreux romain, les Nantais firent frapper, en son honneur, une médaille et des tiers de sous d'or, sur lesquels, d'un côté, était une tête ceinte de bandelettes, avec la légende *Nannetis*, et, de l'autre, une boule ou globe à deux degrés, avec la légende *Eigidius*. Ce tiers de sous est le plus ancien monument que nous ayons, qui donne le nom de *Nannetis* à la ville de Nantes.

464. — Audren, fondateur de la ville de Châtelaudren, mourut à l'âge de

56 ans, après un règne de 19 ans. Erech, ou Riothim, son fils aîné, lui succéda. Ce prince marcha contre Euric, roi des Goths, avec 12,000 hommes du diocèse de Nantes, rencontra les ennemis dans le Berry, et perdit la bataille. Cette action se passa vers 473.

473. — Eusèbe, fils d'Erech, et, selon d'autres, de Rivalon, monte sur le trône, et fixe son séjour à Vannes, parce qu'il craignait les Saxons, peuples de la Germanie, qui s'étaient fortifiés au Croisic, d'où ils faisaient des courses continuelles jusqu'aux portes de Nantes. Les Romains, qui venaient de rentrer en Bretagne, avaient fait construire une forteresse nommée *Grannone* (c'est Guérande), et tenaient ces Saxons bloqués depuis quelque temps; mais la nécessité ayant forcé les Romains de se retirer, les barbares recommencèrent leurs courses, se saisirent des îles de la Loire, s'y fortifièrent, et continuèrent leurs irruptions, sous la conduite d'Odoacre, jusqu'au commencement du siècle suivant.

490. — Mort d'Eusèbe, comte de Vannes et de Nantes. Budic, frère de Riothim, qui lui succède, fait sa résidence à Nantes, et défend, avec beaucoup de valeur, cette ville contre les Saxons qui l'assiégent pendant deux mois. Cerunius, successeur de Cariundus, est témoin, l'an 490, de la fondation que fait Budic de l'église de Saint-Cyr, depuis Saint-Léonard. Ce prélat est reconnu lui-même pour fondateur de celle de Saint-Clément; il existait alors une abbaye du nom de Saint-Donatien.

Clément, évêque de Nantes, n'est pas bien connu; on le croit pourtant fondateur de l'église de Saint-Saturnin, qui fut d'abord une chapelle et aujourd'hui fait partie de la sacristie. Cette sacristie est effectivement voûtée en pierres et bâtie à l'antique. Cette église était située près de Sainte-Croix; dans la révolution elle a été démolie. L'évêque Epiphanius succéda à saint Clément.

Budic était passé en Angleterre, et y était mort de chagrin. Ce prince malheureux laissa six enfants de la reine Anomed son épouse, savoir : Hoël ou Rioval qui lui succèda; Ismaël, évêque de Ménevie; Tifei, honoré comme martyr à Pennalun; saint Oudocée, évêque de Landal; Urbien ou Gounar ou Conamer, contemporain du comte Canao, et Dionot ou Dinot, père de saint Kinède. L'an 509, Hoël, son fils et son successeur, avait vu ses états ravagés par les barbares,

et ses peuples obligés d'abandonner leur patrie. Le prince Breton avait demandé du secours au roi d'Angleterre, qui lui avait accordé sa demande. Il ne perd point de temps; il rassemble auprès de lui ceux de ses sujets qui étaient restés en Bretagne; il appelle ceux qui s'étaient réfugiés dans les îles et les provinces voisines, et marche contre les étrangers Frisons qui occupaient son pays. Il voit le succès couronner ses travaux et ceux de son fils Jean ou Jona, qui, l'an 515, remporte auprès de Nantes une victoire complète. En mémoire de cette action, on fait frapper à Nantes des tiers de sous d'or, avec une tête sans diadème; pour légende, *Nannetis*, d'un côté; de l'autre côté est une espèce de trophée, traversé d'un pieu, qui semble porter un bonnet, et pour légende, *Johannis*. Le bonnet était le symbole de la liberté. Jean paraît sans diadème sur cette médaille, parce qu'il n'était ni roi ni comte. Il a de long cheveux et une mante ou fourrure qui lui couvre les épaules, parce qu'il était prince et fils de roi, qualité que les Gaulois et leurs voisins désignaient par les cheveux longs et la fourrure.

On trouve encore d'autres pièces de monnaie frappées dans le même temps. Bouterouë en a vu une sur laquelle était un trophée entre une croix et un soleil, et, pour légende, *Nannetis*, *Johannes*. Le trophée ressemble à ceux que les Romains érigeaient après une victoire éclatante.

515. — Hoël ou Rioval-le-Grand reçoit Euhémer, évêque de Nantes, avec pompe; il venait remplacer Epiphanius qui mourut, en 513. Euhémer assista en personne aux conciles tenus à Orléans, aux années 533, 538 et 541. Il commença l'église de Saint-Pierre, que saint Félix acheva.

545. — Hoël-le-Grand, après avoir chassé les barbares de toute la Bretagne, meurt, et laisse ses états à ses enfants, qui sont : Jean, qui prit le nom d'Hoël II, Conobre, Budic, Varoch et Macliau. Les deux autres fils de ce prince, Léonor et Tugdual, sont honorés comme Saints, et ne prirent aucune part aux affaires du gouvernement.

Hoël II, dit *Jean Reith*, ne fit pas comme il avait commencé; il fut faible, et perdit une partie de son autorité. Ses états furent bouleversés par des factions continuelles. Les seigneurs s'élevèrent les uns contre les autres, et lui-même tomba sous les coups de son frère Conobre, l'an 547. Il avait épousé la fille de Malgo, roi d'Angleterre, de laquelle il eut une fille qui se maria au

seigneur de Léon, et un fils, nommé Judual, qui se retira à Paris à la cour du roi Childebert.

547. — Conobre se rend maître de Nantes et de presque toute la Bretagne, qu'il usurpe sur ses frères et ses neveux.

C'est de cette époque que date le comté de Nantes. Conobre (ou Canao) en devint le premier souverain; mais, peu satisfait de son partage, il voulut étendre son domaine par des crimes atroces. Il fit assassiner Hoël; et, joignant l'inceste au fratricide, il força la veuve de son frère à l'épouser.

Euhémérus succède, au siége épiscopal de Nantes, à Epiphanius; nous n'avons aucune donnée sur sa vie.

550. — Saint Félix fut le seizième évêque de Nantes; il succéda à Euhémérus, mort en 549. Saint Félix est l'un des plus illustres prélats de son temps, d'une vertu austère, et d'un mérite rare. Il naquit à Bourges, l'an 513, d'une des plus anciennes familles d'Aquitaine; il fut ordonné prêtre en 540, évêque de Nantes en 550, et il assista, en cette qualité, au concile de Paris, l'an 557. De retour en son diocèse, il y établit la réforme, conformément aux règlements du concile.

L'église cathédrale fut achevée en 555, et décorée par les soins de ce digne prélat. Cet édifice était de la plus grande richesse; la couverture était, dit-on, d'étain, et, au-dessus de la nef, s'élevait une tour carrée, terminée en dôme, et soutenue de plusieurs arcades. La décoration intérieure était riche et magnifique; de très-belles colonnes, dont les chapiteaux étaient de marbre, soutenaient l'édifice. Tous les vases qui servaient à l'office divin, étaient d'or et d'argent. Enfin cette église superbe était peut-être ce qu'il y avait de plus riche, en France, dans ce genre. Le prélat assembla un concile pour la consacrer. La cérémonie s'en fit le 30 septembre 568; dédicace dont la cathédrale actuelle fait encore la fête à pareil jour.

Fortunat place à Chefseil (1), aujourd'hui Sainte-Luce, la maison de cam-

(1) Ce lieu était nommé *Chefseil*, parce que le Seil y prend sa source.

pagne de l'évêque Félix, et l'appelle *Cariacum* : cette maison, qui porte le nom de *Chassais*, appartient aujourd'hui à Mme de Bondi.

560. — Conobre prend le parti de Chramme, fils naturel de Clotaire, roi de France. Ce fils rebelle et son protecteur Conobre (ou Canao) sont vaincus et tués en novembre, près de Châteauneuf, où fut livrée la bataille par Clotaire en personne. Le roi se rend maître de Nantes, au mois d'octobre, et en donne le gouvernement à Félix, qui y assemble un concile la même année.

561. — Mort de Clotaire. Chilpéric, qui lui succède, continue saint Félix dans le gouvernement de Nantes. Ce prélat fait creuser le canal qui sépare les prairies de Mauves et de la Magdeleine, et qui conduit les eaux de la Loire au Château et tout le long des quais jusqu'à la Fosse, où tous les bras de cette rivière se réunissent. La prairie de la Magdeleine s'appelait alors *la prairie de la Hienne*, et celle de Mauves *la Haune*. L'évêque-gouverneur fait encore construire la chaussée de Barbin, rend navigable la rivière d'Erdre, qui, jusques-là, n'avait formé qu'un marais, fait couper, par un canal qu'on voyait encore en 1700, les prairies de Gloriette et de la Sausaye, et bâtit sur les deux rivières plusieurs moulins à eau, les seuls qui fussent connus alors.

569. — Saint Félix va au concile de Tours, et, l'an 573, à celui de Paris, assemblé pour réconcilier les rois. Il termine quelques différents qu'il avait avec l'archevêque de Tours, et revient consoler son troupeau affligé de son absence.

Un prêtre du diocèse de Nantes a publié des tiers de sous d'or frappés, dans ce temps, au pays de Retz, dans les villes de Rezé et de Vouë, alors très-considérables. Ces monnaies sont de Théodoric, fils de Budic, comte de Vannes.

583. — Assemblée ecclésiastique à Nantes. Saint Félix, sentant sa fin approcher, voulut assurer l'évêché de Nantes à son neveu Burgundion. En conséquence il avait prié les évêques de venir à Nantes, dans le dessein de leur faire confirmer son choix. Le candidat fut envoyé à l'archevêque de Tours, qui ne voulut pas le sacrer, parce qu'il n'était point encore dans les saints ordres. Il le renvoya à son oncle, après lui avoir enjoint de se faire ordonner prêtre,

d'être exact à l'office, et de mériter, par ses bonnes œuvres, la place éminente qu'on lui destinait Le jeune homme, de retour, trouvant la santé de son oncle beaucoup meilleure, ne se pressa pas de suivre les avis de l'archevêque. Il eut bientôt lieu de s'en repentir : Félix mourut le 8 janvier 583, âgé de soixante-dix ans, après trente-trois ans d'épiscopat, et Burgundion ne put obtenir le siége.

Nonnechius II succéda à saint Félix, dont il était cousin. Il est le premier évêque de ce diocèse, de la nomination des rois de France.

584. — Chilpéric, roi de France, ordonne à la milice bourgeoise de Nantes d'aller faire le siége de Bourges, ville qui appartenait à Gontran, roi d'Orléans. Ces troupes revinrent peu après chargées de dépouilles et d'esclaves qu'elles avaient faits dans le Berry. Il est à présumer que cette milice bourgeoise ressemblait aux troupes romaines, et aux communes qui subsistèrent en France jusqu'en 1425. Chaque paroisse marchait sous la bannière du Saint de son église, et allait à la guerre avec son curé, qui suivait l'armée, afin d'exercer parmi son troupeau les fonctions de son ministère. C'est la permière fois que les communes du diocèse ont été employées par les rois de France. On peut regarder cette milice comme l'origine de celles qui furent établies, en 1425, par le duc Jean V, et par le roi Louis XIV, en 1688.

Clotaire II avait succédé à Chilpéric, son père, et commandait à Nantes. Guerech, dit *Varoch*, comte de Vannes, vient assiéger cette ville en 586; et, lorsqu'il est près de s'en emparer, il apprend qu'une armée de Français s'avançait pour lui en faire lever le siége. Le prince Breton marche au devant de l'ennemi, l'attaque, le défait, et retourne devant Nantes, qui se rend par composition. Varoch en chasse tous les Français, et remet tout le Comté sous l'obéissance de ses anciens maîtres.

592. — Nantes éprouve la peste et la famine deux fois en trois ans Cette dernière année fut suivie d'une sécheresse extrême qui fit périr les bestiaux et mit le comble à la plus affreuse misère. Nonnechius ordonna des processions publiques pour apaiser le ciel, qui se laissa enfin fléchir.

593. — Mort de Gontran. Childebert, qui lui succède, laisse, en 595, ses

états à son fils Thierri, qui donne le gouvernement de Nantes à Theudoal. Nouvelles courses de Varoch dans le comté Nantais.

607. — Nonnechius meurt et est remplacé par Sophronius, à l'évêché de Nantes; on n'a point de données sur sa vie; il a vécu peu de temps.

610. — Euphrone succède à Sophronius au siége épiscopal de Nantes. Dans le même temps, deux officiers du roi Thierri amènent à Nantes le fameux abbé saint Colomban, avec ordre de lui préparer un vaisseau pour le conduire en Irlande, sa patrie. Le roi renvoyait le saint ecclésiastique, parce qu'il avait refusé sa bénédiction à ses enfants bâtards; il avait même osé lui dire que Dieu ne permettrait jamais que les enfants du péché régnassent.

612. — Mort de Thierri. Clotaire III, qui lui succède, ne règne pas longtemps, et Dagobert, qui monte sur le trône en 623, fonde l'église paroissiale de Saint-Denis de Nantes.

626. — Léobard, successeur d'Euphrone, évêque de Nantes, assiste au concile de Rheims, tenu l'an 626. Le célèbre saint Amand, né l'an 588, au village d'Herbauges, dans la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais, fleurissait sous son épiscopat.

630. — Saint Pasquier succède à Léobard, comme le prouvent deux manuscrits de la bibliothèque de Christine, reine de Suède. Ce prélat fonde l'abbaye d'Indre (voyez Indre). L'année suivante, 631, le gouvernement de Nantes est donné à Gripon. Ses successeurs sont inconnus jusqu'à l'année 779. Il est probable que cette ville n'eut point d'autres gouverneurs que ses comtes ou seigneurs.

633. — Sigebert succède à Dagobert. Taurinus, successeur de l'évêque Pasquier, assiste au concile de Paris, l'an 638. Haico, qui succéda à Taurinus, n'est connu que par le catalogue. Salapius, qui monte, en 654, sur le siége épiscopal, assemble, l'année suivante, un concile auquel saint Nivard de Rheims préside; on y fait plusieurs règlements nécessaires. On commençait à négliger

d'assister aux messes paroissiales. Les ecclésiastiques avaient, pour la plupart, des femmes; et ces femmes se faisaient publiquement appeler, selon la qualité de leurs maris, *prêtresses*, *diaconesses*, et *soudiaconesses*; elles avaient même l'audace de servir à l'autel, ce qui scandalisait les fidèles. Ces abus furent proscrits avec raison par le concile.

L'assemblée décida qu'on partagerait les dîmes et oblations en quatre parties égales : la première pour l'évêque; la seconde pour le curé et ses clers; la troisième pour les pauvres; et la quatrième pour les fabriciens. On avait, depuis quelque temps, la coutume de donner du pain bénit à ceux qui ne pouvaient communier, faute d'absolution; et le concile ordonna de pratiquer exactement cet usage : c'est pourquoi on lui a attribué l'institution du pain bénit, qu'on ne donnait d'abord qu'aux catéchumènes pour les préparer à la communion.

Le concile condamna les femmes adultères à sept ans de pénitence. Celle qui était convaincue d'infidélité était séparée de son mari, qui était tenu de faire pénitence avec elle, s'il voulait la reprendre. L'époux de la coupable ne pouvait en épouser une autre, elle vivant.

Les personnes non mariées et sans engagements, qui tombaient dans l'impureté, étaient condamnées à trois ans de pénitence. Les homicides volontaires n'étaient admis à la communion qu'après une pénitence de quatorze ans, et l'église ne leur accordait son asile qu'à regret. Ceux qui tuaient quelqu'un par accident, étaient seulement tenus de jeûner quarante jours au pain et à l'eau; mais ils étaient séparés de tout commerce spirituel avec les fidèles pendant deux ans, et n'étaient admis à la communion qu'après cinq ans.

Le concile défendit aussi aux femmes d'entrer dans les lieux où l'on traitait des affaires publiques, sous prétexte qu'elles troublaient l'assemblée par leur immodestie, leur inquiétude, leurs cris, et leur babil continuel. Un autre abus, que le concile frappa d'anathème, fut la dévotion supertitieuse et stupide du peuple pour certains arbres que la religion des Druides avait consacrés. La populace, qui ne se défait que difficilement de ses préjugés, n'eût pas permis qu'on eût coupé une seule branche de ces arbres chéris. On allumait aussi des cierges et des chandelles sur d'anciennes pierres jadis sacrées; et ceux qui s'abandonnaient à ces pratiques superstitieuses, n'en savaient pas même la raison. C'était un usage de leurs pères, auquel, disaient-ils, ils devaient être fidèles.

Depuis 560 jusqu'en 680, douze rois furent successivement maîtres de Nantes; mais, à cette époque, la faiblesse du gouvernement fit naître l'audace des grands. Les provinces et les villes s'accoutumèrent à voir des souverains dans leurs gouverneurs, et l'anarchie féodale commença. Agathée ou Asquier, successeur d'Alapius en 680, fut, en même temps, comte et évêque de Nantes. Il fut le premier de ces prélats non sacrés, qui possédaient les revenus de la puissance temporelle et spirituelle, et qui servaient le roi à la guerre, en personne, et à la tête de leurs vassaux. Ces désordres étaient condamnés par les lois; mais les lois étaient sans vigueur et les désordres très-communs. Cet Agathée était un homme avare, cruel et ambitieux.

Amelon, qui succède, en 700, à Agathée, est remplacé par Emilien. Celui-ci était Breton de naissance et recommandable par ses talents et ses vertus. Il se distingua dans les guerres des Sarrasins contre la France, et perdit la vie dans un combat qu'il livra, à la tête de ses troupes, aux Arabes qui assiégeaient Autun en 725. Il est honoré, dans cette dernière ville, le 25 juin, sous le nom de *saint Emilien*, martyr, évêque et comte de Nantes.

Salvius, son successeur, se trouva à la bataille que Charles Martel livra aux Sarrasins d'Espagne, près Tours, l'an 732. La victoire des Français délivra pour jamais leur pays du fer des Musulmans. Jean de Serres dit qu'il demeura sur le champ de bataille trois cent soixante-quinze mille hommes, parmi lesquels il n'y avait qu'environ quinze à dix-huit cents Français. C'est ici qu'il faut crier au miracle; il est visible. Comment uu historien ose-t-il avancer des faussetés aussi évidentes? Il est constant que les Sarrasins n'étaient pas des lâches : c'étaient, au contraire, des guerriers vaillants, qui avaient conquis de vastes régions, des peuples toujours sous les armes, endurcis aux fatigues de la guerre, et animés par le fanatisme et le souvenir de cent triomphes. Il est certain que les étrangers furent écrasés et taillés en pièces; mais il n'est pas moins vrai que la victoire dût coûter cher aux vainqueurs. Le nom de Charles Martel devint célèbre dans toute la terre; la chrétienté le regarda comme son libérateur, et la France comme son héros. Ce grand homme fit distribuer tout le butin à ses soldats; et, pour mieux récompenser la noblesse, il lui accorda, dit-on, la dîme des biens ecclésiastiques, pendant plusieurs années, du consentement du clergé qu'il promit de dédommager.

777. — Charlemagne marche contre les Sarrasins d'Espagne. Hoël, comte de

Nantes, et Arastagnus, prince Breton, le suivent dans cette expédition, avec deux mille hommes de troupes. Ils montrent tant de valeur et se signalent tellement, que les poètes s'empressent de célébrer leurs hauts faits, selon la coutume établie alors. Charlemagne voulant récompenser leurs services, donne, à l'un, la Navarre, à l'autre, la Biscaye, pour en jouir en toute souveraineté. Ils ne jouirent pas long-temps des bienfaits du monarque; ils furent tués l'un et l'autre, avec le neveu de Charlemagne, en combattant à l'arrière-garde, à Roncevaux, dans le passage des Pyrénées. Le corps d'Hoël fut apporté à Nantes par ses soldats.

Charlemagne se saisit peu après de la Bretagne, et donne le comté de Nantes à Widon ou Gui.

800. — On frappe, aux environs de Nantes, une monnaie blanche, au coin de Charlemagne, avec cette inscription: *Carolus rex, metallo et metallum*. Les Normands commencent à paraître sur les côtes de Neustrie. Charlemagne partage ses états entre ses trois fils, associe l'aîné à l'empire, et lui ordonne d'aller lui-même prendre la couronne sur l'autel. Tels sont les événements les plus remarquables depuis l'an 800, jusqu'à la mort de l'empereur en 814.

Louis-le-Débonnaire donne le comté de Nantes à Gondebaud, qui l'abandonne quelques années après, pour se faire moine. Almanus est fait évêque de Nantes. Othon, successeur de ce dernier, assiste au concile de Paris, en 829, et à ceux de Sens et de Worms, en 833.

827. — Louis-le-Débonnaire donne le comté de Nantes à Lambert, I.er du nom, et le lui ôte quelque temps après, pour le punir d'avoir pris les armes contre lui, en faveur de son fils Lothaire.

840. — Louis-le-Débonnaire meurt. Ses enfants se partagent ses états. Le Comté de Nantes échoit à Charles-le-Chauve. Les trois princes français se font la guerre, qui se termine par la bataille de Fontenay, où près de cent mille hommes perdirent la vie. De ce nombre fut Richouven, comte de Nantes, qui combattait pour son maître, Charles-le-Chauve. Rainaud, comte d'Herbauges, son successeur, est tué le 23 juin 843, dans les plaines de Blain, par Lambert II, fils de Lambert I, qui prend le titre de comte de Nantes, contre la volonté du roi. Ses sujets le chassent honteusement. Pour s'en venger, il se met à la tête des Normands qui ravagaient la France. Les

barbares, conduits par ce chef, viennent à Nantes, par la Loire, avec soixante-seize navires. Aussitôt qu'ils sont arrivés, ils plantent des échelles contre les murs, prennent la ville d'assaut et la remplissent de carnage. Les habitants, qui n'avaient ni comte, ni gouverneur, n'avaient fait aucune résistance; la plupart s'étaient sauvés dans la cathédrale, et s'y étaient enfermés avec l'évêque Gohard et le clergé. Après le pillage de la ville, les barbares attaquent l'église et en brisent les portes. Ils n'épargnent personne; les prêtres ne sont point exempts de la commune loi, et l'évêque lui-même est massacré sur l'autel de Saint-Féréol. Les Normands emportent tous les trésors de l'église, et font un grand nombre de captifs. C'est à Lambert que Nantes fut redevable de cette horrible boucherie. Il alla les chercher sur les côtes de la Neustrie, pour se venger des Nantais, qui ne voulurent pas le laisser s'emparer du gouvernement qu'il avait si ardemment désiré. Ces barbares se répandirent dans le pays de Tiffauges, de Mauges et d'Herbauges, y brûlèrent les édifices, pillèrent et ruinèrent toutes les églises, entr'autres celle de Saint-Hermelaud (Herbelain), et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, massacrèrent tous ceux qui ne purent se dérober à leur fureur. Chargés des dépouilles de tout le pays, ils se retirèrent dans l'île d'Her ou Herio (aujourd'hui Noirmoutier), pour s'y partager leur butin. Ensuite ils mirent à la voile pour retourner chez eux. L'église de Nantes est réconciliée le 30 septembre, par Susannus, évêque de Vannes, et le corps de saint Gohard est enfermé dans une chasse de bois de chêne. On honore ce prélat sous le titre de martyr, à Créteil, dans l'ile de France, à peu de distance de Paris. Le marc d'argent valait alors 18 sous, et le marc d'or 10 livres 16 sous : ainsi 18 sous répondaient à 48 livres de notre monnaie actuelle.

843. — Actard monte sur le siége épiscopal de Nantes. Charles-le-Chauve, part de Poitiers pour venir assiéger Rennes ; il s'arrête en passant à Liré (1), où se tenait alors un concile, duquel il ne reste que six canons ; il y en a deux qui ne sont pas venus jusqu'à nous : ils portaient condamnation contre ceux qui manquaient de respect envers l'église et d'obéissance envers les rois, et contre ceux qui prétendaient connaître, par des sortiléges, la durée de leur règne et le nom de leurs successeurs.

(1) Liré est une paroisse de l'Anjou, dépendant de l'évêché d'Angers.

845. — On frappe à Nantes des deniers d'argent, au coin de Charles-le-Chauve, avec l'inscription : *Carolus gratiâ di Francorum rex, Nannetis civitas.* C'est le seul monument qui prouve l'autorité de ce monarque dans la ville de Nantes.

849. — Lambert, comte de Nantes, s'attire la haine de son évêque, qui le fait chasser par Nominoé. Lambert se retire à Craon, petite ville de l'Anjou, qui appartenait à sa sœur d'Oda, abbesse du monastère de Saint-Clément-de-Nantes. Il s'ennuie bientôt de vivre tranquille dans sa retraite. Il fait bâtir le château et la superbe tour qu'on voit encore à Oudon, sur les bords de la Loire; de là, il lève des contributions dans tout le pays, jusqu'en 855, qu'il est tué par Guibon, comte du Maine, et enterré à la Savernière, paroisse d'Oudon.

L'abbaye de Saint-Clément et celle de Saint-André étaient très-peu éloignées l'une de l'autre. A la suppression de ces deux monastères, leurs revenus passèrent au chapitre de la cathédrale, et leurs dépendances ont formé depuis le territoire de sa juridiction.

850. — Charles-le-Chauve donne le Comté de Nantes à Amauri. Nominoé chasse ce seigneur, s'empare de la ville, exile Actard, qu'il savait être attaché aux intérêts de la France, et donne le siége à Gislard. Le prince Breton unit à l'évêque et à l'évêché de Nantes, tout le pays qu'il avait conquis au S. de la Loire, et meurt l'an 851. Erispoé, son fils, lui succède.

853. — Les Normands s'emparent de Nantes au mois de juillet de la présente année, sous la conduite de Godefroi. Ils pillèrent la ville, le monastère de Saint-Florent-de-Glonne, brûlèrent Angers et Tours au commencement de novembre, et ravagèrent toutes les provinces voisines de la Loire. Ils avaient établi leur quartier-général dans l'île de Biesse ou Bièce, où ils avaient construit un fort et des magasins pour loger leurs vivres et leur butin. Erispoé, secouru de Sidéric, chef d'une autre horde de barbares, les attaque, les défait et les chasse. Ce combat eut lieu au commencement de l'année 854.

Actard est député à Rome par le concile de Soissons, pour se plaindre des ravages que faisaient les Bretons sur les terres des Français. Ce prélat accepte la commission avec joie, dans l'espérance d'intéresser le pape Léon en sa faveur, et de remonter, par ce moyen, sur son siége. Charles-le-Chauve, qui favorisait

Actard, le recommande fortement au pontife. Celui-ci, qui n'avait point connu l'évêque de Nantes, sans l'estimer, plaide sa cause auprès d'Erispoé. Le prince Breton se laisse fléchir, et Actard est rétabli en 855. Gislard, forcé de quitter Nantes, se retire à Guérande, et conserve la moitié du diocèse, malgré tous les efforts qu'on fait pour la lui arracher. La partie qu'il retint a formé depuis l'archidiaconé de la Mée. Les évêques de la province condamnent Gislard à passer le reste de ses jours dans le cloître de Saint-Martin-de-Tours; mais il se moque de la sentence, et meurt sur son siége de Guérande, l'an 895. Ce siége demeure vacant.

Actard ne jouit pas long-temps de la tranquillité. Salomon assassine son cousin Erispoé, s'empare de la couronne, et chasse l'évêque de Nantes de son siége, avec injonction de sortir de ses états. Aussitôt il envoie des ambassadeurs à Rome pour prévenir l'orage. Actard implore la protection du roi et de ses confrères, et parvient facilement à l'obtenir. On écrit au pape Benoît en sa faveur, mais les présents de Salomon avaient eu leur effet. Le pape n'agit que faiblement auprès du roi Breton, et Actard n'a plus d'espérance. Il est amplement dédommagé, en 871, de la perte de l'évêché de Nantes, par le *pallium* qu'on lui accorde avec l'archevêché de Tours. C'est le premier évêque de Nantes qui ait été transféré sur un autre siége. Hincmar de Rheims prétend qu'il posséda les deux siéges en même temps; l'un en titre et l'autre en commende. Ce prélat était remuant, ambitieux, homme d'esprit, politique, adroit et capable de faire réussir une affaire importante.

871. — Hermengarius, évêque de Nantes, se fait sacrer par Actard, archevêque de Tours. Salomon est tué, l'an 874, le 25 de juin, par Pasquiten, son gendre, et Gurvand, gendre d'Erispoé. Pasquiten prend le titre de comte de Nantes et de Vannes, et Gurvand celui de comte de Rennes Les Normands ravagent le Comté Nantais à différentes reprises, et les habitants du pays sont obligés de l'abandonner.

877. — Allain, fils d'une fille de Salomon, est reconnu comte de Nantes, en qualité de tuteur de Gurmailhon, fils de Pasquiten. Charles-le-Chauve lui fait la guerre, lui enlève la ville de Nantes, et y fait bâtir des ponts de bois, les premiers qui aient existé sur la Loire en cet endroit.

879. — Les Normands s'emparent de Nantes, et gardent quelque temps cette

ville. Hermengarius meurt en 886. Landran ou Landeranus, qui lui succède, se retire, avec ses clercs, à Angers, par la crainte de tomber entre les mains des Normands. Le roi Charles-le-Gros, touché de la situation du prélat, pourvoit abondamment à tous ses besoins.

Les Normands qui ne peuvent réussir en France, viennent en Bretagne, dans l'espérance de profiter de la guerre intestine qui désolait l'état. Ils se joignent à ceux de leur nation qui étaient dans le comté de Nantes, et recommencent leurs courses, sous la conduite de leur roi Hasting.

Allain, comte de Nantes, touché des maux de son peuple, se prépare à le venger. Il lève une armée nombreuse, poursuit les barbares avec une activité incroyable, en détruit une bonne partie à Guérande, et joint le gros de leur armée dans le territoire de Questember, au diocèse de Vannes, où il remporte la victoire la plus complète, l'an 888. De quinze à seize mille qu'ils étaient avant la bataille, il n'en échappe que quatre à cinq cent. Les soldats d'Allain, pleins d'admiration pour sa valeur, le proclament duc de Bretagne, sur le champ de bataille, sous le nom d'Allain Rébré, c'est-à-dire le Grand.

Landran, informé de la défaite des Normands, revient à Nantes, l'an 889, et s'occupe du soulagement de son troupeau. Le duc Allain aide le prélat dans ses desseins, et fait bâtir, auprès de la cathédrale, un petit château pour la sûreté de l'évêque.

Landran meurt le 5 février 896, et est inhumé dans l'église de Saint-Donatien, sous une tombe de marbre. Fulcher ou Foulcher lui succéda. Nantes offrait alors le plus triste spectacle: des rues presque désertes, des maisons à demi-brûlées, et des murs écroulés.

Le duc Allain voulant rétablir cette cité malheureuse dans son ancienne splendeur, et mettre ses habitants en sûreté, donna à l'évêque Foulcher la petite abbaye de Saint-André (1), avec les vassaux qui en dépendaient, et la seigneurie Migno, sur le fond de laquelle était située la riche abbaye de Saint-Clément. Cette communauté n'avait point été épargnée par les Normands; et les religieuses, qui l'avaient abandonnée, ne voulaient plus y revenir, dans la crainte de se voir exposés à de nouveaux malheurs.

(1) L'abbaye de Saint-André était située entre la rivière d'Erdre, l'église de Saint-Donatien et les murs de la cité.

Le prélat, devenu riche par ces donations et les bienfaits de quelques seigneurs, fit entourer une partie de la ville de hautes et fortes murailles, qui pouvaient servir d'asile au peuple, dans le besoin. Elles commençaient à l'église cathédrale, enfermaient l'évêché et les régaires, et se rendaient par les rues de Saint-Denis et de Saint-Gildas, jusqu'à la maison du doyen et à la cathédrale. Elles enfermaient dans leur enceinte, les paroisses de Saint-Jean, de Saint-Laurent, et tout le canton dans lequel les anciens statuts du diocèse concentraient les chanoines, et d'où il leur était défendu de sortir, sans être accompagnés d'un serviteur ou d'un clerc.

902. — Foulcher assiste au concile de Tours, fait ensuite réparer et augmenter sa cathédrale, et réunit à son siége la partie qui en avait été séparée par Gislard, et qui, depuis la mort de ce dernier, était gouvernée par l'évêque de Vannes. Le prélat meurt l'an 906, et est enterré à Saint-Donatien. On ne peut lui refuser des éloges; la chronique de Nantes vante surtout sa prudence, sa justice, et sa probité.

Isaïe, son successeur, meurt au bout de quelques mois, et le siége est occupé par Adalard, en 907. Mort d'Allain-le-Grand. Gurmailhon, qui prend le titre de comte de Vannes et de Nantes, ne montre que de la faiblesse. Il ne peut résister aux Normands qui s'emparent du comté Nantais et d'une partie de la Bretagne, qu'ils gardent sous leurs lois depuis l'an 910 jusqu'en 936. Pendant le sac de cette ville, il se fait un miracle dont l'histoire nous a été conservée par une chronique manuscrite de Saint-Brieuc. Un malheureux habitant, poursuivi par les Normands, courait de toutes ses forces se réfugier dans l'église des saints Patrons de la ville, dont il implorait la protection; mais les forces lui manquent en chemin, et il se voit sur le point d'être joint par les ennemis. Dans cette extrémité, il aperçoit un gros arbre derrière lequel il va se cacher; l'arbre s'ouvre sur-le-champ, reçoit le fugitif, et se referme aussitôt. Les Normands courent pour l'immoler et ne trouvent rien. Surpris de ce prodige, ils retournent vers leurs compagnons, et leur racontent ce qui vient de leur arriver. L'arbre rend alors à la lumière le Nantais qu'il avait conservé.

Adalard et son clergé, voyant la ville au pouvoir de l'ennemi, se retirent en Bourgogne d'où ils ne revinrent plus. Le duc Allain-Barbe-Torte se réfugie en Angleterre, avec une partie de ses sujets, tandis que les autres vont chercher

asile en France ou dans les îles voisines. Les Normands restent les maîtres du pays, jusqu'à ce qu'Allain, ennuyé de vivre dans une cour étrangère, pense à rentrer dans ses états. Il demande au roi Adolstan, son protecteur, des vaisseaux qu'il obtient, et les remplit de Bretons réfugiés, qui n'attendaient que l'occasion de rentrer dans leur patrie. Allain part avec ce petit nombre de troupes, et vient débarquer aux environs de Cancale. Sans perdre de temps, il se rend à Dol, occupé par les Normands, les attaque, les taille en pièces, marche contre ceux de Saint-Brieuc, et leur arrache encore la victoire. Bientôt toute la Bretagne se range sous sa bannière, à l'exception du comté Nantais. Le vainqueur, à la tête d'une armée nombreuse, ne veut pas laisser son ouvrage imparfait; il s'avance vers ce pays, et attaque les Normands, qu'il trouve retranchés, selon les uns, dans la prairie de Mauves, près Nantes; et, selon les autres, dans la paroisse de Saint-Aignan, même diocèse. Allain est d'abord repoussé et obligé de se retirer pour faire reposer ses troupes; mais, deux heures après, il revient à la charge avec tant de furie, qu'il force l'ennemi dans son camp, et en fait un horrible carnage. Le petit nombre qui échappe au fer des vainqueurs, abandonne la Bretagne, qui, depuis si long-temps, était le théâtre de leurs cruautés.

Allain, qui se rend à Nantes pour remercier le ciel du succès de ses armes, trouve l'entrée de la cathédrale bouchée par des ronces et des épines qu'il fait couper. Ce trait d'histoire prouve que les Normands ne permettaient point aux fidèles de s'acquitter des devoirs, même les plus sacrés, ou plutôt qu'il n'y avait aucun chrétien à Nantes, pendant que cette ville était sous le joug de ces étrangers. Ils avaient ruiné et bouleversé la ville : à peine reconnaissait-on les vestiges des maisons et des rues. Le duc fit réparer ce qui pouvait l'être, et bâtit le château de la Tour-Neuve, où il se logea.

939. — Octron est fait évêque commendataire de Nantes. Il meurt en 950, et Hesdren ou Hesdin lui succède. Allain partage la ville en trois parties. Il se conserve la plus grande, sous le titre de Prévôté; la seconde, connue sous la dénomination des Régaires, est donnée à l'évêque: elle s'étendait depuis le mur qui était du côté du N. jusqu'à la porte Charrière, aujourd'hui Saint-Nicolas, et à la prairie de Mauves, alors nommée *prairie de la Fontaine*. Il donne à ses officiers la troisième partie, qui a été l'origine des différents fiefs qu'on a connus en cette ville. Il joint, en même temps, au territoire de Nantes, les cantons de Mauges, Tiffauges, Her-

bauges et Retz, avec leurs dépendances, et fait tous ses efforts pour rétablir la ville de Nantes dans son ancienne splendeur.

L'église de Notre-Dame n'était, dans le principe, qu'une chapelle qui fut ruinée par les Normands. Le duc Allain, qui voulait en faire une collégiale, commençait à la faire bâtir, lorsqu'il fut surpris par la mort, au château de la Tour-Neuve, l'an 952. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Donatien, puis transporté dans l'église de Notre-Dame, qu'il avait fait restaurer et ériger en collégiale.

On lisait sur sa tombe cette inscription en latin :

ALLAIN-BARBE-TORTE, DUC DE BRETAGNE, JUGE ÉQUITABLE,
ENNEMI DU PAGANISME, GRAND DÉFENSEUR DE LA FOI, A FAIT
BEAUCOUP DE DÉPENSE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE
L'AUTEL DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROSE.

Depuis la révolution de 1793, ce superbe monument n'existe plus; c'est maintenant une place publique.

959. — Gautier, I.er du nom, est fait évêque de Nantes, après la mort de Foulcher. La simonie était alors à l'ordre du jour d'une manière déplorable.

L'évêque propose à ses chanoines de rebâtir l'église de Saint-Similien, que les Normands avaient détruite. Ils y consentent, et la perception des dîmes leur est assurée à perpétuité, avec la présentation de la cure. Le jour que la première pierre fut posée, le chapitre se rendit processionnellement au lieu de l'édifice. En mémoire de ces libéralités, la cathédrale allait, le 16 juin de chaque année, en procession à Saint-Similien.

965. — Hoël, IV.e du nom, fils naturel d'Allain-Barbe-Torte, est reconnu comte de Nantes. Il est assassiné, en 980, dans la forêt Nantaise, par ordre de Conan-le-Tors, comte de Rennes. Gautier meurt la même année.

Guerech, frère d'Hoël, prend en même temps le titre de comte et celui d'évêque. Il emploie les revenus de son évêché à faire rebâtir l'église cathédrale. Il ne se fait point sacrer, et épouse une dame nommée Aremberge. Il périt comme son frère, par la perfidie de Conan-le-Tors, qui le fait empoisonner, l'an 987.

Allain, son fils, lui succède au comté; et Hoël, que les uns disent aussi son fils, tandis que d'autres le font fils d'Hoël IV, est son successeur à l'évêché, qu'il tint deux ans en commende. Il fait le même emploi des revenus ecclésiastiques

que son père, et a le bonheur de trouver dans Foulques-Nerra, comte d'Anjou, un généreux protecteur, qui le défend contre Conan-le-Tors, et lui donne, pour tuteur, Aimeri, vicomte de Thouars.

990. — Hugues, I.er du nom, est fait évêque de Nantes, et meurt en 992. Il était gouverneur de sa ville épiscopale, dit un historien. Cela peut être; mais ce titre ne lui appartenait pas, puisque cette ville avait un comte particulier. Conan-le-Tors s'en était saisi, et y avait fait bâtir le château du Bouffai, que l'on voit encore aujourd'hui, et où il avait mis une garnison.

992. — Conan est tué à la bataille de Conquereuil, qu'il livre à Foulques-Nerra, comte d'Anjou. Aimeri, vicomte de Thouars, est reconnu comte de Nantes, en qualité de tuteur de Judicaël, fils de Guerech et d'Aremberge. Celui-ci prend le titre de comte, en 992, sous la tutelle de Gui de Thouars. Le 28 juin de la même année, Nantes est assiégé et pris par Geoffroi, comte de Rennes, fils et successeur de Conan. Il rend pourtant cette place, au bout de trois semaines, à Judicaël, à condition qu'il lui en fera hommage.

Hervitius est fait évêque de Nantes. Il est le premier qui ait donné des biens fonds au chapitre de sa cathédrale, qui, jusque-là, avait été nourri par les évêques, comme un enfant par son père.

1002. — Geoffroi I.er, duc de Bretagne, envoie de Brest à Hervitius, évêque de Nantes, qu'il estimait beaucoup, le corps de saint Hervé. Hervitius meurt à Blois, l'année suivante.

1005. — Judicaël, comte de Nantes, est assassiné sur le chemin de Rennes, en allant voir le duc Geoffroi. Budic, son fils naturel, lui succède.

1009. — L'évêché de Nantes, qui était resté vacant depuis la mort d'Hervitius, est donné à Gautier, II.e du nom. C'était un homme inquiet et séditieux, plus soldat qu'évêque, qui eut sans cesse les armes à la main contre le comte son souverain.

En 1012, il part pour la Terre-Sainte, et fait désigner son fils, Pudic ou Budic, né en légitime mariage, pour son successeur.

1026. — Judith, fille de Judicaël, et sœur de Budic, comte de Nantes, épouse Allain Caignard, comte de Cornouailles. Les noces se font dans l'île d'Indre. Ce mariage causa une très-longue guerre entre les deux comtes Budic et Allain Caignard, parce que ce dernier ne pouvait souffrir que Budic, qui était bâtard, possédât ce comté au préjudice de l'héritière légitime.

Budic rebâtit cette année l'église de Saint-Cyr, fondée, en 490, par Budic I.er; il la plaça sous l'invocation de saint Cyr et de sainte Julitte. Elle fut connue plus tard sous le nom de Saint-Léonard. Vendue pendant la révolution de 1793, elle sert aujourd'hui d'atelier de fonderie.

L'évêque Gautier trouve à son retour de la Palestine, les biens de son église usurpés par Budic, qui voulait se venger de ce que lui avait fait souffrir le prélat. Celui-ci lance une excommunication contre le ravisseur, qui s'en moque. L'évêque implore la protection du duc, et l'obtient. On se préparait à la guerre, lorsque l'archevêque de Dol offre sa médiation, et parvient enfin à réconcilier les partis.

Le terrain, aujourd'hui occupé par le faubourg de la Bastille, la place de Viarme et les Hauts-Pavés, faisait alors partie d'une vaste forêt, qui s'étendait jusqu'à Saint-Herblain et à Sautron. Cette forêt était habitée par un monstre qui dévorait les passants; les Nantais s'assemblèrent pour le tuer; un gentilhomme de la ville l'attaqua avec courage, et eut le bonheur de délivrer son pays de cette bête féroce. En mémoire de cet événement, on fit construire dans la forêt une chapelle, sous le nom de *Notre-Dame-de-Miséricorde*. La forêt ne subsiste plus, non plus que la chapelle, qui a été détruite pendant la révolution de 1793 : mais les dévotions de cette chapelle se continuent avec le même empressement à l'église de Saint-Similien.

1027. — Judith, épouse d'Allain Caignard, comte de Cornouailles, donne aux moines de Sainte-Croix-de-Quimperlé, la chapelle de Notre-Dame-de-Nantes, qui avait été érigée en collégiale, par le duc Allain-Barbe-Torte.

Les paysans que Budic, comte de Nantes, avait chargé de garder le château de Saint-Florent-le-Viel, sur les bords de la Loire, dans l'Anjou (1), se voyant les

(1) Le Comté de Nantes s'étendait alors jusqu'auprès d'Angers.

armes à la main, s'imaginent qu'ils peuvent résister à leurs maîtres mêmes, et leur donner des lois. Ils font une irruption dans le comté Nantais, pillent et brûlent les maisons des seigneurs. La noblesse prend les armes, et marche contre cette populace imprudente, sans ordre et sans chef, qui est taillée en pièces à la première rencontre.

1030. — Deux paysans trouvent dans le lit de la rivière d'Erdre, une cloche d'or du poids de deux cents marcs, et en font présent au prieur de l'abbaye de Saint-Florent, qui, par reconnaissance, leur donne quelques arpents de terre. Le comte Budic apprend ce qui se passe, et, en qualité de souverain du lieu où ce précieux trésor avait été trouvé, il oblige les moines à le restituer, et leur fait compter dix livres en dédommagement du fonds de terre qu'ils avaient donné aux paysans.

1037. — Budic, comte de Nantes, meurt. Matthias, son fils et son successeur, confirme à l'abbesse du Ronceray-d'Angers, la possession du monastère de Saint-Cyr.

1041. — Mort de l'évêque Gautier. Budic ou Pudic, son fils, qui lui succède, n'occupe pas long-temps le siége épiscopal. Le concile de Reims, où présidait le pape Léon IX, le dépose comme simoniaque, lui permettant néanmoins de faire les fonctions sacerdotales. Cette sentence lui cause un chagrin violent, qui le conduit au tombeau la même année. Le pape Léon IX, de son autorité et sans consulter personne, lui donne, en 1050, pour successeur, Airard, cardinal, abbé de Saint-Paul-de-Rome. Hoël, fils d'Allain Caignard, comte de Cornouailles, et de Judith, venait de succéder au comté de Nantes, à Budic, mort sans postérité, l'an 1051. De concert avec le peuple et le clergé, il écrit au pape une lettre très-vive, pour lui montrer que les habitants de Nantes avaient toujours eu le privilége d'élire leur évêque, et qu'ils voulaient user de leurs droits; que cependant, par respect pour le saint-siége, ils avaient reçu celui que sa sainteté venait de leur envoyer, et qu'ils lui conserveraient le respect dû à sa dignité, s'il se comportait bien, à condition toutefois que cela ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir.

Les Nantais trouvent bientôt sujet de se plaindre de leur évêque. Ils profitent

de cette occasion pour le déposer, en le jugeant incapable de gouverner son église. Tout le monde s'accorde à demander son expulsion, et le prélat est honteusement chassé de son siége. La sentence est remarquable : on y lit qu'Airard a été ordonné, contre les canons, par le souverain pontife lui-même Il est le premier évêque de Nantes qui ait été nommé par le pape, et qui ait eu des bulles. Il retint le titre d'évêque jusqu'à sa mort, quoiqu'il ne fut pas reconnu en cette qualité, des Nantais.

La ville était alors entourée de bons remparts pour sa défense; mais elle était peu étendue. La place du Change, qui est aujourd'hui au centre de la ville, était un de ses faubourgs. Le duc Conan vivait en bonne intelligence avec le comte de Nantes, et faisait ordinairement sa résidence dans la Tour-Neuve, nommée aussi la *Tour-de-Sainte-Hermine*. Conan fit augmenter cet édifice, et l'appela *le château de la Tour-Neuve*.

Ce fut alors que ce prince, un des plus grands souverains qui aient régné en Bretagne, forma le projet de rendre à cet état ses anciennes limites, qui s'étendaient jusqu'à Angers et très-avant dans le Poitou. Il y réussit; satisfait de ce côté, il voulut venger la mort de son père Allain, empoisonné par les Normands, l'an 1040; mais il mourut dans cette expédition, empoisonné par le duc de Normandie. Hoël lui succéda au duché de Bretagne.

1052. — Quiriac, frère du duc, est fait évêque de Nantes. Il est sacré l'an 1060. Ce prince-évêque parut digne du bâton pastoral. Il sut se faire respecter de ses chanoines et chérir de son troupeau. Il résista courageusement aux prétentions de la cour de Rome, et vint à bout de tout ce qu'il entreprit. Le chapitre vivait en commun avec le prélat, et faisait tous les offices de l'église. On ne voyait point alors de chantres gagés, ni d'official. L'évêque jugeait toutes les causes ecclésiastiques.

Il donna à son chapitre les domaines de Sainte-Marie, de Saint-Clément, et de Saint-André, avec les églises de Saint-Denis, de Sainte-Radegonde (1), et plusieurs autres biens.

(1) L'église de Saint-Denis, qui était dans la rue Saint-Denis, et l'église de Sainte-Radegonde, vis-à-vis le château, ont été détruites, pendant la terreur de 1793, par le vandalisme révolutionnaire.

1063. — Quiriac préside au concile assemblé à Nantes. Il va à Marmoutier, en 1065, et donne, en 1076, à son frère Benoît, abbé de Sainte-Croix-de-Quimperlé, une terre située sur le ruisseau du pont du Cens, à peu de distance du faubourg de Barbin, à l'endroit nommé Loquidi, et une prairie située à Sainte-Luce. Cette concession forma le prieuré de Lanchaillou, qui passa de l'abbaye de Blanche-Couronne aux moines de Pirmil, qui en ont joui depuis.

1076. — Le duc Hoël exerce, pour la première fois, à Nantes, le droit d'aubaine, droit jusqu'alors inconnu en cette ville.

Il s'élève pendant ce siècle d'étranges abus dans l'église. Un des plus singuliers est le salaire qu'on exige pour la confession; ce qui rend les prêtres fort assidus à l'entendre, et le peuple fort négligent à la faire.

1078. — Mort de Quiriac, évêque de Nantes. Le duc, son frère, donne à Marmoutier, l'église de Sainte-Radegonde-de-Nantes.

1079. — Benoît, abbé de Quimperlé, succède à son frère. Il est le premier évêque de Nantes qui possède ensemble une abbaye et un évêché.

1084. — Mort d'Hoël. Allain Fergent, son fils aîné, est reconnu duc de Bretagne, et Matthias, son cadet, est fait comte de Nantes.

1095. — Etablissement des religieux Bénédictins dans la ville de Nantes.

Le grand cimetière de la cathédrale, dont il ne paraît plus aucun vestige, occupait alors tout le terrain où l'on voit la nouvelle psalette et les maisons situées entre la place Saint-Pierre, la rue Saint-Laurent et la ruelle qui conduit de cette église à la cathédrale. Au dehors de la ville, entre le terrain occupé par les Ursulines et les Chartreux, était une église qui ne subsiste plus, dédiée à sainte Marie. Elle servit long-temps de chapelle à l'hôpital de Sainte-Marie, et ensuite à celui de Saint-Clément. Les évêques y descendaient la veille de leur entrée, et y passaient la nuit pour marquer qu'ils devaient leurs premiers soins aux pauvres, et qu'ils étaient comme des étrangers et des passants, aujourd'hui ici, demain ailleurs.

L'évêque de Nantes assiste au concile de Clermont, tenu par Urbain II.

1096. — L'évêque Benoît, étant à Bordeaux, est créé juge avec Aimar, légat du pape, des différents qui s'étaient élevés entre les moines, au sujet du prieuré de Saint-Clément-de-Nantes.

1100. — Allain Fergent donne aux moines de Marmoutier la forêt de Puzarles, située sur la route d'Angers: c'est la Magdeleine-en-Bois qui fut depuis unie au prieuré de Saint-Martin-de-Nantes.

1101. — Allain donne encore à Marmoutier les églises de Saint-Saturuin et de Sainte-Croix. L'acte en fut passé près la place du Bouffai, dans une chapelle qui ne subsiste plus.

1105. — Concile à Nantes, dans l'église de Saint-Laurent. Cette assemblée remit la septième partie de la pénitence imposée par le confesseur, à ceux qui iraient dévotement visiter l'église de Doulon, au jour de l'anniversaire de sa dédicace. Il y a eu un autre concile à Nantes, en 1107, tenu par Gérard.

1112. — Allain Fergent abdique la couronne, et laisse la Bretagne et le comté de Nantes, à Conan III, dit le *Gros*. Avant cette abdication, il avait créé à Nantes, un sénéchal, juge de tous les différents et procès qui pourraient s'élever dans le comté.

1113. — Brice est fait évêque de Nantes, et y assemble un synode diocésain l'an 1116. La ville de Nantes est réduite en cendres, on ne sait par quel accident, le 1.er mai 1118. Son enceinte est agrandie, et on pratique un aqueduc en pierres de taille pour faire couler les eaux de la rivière danstout son pourtour. Ce canal était d'autant plus utile, que, dans le cas d'incendie, on pouvait arrêter au plus vîte les progrès du feu.

1119. — Par lettres du 9 octobre, le duc Conan III, fonde le prieuré de la Magdeleine, sur les ponts de Nantes, et le donne à l'abbaye de Toussaint.

1124. — Conan-le-Gros confirme l'église de Nantes dans la possession de tous ses biens, et y ajoute quarante-trois paroisses.

1128. — Concile à Nantes. Il défend, entr'autres choses, le droit de bris, et celui qui attribuait au seigneur les meubles d'un homme ou d'une femme morte. Il prononce anathème contre les mariages incestueux alors fort communs, et déclare illégitimes les enfants qui en naîtraient. Les monastères de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte étaient tombées entre les mains de quelques prêtres mariés, qui les laissaient en héritage à leurs enfants. Conan III réforme cet abus, et les érige en paroisse, sous le nom de Saint-Léonard. La cure était présentée par l'abbesse du Ronceray, comme ancien monastère dépendant de son abbaye.

1136. — Brice augmente les canonicats de sa cathédrale de sept prébendés, et fait rebâtir le palais épiscopal. Il est approuvé du pape Innocent II

1138. — Conan III et sa mère Hermengarde font des augmentations et des concessions au prieuré de Sainte-Croix-de-Nantes, et lui assignent un terrain situé auprès de l'église, pour lui servir de cimetière.

1140. — Mort de Brice. François, I.er du nom, abbé de Bourgeuil, lui succède. L'année suivante, Conan fonde la commanderie du Temple, et y établit les Templiers. Elle était située auprès du bourg Main, dans le pré Nian. Tout le quartier connu sous le nom de Sainte-Catherine, forma, jusqu'au 15.me siècle, une prairie sur les bords des rivières d'Erdre et de Loire. Le bourg Main comprenait les rues de la Clavurerie, de la Mercerie et de Saint-Nicolas; on l'appelait *Maën*, *Burgus Meini*.

1143 ou 1144. — Saint-Bernard, abbé de Clairvaux, vient à Nantes, accompagné de l'évêque de Chartres. Il va visiter les religieux qu'il avait établis à Buzai; il trouve que le duc n'a pas tenu sa promesse, et que le couvent n'est pas commode. Il lui en fait des reproches très-vifs, et ordonne à ses moines de retourner à Clairvaux. Conan l'apaise par de nouvelles concessions au couvent de Buzai, et les moines y restent.

1145. — Alberic, cardinal, évêque d'Ostie, tire de leurs châsses les reliques des saints Donatien et Rogatien, qui sont reconnues, en présence d'une nombreuse assemblée, pour les précieux restes de ces illustres martyrs.

Itérée, qui était monté sur le siége épiscopal l'an 1142, meurt l'an 1147, et a, pour successeur, Bernard, moine de Clairvaux, né dans la paroisse d'Escoublac, diocèse de Nantes.

1148. — Mort de Conan-le-Gros. Le comte Hoël, qui passait pour son fils, lui succède, et renonce au droit qu'avaient ses prédécesseurs de s'attribuer les meubles des évêques morts.

1156. — Hoël est chassé de Nantes par ces mêmes habitants qui l'avaient désiré avec tant d'empressement pour leur souverain. Le motif de cette expulsion était la faiblesse du prince, peu capable de soutenir ses droits contre Conan, duc de Bretagne, qui menaçait d'assiéger Nantes, ville qu'il ne voulait pas laisser à Hoël, qu'il regardait comme un usurpateur, parce que Conan-le-Gros l'avait déclaré bâtard. En conséquence, les Nantais se donnent à Geoffroi d'Anjou, comte de Nantes, frère de Henri II, roi d'Angleterre, prince puissant et guerrier. Le comté de Nantes valait alors, de revenu annuel, 40,000 sous angevins. Mais après la mort de Geoffroi, arrivée l'an 1158, Conan se présente aux portes de Nantes, et s'en rend maître.

1163. — L'évêque Bernard assiste au concile de Tours, et prêche devant le pape Alexandre III et tous les autres prélats assemblés. Le canon onze de ce concile prononce excommunication contre tout ecclésiastique possédant bénéfice, qui retiendra chez lui une concubine, après avoir été averti trois fois par son supérieur de la renvoyer. Les autres défendent d'exiger des rétributions pour l'administration des sacrements, et prononcent anathème contre la simonie et l'usure.

Bernard avait fondé le prieuré de Geneston, en 1162, pour des chanoines-réguliers auxquels il avait prescrit les constitutions qu'ils devaient observer.

1169. — Bernard meurt le 29 décembre. Robert, II.e du nom, son neveu, lui succède l'an 1170. En montant sur le siége épiscopal, il donne à ses chanoines les églises paroissiales de Blain et de Héric, et confirme à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, la donation que son prédécesseur lui avait faite de l'église de Missillac.

1183. — Henri II, roi d'Angleterre, nomme l'évêque de Nantes son commis-

saire, pour terminer ses différents avec Louis-le-jeune. Robert en vient à bout, et part pour la Terre-Sainte. Il meurt en revenant de ce voyage, à Brindes, en Italie, l'an 1185. Arthur, qui lui succède, ne fait que paraître sur le siége, et est remplacé par Maurice de Blason, que le pape Urbain III place sur le siége épiscopal de Nantes. On remarque que les chanoines étaient encore réguliers sous son épiscopat.

1186. — Geoffroi, duc de Bretagne, meurt à Paris, à la cour du roi Philippe-Auguste, et est inhumé dans l'église de Notre-Dame de la capitale. Constance de Bretagne, sa veuve, qui était enceinte, accoucha à Nantes, dans la nuit du 29 au 30 avril, d'un prince qui fut baptisé par l'évêque, et nommé Arthur. Depuis ce temps, le comté de Nantes n'est plus sorti de la maison de Bretagne.

1187. — La duchesse confirme aux religieux de Toussaint-d'Angers, la possession des ponts de Nantes, depuis Pirmil jusqu'aux murs de la ville. La généreuse donatrice s'exprime ainsi: « Nous commandons à nos successeurs d'entretenir » cette donaison, ou autrement qu'ils soient damnés chez tous les diables, » et qu'ils endurent la peine avec le trahiste Judas, et que leurs malins efforts » ne sortent à effet. »

1188. — Le roi d'Angleterre assemble les États à Nantes, et leur demande la garde du jeune prince, qu'ils lui refusent. La régence et la tutelle de cet enfant précieux sont confiées à la duchesse-mère.

1190. — Jehan de Goulaine est fait gouverneur de Nantes, sous le jeune comte Arthur.

1196. — Les eaux de la Loire, accrues par des pluies continuelles, débordent au mois de mars. La ville est inondée et souffre beaucoup. Maurice de Blason est transféré, l'année suivante, sur le siége de Poitiers. Ranufle, comte de Chester, épouse par violence la duchesse Constance, sa parente, et prend le titre de duc, titre que les barons ne veulent point confirmer.

1198. — Geoffroi est fait évêque de Nantes.

1199. — La duchesse Constance fait déclarer nul son mariage contracté avec le comte de Chester, et épouse Gui, vicomte de Thouars.

1200. — Gui de Thouars fait agrandir le château de Nantes, et construire le rempart du côté de l'évêché, avec une des tours de la porte Saint-Pierre, pour défendre la ville du côté du faubourg Saint-Clément.

Au mois de mars, même année, la duchesse Constance fonde l'abbaye de Villeneuve. Elle meurt, l'année suivante, à Nantes, de la lèpre, maladie fort commune alors. Son corps est porté à la nouvelle abbaye, où il est inhumé solennellement par l'archevêque de Tours. De son mariage avec Gui de Thouars, Constance avait eu une fille qui épousa Pierre de Dreux.

Arthur, I.er du nom, issu du premier mariage de Constance avec Geoffroi d'Angleterre, est reconnu duc de Bretagne, après la mort de sa mère. Le royaume d'Angleterre, qui lui appartenait incontestablement, venait de lui être ravi par Jean nommé *Sans-Terre*, son oncle. Ce parent barbare, qui pense bien que son neveu est sensible à cette injustice, s'attache à le persécuter, et forme le projet de le dépouiller de la Bretagne et même de lui ôter la vie. Arthur est fait prisonnier, et poignardé peu de temps après, par son implacable ennemi. (Voyez l'abrégé de l'histoire de Bretagne, t. 1.)

1203. — Gui, vicomte de Thouars, en qualité de tuteur de sa fille Alix, est reconnu duc de Bretagne et comte de Nantes. Philippe-Auguste, roi de France, vient à Nantes, en 1206, pour défendre cette ville contre le roi d'Angleterre, qui, forcé de lever le siége, s'en venge par les plus affreux ravages.

1207. — Gui de Thouars fait une rente à la cathédrale. Geoffroi fait achever la tour qui était au-dessus du chœur de sa cathédrale, et meurt l'année suivante. Gautier, III.e du nom, lui succède. Les habitants de Nantes promettent à Gui de Thouars, 1100 marcs d'argent fin, pour les fruits échus de la régale de Nantes. Gautier se croise en 1212, part pour l'Espagne, et ne revient plus dans son évêché. Le faubourg Saint-Similien est presque entièrement brûlé.

1213. — Etienne de la Bruère est fait évêque de Nantes; et Pierre, fils de Robert II, comte de Dreux, épouse, dans le château de Nantes, Alix, fille de Gui

de Thouars et de Constance, duchesse de Bretagne. Pierre de Dreux prend le titre de duc, fait fortifier la ville de Nantes, et forme le projet d'agrandir son enceinte, qui, pour lors, n'était pas fort étendue, puisque les quartiers de Sainte Catherine, de Saint-Léonard, des Carmes, des Changes et de Saint-Nicolas, étaient situés dans les faubourgs.

Le dessein du prince était de faire une nouvelle ville de tous ces quartiers, sans toucher aux anciens murs. L'évêque et son clergé s'y opposent. Pierre, trop ferme pour abandonner son projet, trop fier pour plier sous l'évêque, fait commencer les travaux, abattre et renverser les églises qui gênaient ses opérations, et emploie les débris à la construction des murailles. Elles s'étendaient depuis la Motte-Saint-Pierre, le long de la rivière d'Erdre, jusqu'à Saint-Nicolas, et, de-là, à Sainte-Catherine, qui appartenait alors aux Templiers. Dans le même temps, on creuse deux ports sur la Loire : l'un auprès de l'église de Sainte-Radegonde, nommé le *port de Pierre-de-France*, (il fut détruit, en 1590, par le duc de Mercœur, lors de l'augmentation du château); l'autre, appelé *Briand-Maillard*, du nom de l'exécuteur de l'entreprise, subsiste encore de nos jours sous le nom de Port-Maillard. Le lit de la rivière d'Erdre, qui passait par les Changes, est bouché par ordre de Pierre de Dreux, qui en fait faire un nouveau. C'est le même qu'on voit aujourd'hui; il coupe les rues de la Boucherie et de la Casserie, et communique à la Loire, au quai de la Poterne, ou au quai Flesselles.

1221. — Alix, duchesse de Bretagne, meurt à Nantes, le 21 octobre. Son corps est porté à Villeneuve, selon ses dernières volontés, et inhumé auprès de la duchesse Constance, sa mère. La mort de cette souveraine n'est pas le seul sujet de douleur pour les Bretons : une maladie pestilentielle jointe à la famine, désole le pays; et, pour comble de malheurs, les grands du duché se révoltent contre leur souverain, et mettent l'état à deux doigts de sa perte. Cette guerre civile est terminée, le 3 mars 1222, par la bataille de Châteaubriant, dont tout l'avantage demeure au duc de Dreux.

1223. — L'excommunication lancée contre Pierre de Dreux par les évêques de son duché, augmente l'animosité de ce prince contre le clergé. L'évêque de Nantes est député à Rome, pour se plaindre au pape des violences de son souverain.

Le premier code synodal, appelé *quaternio synodalis*, fut rédigé par ordre d'Etienne de la Bruère; il contient de longs statuts, dont on remarque les suivants : ils défendent aux ecclésiastiques de porter des armes, de plaider à des tribunaux laïques, de contracter des mariages clandestins. Ils défendent aussi d'user des sortiléges dans les mariages, et prononcent excommunication contre les médecins qui négligent d'avertir leurs malades de recourir aux sacrements. Ils condamnent à des pénitences très-rigoureuses, les ivrognes, les ennemis de l'église, les ravisseurs des biens tant ecclésiastiques que laïques, les faussaires, surtout ceux qui falsifient les lettres apostoliques. Les cabaretiers qui donnent à boire aux habitants de leur endroit pendant les offices divins, ne sont pas mieux traités. Ils recomandent les pénitences canoniques, de trois à sept ans, pour les crimes ci-dessus, au pain et à l'eau; et même de toute la vie pour les grands crimes, tels que les voluptueux, les impudiques, les assassins, les parricides, les adultères, etc.

Le 21 septembre 1224, Pierre de Dreux prend Champtocaux, place forte, sur la Loire, à 5 lieues 1/2 de Nantes, et en chasse Thébaud Crespin. C'était un insigne brigand, qui, depuis 25 ans, pillait les environs, arrêtait les bâteaux sur la rivière de Loire, en exigeait des rétributions considérables, et troublait le commerce de Nantes, des autres villes et bourgs situés sur ce fleuve.

Au mois d'octobre suivant, Louis VIII, roi de France, donna Champtoceaux et Montfaulcon au duc de Bretagne, à condition qu'il lui en ferait hommage lige; qu'il y ferait garder les usages de l'Anjou, et porter les appels à la cour du roi.

1224. — Mort d'Etienne de la Bruère. Clément de Châteaubriant, qui lui succède, assiste à l'assemblée des évêques tenue à Villeneuve, la même année. Ce prélat meurt en 1227, et est remplacé, en 1228, par Henri, I.er du nom.

1228. — André, baron de Vitré, pose, le 29 juin, la première pierre du couvent qu'il fonde à Nantes pour les Jacobins.

1229. — Henri III, roi d'Angleterre, vient à Nantes, et y fait de si prodigieuses dépenses qu'il se fait mépriser des barons Bretons.

Le 22 septembre, Henri fait la dédicace de l'église de Saint-Michel, nouvellement bâtie. C'est l'église des Cordeliers, qui fut depuis considérablement augmentée.

Le marc d'or valait 20 livres, et le marc d'argent 57 sous 7 deniers. 100 sous monnaie, ou six livres tournois de ce temps-là, valaient environ 100 francs de notre monnaie.

Henri, évêque de Nantes, mourut en 1234; et Robert, III.e du nom, originaire de Saintonge, fut transféré de l'évêché d'Aquilée en Italie, à celui de Nantes, l'an 1235. Ce prélat arriva dans sa ville épiscopale dans un temps de désastre. L'hiver avait été très-rude. On rapporte que le froid fut si excessif, que, de mémoire d'homme, on n'en avait essuyé un si rigoureux. La ville fut presque totalement submergée et ruinée par les débordements de la Loire.

Les juifs avaient alors un sénéchal et des juges de leur nation à Nantes. On dit qu'ils habitaient la rue de la Juiverie, et que c'est d'eux que cette rue a pris son nom.

1237. — Pierre de Dreux abdiqua la couronne en faveur de son fils, Jean I.er, dit *le Roux*. Le roi saint Louis rendit aussitôt au jeune prince, le bail de Bretagne dont il s'était saisi en l'an 1233.

1240. — Jean I.er rendit, à la prière des évêques et des seigneurs, une ordonnance contre les Juifs, qui furent chassés de la Bretagne. On fit main-basse sur tous ceux qui se trouvèrent à Nantes et dans le diocèse. Ils furent massacrés par une troupe de fanatiques, qui, en vertu d'une bulle du pape Grégoire IX, publiée l'an 1236, prirent la croix; et, revêtus de ce signe de la charité, ils se saisirent de ces infortunés, qui vivaient sous la protection des lois et de la foi publique.

Galerand, doyen de Tours, surnommé le *défenseur de l'Église*, fut pourvu, l'an 1240, de l'évêché de Nantes, par Juhel de Mathefelon, archevêque de Tours, parce que le chapitre, qui était soumis à l'interdit général, ne pouvait présider à aucune élection légitime. (Voyez l'histoire de Bretagne au sujet des contestations entre les évêques de Nantes et les ducs. 1240 jusqu'en 1251, etc.)

1256. — Jean, abbé de Saint-Gildas-des-Bois, donne la chapelle de Brefchalan, la métairie et l'île de Saint-Denis, dans la paroisse de Sucé, à l'évêque de Nantes, qui lui donne, en échange, l'église, le cimetière, et les maisons que les frères mineurs tenaient de l'évêque, dans la rue Perdue, aujourd'hui des Cordeliers. Les moines de Saint-Gildas ne s'établirent point à Nantes; leur nouvel acquêt passa,

à peu près dans le même temps, dans la maison de Rieux, qui en fit donation aux Cordeliers. Le prince Robert, fils de Jean I.er et de Blanche de Navarre, mourut le 10 février 1260, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église des Cordeliers. On avait dans ce temps à Nantes, une monnaie différente de celles dont on a parlé; on la nommait *Nantais à l'écu*, *gros Nantais*, *et monnaie de Nantes*, du lieu où elle était frappée.

Galerand, surnommé *le défenseur de l'Église*, mourut en 1263. Gautier, qui fut nommé pour snecéder à Galerand, ne fit que paraître sur le siége. Jacques de Guérande, son successeur, montra beaucoup de fermeté pendant le temps qu'il vécut.

Vincent de Pezenas, archevêque de Tours, tint un concile à Nantes, en 1264. Il nous en reste plusieurs canons: le troisième interdit la chasse aux ecclésiastiques séculiers et réguliers, par la raison qu'on ne trouve aucun saint chasseur. Le cinquième règle la table des évêques, pendant le cours de leurs visites, et défend de leur servir plus de deux mets, etc.

1265. — Jacques de Guérande lance une sentence d'excommunication contre le duc de Bretagne, et contre Jean de la Chapelle, prévôt de Nantes.

Jacques de Guérande mourut le 1.er janvier 1267, et fut inhumé dans son église cathédrale, proche la porte où sont les saintes Reliques.

Guillaume de Vern succéda à Jacques de Guérande, en 1268. (Voyez l'histoire de Bretagne).

1270. — Le duc Jean I.er part pour la Terre-Sainte, avec sa femme, son fils aîné, et l'épouse de son fils. Le prince, qui voulait trouver ses coffres pleins à son retour, avait envoyé une prodigieuse quantité de vaisselle d'argent à la monnaie. Briand Silvanet et Jonconit, qui en avaient été chargés, comptèrent ces effets à la chambre des comptes, qui tenait pour lors ses séances, tantôt à Mussillac, tantôt dans l'abbaye des Prières. Cette argenterie fut monnoyée en oboles grosses et petites ou simples, gros et petits tournois, gros et petits sterlings, au coin du duc. Elles étaient blanches, c'est-à-dire d'argent, et empreintes de l'écu de Bretagne, et d'une hermine passante; elles avaient plus ou moins d'alliage, selon les différentes espèces. Le tonneau de vin valait alors, à Nantes, 25 sous; et le marc d'argent 54 sous 7 deniers.

1275. — Au mois d'octobre, le duc Jean étant à Nantes, rend la fameuse ordonnance qui change le bail des nobles en rachat, avec liberté aux seigneurs d'adopter cette loi, ou de suivre l'anciene, établie par le duc Geoffroi II. L'évêque de Nantes fut un de ceux qui ne l'acceptèrent pas. Ce prélat mourut le 14 octobre 1277. Durand, trésorier ou sacriste de la cathédrale, fut nommé évêque l'année suivante 1278.

1282. —Synode diocésain à Nantes. Durand unit à son évêché et au domaine de son chapitre, les dîmes de la paroisse de Treillières, et baptise, l'an 1285, à Saint-Florent-le-Vieil, le petit-fils du duc Jean I.er Celui-ci meurt le 8 octobre 1286, et a, pour successeur, Jean, comte de Richemont, son fils aîné. Durand meurt l'an 1292. Henri, II.e du nom, dit *de Colestria*, son successeur, est sacré l'an 1293, dans l'église de Saint-Maurice-de-Tours, et meurt l'an 1298. Maurus, que quelques-uns font évêque en 1298, est supposé, et n'a point consacré, comme ils le prétendent, l'église de Buzai, en qualité d'évêque de Nantes. Henri, III.e du nom, est fait évêque en 1298, est sacré au mois de janvier 1299, et assiste au concile de Château-Gontier. Il va à Paris en 1303, et signe, avec les autres prélats, la réponse que fait le clergé au roi Philippe-le-Bel, sur la manière dont ce monarque devait se conduire dans ses démêlés avec le pape Boniface VIII. Il meurt l'an 1304. On fait l'éloge de la piété de ce prélat, qui, dit-on, assistait régulièrement aux offices de son église.

1304. — Daniel Vigier, né en la paroisse de Guémené-Painfaut, est nommé évêque de Nantes, le 23 février. Il érige, l'an 1305, le canonicat de Pierre d'Evignei, en doyen-dignitaire du chapitre, et unit à cette place les deux tiers des grosses dîmes de Couëron.

1306. — Le duc Jean II meurt le 18 novembre 1306. Arthur II lui succède. L'année suivante est remarquable par la décision de la fameuse querelle qui divisait, depuis plus de cent ans, le clergé, les ducs, les grands et le peuple de Bretagne, au sujet du *past-nuptial*, et du *tierçage* ou jugement des morts. Ce tierçage était un droit qu'avaient les curés de s'approprier le tiers des meubles de ceux qui mouraient dans leurs paroisses. L'évêque Daniel, et Nicolas de Guémené, recteur de Saint-Mars-de-Coutais, furent députés à Rome par le

clergé; et Guillaume, sire de Rieux, avec un autre seigneur, par la noblesse. Le pape Clément V, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, réduisit, du consentement des envoyés des deux partis, le tierçage à la neuvième partie; c'est le droit curial, appelé *neume;* droit qui depuis fut réduit à la vingt-septième partie sur les meubles des roturiers seulement.

1309. — Concile de Tours contre les Templiers. Cet ordre militaire avait été établi à Jérusalem, selon les uns, l'an 1096, et, selon les autres, l'an 1118. Les premiers de ces moines, au nombre de neuf, avaient fait leurs vœux entre les mains du patriarche de la capitale de la Terre-Sainte, et avaient pris le nom de *Templiers*, du nom de leur demeure, qui était voisine du temple de Jérusalem. Leur institut leur faisait un devoir de protéger les pèlerins contre les infidèles, et d'écarter ces derniers des chemins de la Terre-Sainte, afin qu'on en pût faire le voyage en toute sûreté. Ils portaient un habit blanc, et le pape Eugène III leur avait permis, l'an 1146, de faire mettre une croix sur leur manteau.

Comme ils ne vivaient d'abord que d'aumônes, les rois et les grands seigneurs s'empressèrent de leur faire des donations considérables; ils ne furent pas oubliés de nos ducs, qui leurs donnèrent différentes possessions en Bretagne. L'ordre devint si riche, que, soixante ans après son institution, ses richesses égalaient celles des souverains. Il possédait plus de neuf mille maisons dans les royaumes chrétiens. Une fortune si rapide augmenta leur bien-être, et diminua leurs vertus. Ils devinrent impérieux, fiers et insolents; ils osèrent même braver les têtes couronnées. Un savant religieux s'entretenant un jour avec Richard I.er, roi d'Angleterre, des vices qui régnaient à sa cour, prit la liberté de lui dire qu'il devait avoir soin d'en chasser trois filles infortunées, qui étaient l'orgueil, l'avarice et l'inconstance. « J'y ai prévu, répondit le monarque, j'ai marié l'orgueil avec » les Templiers, l'avarice et l'inconstance à...... »

Une conduite si insupportable leur attira la haine de tout le monde. La haine veut des victimes : on épia leurs actions; et deux d'entr'eux, ayant été accusés de plusieurs crimes, furent saisis et convaincus. Ces malheureux, avant de mourir, chargèrent leurs confrères de mille crimes horribles, entr'autres, d'impiété, du péché contre nature, etc. L'esprit de vengeance et la malignité répandirent bientôt ces dispositions dans l'Europe; et l'on publia partout que les Templiers étaient des monstres qu'il fallait exterminer. Sur-le-champ, les rois

donnent des arrêts contre ces chevaliers, les font enfermer dans d'obscurs cachots, et leur donnent des juges, que la prévention ne pouvait que rendre injustes. (Voyez à cet égard le jugement de Jacques Molé, leur grand-maître). Quelques-uns avouèrent les crimes dont on les chargeait; mais c'était plutôt la force de la torture que de la vérité, qui leur arrachait cet aveu, et il se rétractèrent tous en montant sur le bûcher.

Les Templiers méritaient-ils un traitement si rigoureux? Cette question est encore un problème, dit un écrivain judicieux. On ne peut douter, ajoute-t-il, que des moines qui étaient riches, puissants, armés, ne fussent avides, injustes, adonnés aux voluptés et enclins aux séditions; mais, quant aux crimes affreux qui servirent de prétexte aux rigueurs qu'on exerça, il suffit de les rapporter pour en faire voir la fausseté. Leur extinction fut peut-être juste; mais la manière dont on y procéda fut cruelle.

Le roi Philippe-le-Bel, entre les mains duquel le pape Clément V avait séquestré les biens de l'ordre, envoya commissaires sur commissaires à Nantes, pour s'en saisir, et en disposer par vente ou autrement. Les habitants de la ville, jaloux de la puissance de leur duc, s'opposèrent aux commissaires, et les firent sortir de la ville; mais peu après, les Templiers furent aussi chassés de Bretagne; et leurs biens, qui étaient considérables, furent confisqués au profit du duc, qui en donna une bonne partie aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Leur maison fut en dernier lieu une commanderie de Malte, sous le nom de *Saint-Jean* et *Sainte-Catherine*. On voit dans la rue du Bois-Tortu une ancienne chapelle, servant de magasin, qu'on croit avoir été la première église des Templiers à Nantes.

1310. — Guillaume, sire de Rieux, meurt en allant en Espagne traiter du mariage du fils du duc Jean II, avec Isabelle, fille du roi de Castille. Son corps est apporté à Nantes, et inhumé dans l'église des Cordeliers, fondée par ses père et mère.

1312. — L'évêque Daniel obtient un rescrit du pape pour partager les vingt-une prébendes qui composaient le chapitre de la cathédrale de Nantes, en sept sacerdotales, sept diaconales et sept sous-diaconales.

1313. — Mort d'Arthur II. Jean III lui succède au duché. Le 27 août 1318,

Thébaud de Rochefort, vicomte de Donges, fonde le couvent des Carmes à Nantes, et leur donne son hôtel, situé dans l'endroit où a été depuis le couvent des religieuses de Sainte-Claire. Les moines restèrent neuf ans dans cette maison, et furent transférés, en 1327, par le même seigneur, dans l'endroit qu'ils ont occupé jusqu'à la révolution, entre les rues de Verdun et de l'Echellerie, cette dernière ainsi appelée parce qu'on y trouvait plusieurs échelles pour monter sur les murs de ville, qui commençaient au Port-Communeau et se terminaient aux Changes. La grande salle du nouveau couvent servit de chapelle jusqu'à ce que l'église fut bâtie.

1320. — Daniel Vigier publie des statuts. Le septième défend d'admettre plus de trois personnes à tenir les enfants sur les fonds baptismaux, parce que cette pluralité de parrains et de marraines multiplie, dans la société, les consanguinités spirituelles, et empêche beaucoup de mariages. Le dixième engage le peuple à entourer de murs les puits et les fontaines, pour prévenir les accidents très-communs alors.

1324. — Le prélat crée un chapitre à Notre-Dame, par l'érection de plusieurs chapellenies en canonicats, sans préjudice toutefois des moines de Saint-Sauveur-de-Redon, qui continuèrent d'y avoir les honneurs, et d'y célébrer l'office divin.

1325. — Jean III fait bâtir et dote la chapelle des saints Donatien et Rogatien, à l'extrémité du faubourg de Saint-Clément.

Gérard, seigneur de Machecoul, percevait un droit de péage sur les ponts de Nantes.

Jeanne de Bouville, épouse d'Olivier de Clisson, meurt l'an 1329, et est enterrée dans l'église des Cordeliers, du côté de l'épître. Elle y était représentée avec cette inscription :

Cigît madame Blanche de Bouville, jadis femme
de Mons Olivier, sire de Clisson, qui trépassa, l'an
de grâce M. CCC. XX, et IX, le 19 novembre.

Jean de Bretagne, comte de Richemont, et oncle du duc Jean III, meurt le

17 février 1333, et est aussi enterré aux Cordeliers. On ne voit plus aucune trace de son tombeau.

L'an 1336, le meilleur ouvrier de Nantes, comme maçon, etc., ne pouvait gagner que deux sous monnaie, par jour, prix fixé par la police du duc. Le boisseau de blé, mesure comble, ne valait que deux deniers, et les autres denrées en proportion.

1336. — Daniel Vigier meurt dans son palais épiscopal, le 14 février, et est inhumé sous un tombeau de marbre, dans sa cathédrale, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait fait bâtir. C'est lui qui fit faire la grosse cloche nommée *la Félix*, et les deux images, en argent, de la Sainte-Vierge, et de Saint-Jean, apôtre, qu'on voyait encore en 1733. Il donne avant sa mort la forme de l'absolution, en ces termes : *Je t'absous par l'autorité de Dieu et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les péchés dont tu t'es confessé et de ceux dont tu ne te souviens pas, dans tout ce que je peux et que je dois.*

On lit l'épitaphe ci-après sur le tombeau de Daniel :

> *Anno Dñi M. CCC.mo XXXVII, die Veneris XII mens Februarii, obiit Reverendus P.r ac Dns, Dns Daniel Vigerii de Guemeneyo, Nannetēn Diōcs oriundus Eps Nanneten, qui pe XXXII. annos cū dimidio rexit laudab. Eccliam Nannetēn, cuj : aia in pace cū Angelis requiescat. Amen.*

1338. — Barnabé de Rochefort est fait évêque de Nantes ; il se démet, en 1339, et a, pour successeur, Olivier Saladin. Celui-ci est le premier qui se soit fait porter par les quatre barons, à son entrée solennelle, et qui ait usé de la formule : *évêque, par la gâce de Dieu et du saint siége*. Il n'y avait alors qu'un seul maître d'école pour l'éducation de toute la ville : il se nommait Eon Roger, et était singulièrement considéré des grands et du peuple.

1341. — Le duc Jean III meurt à Caen, le 30 avril. Jean, comte de Montfort, son frère, se saisit aussitôt de Nantes, contre les dernières volontés du duc, qui avait institué, pour son héritier, Charles, comte de Blois, époux de Jeanne de

Penthièvre, fille de Gui de Bretagne, aîné de Montfort. L'évêque de Nantes et Bertrand, sire de Briquebec, gouverneur de Bretagne, mettent une imposition de quatre deniers monnaie, sur chaque livre de viande qui pourrait être vendue depuis le 21 novembre jusqu'au jour de Pâques, qui était alors le premier jour de l'année. C'était pour la réparation des murs et autres ouvrages publics de la ville.

Jean, seigneur de Derval; Philippe du Château, doyen du chapitre; Eon Roger, maître d'école à Nantes, et Guillaume Roger, que le duc avait nommé ses exécuteurs testamentaires, font ouvrir, le 15 juin, un coffre que Jean Bennibaut, curé d'Abbaretz, avait déposé dans la sacristie de la cathédrale, sous la garde du trésorier. Ils y trouvent, en espèces d'or, 1666 doubles de 60 sous, 911 écus de 20 sous, 346 pavillons de 30 sous, 162 lions de 25 sous, 1080 royaux de 22 sous 6 deniers, 53 florins de Florence, 21 parisis de 25 sous, 13 couronnes de 40 sous, 11 agnels de 14 sous, une once 15 sterlings et demi d'or; en espèces d'argent : 1890 livres en limousins, 883 livres en doubles, 64 livres en oboles blanches de Bordeaux, 1030 livres en oboles blanches de 10 deniers, et 833 livres en oboles blanches de 15 deniers; total des espèces d'argent, 4700 livres. Toutes ces sommes furent replacées dans le même coffre, et portées chez le trésorier de la cathédrale, comme dans un lieu sûr. Parmi l'argent monnoyé que le duc avait laissé au château, on trouva des monnaies noires de cuir très-fort, empreint d'hermines, et de quelques autres caractères. On ignore quand elles commencèrent à avoir cours.

1342. — Charles de Blois obtient un arrêt du parlement et de la Cour des Pairs, qui le déclare héritier du duché. Il part de Paris avec le duc de Normandie, fils aîné du roi, et vient mettre le siége devant Nantes, accompagné d'Adorne, commandant de trois mille braves Génois. Montfort, qui le défendait en personne, fit des prodiges de valeur avec une bonne garnison; mais la valeur des assiégeants fait succomber Montfort, qui est pris, conduit à Paris, où il est emprisonné dans la grosse tour du Louvre. Le vainqueur passe l'hiver à Nantes.

1343. — Nantes est assiégé par le roi d'Angleterre, qui établit ses quartiers à Richebourg, à Saint-Clément, au Marchix et à la Fosse. Les Français viennent

au secours des assiégés. Les Anglais ne les attendent pas, et se retirent précipitamment. Ils brûlent, en se retirant, la chapelle de Saint-Julien-de-la-Fosse.

1344. — Olivier de Clisson se laisse gagner par le roi d'Angleterre, et embrasse le parti de Montfort contre Charles de Blois. Ce brave chevalier est arrêté à Paris pendant un tournoi; on lui fait son procès, et il est exécuté avec treize de ses complices, chevaliers bretons renommés. La tête d'Olivier est apportée à Nantes, et mise au bout d'une lance, sur une des portes de la ville, pour intimider ceux qui seraient tentés de l'imiter.

1345. — Olivier Saladin prêche, l'an 1347, devant le pape Clément VI, à la canonisation de saint Yves, le 19 mai. C'était un des plus célèbres évêques de son temps, et il méritait sa réputation.

1350. — Jeanne-la-Petite, bourgeoise de Nantes, fonde, près l'église de Notre-Dame, l'hôpital de Saint-Julien. Charles de Blois érige, dans le même temps, la chapelle de Saint-Donatien en collégiale, et y met six chanoines.

1352. — Mort d'Olivier Saladin. Hugues, II.e du nom, dit *de Montrelais*, doyen, grand chantre, et archidiacre de Lamée, qui lui succède l'an 1353, est transféré, la même année, à Tréguier. Robert, IV.e du nom, dit *Peinel*, est en même temps transféré de Tréguier à Nantes. On croit que ce prélat avait été cordelier, et qu'il était de l'illustre maison de Peinel, en Normandie.

1354. — Gui de Rochefort est fait capitaine de Nantes, pour Charles de Blois. On appelait alors capitaines ceux que nous nommons gouverneurs. L'année suivante, dans la nuit du 17 au 18 février, les Anglais surprennent le château, et en chassent le commandant et sa garnison. Rochefort, désespéré et brûlant du désir de se venger, engage un certain nombre des habitants de la ville à se joindre à lui, attaque ce château dont on l'avait forcé de sortir, le reprend, et taille en pièces tous les Anglais qui y étaient.

1356. — Charles de Blois, avec damoiselle Bonne de Troyes, contribue au rétablissement des églises des pères Carmes et de Saint-Laurent, qui avaient été

ruinées dans les siéges précédents. La cure de Notre-Dame est unie au chapitre de cette collégiale, en 1357.

Chaque paroissien payait alors 4 deniers à son curé, à la fête de Pâques. Les mariages se faisaient à la porte de l'église, et, pendant les trois jours de ténèbres, on n'allumait que treize cierges, qu'on plaçait sur l'autel.

L'aumônerie de Toussaint, sur les ponts, fut fondée par Charles, comte de Blois.

On lit dans les chroniques et titres de ce siècle, que les femmes, à leur première entrée à l'église, après leurs couches, présentaient pour offrande, du pain et un cierge bénit, dans lequel elles enfonçaient quelques pièces de monnaie, à leur dévotion et selon leurs facultés; c'est ce qu'on appelait *la chandelle monnaie de la Purification*.

1365. — Simon Renoul, archevêque de Tours, assemble, à Angers, un concile provincial. L'évêque de Nantes ne peut y aller, pour cause de maladie.

On y publie trente-quatre articles de discipline; le vingt-deuxième proscrit l'usage des œufs et du laitage pendant le carême. Les douze et treizième défendent aux prêtres de porter des souliers à long bec, nommés *poulaines*. La pointe de cette chaussure était plus ou moins grande, suivant la qualité. Celle des princes était de deux pieds; celle des gentilshommes d'un pied; et celle du peuple de six pouces. Ces pointes étaient recourbées et ornées de figures grotesques.

1365. — Nicolas Bouchard, amiral de Bretagne, fait bâtir les tour et forteresse de Pirmil, pour la défense de Nantes, du côté du Poitou. Pirmil était une ancienne châtellenie, qui fut alors érigée en gouvernement; il a été supprimé par Sa Majesté Louis XVI.

Le setier de froment valait alors 5 sous, et la pipe du meilleur vin nantais, 20 sous. Le marc d'argent était à 5 livres 5 sous.

1366. — Mort de Robert Peinel. Le chapitre nomme, pour son successeur à l'évêché, Simon de Langres, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. La même année, Jean IV épouse, dans l'église cathédrale, Jeanne d'Angleterre, fille d'Edouard, III.e du nom, roi d'Angleterre.

1369. — Les comtes de Pembroc et de Cantorberi arrivent à Nantes, où ils sont reçus avec distinction par le duc, beau-frère du roi d'Angleterre.

1370. — Simon de Langres publie des statuts. Ils ordonnent aux chefs de famille, sous peine d'excommunication et d'une demi-livre de cire, d'envoyer, les dimanches et fêtes, une personne de leur maison à la messe paroissiale, ou d'y aller eux-mêmes.

Le château de Sucé fut donné par le duc, pour faire la maison de campagne des évêques de Nantes.

1372. — Simon de Langres se démet de son évêché. Jean, I.er du nom, lui succède. Bertrand Duguesclin est fait capitaine (gouverneur) de la ville et du château de Nantes, qu'il venait de soumettre à Charles V. Simon de Langres remonte sur le siége épiscopal de Nantes, en 1374, publie de nouveaux statuts, et permute, en 1382, avec Jean de Montrelais, évêque de Vannes. Olivier de Clisson est nommé gouverneur de Nantes en 1379. Le comte de Bukingham assiége la ville en 1380. Clisson défend sa place avec valeur, et force l'étranger à décamper après soixante-quatre jours de siége.

1384. — Jean de Montrelais, II.e du nom, fait son entrée solennelle à Nantes, avec toute la pompe usitée en pareil cas. Je rapporterai ici cette cérémonie singulière pour la satisfaction du lecteur. L'évêque passait la nuit dans l'hôpital ou aumônerie de Saint-Clément; de là, il était conduit jusqu'à la porte Saint-Pierre, par le baron de Châteaubriant, qui tenait la bride du cheval sur lequel était monté le prélat. Il descendait de cheval en cet endroit, et était porté en chaise, jusqu'au grand autel de son église cathédrale, par les barons de Pont-Château, de Retz, d'Ancenis, et de Châteaubriant. Ces seigneurs dînaient avec l'évêque, et partageaient les dépouilles de sa table. Le premier avait le linge; le second, la vaisselle; le troisième, l'échansonnerie; et le quatrième, le cheval.

1385. — Les Nantais sont témoins d'un combat qui est pour eux un spectacle nouveau. Le sire de Tournemine est appelé en duel par Beaumanoir, dont il avait tué le frère pour épouser sa veuve Le combat est accepté, et les deux seigneurs demandent au duc la permission de se battre. Le prince y consent, et taxe le

vaincu à mille livres de dépens. La place du Bouffai est choisie pour le lieu du combat, que Jean IV honore de sa présence. Les deux champions jurent sur les saintes reliques qu'ils ont bon droit, et qu'en leurs harnais, ni aux environs, ils n'avaient, ni n'auraient *sort charai, ni mal engin*. Ils se battent à cheval et ensuite à pied, en champ clos, de quatre-vingts pas de long sur soixante-dix de large. Beaumanoir, vainqueur, use noblement de sa victoire. Il demande au duc la vie de son adversaire, et obtient qu'il ne soit pas puni selon la rigueur des lois.

1386. — Le 5 novembre, violent tremblement de terre à Nantes. Le 20 mai de l'année suivante, on en éprouve un autre, d'autant plus affreux qu'il est accompagné des éclats multipliés du tonnerre. Les évêques de la province tenaient alors un concile en cette ville.

1387. — Au commencement de cette année, mourut Jeanne de Hollande, seconde femme du duc Jean IV. Les ducs de Berri et de Bourgogne, ayant appris la mort de la duchesse, et craignant que le duc, son époux, ne se mariât encore en Angleterre, lui avaient proposé leur nièce, Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais et de Jeanne de France, leur sœur. Le duc se détermina pour cette alliance, et donna commission à sire Pierre de Lesnerac d'aller chercher la princesse de Navarre. Pierre s'embarqua pour cet effet le 12 juin, avec Patri de Châteaugiron, messire Thomas Macé, connu dans l'histoire de Bretagne sous le nom de petit Macé; messire René de Saint-Lis, Jean de Malor, messire Macé de Raguenel, messire Bonade de Tréal, et un bon nombre de gendarmes, d'arbalétriers et de mariniers.

1388. — La duchesse Jeanne de Navarre, épouse du duc Jean IV, accouche à Nantes, le 11 septembre, d'une fille, qui est baptisée à la cathédrale et nommée Jeanne. Jean IV assigne le douaire de cette princesse sur les rentes ducales de Nantes et de Guérande. La ville de Nantes et tout le diocèse essuient encore un nouveau tremblement de terre.

Le synode, tenu à Nantes en 1389, prescrit aux abbés d'assister aux assemblées ecclésiastiques, en chape de soie avec la crosse, et aux simples ecclésiastiques, en surplis et avec l'étole pendante. Il prononce excommunication contre un prêtre qui séduira sa paroissienne, ou une étrangère dont il aura entendu la confession.

1390. — Jean de Manni est fait gouverneur de la ville et du château de Nantes.

1391. — Le roi Charles VI assemble les princes de son sang, à Tours, et députe le duc de Berri au duc de Bretagne, pour l'inviter à s'y rendre. Jean IV va au-devant de l'ambassadeur jusqu'à la Seilleraye, à 3 lieues de Nantes, et lui fait une réception magnifique. A son arrivée, le duc de Berri écrit aux seigneurs Bretons de venir à Nantes, pour être témoins de ce qu'il avait à dire au duc de la part du roi. Les gentilshommes se rendent à l'invitation, et s'assemblent au jour marqué. Le prince français fait un long discours, et déclare que le roi trouvait mauvais, 1.° que le duc fit battre monnaie; 2.° qu'il fit la guerre au connétable Olivier de Clisson; 3.° enfin, que dans l'hommage que ses vassaux lui rendaient, il les obligeât de jurer qu'ils le serviraient envers et contre tous, sans en excepter le roi.

Le duc s'offense de ce discours, et entre dans une si terrible colère, que, sans respect pour le caractère sacré et inviolable des ambassadeurs de son souverain, il donne ordre d'arrêter tous les seigneurs français. Pierre de Navarre, qui était alors à Nantes, réfléchissant sur les suites fâcheuses que pourrait avoir cette affaire, court en avertir la duchesse, sa sœur, et la presse de s'opposer de toutes ses forces au funeste dessein de son époux. La princesse épouvantée prend son fils aîné entre ses bras, va trouver son mari, fondant en larmes, et le conjure au nom du jeune prince, fruit de leur union, de révoquer l'ordre qu'il vient de donner. « Votre colère, lui dit-elle, va retomber sur ce cher fils et ses frères, et » les plonger dans un abîme de malheurs. » Le duc est touché, réfléchit au danger auquel il s'expose, et donne des ordres contraires. Il demande même un sauf-conduit, et part avec les ambassadeurs du roi pour se rendre à Tours, suivi de plus de quinze cents gentilshommes. Une partie de cette nombreuse suite fait le chemin en cinq bateaux, garnis de canons et de gens de guerre, tandis que le reste va par terre. A une lieue de Tours, les ducs de Bourbon et de Bourgogne viennent au-devant du duc, et l'accompagnent jusqu'à son logement.

Jean de Montrelais, II[e] du nom, est le second évêque de Nantes qui ait usé de la formule d'*évêque, par la grâce de Dieu*. C'était un prélat digne de son rang.

Ce prélat mourut si pauvre, que son chapitre fut obligé de faire les frais de ses

funérailles. Il fut enterré sans épitaphe, ni enfeu, dans la chapelle de Saint-Guillaume, en son église cathédrale. Bonabe de Rochefort, archidiacre de Lamée, lui succéda, par résignation, en 1391.

Les titres de la maison de Penthièvre nous apprennent que la livre de cuivre valait alors 3 sous 4 deniers; le beurre, 6 deniers; l'huile d'olive, 1 sou 6 deniers; la chandelle de suif, 1 sou; et la barrique de vin, 5 et 6 livres; le marc d'argent, 6 livres 5 sous; et le marc d'or, 66 livres.

1392. — Bonabe de Rochefort fonde la sacristie de la cathédrale. L'année suivante, le trésorier trouve le moyen de se décharger, à peu de frais, des fonctions de sacriste, ce qui l'obligeait à coucher toutes les nuits dans la cathédrale.

1395. — Etablissement d'un procureur-général-syndic, à Nantes, pour veiller aux intérêts de la ville.

1396. — Le duc de Lancastre vient à Nantes. Le duc lui donne des navires, des troupes et de l'argent, pour conquérir le royaume d'Angleterre.

1397. — Mort de Bonade de Rochefort. Ce prélat avait reconnu, pendant son épiscopat, l'obédience de Pierre de la Lune, dit *Benoît XIII*. Pierre, Ier du nom, docteur en théologie, est fait évêque de Nantes, en 1397, et administrateur de Coutance, en 1398.

1398. — Bernard, IIe du nom, lui succède dans le courant de cette année.

1399. — Jean IV meurt au château de Nantes, empoisonné, dit-on, par un prêtre de Nantes et le prieur de Josselin, qui, en conséquence, sont arrêtés et constitués prisonniers. Le prêtre meurt en prison, et le prieur est élargi, faute de preuves pour lui faire son procès. Jeanne de Navarre, épouse de ce prince, fait faire, par un artiste Anglais, un tombeau de marbre blanc, et le fait placer sur sa sépulture, dans le chœur de la cathédrale; on le voit aujourd'hui dans la chapelle, près la sacristie.

Jean V, âgé de dix ans, succède à son père, sous la tutelle de sa mère. Cette

princesse est demandée, quelque temps après, en mariage, par Henri de Lancastre, IV.e du nom, roi d'Angleterre. Elle accepte la proposition. Le mariage est arrêté et célébré à Nantes, par procureur, le 3 avril 1400. Jean V est confié aux soins du duc de Bourgogne, son plus proche parent, qui l'emmène à Paris.

La même année, la ville de Nantes est désolée par une maladie contagieuse qui emporte beaucoup de monde.

1401. — Le 3 juin, un ouragan furieux, qui commence sur les 5 heures du matin, renverse des murailles de la ville et les grosses charpentes qui les soutenaient; des arbres très-gros, qui étaient dans le cimetière de Saint-Pierre, sont déracinés, et les campagnes de tout le comté sont ravagées. Les églises de Couëron et de Sainte-Pazanne sont surtout très-endommagées. La tempête ne dure heureusement qu'un quart d'heure; si elle eût duré encore autant de temps, le pays était totalement ruiné.

1404. — Le duc de Bourgogne assemble les Etats à Nantes, et établit des gouverneurs dans les places les plus importantes. La peste ravage le comté de Nantes. On a recours au Ciel. On fait une procession solennelle, le jour de la translation de saint Martin, au mois de juillet. Le clergé et les habitants y marchent pieds nus, les saintes reliques sont portées dans toutes les églises de la cité, et enfin le fléau cesse. L'évêque Bernard est transféré de Nantes à Tréguier. Henri, IV.e du nom, dit le *Barbu*, religieux de l'ordre de Cîteaux, est transféré de l'évêché de Vannes à celui de Nantes.

1405. — Jeanne de France, épouse de Jean V, fait son entrée à Nantes, le 15 mars. Le jour de son arrivée, le feu prend à quelques maisons; mais cet accident ne diminue point la joie que tous les citoyens ressentaient d'avoir cette auguste princesse pour souveraine. Le 10 octobre, fête de saint Clair, le feu prend encore, on ne sait par quel hasard, à la pommette du clocher de l'église cathédrale. Un couvreur, qui y monte le premier, est étouffé par les flammes et brûlé. Il se nommait Jean Lucas.

1406. — Benoît XIII permet d'employer le presbytère de l'église de Saint-

Saturnin de Nantes, à l'agrandissement de l'église de ce nom, également que la rue qui les séparait. Il faut observer que les églises étaient alors isolées, et ne touchaient à aucun autre édifice. Le presbytère de Saint-Saturnin fut transféré dans le lieu appelé *la cave du Bouffai*, qui dépendait autrefois de la paroisse de Sainte-Croix.

Cette même année, synode à Nantes. Il oblige les curés à tenir des registres de baptêmes, etc. Ces statuts furent mal observés dans les campagnes; car il n'y en a point où l'on ait conservé des registres de ce temps-là.

1407. — Le duc Jean V accorde, par lettres-patentes, aux habitants de cette ville, le droit de tenir deux foires franches par chaque année. La première commençait le 1.er janvier, et durait 15 jours; la seconde, nommée *foire Nantaise*, commence le 24 mai, et dure aussi 15 jours.

Au mois de décembre, le duc rend une ordonnance qui permet à l'Alloué de Nantes de nommer douze notables bourgeois, pour mesurer et jauger tous les fûts de vin, suivant l'usement et la coutume du pays.

1408. — La ville de Nantes afféage un domaine par ordre du duc, pour avoir la liberté d'ouvrir des passages et des chemins sur la Motte du château Gaillard. Cette motte était à la sortie de Richebourg, dans l'endroit où était située la communauté des religieuses Ursulines, qui fait maintenant le Collége royal.

1410. — Le 21 février, le duc ordonna à Gille de Lebiest, gouverneur des ville et château de Nantes, de choisir, parmi les bourgeois et habitants, un nombre d'hommes suffisant pour garder les portes de la ville, et de leur accorder un salaire raisonnable. Le 10 avril, le feu prend au couvent des Jacobins, et réduit en cendres, dans l'espace de quatre heures, l'église et la plus grande partie du monastère, avec tous les meubles et ornements. Le duc et les seigneurs de sa cour font rebâtir l'église et le dortoir, fournissent des cloches et des ornements; de sorte que la communauté ne se ressentit pas beaucoup de cet accident.

1411. — Le 21 février, les habitants de Nantes obtiennent du duc Jean V, d'avoir une horloge, à condition d'en prendre tout le soin possible. Elle fut placée au Port-Maillard, pour servir en même temps au château et à la ville.

Il y avait alors à Nantes plusieurs hôpitaux : celui de Toussaint, sur les ponts; celui de Notre-Dame-de-Pitié, dans la rue du Port-Maillard; de Saint-Jean, près les Cordeliers; et de Sainte-Catherine, en Erdre; ces deux derniers ont formé depuis une commanderie de l'ordre de Malte : celui de Saint-Julien, qui est éteint, était une communauté de pauvres mendiants, qui vivaient ensemble et qui mettaient tout en commun; ceux de Notre-Dame, hors les murs, et de Saint-Lazare, sur les Hauts-Pavés, qui, réunis à ceux de Notre-Dame-de-Pitié et de Toussaint, forment l'Hôtel-Dieu, étaient destinés pour les lépreux, espèce de malades qui était fort commune en Bretagne.

Le prieuré de la Magdeleine, sur les ponts, avait un collége de chanoines-réguliers. Le chantre tenait une école de musique; et le scolastique enseignait la grammaire à la jeunesse.

1411. — Jean V et son épouse, Jeanne de France, font diverses fondations à la cathédrale, aux Carmes, aux Cordeliers, et aux Jacobins.

1412. — Gilles de Bretagne, second fils du duc Jean IV, seigneur d'Ingrande et de Chantocé, meurt au siége de Bourges, en Berri, où il servait dans l'armée du duc de Bourgogne. Ce jeune prince n'avait que dix-huit ans. Son corps est apporté à Nantes, le 18 juillet, et inhumé dans la cathédrale.

1413. — Jean V fait faire, dans l'église des Jacobins de Nantes, un sépulcre représentant celui du Sauveur, et y fonde la confrérie de la Véronique. Henri-le-Barbu fonde, en même temps, la psallette de la cathédrale pour six enfants de chœur et deux maîtres, l'un pour les belles-lettres, et l'autre pour la musique.

Aux mois de février, mars et avril 1414, la Loire déborde si considérablement, que la ville de Nantes se voit à deux doigts de sa perte. Plusieurs personnes sont ensevelies sous les eaux, qui emportent des maisons, des navires, et des barques chargées de marchandises; le tout perdu pour les possesseurs.

1415. — Le jour de la Purification, la pointe du clocher de Saint-Pierre tombe, entre minuit et une heure. Comme le clocher était en bois, on fait abattre ce qui était resté debout, pour le reconstruire en pierres.

1418. — Jean Goubard, religieux dominicain, prêchant le vendredi-saint, sur la place Saint-Pierre, dit *qu'un frère mendiant doit avertir son pénitent d'aller à confesse, à son curé, une fois par an; mais que si celui-ci ne le veut pas, le religieux peut et doit même lui donner l'absolution.* Il ajouta *que les curés n'exigeaient si soigneusement que leurs paroissiens allassent à confesse à eux, que pour pécher plus facilement avec eux.*

Robert, de l'ordre des frères mineurs, prêchant dans l'église de son couvent, le premier dimanche de carême, avance ces propositions : *Le curé n'est pas le prêtre propre, désigné par la* Clementine Dudùm; *et ceux qui obligent leurs paroissiens à se confesser à eux, une fois l'an, loin de faire une bonne action, tombent dans une espèce d'hérésie, parce que les religieux mendiants sont les propres prêtres désignés par la décrétale citée, sur laquelle les curés se fondent.* Il prend de là occasion d'élever son ordre au-dessus de celui des prêtres séculiers, et vante les priviléges des moines mendiants.

L'évêque de Nantes et son official, informés de ce qui se passait, citèrent les prédicateurs imprudents à comparaître, et les condamnèrent à se rétracter publiquement de leurs fausses doctrines, et à payer les frais de la sentence.

1419. — Henri-le-Barbu meurt le 17 avril; il est remplacé sur le siége épiscopal de Nantes, par Jean, III.e du nom, dit de *Châteaugiron* et de *Malestroit*, évêque de Saint-Brieuc.

Le duc Jean V et Richard de Bretagne, son frère, que la comtesse de Penthièvre avait fait inviter par son fils à venir passer quelques jours à Champtoceaux, partent de Nantes, le 13 février, avec une suite peu nombreuse. Olivier, fils aîné de la comtesse, après avoir pris avec sa mère, les mesures qu'ils croyaient nécessaires pour la réussite de leur dessein, vient au-devant du duc jusqu'au Loroux-Botterau, sous prétexte de lui faire honneur. A quelque distance de ce bourg est la petite rivière de Divatte, qu'il fallait passer sur un mauvais pont de bois. Dès que le duc et son frère sont de l'autre côté, les gens de la suite du comte jettent, comme par badinage, les planches du pont dans la rivière. On croit d'abord que ce n'est qu'un jeu, et le duc en rit comme les autres. Il est bientôt détrompé. Charles de Penthièvre paraît tout-à-coup, à la tête d'une troupe d'hommes armés. Les deux princes sont saisis; et leur suite, trop peu nombreuse pour résister à celle des Penthièvre, ne peut que déplorer le sort de

ses maîtres, qui sont mis, pieds et poings liés, sur de mauvais chevaux, et conduits pendant la nuit, au château de Palluau, en Poitou, d'où ils sont ramenés, quelques jours après, à Champtoceaux, et détenus prisonniers.

La nouvelle de cet attentat, répandue dans la Bretagne, et surtout dans le comté Nantais, y cause la plus vive indignation. On vit alors combien Jean V était aimé. Tous ses sujets, grands et petits, riches et pauvres, courent aux armes pour la délivrance de ce souverain chéri. Toutes les places de la comtesse de Penthièvre sont assiégées et prises, et une armée nombreuse paraît devant Champtoceaux, avec une artillerie formidable. Le duc est délivré, et la place est rasée. (Voyez la suite dans le deuxième volume des preuves de l'histoire de Bretagne, par dom Hyacinthe Morice, religieux bénédictin.)

Les officiers du duc et les magistrats de la ville font ouvrir, dans les jardins de la commanderie de Sainte-Catherine, un chemin qui commençait à la cour du connétable, et finissait à la porte de Saint-Nicolas. Cette commanderie n'était point encore unie à celle de Saint-Jean. Elle consitait en un hôpital et un cimetière. Ses jardins s'étendaient le long du mur de ville, bâti par Pierre de Dreux, en 1219, jusqu'à la rue Saint-Nicolas. En 1720, on voyait encore, sur le sommet d'une des tours qui flanquaient le mur, la statue en plomb d'Alix de Bretagne, épouse de Pierre de Dreux. Ce monument ne subsiste plus.

1420. — Le duc Jean V, tenant son parlement général à Vannes, accorde, par lettres-patentes, du 19 septembre, aux habitants de Nantes, le droit d'élire, quand il leur plairait, mais sans contestations ni cabales, dix à douze notables bourgeois, pour la défense et poursuite des causes qui pourraient intéresser la ville. C'est là l'époque de l'érection de la communauté de Nantes. Les Nantais représentèrent dans le même temps au prince, qu'autrefois, pour le bien et les réparations à faire à leur ville, il avait daigné accorder le dixième du vin qu'on vendait en détail dans toute l'étendue de la cité; mais que les deniers provenus de cette imposition n'avaient pu suffire pour raser Champtoceaux, et faire bâtir la tour appelée *Grosse-Bombarde* (1), dont l'édifice n'était pas encore achevé.

(1) C'était la grosse tour du Port-Communeau. Elle a été démolie en 1757.

1423. — Le prieuré de Sainte-Croix était encore habité par un prieur et des moines, qui y célébraient l'office divin.

1424. — Lettres-patentes du duc Jean V, données à Vannes, le 18 février, portant suppression des places de gardes des portes de la ville de Nantes. Le tonneau de froment valait alors 6 livres, ce qui faisait 13 sous le setier.

Le clocher de Saint-Pierre n'avançait pas, faute d'argent. Le chapitre eut recours au duc, qui lui accorda un droit sur les vins qui se débiteraient sous le fief de l'évêque et du chapitre. C'est le commencement de l'octroi dont ce dernier a joui jusqu'au moment où il a été perçu pour le compte de la ville.

1427. — Tremblement de terre à Nantes et dans tout le comté. L'évêque fonde l'office et la fête de la Présentation de la Vierge, dans tout son diocèse.

1428. — Nouveau tremblement de terre qui cause des désastres à Nantes.

1429. — Ordonnance du duc, du 16 février, qui défend à tous merciers détaillants de vendre leurs marchandises autres jours que le samedi. Jean de Malestroit, évêque de Nantes, est fait chancelier de Bretagne et gouverneur de sa ville épiscopale.

1431. — Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, arrive à Nantes le 23 avril, et y célèbre un concile. Les évêques de Rennes, de Vannes, de Dol, de Quimper, de Saint-Malo, du Mans, et d'Angers, n'y assistent que par procureurs.

Ce concile proscrit les ridicules cérémonies en usage parmi le peuple, au 1.er mai, le lendemain de Pâques et à la fête des fous. Le 1.er mai on rançonnait ceux qu'on trouvait au lit. (Dom Lobineau et dom Morice, bénédictins. Voyez leurs histoires).

Ceux qu'on trouvait au lit le lendemain de Pâques, au matin, laïques ou ecclésiastiques, étaient promenés nus par les rues, et portés, en cet état, à l'église où, après les avoir placés sur l'autel même, on les arrosait largement d'eau bénite.

La fête des fous était une réjouissance profane, qui durait depuis le jour

de Noël jusqu'à la fête des Innocents. Ces divertissements étaient suivis de la débauche la plus scandaleuse.

Un des canons ordonne aux évêques de faire l'Ecriture-Sainte pendant leurs repas, et de se servir de la formule romaine pour la bénédiction de la table et les actions de grâces Pour éviter la profusion des viandes et inspirer la frugalité, il fut défendu aux ecclésiastiques de servir plus de deux plats sur leur table, à moins qu'ils ne traitassent des princes ou des grands, dont on pourrait espérer quelques avantages ou craindre quelques persécutions.

On interdit la coutume qu'avaient les prédicateurs de prêcher sur des échafauds élevés sur des places publiques, avec des éclats de voix et des gestes ridicules. On leur prescrivit d'annoncer la parole de Dieu, avec humilité et décence dans les églises, et non ailleurs.

Les adultères connus de tout le monde et les concubinaires publics furent excommuniés. Les blasphémateurs furent condamnés à demeurer sept dimanches hors de l'église, pendant la grand'messe, à jeûner sept vendredis, au pain et à l'eau. Un autre abus, que le concile essaya inutilement de détruire, c'est le charivari ou bruit scandaleux qu'on faisait à la porte de ceux qui passaient à de secondes noces, le jour même de la célébration du mariage. Ces désordres, frappés des anathèmes de l'église, et défendus par les lois du souverain, n'ont pu jusqu'ici être réprimés; ils subsistent encore dans plusieurs cantons de la province. On a remarqué que c'est depuis ce concile qu'ont commencé les mascarades de carnaval, puisque les historiens, les conciles et les évêques n'en ont fait mention que quelque temps après.

1431. — Le mariage de François, comte de Montfort, fils aîné du duc, avec Yolande d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, est conclu au mois d'août, et célébré dans la cathédrale de Nantes, au mois de septembre suivant. Les fêtes les plus brillantes se succèdent pendant plusieurs jours.

Au mois d'octobre de la même année, Isabeau de Bretagne, fille du duc Jean V, épouse de Gui de Laval, accouche au château de Nantes, d'une fille, qui est baptisée dans la cathédrale, par Jean du Bouc, évêque de Tréguier.

Les plaids généraux furent tenus pour la première fois, à Nantes, au commencement de novembre 1431, par Pierre de l'Hôpital, sénéchal de Nantes et de Rennes, et juge universel de toute la Bretagne.

1433. — Jeanne de France, duchesse de Bretagne, meurt à Vannes le 20 septembre. Le duc sort aussitôt de cette ville, séjour désormais odieux pour lui, et vient, avec sa famille et sa cour, à Nantes. Il y jette, l'an 1434, les fondements d'une nouvelle église cathédrale, beaucoup plus spacieuse que l'ancienne. On commence l'ouvrage, le 14 avril, par le magnifique portail de cette église. Jean V pose la première pierre; Jean de Malestroit, évêque du diocèse, la seconde; François, prince héréditaire de Bretagne, la troisième; le chapitre, la quatrième; Pierre de Bretagne, la cinquième; et la ville, la sixième. On lit sur une planche, derrière la principale porte d'entrée, ces quatre vers :

L'AN MIL QUATRE CENT TRENTE-QUATRE,
A MI-AVRIL, SANS MOULT BARATTRE,
AU PORTAIL DE CETTE ÉGLISE,
FUT LA PREMIÈRE PIERRE ASSISE.

1436. — Le sire de Châteaubriant est nommé gouverneur de Nantes.

1440. — Gilles de Laval, maréchal de France, seigneur de Retz, d'Ingrande et de Chantocé, est condamné, le 23 octobre, dans la salle du Château de Nantes, à être brûlé vif, pour punition de ses crimes. La sentence est exécutée le 23 décembre suivant, dans la prairie de Biesse ou de la Magdeleine, à l'endroit où l'on voit, sur les Ponts, les images de la sainte Vierge, de saint Gilles et de saint Lau. La sentence fut pourtant mitigée lors de l'exécution. On étrangla le coupable avant de mettre le feu au bûcher, et on en retira le cadavre avant qu'il fut consumé. Il fut inhumé dans l'église des Carmes, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. (Voyez Gilles de Laval, dans l'Histoire de Bretagne.)

On croit que la chapelle de Saint-Yves, qui était au carrefour de la Boucherie, avant l'ouverture du canal, fut fondée par Jean V, en 1440 ou 1441.

Les évêques de Nantes tenaient alors leurs grands jours dans le palais épiscopal, et confirmaient ou infirmaient la sentence de leur sénéchal, sur les appellations des parties. Du tribunal de l'évêque les causes étaient portées, par appel, au parlement du duc, et, lorsque celui-ci confirmait la sentence du prélat, l'appelant était condamné à lui payer 60 sous 1 denier monnaie d'amende. Tout ceci se trouve détaillé et expliqué dans les actes du serment de fidélité prêté au duc par les évêques, aux années 1315, 1384 et 1477. Il est encore

prouvé que les évêques de Nantes jouissaient de ce droit, par la sentence que rendit Jean de Malestroit, en son audience des grands jours du 8 mai 1442, sur l'appel du jugement rendu par son sénéchal des régaires, au sujet de la chasse, entre Jean Moreau, chantre de Nantes, et Jean du Tierxent. La sentence de l'évêque infirme le jugement du sénéchal.

1442. — Jean V meurt le mercredi 29 août, sur les deux heures du matin, au manoir de la Touche, près Nantes, maison dépendante alors de l'évêché, et occupée depuis par les prêtres Irlandais. Son corps est porté au château, et le curé de Sainte-Radegonde, en qualité de recteur du lieu, le présente au chapitre pour l'inhumer. Les obsèques se firent avec beaucoup de pompe; tout le clergé y assista; le curé de Sainte-Radegonde reçut ses droits. Les deux chapitres, les Jacobins, les Carmes et les Cordeliers furent aussi payés de leur assistance. L'évêque Jean de Malestroit fit la cérémonie des funérailles.

François, I.er du nom, fils aîné de Jean V, lui succéda au duché.

1443. — Guillemette, femme le Febvre, fait don à la fabrique de Saint-Similien, dit *Saint-Sambin*, de 4 sous 6 deniers et six quarts de vin de rente.

Le sceau de la prévôté de Nantes était un vaisseau à un seul mât et à quatre hermines, deux desquelles étaient au-dehors des cordages, côte à côte, et les deux autres dans les cordages, avec une inscription autour.

Isabeau de Bretagne, sœur du duc, épouse de Gui de Laval, meurt au château d'Aurai, des suites d'une couche. Son corps est apporté à Nantes, et inhumé dans l'église des Jacobins. Jean de Malestroit et de Châteaugiron, évêque de Nantes, meurt aussi le 14 septembre. Ce prélat avait fondé, dans sa cathédrale, plusieurs anniversaires pour les princes qu'il avait aimés; savoir : Jean V; Charles VI, roi de France; Henri IV, roi d'Angleterre, et Olivier de Clisson, connétable de France. Son épitaphe était sur une table d'airain dans la cathédrale; la voici :

Clarissimo sanguine progenitus, magni spiritûs et animi vir, atque ad magna et ardua natus, Reverendus in Christo Pater Dominus Johannes de Malestricto, Britanniæ Cancellarius, priùs Briocensis Ecclesiæ, dehinc Nannetensis Episcopus, in utrâque variis et magnificis dotationibus divinum

cultum multipliciter auxit, juraque et privilegia prudenter et strenuè tutatus est. Nannetensem quatuor et viginti annis feliciter administravit, quam præclaris ædificiis et pretiosâ Reliquiarum, vestium, tapetium, et librorum suppellectile florentem, relinquens, obiit die XIII[a] mensis septembris, anno à natali Christiano **1443.**

Et plus bas :

CUM TUBA TERRIFICIS QUATIET CLANGORIBUS ORBEM
QUATUOR A VENTIS, CORPORA STRATA CIENS,
CUMQUE VORAX HŒDOS INVOLVET FLAMMA SINISTROS,
ET VIX SUBSISTENT AUGIMA SANCTA POLI,
JUDICIS AD DEXTRAM STATUARIS CLARE JOHANNES,
NANNETESQUE TUOS, PASTOR, AD ALTA TRAHAS.
SPIRITUS INTERRA DIVINA LUCE FRUATUR;
DONEC, ET IPSA CARO, LUCE ADOPERTA MICET.

Guillaume, II.e du nom, déjà élu évêque du Mans, monte sur le siége épiscopal de Nantes, en 1443, par résignation de son oncle. Ce prélat était fils de Jean de Malestroit et de Jeanne de Dol. Il avait été un des juges du maréchal de Retz.

1444, (En) la chapelle de Bon-Secours fut fondée, comme il était prouvé par l'inscription, en caractères gothiques, gravée sur une pierre d'ardoise, incrustée dans le mur du côté de l'épître :

Le jour de la fête de monseigneur Jehan l'évangiliste, 27.e jour de décembre 1444, fut cette chapelle dédiée par révérend père en Dieu, Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, laquelle naguère, avant ledit jour, avaient fait édifier Allain Rayemont et Jamette Philippe, sa femme, à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame; et, en icelle, ont fondé une messe perpétuelle, à y être célébrée, par chacun dimanche, au matin, avant la grand'messe de la paroisse de Sainte-Croix-de-Nantes, par le chapelain de ladite chapelle, présent et avenir, qui est tenu à ce faire, avec dire et faire, par chacun jour, autres services et suffrages déclarés ès-lettres et instruments sur ces faits; pour laquelle messe célébrer et autres services faire, et pour l'administration du corps de Notre-Seigneur J.-C., qui repose au sanctuaire ci-dessus, icelui chapelain est et sera tenu faire résidence sur le lieu, sauf que, quand il aurait maladie ou nécessité urgente de vaquer

en personne à ses affaires nécessaires, il pourra commettre chapelain idoine à célébrer ladite messe et faire lesdits autres offices et services, durant ladite maladie et le temps qu'il vaquera à sesdites affaires nécessaires, sans charge ne occupations du service d'autres bénéfices, duquel chapelain auxdits fondateurs, leurs hoirs et causes, ayant en perpétuel la nomination, quand le cas adviendra ; et lesquels fondateurs et leurs hoirs ont droit à toujours mais, d'avoir céans leur sépulture, franche et sans rien en payer au curé de Sainte-Croix-de-Nantes, ne aussi de l'assurance du luminaire et autres choses qui serviront aux enterrements et services desdits fondateurs et de leurs hoirs, et ci-devant est la sépulture d'iceux fondateurs. Priez pour eux et pour tous les fidèles défunts, que Dieu leur fasse pardon. Amen.

Le sire de Guémené-Guingamp, seigneur du château de Guémené-Guingamp, situé dans la paroisse de Cordemais, est nommé capitaine des ville et château de Nantes, en 1444. La tour de Sauvetout fut achevée cette année. On arrivait alors au Port-Maillard par un pont couvert en ardoises, lequel joignait le boulevart. Les frères de la confrérie de la Passion (fondée en 1360 par le duc Jean IV, surnommé le *Vaillant*), donnaient tous les vendredis de la semaine, 6 deniers à l'hôpital. Les jours maigres, les malades ne mangeaient que du poisson et des légumes : la viande, les œufs, le beurre et le laitage étaient entièrement bannis de cette maison pendant le carême.

1445. — La communauté de ville envoie, pendant le carême, à la dame de Guémené-Guingamp, qui venait d'accoucher au château de Touffou, paroisse du Bignon, des vins de liqueur, et le meilleur poisson qu'on pût trouver à Nantes.

Les Chartreux sont mis, à la sollicitation du connétable, comte de Richemont, en possession de la Collégiale, qui portait le nom des *saints Donatien et Rogatien*.

L'église de Saint-Nicolas étant trop petite, les paroissiens achetèrent de Michel Botinard, abbé de Pornic, une maison qu'il possédait auprès de cette église. La maison fut employée, en 1461, à faire un cimetière.

On trouve dans les actes du 12.me siècle, que le cimetière de Saint-Nicolas était dans le quartier de Sainte-Catherine, auprès d'une maison qui appartenait à l'abbaye de Buzai. Le plus ancien titre de la paroisse de Saint-Nicolas est de 1395, et le seul qu'elle ait de ce siècle. Ceux du 15.me siècle sont en petit

nombre. Ils nous apprennent que la sépulture dans l'église n'était pas gratuite, et qu'il en coûtait plus à ceux qui étaient auprès de l'autel qu'à ceux qui en étaient éloignés; que la principale porte de l'église était au milieu du cimetière, entre deux échelles ou escaliers qu'on y voit encore; et que l'aumônerie était dans le lieu où l'on a depuis fait bâtir la grande porte de l'église, lors de son accroissement, en 1461. L'aumônerie fut alors transférée et bâtie dans l'endroit appelé *Lérault*, d'autant plus aisément que Henri-le-Barbu avait défendu que les hommes et les femmes couchassent dans les églises.

On voit dans un compte de fabrique de l'an 1458 ou 1459, que les luminaires des enterrements ne consistaient qu'en deux torches, pour les grandes personnes qui les demandaient, et qu'une seule suffisait pour les enfants.

La paroisse de Saint-Nicolas, qui compte aujourd'hui environ 20,000 habitants, n'avait, en 1449 à 1459, que 960 à 970 personnes mariées, y compris les veufs et les veuves.

L'écu royal au coin de France, de 64 au marc, avait cours en Bretagne à 25 sous. Le duc François I.er en fit donner 100 aux Jacobins de Nantes, pour un anniversaire qu'il fonda à perpétuité, l'an 1450, dans leur église. Le prince mourut à Vannes, le samedi 17 juillet de la même année.

Pierre II, qui lui succéda, fit avertir, le 18 octobre, le chapitre qu'il voulait faire son entrée à la cathédrale, cérémonie qui n'avait jamais été pratiquée avant lui. Les chanoines s'assemblèrent aussitôt, et résolurent de sortir processionnellement, au son de toutes les cloches, et avec les reliques, au-devant du prince, et de faire un feu de joie sur la place Saint-Pierre. On ne lui envoya point le pain et le vin du chapitre, comme on l'a pratiqué quelquefois envers les princes qui ont fait leur entrée à Nantes. Cette cérémonie rappelait à la mémoire la conduite de Melchisedech envers Abraham.

1450. — Le 12 novembre, l'archevêque de Tours vient faire la visite de la cathédrale de Nantes et du chapitre, qui lui donne, pour son droit de visite, 12 saluts d'or fin. Environ le même temps, Guillaume de Malestroit défend aux fidèles de manger du beurre et du lait dans les jours maigres.

Les chanoines de la cathédrale portaient l'aumusse sur la tête, et non sur le bras. En hiver, au lieu du camail dont ils se servent aujourd'hui, ils avaient un bonnet qu'ils conservaient depuis la Toussaint jusqu'au 1.er mars.

1453. — Pierre II, qui, avant de monter sur le trône, avait fait bâtir le chœur et les chapelles de l'église collégiale de Notre-Dame-de-Nantes, fit aussi faire le beau clocher qu'on y a vu jusqu'à sa démolition.

1454. — Le roi et la reine de Sicile viennent à Nantes pour y voir le duc, qui les reçoit avec beaucoup de magnificence.

1455. — Le duc Pierre II obtient du pape Calixte III, à la sollicitation de la duchesse, son épouse, une bulle pour fonder un monastère de religieuses de l'ordre de sainte Claire, à Nantes. Le prince acheta de Françoise de Rieux, une maison très-ample, avec ses jardins, située vis-à-vis l'église paroissiale de Saint-Vincent, et nommée *l'Hôtel de Rochefort;* maison que les pères Carmes avaient occupée lors de leur premier établissement en cette ville.

1456. — Reconnaissance des reliques des saints Donatien et Rogatien. Un habitant de Nantes, homme riche, nommé Guillaume d'Aulnet, voulut rétablir, à ses frais, le grand autel de la cathédrale. Sur cet autel était un cercueil tout couvert d'or et de pierres précieuses, et fabriqué avec art. On l'appelait ordinairement *la châsse des saints Donatien et Rogatien,* parce que la tradition enseignait que c'était là qu'étaient renfermées les reliques de ces deux illustres martyrs; mais personne ne savait sous qu'elle forme elles y étaient, et dans quel temps elles y avaient été déposées. Sur les côtés du cercueil, vers le fond, étaient écrits ces deux vers latins :

Continet hic tumulus fratrum sacra corpora, quorum
Obtineat populus meritis hic regna polorum.

D'un bout, on lisait en grosses lettres, *saint Donatien;* et de l'autre, *saint Rogatien.*

Comme on ne pouvait réparer l'autel sans ôter la châsse, l'évêque assembla son chapitre et les habitants notables de la ville, avec lesquels il convint d'ouvrir ce cercueil, afin de rétablir ce qu'il y aurait de défectueux, et de réparer les outrages du temps. La cérémonie fut assignée au 27 décembre.

Au jour marqué, Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, se trouva malade. Il chargea Denis de la Loherie, évêque de Laodicée, de faire la cérémonie.

Ce prélat fit placer le tombeau sous une tente qu'on avait eu soin de décorer des plus belles tapisseries. A neuf heures on sonna toutes les cloches pour appeler le peuple, qui était accouru de toutes parts pour voir cette fête.

La cérémonie commença par une procession, depuis le chœur de l'église cathédrale jusqu'à la tente où était le reliquaire. L'évêque encense d'abord ce tombeau, ensuite fait venir un orfèvre qui enlève la première couverture. Le bois paraît, et étonne tout le monde par sa beauté; on eût dit qu'il ne faisait que de sortir des mains de l'ouvrier. Le menuisier, avant de toucher à ce bois sacré, se jette aux pieds du prélat, lui demande la bénédiction et l'obtient. Il se met aussitôt à travailler et fait une ouverture assez grande. On aperçut deux boites très-propres et presque entièrement semblables. Sur la première était écrit en lettres rouges, *saint Rogatien*, et, sur l'autre, *saint Donatien*. Au-dessus de de l'une et de l'autre étaient six trous, comme pour donner de l'air. Le prélat, l'archidiacre, Guillaume du Chaffaut, tirent la première châsse. Le peuple se livre aux transports de la joie la plus vive, qu'il manifeste par des cris de *Noël! Noël!* On ôte la couverture, on voit un linge d'une blancheur éclatante, avec un morceau de drap de soie de couleur de pourpre, qui paraissait tout neuf. On le développe et on le trouve plein d'os; il ne manquait que celui d'une jambe. On exposa ces dépouilles sacrées à la vénération du peuple, et on continua la cérémonie.

On ne pouvait tirer la seconde boite, qui était attachée au fond du reliquaire. On y fit entrer un enfant de douze ans, par l'ouverture qu'on avait pratiquée. L'enfant la détacha et la présenta à l'évêque. On l'ouvrit, et on trouva un petit sac de peau de cerf, cousu avec un fil de soie, auquel était suspendu un cachet si ancien, qu'on eut bien de la peine à découvrir qu'il était de cire. Il représentait, autant qu'on en pût juger, un prélat, la mitre en tête et le bâton pastoral à la main. On ouvrit le sac, et on trouva les os de saint Donatien, enveloppés dans un morceau d'étoffe de soie blanche. On les exposa avec ceux de son illustre frère, à la vénération du peuple, qui faisait retentir le lieu saint d'acclamations.

On chanta solennellement le *Te Deum*, après lequel l'évêque célébra la Messe. Après vêpres, les reliques furent replacées dans le cercueil.

La place de lieutenant du prince, au gouvernement de Nantes, fut créée, le 27 septembre 1457, en faveur de René Rouaud. Le duc Pierre II mourut de paralysie, au château, le 27 septembre de la même année, sans laisser d'enfants de

Françoise d'Amboise, son épouse. Il fut inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame.

Arthur, III.e du nom, frère du duc Jean V, succéda à Pierre II, au duché. Ce prince conserva l'épée de connétable de France, malgré toutes les représentations qu'on lui fit à ce sujet. Son règne fut malheureusement trop court pour le bonheur de la Bretagne. Il ne vécut pas heureux sur le trône. Il trouva dans l'évêque de Nantes, un rebelle d'autant plus coupable que ce prélat lui était redevable de son évêché. Ce prince avait pourtant été averti des peines qu'il se préparait. Comme il aimait Guillaume, il avait engagé Jean de Malestroit, son oncle, à lui résigner l'évêché de Nantes. Jean ne put se refuser aux instances réitérées d'Arthur, qui n'était alors que comte de Richemont; mais, comme il connaissait son neveu, il ne voulut pas qu'on pût lui imputer les troubles qu'il prévoyait devoir suivre son élévation à l'épiscopat. Il dit au comte: « Je ferais plus pour vous que pour » homme qui vive; mais, par le corps de Notre-Dame, vous vous en repentirez; » car c'est le plus mauvais ribaud traistre que vous veiste oncques, et si vous le » connoigsiez comme moi, vous n'en parleriez jamais. » Malgré une déclaration si peu favorable à Guillaume, et quelques démarches séditieuses qui lui étaient échappées, Arthur, entraîné par l'amitié, ne cessa de presser le bon évêque de lui accorder sa demande. Le nouveau prélat occasiona bientôt des plaintes très-fondées; mais Arthur était aveuglé par son inclination pour Guillaume, et ne pouvait croire qu'un homme qu'il aimait pût être méchant. Il le chérissait toujours et le comblait de bienfaits. Guillaume les paya de la plus noire ingratitude. Il refusa de faire serment de fidélité et hommage à son bienfaiteur pour son temporel, excommunia quelques-uns de ses officiers, et somma le duc lui-même de faire mettre en liberté des prisonniers d'un autre diocèse, saisis dans celui de Nantes (voyez la fin dans l'histoire de Bretagne de Dom Hyacinthe).

1458. — Arthur ne vit point la fin de ce démêlé; il mourut, le 26 septembre, de poison, selon les uns, et selon les autres, du chagrin que lui causa l'évêque de Nantes. Il fut inhumé dans l'église des pères Chartreux, où l'on voit son tombeau chargé des armes de Bretagne et de Luxembourg.

Arthur avait été marié trois fois; sa troisième femme était Catherine de Luxembourg; c'est elle qui a fait bâtir l'église et le couvent des pères Chartreux. Il ne laissa point d'enfants. La Bretagne perdit en lui le plus grand des souverains qu'elle eût eu

jusqu'alors. Son expérience consommée dans les affaires, sa sagesse, ses vertus, faisaient espérer à cet état la félicité la plus parfaite. Il avait blanchi sous les armes, et passait pour le plus grand capitaine de son temps. Ses exploits et ses talents lui acquirent une réputation rarement aussi bien méritée. La France, surtout, lui doit des obligations immortelles, et le compte au nombre de ses principaux défenseurs.

François, II.e du nom, fils aîné de Richard, comte d'Étampes, et de Marguerite d'Orléans, succéda à son oncle au duché de Bretagne.

1458. — On vit, cette année à Nantes, quatre duchesses de Bretagne, savoir : Marguerite de Bretagne, épouse du duc François II, actuellement régnant; Isabeau d'Ecosse, veuve de François 1.er; Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, et Catherine de Luxembourg, veuve d'Arthur III.

Les moines de Redon cédèrent aux chanoines de Notre-Dame-de-Nantes, la moitié de cette église dont ils jouissaient, et firent bâtir la chapelle de Notre-Dame-de-Toute-Joie, qui était auprès de l'Hôtel-de-Ville.

1459. — Dès que le duc eût fait son entrée à Rennes, il vint à Nantes, et y fut reçu par le clergé, à la porte de Saint-Nicolas, le 30 mars 1459. Toute la ville était dans l'ivresse de la joie. Le prince était jeune, d'une figure aimable, et aimait les plaisirs.

Le 4 avril, le duc rendit une ordonnance qui portait que, pour le présent, on fabriquerait à Rennes et à Nantes seulement, des monnaies blanches et noires, des grands et des petits blancs, des doubles et des deniers.

Henri de la Villeblanche fut nommé, le 6 janvier, lieutenant du duc, dans la ville de Nantes.

La dédicace de l'église des Chartreux de Nantes fut faite le 16 août.

1460. — Dans un compte de la fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas, rendu en 1460, on trouve des preuves de l'horreur qu'inspiraient les lépreux. Guillaume Champion, qui avait été pourvu du commandement des paroissiens de Saint-Nicolas, par la cour de monseigneur l'official, avait été soupçonné de lèpre, et, comme tel, rejeté par les habitants.

Aussitôt que le duc François II s'était vu sur le trône, il avait pensé à terminer

tous les différents qu'il avait avec l'évêque de Nantes. L'archevêque de Tours, pour hâter l'accommodement, décida que les censures lancées précédemment seraient nulles, et que les officiers excommuniés pourraient se faire absoudre.

François II, qui savait que le clergé était difficile à soumettre, s'avisa, d'après le conseil de son chancelier Jehan Macé, seigneur de la Chevallerais et de Vaudoré, d'un expédient qui lui réussit. Il envoya dès le commencement de son règne, au pape, une ambassade magnifique avec une lettre très-soumise. L'orgueil du pontife fut flatté de l'attachement du prince Breton, et des sentiments respectueux qu'il montrait pour l'église. Aussi François II n'eut-il point à se plaindre des souverains pontifes. Ils lui accordèrent les faveurs les plus signalées, et ne se déclarèrent jamais contre lui. Dans les démêlés qu'il eut avec l'évêque de Nantes, il n'eut à combattre que le roi de France, protecteur intéressé du prélat. La cour de Rome resta neutre, ou ne servit que très-faiblement l'évêque.

L'Université de Nantes fut érigée, en 1414, par une bulle du pape Jean XXII. Cette érection fut confirmée en 1418, par Martin V; en 1448, par Nicolas V. Pie II, plus ami des sciences, donna, en 1460, une bulle conforme aux désirs du duc François, qui fonda cette Université à Nantes, le 22 septembre 1461. Elle était composée des Facultés de théologie, du droit canon, du droit civil, de médecine et des arts. Un père Carme, nommé Longue-Épée, composait seul la Faculté de théologie, tant la science était rare alors. La Faculté de droit fut seule transférée à Rennes, par ordre du roi, le 1.er octobre 1735.

Le 17 août 1461, le duc fit faire dans la cathédrale, un service solennel pour le repos de l'ame du roi Charles VII. Ce prince était mort, le 22 juin, du chagrin que lui avait causé la révolte de son fils.

Louis XI, qui lui succéda, ne tarda pas à venir en Bretagne, sous prétexte de faire un voyage à Saint-Sauveur-de-Redon ; mais ce motif n'était pas le seul qui conduisit le monarque dans le duché : il était bien aise d'examiner les villes du pays, les forces du prince, et de sonder les dispositions du peuple. Louis passa à Nantes, et y fut reçu par le duc avec beaucoup plus de magnificence que de sincérité. François, qui avait pénétré la politique du roi, ne put jamais lui montrer de la confiance, quelque effort qu'il fît sur lui-même pour cacher ses sentiments aux yeux du monarque; peu s'en fallut même qu'ils ne se quittassent ennemis.

1461. — Le 13 novembre, Tannegui du Châtel est nommé gouverneur de Nantes.

Guillaume de Malestroit, après l'épiscopat le plus orageux, se démet de son évêché en faveur d'Amauri d'Acigné, son neveu, et son filleul (1). Ce prélat était allé à Rome, et avait obtenu ses bulles. Il revint en Bretagne, et se présenta au duc, qui fit lire ses titres et lui permit de prendre possession de son évêché. Dès-lors, Amauri fut reconnu évêque de Nantes par le duc, qui le qualifiait tel dans ses lettres et dans la conversation.

Le prince eut bientôt lieu de se repentir d'avoir été si facile. Amauri ne fut pas plus tôt établi sur son siége, qu'il refusa de faire serment de fidélité, sous prétexte que son église était indépendante, et qu'il ne devait reconnaître, tant dans le temporel que dans le spirituel, d'autre supérieur que le pape. Ces prétentions ne pouvaient manquer d'irriter le duc contre le prélat; mais celui-ci, qui se sentait appuyé, ne se souciait pas de la colère du prince. Ses ennemis ne laissèrent pas échapper cette occasion de lui nuire. Ils étaient puissants auprès du duc, puisqu'ils étaient à la tête des affaires. Les plus considérables étaient Tannegui du Châtel et le chancelier de Bretagne, Jehan Macé. Ils lui représentèrent Amauri comme un rebelle, fauteur de la France, et d'autant plus à craindre qu'il avait auprès du roi des parents et des amis; que cette couronne, dont il était l'espion, ne manquerait pas de prendre sa défense et d'appuyer ses entreprises, pour profiter des troubles de l'état; et qu'il fallait au plus tôt le mettre dans l'impossibilité d'exécuter ses mauvais desseins, si l'on ne voulait s'exposer aux plus grands dangers.

François n'eut pas de peine à se rendre à toutes ces raisons. Il connaissait Louis XI, et savait bien qu'il ne laisserait pas échapper l'occasion de lui faire la guerre.

Ces considérations décidèrent le duc à agir vivement contre Amauri. Il assembla un conseil extraordinaire, composé du chancelier, du vice-chancelier, du président de Bretagne, d'Olivier de Coëtlogon, d'Eustache d'Épinai, de Michel de Partenai, de Jean Dubois, et du sénéchal de Vannes. Olivier de Coëtlogon fut d'avis de ne rien précipiter, mais de mander les seigneurs d'Acigné, de la Hunaudaye et de Coëtquen, pour terminer l'affaire à l'amiable. Cet avis ne

(1) Ce prélat était né à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, diocèse de Nantes, où sa maison possédait de très-grands biens.

fut pas suivi ; on résolut de traiter le prélat avec toute la sévérité possible (voyez la suite de cette affaire dans l'histoire de Bretagne).

1463. — Cette année, parut à Nantes le premier faiseur d'almanachs.

1464. — Jean Simon, chanoine de Notre-Dame, fonda, dans la même année, la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge, pour être célébrée à perpétuité, par les chefecier, chanoines, chapelains et chantres de la collégiale, en la maison de la Chefecerie, ou à la Psallette, ou en tel autre endroit qu'il plaira.

Le 23 mai, le conseil du duc ordonna que, pour plus grande sûreté, on nommerait tous les jours quatorze ecclésiastiques ou gens d'église, accompagnés de quatorze habitants, pour visiter les portes de la ville, et faire la garde pendant la nuit. La porte la plus importante était celle du port Briand-Maillard. Comme la ville pouvait facilement être surprise de ce côté, on la gardait avec beaucoup plus de soin.

La nouvelle aumônerie de Lérault fut construite vers ce temps-là. Elle sert aujourd'hui de chapelle ou de salle pour le catéchisme.

1466. — Par lettres du 16 mai, le duc permet aux habitants de Nantes de bâtir des fours et des moulins, et de faire moudre leur grain où bon leur semblerait. Il les exempte, par les mêmes lettres, des droits de vente qui lui étaient dus pour les acquêts faits sous la juridiction de la Prévôté, appelée le *Gentil Fief du Duc*, et leur donne la liberté d'avoir des colombiers.

Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes, mère du duc François II, mourut au mois d'avril 1466. La dépense des funérailles coûta au duc 6,200 livres.

Gérard de Crussol, archevêque de Tours, préside le concile tenu à Nantes, pour la confrérie du Saint-Sacrement, qui venait d'être fondée dans l'église de Sainte-Croix.

1467. — Le duc donne la maison ou château du Bouffai, à Guillaume Wiomarck, son valet de chambre. Dix ans après, elle fut destinée à servir de palais de justice ; destination qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

1469. — La duchesse Marguerite de Bretagne, fille du duc François I.er et

épouse de François II, meurt à Nantes, le 25 septembre, et est enterrée dans l'église des pères Carmes, devant le grand-autel.

Au mois d'octobre 1469, le duc fonda la chapelle de Saint-Antoine-de-Pade, qui fut donnée aux Minimes lors de leur établissement à Nantes.

1470. — Au mois de septembre, on bénit le vaste cimetière de l'église de Notre-Dame. Il servait à la paroisse et au chapitre.

1471. — Louis XI vint à Nantes, le 22 janvier, avec l'abbé de Redon. Le 21 juin, François II épousa, en secondes noces, dans la chapelle du château de Nantes, Marguerite de Foix, fille de Gaston, IV.e du nom, comte de Foix et prince de Navarre. Le 15 juillet, Guillaume de Launaye, habitant de la paroisse de Saint-Saturnin, annexa un fonds considérable à l'ancien collége de Saint-Jean, rue des Carmes, autrement de l'Echellerie, en la paroisse de Saint-Cyr, connue depuis sous le nom de Saint-Léonard.

Par lettres du 26 décembre, le duc accorda, pour 20 ans, à la communauté de la ville de Nantes, le droit de percevoir un denier par livre sur toutes les marchandises amenées en cette ville; et deux sous par chaque muid de blé, de vin, de sel et autres denrées qui se mesurent au boisseau, au tonneau, à la pipe, dont le produit devait être employé aux réparations des murs et fortifications de la ville. Cette imposition fournit à la ville des sommes considérables, qui lui procurèrent les moyens de faire beaucoup d'ouvrages publics, tant ponr sa défense que pour son embellissement. On bâtit de nouvelles portes, des tours, des murailles, des boulevarts. Il y avait alors une rue qui conduisait de la porte Saint-Pierre à Richebourg : il n'en paraît plus vestige. La place qu'on remarque en cet endroit, se nommait alors *la place des Lices;* on ne lui donna que vingt ans après, le nom de *Motte Saint-Pierre*; on l'appelle aujourd'hui plus ordinairement *Cours des Etats*.

1472. — Le duc de Guyenne, frère de Louis XI, étant à Saint-Sévère, avec Madame de Montsoreau, sa maitresse, l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, confesseur du prince, présenta à cette dame une orange empoisonnée. Elle la reçut, et la partagea avec le prince, qui ne fut pas long-temps à se ressentir de l'effet du poison. Les cheveux, les dents et les ongles lui tombèrent, et il mouru-

à Bordeaux, après mille tourments, le 22 mai. L'abbé fut pris et conduit dans les prisons du Bouffai, à Nantes, par Lescun. Tandis que l'on instruisait son procès, on le trouva mort dans sa prison, le *col tors*, le visage et tout le corps noir et livide. Les personnes éclairées attribuèrent cette mort violente aux ordres du duc de Bretagne, qui l'avait fait étrangler pour satisfaire le roi, qui désirait que la preuve du crime périt avec le coupable.

Les deux tours qui existaient jadis auprès de la chapelle de Sainte-Catherine, sur le terrain de la Commanderie, furent bâties, en 1472, avec le pont nommé Râteau, sur l'Erdre, parce qu'on avait placé au milieu une porte en treillages garnis de fer, qu'on levait ou baissait pour retenir ou laisser passer les bateaux. L'Hôtel-de-Ville était auprès de ces deux tours; il fut placé ensuite aux Changes.

1473. — L'hôtel de la Bouvardière, nommé présentement de Briord, fut bâti, en 1473, par Pierre Landais, trésorier du duc François II.

L'artillerie commençait à paraître; le duc en avait fait garnir ses places. Il y avait à Nantes un gros canon, nommé *Bombarde;* cinq coulevrines nommées *Junon*, *Pallas*, *Vénus*, *Mélusine* et *la Grand-Margot*, du nom de la duchesse régnante, Marguerite de Foix; et vingt-cinq autres coulevrines moins grandes, appelées *Cordelières*. Au mois de septembre, les trois quarteniers du quartier de la Rigaudière (ce lieu n'est plus connu à Nantes sous cette dénomination), tirèrent de l'arsenal du Bouffai plusieurs pièces d'artillerie, et les firent conduire sur la tour de Saint-Laurent. Les trois quarteniers d'Erdre en envoyèrent au Port-Communal, dit aujourd'hui Port-Communeau, et l'on en monta trois sur la porte de Sauvetout. Les boulets de fer n'étaient pas encore connus; on y suppléait par des boulets de plomb, qu'on nommait *Plombets*, et par des boulets de cuivre. Mais la cherté et la rareté de la matière obligèrent bientôt à se servir d'une pierre dure, qu'on appelait pierre à canon. Le 15 mars 1475, la ville tira de Daoulas, au diocèse de Quimper, dix-huit cents pierres de cette espèce, qu'elle paya 4 livres 14 sous 6 deniers le cent.

Marie de Bretagne, sœur du duc François II, abbesse de Fontevrault, avait, en cette qualité, une rente de 40 sous sur la maison commune, dite *des Engins*, au bas de la place du Bouffai, maison qui servait d'arsenal à la ville, qui y tenait son artillerie est ses munitions de guerre.

On voyait alors des vignes dans la paroisse de Saint-Clément, dans celle de

Saint-Nicolas, qu'on appelait le clos Saint-Nicolas; à Richebourg, et à Saint-André.

1475. — Les glaces renversèrent les ponts situés entre la Sausaye et la prairie de la Magdeleine. C'est aujourd'hui le pont de la Belle-Croix.

1476. — Le 26 janvier, Marguerite de Foix, épouse de François II, accoucha, à Nantes, d'une fille qui fut nommée Anne. C'est cette illustre princesse qui, dans la suite, épousa les rois Charles VIII et Louis XII.

Amauri d'Acigné venait de mourir à Rome. Pierre II, dit *du Chaffaut*, fut élu, le 25 mars 1477, pour son successeur à l'évêché de Nantes.

1477. — Louis XI envoya le trésorier de l'église de Tours en ambassade au duc François II. L'ambassadeur dit la messe dans la chapelle du château. Le duc, qui était présent, prononce à haute voix ces paroles, à l'instant de l'élévation : « Je, François, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne, jure que, tant que mon » très-redouté seigneur Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, vive, je ne » le prendré, ni tueré, et ne feré prendre, ni tuer, ni attenteré, ni mal feré à sa » personne ; jure aussi que je ne lui feré guerre, ni à son royaume. »

La basse rue de la Boucherie s'appelait alors *Guesnerie*, nom qui est resté à Lérault et au cimetière de Saint-Nicolas. La rue de la Boucherie s'appelait la rue de *Sauvetout*. La rue de la Clavurerie, depuis la Boucherie jusqu'à Saint-Nicolas, portait le nom de *Boury-Main*. La rue des Halles se nommait *Mercerie*. Celle des Carmes, depuis les Changes, était appelée l'*Echellerie*; et celle des Cordeliers avait le nom de *rue Perdue*. La rue de Verdun (1) s'étendait depuis le carrefour Saint-Jean jusqu'au carrefour de la Laiterie (2). La Grande-Rue, alors nommée *la rue de la Chaussée*, s'étendait depuis la place Saint-Pierre jusqu'aux Changes. L'entrée de la Casserie s'appelait *Barillerie*; et la Sausaye avait une rue ou halle nommée *Poissonnreie*, qui conduisait, de ce lieu, à la Belle-Croix, sur les Ponts.

(1) C'est aujourd'hui la rue de la Commune.
(2) C'est le placis vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville.

1478. — On trouve dans les comptes de la fabrique de Saint-Nicolas, que la duchesse Marguerite de Foix fit des donations considérables à cette église, qui était dès-lors célèbre. Jeanne de Rostrenan, dame de la Ville-Pepin, donna, en 1466, un calice d'or, pesant deux marcs et demi.

1479. — Dans les mêmes comptes de la fabrique de Saint-Nicolas, on voit qu'en 1471, damoiselle du Quelenec en donna un autre de même métal, pesant deux marcs et demi et deux gros. Les reines Anne et Claude lui firent aussi des dons magnifiques.

1480. — Le 12 novembre, le duc commanda à douze Chartreux de la communauté de Nantes, de partir avec leur prieur pour aller prendre possession de l'église collégiale du Champ, près Auray, qui venait d'être érigée en chartreuse. Ce fut alors que le prince fit bâtir les fortifications du château de Nantes, du côté des Jacobins.

1481. — Depuis long-temps on travaillait à l'église cathédrale de Nantes, dont l'édifice, abandonné quelque temps après, est demeuré imparfait jusqu'à nos jours. Les deux battants de bronze, de la porte principale, sur laquelle étaient représentés les apôtres saint Pierre et saint Paul, furent attachés en 1481. L'inscription gothique qu'on y lisait, l'assure positivement. La voici :

SIXT PAPE QUART L'ÉGLISE GOUVERNAIT
L'AN MIL CINQ CENT, MIS HORS DIX ET NEUF ANS,
FRANÇOIS, SECOND DE CE NOM, DUC REGNAIT;
PIERRE, PRÉLAT UNIQUE DE CÉANS,
QUAND FUMES MIS AUX PORTES BIEN LÉANS,
POUR DÉCORER CE PORTAIL ET CHIEF-D'ŒUVRE
COMME POURRONT COGNOISTRE LES PASSANTS,
CAR RICHEMENT PAR NOUS SE FERME ET EUVRE.

Les figures en relief qu'on voit en entrant à Saint-Pierre, sur un pilier de l'orgue, représentent Arthur III, duc de Bretagne, présenté par saint Michel; et Catherine de Luxembourg, sa troisième femme, présentée par sa patronne.

1482. — Le légat du pape met une imposition sur le clergé de Bretagne. Les évêques de Nantes, de Saint-Malo et de Quimper, refusent de la payer. Pierre du

Chaffaut visite, le 22 avril, l'église de Saint-Nicolas; le 23, celles de Saint-Saturnin et de Saint-Léonard; le 24, celles de Sainte-Croix et de Saint-Vincent; le 25, celle de Saint-Denis et de Saint-Laurent; et le 26, celle de Sainte-Radegonde.

Lettre du duc François II, du 1.er mai, qui accorde aux habitants de Nantes un nouveau Papegault pour être tiré avec l'arquebuse. Le duc déclare que le vainqueur, ou le roi de la fête, sera exempt de toutes tailles, aides et autres subsides, pendant l'année de sa *réauté*.

1484. — Jean Berhaut, scolastique et chanoine de la cathédrale de Nantes, fonde, dans cette église, la fête double de la Visitation de la sainte Vierge, avec solennité. Cet ecclésiastique était savant; il fut un des premiers professeurs en l'Université de Nantes; il mourut le 17 août de cette année, et fut enterré dans la cathédrale. Il était le premier médecin du duc.

1485. — Le 19 avril, le duc François II donna en mandement à son nouveau chancelier, François Chrétien, de faire jurer, sur le corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ et sur les saintes reliques, tous les ecclésiastiques, gentilshommes, bourgeois et habitants de la ville de Nantes, qu'au cas qu'il mourût sans enfants mâles, ils reconnaîtraient Anne de Bretagne pour leur souveraine, et lui garderaient, ainsi qu'à sa postérité, selon l'ordre de succession, toute fidélité, obéissance, soumission, etc.

Les deux tours de la Poissonnerie, nommées de Saint-Jacques et de la Prévôté, et la porte de la ville qui était au milieu, furent bâties, en 1485, et furent démolies, en 1758, pour la construction du pont dont on parlera ci-après.

François II était un prince doux et bienfaisant. Il eût été le meilleur des souverains, si son penchant excessif pour les femmes ne l'eût souvent éloigné de son devoir, et s'il n'avait eu pour favori un scélérat infâme, nommé Pierre Landais, dont nous allons faire connaître la naissance, la fortune, l'insolence et le supplice.

Landais était originaire de Vitré, fils d'un tailleur et tailleur lui-même. Cet homme, qui avait de l'ambition et des talents, se voyait avec chagrin dans la bassesse. Il chercha les moyens de s'élever, et la fortune lui fut favorable. Il trouva le secret de se placer, en qualité de garçon, chez le tailleur du duc, et s'intro-

duisit de cette façon à la cour de Bretagne. Le prince, charmé de la tournure de son esprit, le prit à son service en 1468. C'était tout ce qu'il désirait pour l'accomplissement de ses desseins. La facilité qu'il avait de parler au prince, lui procura les moyens de le gagner. Il mit tout en usage pour réussir : souplesse, flatterie, mensonge, calomnie, trahison : tous les crimes utiles furent employés par ce monstre. Ce qui contribua davantage à son élévation, fut le penchant de son maître pour le plaisir. Il aperçut ce faible, et en sut tirer parti. Il flatta le penchant du prince, l'enhardit et devint son confident. Dès-lors, il prévit la brillante destinée qui l'attendait, et se hâta de la remplir. Il passa rapidement par toutes les charges, et se fit enfin nommer trésorier. C'était la charge la plus importante de l'état. Admis au conseil, il forme le projet hardi d'y dominer en maître. Il fit éloigner tous ceux qui lui faisaient ombrage; un seul restait, et il n'était pas facile de le chasser : c'était le vieux Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, homme sage, vertueux, et d'une probité incorruptible, chéri et honoré des Bretons, et zélé pour son prince; mais odieux à Landais dont il éclairait les démarches. L'austère vertu de ce grand homme fut la cause de sa perte.

Landais, qui ne pouvait le faire condamner dans les formes ordinaires, parce qu'on n'avait rien à lui reprocher, fit alors semer de faux bruits contre lui; mais, comme ce chancelier était chéri et estimé de tout le monde, ce moyen ne réussit point. Landais s'y prit d'une autre manière : il assura au duc que Chauvin était un traître, qui, sous l'apparence du bien public, tramait les plus noirs complots. Il ajouta même qu'il savait de bonne part que ce vieux magistrat avait révélé tous les secrets de l'état au roi Louis XI, et qu'il ne manquerait pas d'en faire part à Madame de Beaujeu, régente du royaume de France, si l'on y apportait un très-prompt remède.

François II, qui croyait son favori, et qui craignait la princesse, prêta l'oreille à la calomnie, et donna ordre d'emprisonner son chancelier. Ce magistrat respectable fut traîné de prison en prison, et enfin renfermé dans le château de l'Hermine, près Vannes, où il mourut, consumé par la faim, le désespoir et la vermine. Ainsi périt, par les intrigues d'un lâche scélérat, celui qui avait consacré sa vie au bonheur de ses concitoyens. Il n'est pas le seul des bienfaiteurs des hommes qui ait succombé sous les coups de la méchanceté et de l'envie.

Landais n'eut pas plus tôt appris sa mort, qu'il fit donner ordre d'exposer son

corps, afin de faire voir au peuple, qui murmurait hautement, qu'on n'avait exercé sur le défunt aucune violence. Il raisonnait mal : ce cadavre décharné, livide et rongé par la vermine, fut un signe évident de la manière barbare dont on avait traité le chancelier. L'indignation fut extrême, et la Bretagne entière maudit la cruauté de Landais.

Les grands n'étaient pas moins animés contre lui que le peuple. Outre la mort de Chauvin qu'ils lui reprochaient, ils avaient presque tous des raisons particulières de le haïr. Les principaux étaient Jean de Châlons, prince d'Orange, et le maréchal de Rieux, qu'il avait chassé du conseil. Ces seigneurs, voyant le peuple irrité contre le trésorier, résolurent de profiter de l'occasion pour se venger. Ils firent entrer plusieurs personnes distinguées dans leurs vues, formèrent secrètement deux corps de troupes, et s'avancèrent vers les deux endroits où ils soupçonnaient que ce favori pouvait être alors. Le maréchal de Rieux, qui vint au château de Nantes, y entra par surprise. Il annonça sans détour, que son intention était de se saisir de Landais et de l'immoler à son ressentiment. Il fit visiter les endroits les plus cachés du château, sans en excepter la chambre du duc. Un domestique de ce prince, effrayé à la vue des gens armés qui couraient çà et là, se mit à crier par la fenêtre qu'on en voulait à la vie de son maître. Ce bruit, répandu dans la ville, rassembla le peuple qui fit conduire des canons devant le château et somma ceux qui s'en étaient emparés de le rendre sur-le-champ, avec menaces de les exterminer s'ils résistaient.

Le maréchal, qui ne s'était pas préparé à soutenir le siége d'une place où il n'était pas assuré d'entrer, n'eut d'autre parti à prendre, pour se retirer du mauvais pas où il était engagé, que d'aller se jeter aux pieds du duc, qu'il venait d'offenser d'une manière si éclatante. Il obtint facilement son pardon. Le duc se montra à la fenêtre et assura son peuple qu'on ne lui avait fait aucun mal. Il ordonna même aux habitants de cesser le tumulte.

L'entreprise du maréchal de Rieux était téméraire, criminelle et digne de punition. Landais, qui avait su éviter la tempête, ne se vit pas plus tôt en sûreté au château, qu'il rappela au duc ce qui s'était passé ; il fixa les yeux de ce prince sur un crime déjà pardonné, il en exagéra l'énormité, en représenta les auteurs comme des rebelles qui ne reconnaissaient plus l'autorité de leur souverain, qui osaient publiquement braver sa puissance, venir l'insulter jusque dans son palais, et attenter à la vie de ses plus fidèles serviteurs; il lui fit entendre qu'ils

ne cherchaient à le priver de l'appui de ceux de ses sujets qui lui étaient le plus dévoués, que pour exercer plus librement leur tyrannie sur lui-même, et que s'il ne punissait sévèrement cette première faute, les rebelles, enhardis par sa clémence, viendraient bientôt lui imposer les lois les plus dures. Ce discours eut son effet. Le duc jura de punir les coupables, et ordonna de faire le siége d'Ancenis, place qui appartenait au maréchal de Rieux, et qui servait alors d'asile aux révoltés. Il commanda aussi de démolir leurs châteaux, et de couper et abattre leurs bois et forêts à hauteur de ceinture.

Les mécontents, résolus de tout hasarder pour secourir Ancenis, s'en approchèrent, mais ils n'eurent pas besoin de faire de grands efforts. L'armée de la cour en apercevant celle des ennemis, ne put s'empêcher de maudire sa cruelle destinée qui l'obligeait à égorger ses compatriotes, ses amis, ses parents. Ces sentiments frappèrent si vivement les Bretons du parti de l'armée ducale, que venant à réfléchir qu'ils allaient répandre le plus pur sang de l'état pour la défense d'un scélérat infâme, ils résolurent de s'unir aux révoltés pour le punir et le perdre.

Les combattants des deux armées volent avec transport dans les bras les uns des autres, et jurent de ne se séparer qu'après le supplice de Landais. Ils tournent aussitôt leurs pas vers Nantes, et arrivent, enseignes déployées, devant le château. Le peuple, qui accourt pour le défendre, ne peut rien contre une armée si nombreuse, et est forcé de se retirer. On lui fait entendre qu'on n'en voulait qu'à Landais, l'ennemi commun du peuple et des grands, et le bourreau cruel de Chauvin. Le trésorier avait cru d'abord intimider les rebelles en donnant, au nom du duc, des lettres-patentes, qui déclaraient ennemis de l'état tous ceux qui s'étaient joints aux révoltés. Il envoya ces lettres au chancelier Chrétien qui refusa de les sceller, quoiqu'il fût redevable de son élévation à Landais.

Enfin les portes du château furent forcées; les soldats et le peuple entrèrent en foule et remplirent la cour et les avenues. Landais commença enfin à craindre pour lui, et s'enferma dans une armoire dont le duc prit la clef. François, qui voyait la sédition s'augmenter, envoya le comte de Foix, son beau-frère, pour tâcher de calmer les esprits; mais il ne put y réussir. Ce seigneur, qui était embarrassé de son embompoint, pensa être étouffé par la foule, malgré le respect qu'on lui portait, et ne regagna qu'avec peine la chambre du duc, auquel il dit en entrant : « Monseigneur, je vous jure Dieu, que j'aimerais mieux être prince

» d'un million de sangliers que de vos Bretons. Il faut de toute nécessité livrer » votre trésorier, autrement nous sommes tous en danger. »

Le duc espérait toujours sauver son favori, parce qu'il savait bien l'attachement que les Nantais avaient pour sa personne; mais le peuple de cette ville était déjà gagné, et quand il aurait voulu s'opposer aux mécontents il ne lui était pas possible d'en venir à bout. François fit une nouvelle tentative; il envoya au peuple le chancelier Chrétien, homme habile et honnête; mais comme il était redevable de sa charge au trésorier, et successeur de Chauvin, sa présence ne fit qu'aigrir les esprits. On ne daigna pas même l'écouter, et on le renvoya en disant qu'avant tout il fallait faire le procès à Landais. Ce magistrat n'était pas fâché du tour que prenaient les affaires; il était lui-même mécontent du trésorier et venait de donner contre lui un décret de prise de corps sur des informations faites à la hâte. Il retourna donc, et dit au prince qu'il n'y avait plus rien à espérer, et qu'il était obligé d'arrêter Landais. « Quel crime a-t-il commis? dit le » duc. Je n'en sais rien, monseigneur, lui répondit-il. Je sais seulement qu'on » l'accuse, et que le seul moyen de calmer le peuple est d'instruire son » procès; au reste, monseigneur, il ne lui sera fait aucune injustice. Me le » promettez-vous, dit le duc. Le chancelier le promit sur sa foi. »

Sur cette assurance, François II ouvrit l'armoire, prit Landais par la main et le livra au chancelier en lui disant : « Vous savez ce que vous lui devez, ainsi » soyez-lui ami en justice. » Le trésorier fut conduit sur l'heure à la tour de Saint-Nicolas, au milieu des archers de la garde rangés en haie, de peur que le peuple ne le maltraitât. C'était le 25 juin 1485.

Les seigneurs confédérés allèrent saluer le duc, qui fit semblant de goûter leurs raisons et leur pardonna.

Les commissaires nommés pour instruire son procès en présence du prince d'Orange, du maréchal de Rieux et du comte de Cominges, furent le chancelier, le sénéchal de Rennes, du Perrier, de Sourdéac, le Bouteillier, de Maupertuis, et les chambellans du duc. Il n'y eut rien de précipité dans cette affaire; on donna au coupable le temps de se défendre; mais ses crimes étaient évidents. Il fut convaincu de la mort du chancelier Chauvin, de malversations criantes dans l'exercice de sa charge, d'exactions énormes, de vols, etc. Il méritait sans doute la mort, et tous les juges furent du même avis. Il fut en conséquence condamné à être pendu et étranglé, le 19 juillet suivant.

On ne voulut point informer le duc de ce qui se passait, dans la crainte qu'il ne lui donnât sa grâce. On avait même eu soin de faire garder les avenues du château et de la chambre du duc, par des gens affidés, afin qu'il ne pût en apprendre des nouvelles. Tandis qu'on conduisait le favori au supplice, le comte de Cominges entra dans la chambre de François II, qui lui dit : « Compère, j'ai » appris qu'on besoigne au procès de mon trésorier, en savez-vous rien? Oui, » monseigneur, répondit le comte ; on fait son procès et l'on y a trouvé de mer» veilleux cas; mais quand tout sera vu et entendu, l'on vous viendra rapporter » l'opinion du conseil, pour en ordonner ainsi qu'il vous plaira. Ainsi le veux» je, répliqua vivement le duc; car, quelque cas qu'il ait commis, je lui donne » sa grâce, et si ne veux point qu'il meurre. » Le comte entretint ensuite le prince de choses agréables, et l'amusa jusqu'à ce que Landais ne fût plus en état de profiter de la bonne volonté de son maître.

L'exécution se fit hors de la ville, selon la coutume, à un gibet placé exprès en la prairie de Biesse, aujourd'hui au Duc, à la vue d'un peuple immense accouru de toutes parts pour voir ce spectacle, qui n'inspira de compassion à personne, tant ce favori était détesté.

Quand le duc fut instruit de cette fin tragique, il en parut très-chagrin, et se plaignit du comte de Cominges qui l'avait amusé, pour l'empêcher d'envoyer la grâce au coupable. Il ordonna de détacher son corps du gibet, et le fit enterrer à Notre-Dame. Jean de Vitré, geolier du chancelier Chauvin, au château de l'Hermine, avait été pendu quelques jours auparavant.

Le 22 septembre 1485, le duc étant à Nantes, créa un parlement ordinaire et sédentaire en Bretagne. Ce parlement, composé des sénéchaux de Nantes et de Rennes, de cinq conseillers ecclésiastiques et de sept laïques, commençait ses séances le 15 juillet, et les finissait le 15 septembre.

Dans les divertissements du carnaval, le duc fit faire des joûtes sur la place du Bouffai de Nantes. Au mois d'avril, le duc d'Orléans vint à Nantes. En considération de ce prince toutes les prisons furent ouvertes.

Marguerite de Foix, épouse du duc François II, mourut au château de Nantes, le 16 mai 1486, et fut inhumée dans l'église cathédrale, d'où elle fut transportée, en 1506, dans l'église des pères Carmes. La même année, 4,000 lances françaises, sous le commandement du comte de l'Hôpital, parurent devant Nantes et en forment le blocus. La ville était prise si elle eût été

attaquée sur-le-champ. Mais comme on ne commença le siége que quelque temps après, les Nantais se préparèrent à la défense, et l'ennemi fut repoussé. Le comte de l'Hôpital, furieux de n'avoir pu réussir dans son entreprise, leva le siége et alla se venger sur la ville de Dol, de l'échec qu'il venait de recevoir devant Nantes.

1486. — Le 5 octobre, le duc accorda à la ville de Nantes, 10 sous d'entrée par pipe de vin étranger, et 5 sous par pipe de vin nantais. Le produit de cette imposition devait être employé aux réparations des fortifications endommagées dans le dernier siége, qui avait duré près de deux mois. Jean de Châlons, prince d'Orange, fut alors nommé gouverneur de Nantes.

Pierre Duchaffaut, évêque de Nantes, qui était parti pour Rome en 1483, après avoir terminé les différents survenus entre le duc et ses prédécesseurs, revint à Nantes, l'an 1486. Il accorda, le 22 septembre de la même année, quarante jours d'indulgences, par an, à tous ceux qui travailleraient à la réparation et à l'entretien de la chaussée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, ouvrage intéressant pour le bien public. Cette chaussée est à l'entrée de Saint-Philbert, du côté de Nantes.

1487. — Pierre Duchaffaut mourut en odeur de sainteté, le 12 novembre. Ce prélat avait un mérite réel. Il fut sincèrement regretté.

Guillaume, III.e du nom, dit *Gueguen*, fut élu par le chapitre, à la fin de novembre 1487, et présenté au pape par le duc François, ensuite par la duchesse Anne; mais il ne put obtenir ses bulles, et ne prit que la qualité d'*élu de Nantes*. La guerre que l'on faisait à la France fit cesser les études de l'Université. La robe rouge du recteur fut mise en dépôt chez les Carmes. Cette cessation d'études, jointe à l'incertitude où l'on fut pendant plus d'un an de parvenir à une paix solide, dérangea considérablement ce corps, parce que les professeurs et les écoliers se retirèrent ailleurs.

Le canon de l'arquebuse ou fusil, qui est aujourd'hui de fer percé au foret, était alors de cuivre, et s'appelait *bâton*. La ville acheta, en 1487, 5566 livres de métal, pour faire des fusils de cette dernière espèce. Comme on soupçonnait que la ville serait bientôt assiégée, les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas firent descendre les vitres de leur église, et enfouirent leurs reliques et leur ar-

genterie. Les autres paroisses, les monastères et les particuliers prirent aussi les sûretés convenables.

Gilles de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant du roi Charles VIII, parut devant Nantes, le 20 juin 1487. Les Français prirent leurs quartiers à Saint-André, à Saint-Clément, à Richebourg et sur les Ponts. Ils n'en avaient aucun du côté de la Fosse, ce qui laissait aux assiégés les moyens de se procurer facilement des vivres. Le duc quitta le château dès le commencement du siége, et se retira dans la ville. Il dut se savoir bon gré de cette précaution, car, à la seconde décharge de l'artillerie des assiégeants, un boulet de canon donna dans la fenêtre de sa chambre.

Malgré toutes les précautions que le duc avait prises, il craignait beaucoup l'issue du siége. On peut juger de sa crainte, par le vœu singulier qu'il fit. Il promit de présenter à Notre-Dame-de-l'Annonciade-de-Florence, la figure de Nantes, en cire. Le courage de ses sujets et le secours de 5 à 6,000 hommes, que lui amena le comte de Dunois, le tirèrent d'inquiétude, et forcèrent les Français à lever le siége, après six semaines d'une attaque vigoureuse. Le duc fit aussitôt réparer les fortifications. Au mois de novembre 1487, on frappa à Nantes, une monnaie qu'on appela *gros d'Orléans*. Cette guerre diminua considérablement les espèces; et le duc, en conséquence, fut obligé de hausser le prix des monnaies d'or qui avaient cours en Bretagne. Les différents noms de ces monnaies étaient: *l'écu d'or à la couronne, l'écu au soleil, les réaux, les saluts, les ducats, les riddes, l'écu de Dauphiné, l'écu de Bretagne, l'écu de Guyenne, l'écu de Foix, les nobles, les lions, les mailles d'Utrecht, les florins d'Allemagne, les florins ducaux et les florins au chat.* Le marc d'argent était alors à 11 livres.

1488. — Le duc François II sortit de Nantes, parce que cette ville était alors ravagée par la peste. Ce prince se retira à son château de Couëron, situé sur la rive droite de la Loire, à 3 lieues au-dessous de Nantes. Il y fit son testament, rapporté le 8 septembre de la même année; il se trouve dans les archives du château de Nantes. Le maréchal de Rieux y est nommé curateur des deux princesses, filles du duc, et administrateur-régent de la Bretagne, sans autres limites de pouvoir que l'obligation de prendre l'avis du seigneur de Condom, qui était désigné pour successeur du maréchal, au cas que celui-ci vint à

mourir le premier. Les moines ne sont pas oubliés dans le testament. Il légua aux Carmes de Nantes 560 livres de rente; 100 livres aux religieuses de Sainte-Claire; la même somme aux Cordeliers d'Ancenis; autant à ceux de Clisson et de Savenay. Après la mort du testateur, arrivée le 9 septembre 1488, son corps fut apporté de Couëron à Nantes, et inhumé dans l'église des pères Carmes, auprès de Marguerite de Bretagne, sa première femme. Le deuil s'appelait alors *béguin*, parce que ceux qui le portaient avaient un béguin, les hommes sous le chaperon, et les femmes sous la coiffe. L'évêché de Nantes était vacant en 1488. On y assembla, cette année, un synode, après lequel Robert, V.e du nom, dit *d'Epinai*, fut transféré par le pape, de l'évêché de Lavaur, ville du Haut-Languedoc, à celui de Nantes. La duchesse Anne fit défense à ses officiers de justice de le recevoir, avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de sa part. Elle institua le maréchal de Rieux, son tuteur, gouverneur de cette ville.

L'hôpital de Saint-Clément, qui avait beaucoup souffert pendant le dernier siége, ne put suffire au soulagement des malades, dont il fut rempli dans le cours des années 1488, 1489 et 1490. La communauté de ville lui fit donner par ordre de la duchesse, les secours dont il avait besoin.

1489. — Jean de Robien est fait gouverneur de Nantes, le 14 avril, par la duchesse Anne, qui y fait son entrée sur la fin de l'année.

1490. — Nantes est surpris par Allain d'Albret, qui le soumet à Charles VIII, qui lui en donne le gouvernement. Ce seigneur tire du trésor de la duchesse, plusieurs bagues d'or et d'argent; deux flacons de vermeil, pesant ensemble 207 marcs 4 onces 7 gros; deux flacons de vermeil, pesant ensemble 233 marcs, et un sacraire pour mettre le corps de Notre-Seigneur, pesant 50 marcs L'année suivante, le roi Charles VIII vient à Nantes, accompagné de ses courtisans et d'un corps de troupes, et fait son entrée par la porte de la Poisonnerie, le 26 mars 1491. Le clergé séculier et régulier marche processionnellement, avec l'Univerté, au-devant de Sa Majesté, jusqu'au pont de la Belle-Croix, où Yves Busnel, recteur de ce corps, en robe, lui fait son compliment, après quoi, précédé des deux bedeaux, avec leurs massues d'argent, il prend les rênes de la bride de son cheval, le conduit à la cathédrale, et, de là, au château. Les rues par où le monarque passa, étaient tendues des plus riches tapisseries qu'on eût alors.

Il séjourna à Nantes depuis le 26 mars jusqu'au 14 avril suivant. Il partit ensuite pour Clisson, et laissa 100 hommes de pied, à morte-paie, pour la garde du château de Nantes.

Pendant son séjour en cette vlle, le monarque confirma les priviléges des habitants, et leur en accorda de nouveaux. Il leur permit d'acquérir des fiefs nobles, et d'y tenir des métayers et bordiers francs, exempts de toutes tailles.

1491. — Charles VIII épouse la duchesse Anne, et nomme Allain de Mont-Ménard, sire de Rochefort, au gouvernement de Nantes.

1492. — Leurs Majestés viennent à Nantes, et y font frapper des *carolus* et des *targes* aux armes de Bretagne. Charles y convoque les Etats de la province pour le 8 novembre, et nomme, pour ses commissaires, le vicomte de Rohan; Charles Guibé, évêque de Rennes; Jean de Châlons, prince de Rohan, créé gouverneur du duché en 1488, et continué par le monarque; Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne; Guillaume Gueguen, président à la Chambre des Comptes; Jean François, général des finances; Thomas Roger, trésorier, et Jean de la Primaudaye, contrôleur-général des finances. C'est la première tenue des Etats indiquée par les rois de France.

1492. — Création des charges de bailli d'épée et de connétable. Le premier commandait la noblesse, et le second la milice bourgeoise. Le 12 octobre, un courrier de la cour apporte à Nantes, la nouvelle que la reine Anne était accouchée d'un fils. La communauté de ville lui donna 10 florins d'or de 24 sous.

1493. — La duchesse Catherine de Luxembourg mourut au mois de mars, dans un appartement de l'avant-cour des Chartreux. Cette dame, qui était veuve depuis trente-cinq ans, s'était retirée, après la mort de son époux, avec lequel elle avait vécu quatorze ans. Elle voulut être inhumée, avec lui, dans le même tombeau.

Robert d'Epinai meurt au mois de juillet. Jean d'Epinai, IV.e du nom, son frère, est transféré de l'évêché de Mirepoix à celui de Nantes. Il prend possession de cet évêché, le 5 juillet 1494, par son procureur, Guillaume Juhel, recteur de la paroisse de Vezin, au diocèse de Rennes.

Les guerres qui s'étaient élevées entre la Bretagne et la France, sur la fin du règne de François II, et au commencement de celui de la duchesse, sa fille, avaient détruit l'Université naissante de la ville de Nantes. Le roi écouta avec bonté les représentations de ce corps, et lui accorda, au mois de novembre 1493, 400 livres, sur les deniers communs de la ville, pour l'entretien des professeurs. Le monarque fixa aussi le nombre des membres de l'Université.

1494. — Au mois de mai, le roi étant à Lyon, fixa, par ses lettres-patentes, dans la ville de Rennes, la chancellerie de Bretagne, qui se tenait ci-devant, six mois à Rennes et six mois à Nantes. Sa Majesté défend, par ses lettres-patentes du 16 juin, d'admettre à la profession d'avocat, dans les barres de Nantes et de Rennes, tout homme qui ne sera pas licencié.

Dans le courant de la même année, la communauté de ville fit bâtir l'infirmerie des religieuses de Sainte-Claire, et la maison de la Prévôté qui était aux Changes. Le pont d'Erdre, dans la rue de la Casserie, fut en même temps refait à neuf. Il n'y avait point alors de maisons, à droite et à gauche de ce pont, comme avant sa récente destruction, pour la canalisation de l'Erdre.

On commença, cette année, à travailler au grand vitrage de l'église de Saint-Nicolas. C'était le plus beau de toute la province, et peut-être du royaume. Les principaux événements de la vie du Sauveur y étaient représentés. Ce vitrage fut payé par le moyen d'une imposition mise par les grands-vicaires, de cinq sous sur chaque ménage, et de deux sous six deniers sur les personnes non mariées.

Les négociants de Nantes, et ceux de Bilbao en Espagne, avaient fait une association d'amitié et d'intérêt. Le roi étant à Nantes, au mois de décembre 1494, confirma cette union, et accorda aux Espagnols le droit de tenir bourse et maison à Nantes. Elle subsista jusqu'en 17.., époque où cette association s'éteignit entièrement.

1495. — Le 2 juillet, Jean d'Epinai, évêque de Nantes, ordonne, par forme de statut et de mandement, l'établissement d'un crieur public, dans la ville et les paroisses du diocèse, pour avertir, sur le minuit, par le moyen d'une clochette et à haute et intelligible voix, les fidèles de prier pour les défunts; et, pour engager à cette pieuse pratique, le prélat accorde quarante jours d'indulgences à ceux qui s'en acquitteront.

1496. — Pendant la guerre d'Italie, le roi Charles VIII demanda aux villes de Bretagne, deux caraques ou grands vaisseaux, pour le transport de son artillerie et de ses munitions. Les députés des villes de la province s'assemblèrent à Nantes, au mois de février, pour délibérer à ce sujet. La demande fut accordée ; et, au mois de juin, la ville emprunta la somme de 3,750 livres monnaie pour la construction de ces deux vaisseaux, qui étaient chacun du port de 1,000 tonneaux. Le duc de la Trimouille était alors gouverneur de Nantes. Le roi écrivit aux habitants de Nantes, au sujet de la nomination de leurs capitaines.

1498. — Charles VIII venait de mourir, et la reine, duchesse de Bretagne, avait abandonné la cour où elle n'avait plus de pouvoir, pour se rendre dans ses états. Elle arriva à Nantes le 8 novembre. La cérémonie de l'entrée fut très-lugubre. Le clergé s'avança processionnellement, avec les saintes reliques, au-devant de la princesse, jusqu'à la porte Sauvetout, où elle fut reçue sous un dais de velours noir, précédé d'étendards de satin noir, violet et blanc, de croix noires, et suivi de bannières de même couleur. Le doyen la complimenta en l'abordant, ainsi que le grand-vicaire du diocèse, au nom du clergé, de la ville et du chapitre, à l'entrée de la cathédrale où elle fut conduite. Lorsque Sa Majesté se retira pour se rendre au château, le doyen la remercia au nom du chapitre, et la pria d'avoir soin de son église. La ville présenta à cette princesse deux pots d'argent, deux bassins, deux flacons et six tasses couvertes ; le tout pesant ensemble 100 marcs 3 onces 2 gros 1/2, à 12 livres le marc, et la façon et le vermeil 158 ducats 1/2.

On remarqua, à cette entrée, une jeune fille superbement vêtue, qui, portée dans une tour sur le dos d'un éléphant, présenta à la reine les clefs de la ville en trousseau. Deux sauvages conduisaient cette bête, qui était de bois, et mise en mouvement par des hommes qui, sans paraître, la faisait marcher. Dans la suite, on se livra plus à la joie. La ville donna, au carrefour du Pilori, une morisque de moralité ; on représenta la feinte de fortune, au carrefour Saint-Jean ; la feinte du mystère des vérités, au carrefour Saint-Vincent.

La reine Anne donna, à son arrivée, l'hôpital qui était auprès du château, aux religieux dominicains, pour agrandir leur couvent. C'est dans leur église que fut enterrée Françoise de Dinan, dame de Laval, morte cette année. Arthur

l'Epervier, seigneur de la Bouvardière, fut nommé gouverneur de Nantes, le 1.er novembre 1498.

1499. — Louis XII, cousin et successeur de Charles VIII, fait déclarer nul son mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI, vient à Nantes et y fait son entrée, le 7 janvier, sous un dais de velours bleu, à quatre écussons en broderie, deux aux armes du roi, et deux aux armes de la duchesse-reine. Les articles du mariage de cette princesse avec Louis, sont dressés le même jour au château, et on convient de restituer le temporel de l'évêché de Nantes, saisi depuis la mort de Pierre Duchaffaut, en 1488. Le lendemain 8 du mois, Yves du Quirisec, grand-vicaire de l'évêque absent, accorde une dispense de trois bancs, et le mariage est célébré, dans la chapelle du château, par le cardinal de Rouen.

« Le 20 février 1499, le vicomte de Rohan suscita un procès à la reine Anne » de Bretaigne, épouse de Sa Majesté Louis XII, à cause des comtés de Montfort » et Neaufle, baronnies de Chantocé, Foulgères, Mynybriac, Plaisance, l'Estrenic » et leurs appartenances et dépendances, aussi des meubles qui furent à feux les » ducs François, I.er de ce nom, Pierre, Arthur et Marguerite de Bretaigne, pre- » mière femme du feu duc François Derrain, décédé, père de la Reyne, lesquelles » terres, seigneuries et biens, meubles iceux sieur et dame de Rohan disaient et » maintenaient particulièrement, et par titre singulier, appartenir à ladite dame » de Rohan par les moyens, et comme soit disant héritière en celles choses (comme » dit est desdits feux duc François, I.er de ce nom, son père, Pierre et Arthur, ses » oncles, et Marguerite, sa sœur, à qui ils disaient lesdites terres avoir appar- » tenu, et qui n'estaient du corps de la principauté et duché de Bretaigne ne du » gouvernement d'iceluy; le roi et la reyne disants et maintenants ladite dame de » Rohan n'avoir, ne à elle competer aucun droit esdites terres, seigneuries et biens » meubles par elle contenduz, par plusieurs causes et raisons; aussi pour cause » de ce que ledit sieur de Rohan contendait la terre et seigneurie de Gâvre luy » appartenir de son chief et comme héritier de Messire Olivier de Clisson, par plu- » sieurs causes et raisons, le roi et la reyne disants et maintenants du contraire; » et il soit que ledit sieur de Rohan, tant en son nom qu'à cause de ladite dame » sa compagne ait fait dire et remonstrer au roi et à la reyne, qu'il avait grand » déplaisir d'avoir proceix à eux, par quoy les suppliaient qu'ils voulseissent » choisir et élire aucuns bons, vertueux personnages auxquels ils donnassent plein

» pouvoir et autorité, comme aussi il ferait de sa part, et au nom que dessus con-
» naistre, et déterminer tous et chacuns les procez et différents des susdits ; à la-
» quelle supplication et requeste le roi et la reyne (considérants la proximité du
» lignage dont lesdits sieur et dame de Rohan leur atteignent) se sont libéralement
» condescenduz, et ont choisi et élu pour arbitre messire George, cardinal d'Am-
« boise ; Loys d'Amboise, évêque d'Alby ; Guy de Rochefort, chevalier-chancelier
» de France ; messire Guillaume Macé de la Grationnaye, sénéchal de Clisson,
» conseiller et avocat-général du roi Louis XII et de la reyne en cette matière,
» et messire Spadine Gille, pour le sieur de Rohan et son épouse. Et pour ce
» scachent tous que en notre cour de Nantes ont été présents et personnelle-
» ments établis le roi et la reyne, nosdits souverains sieur et dame d'une part,
» et ledit sieur de Rohan d'autre part, etc. Ce fut fait et gréé au chasteau de
» Blois, le vingtième jour de février 1499.

» Item, ont fait et font expresse protestation et réservation iceux seigneur
» et dame de corriger, employer, augmenter, diminuer ou autrement spécifier
» leurs dites demandes en tout ou en partie, et de non eux abstraindre autrement
» que en ce que porte et comprend ledit arbitrage. Présenté et baillé es mains de
» messires Jehan Calloet et Guillaume le Bigot, docteurs es droits, deux desdits
» juges et arbitres en présence de MM. Guillaume Macé, sénéchal de Clisson,
» conseiller et avocat-général du roi en cette matière, par Gille Spadine, con-
» seiller desdits seigneur et dame de Rohan en icelle matière. Nantes, le 5.ᵉ jour
» de mars 1499. » (Pris sur une copie originale manuscrit du temps). Tout fut terminé à l'amiable le 11 septembre 1501.

Leurs Majestés partirent peu de temps après de Nantes pour Paris.

On arrivait alors au Port-Maillard par un pont de bois, qui était sur un fossé à l'entrée du port. Le pont fut démoli, le fossé comblé et pavé, au mois de mai 1499. Par ordre de la reine, on fit bâtir, pour la décoration du château, plusieurs maisons du côté de la ville, et deux autres à l'entrée de Richebourg. La communauté de ville fait bâtir un nouvel hôpital dans la rue nommée du *Vieil-Hôpital*, sur la rivière d'Erdre, à l'endroit où cette rivière se jette dans celle de Loire, et l'on y construit un nouveau pont de bois.

1500. — La chambre des comptes est transférée de Vannes à Nantes, par ordre du roi, qui lui donne l'hôtel de la Suze. La compagnie vivait alors en

communauté, aux dépens du roi. A la même époque, la ville fait abattre la galerie qui était attachée à la muraille du Bouffai. La ville est ravagée par la peste. Les plus riches habitants abandonnent la ville, qui devient presque déserte. Les grands-vicaires et beaucoup d'autres prêtres s'étaient réfugiés au Loroux-Bottereau. La contagion emporte, en peu de temps, plus de 4,500 personnes.

Guillaume Gueguen, qui avait été élu évêque de Nantes par le chapitre, dès l'an 1487, reçoit ses bulles le 12 avril, et prend possesion de son siége. Jean d'Epinai est transféré à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon.

Le 10 février 1504, le roi était à Nantes; il y rendit une ordonnance qui soumettait les habitants de la ville à faire le guet, dans la ville et au château.

1504. — La chapelle de Sainte-Catherine fut bâtie près la rivière d'Erdre, et le commandeur y fit célébrer la messe Elle ne subsiste plus. Elle fut démolie l'an 1756.

1505. — La reine Anne part de Nantes le 4 juillet, se rend à Morlaix, et de là à Saint-Jean-du-Doigt. L'évêque de Nantes, qui l'accompagne dans ce voyage, meurt à son retour, dans la nuit du 23 au 24 novembre 1506. Le 26 du même mois, il est enterré devant l'autel de Saint-Clair, dans la cathédrale. Robert, VI.e du nom, dit *Guibé*, évêque de Rennes, lui succède.

On lit dans un compte de la fabrique de Saint-Nicolas, des années 1504 et 1505, qu'on ne donnait point la communion au balustre, mais à une table élevée et posée sur des tréteaux dont on se servait encore l'an 1537. On y donnait un peu de vin à ceux qui en voulaient, moyennant quelques deniers qu'on laissait sur la table, au profit de la fabrique. Ceci ferait croire que les communiants se tenaient debout, à l'imitation des Juifs, qui mangaient de cette façon leur agneau pascal. Les mêmes comptes de la fabrique nous apprennent qu'on habillait les images des Saints, de linges fins et des étoffes les plus précieuses. Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, on couvrait de paille le pavé de l'église; et depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, on y répandait des feuilles d'arbres, du jonc vert, des fleurs et des herbes. Cet usage dura jusqu'en 1633. On lavait aussi, le jeudi de chaque semaine, les autels, de vin bouilli avec des herbes aromatiques; et l'on mettait dans les lampes, du vin et de l'huile. Ces cérémonies étaient usitées à la ville comme à la campagne.

1506. — Le 25 mai, on transporta avec beaucoup de pompe, de l'église cathédrale de Nantes à celle des pères Carmes, le corps de Marguerite de Foix, seconde femme du duc François II, et mère de la reine Anne.

Les tapisseries que la reine avait au château, furent transportées, en 1509, à Saint-Nicolas, et tendues à toutes les grandes fêtes de l'année, jusqu'au 26 octobre 1512. Il y a même apparence qu'elles servirent à cette église jusqu'à la mort de la princesse.

1511. — Robert Guibé, cardinal et évêque de Nantes, résigne son évêché à son neveu, François Hamon. C'est le second évêque du nom de François. Il ne fit son entrée que l'an 1514.

1513. — François de Châteaubriant, grand-chantre de la cathédrale de Nantes, chanoine et comte de Lyon, fonda l'autel de Saint-Lazare, dans la chapelle de la Sainte-Epine de l'église cathédrale.

1514. — La reine Anne mourut à Blois, le 9 janvier, âgée de 37 ans, moins 16 jours. Son cœur fut apporté à Nantes le 19 mars, et déposé dans l'église des Chartreux, sur la tombe d'Arthur III, d'où il fut porté aux Carmes, sous un poêle d'or, soutenu par l'abbé de Quimperlé, vice-chancelier de Bretagne, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de tous les corps de citoyens. Les rues, depuis la porte Saint-Pierre jusqu'aux Changes, et de là aux Carmes, étaient tendues de noir, avec des cierges et des écussons aux armes de la reine, placés d'espace en espace. Cent pauvres, habillés de noir aux dépens de la ville, et cent hommes en grand deuil, tenant à la main une torche de cire, du poids de deux livres, précédaient le convoi, qui marchait au son de toutes les cloches de la ville; ils étaient suivis du clergé séculier et régulier, qui célébra cent messes basses pour le repos de l'ame de la reine, à deux sous de rétribution chacune. Après la messe, qui fut célébrée dans l'église des Carmes, par François Hamon, le cœur de la reine fut mis dans le tombeau de ses père et mère, par Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne et chambellan du roi. Ce tombeau ou mausolée renferme, outre le cœur de la reine Anne, les corps de François II et de ses deux femmes Marguerite de Bretagne et Marguerite de Foix. Il est de marbre blanc, noir et rouge, élevé de cinq pieds, et posé sur un

socle de marbre blanc de quinze pouces trois lignes, faisant le pourtour du tombeau, qui a neuf pieds trois pouces neuf lignes de longueur, sur quatre pieds quatre pouces de largeur. Ce magnifique tombeau était isolé et entouré d'une grille de fer. Il fut placé, en 1507, dans le chœur de cette église, en face du grand autel. Il est aujourd'hui dans l'avant-sacristie de la cathédrale, où il fait l'admiration des étrangers.

La reine Anne laissa dans sa trésorerie, au château de Nantes, plusieurs riches effets et de très-belles tapisseries. L'inventaire qui en fut fait, le 4 avril 1514, est à la chambre des comptes. Les bijoux furent donnés à M.me Claude de France, fille de la reine; mais les tapisseries restèrent au château.

Les titres de la chambre des comptes, qui étaient à Vannes, furent apportés à Nantes, en 1514. On ignore l'établissement de cette chambre, et, par conséquent, le nombre des officiers dont elle fut d'abord composée. Elle n'a conservé dans ses archives aucun titre qui puisse instruire le public là-dessus. On prétend qu'elle fut fondée par les premiers princes Bretons. Elle était d'abord ambulante, et n'était point attachée à une ville plutôt qu'à une autre. Elle demeura quelque temps à Mussillac, où l'on voit encore les ruines du bâtiment qu'elle occupait.

La chambre était à Vannes en 1490. Elle était pour lors composée de deux présidents, de cinq maîtres, de neuf auditeurs, d'un procureur-général, d'un huissier et d'un payeur de gages. Charles VIII, après son mariage avec Anne de Bretagne, fixa pour toujours la chambre à Nantes, dans l'hôtel de la Suze, ou maison de Montfort, que le chapitre de Notre-Dame avait acquise après la mort de Gilles de Laval, seigneur de Retz. Louis XII, qui avait projeté de lui faire bâtir un palais à Nantes, fit acheter par ses receveurs des fouages, plusieurs maisons, jardins et cours sur les bords de la rivière d'Erdre, et ordonna de commencer l'édifice qui ne fut achevé que sous le règne de Henri II.

1515. — Louis XII meurt le 1.er janvier, emportant au tombeau les regrets d'un peuple dont il fut le père bienfaisant. François, comte d'Angoulême, son successeur, avait épousé Madame Claude de France, héritière de Bretagne. Ce monarque pourvoit aux affaires de la Bretagne, sans préjudice des droits de M.me Renée, seconde fille de Louis XII et de la reine Anne.

Les églises servaient alors d'asile aux coupables, dont on n'osait se saisir dans ces lieux consacrés au service divin, sous peine d'excommunication. Ce fut pen-

dant le carême de cette année qu'on toléra, pour la première fois, l'usage du beurre et du lait, mets défendus jusque-là, sous peine d'excommunication.

Inscription qu'on voyait sur une plaque de bronze, attachée au mur de la chapelle de la Sainte-Epine, en l'église cathédrale de Nantes :

PAR LA POINTE ET VENIN D'ATROPOS,
GIST CI-DEDANS ET EST MIS EN REPOS
LE CORPS DE FEU TRÈS-NOBLE ET TRÈS-SCIENT,
MAITRE FRANÇOIS DICT DE CHATEAUBRIAND,
EN SON VIVANT, CYENS CHANTRE ET CHANOINE,
ET DE LYON, COMTE ET CHANOINE YDOINE,
RECTEUR DE OUDON, DE JANS ET CORDEMAIS.
OR, IL A PRINS DE LA MORT L'ENTREMAIS,
LUI QUI ÉTAIT SI SAGE ET SI BON PRÊTRE,
COMMANDATEUR DU PRIEUR DU PERTRE,
FRÈRE PUISNÉ DU SIRE DE BEAUFORT,
ET D'ORANGE ENCOR QUI EST PLUS FORT,
NEPVEU ÉTAIT.....................
DU CARDINAL DE SAINT-MARTIN-DES-MONTS,
ET DE BORDEAUX MÊMEMENT ARCHEVÊQUE,
NEPVEU ÉTAIT D'AUTRES PASTEURS, AVECQUE
DES ÉVÊQUES VALENCE ET MIREPOIX;
FONDATEUR FUT DE DEUX CHAPELLENIES,
ICI-DEDANS DONNÉES ET BIEN GARNIES;
DE SAINT-LAZARE A LE DOUBLE FONDÉ,
ET UNE MESSE; ET MORT L'A ASCONDÉ,
DOZE EN NOVEMBRE ET MIL CINQ CENT ET SEIZE.
PRIE A DIEU QUE L'AME AU CIEL SE AISE.

La belle maçonnerie du Puits-Lori fut faite l'an 1516. On y voyait cinq grosses pierres taillées en figures d'animaux, et on y arrivait par un degré de pierres de taille. On le détruisit au commencement du dix-huitième siècle pour élargir la place, et la maçonnerie fut transférée sur la place du Bouffai. On appelait ce puits *le grand puits*; et c'était, sans contredit, l'un des ornements de la ville.

1516. — Le parlement de Paris déclara que la procédure en première instance à la cour de Rome, était abusive, et condamna, par arrêt, l'évêque de Nantes et ses grands-vicaires, à révoquer et annuler la sentence d'interdit, et les censures portées contre le curé et la paroisse de Cornouailles, en son diocèse.

1517. — Le roi fit détruire les écluses qui étaient sur la Loire, parce qu'elles nuisaient à la navigation. Les ordres du monarque furent exécutés avec tant d'exactitude, qu'on ne voit pas aujourd'hui de vestiges.

1518. — Yves de Quirisec, chanoine de la cathédrale et grand-vicaire du diocèse, homme de mérite, fonda le salut qui se chantait tous les samedis de l'année à la cathédrale. Il mourut à Nantes, le 15 janvier, et fut enterré dans la cathédrale.

La peste désola la ville de Nantes aux mois de janvier et de février. Pendant cette épidémie, on commit deux sergents, à 3 livres de gages par mois, pour évacuer les maisons des pestiférés, les fermer et les sceller du sceau de la ville. Le roi François I.er et la reine Claude, duchesse de Bretagne, son épouse, accompagnée de M.me Louise, comtesse d'Angoulême, arrivèrent à Nantes le 13 août 1518. Leurs Majestés firent leur entrée, le 20 du même mois, par la porte Saint-Nicolas, où elles furent reçues sous deux dais. A l'occasion de cette fête, la ville avait fait construire un théâtre qui était près la porte Saint-Nicolas. On avait placé une petite fille superbement vêtue, qui présenta les clefs de la ville au roi. Elles étaient au nombre de six, et de fer argenté.

La communauté de ville fit présenter au roi un vaisseau d'argent doré, du poids de trente-deux marcs sept onces; à la reine Claude, un cœur d'or, accolé de deux hermines, pesant six marcs; à M.me la comtesse d'Angoulême, mère du roi, douze tasses de vermeil avec leur couvercle aussi de vermeil. Les présents et les frais de l'entrée coûtèrent à la ville 3,255 livres, somme équivalent à 30,000 livres de notre monnaie actuelle.

1519. — Peu de temps après le départ de la cour, les fermiers du domaine tentèrent d'établir le salage en Bretagne. On ne sait si c'est par ordre du roi ou de leur propre mouvement. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils se flattaient d'être approuvés. La ville, qui avait des députés en cour, leur envoya des ordres précis de se plaindre vivement de la tentative des fermiers; et les Etats, assemblés à Nantes, au mois de septembre suivant, prirent des mesures contre ces innovations, et firent échouer le projet.

1520. — Le roi vint à Nantes le 5 septembre; mais on ne sait combien de temps il y demeura, et quel fut le sujet de son voyage.

1521. — La ville forma le projet de bâtir un collége dans le cloître du prieuré de Saint-Martin, et d'y unir ce prieuré, pour l'entretien des professeurs; mais ses sollicitations furent inutiles.

1522. — Le roi était à Nantes le 9 juillet. Cette année et la suivante, la ville fut encore désolée par la peste. On eut recours au remède dont on s'était déjà servi avec succès. Ce fut de faire vider, fermer et sceller les maisons où étaient morts les pestiférés.

1524. — Gilles de Comacre, secrétaire du roi, apporta à la chambre des comptes une commission qui chargeait la compagnie de convoquer à Nantes, les prélats, princes, barons, gentilshommes, vassaux et sujets du duché de Bretagne, et les officiers tant de justice que de finances, et d'y recevoir leur serment de fidélité au nom de Sa Majesté.

Environ le même temps, François de Rohan, évêque d'Angers, fit, dans la cathédrale de Nantes, la cérémonie........ de saint Gohard, qui y avait été massacré avec un grand nombre du peuple, le 24 juin 843; et fixa sa fête au 25 juin, à cause de celle de saint Jean qui arrive le jour de sa mort.

La reine Claude mourut le 20 juillet 1524. Les Etats s'assemblèrent à Rennes, le 28 septembre suivant, et la ville de Nantes reçut ordre du roi, qui était à Avignon, d'y envoyer ses députés pour lui prêter serment de fidélité.

1525. — Le roi passa par Nantes au mois de juillet, en revenant d'Espagne, où il avait été conduit prisonnier.

Cette année fut accablante pour le peuple du Comté Nantais, qui, déjà malheureux par la disette extrême des vivres, vit encore détruire une partie de ses moissons par les débordements de la Loire. La disette continua jusqu'en 1532. L'église paroissiale de Saint-Vincent se nommait alors Saint-Aubin.

1527. — Anne de Montmorenci, grand-maître de la maison du roi, maréchal de France, fut nommé capitaine de Nantes.

1529. — L'évêque approuva les statuts du chapitre, qu'on venait de corriger. On aurait pu encore les retoucher; on eût eu moins de peine à les observer.

1530. — La peste ravagea Nantes, depuis le mois de décembre de cette année jusqu'à 1535.

1532.— François Hamon meurt le 7 janvier. Le chapitre s'assemble pour procéder à l'élection de son successeur, lorsqu'il reçoit ordre du roi de ne passer outre, avant de montrer à Sa Majesté ses priviléges, par un député de son corps. Le député élu se prépare à partir, lorsque le chapitre apprend que le roi vient de nommer Louis d'Assigné ou d'Acigné, chanoine de Nantes. Louis d'Acigné prend possession le 31 mai, même année. Il est le premier évêque de Nantes que le roi ait nommé par indult de la cour de Rome.

La disette était alors si grande à Nantes, que la ville fut obligée d'établir des hôpitaux pour y nourrir les pauvres. Il y en avait un à Richebourg, un à Saint-Antoine, où ont été depuis les Minimes; et un autre à Toussaint, sur les ponts, sans compter les autres hôpitaux.

Le roi, après avoir visité les villes de Rennes; de Châteaubriant et de Vannes, où se tenaient les Etats, vint à Nantes le 31 juillet. La reine Eléonore, seconde femme du roi, fit son entrée à Nantes, le 14 août, vers les quatre heures du soir. Elle fut reçue, à la porte Saint-Nicolas, sous un dais magnifique, porté par quatre hommes parfaitement vêtus. On avait fait construire, à cette occasion, des arcs de triomphe et des théâtres en cinq endroits, savoir : à l'entrée de la ville, aux carrefours de Saint-Nicolas, des Changes, du Pilori, et de Saint-Denis. Un des arcs de triomphe se terminait par une demi-fleur-de-lis et une demi-hermine.

François, dauphin de France, venait de se faire couronner à Rennes, sous le nom de François III, duc de Bretagne. Il avait fait son entrée à Nantes, le 18 du même mois. La ville, pour célébrer l'heureuse arrivée de ce prince, avait fait mettre sur les quatre principales portes, cinq écussons de plomb doré, en relief, avec leurs émaux, dans les plus vives couleurs, aux armes du roi, de la reine, du dauphin, de la Bretagne et de la ville. On avait acheté et fait venir de la Basse-Bretagne, trois haquenées et deux levriers, qui furent donnés au roi, à la reine et à M. le dauphin, duc de Bretagne. Les magistrats avaient eu soin de faire réparer les pavés et les ponts de la ville, surtout celui de Sainte-Radegonde, qui conduisait de la cathédrale au château.

Pendant son séjour à Nantes, le roi donna un édit pour l'union de la Bretagne

à la couronne. Cet édit fut enregistré au parlement de Paris, le 21 septembre, et au conseil de Bretagne, le 8 décembre 1532. Sa Majesté ôta aussi l'administration des hôpitaux aux ecclésiastiques qui s'en acquittaient mal, et la donna aux laïques. Leurs Majestés se rendirent à Tours, sur deux galiotes que la ville fit construire à ses frais. Le roi revint à Nantes au mois d'octobre suivant.

1532. — La maison du Sanitat, anciennement l'hôpital-général, au bas de la Fosse, fut établie pour les personnes attaquées du mal de Naples, qu'on regardait comme une peste.

La pique et l'épée étaient les seules armes de la milice bourgeoise; les arquebuses étaient rares, et d'un poids qui les rendait presque inutiles.

On fit rebâtir à neuf la porte de ville de Saint-Pierre; cette porte était située entre la maison Dulac et l'évêché, et donnait sur les Lices, autrement le Cours des Etats ou Cours Saint-Pierre. Elle a été démolie il y a quelques années.

La procession de la Fête-Dieu, qui allait à Saint-Nicolas, par la Grande-Rue, les Changes et la Casserie, s'en retournait ordinairement par le même chemin; mais, en 1532, elle prit un plus grand tour, et devint tout-à-fait solennelle. D'abord, elle ne sortait que dans les environs de la cathédrale, et n'était qu'une procession particulière; mais, l'an 1500, toutes les églises s'unirent; et, l'an 1506, elles s'assemblèrent, pour la première fois, à la cathédrale.

Dès que le roi fut sorti de Nantes, la peste, causée par la famine, commença à se déclarer. A ce fléau terrible se joignit le mal de Naples, qui se communiqua rapidement, et qui fit d'autant plus de ravages, qu'on ne savait pas le guérir. La ville prit les mêmes précautions contre les deux maladies. Le 7 août 1533, elle fit publier une défense à tous les malades, même à ceux qui étaient guéris, et à ceux qui les fréquentaient ou qui logeaient avec eux, de sortir de leurs maisons, sous peine d'être pendus.

1533. — Cette année est remarquable par la violence et la longueur de l'hiver, qui dura, sans interruption, pendant près de sept semaines.

1534. — Le roi permit d'acheter la maison de Querlus, pour agrandir le palais de la chambre des comptes, auquel on travaillait par intervalle.

Les quinze-vingts venaient de Paris à Nantes, où on leur permettait de quêter,

avec obligation d'employer l'argent de leur quête en marchandises achetées dans la ville. Ils manquèrent à cette obligation, et l'on fit arrêter les deniers de leur quête. Ils se virent pour lors obligés d'exécuter, malgré eux, ce qu'ils avaient promis.

1535. — Lettres-patentes, données à Paris, le 22 janvier, portant règlement pour les séances de la chambre des comptes. Elle s'assemblait ci-devant quatre fois l'année. Le roi réduisit ces quatre séances à deux, qui contenaient un service aussi long que les quatre ensemble. L'ouverture de la première séance fut fixée, par Sa Majesté, au dimanche de la *Quasimodo*, pour durer trois mois; et la seconde fut fixée au 1.er octobre, pour finir la veille de saint Thomas, qui arrive quatre jours avant Noël.

Par lettres du mois d'août 1531, le conseil et la chancellerie de Bretagne devaient tenir six mois à Rennes et six mois à Nantes. Le 9 mars 1533, le bureau de ville se plaignit que les ordres de Sa Majesté n'avaient point été exécutés, et que la chancellerie et le conseil étaient à Rennes depuis cinq ans. En conséquence, il se tint à Nantes l'an 1535.

1536. — François, dauphin de France et duc de Bretagne, mourut le 12 août de cette année. Henri, son frère, lui succéda dans tous ses titres.

1537. — La reine de Navarre vint à Nantes le 22 novembre. La ville fit équiper deux gabares à Barbin, pour aller prendre la princesse au château de la Gascherie, en la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre, où Sa Majesté était avec son beau-frère, le vicomte de Rohan, seigneur de l'endroit. Elle ne resta pas longtemps à Nantes, et lorsqu'elle en partit, la ville lui fit équiper une galiote, qui la conduisit à Ingrande.

1539. — Le roi François I.er, qui était à Nantes à la fin de septembre, en partit pour se rendre à Châtellerault, ville du Poitou, où il voulait attendre et recevoir l'empereur Charles-Quint, son beau-frère.

Le 28 décembre de la présente année 1539, se célébra, dans l'église cathédrale, la fête des Innocents, espèce de farce scandaleuse et abusive, qui représentait la religion des payens dont elle retraçait les saturnales.

1541. — Louis d'Acigné fit son entrée à Nantes le 4 novembre, neuf ans après sa nomination à l'évêché. Il fut porté par les quatre barons du diocèse ou par leurs députés, depuis l'hôpital de Saint-Clément, jusque sur le pont de la porte Saint-Pierre. Il fut pris en cet endroit, par quatre chantres, qui le portèrent jusqu'à l'entrée de sa cathédrale, où il fut complimenté par le clergé. Il ne resta pas long-temps à Nantes. Il mourut, dans le courant de la même année, au château de Fontenay, situé dans la paroisse de Chartres, au diocèse de Rennes. Le siége vaqua près de quinze mois. Jean, V.e du nom, cardinal de Lorraine, fut nommé évêque commendataire de Nantes, et il tint ce siége depuis 1543 jusqu'au 10 mars 1550.

1542. — Le sénéchal de Nantes adresse une lettre-circulaire à tous les vicaires des paroisses du diocèse et à quelques seigneurs des lieux, pour les prier de quêter ou faire quêter, afin de subvenir aux besoins de l'hôpital. Il est à remarquer que les lettres sont adressées aux vicaires et non aux curés ou recteurs, parce que ces derniers ne résidaient point encore dans leurs cures.

1543. — Jean de Bretagne, seigneur de Brosse, comte de Penthièvre et duc d'Etampes, est nommé gouverneur de Bretagne, le 25 février, et fait son entrée à Nantes le 5 avril.

1545. — La famine se fit sentir à Nantes avec d'autant plus de violence, que les pauvres y abondaient de toutes parts. Jean Dono, chanoine et chefecier de la collégiale, fonda à l'hôpital pour les malheureux, une messe qui doit se célébrer tous les vendredis, avec l'évangile de la passion *secundum Joannem*. Il assigne à à cette maison 50 livres de rente pour l'acquit de cette messe, à condition qu'on y recevrait les pauvres femmes et filles enceintes pour y faire leurs couches.

1547. — Le roi François I.er mourut à Rambouillet, le 31 mars. Ce prince avait fait, avec le pape, le fameux concordat pour la présentation des bénéfices (voyez les preuves de l'église gallicane). Il eut la douleur de voir s'introduire en France, cette hérésie qui fit tant répandre de sang, et qui fit chanceler plus d'une fois ses successeurs sur le trône. Henri II, resté seul des trois fils de ce monarque, lui succéda et fit la guerre à l'empereur.

1548. — Marie Stuart, reine d'Ecosse, âgée d'environ sept ans, arriva à Nantes le 22 septembre. Elle est reçue par les habitants, avec toutes les marques de distinction et les honneurs que le roi Henri II avait commandé de lui rendre. Voici la lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes, écrite à ce sujet :

Lettre de M. le gouverneur de Bretagne à M. le sénéchal de Nantes, au sujet de l'arrivée prochaine de la reine d'Ecosse à Nantes.

(Sur l'original aux archives de la ville.)

« M. le sénéchal, je croy que vous avez de ceste heure entendu la venue de la » petite reyne d'Ecosse en France, qui doit dessendre à Brest, et à ce que m'a » mandé le roy elle passera par Nantes et tout le chemin du dit Brest où le dit » seigneur veut qu'elle soit honorablement reçue avec entrée et poisle par les » villes où elle passera et petits présents et fruits, vins et autres nouveauttez, » de quoy je vous ai bien voulu de bonne heure advertir, afin que vous donniez » ordre de la faire recevoir en la dite ville au plus grand honneur qu'il sera » possible. Ce que je m'attens que vous saurez si bien conduire avec le grant » cueur que je connais en ceulx de la dite ville qu'elle emportera le bruict au- » dessus de toutes les autres, mais il ne faut oublier de faire dresser quelques » petites entreprinses comme sur la rivière près le château où la dite dame » logera et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de cette ville, ainsi » que trop mieulx saurez adviser afin de lui donner du plaisir, et qu'on puisse » savoir à la cour combien les Nantais ont voulu préférer tous les autres, et de » ce qu'on advisera de faire vous m'en advertirez pour vous en mander mon » opinion, surtout vous ferez entendre aux gentilshommes de l'évêché la venue » d'y celle dame à ce que chacun délibère de s'y trouver pour faire son devoir et » lui porter honneur, ainsi qu'il plait au roy qu'il soit fait, comme plus au long » j'ai commandé à ce porteur vous dire, de quoi je vous prie le croyre, et sur » ce je prieray Dieu, monseigneur le sénéchal, vous donner ce que desirez.

Des Essars, ce XI.e jour d'août 1548.

Votre bon ami,

JEHAN DE BRETAIGNE.

D'après l'arrêt du parlement du 15 octobre 1548, la communauté de ville fait intimer aux habitants d'Ancenis, de Saint-Julien-de-Vouvantes, la Chapelle-Glain, Saint-Père-en-Retz, le Loroux-Bottereau, Plessé, Savenay, Pont-Château, Machecoul, Bouin et Bourgneuf, de faire administrer leurs hôpitaux par des commissaires laïques. La plupart de ces maisons ont été depuis unies à l'Hôtel-Dieu, où à l'ordre de Saint-Lazare.

1550. — Le miseur de la ville acquit, au nom de la communauté, la maison de la Porte-Blanche ou de la Porte-de-Fer, située dans la rue de Saint-Gildas, aujourd'hui des Carmelites; maison que la ville affermait pour y tenir ses écoles de droit.

1551. — Par édit donné à Reims, au mois de mars, le roi érigea le siége ou la barre royale de Nantes en présidial, composé d'un baillif, d'un sénéchal, d'un lieutenant, de sept conseillers, d'un avocat du roi et d'un greffier-d'appeaux. Sa Majesté attribua 1400 livres de gages à ce siége, de même qu'à ceux de Rennes, de Vannes, de Quimper et de Ploërmel, qu'elle créa par le même édit. Le nouveau présidial jugeait en dernier ressort toutes les causes qui n'excédaient pas la somme de 200 livres en principal, ou 10 livres tournois de rente.

La ville, occupée de l'arrivée du roi Henri II, qu'on attendait à Nantes, s'assemble au château, le 20 mai 1551, pour délibérer sur l'entrée de ce monarque. Le roi se rend de Châteaubriant à Nantes, avec la reine Catherine de Médicis, et y fait son entrée le 12 juillet, par la porte Saint-Nicolas.

1552. — Jean Huard, chanoine de la cathédrale de Nantes, fonda, cette année, dans cette église, la fête des épousailles de la Sainte-Vierge avec Saint-Joseph, pour être célébrée tous les ans le 15 janvier.

1553. — D'après l'édit du mois de mars, il est dit que le parlement, qui avait été fixé à Vannes en 1514, tiendra sa première séance à Rennes aux mois d'août, septembre et octobre; et la seconde à Nantes, aux mois de février, mars et avril. En vertu de cet édit, les évêques de Rennes et de Nantes sont conseillers-nés du parlement, avec voix et opposition délibératives. On remarque que la communauté de Nantes envoyait tous les ans, selon l'usage, aux ministres, des lamproies, dans le temps qu'on commençait à les pêcher.

1554. — A la fin du mois de juillet, le duc d'Etampes étant à Nantes, donna des ordres pour mettre les côtes du diocèse à l'abri des incursions des Espagnols, qui les ravageaient. Il y avait peu de temps que deux galères de cette nation avaient couvert la Loire pendant neuf mois, depuis Nantes jusqu'au Pellerin.

1555. — Le palais de la chambre des comptes fut achevé cette année, et la statue équestre de Henri II fut placée au-dessus de la principale porte.

Le monarque y créa deux nouvelles charges de maîtres aux comptes.

Formule de l'hommage qui se rendait au roi, à sa chambre des comptes de Bretagne.

Le greffier lit à haute voix le brevet d'hommage, qui contient la qualité de celui qui le rend, celle des terres pour lesquelles il le rend, comment il est venu en possession de ces terres, si c'est acquêt ou succession héréditaire. Pendant cette lecture, le rendant hommage est à genoux sur un coussin, aux pieds du président, toutefois s'il est d'extraction noble ou revêtu d'office royal de judicature; car autrement il est reçu debout, sans autre formalité que d'un acte décerné. La lecture finie, le président met les mains du vassal entre les siennes, pour marquer qu'il est homme du seigneur et lié par son serment. Il lui tient ensuite, à voix basse, un discours qui n'est entendu de personne, de même que la réponse du vassal, qui se relève, va s'asseoir dans un fauteuil que lui a préparé un huissier, et se couvre pendant que les gens du roi donnent leurs conclusions pour la conservation des droits de Sa Majesté. Après quoi, l'huissier qui se tient derrière le fauteuil du vassal, l'avertit d'ôter son chapeau et de se lever, pendant que le président prononce l'arrêt à peu près en ces termes:

« La chambre a décerné acte au sieur N...... de l'hommage présentement » fait par lui au roi, pour les choses contenues en son brevet; ordonne qu'il » en fournira aveu et dénombrement, dans le temps porté par la coutume, à » peine de saisie, et communiquera en même temps sa quittance de rachat, si » c'est par succession; ou de lots et vente, si c'est par acquêt. Et si aucune » saisie avait été apportée faute de prestation dudit hommage, la chambre lui en » a donné main-levée, payant les frais de justice, sans préjudice des fruits de » mal-foi requis par le procureur-général du roi. »

Jean Cornichon est le premier qui ait tenu, en 1555, à Nantes, le bureau de la poste et de la messagerie. Avant cet établissement, on se servait des occasions qui se présentaient; et, si l'affaire était pressante, on y envoyait un exprès.

1555. — Au mois d'avril, le roi établit une amirauté à Nantes. L'édit donné à ce sujet est enregistré à la chambre des comptes, au mois de mai.

La maîtrise particulière des eaux et forêts, créée l'année précédente, est érigée en grande maîtrise, par édit du mois de novembre; et cette érection est confirmée au mois de février 1556. Les habitants de Rennes supplient le duc d'Etampes d'employer son crédit pour obtenir du roi que le parlement ne soit point transféré à Nantes, dont les habitants le demandaient. Les Etats assemblés dans la même ville, le 27 septembre, délibèrent de faire marcher le ban et l'arrière-ban; et, le 2 mai 1556, le roi écrit, de Villers-Cotterets, au connétable de Montmorenci, de le convoquer sur-le-champ, pour s'opposer à la descente des Espagnols sur les côtes de Bretagne.

1556. — Le bureau de ville fait réparer l'aumônerie de Toussaint, où l'on recevait alors tous les passants et tous ceux attaqués de la maladie de Saint-Méen. La ville fait aussi réparer l'hôpital de Saint-Clément, dont elle voulait faire un collége, et fait paver, pour la première fois, la place du Bouffai.

Antoine de Créqui et de Canaples, prince de Poix, abbé de Saint-Julien-de-Tours, de Selincourt, etc., chancelier de l'ordre de Saint-Michel, fut transféré de l'évêché de Terouane en Artois à celui de Nantes, qu'il accepta avec plaisir; cependant il parait qu'il eut quelques différents avec le chapitre avant son entrée dans sa ville épiscopale, qui n'eut lieu qu'en janvier 1556.

1557. — Antoine de Créqui recommande aux curés de tenir exactement des registres de baptêmes.

Le roi règle la chambre des comptes de Bretagne à l'instar de celle de Paris. Depuis ce temps, les présidents, les maîtres des requêtes, etc., ont eu les mêmes gages, et furent tous nommés et qualifiés conseillers ou gens des comptes.

On traça cette année, les alignements pour la nouvelle ville du Marchix. L'Angleterre et l'Espagne faisaient alors la guerre à la France. La crainte que l'on avait de cette guerre, engagea les habitants à faire le dénombrement de tous

les citoyens en état de porter les armes. Suivant le rapport des marguilliers aux magistrats, le 23 août il se trouva dans la ville de Nantes et ses faubourgs, 2,370 hommes capables de prendre les armes dans le besoin, non compris les deux chapitres et les couvents religieux.

Le calvinisme fut introduit dans le diocèse de Nantes, par les prédications de Jean Carmel, surnommé *Fleuri* ou *Fleurier*, amené en Bretagne par François de Coligni, seigneur d'Andelot. Loiseleur, dit *Villiers*, seconda Fleuri, et prêcha avec lui à Nantes, à Blain, dans les châteaux de la Bretêche, de Missillac, à la Roche-Bernard, et, non loin de cette ville, au château de Lourmaye, paroisse de Nivillac, dont d'Andelot était seigneur. Ce gentilhomme, qui était calviniste zélé, mena ces deux prédicateurs au Croisic, et les fit prêcher dans l'église de Notre-Dame-de-Pitié. Le clergé de la ville en avertit Antoine de Créqui, son évêque, qui partit sur-le-champ pour aller s'opposer aux hérétiques. La présence du prélat les fit se retirer au château de Careilh situé à une lieue trois quarts du Croisic, dans la paroisse de Guérande ou Guenronet.

1558. — La charge d'avocat-général de la chambre des comptes fut créée par Henri II, et exercée, pour la première fois, par Isar-Jean Boulomer, ci-devant auditeur. Le roi Henri III la créa de nouveau en 1575, et la donna à Guillaume de Francheville.

Ordonnance de police qui permet à l'exécuteur de la haute-justice de prendre à son profit tous les cochons qui se trouveraient égarés dans les rues et places de la ville. Les moulins de Barbin sont aliénés. Les glaces de l'hiver entraînent les ponts de Pirmil et de la Saulsaye.

Il y avait alors quarante-six notaires ruraux pour le comté Nantais. L'institution de ces officiers était très-récente, puisque le premier acte passé pardevant notaire fut pour un marché de 4,000 pesant de balles de fer, que la ville acheta aux forges de la Poitevinière, paroisse de Riaillé; cet acte est du mois de juillet 1558.

La porte nommée depuis de la Poissonnerie, s'appelait, dans ce temps, la *porte Chalandière* ou *de la Prévôté*. Ces noms qu'on lui donnait indifféremment, lui venaient de la prévôté, qui tenait son bureau dans l'une de ses tours, et des bateaux nommés chalands, qui passaient sous le pont de cette porte.

1559. — L'évêque obtient un arrêt du conseil qui soumet le chapitre à sa ju-

ridiction épiscopale, et il fait la visite de ce corps et de son église cathédrale. Henri II est blessé à mort, dans un tournoi, par le comte de Montgommeri, le 10 juillet. François II, son fils et son successeur, donne la direction des affaires aux Guise : l'intendance de la guerre, au duc de ce nom; et celle de la religion, au cardinal, son frère. Les calvinistes commencent à s'assembler et à former des projets. La Renaudie, gentilhomme d'Angoumois, est chargé par les principaux de sa secte, d'aller dans toutes les villes, exhorter les protestants à envoyer des députés à Nantes, dans le temps que le parlement devait s'y rassembler, afin que l'affluence du peuple les empêchât d'être découverts. La Renaudie s'acquitte de sa commission en homme habile, et les députés se rendent à Nantes au jour marqué, au nombre de plus de cent cinquante, sans qu'on s'aperçoive de leur arrivée; et l'entreprise d'Amboise est concertée dans cette assemblée, au mois de janvier 1560. Georges de la Forêt, second chef de la conjuration contre les Guise, accompagne La Renaudie dans son entreprise. Le projet est découvert, et la Renaudie est tué à la tête des troupes qu'il commandait dans la forêt d'Amboise (1). Telles furent les premières étincelles de l'incendie qui pensa consumer la France. Ce fut dans ce temps qu'on donna le nom de *Huguenots* aux calvinistes.

1560. — Erection de la mairie et de l'échevinage de Nantes, par lettres-patentes données au château de Blois au mois de janvier. Ces lettres, qui confirment la création de la communauté de ville, veulent que le maire soit nommé tous les ans, et les échevins de trois ans en trois ans, pour veiller aux intérêts de la ville.

François II meurt le 15 décembre. Charles IX, son frère, lui succède. On assemble les Etats-Généraux pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès du calvinisme.

1561. — Les calvinistes s'assemblent publiquement dans un pressoir, à Barbin, le 18 juillet. Deux libraires de Genève font amener à Nantes deux charges de livres suspects, qui sont saisis par le grand-vicaire et brûlés.

Les Changes étaient autrefois hors des murs de la ville, et y communiquaient

(1) Cette forêt, qui appartenait au roi, peut contenir 16,000 arpents de terrain.

par une porte qui était à côté de l'église de Saint-Saturnin. Le 7 janvier 1562, le bureau permit à Pierre Ferrault de dresser leur ouvroir (boutique), au-devant de la maison commune, vis-à-vis la porte de ville, aux Changes. Cette place est appelée *Cambium*, dans les anciens titres, soit parce que les changeurs ou caissiers y tenaient leur bureau, ou parce qu'on y faisait un change continuel d'argent, en denrées ou marchandises. Elle était autrefois fort étendue; mais elle fut rétrécie par les maisons qu'on y éleva sur les fondements des anciens murs.

L'usage qui durait depuis tant de siècles, d'introduire les pénitents à l'église, le jour du jeudi-saint, et de les absoudre, fut aboli en 1562.

1562. — Marie de Beaucaire, dame de Martigues, épouse de Sébastien de Luxembourg, lieutenant-général en Bretagne, fut reçue avec la plus grande magnificence à Nantes. Elle logea à l'hôtel de Briord, et y accoucha d'une fille qui fut nommée Marie; elle épousa dans la suite le duc de Mercœur.

Par délibération du 29 août 1562, le marché qui se tenait aux Changes, fut transféré à la place du Bouffai. Cette dernière a toujours été dans l'enceinte de la ville, et servait jadis d'avenue au palais des anciens comtes de Nantes.

Antoine de Créqui est transféré à Amiens et fait cardinal, par le pape Pie IV, au mois de mars 1565. Antoine II, son oncle, lui succède à l'évêché de Nantes, par résignation.

1563. — Une maladie contagieuse ravage Nantes cette année. La paroisse de Saint-Nicolas, qui n'était pas la moins affligée, implore la miséricorde du Ciel, sans négliger les autres remèdes.

Les ponts de Pirmil avaient été jusque-là en bois. Ils furent alors bâtis en pierres, mais si peu solides, qu'ils écroulèrent vingt ans après.

Les calvinistes de Nantes tiennent publiquement des assemblées, en vertu de l'édit de janvier donné en leur faveur. Ils avaient des temples au Marchix et à Barbin. Les sectaires tiennent un synode provincial à la Roche-Bernard, le 28 février 1564; le ministre de Nantes y assiste. (Voyez la Roche-Bernard.)

Dans le procès-verbal de Jean Coupé, secrétaire de l'évêque de Nantes, commis pour visiter une partie de son diocèse, on décide que les prieurés de Batz, de Donges, de Pont-Château, de Frossay, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, et de

l'abbaye de Blanche-Couronne doivent tenir six religieux, faire l'aumône six fois la semaine, et nourrir leurs vicaires.

1564. — Le roi confirme l'établissement de la mairie de Nantes; et, le 28 novembre 1574, est élu pour premier maire, Geoffroi Drouet, sieur de Langle, paroissien de Saint-Saturnin, dans une assemblée générale faite au couvent des pères Cordeliers, où se tenait le parlement. On confie la police aux maire et échevins, et le roi confirme cet arrangement en 1566. Il est à observer que l'élection annuelle du maire n'a été confirmée par Sa Majesté qu'en 1598, et que la charge d'échevin anoblissait celui qui en était revêtu.

1565. — Le premier acte de l'autorité de la police de Nantes, fut une défense faite, le 10 janvier, aux charretiers à bras d'aller au cabaret boire du vin d'Orléans et d'Anjou, et de jouer aux cartes et aux dés.

L'année se comptait de deux façons différentes : les uns la faisaient commencer à Pâques, les autres au 1.er janvier. Par édit de l'an 1565, il fut ordonné que dans tout le royaume, on compterait du 1.er janvier.

Le roi Charles IX fit son entrée à Nantes, le 12 octobre, par la porte Saint-Nicolas, où la ville lui présenta quatre clefs de fer, du poids de six livres, et le reçut sous un dais de velours bleu, doublé de toile d'or et d'argent, et semé de fleur-de-lis, sous lequel Sa Majesté marcha jusqu'à la cathédrale, et, de là, au château.

La reine se rendit aussi à Nantes après l'arrivée du roi. Les rues furent sablées pour la recevoir. Le présent qu'on lui fit, ainsi qu'au monarque, consistait en quatorze petits chevaux, nommés *haquenées*, et plusieurs tonneaux d'un vin excellent. De Nantes, la cour se rendit à Châteaubriant, petite ville assez souvent honorée de la visite de nos rois. L'entrée du roi, de la reine et du gouverneur, coûta à la ville de Nantes 10,497 livres 9 sous 8 deniers, somme équivalent à 40,000 livres de notre monnaie.

Pendant son séjour à Nantes, Sa Majesté réunit au siége présidial de Nantes, les juridictions de Touffou, de Loyaux, du Gâvre; et le siége des eaux et forêts du Gâvre, à celui des eaux et forêts de Nantes.

1566. — Antoine de Créqui céda l'évêché de Nantes à Philippe-du-Bec, évêque de Vannes, qui lui donna en échange plusieurs bénéfices.

1568. — Albert de Gondi, comte de Retz, général des galères, et maréchal de France, est nommé gouverneur de Nantes. Les capucins sont reçus à Nantes, à condition qu'ils seraient les premiers à se porter aux incendies, et à y travailler.

La nécessité des temps et la multitude des affaires de la ville obligeaient à de grandes dépenses. Le 30 août 1568, elle établit un messager de Nantes à Paris, et route, aux gages de 60 livres par an. Il partait de Nantes tous les lundis de chaque semaine.

Comme on craignait les calvinistes, on prit des mesures pour les repousser, en cas d'attaque. On fit escarper les fossés du trépied en dehors, et on les remplit en dedans. On fit aplanir la motte Saint-André jusque vis-à-vis le rancher de la grosse tour; hausser les murs entre les forts de Sauvetout et les tours de ce nom, remplir ces forts de terre; hausser les murs de ville derrière le pequoi des Jacobins, qui conduisait hors de la ville; griller le batardeau du moulin Fromenteau, autrement Coutent, en la paroisse de Saint-Léonard; préparer les chaînes des rues; visiter les casemates, les souterrains secrets de l'hôtel de Briord, des rues des Carmes, de Saint-Laurent, de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, de Sauvetout, et d'ailleurs; abattre les échelles et appentis attachés aux murs de ville; faire des barrières aux portes de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas et de Sauvetout; enfin, visiter les balles des colporteurs qui entraient dans la ville, les hôtelleries et les maisons, tant de l'intérieur que des faubourgs, tenues par des personnes suspectes.

Les maire, échevins et juges de la ville étaient sujets à faire le guet, à la garde des portes, et à loger les gens de guerre, qui faisaient abstinence au camp et en route, pendant le carême.

Les États s'assemblèrent à Nantes dans le même temps. Toute la noblesse de Bretagne y fut convoquée.

1569. — Les eaux de la Loire débordèrent pendant tout le mois de janvier. Il y avait, dans ce temps au Port-Communeau, des moulins qui avaient coûté des sommes immenses à bâtir, et qui furent emportés par les eaux.

L'hôpital de Saint-Lazare, sur les Hauts-Pavés, où l'on tenait les lépreux, se trouva vide au commencement de cette année. On unit ses revenus à l'Hôtel-Dieu. Le 10 mai, la ville gagea un chirurgien pour le traitement des pestiférés, et acheta une maison pour les loger. Le bureau, qui avait plusieurs apparte-

ments commodes, supplia Sa Majesté de nommer celui qui lui conviendrait. Ces maisons étaient celles de Chézine, au pied du roc *Miseri*, près l'endroit occupé depuis par les petits Capucins; du Clos-Daniel, de la Balue, sur la motte Saint-Nicolas, et de la Cyonière, près la tour Méchimière, dans la paroisse de Saint-Donatien.

Les États s'assemblèrent à Nantes, par ordre du roi, le 5 novembre 1569. Jean d'Acigné, seigneur de Fontenay et de Guer, chevalier de l'ordre du roi, présida pour la noblesse, et Philippe du Bec, pour le clergé.

1569. — Lettres-patentes portant établissement de l'Hôtel-Dieu de Nantes. Contrat de vente des seigneuries du Pont-en-Vertais, de la Jacquère et de l'Ile-Millau; contrat de vente des moulins des Halles, joignant la seigneurie de la Jacquère, à Guillaume d'Haroüis, éconôme de l'Hôtel-Dieu; le tout au profit et pour le compte de la maison.

Un parti calviniste parut à Saint-Sébastien, de l'autre côté de la Loire, le 21 octobre 1570. Comme l'édit de pacification n'était point encore publié, on fit tirer le canon du château, qui força l'ennemi à se retirer. L'édit accordé aux calvinistes depuis quelques mois, fut enfin publié à Nantes, et y remit la tranquillité.

1570. — L'hôpital de Saint-Clément fut uni à l'hôpital de la ville, situé alors dans la rue d'Erdre. L'hiver fut très-rigoureux et dura trois mois, sans la moindre diminution de froid.

1571. — Le 26 novembre, le bureau de ville fixa le prix des vins qui se débitaient dans les cabarets de Nantes; savoir : le plus excellent vin d'Anjou et de Gascogne, à un sou six deniers la bouteille, et le moindre vin des mêmes crus, à un sou. Aujourd'hui la même quantité coûte vingt sous.

Le pont et la chaussée du Gué-aux-Chèvres, sur l'étier de Mauves, au-delà de Richebourg, furent faits en pierres, le 28 mars 1571.

1572. — La ville acheta de N. du Cernis, la maison de l'Asnerie, au bas de la Fosse. Elle coûta 1,900 livres, somme équivalent à 5,700 livres de notre monnaie. Cette maison était connue sous le nom de *Sanitat*. C'est où l'on enfermait les fous avant 1834, époque où l'hospice du Sanitat a été transféré à Saint-Jacques.

Louis de Bourbon, prince de Dombes, duc de Montpensier, fit sa première entrée à Nantes, comme gouverneur, le 23 décembre de cette année, par la porte de Saint-Nicolas, et alla descendre à l'hôtel de Briord.

La ville de Rennes, qui avait obtenu le parlement, demanda encore la chambre des comptes; mais elle ne put l'obtenir. Le roi Charles IX y créa deux nouvelles charges de présidents, huit de maîtres et dix d'auditeurs, avec un nouveau semestre, qui fut appelé semestre d'hiver. Il fut réglé que les deux présidents seraient Français et non Bretons; que des huit maîtres et des dix auditeurs, il y en aurait la moitié de Bretons et l'autre moitié de Français.

1572. — Massacre de la Saint-Barthélemi. Le duc de Montpensier engagea, par une lettre, la communauté de Nantes à égorger tous les protestants qui se trouvaient dans la ville, sans distinction de sexe, d'âge ou de condition. Les magistrats eurent horreur d'une telle barbarie, et refusèrent d'obéir. S'il est une occasion où la désobéissance soit permise, c'est surtout dans celle-ci; et le généreux refus des Nantais ne peut que leur faire honneur. Il est évident que la seule voix de l'humanité retint leur bras, puisqu'en désobéissant ils restèrent dans le devoir.

1573. — Le 27 avril, on arrêta en plein chapitre que le Saint-Sacrement serait porté, le jour de la Fête-Dieu, sur un brancard, par des prêtres, selon l'ancienne coutume. Cet usage ne subsista pas long-temps, et le Saint-Sacrement continua d'être porté par l'évêque ou le premier dignitaire du chapitre.

1574. — Charles IX meurt à Vincennes le 30 mai. Au mois de juillet, la ville de Nantes lui fait faire un service dans la cathédrale. On remarque que les chanoines portaient alors la robe rouge aux jours de cérémonies.

1575. — Les calvinistes ayant juré de s'emparer de Nantes, la communauté prenait toutes les mesures pour les empêcher d'effectuer leur projet. Il y eut une assemblée générale au château, le 25 mars, où il fut décidé d'appeler la noblesse non suspecte à la défense de la ville, de changer les clefs des portes tous les mois, de couler à fond tous les bateaux de la rivière, et de dresser des batteries de canon à toutes les portes. Le mercredi 13 avril, on fit murer les

portes de Sauvetout, du Port-Communeau et du Port-Maillard; réparer et fortifier le boulevart de la Saulsaye, sur le bord de la rivière, vis-à-vis la poterne à blé et le rateau d'Erdre; et abattre tous les appentis attenant à ce boulevart, et qui pouvaient en faciliter l'entrée. On fit conduire sur la tour des Jacobins les deux grosses pièces d'artillerie qui étaient sur la porte Saint-Pierre, où elles ne pouvaient être d'une grande utilité.

Les Rochelais tenaient la mer, et leurs corsaires fermaient l'entrée de la Loire; de sorte que les denrées étaient au plus haut prix. Le sel se vendait jusqu'à 4 livres le quartaut, ce qui revient à 12 livres de notre monnaie.

Les États s'assemblèrent à Nantes, le 26 septembre 1575. François du Gué de Servon y présida pour la noblesse, et Louis Buet, abbé commendataire de Melleray, pour le clergé, parce qu'aucun des évêques ne parut à ces États.

René de Tournemine, baron de la Hunaudaye, nommé par le roi, le 3 mars 1575, pour commander en Bretagne, en l'absence du gouverneur et de son lieutenant-général, vint à Nantes, et y créa six compagnies de milice bourgeoise, de 100 hommes chacune. Il en exempta tous les gens d'église sans distinction.

1576. — Par arrêt du parlement, du 9 avril, le nombre des procureurs au siége présidial de Nantes, fut fixé à quarante. Environ le même temps, le roi créa les quatre premières charges de correcteurs de la chambre des comptes, trois charges de maîtres, six d'auditeurs et une d'avocat-général.

Le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, et son épouse, vinrent à Nantes, le 25 septembre. La ville fit présent à la duchesse, de dragées, de confitures et de six livres de soie plate de Grenade, de différentes couleurs.

Les premiers germes des sanglantes divisions qui désolèrent la Bretagne, et en particulier le Comté Nantais, pendant plus de vingt ans, commencèrent à paraître l'an 1575. L'évêque et le clergé, qui ne pouvaient tolérer la nouvelle secte, nommèrent des députés qu'ils chargèrent de leurs procurations auprès du pape Grégoire XIII et du roi Henri III. On demandait un concile général et les États-Généraux du royaume, pour s'opposer aux progrès de l'hérésie. Les esprits étaient échauffés, et ne pouvaient garder de modération. Les intrigues de la cour de Rome, le fanatisme du peuple, l'ambition des grands, la haine qui régnait entre les deux partis, toutes ces causes concoururent à allumer l'incendie qui fut sur le point de consumer l'état. Bientôt fut formée cette ligue redoutable,

décorée du beau titre d'*Union-Sainte*, mais qui ne devait sa naissance qu'à l'ambition de quelques particuliers. D'un bout du royaume à l'autre, on ne parla plus que d'exterminer les calvinistes et de venger le ciel outragé. Henri III, qui était sur le trône de France, fut si effrayé de la puissance de la ligue, qu'il prit le parti de s'en déclarer le chef, aux États tenus à Blois, au mois de novembre 1576. Philippe du Bec, évêque de Nantes, assista à cette assemblée, et concourut à toutes les délibérations qui s'y firent contre les calvinistes (voyez l'histoire de France, sur la ligue).

1577. — On commença l'année par la publication d'un jubilé, accordé par le pape Grégoire XIII, pour obtenir du ciel qu'il lui plût de bénir des projets formés pour sa gloire. Ces projets étaient d'exterminer les calvinistes.

Le 7 octobre, la communauté de ville reçut du roi, qui était à Poitiers, des lettres qui lui donnaient avis de l'édit de pacification, et de la paix que Sa Majesté venait d'accorder à ses sujets calvinistes. Cet édit, qui fut publié au présidial de Nantes, le 19 du même mois, avait été déclaré nul par l'Université, dans sa séance du 13 du même mois. L'audace de ce corps prouve combien l'autorité royale était peu respectée dans ces temps malheureux.

Le présidial entreprit de faire transporter, de la place du Bouffai à celle de Sainte-Catherine, les fourches patibulaires et autres instruments servant à l'exécution des criminels. La ville et le commandeur, propriétaires du lieu, s'y opposèrent fortement, et firent échouer le projet.

1578. — Sur le pont de la Belle-Croix, à Nantes, était un monument placé dans la muraille, en mémoire du supplice du maréchal de Retz, exécuté en 1440. Le 21 janvier, la ville acheta de Jacques de la Charte-Buhers-d'Aillon, la charge de connétable de la milice bourgeoise de Nantes. Cette charge, qui coûta 154 écus d'or, a été depuis attachée à la mairie; de sorte que le maire était colonel-né de la milice bourgeoise.

Aux assemblées du 12 et du 22 août, il fut décidé d'abattre et d'aplanir le bas de la motte Saint-Pierre, de rendre plus uni et plus commode le chemin qui coupe cette promenade, et qui conduit à Richebourg et à la rivière. A cet effet, on construisit un mur assez fort pour soutenir les terres sur les bords de la Loire.

La ville acheta la maison Bizart, autrement de Derval, dans la rue de Verdun, qui forme aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville. Cette maison releva long-temps de la seigneurie des Dervalières; mais, par arrêt du parlement, elle ne releva plus ensuite que du roi. Le pont de Sainte-Radegonde et l'église de ce nom, qui étaient en bois, furent démolis et rebâtis en pierres.

Pendant les années 1578 et 1579, on frabriqua à Nantes des monnaies de cuivre fin, nommées *doubles* et *petits deniers*. 143 marcs de billon, qui furent réduits en liards ou quarts de douzain. L'empreinte de cette dernière monnaie était une H couronnée, au milieu de trois fleurs-de-lis, avec la légende : *Henri III, roi de France et de Pologne*, 1579.

1579. — Les eaux de la Loire avaient débordé avec tant de violence, pendant les mois de janvier et février, qu'elles emportèrent tous les ponts de bois qui étaient sur les rivières de Loire et d'Erdre. On construisit de nouveaux ponts en bois, plus solides que les précédents, avec un rateau de fer, et l'on fortifia d'une nouvelle tour, la porte de Sauvetout.

Les États s'assemblèrent à Nantes le 27 septembre. Gui de Scepeaux, baron de Beaupreau, comte de Chemillé, présida pour la noblesse, et Philippe du Bec, pour le clergé.

1580. — On commença à bâtir les ponts de la Magdeleine et la halle qui était sur la place du Bouffai, le long du mur de ville. La communauté de ville décide qu'il faut faire fabriquer des *six blancs* d'argent. Le mémoire du maître traiteur qui fournissait à la maison de ville, se montait à 13 livres 17 sous 6 deniers. Il avait fourni quatorze repas.

1581. — L'Université, depuis son établissement à Nantes, en 1460, n'avait admis au rectorat aucun de ses membres mariés. Dans son assemblée du mois d'avril, elle proposa de les admettre à cette dignité, à l'exemple de l'Université d'Angers, qui ne croyait pas devoir les en exclure. Une proposition aussi raisonnable fut acceptée d'une voix unanime.

1582. — Par lettres du 13 mai, le roi permit aux officiers municipaux de faire construire la halle de la place du Bouffai, et d'en affermer les étaux à leur

profit. Le collége de Saint-Clément avait fait tomber celui de Saint-Jean, comme celui-ci avait fait tomber celui de Sainte-Croix, beaucoup plus ancien.

Dès le mois d'avril, la peste se fit ressentir à Nantes, et enleva beaucoup de monde, pendant les mois de septembre, novembre et décembre. Le 10 de ce dernier mois, on commença à suivre dans le Comté Nantais, le calendrier du pape Grégoire XIII, en passant tout-à-coup par un retranchement de dix jours, du 10 au 20 décembre. Les eaux débordèrent sur la fin de ce mois et au commencement de l'année suivante, avec tant de violence que les habitants de Saint-Vincent et de Saint-Léonard ne pouvaient sortir de leurs maisons. La ville leur fit porter du pain dans des bateaux.

1583. — Louis de Bourbon, duc de Montpensier, s'étant démis du gouvernement de Bretagne, le roi le donna au prince Lorrain, qui arriva à Nantes le 19 mai 1583. Il logea à l'hôtel de Briord, qu'on avait fait meubler exprès. Cette vaste maison appartenait au fameux de la Nouë-Briord.

On construisit, l'an 1582 et 1583, des galères sur la place du Port-au-Vin. Mais comme cette place était trop petite pour des ouvrages de cette espèce, on résolut de transporter la construction à la prairie dite *Gloriette*, qui était alors sans quai, et qui s'étendait jusqu'au pont de la Belle-Croix, et au pilier de Notre-Dame, de Saint-Gilles et de Saint-Laud. Elle tire son nom d'un château nommé *Gloriette*, dont François II fit présent à un de ses officiers, à la charge de lui fournir tous les ans, par forme de cens annuel, un épervier propre à la chasse de l'oiseau.

1584. — Le 18 avril, le parlement permet aux officiers municipaux de Nantes, de mettre, pendant trois mois, sur les riches de la ville, une taxe pour subvenir aux besoins des pauvres, dont la ville abondait. Le 1.er octobre, les États s'assemblèrent à Nantes, et, peu de temps après, on déclara la guerre aux calvinistes dans toute la Bretagne.

1585. — Jean Brossard, sieur du Plesseix, était alors capitaine du château de Pirmil.

1586. — Cette année fut malheureuse. Toutes les productions de la terre manquèrent; les eaux débordèrent avec violence, et les glaces, qui étaient en

rivière dès le 9 novembre, détruisirent plusieurs des arches du pont de Pirmil. La ville emprunta pour le soulagement des pauvres de la campagne.

1587. — Les avocats et les procureurs paraissent, pour la première fois, au repas qui se fait, à l'installation du maire, à la maison de ville.

1588. — Les prédicateurs de Nantes commencent à faire la quête. A cette époque, ils étaient payés par les églises qui les employaient. La ville payait celui de la cathédrale. Les États s'assemblent extraordinairement à Nantes, le 16 mars. Jean Frero, gentilhomme verrier, demande la permission de travailler à Nantes, et l'obtient. Il est le premier de son art qui ait paru en cette ville.

Le roi, qui avait découvert les projets ambitieux des Guise, les avait fait massacrer pendant les États-Généraux de Blois. Il voulait aussi faire arrêter le duc de Mercœur, qu'il soupçonnait d'intelligence avec eux; mais la reine, sa sœur, l'avertit du danger qui le menaçait, et lui procura les moyens de décamper secrètement. Le monarque l'avait retenu jusque-là dans le devoir, en le flattant de le faire duc de Bourgogne. Mais dès que le duc vit les Guise morts, il n'hésita plus et résolut de faire revivre les prétentions de son épouse sur le duché de Bretagne. La conjoncture était favorable, et il crut pouvoir en profiter. Il appela les Espagnols à son secours, et mit des garnisons dans les plus fortes places de la province. Il se rendit d'autant plus redoutable, qu'il était maître de la ville et du château de Nantes. Il commença les hostilités, le 2 mars 1589, par l'emprisonnement de trois seigneurs qu'il fit enlever sur la route de Rennes à Paris, et conduire secrètement au château de Nantes. Ces trois prisonniers étaient le seigneur de Ris, premier président du parlement de Bretagne; son fils, et Isaac Loisel de Brie, son gendre, conseiller au même parlement. L'ambitieux gouverneur leva le masque, et commença la guerre civile. Il s'attacha d'abord à bien fortifier le château de Nantes, où il faisait sa résidence ordinaire. Il fit construire deux bastions, l'un du côté de la ville et l'autre sur la Loire, avec un bon rempart, sur lequel se voit la double croix de Lorraine. Il rendit cette place très-forte. Elle est flanquée de quatre grosses tours du côté de la ville, et de deux demi-lunes du côté de la promenade, et entourée de fortes murailles, avec un large et profond fossé qui communique à la Loire et qui baigne l'autre côté du château, aussi bien fortifié.

1589. — Au mois de janvier, le roi Henri III donna des lettres-patentes portant confirmation du don de la chapelle de Saint-Antoine-de-Pade, des bâtiments, jardins et lieux dépendants, fait aux pères Minimes par ses prédécesseurs.

Les Frères Mendiants, appelés *Bons-Hommes*, et depuis *Minimes*, s'établirent sur la Fosse de Nantes, avec la permission de l'évêque, dans l'endroit qu'occupèrent plus tard les Grands Capucins. Ils n'y restèrent que quelques mois, après lesquels ils prirent possession de la maison qu'ils habitaient avant la révolution.

Le 12 avril, le roi transféra, par un édit, la chambre des comptes, l'Université et la cour des monnaies, à Rennes, et le présidial à Châteaubriant, parce que la ville de Nantes ne reconnaissait plus d'autre souverain que le duc de Mercœur.

Le 1.er juin 1589, le comte de Soissons, lieutenant-général en Bretagne, fut surpris, avec le comte de Vertus, à Châteaugiron, petite ville du diocèse de Rennes, par un détachement des troupes du duc de Mercœur, qui les conduisit au château de Nantes. Peu de jours après il se sauva dans un panier dans lequel on lui avait apporté à dîner. Il se fit couvrir de linge et de vaisselle, et fut porté dans cet équipage, par les garçons cuisiniers, hors du château, sans que les gardes s'en doutassent. On croit que la duchesse de Mercœur avait favorisé la fuite de ce prince.

1590. — La communauté de ville, qui craignait un siége, prit des mesures pour ne point manquer de farine dans le besoin. Elle fit faire des moulins en bois, et les plaça en différents quartiers de la ville.

Le prince Lorrain faisait fortifier de plus en plus la ville de Nantes. Avant son arrivée, on avait commencé un fort de terre auprès du Port-Communeau; il le fit continuer avec vivacité, et força le peuple de la ville et de la campagne à y venir travailler.

Le fort de Saint-Léonard et le mur qui en soutenait les terres, écroulèrent cette année. Les réparations que cet accident occasiona, coûtèrent plus d'un million à la ville. Ce fort était d'une hauteur prodigieuse, puisqu'il dominait sur l'ancienne et la nouvelle ville. Le terrain où il était est aujourd'hui occupé par des maisons qui le couvrent entièrement, par la place du Port-Communeau et l'ancien jardin des religieuses de Sainte-Magdeleine.

1591. — Le prétendu parlement, nouvellement créé par le prince Lorrain,

débuta, le 1.er janvier, par une défense à toutes personnes, de prêter serment et d'obéir aux princes, prélats, seigneurs, gentilshommes et gens de guerre qui occupaient les villes de Bretagne, et qui refusaient de reconnaître le duc de Mercœur pour leur souverain; il défendit en outre de fortifier les maisons et les châteaux, de bâtir aucune forteresse, avec ordre de démolir toutes celles qui avaient été bâties depuis trente ans. Le parlement de Rennes, qui tenait pour le roi, ne put souffrir l'insolence de la cour du duc; il rendit un arrêt qui condamnait quatorze membres du soi-disant parlement de Nantes, comme faussaires, criminels de lèse-Majesté, au premier chef, pour s'être faussement attribué la qualité de juges, et pour avoir adhéré, approuvé et participé à l'exécrable parricide commis en la personne sacrée du feu roi Henri III; à faire amende honorable en expiation desdits crimes, à être pendus, étranglés, leurs corps traînés sur la claie, pour être ensuite portés aux fourches patibulaires, y être attachés, et leurs offices supprimés. L'arrêt fut exécuté en effigie, le 4 mars 1591. Mais deux ou trois jours après, le soi-disant parlement du duc rendit aussi son arrêt, portant que certain imprimé, fait par le parlement de Rennes contre celui de Nantes, serait brûlé dans la place publique, et les cendres jetées au vent par l'exécuteur de la haute-justice. Le 24 mai, les Capucins, quelques autres ecclésiastiques et laïques, firent une procession à la cathédrale, sur les neuf heures du soir, en chemise, pieds nus, la torche en main, pour demander au ciel qu'il lui plût de favoriser les armes du duc de Mercœur.

Une partie du cimetière de l'hôpital de Sainte-Catherine fut alors destinée à la sépulture des pauvres. On acheta quelques maisons pour ouvrir une petite rue vis-à-vis le couvent des Carmes. Elle n'existe plus. Elle passait de la rue du Moulin, ci-devant rue basse de Verdun, à la rue de Briord, pour la commodité des gouverneurs qui habitaient l'hôtel de ce nom, lequel appartenait à la duchesse de Mercœur.

Lorsque les Capucins firent la procession dont je viens de parler, ils n'avaient point encore d'établissement fixe à Nantes. Au mois de novembre, le duc les plaça dans l'endroit qui a été occupé depuis par les religieuses Cordelières de Sainte-Elisabeth, au Marchix; et, dans le siècle suivant, ils furent à la Fosse, dans la maison qu'ils ont habitée jusqu'à la révolution.

Philippe du Bec, évêque de Nantes, fut un de ceux qui travaillèrent le plus ardemment à la conversion du roi Henri IV. Ce prélat fut constamment opposé à

la ligue. Il assista à l'assemblée de Mantes, et ensuite à celle de Chartres, en 1591, où l'on déclara la bulle du pape Grégoire XIV, que ce pontife n'avait donnée qu'à la suggestion des ennemis de la France. Le parlement de Tours la fit brûler par l'exécuteur de la haute-justice; mais elle fut mieux reçue à Nantes. Le parlement de la ligue la fit publier, le 8 août, à la cathédrale, où le peuple s'était assemblé pour une procession générale; et, le 19 du même mois, on condamna l'arrêt du parlement de Tours, qui avait condamné la bulle au feu, à être brûlé lui-même, ce qui fut exécuté à Nantes. Ce diocèse et presque toute la Bretagne essuyaient, pendant ces jours d'erreurs et de mépris pour les lois les plus sacrées, tous les fléaux de la colère de Dieu: la famine, la peste et toutes les horreurs de la guerre civile; les pillages, les exécutions, les viols se multipliaient chaque jour, et faisaient de ce pays un théâtre d'abomination.

1592. — Le duc de Mercœur fait différentes fondations; entr'autres, celle d'une lampe ardente qui devaitit brûler jour et nuit devant le Saint-Sacrement, dans l'église de Saint-Vincent; il fonde, en même temps, plusieurs services à la cathédrale. Le cimetière de cette dernière église était sur la place Saint-Pierre, et seulement clos d'une haie d'épines. On le fait fermer de murs, et l'on place un corps-de-garde à l'un des coins de ce cimetière. Le 8 novembre, la duchesse de Mercœur accouche, à l'hôtel de Briord, d'un garçon et d'une fille, qui sont baptisés le même jour à Saint-Vincent, sans pompe. La petite princesse Françoise épousa dans la suite, le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV.

1593. — Le pape Clément VIII confirme, par une bulle, l'établissement des Capucins au Marchix. On fait travailler au couvent des Minimes, et à une nouvelle tour qu'on place auprès de la chambre des comptes.

1594. — Philippe du Bec est transféré à Reims, à l'âge de 70 ans, par le roi Henri IV. Ce prélat avait beaucoup souffert de la ligue. Sa mémoire sera toujours chère aux bons Français. Il servit son prince avec zèle et fidélité; et il était sans doute digne d'un meilleur clergé ou plutôt d'un meilleur temps, puisque les Nantais ne tardèrent pas à rougir de leurs fureurs, et à détester l'instant qui les avait rendus coupables. Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, est transféré à l'évêché de Nantes.

1595. — La ville fait nettoyer, par l'avis des médecins, le puits du carrefour de la place Saint-Pierre, dont les eaux étaient corrompues. Le 31 mars, on fait la visite des corderies qui étaient sur la Motte, où elles ne subsistent plus, et on commence la chaussée Choismet, qui conduisait à la prairie du même nom, aujourd'hui le Parc-aux-Fumiers, près l'ancienne chapelle de la Magdeleine. Le prieuré de Batz, près le Croisic, est uni au collége de Saint-Clément, moyennant une pension que la ville s'oblige de payer au prieur, sa vie durant. Les magistrats achètent, pour la première fois, des seaux de cuir, des crochets et autres ustensiles nécessaires aux incendies. On projette de faire creuser un puits devant la grosse horloge du Bouffai, et le marché est conclu pour une somme de 25 écus. La récolte, qui manque cette année, fait craindre une famine.

1596. — Le quai de la Poterne est élargi, sur la requête des habitants du lieu, et l'abord en est rendu plus commode. Pendant le carême, les maladies épidémiques se manifestent et font craindre des suites dangereuses. Les pluies continuelles et abondantes détruisent encore la récolte, et la famine se joint à la peste et à la guerre. Les gens de la campagne, qui ne peuvent subsister chez eux, viennent en foule à Nantes, et remplissent cette ville.

1597. — On continuait de battre monnaie à Nantes, au coin du cardinal de Bourbon, élu roi par la ligue, sous le nom de Charles X. La légende, du côté de la croix, était : *Carolus X. D. G. Francorum rex* 1597; et, du côté de la pile ou de l'écu : *Sit nomen Domini benedictum T.* Cette monnaie était à onze deniers de loi, et à la taille de 25 un cinquième au marc. Le cardinal, roi prétendu, était mort, dès le 18 mai 1590, au château de Fontenay-le-Comte, en Poitou; mais les affaires de la ligue exigeaient qu'on se servît de son nom, et que ses monnaies eussent cours. La Loire déborda encore, et les pluies continuelles firent évanouir l'espérance de voir bientôt finir la famine. La peste continuait toujours ses ravages, et la guerre les siens.

1598. — Le 1.er avril, on descendit du haut de la nef de la cathédrale, les drapeaux pris à l'armée du roi, à la triste journée de Craon. Le 4 du mois, on chanta le *Te Deum* dans cette église, pour remercier Dieu d'avoir inspiré au roi la volonté de donner la paix au duc de Mercœur ; et, pour la première fois, on fit entendre,

à Nantes, le cri chéri de *Vive le roi Henri IV!* Ce fut là le trépas de la ligue. Le prince Lorrain sentant enfin que son ambition ne serait jamais satisfaite, se rendit à Angers, près du roi, qui lui fit des avantages considérables. Il lui accorda 230,000 écus de dédommagement, avec le grade de gouverneur des villes et châteaux de Lamballe, Guingamp, Montemeurs; et fiança son fils César, duc de Vendôme, avec Françoise, fille du prince Lorrain. Après, le roi partit d'Angers pour se rendre à Nantes, où il arriva le 13 avril 1598. Il dîna à Chassais, maison de plaisance de l'évêque de Nantes. Philippe du Bec, ci-devant évêque de ce diocèse, accompagnait le roi. Il vit avec satisfaction sa ville épiscopale, où il n'était pas entré depuis neuf ans, par attachement pour les rois Henri III et Henri IV. Le roi fit son entrée à cheval, sur les six heures du soir, par la porte Saint-Pierre, et descendit au château. Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, vint le complimenter à la tête de son chapitre, au nom du clergé. Les magistrats vinrent aussi lui rendre leurs devoirs. Sa Majesté était accompagnée de Charles Mirou, évêque d'Angers, des ducs d'Elbeuf et d'Epernon, et du comte de Schomberg. Le lendemain, mardi, 14 du mois, le roi vint, sur les neuf heures du matin, à la cathédrale, où l'on avait mis les armes de Sa Majesté au-dessus de la grande porte et du chœur. Les deux chapitres, en habits de cérémonie, le reçurent à l'entrée de l'église. Le monarque, qui se mit à genoux sur un coussin de velours cramoisi, pour baiser la croix que Charles de Bourgneuf lui présenta, promit, en cet endroit, de garder et défendre les libertés de l'église, et entra dans la nef, où il resta pendant le *Te Deum*; il fut ensuite dans le chœur, se plaça sous le dais, et entendit la Messe d'un de ses aumôniers. Pendant toute cette cérémonie, le roi était accompagné de ses gardes. Le jeudi, 23, Sa Majesté reçut, à l'église cathédrale, le collier de l'Ordre de la Jarretière, qui lui fut envoyé par la reine Elisabeth. Le monarque assista à l'office, avec le grand collier de son Ordre et celui de la Jarretière qu'il venait de recevoir. Ce grand roi, en voyant la force et la beauté du château, dit à ceux qui l'accompagnaient : *Ventre-saint-gris! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons.* Pendant le séjour du roi à Nantes, il fit plusieurs règlements pour le bonheur de la ville et de la province. Il rappela la chambre des comptes qui était à Rennes depuis 1589, y créa deux places de maîtres, et confirma celles créées par le duc de Mercœur, en 1590. Il régla que le nombre des maire et échevins restant toujours le même, il serait procédé, tous les deux ans, à l'élection de trois personnes, dont une serait choisie

par Sa Majesté pour faire les fonctions de maire. Il donna des lettres-patentes confirmatives des priviléges des habitants de Nantes, avec qualification pour cette ville du titre de capitale de la province. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Bretagne, avec cette clause, *sans préjudice des droits de la ville de Rennes*. Ce que le monarque fit de plus remarquable est le fameux édit de Nantes, donné le 30 avril. Le président de Thou et le chancelier de Navarre dressèrent les mémoires d'après lesquels il fut fait. Les réformés fournirent des écrits où ils exposaient leurs plaintes, leurs droits et leurs demandes. Daniel Chamier, habile calviniste, y travailla de concert avec le président Jeannin et M. de Schomberg. Ce traité accordait aux calvinistes le libre exercice de leur religion, dans tous les lieux où ils étaient établis, aux années 1596 et 1597, avec permission aux gentilshommes d'avoir des ministres dans leurs châteaux. Les protestants pouvaient être élevés aux emplois, et exercer toutes les charges possibles, tant dans le civil que dans le militaire. On leur accorda même des chambres mi-parties, où ils étaient jugés et défendus par des gens de leur secte. En un mot, ils furent confirmés dans tous les priviléges accordés par les édits précédents (voyez l'histoire de France sur la ligue). Le 6 mai, le roi partit pour Rennes, et alla coucher dans la paroisse de Chartres, au château de Fontenay, à une lieue trois quarts de la ville.

Sur la permission que le roi venait de donner, la communauté de ville fit démolir l'éperon de terre qui était sur la motte Saint-Pierre, et fit aplanir cette motte depuis la barrière de la ville jusqu'à Richebourg. A la vue de quelques maladies qui parurent au mois d'août, on craignit que l'épidémie des années précédentes ne renouvelât ses ravages dans la ville. En conséquence, on fit une procession à Notre-Dame-de-Miséricorde, pour demander au Ciel la grâce d'être préservé de ce fléau. La ville ne fut pas effectivement affligée de celui-ci; mais elle fut frappée d'un autre qui, quoique moins terrible, fit beaucoup souffrir les habitants. Les vignes manquèrent entièrement, et un ouragan furieux renversa plusieurs édifices.

1599. — Le roi donne un règlement pour l'élection des maire et échevins, et ordonne qu'il y aura huit jours d'intervalle entre la connaissance du choix que le roi ferait et l'installation. On remarque que les juges-consuls avaient alors un banc dans la cathédrale, pour assister aux cérémonies de l'église, et que leurs noms étaient inscrits sur le livre doré.

1600. — D'après l'ordonnance du 3 décembre, toutes les barricades, fossés, tranchées, portes et remparts, qui avaient été faits pendant la guerre de la ligue, seraient démolis et détruits. La porte de Sauvetout, murée depuis si long-temps, est ouverte.

1601. — L'empereur Rodolphe II, connaissant les talents militaires du duc de Mercœur, lui fait offrir le commandement de son armée contre les infidèles. Il l'accepte, et part suivi de Henri, comte de Chaligni, son frère, et d'une nombreuse compagnie de gentilshommes du premier mérite, tant Bretons que Français. François Gislard, seigneur de la Grange-Marbonnière, était lieutenant de la compagnie du duc de Mercœur. Ce seigneur meurt en Hongrie, et ordonne d'apporter chez les pères Carmes de Nantes, son cœur et ses armes. Après d'éclatants triomphes, le duc prend congé de l'empereur pour retourner en France. Il est attaqué en chemin d'une fièvre maligne, et meurt à Nuremberg, le 19 février 1602. Son corps est transporté en Lorraine, et inhumé avec ceux de ses ancêtres. Saint François-de-Salles prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Paris, où le roi Henri IV lui fit faire un service solennel. Les monuments publics qui nous restent à Nantes de ce fameux gouverneur de Bretagne, sont les ouvrages qu'il fit faire au château, et le bastion près le Port-Communeau, sur la route de Rennes. La chambre des comptes et le présidial plaidaient au grand-conseil pour la préséance dans les cérémonies publiques. L'arrêt du conseil décide « que les officiers de la chambre des comptes précéderont en corps, » comme cour souveraine, ceux du siége présidial de Nantes, en toutes as- » semblées générales, même en la procession du Sacre, en laquelle les officiers » dudit siége présidial prendront leurs rangs et places après eux, etc., etc. »

Dans le courant du mois d'août, sur les sept heures du matin, il survint un violent orage, accompagné d'un tonnerre affreux. L'histoire rapporte que la foudre tomba d'abord sur la collégiale, dont elle fendit et noircit le clocher, qui était en pierres. Les chanoines, qui étaient à chanter matines, n'eurent aucun mal; et, de tous ceux qui assistaient à la messe, la seule personne qui fût blessée, fut une dame dont la coiffe fut emportée, et les yeux affectés au point que la vue lui demeura tournée toute la vie. En sortant de Notre-Dame, le globe enflammé fut transporté à l'église des religieuses de Sainte-Claire, dont il découvrit le clocher sans y mettre le feu. De là, il se rendit à la chapelle de Miséricorde, située à l'extrémité du faubourg du Marchix, à un quart de

lieue du couvent dont je viens de parler, où, après avoir brisé une partie des images, il sortit par le clocher, et abattit le mouton de la cloche.

1602. — Les villes de Rennes et de Nantes se disputent le parlement, et offrent au roi des sommes considérables pour l'obtenir. Les Etats de la province, qui sont pris pour arbitres, terminent la contestation en faveur de Rennes.

1603. — La ville fait faire des tentes de toile pour retirer les convalescents du Sanitat, à qui on permet de paraître dans la ville, après avoir passé quelques jours dans cet endroit, mais avec une baguette à la main, pour avertir qu'ils avaient été infectés de la peste, et qu'on devait les éviter par précaution. Les dames Carmélites des Couëts remercient les Carmes de Nantes, et prennent, de la main de l'évêque, des prêtres pour les conduire et diriger. Les magistrats défendent de débiter le vin nouveau dans les cabarets, avant la Saint-Martin (11 novembre), parce qu'on craignait qu'un vin mal épuré ne causât de nouvelles maladies.

1605 et 1606. — Les prêtres Irlandais sont renvoyés de Nantes, on ne sait pour quelle raison. On fait la chaussée qui conduit de Richebourg à la prairie de la Hanne, et l'on commence l'Hôtel-de-Ville qui subsiste aujourd'hui. On remarque qu'aux grandes fêtes de l'année, on donnait à chacun des officiers municipaux, une écritoire, des plumes, un canif, du papier, de la cire d'Espagne, et de la bougie.

1607. — On ouvre le chemin qui descend de la motte Saint-André à la rivière d'Erdre, passage jusqu'alors bouché, et, aujourd'hui, une des plus agréables promenades de la ville. Le froid dure depuis le 29 décembre 1607 jusqu'au mois de février 1608, avec tant de violence, que les voitures chargées passaient sur la Loire comme sur un grand chemin.

1608. — Le 27 octobre, César, duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, arrive à Nantes et y fait son entrée, qui coûte une somme de 45,000 fr. de notre monnaie. Le prince se rend ensuite aux Etats assemblés à Rennes.

1609. — La ville donne une fête magnifique aux Etats assemblés à Nantes.

1610. — Les députés de Nantes, au nombre de quatre, se rendent à la cour, où ils font serment à Louis XIII. Il n'y avait alors qu'une seule chaudière à eau-de-vie à Nantes, et les femmes ne faisaient point encore usage de vin.

1611. — La place Saint-Pierre, qui servait jadis de cloître et de cimetière aux chanoines, est destinée à servir aux réjouissances publiques. On y place sur un piédestal une colonne aux armes du roi, du duc de Vendôme et de la ville. C'est là que se tirait la quintaine du roi, et que se faisaient les feux de joie, etc. Les maladies contagieuses se font peu sentir cette année.

1612. — La communauté de ville fait bâtir une chapelle et quelques nouveaux logements à l'hôpital du Sanitat; et, par délibération du 10 janvier 1613, ordonne de mettre ses armes sur la cloche, pour laisser à la postérité un monument qui prouve que tout a été fait aux dépens de la ville.

1613. — Le 13 août, Charles de Bourgneuf érige, dans l'église de Saint-Nicolas, la confrérie du Saint-Sacrement.

1614. — Les officiers de la chambre des comptes portent, pour la première fois, à la procession de la Fête-Dieu, le dais qui, ci-devant, était porté par des prêtres. Le 12 août, le roi Louis XIII arrive à Nantes avec la reine sa mère. Le 16, au matin, Leurs Majestés visitent la Fosse, y dînent, et ont le plaisir de voir le spectacle d'un combat naval, de l'attaque et de la prise d'un château sur la rivière, vis-à-vis la Fosse. Sur le soir, le roi, sous son dais, et la reine sous le sien, font leur entrée solennelle par la porte Saint-Nicolas. Le maire présente au roi des clefs bien différentes de celles qu'on avait présentées jusqu'alors en pareille cérémonie : elles étaient d'argent doré. Leurs Majestés se rendirent à l'église cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté. On brûla, dans ce jour et celui de l'arrivée du roi, 1757 livres de poudre à canon au service de l'artillerie. Le 20 août, la ville assemble, dans les prairies de la Magdeleine et de Gloriette, aujourd'hui de l'Hôpital, les compagnies de la milice bourgeoise, dont elle fait deux corps, pour faire connaître au roi l'état des forces de la ville. Le 24, on fait tirer, sur la

plate-forme des tours de Saint-Pierre, un feu d'artifice dont Leurs Majestés ont le spectacle sans sortir du château. Les Etats s'étaient assemblés le 18. Henri, duc de Rohan, baron de Léon, y préside pour la noblesse; et Antoine Revol, évêque de Dol, pour le clergé. La nation bretonne, représentée par ce corps auguste, demande au roi la démolition de la tour de Pirmil, qui lui est refusée; mais elle obtient celle des châteaux de Guérande, de Touffou, en la paroisse du Bignon, et des fortifications qui avaient été faites depuis trente ans au château de Saint-Mars-de-la-Jaille. Le roi part, le 29 août, de Nantes. Le cardinal de Richelieu, qui avait accompagné le monarque, fait faire quelques nouveaux ouvrages au château, et fait poser ses armes sur les murs et sur les vitrages de la chapelle.

1615. — Lettres-patentes portant permission aux religieuses du tiers-ordre de Saint-François, de prendre, sur la cour de la chambre des comptes, un terrain de huit toises de longueur sur quatre de largeur, pour bâtir une chapelle.

1616. — Le chapitre de Nantes adopte le rit romain, qui est ensuite ordonné dans le diocèse, où, ci-devant, il était arbitraire et suivi seulement par un petit nombre de prêtres.

1617. — Les prêtres de l'Oratoire s'établissent à Nantes, dans le collége de Saint-Clément. Charles de Bourgneuf meurt à Chartres, le 17 juillet. Henri V, du nom de Bourgneuf d'Orgères, succède à son oncle, par résignation, à l'évêché de Nantes. La pierre Nantaise, auprès de la chapelle de l'ermitage, était fameuse; elle était escarpée, fort unie, et avait près de quarante pieds de hauteur. Les étrangers, qui venaient à Nantes, la regardaient comme une chose rare et curieuse.

1618. — Le 30 janvier, la reine-mère arrive à Nantes. Le 22 juin, les Etats s'assemblent à Nantes. Environ le même temps, le prince de Montbazon propose d'établir un manége sur la motte Saint-André, et le projet est accepté par les officiers municipaux. On fait bâtir dans le cimetière de Saint-Clément, un corps-de-garde et une chapelle, nommée du Champ-Fleuri, qui est aujourd'hui en ruine. On bâtit, aux dépens de la ville, la Poissonnerie de Nantes, et l'on y place une table de marbre, achetée et gravée à Paris.

1620. — Création de huit offices de sergents à la mairie et maison de ville.

Les comptes des fabriques de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix nous apprennent qu'on avait alors l'usage de joncher le pavé des églises de paille fraîche, aux fêtes de Noël et de l'Epiphanie, en mémoire, sans doute, de l'étable de Bethléem, où le Sauveur du monde avait pris naissance. On les jonchait de fleurs et de feuillages pendant l'été. On présentait aussi une coupe pleine de vin et un morceau de pain à ceux qui communiaient dans la quinzaine de Pâques, et on tendait les églises de draps noirs, semés de croix blanches, le jour du vendredi-saint.

1621. — Henri de Bourgneuf, élu évêque de Nantes, est transféré à Saint-Malo; et Philippe, IIIe du nom, dit de Cospéan, évêque d'Aire, est transféré à Nantes. Ce prélat se fait distinguer par son éloquence et sa vertu.

1622. — Le 8 mars, Philippe de Cospéan fait son entrée à Nantes, et à la cathédrale, où il est reçu avec applaudissement de tout le peuple. Le roi Louis XIII arrive à Nantes le 9 avril, à trois heures de l'après-midi, et en part, le 12 du même mois, pour aller coucher à Vieille-Vigne. La reine-mère était à Nantes, d'où elle n'était presque pas sortie depuis sa première entrée.

Les seigneurs de la Hautière avaient fait creuser, auprès d'une fontaine qui joignait le rocher du Miseri, une voûte ou cave destinée à serrer les vins qu'ils recueillaient sur ce côteau alors planté en vigne; dans la suite, ils avaient encore bâti une petite maison pour loger un homme qui veillait à la sûreté de la cave. En 1529, un ermite obtint des seigneurs de la Hautière, pour sa retraite, cette maison, qui fut successivement habitée par plusieurs solitaires, qui y firent bâtir une chapelle un peu au-dessus de la vieille cave, et nommèrent leur demeure *l'ermitage de Saint-François*. En 1622, le dernier ermite étant mort, les Récollets de Nantes firent leur possible pour obtenir ce terrain des seigneurs de la Hautière; mais ils furent refusés. Les Capucins, qui le demandaient aussi, furent plus heureux; le terrain leur fut donné, le 13 juin de cette année. Le généreux donateur ajouta à la concession tout le terrain occupé par les religieux capucins. En 1683, on abandonna le premier édifice qui était en ruine, et l'on en commença un nouveau dans le même endroit, sur la pointe du rocher, du côté de Nantes,

comme on le voit aujourd'hui. L'an 1688, le roi donna un édit, qui portait que tous les couvents bâtis depuis 1660, qui n'auraient point obtenu de lettres-patentes, seraient détruits. En conséquence, le sénéchal de Nantes eut ordre de faire sortir les Capucins de l'ermitage. La jussion leur en fut faite le samedi de Pâques; mais l'exécution en fut remise jusqu'au premier jour de mai suivant. Ce délai donna le temps aux bons pères de parer le coup qui les menaçait. Ils s'adressèrent au marquis de Thianges, neveu de M.me de Montespan, et gentilhomme de la chambre du dauphin, qui obtint des lettres-patentes qui les maintenaient en possession de leur couvent, à condition qu'ils chanteraient tous les matins le psaume *Exaudiat*, avec une oraison pour la conservation des jours de Sa Majesté. La réponse que Louis XIV fit au placet que lui présenta M. Colbert, ne pouvait être plus gracieuse. Le monarque demanda au ministre si l'ermitage dont on lui parlait, était ce rocher où on lui avait servi de si bons raisins, et dont la vue était si belle; il lui répondit que c'était positivement le même endroit. « Hé bien! dit le roi, qu'on me présente demain ce placet dans » mon conseil, je m'approprierai ce rocher, et je veux qu'on accorde aux Ca- » pucins qui y demeuraient, tout ce qu'ils demandent. » Sur cette déclaration, on expédia des lettres-patentes très-flatteuses et très-avantageuses pour les religieux Capucins. Cette maison était de treize religieux, et connue sous le nom de *couvent des Petits Capucins de l'Ermitage*. Elle était dans la plus belle situation, et elle aurait été, sans contredit, un séjour enchanteur, si la liberté régnait dans les cloîtres.

Le parlement rend, l'an 1622, en faveur des maîtres rôtisseurs de Nantes, un arrêt qui défendait aux taverniers et cabaretiers de la ville, de cuire ni débiter aucune viande ni poisson aux habitants. Les États s'assemblent à Nantes. Jean de Rieux, marquis d'Assérac, y présida jusqu'à l'arrivée du marquis de Rosmadec, auquel il céda sa place.

1623. — Comme il n'y avait point de religieuses Bénédictines à Nantes, le 23 janvier, l'évêque propose à son chapitre d'y recevoir les religieuses Calvériennes, qui demandaient à s'y établir. Le chapitre y consent, à condition qu'elles s'établiront hors de la ville. Le roi permet à la ville de bâtir un hôpital, dans un vague de la nouvelle ville du Marchix, et d'y renfermer les pauvres mendiants. La ville fait réparer le pont de Gaubert, sur la route d'Angers, à trois

lieues de Nantes. On arrête de faire planter le Mail, accordé par le roi en 1621, sur la prairie de la Magdeleine.

1624. — Le procureur-syndic reçoit ordre de s'opposer à l'établissement d'une nouvelle verrerie, projetée par quelques particuliers, comme pouvant faire tomber celle établie en 1598.

1625. — La verrerie est réparée. La peste afflige la ville. Le 3 août, les Capucins offrent deux de leurs religieux pour assister les malades du Sanitat, à condition qu'on leur fasse une petite loge pour se retirer près de cet hôpital. La ville accepte l'offre, et leur bâtit une petite maison dans une vigne qui séparait la maison de la Touche et l'hôpital.

1626. — Les religieuses Ursulines demandent, le 23 avril, un établissement dans un des faubourgs de Nantes; on le leur permet, à condition qu'elles se chargeront d'instruire les jeunes filles. La communauté de ville fait des préparatifs pour l'entrée du roi, et fait placer sur la place Saint-Pierre, les canons qu'elle avait pris sur la Loire, depuis Nantes jusqu'au Croisic, et ceux qu'elle avait fait venir du Pouliguen. Le 3 juillet, le roi fait son entrée à Nantes avec toute sa cour, au bruit d'une nombreuse artillerie, et au milieu de toutes les compagnies de la milice bourgeoise rangée sous les armes. La ville établit un corps-de-garde sur la Motte, afin que les gardes-du-corps soient plus près du château, où Sa Majesté et la reine-mère étaient logées. L'ouverture des États se fait, le 11 juillet, en présence du roi, de la reine, sa mère, et de Monsieur, son frère. Le roi adresse la parole à l'assemblée, et dit : « Messieurs, je suis venu vous voir pour tenir les États, et mettre ordre aux » grands maux dont la province est menacée, comme vous le dira, de ma part, » le garde-des-sceaux. » Le garde-des-sceaux fait un très-beau compliment aux États, et dit : « Messieurs, plusieurs objets ont amené Sa Majesté dans sa » province, pour visiter ses bons et fidèles sujets, les Bretons, se faire voir et » connaître à eux, parce qu'il est persuadé que son nom et sa couronne sont » en vénération en Bretagne. » Le même jour, le roi nomme Pons de Lausières, marquis de Thémines et maréchal de France, au gouvernement de Bretagne, en la place du duc de Vendôme, que Sa Majesté emploie ailleurs. Antoine Revol, évêque de Dol, préside, pour le clergé, à cette assemblée.

Monsieur, frère du roi, épouse, à Nantes, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes. Les fiançailles sont faites au château de Nantes, dans l'appartement du roi, entre quatre et cinq heures du soir, par le cardinal Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, en présense de Leurs Majestés, et de toute la cour. Le même jour, entre les dix à onze heures du soir, le cardinal donne la bénédiction nuptiale aux deux époux, par commission de N... Blanchard, grand-vicaire de Nantes, qui avait accordé la dispense de trois bancs, en présence et du consentement des curés de Saint-Denis, de Sainte-Radegonde et de Saint-Clément (1), à l'hôtel de la Mironnaie, aujourd'hui la caserne d'infanterie. La nouvelle mariée se retire au château; et le lendemain, le cardinal dit la messe dans l'église des Minimes, et donne la bénédiction aux deux époux. Ce mariage cause de grands événements à la cour, où le parti opposé au cardinal de Richelieu, voulait que Gaston épousât une princesse étrangère, pour le rendre indépendant du premier ministre. On avait conspiré contre la vie du cardinal, qui devait être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot avait été découvert. Henri de Tallarand, comte de Chalais, maître de la garde-robe, était, dit-on, entré dans la conjuration. Il avait été arrêté au château, le 8 juillet. Le lendemain même de la célébration du mariage, le roi nomme des commissaires pour instruire son procès. L'arrêt qui fut prononcé, le 18 août, le déclare atteint et convaincu du crime de lèze-majesté, sans spécifier en quoi son crime consistait; le condamne à avoir la tête tranchée sur la place du Bouffai de Nantes, ordonne que sa tête sera mise au bout d'une pique, sur la porte de Sauvetout, et son corps en quatre quartiers, qui seront attachés à des potences, aux quatre principales avenues de la ville; que sa postérité sera ignoble et roturière, et qu'il sera appliqué à la question, pour plus ample révélation des complices. Mais le roi réduit toutes les peines au supplice ordinaire, d'avoir la tête coupée; et ordonne que son corps sera livré à sa mère après l'exécution, pour être mis en terre sainte, suivant la très-humble supplication qu'elle en avait faite à Sa Majesté. Le jour de l'exécution, le bourreau de Nantes ne s'étant pas trouvé dans la ville, on tire des prisons un compagnon cordonnier, qui devait être pendu

(1) Monsieur logeait au château, paroisse de Sainte-Radegonde; la princesse, dans la paroisse de Saint-Denis, et la cérémonie fut faite en la paroisse de Saint-Clément.

trois jours après, et qui s'offre de faire l'office du bourreau, à condition qu'il aurait sa grâce. Chalais monte sur l'échafaud, et dit à l'exécuteur qui lui bandait les yeux : Ne me fais point languir; mais il était si mal adroit, qu'il lui donna plus de trente coups de hache avant de lui trancher la tête. Elle est aussitôt mise avec son corps dans un cercueil, et ensuite dans un carrosse qui attendait au pied de l'échafaud, et qui conduisit ces tristes restes au couvent des Cordeliers. Le comte de Chalais est enterré dans le nef de l'église, en présence de sa mère, qui avait eu soin de le faire ensevelir (1). Le maréchal d'Ornano, confident de Monsieur, est mis en prison à Vincennes, où il meurt. M.me la duchesse de Chevreuse se sauve en Lorraine. Messieurs de Vendôme sont arrêtés. Le comte de Soissons se retire à Rome, et le cardinal obtient une compagnie de gardes pour la sûreté de sa personne. Monsieur, qui avait vivement sollicité la grâce du coupable, irrité de ce qu'on ne veut pas la lui accorder, se retire à Châteaubriant, et ne paraît plus à Nantes. Le 26 juillet, la reine-mère, assistée de tous les officiers de sa maison, donne le pain bénit à l'église de Saint-Clément, sa paroisse. Le roi part de Nantes, le 24 août, pour se rendre à Rennes.

Peu après, les maladies contagieuses recommencent. La tour de Pirmil est en partie démolie; et la charge de miseur en titre est érigée; cette place se donnait avant par élection. Le 17 mai, on fait construire un égout public, dans la rue du Bignon-Lestard, pour conduire les immondices dans la douve ou fossé de Saint-Nicolas. On en fait faire un autre au haut de la rue Gaudine, pour l'écoulement d'une fosse ou cloaque qui s'y trouvait. Le puits du Dionis, dont il est si souvent parlé dans les anciens titres, et dont il ne paraît plus rien aujourd'hui, subsistait encore le 26 avril de cette année, près les murs de la ville, sur la place du Bouffai. La peste désole Nantes dans les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1626. Elle n'avait pas encore cessé au mois d'avril suivant.

1627. — Les religieuses Ursulines sont fondées, le 30 mars, à l'entrée du faubourg de Saint-Clément.

Le 20 mai, le marquis de Themines, gouverneur de Bretagne, se rend à Nantes. La communauté de ville lui fait servir à dîner, à la maison de la Sausinière,

(1) Voyez le tome 44 de la Biographie universelle.

d'où ce maréchal part le même jour pour faire son entrée par la porte de Saint-Nicolas. Le maire lui présente cinq clefs d'argent, et le reçoit sous un riche dais, porté par quatre échevins suivis du maire. La marche commence par les croix et les bannières des paroisses de la ville, suivies du clergé, le chapitre de la collégiale en chape. La procession se rend à la cathédrale, par les rues ordinaires, qui étaient tapissées comme à la Fête-Dieu, et ornées de tableaux et de trophées. Le chapitre de la cathédrale reçoit le maréchal à l'entrée de son église, et le conduit au chœur, où l'on chante le *Te Deum*. A la sortie de l'église, les quatre échevins, précédés du corps de ville, reprennent le dais, et conduisent le gouverneur à l'hôtel de Briord, son logement, par la Grande-Rue, qui était toujours tapissée. Cette cérémonie est extraordinaire, et n'avait pas même été pratiquée pour les rois, lors de leur entrée à Nantes.

Le maréchal de Themines meurt, à Auray, le 1.er novembre de la même année. Son corps est apporté à Nantes, le 26, et déposé dans l'église des Capucins, au Marchix, et le même jour transporté à Saint-Nicolas. Le chapitre de la cathédrale, accompagné du clergé, fait l'enfief du corps, qui est porté à la cathédrale le 27, au milieu de la milice bourgeoise sous les armes. La communauté de ville suivait le corps porté par vingt prêtres, et couvert d'un drap mortuaire, dont deux échevins en charge, et deux anciens portaient les cornières. Après la messe, le corps est conduit jusqu'à Bon-Secours, où il est mis dans un carrosse de deuil, qui le conduit à Cahors en Querci, lieu de la naissance du maréchal.

1628. — Le cardinal duc de Richelieu est fait gouverneur de Bretagne. Les États s'assemblent à Nantes, le 5 janvier. Le 6 juillet, les Minimes demandent qu'il leur soit permis d'ouvrir une rue pour aller à leur couvent, dont l'entrée était difficile. Accordé par la ville.

1629. — Le prieuré de Toute-Joie, près l'Hôtel-de-Ville, était uni à perpétuité et irrévocablement au collége de l'Oratoire. Procès très-sérieux entre les cordonniers et les savetiers de la ville; les premiers ne veulent pas que les seconds emploient du cuir neuf à faire des souliers.

Les Capucins vendent, avec la permission du pape et de la ville, leur maison aux religieuses de Sainte-Elisabeth, et passent à la Fosse.

1630. — Les maladies contagieuses qui avaient fait beaucoup de ravages les années précédentes, continuent avec la même force. Les religieuses Ursulines obtiennent l'amortissement des jardins et maisons de Malvoisine (le séminaire, et aujourd'hui collége royal), de la Colette et de la portion de la tenue de Bellevue. Le 6 avril, les pères Carmes font la solennité de la canonisation de saint André de Corsin. Les religieuses de la Visitation-de-Notre-Dame demandent à s'établir à Nantes; on le leur permet, à condition qu'elles se logeront dans un des faubourgs. Les États, assemblés à Ancenis, mettent, pour la première fois, une imposition sur les épiceries et l'eau-de-vie qui sortaient de Nantes. Le parlement fait défense de tirer les grains d'un évêché dans l'autre. Cette défense rend le grain si rare à Nantes, qu'il se vend au marché dix-huit livres le setier, ce qui fait quarante livres de notre monnaie.

1631. — On donne aux personnes attaquées de la peste, un habit de bougran noir, avec une croix blanche, pour les faire reconnaître dans les rues, de loin, et donner aux passants le moyen de les éviter. La cure de la paroisse de Saint-Similien est incendiée.

1632. — Le 8 juin, les États s'assemblent à Nantes. Le 25 septembre, le prince de Condé vient à Nantes, on ne sait pour quel motif.

1633. — La communauté de ville se charge de payer le prédicateur de la cathédrale. Le 2 mars, le cardinal de Richelieu est fait gouverneur de Nantes.

1635. — La ville, qui faisait bâtir les quais et murs qui sont depuis la Saulsaye jusqu'à la prairie de la Magdeleine, projette de faire construire ceux qui sont du côté opposé, et qui vont jusqu'à la prairie Gloriette ou de l'Hôpital. On propose une poste aux lettres, de deux courriers par semaine, de Nantes à Paris et route, à deux sous par lettre d'une demi-feuille, et cinq sous par paquet d'une once. Philippe de Cospéan, évêque de Nantes, est transféré à l'évêché de Lisieux en Normandie. Gabriel de Beauveau lui succède.

1636. — La peste cesse tout-à-fait au mois de novembre. Le 27 décembre

les États s'assemblent à Nantes. Gabriel de Beauvau prend possession de son évêché.

1637. — La peste, que l'on croyait éteinte, n'était qu'un feu couvert sous la cendre. Elle reparaît dans les faubourgs de Saint-André et de Saint-Clément. On a observé encore depuis l'usage de distribuer, à la Chandeleur, des cierges aux maire et échevins, anciens et nouveaux.

1638. — La procession de la mi-août se fait, pour la première fois à Nantes, en conséquence des ordres du roi, qui l'établit dans toutes les villes de son royaume. Le corps de ville y marche immédiatement après la chambre des comptes. Monsieur, frère du roi, arrive à Nantes, le mercredi 20 octobre 1638, se rend à Saint-Nazaire, et revient à Nantes, le samedi suivant; nous ignorons le motif de ce voyage.

Les États s'assemblent le 23 novembre chez les pères Carmes, et durent plusieurs jours.

1639. — Gabriel de Beauveau fait des statuts, dont quelques-uns ont été imprimés. On y lit que les confessions que les prêtres réguliers entendent ailleurs que dans leurs églises, sans le consentement du curé, sont nulles, et que ceux qui appellent ces prêtres, à l'insu du curé, pour se confesser à eux, pèchent mortellement et se rendent indignes de l'absolution. Le 5 mai, une troupe de comédiens demande qu'il lui soit permis de représenter à Nantes. On lui répond que la situation de la ville, alors attaquée de la peste, ne permet pas de se livrer aux divertissements. Le moulin à farine situé à Barbin, est employé à faire du papier.

1640. — Le moulin à poudre à canon, qui était à la place Sainte-Catherine, est transféré au moulin Coutant, où il était moins à craindre pour le public. Le 9 juin, le bureau de ville arrête de faire bâtir une chambre de commerce, qui manquait à Nantes. Le 24 juillet, l'entrepreneur Elie Brosset s'en charge pour une somme de 8,300 livres. Cet édifice est nommé l'*Hôtel de la Bourse*. Les négociants s'y assemblent tous les jours, depuis onze heures du matin jusqu'à deux du soir, pour y traiter des affaires de leur commerce. Il est très-expres-

sément défendu aux banqueroutiers d'entrer dans cet hôtel, ainsi que sur la place qui est au-devant, pendant les trois heures que dure l'assemblée; punition bien faible et beaucoup trop douce, lorsque la banqueroute était frauduleuse.

1641. — On remarque que les bouchers de carême n'étaient obligés à aucune redevance envers l'hôpital, en 1640 et 1641.

1642. — Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, est nommé au gouvernement de Nantes, vacant par la mort du cardinal duc de Richelieu. Gabriel de Beauvau érige en séminaire la maison de Malvoisine, située entre les Minimes et les Ursulines, et assied, sur des fondements solides, cet établissement utile, avant lequel une retraite de quelques jours suffisait pour la préparation aux ordres sacrés. Les conférences du diocèse sont établies dans le même temps, ainsi que la confrérie de saint Michel, à Notre-Dame-de-Miséricorde. La ville fait placer sur le Bouffai, une chaire, un poteau et une bascule. De ces trois instruments de justice, il ne restait plus en dernier lieu que le poteau; la chaire et la bascule étaient ce qui, dans les anciennes constitutions des ducs de Bretagne, et dans quelques conciles, est appelé l'échelle *Scala*, sur laquelle on mettait le coupable, dont le crime ne méritait pas la mort, pour l'élever en l'air et le donner en spectacle au peuple.

1644. — L'hôpital d'Erdre est transféré à la petite prairie de la Magdeleine ou Gloriette, en vertu des lettres-patentes du roi. On exhausse le terrain de plusieurs pieds, pour rendre le logement moins humide et plus sain. Ce terrain était bordé d'un canal que l'on croit avoir été fait par ordre de saint Félix, évêque et gouverneur de Nantes. Il conduisait, à travers la prairie, les eaux de la Loire, du canal de Biesse, à la Saulsaye, et on en voyait encore des vestiges au commencement de ce siècle. C'est de cette année que date la dévotion qui se pratique tous les ans à Miséricorde, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, en mémoire de ce que la sainte Vierge resta onze jours dans le désert après l'ascension de Jésus-Christ. Le 11 août, la reine d'Angleterre se rendant aux eaux de Bourbon, arrive à Nantes, sur les six heures du soir. Elle est reçue avec les honneurs dus aux têtes couronnées.

1645. — Par adjudication du 28 juin, Jacques Malherbes, architecte, est

chargé de l'édifice du portail de l'Hôtel-de-Ville, pour une somme de 6,500 livres. Ce morceau d'architecture n'était pas sans beauté, et méritait d'être vu. Au-dessus du portique, à gauche, en entrant, on lisait ces mots gravés sur une table de marbre.

ANTE MORI QUAM TE VIOLEM

Par allusion aux armes de Bretagne, sculptées au-dessus. A droite, sont les armes du maréchal duc de la Meilleraye, avec ces mots :

MONSTRANT INSIGNIA FATUM

Au-dessus du grand portail, du côté de la rue et à côté du buste du duc de la Meilleraye, était gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir, l'inscription suivante :

MISSUS IN MAGNUM IMPERIUM

A côté du buste qui représentait madame la maréchale, duchesse de la Meilleraye :

ALTERA NON DEFICIT ANNA

1646. — Cent vingt espagnols, faits prisonniers à la bataille de Rocroi, livrée en 1643, sont amenés à Nantes, et renfermés dans la tour Guischard, autrement appelée *des Espagnols*. A l'entrée de l'hôpital ou Hôtel-Dieu, est représentée la figure de la Charité, avec l'inscription suivante :

Régnant Louis XIV, roi de France et de Navarre, cette maison de charité fut construite par la munificence de haut et puissant seigneur messire Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye.., gouverneur des ville et château de Nantes; de haute et puissante dame Marie de Cossé, son épouse, et autres deniers publics; étant lors maire maître Mathurin Boux, seigneur du Teil, conseiller du roi, et maître de ses comptes en Bretagne, etc. En mémoire de quoi cette table fut posée en 1646.

Le 5 novembre même année, frère Gilles Durand, ermite de Saint-Antoine, obtient de la ville la permission de bâtir un ermitage et une chapelle, en la paroisse de Saint-Similien, à peu de distance du pont du Cens, dans le lieu appelé le *Petit Pré*, dépendant de la maison de la Porcherie.

1647. — Le 24 février, la ville fait démolir l'horloge du Port-Maillard. Les États s'assemblent à Nantes le 12 mars.

1648. — Le 10 janvier, les comédiens représentent, pour la première fois, à Nantes, au profit de l'hôpital. Le 24 du même mois, Dominique Ségal, Vénitien, joueur de marionnettes, obtient aussi la permission d'amuser le public. Il est le premier baladin qui ait paru à Nantes.

1649. — Le 27 mai, Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes, défend aux prêtres, sous peine de suspense, de porter en terre les corps des morts, selon l'usage. En conséquence, la ville nomme des personnes pour remplir ces fonctions, et leur ordonne de porter une tunique noire.

1650. — Les eaux débordent considérablement sur la fin de cette année et au commencement de la suivante; elles montent jusqu'au haut du chœur de l'église des pères Carmes, remplissent les caves de la maison de ville, et couvrent totalement la place du Bouffai.

1651. — Le 18 mai, le roi Louis XIV et la reine sa mère, revenant de leur voyage de Guyenne, passent par Nantes. Comme Leurs Majestés n'avaient donné aucun avis de leur arrivée, il ne se fait rien d'extraordinaire à leur entrée. La récolte manque presque tout-à-fait en France, et surtout en Bretagne.

1652. — Patrice de Commersfort, évêque de Waterford et de Lismore en Irlande, meurt à Nantes; il est enterré dans la cathédrale.

1653. — La police défend aux artisans, sous peine de prison, d'aller au cabaret et au jeu les jours de travail. L'église des Jacobins était presque sans abord et issue; les religieux demandent la permission d'acheter un emplacement clos de murailles, servant de cour et de jardin au logis de la Pinsonnière. Cet emplacement était le long de la chapelle de Sainte-Catherine, située à l'entrée de l'église de ces religieux. Le bureau y consent, et même il donne 600 livres aux Jacobins pour payer une partie de l'acquêt, à condition que la portion de la cour qui leur sera inutile, sera employée à faire une place publique. L'hôtel de Dronges, aujourd'hui de Rosmadec, est bâti, dans la rue de Verdun, par César de Renouard, seigneur deDronges, trésorier-général des États de Bretagne.

La ville de Nantes avait alors pour sa défense, les tours de Grimaud, de

Sauvetout, de Corbin, de Saint-Nicolas, de Guischard ou des Espagnols, du Connétable, de Barbe-à-Canne, du Râteau, de la Prévôté, du Trépied, de Saint-Pierre, de Saint-Jacques, des Jacobins, du Duc, du Mûrier ou de Saint-Laurent, du Moulin, de l'Arbalétrie ou de Saint-Clément, du Papegault, et celles qui étaient aux quatre portes de la ville. L'école de Théologie, qui était chez les prêtres de l'Oratoire, en 1653, était l'unique qui fût dans la province. Le nombre des écoliers de philosophie était de cent soixante.

1654. — Il y avait en ce temps, dans la ville, plus de deux cents chaudières à eau-de-vie et à bière. La police défend ces dernières dans tout le diocèse, parce que cette fabrication consommait trop de bois et de grains. Le roi accorde une somme de 2,000 livres pour la réparation des ponts de la ville.

Jean-François-Paul de Gondi, co-adjuteur, puis archevêque de Paris, et cardinal de Retz, homme intrigant, factieux, et plus propre à manier l'épée, comme il en convient lui-même dans ses mémoires, qu'à porter la mitre, joignait à ce caractère turbulent une ambition démesurée. La minorité de Louis XIV, et la haine que le peuple portait au cardinal Mazarin, lui firent concevoir les espérances les plus flatteuses et les plus étendues. Il forma le projet de faire chasser le premier ministre et de se mettre à sa place. La difficulté de l'entreprise ne le rebuta point; les dangers qu'il courait ne furent pas capables de l'effrayer, tant est violente la passion de s'élever. Pour parvenir à son but, il fallait mettre le désordre dans l'état, soulever le peuple contre le gouvernement, rompre les liens qui unissent les sujets au souverain, effacer du cœur des premiers tout sentiment d'amour, de respect et d'obéissance; fomenter les haines, se faire chef de parti, violer les lois, braver la puissance légitime, lui résister, faire répandre des ruisseaux de sang, exposer sa fortune, sa vie, et peut-être causer la ruine de l'état. Toutes ces considérations ne l'arrêtent point, et, s'il ne réussit pas, il fit du moins tout le mal possible pour réussir; mais enfin, il fut arrêté et conduit prisonnier au château de Nantes, en 1654. (Voyez sa vie dans l'histoire de France, et dans la Biographie universelle.)

1655. — Le 1.er décembre, la chambre souveraine, établie à Paris, au sujet des francs-fiefs, donne un arrêt, qui, confirmant une sentence du lieutenant d'Angers, maintient les habitants de la ville de Nantes, en conséquence de leurs

priviléges, dans l'exemption des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts, qu'ils possédaient dans la province d'Anjou. C'était un des priviléges des habitants de cette ville, qui jouissaient encore de l'exemption des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts des terres nobles et des lods et ventes, des acquêts faits en l'enclos de la cité et sous le fief de la prévôté, moyennant une rente de deux cents livres.

1656. — On pose la première pierre du bâtiment du collége de Saint-Clément, qui est construit au dépens de la ville.

1657. — La ville s'oppose à l'établissement d'un marché, dans les paroisses de Chantenay, Saint-Herblain et du Vigneux. En conséquence, ces marchés, obtenus par les seigneurs des lieux, sont supprimés. Les États s'assemblent à Nantes, le 1.er octobre.

1658. — La ville fait construire le Pont-Rousseau, sur la rivière de Sèvre, et y fait placer un obélisque en pierre et la date de l'année.

1659. — Le 20 juin, les États s'assemblent à Nantes. Le froid commence avec force à la fin de novembre 1659, et les glaces restent en rivière jusqu'au 29 avril de l'année suivante, qu'elles commencent enfin à se briser et à fondre.

1660. — Le tombeau de l'église des pères Carmes, qui n'était renfermé que d'un vieux balustre de bois, fut clos d'une grille de fer.

1661. — C'est pour la première fois que se fait l'adjudication de la boucherie de carême à Nantes, pour une somme de 100 livres, au profit de l'hôpital. En conséquence, on augmente le prix de la viande. Le 18 août, le duc de la Meilleraye fait l'ouverture des États à Nantes. Louis XIV arrive en cette ville, le 1.er septembre suivant, entre midi et une heure. Comme le monarque avait couché à Ancenis, et devait dîner au château de Clermont, en la paroisse du Cellier, personne ne va au-devant de lui, parce qu'on ne l'attendait que sur le soir. Mais Sa Majesté juge à propos de se rendre sur-le-champ à Nantes, et entre au château, par la porte qui donne sur le Cours des États. Le duc de la Meilleraye, qui va recevoir le roi, le prie d'agréer que le corps de ville vienne lui

présenter les clefs, et lui rendre ses hommages avant tous les autres corps. Après le dîner, le corps de ville, en habit décent, les haches hautes, est introduit et présenté à Sa Majesté par le duc de la Meilleraye. M. de la Vincendière, maire, accompagné de messieurs les échevins, harangue le roi, et l'assure de la soumission, obéissance et fidélité de tous les habitants de la ville et des faubourgs. Il lui présente, dans un bassin d'argent, quatre clefs d'argent doré, sur les anneaux desquelles étaient, d'un côté, les armes de France, et de l'autre, les armes de Bretagne. Le roi, d'un air majestueux et satisfait, remercie le corps de ville, et dit, en ôtant son chapeau par forme de salut et de remercîment : Monsieur le maire, retenez les clefs; elles sont en très-bonnes mains. Le siége présidial et les autres corps sont ensuite admis à haranguer le roi.

Le 5 septembre, le célèbre Fouquet, surintendant des finances, est arrêté à Nantes. Il est conduit à Paris, et enfermé à la Bastille, comme criminel d'état (voyez Fouquet, Histoire de France, et la Biographie universelle).

On trouve dans les registres de Sainte-Radegonde, que, lorsque le roi couchait au château de Nantes, il devait 35 sous par nuit, au curé de la paroisse, dans le territoire de laquelle cette place est située. L'obligation est prouvée par l'acquit de cette somme, payée par l'abbé de Coislin, aumônier de Louis XIV, au curé de Sainte-Radegonde, qui lui en donne quittance.

Le roi part de Nantes le 6 septembre 1661, à sept heures du matin.

1662. — Le présidial, à l'exemple de l'Université, qui, dans le siècle précédent, temps de sa gloire, avait pris la robe rouge, et du chapitre qui la portait aux fêtes solennelles, demanda la permission de porter cette marque de dignité dans les cérémonies, et l'obtint au mois de février. La disette des grains, dans les mois de mai et de juin, avait occasioné des maladies contagieuses. On forme le projet de nettoyer la Loire, depuis Nantes jusqu'à son embouchure, qui en est éloignée de onze lieues.

1663. — Les officiers municipaux, voulant exciter l'émulation parmi les écoliers du collége, achètent pour cent francs de livres, qu'ils font distribuer à ceux qui les méritaient par leurs talents ou leur application. De là, l'origine des prix qui se distribuent tous les ans. La tour du Bouffai, où est l'horloge, commencée en 1661, est achevée cette année. On fait poser sur son sommet une ba-

lustrade de fer, qui forme une plate-forme en galerie. La même année, la cloche de l'horloge est fondue par René Landouillet, montée et attachée à la charpente. Elle pèse 16,532 livres, et se nomme *Charles-Marie*, nom du duc et de la duchesse de la Meilleraye. L'horloge, le cadran, les huit appeaux qui servent à marquer les quarts et les demies, et à annoncer le son des heures, par le chant de l'hymne du jour, ne sont achevés que l'année suivante.

Les États, qui devaient tenir à Ploërmel le 18 août, sont renvoyés à Nantes, et s'y assemblent le 22 du même mois. Les duchesses de la Meilleraye, de Mazarin, de Brissac et de Saint-Simon se trouvent ensemble à Nantes, pendant les États.

1664. — Le bail du collége de Saint-Clément, qui n'avait encore été que de six ans, est fait pour vingt ans, en faveur des prêtres de l'Oratoire. M. Colbert écrit, le 18 mai, au bureau de ville, au sujet de l'établissement du commerce et de la compagnie des Indes-Orientales.

1665. — Le 19 janvier, ceux des commerçants de Nantes intéressés dans la compagnie des Indes, députent N... de la Hautière-Ramé, à l'assemblée de Paris, indiquée au 1.er février, pour y solliciter une chambre de direction à Nantes, comme dans un lieu avantageux à tous égards, pour le commerce des Indes. La compagnie consent à tout, et décide que la chambre sera composée de six sujets, dont cinq résideront à Nantes, et le sixième à Paris. En conséquence, les intéressés font le choix de six personnes qu'ils jugent les plus propres aux fonctions auxquelles on les destinait.

Arrêt du parlement de Bretagne, qui soumet les boulangers de Vertais et de Pirmil à la police de Nantes. Le comte de Rosmadec, marquis de Molac, est nommé au gouvernement de Nantes.

1666. — Au mois de mars, on fait trois services pompeux à la cathédrale de Nantes, pour la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, morte au mois de janvier. Les religieuses de la Visitation font bâtir, du consentement de la ville, le portail d'entrée de leur couvent. La police enjoint aux marchands de se trouver à la bourse, depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi; et cette ordonnance est confirmée par arrêt du parlement.

1667. — Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes, se démet de son évêché, et meurt à Grammont, près de Chinon, au diocèse de Tours.

1668. — Gilles I.er, du nom de la Baume le Blanc de la Valière, son successeur, prend possession, par procureur, le 12 juin 1668, et met une couronne à ses armes, ce qu'aucun évêque n'avait encore pratiqué. Lors de son entrée, le corps de ville va le saluer, et lui fait le présent ordinaire de douze flambeaux, de douze paquets de bougie et de douze bouteilles de vin de Grave. Le 10 septembre, le conseil rend un arrêt, qui porte qu'on fera le portrait de tous les maires qui auraient servi, en cette qualité, pendant deux ans. En conséquence, il est dit que chaque portrait sera payé une somme de 300 livres.

1669. — L'évêque de Nantes défend, sous peine d'excommunication, de célébrer, dans les paroisses de son diocèse, une fête singulière, nommée *fête de la Boule*, toujours accompagnée et suivie de beaucoup de désordres.

1670. — Tout le corps de ville est continué dans les charges, sans élection, par ordre du roi. Le 4 mai, se fait dans l'église des pères Carmes, la solennité de la canonisation de sainte Magdeleine de Pazzi. Le 6 juillet, se fait la cérémonie de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara. Le corps de ville assiste en habit de cérémonie à ces deux canonisations, et on fit tirer le canon. Le feu prend au château, dont il consume une partie. On la rebâtit à la moderne, et cette partie sert de logement aux gouverneurs.

1671. — Les anciens moulins de Barbin, qui ont appartenu en dernier lieu à la ville, appartenaient alors à l'évêque.

Le 1.er février, la Baume le Blanc, évêque de Nantes, donne un mandement pour établir l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans son diocèse. Il partage les douze mois de l'année entre les différentes paroisses; de sorte qu'il n'y a pas un seul instant où le Saint-Sacrement ne recoive des adorations dans l'évêché de Nantes. Les Jésuites, qui occupaient, comme hospice, une maison de louage, hors les murs de la ville, située au Marchix, achètent le spacieux hôtel de Briord, dans la rue de son nom, au centre de la cité, où l'avait fait bâtir, en 1473, le fameux Pierre Landais, trésorier du duc François II.

Ils y mettent aussitôt des ouvriers pour y faire les réparations nécessaires, et mettre cette maison en état de les loger. Les habitants murmurent, la communauté s'oppose à cet établissement contraire aux promesses des pères Jésuites, lors de leur entrée à Nantes. La prévôté ne néglige rien pour faire échouer le projet de ces bons religieux; et le procureur du roi représente qu'il ne convient nullement d'augmenter le nombre, déjà trop grand, des maisons ecclésiastiques dans l'enclos de la ville, qui n'était que trop peu étendu. Ces raisons étaient d'autant plus justes, qu'on avait déjà refusé l'hôtel de Briord aux prêtres de l'Oratoire, congrégation plus utile et moins dangereuse que la société des Jésuites. Aux oppositions des magistrats, se joignent celles du recteur et des paroissiens de Saint-Vincent; mais tout est inutile. La société, qui était alors au plus haut point de sa gloire et de sa puissance, détruit tous les obstacles, et obtient du roi des lettres-patentes qui lèvent toutes les oppositions, et leur permettent d'acquérir des fonds jusqu'à la concurrence de deux mille livres de rente. Ainsi, le premier établissement de la société, à Nantes, fut fondé par la mauvaise foi de ses membres, ou plutôt par celle du supérieur de l'ordre.

Le haut de l'église de Sainte-Croix fut bâti vers ce temps. Le bas de l'église et le clocher ne le furent qu'en 1685.

Il s'éleva cette année une contestation très-forte entre l'évêque de Nantes et les curés de son diocèse, au sujet du droit de procuration. L'affaire est terminée par un arrêt du parlement, qui porte que l'évêque ne peut exiger ce droit que lorsqu'il visite les paroisses de son diocèse, d'après les constitutions des papes et des conciles. Ce droit était une somme de....., exigible.

1672.— Le collége de la ville est donné, à perpétuité, aux prêtres de l'Oratoire: mais les maire et échevins s'en réservent la police, qui leur est confirmée par des lettres-patentes. La salle de l'Hôtel-Dieu de Nantes est achevée. Les filles Pénitentes doivent leur premier établissement à Nantes, au zèle de Dom Lévêque, prêtre-missionnaire du diocèse. La maison qu'elles occupent était d'abord sans clôture. En 1672, on en fait une retraite pour les filles perdues, qu'on y renfermait, par autorité de la police ou des parents, pour faire pénitence de leurs désordres, sous la direction de la veuve Bienvenu, première supérieure de cette communauté. Elles sont devenues depuis des filles sans tache, de véritables religieuses, qui s'y consacrent à Dieu, avec vœu de clôture, sous le nom de *filles de*

Sainte-Magdeleine, à la pénitence de laquelle elles prennent part sans en avoir pris à ses excès et à ses crimes.

1673. — Sédition au sujet du papier timbré et du tabac, qui commençaient à paraître, excitée par deux femmes, dont l'une était confiturière, et l'autre épouse d'un menuisier. Celle-ci est arrêtée et enfermée au château par ordre de Sébastien de Rosmadec. L'évêque, qui sort pour apaiser le peuple et le faire rentrer dans le devoir, court risque de sa vie. La confiturière le fait arrêter et enfermer dans la chapelle de Saint-Yves, avec menaces qu'il sera traité de la même manière que la femme du menuisier enfermée dans le château, et que, si l'on a l'audace de la pendre, il sera aussi pendu sur-le-champ. Le gouverneur est obligé de relâcher cette femme, pour sauver le prélat de la fureur des séditieux.

1674. — Dom René Lévêque, prêtre-missionnaire du diocèse de Nantes, jette les fondements d'une communauté de prêtres infirmes au faubourg de Saint-Clément, et fait enregistrer au parlement l'acte de fondation.

1679. — Gilles-François de Beauvau, neveu des deux évêques précédents et leur successeur, reçoit ses bulles et prend possession de son évêché. On conservait encore, en **1679**, un usage assez singulier à l'église de Saint-Laurent de cette ville. Le marguillier sortant de charge, mettait la clef du trésor de la paroisse sur le maître-autel, où le fabricien élu allait la prendre. Le premier n'était censé déchargé qu'après cette cérémonie, qui annonçait au second que Dieu lui-même l'établissait sur ses biens en cette église, et lui en confiait la garde. Cette paroisse n'avait alors pour tous revenus, que six livres de rente constituée, et se servait de deux écuelles de terre pour faire ses quêtes. Elle resta dans cet état de pauvreté jusqu'au temps de N.... Cassard, son recteur, et de dame Bonne de Troye, qui, par leurs soins et leurs propres dons, la rendirent riche. Jean Macé, seigneur de Vaudoré, hérita de la seigneurie et du droit d'enfeu dans l'église de Saint-Laurent, de dame Bonne de Troye, sa tante.

1680. — Les dignitaires et les chanoines abandonnent les cures de la ville,

dont ils possédaient une partie de temps immémorial. Le corps-de-garde du quartier nommé *Dosdâne*, est bâti aux dépens du bureau de ville, comme prouve l'inscription qu'on y lit et qui fut gravée par Simonin. Le 17 avril, à une heure du matin, le feu prend à la rue de la Casserie; et comme les maisons étaient en bois, il se communique avec rapidité, et réduit en cendres tous les édifices des rues de la Casserie, de la Clavurerie, de Saint-Nicolas et du Bois-Tortu. Règlement qui défend aux marchands qui débitent la poudre à tirer, d'en avoir plus de cinq livres chez eux.

1681. — La communauté de ville est chargée de l'entretien des ponts. Le 19 août, les États s'assemblent à Nantes.

1682. — Du 9 au 10 avril, le feu réduit en cendres vingt-neuf maisons des rues de la Clavurerie, de la Boucherie et de Lérault. La porte de Saint-Louis, sur les ponts, est bâtie en 1684, comme le prouve l'inscription qui est au-dessus (elle a été détruite en 1778).

1685. — Commencement des armements pour la traite des nègres à la côte de Guinée. Le magasin qui appartient à l'hôpital, près la halle de la Poissonnerie, est bâti par les soins d'un chanoine de la cathédrale; de François Giraud de la Jaillière, et de René Liger de Lumière, pères et gouverneurs des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

1688. — L'année précédente, la ville avait accordé aux maîtres apothicaires de Nantes, un jardin pour y cultiver des plantes de toute espèce, et des simples nécessaires à la médecine, et d'y construire des laboratoires pour la composition des remèdes chimiques.

1689. — Jacques II, roi d'Angleterre, passe à Nantes et loge au château, où il est reçu au bruit de l'artillerie, toute la milice bourgeoise sous les armes.

1691. — Edit du mois de juin, enregistré au parlement, le 6 juillet, portant érection d'un siége d'amirauté à Nantes. Peu de temps après, sont créés les siéges des eaux et forêts et des traites. Les conseillers-auditeurs à la chambre

des comptes étaient autrefois appelés clercs des comptes. Ils obtinrent, par l'édit de 1644, les priviléges de la noblesse, qui leur furent confirmés par la déclaration de l'an 1645, l'édit de 1669, et l'arrêt du mois de décembre 1692. Lettres-patentes, données au mois d'avril 1693, portant réunion des offices de courtiers des marchands de la ville de Nantes.

1694. — Les religieuses de Sainte-Catherine de l'ordre de Saint-Dominique, s'établissent dans la maison de la Touche, à la chapelle de Saint-Gabriel, près le couvent des Grands-Capucins. Environ le même temps, les religieux de la Merci forment un hospice sur le chemin de Rennes, à l'endroit appelé l'Ermitage, paroisse de Saint-Similien. A la même époque, le petit séminaire est établi par N.... Fouré, chanoine de Nantes ; et les écoles de charité pour les filles, sont fondées; elles doivent leur établissement à M.lle de Bras. La communauté du Bon-Pasteur doit son établissement au zèle d'une simple lingère, nommée la Gaudin, et au diacre Barbot. Ces différents établissements ne subsistent pas tous aujourd'hui. L'hospice de la Merci et le couvent de Sainte-Catherine ont été supprimés par l'édit du roi contre les établissements sans lettres-patentes. L'évêque de Nantes, à qui le couvent de Sainte-Catherine était revenu comme domaine de l'évêché, le donna aux prêtres Irlandais, qui étaient avant dans la rue du Chapeau-Rouge, aux mêmes conditions que les religieuses le tenaient de lui.

1695. — La chambre des comptes arrente le terrain nommé *la Butte*, et le cède pour y tirer le papegault. Edit du roi qui ordonne un impôt pour l'établissement des lanternes à Nantes. Création de la charge de grand bailli de l'épée au présidial de Nantes, avec droit de commander la noblesse quand elle s'assemblera. Cette place, qui a été exercée par M. de Jasson, est supprimée.

1697. — En conséquence des ordres du roi, les officiers municipaux font un achat de lanternes à l'acquit des propriétaires et locataires de la ville, pour une somme de 105,237 livres 5 sous, et 10,523 livres 14 sous 6 deniers pour les 2 sous par livre de cette somme. Ces lanternes étaient au nombre de cinq cent cinquante.

1699. — Arrêt du conseil portant création de six commissaires de police. Le séminaire est démoli et reconstruit à neuf.

1704. — Le roi crée quatre charges de présidents, dix de maîtres, quatre de généraux des finances, six de correcteurs, six d'auditeurs, et deux de substituts du procureur-général à la chambre des comptes.

1706. — Edit du mois de novembre portant confirmation de noblesse aux maires et échevins élus depuis 1687. Ouragan furieux qui ruine et détruit les marais salants; les sels, amoncelés sur les bords de ces marais, sont emportés et perdus. Un navire de la rade de Paimbœuf est soulevé et jeté par la mer et le vent dans un jardin, où il tombe entre quatre murailles. Un autre vaisseau est poussé si loin dans la prairie de Donges, qu'on est obligé de faire un canal pour l'en retirer. Le bois des pères Récollets de Nantes est renversé, et la galerie de pierre qui est sur la porte de l'évêché, est abattue. Le vent arrache une aunelure de plomb de la couverture de la cathédrale, et la soutient en l'air jusqu'à la porte de l'église de l'Oratoire. La tempête fait un dégât immense dans le diocèse, et particulièrement sur les bords de la Loire et les côtes, par le débordement inopiné des eaux.

1708. — Edit du roi qui oblige N... de la Chapelle-Coquerie à l'affranchissement de l'île de Chézine, qui s'étendait depuis le Sanitat jusqu'au rocher de Miseri, dit aujourd'hui l'Ermitage. On fait construire dans cette île une chaussée et un pont sur la petite rivière de Chézine, et l'on ouvre un chemin qui communique de Nantes à l'Ermitage, passage jusqu'alors impraticable. Le 4 avril, l'office de lieutenant-général de police est réuni à la communauté de ville, pour être exercé par le bureau et le procureur du roi de la dite communauté.

1709. — Cette année est remarquable par le froid excessif, qui la fit appeler le grand hiver. Il dure, sans interruption et sans relâche, depuis le 5 janvier jusqu'au mois d'avril. L'année suivante, le roi crée la place d'arrimeur dans le port de Nantes.

1711. — Charles Thevenon, ingénieur de la province, nommé pour examiner les réparations urgentes à faire aux ponts de Pirmil, qui avaient été en partie emportés par les eaux pendant l'hiver. Suivant le devis de cet ingénieur, on juge que l'ouvrage coûtera 85 mille livres. Le 30 juin, le conseil donne un arrêt qui

porte que la moitié de cette somme sera levée sur les habitants des ville et faubourgs de Nantes, et l'autre moitié sur les gens de la campagne dépendant du diocèse. On voyait alors, vis-à-vis la chapelle de Bon-Secours, une porte de ville au-dessous de laquelle était une galerie.

1713. — Arrêt du conseil qui défend de faire de l'eau-de-vie avec du marc de raisin, et d'en faire commerce dans tout le royaume, pratique alors très-usitée. Edit qui confirme, moyennant une certaine somme, dans le privilége de noblesse, les descendants des maires et échevins de Nantes, depuis 1600 jusqu'au 1.er janvier de l'année 1714. Les États avaient accordé une somme de 110,000 livres pour la réparation des ponts de Nantes.

1715. — On envoie dans les colonies quatre-vingt-sept vaisseaux, qui rapportent à Nantes 10,854 barriques et 1655 quarts de sucre. Le roi permet d'en envoyer 10,000 barriques aux étrangers. Nos colonies étaient alors très-abondantes en sucre; mais le commerce n'était pas sûr. Il se faisait des faillites multipliées, causées plutôt par les circonstances que par la mauvaise foi des commerçants. Comme l'argent était rare, les marchandises restaient dans les magasins, et devenaient inutiles aux propriétaires.

1717. — Arrêt du conseil qui ordonne que les maire et échevins de Nantes exercent leurs charges pendant deux ans. Gilles-Jean-François de Beauvau, évêque de Nantes, meurt le 7 septembre de la présente année. Louis II, du nom de la Vergne de Tressan, est nommé évêque de Nantes au mois de septembre, et sacré à Dinan, le 10 juillet de l'année suivante 1718.

1718. — La halle ou cohue qui était sur la place du Bouffai, est brûlée. L'année suivante est remarquable par une grande sécheresse.

1719. — Lettres-patentes, en forme de commission, données à Paris, le 3 octobre, portant établissement d'une chambre royale en la ville de Nantes, pour faire le procès aux chefs de quelques cabales qui s'étaient faites en Bretagne, contre le service du roi et le repos de l'état. En exécution des ordres ci-dessus, le procès fut instruit. La sentence portée contre les accusés, qui étaient détenus

prisonniers au château, les déclare atteints et convaincus du crime de félonie; et, en réparation, les condamne à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé dans la place publique. La chambre ordonna que toutes les marques de seigneuries et d'honneurs, qui étaient dans les maisons et châteaux des condamnés, tant présents que fugitifs, seraient démolies, abattues et effacées, tous les fossés de leurs châteaux comblés, tous les bois de haute futaie, comme avenues et autres servant de décoration, coupés à la hauteur de neuf pieds; et tous leurs biens, meubles et immeubles, confisqués au profit du roi. Quatre prisonniers furent exécutés à Nantes, le 27 mars 1720, sur les neuf heures du soir, en la place du Bouffai. Leurs corps furent portés dans l'église des Carmes, où ils furent inhumés.

1720. — Dans une des tours de la Poissonnerie était une maison de charité servant d'asile aux pauvres et aux vagabonds qu'on trouvait dans la ville. Ils vivaient tous ensemble, sous la conduite des administrateurs qui s'étaient volontairement chargés de les gouverner. Ces vagabonds ont été obligés de balayer les places publiques de la ville.

La récolte manqua cette année dans toute la province. Les vivres étaient très-chers, et le peuple souffrait. Les magistrats de la ville accordèrent une somme de 50 francs, pour subvenir aux besoins des pauvres. Permission à tous les boulangers et bouchers des environs de Nantes, d'apporter tous les jours, et de vendre à toute heure pain, viande et autres comestibles, sans que personne pût les inquiéter; et défense à toute personne de faire des magasins de blés, avec ordre aux officiers municipaux, de faire, une fois par semaine, la police sur le pain.

1721. — Ordonnance de police qui défend à tous bateliers de passer quelqu'un sous le râteau qui fermait l'entrée du pont d'Erdre, après dix heures du soir. Le 15 juillet, le maréchal d'Estrées, gouverneur du Comté Nantais, écrit au maire qu'il a obtenu du roi un ingénieur militaire, résidant à Nantes, pour veiller aux fortifications de la ville et du château. Ce n'est que depuis ce temps que Sa Majesté tint un ingénieur dans cette ville. Le 12 septembre, le conseil permit, par son arrêt, au bureau de ville, de faire une provision de mille barils de farine par chaque année, pour la subsistance des habitants. Un autre arrêt, du 14 novembre suivant, lui permet de faire construire un moulin sur bateaux, dans

la Loire, à condition de payer au domaine du roi une redevance annuelle de dix livres. Le bureau obtient encore, moyennant une pareille redevance, le terrain de la grève de la Saulsaye, contenant trois arpents trente-sept perches. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui Ile-Feydeau. Dès l'année suivante 1722, on commença à bâtir les magnifiques maisons qu'on y voit. Ce beau quartier a reçu le nom de M. Feydeau de Brou, alors intendant de la province, pour avoir obtenu de Sa Majesté ce terrain. La construction des quais a coûté des sommes considérables.

1722. — La police défend aux particuliers de laisser courir leurs volailles dans les rues, usage abusif pratiqué de temps immémorial. Elle défend aussi d'apporter vendre à la ville des raisins et du verjus. Le 2 décembre, on monte la garde pour la première fois, au corps-de-garde de la place du Bouffai. Les États s'assemblent à Nantes, le 17 décembre 1723. Le 22 mai, le pont de Sauvetout, ci-devant en bois, est construit en pierres, pour la somme de 11,892 livres. On obtient aussi la permission de démolir le mur de ville, en cette partie, afin d'ouvrir un chemin de la rue Saint-Léonard à la porte de Sauvetout, et de détruire l'escalier par où l'on montait à la place Bretagne. Cet escalier, composé de quatre-vingts marches, était très-incommode pour le public, et très-dispendieux pour la ville.

Le 20 avril, il y eut ordre de détruire toutes les pêcheries construites sous les arches des Ponts, avec défense d'en reconstruire de nouvelles à l'avenir. La maison commune, ou Hôtel-de-Ville, qui relevait ci-devant de la seigneurie des Dervalières, en la paroisse de Chantenay, releve du roi, par arrêt du parlement du 23 mai. La compagnie des Indes, qui avait projeté de s'établir à Nantes, fait réparer le pont et la chaussée de Chézine. Le 17 juin, il est rendu une ordonnance qui porte que tous marchands de blé, boulangers et autres, qui font commerce de grains et farines, soit par commission ou pour leur compte, seront tenus de faire, dans vingt-quatre heures, la déclaration de la quantité qu'ils en ont, soit dans leurs magasins, bateaux, navires ou autres endroits, tant dans la ville que dans les faubourgs et les environs, sous peine de confiscation desdits grains et farines, et, en outre, de 500 livres d'amende.

Louis de la Vergne de Tressan est transféré de l'évêché de Nantes sur le siége archiépiscopal de Rouen, au mois d'octobre. Christophe-Louis Turpin de Crissé

de Sansai est transféré de Rennes à Nantes, dans le courant du même mois. Il ne prend possession, par procureur, que le 11 décembre de l'année suivante.

1724. — Arrêt du conseil, du 7 mars, qui ordonne de construire un quai à Chézine, avec plusieurs magasins, tant pour l'utilité publique des habitants, que pour la commodité du commerce et de la navigation. Autre arrêt qui porte qu'on construira des quais depuis le pont de la Belle-Croix jusqu'à la maison Laurencin.

1725. — Le 25 janvier, monseigneur Turpin de Crissé de Sansai fait son entrée à Nantes, sur le soir. La communauté de ville, qui avait fait aplanir et fermer de murs la Motte-Saint-Pierre, obtient la permission d'y planter trois rangs d'arbres.

Le 29 octobre, le conseil rend un arrêt, qui permet aux propriétaires du terrain de la grève de la Saulsaye, ou Ile-Feydeau, de construire, à leurs frais, un pont de trois arches, sur le canal de Saint-Félix, pour établir une communication de cette île aux places du Port-au-Vin et de la Bourse, avec cette clause : que les propriétaires ne pourront prétendre aucun dédommagement pour les frais de l'entreprise vis-à-vis de la ville. Ce pont était d'autant plus utile, qu'il n'y avait que le pont de bois de la Poissonnerie, pour entrer à Nantes du côté du pays de Retz et du Poitou.

1726. — Le 13 juillet, la police rend une ordonnance pour la conservation des vignes dans le Comté de Nantes. Le 21 août, les officiers municipaux posent, au nom du maréchal d'Estrées, gouverneur de la province et du Comté Nantais, la première pierre des quais et cales de Chézine, qui sont nommés *quais ou port d'Estrées*. Le 27 septembre, monsieur le comte de Maurepas, ministre d'état, envoie au maire de Nantes un ordre du roi, qui obligeait les capitaines des navires de la rivière d'apporter des colonies des plantes et graines médicales pour le jardin des apothicaires. Dans le même temps, la compagnie des Indes renouvelle son projet de s'établir à Nantes, et de bâtir des magasins au bas de la Fosse.

1727. — On fait défense au syndic des apothicaires de donner les clefs du Jardin des Plantes à différentes personnes qui allaient y causer des dégats.

Le 20 août, le roi envoie à l'intendant de la province, des ordres pour les

maire et échevins de Nantes, à l'effet de faire l'ouverture du magnifique tombeau qui était dans l'église des Carmes, et avec injonction aux Carmes d'obéir à l'ordonnance, qui fut reçue à Nantes le 27 octobre. Les 16 et 17 suivants, on procéda au procès-verbal d'ouverture du tombeau. On leva d'abord la pierre tombale, au-dessous de laquelle se trouva un vide de 3 pieds 3 pouces de longueur, de 2 pieds 11 pouces de largeur, sur 3 pieds de profondeur. Dans le bas était un mur maçonné en pierres de taille, lequel fut percé et fut trouvé avoir 4 pieds d'épaisseur. Dès que l'ouverture fut pratiquée, on fit entrer un homme dans le tombeau : il rapporta un petit coffre qui était placé du côté gauche, entre deux cercueils posés sur des grilles de fer ; le coffre était de plomb, et formait un carré de 11 pouces de longueur, sur 6 pouces 9 lignes de largeur, et 8 pouces 6 lignes de hauteur. Ce coffre était sans ouverture et soudé de toutes parts ; il avait deux anses mobiles aussi de plomb, et il était orné de six hermines en deux rangs, sur chaque face de sa longueur. Aux deux faces du bout était un écu d'armoiries, portant neuf macles sans blason, posées 3, 3, 2, 1, sommées d'un lambel en chef à quatre pendants. Ce coffre en renfermait un autre de fer, avec une anse de même matière. Il était tout baigné d'eau et presque mangé de rouille. On y trouva renfermée une boîte de plomb, de 6 pouces 6 lignes de longueur, de 3 pouces 6 lignes de largeur, sur 5 pouces 6 lignes de hauteur, dans laquelle était renfermée une autre boîte d'or, de forme ovale, approchant de celle d'un cœur, qui avait 6 pouces de longueur, sur 4 pouces 10 lignes de largeur, avec une couronne d'or fleurdelisée, de 1 pouce 4 lignes de hauteur, jusqu'à la pointe des fleurs-de-lis. Cette boîte était aussi entourée d'une cordelière d'or y adhérente. Sur le cercle de la couronne était écrit, en lettres capitales, émaillées de vert :

D'un côté :	De l'autre :
COEUR DE VERTUS ORNÉ.	DIGNEMENT COURONNÉ.

Au-dessous de la couronne étaient écrits, d'un côté de la boîte ou cœur d'or, en capitales émaillées de vert, ces mots :

EN : CE : PETIT : VAISSEAU : DE : FIN : OR : PUR : ET : MUNDE :
REPOSE : UNG : PLUS : GRAND : COEUR : QUE : ONQUE :
DAME : EUT : AU : MONDE .
ANNE : FUT : LE : NOM : D'ELLE : EN : FRANCE : DEUX : FOIS :
ROINE :
DUCHESSE : DES : BRETONS : ROYALE : ET : SOUVERAINE :
MCV.XIII.

De l'autre côté sont écrits ces vers, dans le même caractère, et en capitales :

CE : COEUR : FUT : SI : TRÈS-HAUT : QUE : DE : LA : TERRE : AUX : CIEUX :
SA : VERTU : LIBÉRALE : ACCROISSAIT : MIEUX :
MAIS : DIEU : EN : A : REPRINS : SA : PORTION : MEILLEURE :
ET : CETTE : PART : TERRESTRE : EN : GRAND : DEUIL : NOUS : DEMEURE :
IX.[e] JANVIER.

Au-dessus et au milieu de la couronne, était une M adhérente à la cordelière par son milieu, et en partie émaillée de vert. Dans cette boîte était renfermé le cœur de la reine Anne, enveloppé d'un scapulaire d'étoffe presque pourrie. La boîte pesait, avec sa couronne, deux marcs une once et demie et deux gros d'or. Le caveau avait 9 pieds 9 pouces de longueur, 6 pieds 9 pouces de largeur, avec une voûte, en tuffeaux, de 6 pieds de hauteur sous clef. A 2 pieds 6 pouces du sol, étaient posées deux barres de fer, de 2 pouces 6 lignes de largeur, sur 9 lignes d'épaisseur, placées de champ, écartées d'un pied les unes des autres, et scellées dans le mur; de sorte qu'elles formaient une grille sur laquelle étaient posés trois cercueils de plomb. Celui du milieu était parsemé d'hermines en relief, du côté de la tête; et, au côté droit, se trouvait l'inscription suivante, gravée sur une plaque de plomb, en écriture gothique :

Cy-dedans gist le corps du duc François, II.[e] de ce nom, lequel régna 30 ans duc de Bretagne, puis trépassa à Couëron, le 8 septembre, l'an 1488, et fut céans ensépulturé.

A la tête du même cercueil, était un écu aux armes de Bretagne, en relief, avec une table de plomb, sur laquelle se trouvait une couronne ducale.

Le cercueil de la droite était pareillement semé d'hermines en relief; et, à sa gauche, vers la tête, était une inscription gravée sur une table de plomb, en caractères gothiques :

Cy-dedans gist le corps de Marguerite de Bretagne, fille aînée du duc François, I.[er] du nom, et d'Isabeau, fille aînée du roi d'Ecosse, et première femme de ce duc François II; laquelle trépassa l'an M.IVC.LXXX, le 25 septembre, et fut céans ensépulturée.

A la tête du même cercueil, était un écu aux armes de Bretagne, en relief, posé sur une table de plomb, avec une couronne ducale. Le cercueil à gauche avait

aussi une inscription gravée du côté de la tête, à droite, sur une lame de plomb, en caractères gothiques :

Cy-dedans gist le corps de Marguerite de Foix, duchesse et seconde femme du duc François II, laquelle trépassa l'an M.IVC.LXXXII, le 15 *mai; de laquelle ledit duc eut deux filles, dont Anne, la fille aînée, fut reine de France deux fois, et fit apporter ce corps de Saint-Pierre-de-Nantes, qui premier avait été céans enseveli, et le fit mettre cy et poser en sépulture, l'an M.D.VII, le* 25 *mai.*

Après la visite et description faite des choses contenues dans ledit tombeau, il fut refermé et mis dans son premier état, pour y rester jusqu'à nouvel ordre, sous la garde des Carmes.

1728. — Les arbres qui décorent le jardin de l'Hôtel-de-Ville, sont plantés au mois de février, d'après le plan de M. Gabriel, contrôleur-général des bâtiments, jardins et manufactures du roi. Dans le courant de septembre, il ne fait presque point de vent. La farine manque et cause une disette dont tout le monde se ressent. Elle aurait eu des suites fâcheuses, si les provinces voisines n'avaient fait conduire des farines en cette ville. Confirmation d'un bref du mois de juin 1731, qui érige la communauté des filles Pénitentes de Nantes, en monastère régulier de l'ordre de Sainte-Marie-Magdeleine.

1732. — Le nouveau tarif des droits dus aux prêtres et aux fabriques de la ville et des faubourgs, publié par un mandement de l'évêque, fait tomber la confrérie de la Contractation, établie l'an 1601. Cette confrérie était une espèce d'association entre les négociants de Nantes et ceux de Bilbao en Espagne. Elle faisait ses cérémonies de religion et prenait ses délibérations dans le couvent des Cordeliers.

1733. — Les Frères des écoles chrétiennes, institués sous le nom des *Frères Quatre-Bras*, en 1681, par Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de la métropole de Reims, sont appelés à Nantes par monseigneur Turpin Crissé de Sansai, pour y enseigner gratuitement les pauvres enfants de la ville. La vente de la compagnie des Indes, qui, jusques-là, s'était faite à Nantes, est transférée à Lorient.

1735. — Par déclaration du 1.er octobre, les deux Facultés de droit sont transférées de Nantes à Rennes, et y font l'ouverture de leurs leçons le 2 janvier 1736. Les autres Facultés restent à Nantes. Le pont de Sainte-Catherine, qui était en bois, tombe et écrase par sa chute deux ou trois personne. Il est reconstruit en pierres, avec deux arches.

1738. — L'évêque bénit et pose la première pierre de l'édifice de la chapelle de la Retraite des Femmes, dans la paroisse de Saint-Léonard. Le duc de Brancas, grand d'Espagne et maréchal de France, est nommé gouverneur des ville et château de Nantes.

1739. — Octroi de 5 sous par pipe de vin passant sur le pont de la porte de ville de Saint-Pierre, accordé pour neuf ans à l'église cathédrale.

1742. — Le pont de la Casserie, qui était en bois, tombe et cause des accidents fâcheux et des pertes considérables. La ville le fait reconstruire en pierres, pour lui donner plus de solidité. Le feu prend à la halle de la grande Boucherie, ainsi qu'à l'église de Saint-Léonard, et les réduit l'un et l'autre en cendres. Construction de la Porte-Brancas.

1743. — On commence à bâtir le quai qui conduit de la Poterne au Port-au-Vin, et l'on démolit la Contrescarpe et la Porte-Neuve, bâties par le duc de Mercœur, à l'entrée du Marchix.

1745. — On fait réparer et élargir le quai de la Poterne.

1746. — Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sansai meurt à Chassais, le 29 mars, et est inhumé dans sa cathédrale, au mois d'avril suivant. Pierre, III.e du nom, dit *Mauclerc de la Muzanchère*, est nommé, pour lui succéder, le 17 avril; sacré le 8 octobre, il prend possession, par procureur, le 3 novembre, et se rend à Nantes le 2 janvier 1747.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, nommé gouverneur de Bretagne, le 31 décembre 1739, arrive à Nantes, le 7 février 1747, avec Mme Marie-Thérèse d'Est de Modène, et les dames de Saluces et de Clermont, qui étaient

dans le même carrosse. Cette illustre compagnie est reçue à la porte de Saint-Nicolas, par le lieutenant du roi et le maire, qui présente au prince les clefs de la ville. Son Altesse se contente de les toucher, et dit qu'elles sont en bonnes mains.

1748. — Le présidial qui, depuis le 16 janvier, tenait ses séances aux Jacobins, fait sa première entrée au palais qu'on venait de rétablir sur la place du Bouffai. Le 16 janvier, Pierre Mauclerc de la Muzanchère visite son diocèse, qui ne l'avait pas été depuis sept ans. La chancellerie existait encore en 1748, auprès du palais du présidial. La prévôté est réunie à ce siége, l'an 1749, en vertu d'un arrêt du conseil, rendu au mois d'avril.

1751. — La maison du bénéfice des Saulner, dans la paroisse de Saint-Léonard, est donnée à l'Hôtel-Dieu, moyennant une certaine redevance au titulaire. C'est présentement l'hôtel du Cheval-Blanc, remarquable par le vaste bâtiment qui le forme. Dans la nuit du 14 au 15 mars, on essuie à Nantes le plus terrible ouragan.

1752. — Translation des foires et marchés de chevaux, bœufs, etc., de la place Bretagne à la place Viarme, au profit de la communauté de ville. L'évêque cède les moulins de Barbin à la ville.

1753. — Le bureau de ville fonde la bibliothèque publique, projetée dès 1688. Elle était placée chez les prêtres de l'Oratoire, et composée de celle de cette maison; de celle de Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes; des bienfaits de l'abbé Barin, grand-vicaire de l'évêque, et des livres que la ville achète pour les y placer. Elle n'était ouverte que trois jours dans la semaine, depuis deux heures de l'après-midi, jusqu'à cinq heures, l'hiver, et six heures en été.

1755. — Les deux tours du pont de la Poissonnerie sont démolies, avec le cavalier et les fortifications qui étaient sur le Port-Maillard, auprès de la porte de ce nom. Les bâtardeaux pour la construction du pont d'Aiguillon (de la Poissonnerie), furent faits en 1756. La première pierre de la culée de ce pont, du côté de la ville, fut posée le 27 septembre 1757; et celle du côté de la Saulsaye (des Ponts), le 29 octobre 1758, par M. le duc d'Aiguillon, commandant en chef

dans la province. Enfin, le 12 juin 1760, fut posée la clef et dernière pierre de la voûte de cet édifice; sur laquelle on voyait les armes de M. le duc. Sous la première pierre fut posée l'inscription suivante :

Regnante Ludovico XV dilectissimo, ill. ac. pot. Dom. Emm. Arm. Duplessis-Rich. duc d'Aiguillon, par Fr. Reg. Ord. Eq. torq. nob. Gen. Armoricæ Præf. mil. Leg. gen. urbis Nannetensis alter conditor, Commercii patronus, felicitatis publicæ propagator, toto plaudente et exultante populo, Anglorum victoris apud S. Cast. in sept. Arm. playa, die sept XI. et prov. lib. feliciter reducis præsentiâ recreato, pontis ante à lignei, vulgo dicti de la Poissonnerie, *nunc lapidei, nuncupati* d'Aiguillon, *et* Fougeroux de Blaveau, *rei. Mach. reg. operâ extructi, primum huncce lapidem posuit, Ædilibus D. D. Equite* Gellée de Premion, *Major;* Joubert du Colet, Bridon, de Naviere, Haugardière, *Equite* Libault-Terrien; Giraud, *proc. regio, anno Domini M.DCC.LVIII, die oct. XXIX.*

1756 et 1757. — M. Cacaud, architecte, lève le plan de la ville, par ordre des officiciers municipaux, qui le dédient à M. de Brancas. La possession de l'endroit appelé *Port-Communeau,* est confirmée aux religieuses de Sainte-Marie, dites *Pénitentes*. La ville reprend une portion de ce terrain pour agrandir la place du Port-Communeau, sur laquelle était jadis la tour, dite *Grosse Bombarde*, au bord de la rivière d'Erdre.

1759. — Etablissement des fabriques d'indiennes à Nantes. La chambre littéraire fut établie avec approbation du roi.

Comme le palais de la chambre des comptes était en très-mauvais état et menaçait ruine, le conseil donna un arrêt, le 7 octobre 1759, qui portait que les archives de cette chambre seraient transportées au couvent des Cordeliers, où la compagnie commença à tenir ses séances en 1760. On démolit sur-le-champ ce palais, pour le reconstruire à neuf, dans l'endroit où il est aujourd'hui situé. En conséquence, le 28 mai, le roi donna un arrêt et des lettres-patentes pour cette entreprise, lesquels portaient don et approbation des fonds y destinés. Le 19 juillet 1763, furent creusés les fondements du nouvel édifice, et la première pierre en fut posée le 6 septembre suivant, par M. le duc d'Aiguillon, et par

Mme la marquise de Becdelièvre, épouse de M. le premier président de la chambre des comptes.

L'inscription suivante fut gravée sur une lame de cuivre, qui fut incrustée dans cette première pierre :

Regnante Ludovico XV, optimo Principe, lud. Joan. Mar. Borb. duce Pentheverio, provinciam feliciter gubernante, ill. ac. pot. Dom Emm. Arm. Duplessis-Richelieu, dux Aiguillonius, par Franc. reg. Ord. Eq. torq. nob. gen. mil. Legat gen. Alsaciæ Præses, reg. Armoricæ Præfectus, Comitat. Nannet. Prætor, Provinciæ defensor, fugatis ad S. Catuodum Anglis, Aritum tutor et cultor, Nannet. Alter conditor, in communi temporum difficultate, Rege et Arm. Comitiis opes largientibus, etc. Œdificatæ hujus supremæ rationum regiarum Curiæ primum hunc lapidem, anno Domini M.DCC. die sept. IV, Proto-Præside D. D. Hilarione-Francisco, Marchione de Becdelievre, etc. Summo Procuratore regio, D. Henrico-Anna-Salomone de la Tullaye, nobilibus, duce et autore J. B. Ceinerai, Archit.

1760. — Lettres-patentes portant confirmation de l'établissement de l'hôpital du Sanitat. Les États, assemblés à Nantes, donnent une somme de 20,000 livres pour aplanir les mottes de Saint-Pierre et de Saint-André, et combler les fossés de la ville en cette partie, afin d'en faire des promenades. Ces promenades se nomment aujourd'hui *le Cours des États* : elles sont décorées de deux allées d'ormeaux et d'un petit bosquet de tilleuls.

1762. — Le roi Louis XV honore la ville de Nantes de son portrait, enrichi d'un cadre magnifique. Ce précieux monument avait été placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les Jésuites furent dissous le 5 août de la présente année.

1763. — Tous les biens des Jésuites, situés à Nantes, rue de Briord, sont vendus au profit de l'état.

1764. — Le bureau de ville obtient du conseil la permission d'emprunter la somme de 300,000 livres, pour la confection des travaux publics.

1765. — La communauté des savetiers ou maîtres carreleurs, est réunie à celle des cordonniers, pour ne former qu'un seul corps de métier, par lettres-patentes du 10 avril, enregistrées au parlement.

1766. — Commencement des embellissements projetés à Nantes. Les lettres-patentes portent que Sa Majesté, s'étant fait représenter en son conseil l'arrêt rendu, etc., et ayant égard aux représentations du duc d'Aiguillon, a approuvé et autorisé, approuve et autorise les nouveaux projets d'embellissements tracés sur le plan du sieur Ceinerai, architecte-voyer de ladite ville, et veut qu'ils soient exécutés. En conséquence, Sa Majesté permet aux officiers municipaux de vendre tous les terrains vagues, à la charge d'en employer le produit auxdits embellissements.

1767. — Lettres-patentes, du 24 mars, confirmatives de l'établissement du séminaire des prêtres Irlandais à Nantes, avec permission d'acquérir par dons, legs, dotations, etc.

1768. — Arrêt du conseil qui permet au prieur commendataire de Saint-Martin-en-Sainte-Croix-de-Nantes, et de la Magdeleine-en-Bois, son annexe, d'afféager, au profit de ce prieuré, des landes situées dans les paroisses de Doulon, Sainte-Luce, Carquefou et Thouaré.

1769. — Arrêt du conseil qui permet au bureau de ville d'emprunter des commerçants, une somme de 200,400 livres pour la reconstruction de l'Hôtel de la Bourse. Il n'a été achevé qu'en 1805, sous le règne de l'empereur Napoléon.

1770. — Au mois de décembre, les eaux de la Sèvre débordent avec tant de violence, qu'elles emportent le pont Rousseau. La ville y fait faire un bac pour passer *gratis* les voyageurs et les voitures.

1771. — Etablissement des fiacres ou carrosses publics, à Nantes.

1772. — La communauté du Bon-Pasteur est établie, pour servir de retraite

aux femmes et filles qui s'y présenteront volontairement pour expier leurs désordres passés, à la charge de les y recevoir *gratis*. La ville obtient la permission d'emprunter la somme de 300,000 livres, au rétablissement des banlieues des routes de Paris, de Rennes, de Clisson, de Machecoul, et à la reconstruction du pont Rousseau.

1774. — Le grand cimetière public, dit le Brigandin, est bénit, le 25 octobre, par le recteur de Saint-Saturnin. Pierre Mauclerc de la Muzanchère meurt dans son palais épiscopal, et est enterré dans son église cathédrale. Monseigneur Jean-Augustin de Frétat de Sarra est transféré de l'évêché de Tréguier à celui de Nantes. Ce prélat est le cent quinzième évêque de Nantes.

1777. — Le 23 mai, Monseigneur le comte d'Artois, frère du roi, arriva à Nantes sur les cinq heures du soir. La présence de ce prince causa une joie inexprimable aux habitants, qui s'empressèrent de lui témoigner leur amour par des acclamations réitérées. Son Altesse Royale arriva par la route de Vannes, et fut complimentée par les officiers municipaux, qui lui remirent les clefs à la porte de Saint-Nicolas. On avait fait dresser en cet endroit un arc de triomphe, orné d'inscriptions analogues à l'heureuse arrivée du prince, qui y fut salué par vingt-un coups de canon. Il traversa la ville avec toute son escorte de dragons et de cuirassiers d'honneur, et alla loger au château. De là il se rendit, à pied, au spectacle; on joua *la Partie de Chasse d'Henri IV*, et les acteurs eurent l'adresse de faire entrer quelques couplets à la louange de ce spectateur auguste.

Le lendemain, Son Altesse Royale alla voir le tombeau qui était dans l'église des pères Carmes, et fut reçue sous le dais par le prieur du monastère. On lui donna ce jour-là un bal dans la salle de spectacle; et toute la ville fut illuminée pendant la nuit, comme elle avait été la nuit précédente. Le dimanche, 29 au matin, M. le comte d'Artois partit pour la Rochelle.

Le 14 juin, l'empereur Joseph II arriva *incognito* à Nantes, environ une heure de l'après-midi. Il ne resta pas long-temps dans cette ville; il en partit le lendemain de son arrivée, fâché, dit-on, d'avoir été reconnu. Au mois d'août, la ville fait commencer la reconstruction du pont Rousseau, qui fut achevée à la fin de l'année 1778.

Les paroisses de la ville de Nantes étaient, à l'époque de 1777 : Notre-Dame, dont

35

la cure était présentée par le chapitre de cette collégiale : Sainte-Croix, et Toussaint, sa trève; la cure était présentée à l'alternative, par le théologal de la cathédrale : Saint-Clément ; la cure fut annexée à la communauté de même nom, et desservie par un de ses membres : Saint-Denis; la cure était présentée par le chapitre de la cathédrale : Saint-Jean-en-Saint-Pierre ; la cure était présentée par le doyen : Saint-Laurent, par le chapitre et par l'aîné de la famille des MM. Macé de Vaudoré, comme seigneur ayant enfeu, et le curé jouissant du bénéfice de la famille : Saint-Léonard, par l'abbesse du Roncerai d'Angers : Saint-Nicolas, par le chapitre : Sainte-Radegonde, *idem;* Saint-Vincent, Saint-Saturnin et Saint-Similien, par le chapitre.

Les couvents d'hommes étaient : les grands Capucins, les petits Capucins, les Carmes, les Chartreux, la communauté de Saint-Clément, les Cordeliers, les Frères des Écoles Chrétiennes, les prêtres Irlandais, les Jacobins, les Minimes, les prêtres de l'Oratoire, les Récollets, et le Séminaire.

Les couvents de femmes étaient : les Calvériennes, les Carmelites, les Carolines, les filles du Bon-Pasteur, les hospitalières de l'Hôtel-Dieu, les hospitalières du Sanitat, les hospitalières des Incurables, les Pénitentes, ou religieuses de Sainte-Marie-Magdeleine, les Saintes-Claires, les Cordelières de Sainte-Elisabeth, les Visitendines, les Ursulines, et les sœurs de la Providence, dites *Sœurs Grises.*

La cathédrale est dédiée à saint Pierre. L'édifice est vaste, compliqué, mais imparfait. Quoiqu'il soit d'une architecture gothique trop chargée de décorations extérieures, il offre néanmoins des beautés dignes de curiosité. On y remarque surtout deux tours carrées, fort hautes, et la porte principale, qui était couverte de bronze (1). L'intérieur est majestueux, la nef et les deux ailes sont d'une architecture hardie, et le chœur était fermé par un très-beau grillage de fer. Mais ce qu'il y avait de plus curieux dans cette église, était son admirable sonnerie, la plus belle peut-être qui fut en France, tant par le nombre que par les proportions des cloches (2). Le chapitre était composé de dix-neuf chanoines, non compris les dignitaires qui étaient : le doyen, les deux archidiacres, le chantre, le trésorier et le scolastique.

(1) Ce bronze a été enlevé par les révolutionnaires, en 1793, et la cathédrale a servi d'écurie.
(2) Ces cloches ont eu le même sort que le bronze.

L'évêché de Nantes a 94 lieues de circonférence : il renfermait, dans son enceinte, dix-huit villes, deux cent cinquante-six paroisses, treize trèves ou succursales, dix abbayes d'hommes, vingt-deux communautés d'hommes, et vingt-une de femmes; trois églises collégiales, quatre doyennés, cent quarante-cinq prieurés en commende, et vingt-une forêts dont la plupart appartenaient à Sa Majesté. Cet évêché est borné au Nord par la rivière de Vilaine et le diocèse de Rennes; au Sud, par le Poitou; à l'Est, par l'Anjou; et à l'Ouest, par 27 lieues de côtes de mer. Le nombre des habitants, en général, était d'environ 431,200, sans y comprendre ceux des paroisses de l'Anjou qui dépendaient du diocèse. Les habitants de la ville pouvaient former un total de 82,000, non compris les étrangers qui allaient et venaient pour le commerce.

La ville de Nantes avait une communauté de ville, avec droit de députer aux États; une commission intermédiaire, une subdélégation, une brigade de maréchaussée, deux postes aux lettres, grande et petite, une poste aux chevaux, et un bureau de messagerie. Ses armes sont : de gueule au vaisseau à la voile; le navire est d'or, et les voiles d'argent, chargées de cinq hermines de sable, avec cette devise : *intè sperant oculi omnium.*

Cette ville était autrefois une place très-forte, flanquée de bonnes murailles, de tours avec créneaux, de bastions et autres ouvrages, avec des fossés accompagnés de leurs glacis. De toutes ces fortifications, il ne reste plus que le château qui est assez étendu, et muni d'un bel arsenal. Le bastion, chargé de la double croix de Lorraine, qui est du côté des Jacobins, fut fait par ordre du duc de Mercœur. Cette place formait jadis un gouvernement particulier, composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi, commandant à Nantes, d'un major et d'un aide-major, qui avaient à leurs ordres deux compagnies d'invalides, de soixante hommes chacune. Le roi y avait établi un parc d'artillerie commandé par un colonel.

L'office de lieutenant-général de police fut réuni au corps de ville, exercé par M. le maire, colonel-né des dix-huit compagnies de milice bourgeoise, qui montaient, à tour de rôle, la garde de nuit, pour le bon ordre et la sûreté des habitants. Outre le colonel, cette milice comptait un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, seize capitaines, seize lieutenants, seize enseignes, un sergent-major, un tambour-major, dix-huit tambours et cent trente-quatre sergents; au total, 3,463 hommes. L'uniforme était habit et culotte bleue, veste, parements et collet cra-

moisis, boutons jaunes, et chapeau bordé d'or. Les armes étaient les mêmes que celles de l'infanterie de ligne.

La chambre des comptes de Bretagne, le présidial, la sénéchaussée, l'amirauté, le consulat, la cour des monnaies, les eaux, bois et forêts, la maréchaussée, les traites, la prévôté, Saint-Père-en-Retz, Touffou ; toutes ces différentes juridictions étaient de hautes-justices qui appartenaient au roi.

La chambre des comptes était composée de huit présidents, de trente-trois conseillers-maîtres, de huit conseillers-correcteurs, de trente-quatre conseillers-auditeurs, de deux greffiers en chef, d'un principal commis-greffier, de neuf huissiers, d'un garde des archives, d'un payeur des gages, et de cinq procureurs. Elle avait aussi son imprimeur en titre. Le parquet consistait en deux avocats-généraux, un procureur-général, et un substitut. Le bureau des trésoriers de France, généraux des finances en Bretagne, était composé de six trésoriers, d'un adjoint et de deux huissiers.

Le présidial était composé d'un sénéchal ou président-présidial, d'un alloué lieutenant-général, d'un juge criminel, d'un lieutenant-civil et criminel, de dix conseillers, de deux avocats du roi, d'un procureur du roi, de deux greffiers civils et d'un greffier criminel, d'un premier et d'un second huissier. Les plaids généraux se tenaient les lundis d'après le 20 mars, le 20 juin et le 20 novembre.

Les régaires, haute-justice, à Monseigneur l'évêque de Nantes, qui était seigneur temporel d'une partie de la ville. Cette juridiction était considérable, et les appellations allaient directement au parlement de Bretagne, dont le prélat était conseiller-né. L'officialité, haute-justice; la police, *idem ;* l'archidiaconé de Nantes, *idem ;* l'archidiaconé de Lamée, *idem ;* le chapitre, *idem ;* le prieuré de Sainte-Croix, *idem ;* le prieuré de Pirmil, *idem ;* la commanderie de Saint-Jean et de Sainte-Catherine, *idem ;* Toute-Joie, *idem ;* Sainte-Julite et Bongarant, *idem ;* les Dervalières, *idem ;* la Gâcherie, *idem*. Les maréchaux de France avaient un lieutenant pour le Comté Nantais, et un lieutenant à Nantes.

Il y avait aussi à Nantes un ajusteur pour les poids et mesures, une recette des deniers royaux, une direction générale des traites, tabac et gabelles, et un bureau pour les manufactures. M. Dumenil, commissaire-directeur-général pour les poudre et salpêtre, avait l'inspection sur les entreposeurs de Rennes, de Saint-Malo et du Port-Louis.

L'Université, fondée en 1460, était composée des Facultés de théologie, de médecine, des arts, et de celle de droit transférée à Rennes par déclaration du roi. Le collége était très-beau, et pouvait loger environ cent pensionnaires. Il y avait des professeurs pour toutes les classes, et même pour la théologie. Il était dirigé par les prêtres de l'Oratoire, citoyens utiles, respectables et bien dignes de remplir ce pénible et important emploi.

Les écoles de théologie de l'Université étaient à l'Oratoire; celles du diocèse était au Séminaire, qui était dirigé par les Sulpiciens. Ces dernières étaient très-fréquentées, de même que les classes des maîtres-ès-arts agrégés à l'Université. On remarquait encore, à Nantes, une école d'anatomie et de chirurgie, une société d'agriculture, du commerce et des arts; un jardin royal des plantes, une école publique et gratuite d'hydrographie, de mathématiques, de navigation, une école publique de dessin, et trois chambres littéraires. La bibliothèque publique était chez les prêtres de l'Oratoire.

Nantes est la patrie de plusieurs hommes célèbres dans les sciences et dans les arts. Le premier en rang comme en mérite, est Abeilard, né au Pallet, dont tout le monde connaît l'histoire, les ouvrages et les infortunes; Jacques Tiole, auteur de plusieurs poésies (Mans 1568); Jacques Tiole, poète; Pierre de Dreux, duc de Bretagne : ce prince n'était pas Nantais, mais il passa une grande partie de sa vie à Nantes; Jean Morin de la Sorinière : il a fait des recherches sur les monuments de la Bretagne; Pierre Boisteau, auteur; le père Raphaël, capucin; Jean de Code; Philippe-du-Bec, évêque de Nantes; Pierre Cerisier, jésuite, auteur; le père Hervé, de l'Oratoire; Gérard Mellier, maire de Nantes; Jean de la Noë-Menard; la dame de Martigues, épouse du duc de Mercœur; le père Bertrand, de l'Oratoire; François de la Noue, dit *Bras de fer*; Pierre Biré; Catherine Dollo, religieuse de Sainte-Claire; Artus de la Gibonais, auteur d'une *chronologie raisonnée des ducs de Bretagne*; Gabriel Clément, médecin particulier du roi; MM. Barin, marquis de la Galissonnière, père et fils, morts lieutenants-généraux des armées navales : le dernier de ces deux hommes fameux fut le vainqueur du célèbre et infortuné amiral Bing, commandant la flotte anglaise envoyée au secours de Port-Mahon; Pierre Bonguer, un des plus grands philosophes et le plus célèbre mathématicien que l'Europe ait produit, naquit au Croisic, le 10 février 1698; N.... Cassard, un des plus excellents marins que la France ait jamais eus; N... Vié, qui, après avoir combattu avec succès pour la patrie, et pris plus de cent cinquante

vaisseaux, passa au service de la république de Venise, et fut tué par un boulet de canon; André Portail, père, fils et frère, architectes et peintres; Charles Errard, peintre célèbre, né en 1687; François-Séraphique Bertrand, avocat désintéressé et poète célèbre; l'abbé Nicolas Travers, auteur des Annales de Bretagne; N. des Forges-Maillard, né au Croisic.

Je pourrais augmenter cette liste de beaucoup d'autres noms célèbres; mais, outre que la plupart se trouvent déjà cités dans le courant de cet abrégé, ils sont assez connus par ce qu'ils ont fait.

La juridiction de l'amirauté était formée d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier, et de quatre conseillers, avec un avocat du roi, un procureur du roi, un greffier, un huissier-visiteur et délesteur, un huissier-audiencier. Il y avait aussi un receveur des droits de l'amiral, trois interprètes des langues étrangères, un officier-lesteur et délesteur, un maître de quais; deux professeurs d'hydrographie, dont l'un résidait au Croisic; quatre courtiers, deux jaugeurs de vaisseaux, deux chirurgiens et un apothicaire.

Le général du commerce était représenté par les juges-consuls de la juridiction consulaire. A ce corps étaient attachés un avocat et conseil, un commis, un chapelain, un commis à l'entrepôt du café, et un concierge de la Bourse. L'Espagne, la Pologne, le Danemarck et la Suède avaient des consuls à Nantes.

Il est peu de villes dont la situation, par rapport au commerce, soit si avantageuse que celle de Nantes. La mer lui ouvre une communication avec toutes les nations de la terre; et la Loire lui procure toutes les facilités pour faire passer ses marchandises dans l'intérieur du royaume. Les sables de la Loire ne permettent pas aux gros vaisseaux de monter jusqu'à Nantes. Les navires de trois à quatre cents tonneaux viennent jusqu'à Paimbœuf; et ceux d'un très-grand port mouillent à Mindin, qui est à deux lieues plus bas.

On assure qu'autrefois la Loire était beaucoup plus profonde et plus commode pour la navigation, et il n'est guère possible d'en douter. Il paraît qu'elle a été bouchée par des pluies abondantes, qui ont entraîné dans son lit ces énormes bancs de sable qu'on y voit aujourd'hui.

Si nous en croyons quelques historiens, le flux montait, dans le 15.e siècle, jusqu'à Ancenis, tandis qu'il se fait à peine sentir maintenant jusqu'à Mauves, qui n'est qu'à trois lieues de Nantes, et par conséquent à treize lieues de Paimbœuf. Il me semble que c'est encore un effet de ces amas énormes de sable, qui font

nécessairement refluer les eaux de la mer dans son sein, et qui boucheront peu à peu l'entrée de la rivière, au point que les marées ne seront peut-être plus sensibles à Nantes avant un siècle.

Le commerce se faisait, à Nantes, à l'époque dont nous parlons, par deux cents négociants-armateurs, et quantité d'autres commerçants règnicoles et étrangers. Nous diviserons ce commerce en intérieur et extérieur. J'entends par commerce intérieur, l'échange des denrées du pays et des ouvrages fabriqués dans le royaume. Cette branche embrasse toutes les parties de la consommation; les vins, les blés et les toiles de la province forment en particulier un objet important. Les sels, qui en forment un non moins considérable, se font presque tous dans le territoire de l'évêché de Nantes, dans les aires des marais salants de Bourgneuf, de Guérande et du Croisic. Nantes renfermait encore, à cette époque, des manufactures de cordages, auxquelles étaient continuellement employés 125 à 130 ouvriers; et des manufactures de verre, de cotonnade, d'indienne, de faïence, de cuirs, et une vingtaine de raffineries de sucre, plusieurs fabriques de serge sur fil et coton, d'étoffes de laine et de toile très-estimées. Les corps de maîtrises ou jurandes étaient au nombre de trente-cinq. La Loire, par son union avec les rivières de Sèvre, d'Erdre, de Mayenne, de Sarthe, du Thoué, du Loir, de Vienne, du Clain, du Cher, de l'Allier, et les canaux d'Orléans et de Briare, fournit aux négociants la facilité de faire un commerce considérable avec une partie de la France; le Poitou, d'où l'on tire des laines, des quincailleries de la manufacture de Châtellerault; avec le Haut et le Bas-Maine; l'Anjou, qui nous donne ses vins; le Limousin et la Touraine, qui nous font passer leurs étoffes de laine et de soie; l'Orléanais et l'Ile-de-France, qui reçoivent les épiceries que nos commerçants tirent de l'Amérique et des Indes; le Nivernais, l'Auvergne et le Bourbonnais, qui nous fournissent des mâts pour les navires et autres bois de construction, et enfin, avec Genève, et Lyon qui nous fait passer ses précieuses étoffes, etc.

Le commerce extérieur est 1.° celui qui se fait dans les différents pays de l'Europe, et qu'on appelle cabotage; 2.° en Guinée, 3.° avec les îles de l'Amérique; 4.° aux Indes Orientales.

Le cabotage est le plus ancien commerce de la ville de Nantes. Il était, à l'époque dont nous parlons, presqu'entièrement tombé, à cause de l'assujettissement des marchandises aux droits des cinq grosses fermes. Avant cette entrave,

Nantes servait d'entrepôt pour les marchandises de l'étranger et celles du royaume. Les Hollandais, qui voyagent à peu de frais, faisaient la plus grande partie de cette navigation.

L'importance du commerce de Guinée est connue. Les colonies de l'Amérique ont un besoin nécessaire des nègres pour la culture des terres, qui ne saurait être faite par des propriétaires trop peu nombreux. Aussi, les négociants de Nantes s'y livrèrent-ils dès qu'ils en eurent obtenu la permission. Les Français sont les premiers qui aient formé des établissements sur la côte de Guinée. On assigne, vers l'an 1364, l'époque de notre établissement sur la côte de Maniguette, vers le 8.e degré de latitude Nord. Pendant plusieurs années, ce commerce fut fait exclusivement par une compagnie. Dans la suite, il fut permis à tous les négociants de s'y livrer. Les armements de la place de Nantes pour la Guinée, étaient devenus, avant l'abolition de la traite, les plus considérables de toutes les autres places du royaume. La valeur de la cargaison d'un navire négrier était en proportion du nombre des esclaves qu'on voulait acheter, et le bâtiment devait pouvoir contenir au moins 400 nègres. Quoique quelques-unes des marchandises employées à cette traite fussent d'un moindre débit que les autres, il n'en fallait négliger aucune, parce que le succès dépendait d'un pareil assortiment, que ce commerce se faisait par échanges, et que les esclaves n'y avaient point une valeur fixe et réelle comme nos marchandises. Le caprice des nègres en décidait. Souvent ils préféraient une étoffe ou un instrument de peu de valeur, mais qui flattait leur goût, à quelque chose de grand prix qui ne leur plaisait pas. Les cauris sont la monnaie courante des peuples de Guinée. Ils servaient autrefois à la traite des nègres; mais aujourd'hui ils ne sont plus employés qu'à l'achat des denrées les plus communes, ou pour l'ornement des négresses d'une petite fortune, qui en font des colliers dont elles se parent avec grâce. Les Hollandais en avaient des magasins bien fournis; ils les vendaient à raison de 3,600 pour une livre tournois. Lorsque le navire était arrivé au port de Cabenda, ou à quelque autre endroit de ces parages, le capitaine du navire, accompagné de l'interprète, allait saluer le roi du pays, lui faisait les présents d'usage, ainsi qu'aux principaux officiers de sa cour, et convenait avec lui de la manière dont il devait faire sa traite. Les présents pour le roi consistaient dans un collier de corail, ou un miroir de moyenne grandeur, ou un manteau d'écarlate, ou une robe de chambre de damas ou de satin, doublée d'un taffetas à flammes, d'une couleur bizarre, avec une

cave de liqueur ou d'eau-de-vie. Les présents qu'on faisait au Masouq et au Mambouq, étaient ordinairement une cave d'eau-de-vie, et des étoffes de la valeur de quatre à cinq pièces chacune. Outre cela, le roi et ses officiers levaient des coutumes assez considérables, entr'autres, un droit domanial, pour la perception duquel le prince établissait, à la porte du comptoir, un officier qui tenait note des esclaves achetés. L'essentiel de ce commerce consistait à faire valoir les marchandises de la cargaison, à se défaire de celles qui étaient plus nombreuses ou de moindre valeur, à mettre un prix modéré sur les premiers nègres qu'on achetait, parce que ce prix servait ordinairement de règle pour toute la traite. Dès qu'elle était finie, les navires se rendaient aux îles françaises de l'Amérique, pour y vendre les nègres, qui étaient ordinairement échangés contre les marchandises ou denrées du pays. La poudre d'or, l'ivoire, les gommes et autres objets précieux, également achetés en Guinée, étaient apportés en Europe. Le prix des esclaves, à l'Amérique, variait selon le besoin, la rareté et l'abondance. Les nègres qui étaient dans toute la vigueur de l'âge et de la force, y étaient vendus depuis cent pistoles jusqu'à quinze et dix-huit cents francs. Ce commerce n'était pourtant pas aussi lucratif qu'il le semblait, parce qu'il était rare qu'il ne mourût pas quelques nègres pendant la route de la côte de Guinée à l'Amérique. Les esclaves depuis seize à trente ans, bien faits et mâles, étaient les plus chers et plus recherchés que les autres.

Le commerce aux colonies françaises de l'Amérique, était le plus actif et le plus avantageux commerce que fissent nos négociants. Tout le monde le reconnaissait, et tous ceux qui pouvaient s'y livrer le faisaient avec le plus grand succès.

Le premier établissement de commerce aux Indes Orientales eut pour auteur, en 1642, le célèbre capitaine Ricaut qui, probablement, naquit à Nantes ou dans ses environs; il forma une compagnie, et obtint, pour dix ans, une concession exclusive de commercer seul avec ses associés. Ce privilége lui fut confirmé au mois de septembre de l'année suivante; mais comme la France avait alors besoin des Hollandais, la compagnie, pour ne pas les indisposer, ne poussa pas bien loin ses entreprises; elle alla néanmoins jusqu'à Surate, ville considérable du Guzerate, dans le royaume du Mogol, à huit lieues de l'embouchure de la rivière du Tapti, et sur toute la côte de cette partie de l'Inde. Les troubles de la minorité affaiblirent beaucoup la société qui, cependant, obtint une nouvelle concession, à l'expiration de la première; mais, peu de temps après, sur les rapports de Pronis, premier

gouverneur de Madagascar, et infidèle serviteur de ses anciens maîtres, le maréchal de la Meilleraye s'empara, par surprise, de cette île, malgré les droits et les oppositions des premiers possesseurs; il en demeura en possession jusqu'à sa mort; et, après lui, M. le duc de Mazarin, son fils et ses associés, cédèrent enfin leurs prétentions et leurs droits à la fameuse compagnie des Indes, établie en 1664. Chandernagor, située à l'embouchure du fleuve du Gange, appelé par les Indiens *Ganga*, et par les Bengalis, *Fleuve par excellence*, fut choisie pour le principal comptoir français, dans le golfe de Bengale. Rien de plus beau que le projet de cet établissement, et les règlements sur lesquels il fut fondé; on peut les voir dans le dictionnaire du commerce. Le roi avança la plus grande partie des fonds, qui ne montèrent cependant qu'à sept ou huit millions, quoiqu'il eût été décidé qu'ils seraient portés jusqu'à quinze. On avait conçu en premier lieu de grandes espérances; en fixant l'entrepôt à Madagascar, île mal-saine et habitée par un peuple cruel et indomptable; le mauvais air occasiona la mort des plus habiles directeurs; les fautes des autres et leurs divisions, enfin les guerres que la France eut à soutenir, réduisirent la compagnie dans le plus triste état; de sorte que, malgré les priviléges les plus favorables, malgré ses succès, malgré les bienfaits du roi, ses affaires allèrent de mal en pis, et elle fut enfin forcée de céder ses droits à différents particuliers, qui choisirent la ville de Chandernagor, à huit lieues de Calcutta, dans un pays très-sain, pour faire l'entrepôt de leur commerce avec tout l'Indoustan. Il se forma, dans la suite, plusieurs compagnies des Indes, mais qui n'étaient que l'ombre de la première. Tous ces établissements furent réunis au commencement du règne de Sa Majesté Louis XV, à Lorient, et la compagnie reprit son ancienne splendeur. Elle prêta même au roi plusieurs fois des sommes considérables pour acquitter les dettes de l'état. Aujourd'hui cette compagnie n'existe plus; elle a été détruite au commencement de la révolution de 1793

1778. — Le 27 juillet, la nouvelle du combat naval d'Ouessant causa une joie extrême dans Nantes, et fut célébrée par des fêtes, des danses sur les places publiques, des illuminations, etc. Le peuple vit avec plaisir un événement qui rétablissait notre gloire maritime, et donnait de la consistance à la compagnie des Indes.

On bâtit, cette année, le pont en bois qui communique de l'île-Feydeau à l'île Gloriette, et qui est connu sous le nom de *Pont-Maudit*.

1779. Combat naval livré, le 6 octobre, par M. du Couëdic, de Nantes, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate du roi *la Surveillante*, contre le vaisseau anglais *le Quebec*. Ce combat est mémorable dans les annales de la marine française. Du Couëdic est mort de ses blessures, et regretté de son souverain.

1782. — M. Grou, célèbre négociant à Nantes, légua, par son testament, une somme de deux cent mille livres aux hôpitaux. MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et du Sanitat touchèrent cette somme le 12 juillet 1779, et achetèrent le terrain et la chapellenie des Trois-Pendus, pour une rente viagère de 500 livres, sur lequel ils bâtirent la maison des Enfants-Trouvés, d'après le plan de M. Math. Crucy. La maison fut achevée en partie cette année, et les enfants y entrèrent le 30 avril. Maintenant elle est transformée en un dépôt de mendicité.

1783. — La ville de Nantes reçoit l'importante nouvelle de la conclusion de la paix avec l'Angleterre, dont les préliminaires furent signés à Versailles le 20 janvier. Cet heureux événement fit renaître la prospérité du commerce, trop long-temps paralysé par la guerre. Le lendemain 21, l'Angleterre signa la paix, et reconnut l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

Dix ans plus tard, à pareil jour, le prince infortuné qui avait donné la paix au monde, le bonheur à la France, et la liberté à une vaste contrée, portait sa tête sur un échafaud!....

On bâtit, cette année, les quais neufs et la belle cale de la Poissonnerie, à la tête de l'Ile-Feydeau.

Monseigneur Jean-Augustin Frétat de Sarra, évêque de Nantes, mourut au mois de septembre.

Le souvenir des vertus de ce vénérable prélat est encore cher aux personnes qui ont eu le bonheur de le connaître. Sa charité allait souvent au-delà de ses moyens.

Monseigneur Frétat de Sarra fut remplacé par Monseigneur Eutrope de la Laurencie.

1784. — La chapelle de Bon-Secours, fondée en 1444, tombait de vétusté; elle était tellement enfoncée en terre, qu'on y descendait par un escalier d'une vingtaine de degrés. Les fréquents débordements de la Loire l'inondaient plusieurs fois chaque année, et la rendaient très-mal-saine, par l'extrême

humidité dont le sol était continuellement pénétré. Cette chapelle fut démolie vers ce temps, et remplacée par une autre plus élégante. Les charités des fidèles, et surtout la générosité des marins, contribuèrent à sa réédification. Lors de la saisie des propriétés ecclésiastiques, en vertu du décret de l'assemblée constituante du 2 novembre 1789, elle fut vendue et transformée en maison particulière; elle conserve encore des traces de son ancienne architecture.

Le roi perdit, cette année, un de ses plus fidèles sujets, M. le chevalier Macé de Vaudoré, capitaine de vaisseau, et commandant de Chandernagor, natif de la paroisse d'Auvernay, diocèse de Nantes. Il est mort des suites des blessures qu'il avait reçues au combat d'Ouessant, avec le regret de n'avoir pu faire davantage pour son roi et sa patrie.

1785. — Depuis plusieurs années, on voyait avec étonnement s'élever un magnifique quartier, ou plutôt une nouvelle ville aux portes de l'ancienne. Cette vaste conception était due au génie entreprenant de M. Graslin, receveur-général des fermes. L'emplacement sur lequel il a bâti cette nouvelle cité, était un monticule rocailleux, roide, et d'une surface inégale couverte de prairies et de vergers M. Graslin était propriétaire de seize journaux dans ce lieu, qui servirent de fonds à ses premiers essais. Il fallut niveler le sol, et adoucir les pentes pour rendre le sommet accessible aux charrettes et voitures. A force de travail et de patience, il eut la gloire de vaincre toutes les difficultés, et vit sa cité s'élever du sein des rochers, au grand étonnement des Nantais, charmés de rencontrer de beaux édifices, et des rues spacieuses bien alignées, là où naguère ils voyaient paître des troupeaux.

M. Graslin fit élever, cette année, les belles façades de la place centrale de cette nouvelle création, sur les dessins de M. Math. Crucy. Le nom du fondateur, donné à cette place magnifique, était la juste récompense décernée à cet honorable compatriote; on peut s'étonner cependant de n'y pas voir sa statue.

1786. — On commence, cette année, à bâtir la salle de spectacle, aux frais de la ville; elle fut achevée en 1788; mais les statues qui couronnent la façade, n'ont été posées qu'en 1829.

On construisit aussi la halle neuve, sur l'emplacement de l'ancienne tour des Espagnols. Elle sert aujourd'hui de halle aux grains.

Il y eut cette année beaucoup de variations dans le prix des grains et du pain, dont la livre à varié de 32 à 38 deniers. La viande éprouva les mêmes alternatives; le bœuf fut à 8 sous 6 deniers; le veau à 9 sous, et le mouton à 11 sous.

Une sécheresse horrible occasiona la rareté des fourrages et des légumes de toute espèce.

Le 1.er octobre, le roi rendit une ordonnance pour l'établissement d'un guet à Nantes. Elle fut communiquée aux États, le 24 du même mois. Les États profitèrent de cette occasion pour témoigner leur mauvaise volonté au gouvernement, en refusant de voter les fonds nécessaires; ainsi ce projet n'eut pas de suite. L'opposition qui existait dès-lors, entre les États unis au parlement et à la cour, n'était encore que le prélude d'une résistance plus grave, qui éclata un peu plus tard, et qui prépara des événements qui ont contribué, pour leur part, à amener une révolution qui devait entraîner les parlements et les États eux-mêmes, dans une destruction commune.

Les États de Bretagne, dont l'origine remonte jusqu'à Conan Mériadec, ont survécu à toutes les vicissitudes que quatorze siècles avaient produites dans le gouvernement de ce pays. La malheureuse révolution les a détruits avec le gouvernement qui les protégeait. Comme ils ne sont plus connus que par l'histoire, et que les derniers témoins de leur existence sont aussi près de disparaitre, nous pensons qu'une courte digression sur leur formation et leur tenue, ne sera pas déplacée dans cet ouvrage.

Les États de Bretagne se formaient des trois ordres de l'état, le clergé, la noblesse et le tiers-état. La noblesse était obligée d'assister en corps, et les deux autres par députés. Le clergé était présidé par l'évêque diocésain du lieu où se tenait l'assemblée. La noblesse, par le duc de Rohan, comme baron de Léon, ou par le duc de la Trémouille, comme baron de Vitré, ou, à leur défaut, par le plus ancien baron. L'ordre du tiers était présidé par le sénéchal, dans le ressort duquel se tenaient les États.

D'après une déclaration du roi, du 26 juin 1736, aucune personne des trois ordres ne pouvait siéger aux États avant l'âge de 25 ans révolus. Pendant la tenue des États, et quinze jours avant et après, on ne pouvait intenter d'action civile contre les membres de l'assemblée.

Le roi nommait plusieurs commissaires pour tenir les États. Le premier était le gouverneur de la province. On lui adjoignait les lieutenants-généraux, les

lieutenants de roi; le premier président du parlement et trois présidents à mortier; le procureur-général et les avocats-généraux; le premier président de la chambre des comptes; l'intendant de la province; les généraux des finances, etc. Le premier commissaire du roi faisait l'ouverture de l'assemblée; il avait le droit de suspendre les séances, et même de clorre les États, s'il le croyait utile.

Les commissaires du roi devaient s'entendre avec les présidents des trois ordres pour la direction des délibérations. Aucune ne devait être entamée sans qu'ils eussent connaissance du sujet qu'on devait traiter.

Tous les mémoires, demandes et représentations des États, ne parvenaient au roi que par l'intermédiaire des commissaires.

Les États portaient une grande surveillance sur les branches de l'utilité publique, et le commerce maritime était l'objet d'une sérieuse attention. Une commission spéciale était chargée de recevoir tous les mémoires et réclamations qui intéressaient le commerce. Les États délibéraient sur le rapport de la commission, et faisaient passer les demandes au conseil. Cette commission, appelée conseil de commerce, était formée de négociants de Nantes et de Saint-Malô. Les États allouaient douze mille livres pour leurs travaux, à raison de trois mille livres par an, pour chacun des commissaires.

En 1732, les États formèrent une commission intermédiaire, choisie dans leur sein, et chargée de la suite des affaires pendant l'intervalle des sessions. Au commencement de l'année suivante, le roi approuva cette commission, mais pour deux ans seulement; l'usage cependant s'en est conservé jusqu'à la suppression des États. Cette commission était divisée en autant de bureaux qu'il y avait d'évêchés en Bretagne; mais celui de Rennes avait seul le maniement des affaires; les autres ne pouvaient donner que leur avis sans aucun droit de décision. Le bureau de Rennes était composé de dix-huit membres, six de chaque ordre; les autres bureaux n'étaient composés que de neuf membres chacun, ce qui portait le total de la commission à quatre-vingt-dix.

Cette commission était chargée de régir les impositions, dont les États avaient l'administration; d'assister aux adjudications des travaux publics pour lesquels les États avaient voté des fonds, et d'en surveiller l'exécution; de prendre communication des plans, devis, etc.; de régulariser les comptes, et d'en signer les procès-verbaux, conjointement avec le commandant en chef.

Depuis l'année 1752, les États se trouvaient dans un état perpétuel d'opposition

avec le gouvernement. Ils témoignèrent leur mécontentement par le choix des commissaires intermédiaires, qui tous étaient mal vus du roi et de ses ministres. Bientôt l'intérêt public en souffrit; les impôts ne rentrèrent plus que difficilement, et les trésoriers ne purent remplir leurs engagements. Pour remédier à ce désordre, Sa Majesté ordonna (1754), qu'à l'avenir on lui présenterait dix-huit candidats de la noblesse, et douze de chacun des deux autres ordres, pour choisir les dix-huit membres du bureau de Rennes; les autres bureaux furent formés de la même manière. Cette forme d'élection s'est maintenue jusqu'à la révolution.

Les présidents des deux premiers ordres recevaient une gratification de quinze mille livres pour leur représentation; celui du tiers n'en recevait que dix mille.

Les députés des villes et des communes recevaient aussi une indemnité pour frais de voyage et séjour; ceux de Nantes avaient trois cents livres; cette ville envoyait deux députés.

Les États étaient dans l'usage, au commencement de chaque session, de voter un fonds de 1,200 livres, pour renfermer les mendiants, durant le temps de l'assemblée, dans la ville où ils siégeaient.

1787. — La récolte de l'année précédente avait été mauvaise, et de perfides spéculations causèrent une disette qui rendit le grain rare à Nantes, et le pain très-cher. Des négociants firent de grands efforts pour ramener l'abondance, et, avec elle, la tranquillité. M. de la Ville fut un de ceux qui montra le plus de zèle, et les États lui en firent de publics remercîments. Des députés envoyés à la cour, furent chargés de solliciter le gouvernement de l'aider dans ses utiles spéculations.

La première séance de l'assemblée des notables fut tenue à Versailles, le 22 février. C'est de cette époque que l'on peut dater que l'esprit de contention et de discussion sur les affaires politiques commençait à pénétrer dans toutes les classes de la société; il fit naître le désir des réunions connues sous le nom de *clubs*, qui ont fait tant de mal à la France.

Cette année ne fut pas plus heureuse; mille entraves arrêtaient la circulation des grains, et rendaient très-difficiles les approvisionnements de la ville de Nantes; aussi, la fluctuation dans le prix du pain fut-elle extrême; et la grande sécheresse de l'année précédente fit monter la viande à 9 sous 1 denier la livre.

Cependant si on jugeait de ces années peu favorables par d'autres (1793 et 94,

pain d'égalité), que nous avons traversées depuis, on ne pourrait pas regarder celle-ci comme très-malheureuse.

Les États de Bretagne avaient fait délivrer différentes sommes pour perfectionner la navigation de la Loire; la commission intermédiaire somma, le 23 janvier, la ville de rendre compte de l'emploi de ces fonds.

La cour nomma M. Ballays, subdélégué, pour remplacer M. Guerin de Beaumont, maire de Nantes, qui mourut aux États, le 1.er février; mais la ville réclama son droit d'élection, et l'obtint le 19 avril; elle élut maire M. Richard de la Perveuchère, ancien lieutenant du présidial.

M. le marquis de Brie-Serrant présenta aux États le plan détaillé d'un canal de la Loire à Pornic. Les bancs de sable, toujours croissants à l'embouchure de ce fleuve, faisaient sentir la nécessité de suppléer par un canal artificiel, à celui que la nature se dispose à vouloir nous ravir. Cette communication avec la mer prendrait naissance un peu au-dessous de l'île d'Indret, et aboutirait dans la rade de Pornic, en face du Pilier; elle n'aurait environ que huit lieues de longueur. « On voit, dit M. de Brie-Serrant, que le fort du Pilier, qui est le point commun » où les navires de Pornic, comme ceux de Paimbœuf, viennent prendre le » large, est situé à l'entrée de la rade de Pornic, tandis que Paimbœuf en est à une » distance de 10 lieues; que de ce point commun il n'y a aucun écueil pour entrer » à Pornic; il n'y a point de station de Mindin, si coûteuse et si pernicieuse à » leurs armateurs et à leurs équipages. Tous ces avantages, qui préserveront du » naufrage tant de bâtiments, éviteront les retards apportés à la navigation de tant » d'autres, épargneront des frais immenses à tous; vaudront un commerce, pour » la seule partie de l'économie, beaucoup plus que ne coûtera toute l'entreprise » du canal; et tous les autres avantages inappréciables que ce projet renferme, » seront en pur bénéfice pour le commerce, pour la province et pour la » France. »

Des personnes instruites, sans être aussi persuadées de la facilité de l'exécution de ce projet, le croient cependant très-praticable soit en l'admettant tel que M. de Brie-Serrant l'a présenté, soit en dirigeant l'entrée, ou pour mieux dire l'ouverture du canal un peu plus bas dans la Loire. Il est inutile de s'appesantir sur son importance; et, quoiqu'il arrive, il faudra que tôt ou tard ce projet soit pris en considération, ou que Nantes cesse d'être une grande ville de commerce.

Les États refusèrent nettement de s'en occuper.

1788. — Les événements précurseurs de la révolution commencent à se développer; la faveur publique était pour les parlements; celui de Rennes particulièrement, opposait la plus opiniâtre résistance au ministère de MM. de Loménie, de Brienne et de Lamoignon. L'exaspération devint extrême dans ces corps formidables, à la nouvelle de la création de la cour plénière, des grands bailliages et de la vacance de tous les parlements du royaume. Celui de Bretagne signala sa haine dans cette lutte déplorable contre des ministres inhabiles, qui voulaient rétablir l'autorité royale, et ne faisaient que saper les fondements du trône. Les mesures les plus ineptes en politique, et surtout en finance, achevèrent de les décrier et de préparer leur chute prochaine.

Cependant la fermentation des esprits était à son comble. « Ce fut... en Bretagne, » dit M. de Lacretelle, que les troubles prirent un caractère formidable. Les » villes de Nantes et de Rennes étaient dans un état habituel de soulèvement. La » clôture du parlement... avait été accompagnée de scènes violentes. »

Depuis le commencement des troubles, au mois de juin, le parlement avait trouvé de zélés défenseurs parmi toute la noblesse Bretonne. La jeunesse de Nantes marcha plus d'une fois au secours de celle de Rennes; tous se faisaient gloire de soutenir la magistrature contre le ministère; tous voulaient défendre d'antiques institutions, que trois ans plus tard ils allaient attaquer, avec toute la fureur d'une haine long-temps comprimée.

La noblesse de Bretagne avait député douze de ses membres, pour faire de très-humbles représentations au roi, sur les nouveaux édits qui violaient, disaient-ils, les priviléges de la province. Ces députés, en arrivant à Paris, furent mis à la Bastille, et n'en sortirent qu'à la chute de M. de Brienne. Cette sévérité ministérielle ne fit qu'aigrir les esprits. Cette fidèle noblesse se crut dans l'obligation de protester contre l'arrêté du 8 mai de la présente année.

PROTESTATION DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE ET DU COMTÉ NANTAIS.

Nous, soussignés, gentilshommes Bretons, composant l'ordre de la noblesse, convoqués suivant les ordres anciens, pour assister aux États du pays et duché de Bretagne, aux termes des contrats passés entre le roi et lesdits États :

Considérant que les lois constitutives de l'assemblée nationale de cette province, étant la base la plus assurée du bonheur des peuples qui l'habitent, tout citoyen Breton doit être attaché à leur conservation plus qu'à la vie, autant qu'à l'honneur même ;

Considérant encore que l'arrêt du conseil, du 3 janvier, attaque les droits et la dignité de cette assemblée, en ordonnant sa suspension à l'instant même où elle venait de se former; que cet arrêt semble cacher, sous un prétexte spécieux, le projet de disperser les gentilshommes Bretons, au moment où ils ont le plus pressant besoin d'être réunis, pour réclamer contre l'atteinte qui vient d'être portée aux droits dont la noblesse de France en général, et la noblesse de Bretagne en particulier, doivent jouir aux États-Généraux;

Considérant encore que la décision du conseil qui régle la forme de la convocation aux États du royaume, laissant envisager des incertitudes et des craintes sur la manière de délibérer aux États-Généraux, est une surprise manifeste faite à la religion de Sa Majesté, par un ministre qui ose opposer son opinion aux formes adoptées, consacrées par la nation française, dans ses précédentes assemblées, à l'avis des princes et des notables, qu'un souverain chéri de ses peuples avait appelés auprès de lui pour éclairer sa justice sur une matière aussi importante ;

Considérant enfin que cet arrêt du conseil est aussi contraire à l'intérêt des peuples qu'à celui de la monarchie, du roi et de la noblesse française, dont les intérêts sont invariablement unis :

Protestons contre le résultat du conseil du 27 décembre 1788, et l'arrêt du conseil du 3 janvier 1789, pour la conservation de nos droits particuliers et pour les intérêts de la noblesse du royaume dont les nôtres ne peuvent être séparés.

Persistant dans les principes qui ont dicté notre arrêté du 8 mai 1788, nous déclarons que tout changement qui serait fait à la forme constitutive des États de cette province, sans avoir été librement délibéré et consenti à l'unanimité par les trois ordres, pour l'avantage de l'un d'entr'eux, rendrait lesdits États inconstitutionnels, et que, si aucun gentilhomme consentait à être membre d'une pareille assemblée, sous quelque nom qu'on lui donnât, quand même il y paraîtrait forcé par des ordres qu'un citoyen ne doit pas reconnaître, quand ils sont contraires aux lois, nous le regardons comme déshonoré, et, sous le serment de l'honneur, nous le jugeons traître à la patrie.

La présente déclation est également prononcée contre ceux qui prétendraient représenter la noblesse aux États-Généraux, en vertu d'une élection qui n'aurait pas été faite dans le sein de l'assemblée nationale de la province.

Le Comte de Boisgelin.

Julien-Hyacinthe de Marnière, chevalier de Guer.
Charles-Jean-François le Vicomte.
Jacques-René de Mellon.
Pierre-Bruneau-Jean de la Monneraye.
Jean-Emmanuel-René Freslon de Saint-Aubin.
Jean-Baptiste-Louis-Boniface, chevalier de Talhouet Boisorhaud.
Marie-Paul Hay des Nétumières.
Claude-Thomas-Félix, chevalier de Guerry.
Emmanuel-Martin-Yves Couvey.
Laurent-Jules du Plessis de Grenedan.
René-Yves de Marnière de Guer.
Armand-Marie de la Belinaye.
Joseph-François-Louis de la Ruée.
Jean-Baptiste-Joseph-Eugène de Ravenel de Boisteilleul.
Sébastien-François-Joseph Barbier de Lescoët.
René-Guy-Julien Tranchant des Tulays.
Marie-Achille Hay de Bouteville.
Léonard-Anne Drouet de Mongermont.
Louis-François-Pierre du Plessix de la Hay-Gilles.
Alexis-Félix-Anne Prioul.
Jacques-François-Anne Dufeu.
Louis-Marie-Rodolphe de la Tullaye, fils.
Charles de Moëlien.
Alexandre-Louis Hugue de Freslon.
Jean-Julien de la Tullaye de la Villedoré.
Toussaint-Charles Gascher Duval.
Augustin Borel de Bottmont.
François de Ginguené de Bournouveau.
Pierre-Marie Rosnyvinen de Piré.
Augustin-Marc Borel, chevalier de Bottmont.
Gabriel-Jean de Pontavice de la Chaudronnerais.
Jacques-René de la Villegontier de Jalesne.
Anne-Joachim Hay de Kerearaix.
Esprit-René de Mellet de la Tremblaye.
Salomon-Louis, chevalier de la Tullaye.
François-Augustin-Désiré de Châteaugiron.
Benjamin-René-Michel de la Chevière.
Antoine-Pierre Huchet, ch.er de la Bedoyère.
Etienne-Jean-René-Louis le Veyer de Valroy.
Vincent-Paul Pinczon, chevalier du Sel.
Charles-René de la Bintinaye.
Marie-Joseph Grignart, chevalier de Champsavoy, doyen de la noblesse Bretonne.
Charles Hay des Nétumières.
Joseph Drouet de Mongermont.
Louis-François du Plessis de Grenedan.
Jacques-René-Jean-Baptiste Arthur de la Villarmois,
Jean-Baptiste-Marie Drouet de Mongermont.
Pierre-Marie-Joseph Pinczon du Sel des Monts.
André-François Drouet, chevalier de Mongermont.
François-Sébastien de Princey, chevalier de Montault.

Esprit-Louis-Barthélemi de la Bourdonnaye.
André-René-Jacques, chevalier du Pontavice.
Mathurin-Jacques, chevalier Gascher Duval.
Emmanuel-Félicité-Malo de la Selle, chevalier de Châteaubourg.
Hippolyte-Nicolas-Joseph, chevalier Dufresne.
Charles-Vincent du Boisgueheneuc de Cahan.
Nicolas-Guillaume-François Dufresne de Renac.
Jacques de Forsanz du Houx, père.
René-Joseph-Victoire de Boberil.
François-Marie du Bouexic.
Louis-Marie-François de Laugan de Bois-Février.
Paul-François de la Selle de Châteaubourg.
Louis-Alexandre-Olivier de la Tullaye.
Annibal-Pierre-François de Farcy de Montavallon.
René-Marie-Anne-Jules de la Bourdonnaye.
Louis-Anne-Alexandre de Fabrony de la Gaoulaye.
Jean-François de Bedée de la Ville-Geinguelain.
Armand, chevalier Tuffin de la Rouerie.
Jean-Marie-Protaire de Farcy de Malnoë.
Georges-Louis Huchet de Cintré.
Jean-Marie-Guillaume-Auguste le Métayer de Kerdaniel.
Louis-Anne-Pierre Geslin de Tremargat.
Charles-Jean Gillot de Croyal.
Bonaventure-Esprit, chevalier de Bonin.
Alexandre-Jean-Baptiste Legge.
Jean-Baptiste-Marie-Gédéon de Montboucher.
Marie-Corentin Huchet de la Bedoyère.
Charles-Victor Huchet de la Besneraye.
Anne-Charles-Auguste de Laugan du Bois-Février
Pierre-René le Bastart de Villeneuve.
Jacques-Ange-Charles Tuffin de Sesmaisons.
Alix de Saint-Jean.
Louis-René de Ranconnet de Noyan.
Pierre-Gui-Marie de Saint-Jean.
Gui-Claude de Sarsfield.
Julien du Pontavice des Landes.
Jean-Pelage-Pierre du Boisgueheneuc.
Léonard-Hyacinthe-Thadée de la Monneraye.
Charles-Joseph de la Selle de Châteaubourg.
René-Augustin de la Monneraye.
Guillaume-Jean-François, chevalier de Farcy de la Ville-Dubois.
Hyppolite-Marie de Kermarec.
Jean-Dymas de la Monneraye.
Théodore-Jacques Legge.
Gilles-René de la Villette.
René du Pontavice.
Louis-Charles de Ruellan du Tiercent.
Jean-François de Porcaro.
François-Marie-Thomas, chevalier de la Boessière.
Bonaventure-René de Sceaulx.
Arthur-François-Luc le Peinteur de Normeny.
Emmanuel-Paul-Vincent de Cahideuc du Bois de la Motte.
Julien de Saint-Jean.
Gabriel-Jean-Louis Ginguené, chevalier de la Chaine.
René-Xavier Leziart.
Alexandre-Auguste Pioger.
Pierre Leziart.

Leziart de la Leziardière.
Louis, chevalier de la Chevière.
Jean-Baptiste-Germain de la Chevière.
Charles-Louis-Auguste le Vicomte.
Marie-Charles-Joseph Tuffin Dubreil.
Charles de Sceaulx de Vilbermont.
Julien-Jean-François-Marie de Keratry.
Louis-François de Goyon des Hurlières.
Paul-J.-J. de la Chevière de Saint-Morand.
Louis-Mathurin Aulnette Duvautenet.
Prosper-André Guérin de la Grasserie.
François-Claude de Kermarec du Traurout.
Bonable Guérin, chevalier de la Grasserie.
Casimir-Pierre de Kermarec.
Jean-Louis-Eusèbe de Kermarec.
Charles-François-Hyacinthe-Claude Visdelou de Bedée.
Paul-Charles Legge.
Pierre de Saint-Jean.
Joseph-Marie Marin, chevalier de la Bigottière.
Jean-Aristide de Rosnyvinen.
Anonyme de Rosnyvinen.
Julien-Marie-François Duverger.
François-Placide de Bréal.
Louis-François-Georges de Vaucouleur, chevalier de Lanjamet.
Charles-François de la Bourdonnaye de Mont-Luc.
Jean-Baptiste-Guillaume-Luc du Breil de Rayz.
Charles de Pracontal.
François-Joseph-Marie du Boisgueheneuc.
François-Gaétan Lamour de Lanjégu.
De Couaisnon de la Lanceulle.
Jean-Baptiste-J. de Launay de la Vairie.
Maurice-Alexandre Gélin de Tremergat.
Eusèbe-Jean-Louis de Kermarec.
Pierre-Casimir de Kermarec.
Alexis-François-Marie-Joseph Freslon de la Freslonnière.
Jean-Jacques-Modeste Leziart, chevalier du Dezerseul.
Joseph-Charles-L. Leziart du Dezerseul.
Michel Leziart, chevalier du Dezerseul.
Laurent-Xavier-Martin, chevalier de Lambilly.
Guillaume de Rosnyvinen-Piré.
Pierre-François-Gabriel de Lambilly.
Jean du Boisgueheneuc.
Jean-Baptiste-Marie-Simon de la Bintinaye.
François Mauvy de Carcé.
Gabriel de Mesange.
Joseph le Bouteiller.
François-Constance-Claude Lesquen de la Menardais.
Joseph-Baptiste, chevalier de Picot.
Armand-Gilles-Agathon de Carné.
Joseph-Marie Bechays de Garmeaux.
René-Constant-Ange de Marnière.
Mathurin-François Drouet du Boisglaume.
Joseph-Antoine Hubert de la Massuë.
René-Joseph le Prêtre de Châteaugiron.
Charles-Corneille-Placide Thierry de la Prévalaye.
Louis-Constance de Poulpiquet du Halgouët.
Joseph le Vicomte.
Pelage-Jacques Robinault.
Math.-J.-B.-Pelage Robinault.
Thomas-Louis-Marie-Géneviève de Morant.

Alexandre-Martin de la Bigottière.
Augustin-Marie Champion de Cicé.
Louis-André le Corcin.
Gui-François Lezot de Loisil.
Jean-Baptiste-Daniel Doudart Deshayes.
Henri-Augustin Dufresne de Virel.
Guillaume-Marie-Joseph d'Andigné.
Joseph-Marie-Charles d'Andigné de Saint-Germain.
René-François Prioul de la Landeguerin.
Pierre-Marie Duplessis d'Argentré.
Pierre-Sébastien-Daniel Espivent de la Villeboisnet.
Louis-Anne du Tressay de la Sicaudais.
Nicolas de Pontual, l'oncle.
Marie-François de Bruc de la Guerche.
Félicité de Sécillon.
Victor-Benjamin de Goyon.
Jean-Charles-Julien d'Andigné.
Charles-Anne-Marc-Samuel de Goulaine.
Charles-Louis de Bruc de Montplaisir.
Gabriel-Marie de la Roche-Saint-André.
Claude-René Paris de Soulange.
Pierre-Jacques-François-Joseph-Auguste Ferron de la Ferronnaye.
François-Louis-Marie Duguiny.
Pierre-François-Michel de Tharon.
René-François de Quelo.
Julien-Toussaint-Simon de Kervion.
Jean-Olivier de Monti.
Jean-Marie de Courson de Liffiac.
Joseph-Marie Lefebvre.
Marcel de Quelo.
Christophe-Louis du Tressay.
Jean-François de Baillehache.
Pierre-Joseph de Jullienne de Blezuan.
Denis-Jean Espivent de la Villeguevray.
François-Amand-Jean-Baptiste Dachon de la Billière.
Joseph-René-Jean Bedeau.
Louis-Casimir Rolland du Roscoat.
Guillaume-Paul-Fidel de Foucher.
Louis-François de Foucher.
Claude-François-Simon de Souché.
Philippe de Biré.
Vincent-Marie de Meur de Lescarzou.
Louis-Jean-Marie le Pourceau de Tréméac.
Julien-Pierre-Claude de Bruc du Cleray.
Cyprien Barin de la Galissonnière.
François-René de la Barre.
François de la Valette.
Jean-Baptiste, chevalier de Kerpoisson.
Joseph de Santo-Domingo.
Louis-Jean-Baptiste-Claude de Bruc.
Jean-Baptiste-Charles de Jacquelot.
Charles-Alexis de la Tribouille de Bezons.
Jean-Marie-Philippe Binet de Jasson.
Jean-Yves-Marie-René de Pontual de Jouvante.
Pierre de Besné.
Louis-François-Augustin de Pioger.
Henri-Amand de Pioger.
Jacques-Nicolas-Fleuriot de la Treullière.
Joseph-Marie-Claude du Cellier.
Jacques Fleuriot de la Treullière.
De Goyon de Rochefort.
Joseph-Siméon-Styllite-Salomon, chevalier de la Tullaye.

Henri-Pierre-René, chevalier de Ruays.
Benjamin-Gabriel de Pioger.
Louis-René-Marie de Courson de Liffiac.
Gabriel Freslon.
Augustin-Joseph de Goyon de l'Abbaye.
Louis de Kerpoisson.
René-Marie de Sécillon de Beaulieu.
Louis-Charles-René de Sol de Grisolles.
Emmanuel, chevalier de Sécillon.
François-Louis Pontdaubevoye de la Roussière, père.
Jean-Baptiste-Louis, chevalier le Pourceau de Mondoré.
Robert Grandin de Mansigny.
René-Philippe Yvicquet de Lescly.
Jean-Claude, chevalier de Coüetus.
Christophe-Jacques-Prudent-Gilbert Juchault de la Moricière.
Alexis de Monti.
Claude de Monti.
François-Daniel Hay de Sladé.
Louis-Marie le Loup de Chasseloir.
François le Chauff de Kerguenec.
René de Martel.
René d'Estourbeillon.
François-Louis-Bertrand Pontdaubevoye de la Roussière, fils.
Jean-Baptiste-René de Coüetus de la Vallée.
Bernard-Jean de Goyon.
Prudent de L'Isle.
Joseph-Claude-Jean de Lestourbeillon.
François-Jean-Hervé Lyrot de la Patoullière.
Jean-Ami Gallais de la Salle.
Louis-François-Sébastien le Loup de la Billiais.
Léon de Valleton de la Barossière.
Louis-Alexandre de Valleton du Désert.
François Guerif de Lanouan.
Louis-Victoire-Jacques-Siméon de Lessard.
Mathurin-Elisabeth-Jean Charette du Thiersant.
Pierre-Michel-Gabriel Poulain du Donières.
Pierre-Louis Chambellé.
Charles-Philippe de Valleton.
Jean-Baptiste-Pierre de Cornullier.
Antoine-Louis de Bruc.
Joseph-Gabriel-Marie de Monti de Lormière.
Louis-Claude-René de Monti.
Etienne-Guillaume, chevalier de Lyrot.
Joseph Charette de Briord.
C.-H.-M. Dubois de la Feronnière.
Pierre-Louis Godet de Châtillon.
René de Liger de la Roussière.
Louis-Jean-Baptiste de Macé de Vaudoré.
Charles-Augustin-Hugue de Macé, chevalier de Vaudoré.
Joseph-Esprit de Macé, chevalier de Vaudoré.
René-Louis de Trévelec du Lesté.
Jean-Marie de Soussay de la Guichardière.
Jacques Rousseau, chevalier de Saint-Aignan.
Jean-Baptiste-Pierre-Marie de Vay, chevalier de la Perverie.
Victor Binet de Jasson.
Guillaume-Marie-René de Guichardi de Martigné.
Jean-François Berthou de la Violaye de Mont-Luc.
Charles-Sévère-Louis de la Bourdonnaye.
Armand-Charles-Marie Dupé d'Orvault.

Pierre de Carheil de Launay,
Louis de Vay.
René-Marie de Combles.
Auguste-Charles de Rorthays de la Pouplinière.
Pierre du Cambout de Coislin.
Louis-Gabriel le Maignan de Lécorse.
Alexandre-Emmanuel Perrin de la Courbejollière.
Louis-Prudent-Aimé de Bruc de Beauvais.
Joseph-Anne de Monti de Rezé.
Paul-François de Mascarenne de Rivière.
Marie-Bonaventure Menardeau de Maubreil.
Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien de Sesmaisons.
Toussaint-François de Cadoret.
Bernardin-Marie Pantin, chevalier de la Guerre.
Alexandre-Gaston de Cornullier.
De l'Isle de la Nicolière.
René-Marie de Chardonnay.
Fidel-Amand le Métayer de Kerdaniel.
Henri Gouyon de Coipel.
François-René-Louis de la Touche-Porman.
René-François Gouvello de Rosmeno.
Charles-Anne du Boüettiez.
Jacques-Jean Depluvié.
René-Yves-Marie de Coüessin.
Louis-Marie Guerriff de Launay.
Marie-Jean-Prudent le Sénéchal.
Honorat-Julien le Frotter de Kerillis.
René-Louis Martin de Montaudry.
Marie-Joseph-Gabriel de la Pommeraye de Kerambar.
François-Louis du Bahuno du Liscoët.
De Gouzillon de Belizac.
Jacques-Anne de la Bourdonnaye de Boishulin.
Thomas-Claude de la Villegontier.
Julien-Louis de Robien.
Jean-François de Guerrif.
Pierre-Louis-Achille de Robien.
Louis-Marie Dufresche de la Villerion.
Alexandre-François Jegou du Laz.
Joseph-Marie-Luc-Hyacinthe de la Ruée.
Jérôme-Valentin de Lantivy du Reste.
Vincent-Mathurin de Francheville.
Emmanuel-Armand-Paul-Siméon de la Landelle.
Charles-Joseph Francheville de Plailain.
René-Louis Duverger de Kerhorlay.
René-Charles Michiel de Carmoy.
Laurent de la Houssaye.
François-Marie-Joseph de la Houssaye.
Jean-François-Stanislas Dondel du Faouëdic.
Julien-Gabriel de la Chevierre Gaudinais.
Marie-Jacques du Bahuno du Liscoët.
Annibal-Julien-François du Bahuno de Kerolain.
Marie-Joseph-Amand Gouvello de Keryaval.
Joseph-Pierre de Gouvello de Kerantré.
Anonyme Fournier, chevalier de Trelo.
Pierre-Jean Beschart.
Pierre-Jean-Joseph le Métayer de Coydiquel.
François-Bertrand-Emmanuel, chevalier de Castellan.
Jean-François de Collobel de Tromeur.
Claude-Augustin-Marie le Valois de Sereac.
Charles-Jean Colas du Reste.
Louis-François-Marie Legall du Pallévar.
Allain-Jean de Brüillac.

André-Jean-Joseph le Doüarain de Trevelec.
Anne-Paul-Louis-Marie-Emmanuel de Gibo.
Pierre-Vincent-Gabriel Gicquel Dunedo.
René-Pierre Coüessin de Kerhaude.
Jean-Joseph Pioger de Chantradeu.
Jean-Marie de la Villéloays de la Villéan.
Paul-Romain-Gui du Perenno de Penvern.
Jean-Amand du Perenno.
Jean-Baptiste-René de Botdern.
Jérôme-Louis Charpentier de Queronic.
Jérôme-Bonaventure du Fou de Kerdaniel.
François-Marie-Clément de Castel.
Louis-Anne de la Bourdonnaye de Boisry.
Clément-Vincent de Castel.
Charles-Marie le Mintier.
Louis-Yves du Bouexic des Forges.
Joseph-Marie-Julien de Coüessin, chevalier de Kerhaude.
Louis-Jean-Alexandre de la Landelle.
Philippe-Jean-Baptiste le Veyer de Belair.
François-Marie de la Landelle.
Claude-François Gicquel Dunedo.
Gui-Marie-Charles de Robecq.
François-Joseph-Gui Quifistre de Bavalan.
Charles Botherel de Quintin.
Louis-Charles de Beauchesne.
Louis-François-René Fournier d'Allerac.
Edouard-Hyacinthe-Marie Fournier d'Allerac.
Charles-Esprit-Clair de la Bourdonnaye.
Jean-Baptiste-Joseph-Alexis de la Chapelle.
Clément-François Collobel du Bot.
Louis-Joseph-Sévère de Castellan.
Pierre-François, chevalier de Collobel.
Joseph Collobel du Predi.
René-Claude-Jérôme de Talhouet Grationnaye.
Joseph-Claude de Derval.
Clément Collobel de Bodel.
Louis-Paul de Lantivy de Talhouet.
Charles-Marie le Limonier de la Marche.
Jean-Marie de Carheil de la Guichardaye.
Anonyme Fournier de Renac.
Jean-Louis-François-Aubin de Botcouart.
Jacques-Augustin, chevalier Aubin de la Fontaine.
François-Marie de Forges.
Joseph-Frsnçois-Louis de la Ruée.
Louis-Armand-Henri de Quelo.
Joseph de Serent.
Marie-Mathurin de la Boëssière de Rosveguin.
Marie-Victor de Talhouet de Boisorhand.
Antoine-Hyacinthe Kerpaën de Kersallo.
Eustache-Louis-Charles de la Houssaye.
Charles-François-Louis-Marie Guerrif de Kerosay.
Annibal-Sylvestre-Fortuné de Derval.
François-Mathurin le Moyne de Kerourin.
Pierre-Célestin de Lezormel.
Louis-Joseph, chevslier de Tredern.
Joseph-Louis Hyasch, chevalier de Tréourret-Kerstrat.
Jacques-François Halna du Fretay.
Auguste-François-Annibal de Kerguern.
François-Yves de Lesquelen.
Toussaint-Fidel le Borgne de Kermorvan.
Charles-Célestin le Frotter Dangecour.
Ambroise-Bernard le Jar du Clesmeur.
Charles-Marie-Gabriel Pinel du Chesnay.
René-Louis du Vergier de Kerhorlay.

Robert-Toussaint de Kernezne.
Pierre-Alexandre de Keranflech.
Christophe-Marie de Goësbriand.
Jean-Marie-Olivier du Vergier.
Jacques-Marie-Olivier du Vergier.
Marc-Antoine-Joseph le Couriault du Quilio.
Charles-Louis-Gabriel Duparc Pennanguer.
François-Jean-Baptiste l'Olivier de Tronjoly.
François-Urbain l'Olivier de Tronjoly.
Jacques-Emard de Roquefeüil.
Vincent-Adrien-Maurice de Roquefeüil.
René-Anne le Lart du Ros.
Jos.-Louis Hyasch, chevalier de Tréourret-Kerstrat.
Gui-Marie-Joseph-René de Moëlien.
Jean-Louis-Marie Kermerchou de Kerautem.
Jean-Marie de Treourret de Kerstrat.
Jean-Hervé, le chevalier de Rospiec.
Yves-Joseph de Kerguelen.
François-Malachie de Coattarel de la Soray.
Franç.-Séb.-Ignace Mahé de Kerouan, l'aîné.
Joseph-Hyacinthe de la Marche.
Guillaume-Charles-Marie du Haffont de Lestrédiagat.
Vincent-Louis, chevalier de Tinteniac.
Joseph-Guillaume-Marie du Haffont.
François Hyacinthe de Tinteniac.
Jean-Malo-Hyacinthe Dubreil Pont-Briand de Nevet.
François-Louis de la Marche, père.
Jean-Anne-Corentin de Gourcuff.
Jonathas-Marie-Hyacinthe de Penfentenio de Cheffontaine.
Charles-François-Jules Dubot du Grego.
Jacques-Charles Marhalla.
Jean-Joseph Eüzénou de Kersalaün.
Nicolas-Jacques-Sébastien le Forestier de Kerosven.
Eléonor-Amand-Constant Damphernet de Kermadehoua.
César-François le Gac de Lansalut.
Charles-Marie-François Saisi de Kerampuil.
Alexandre-Marie Fortuné de Penfentenio, chevalier de Cheffontaine.
Florentin-Claude de Kerautem Ducours.
Antoine-Henri Damphernet du Pontbellanger.
Joseph-René de Kerguern.
Gui-René-Marie-Bruno de Moëlien.
Toussaint-Joseph du Rochcazre, chevalier du Botcol.
Toussaint-Etienne-Félix Courson du Launay.
Jean-Baptiste-Marie le Dourguy de Roscerff.
Achille-Louis-Joseph-Marie de Kerléan.
Charles-Robert Saisi de Kerampuil.
Charles-Marie, chevalier du Lesclay de Chefbocage.
Noël-Louis de Botmilliau de la Villeneuve.
Amand-Pierre-Joseph Jacquelot de Bois-Rouvray.
Paul-Alexandre du Boisberthelot.
Hyacinthe-Joseph-Jacques de Tinteniac.
Armand-Jacq.-Guill. Gouyquet de Bocozel.
Charles-Nicolas du Boisguehéneuc, chevalier du Minevin.
François-Gabriel-Marie de la Fruglaye.
Jean-Marie-Félix-Félicité, ch.er du Haffont.
Louis-Armand-Henri du Quelo.
Jean-François le Borgne de Kerusoret.

Jacques-Joseph de Kerouartz.
François Gilart de Keranflech l'aîné.
Charles-Louis-Marie de Kerven de Kersullec.
Louis-François-Marie, chevalier de Carné Carnavalec.
Yves le Bihannic de Guiquerneau.
Ambroise-Marie de May de Kerjenetat.
Claude-Gabriel de Kersauson de Coatbizien.
Charles-Jean de Chasteaufur.
Anonyme de Queryvon.
Gabriel-Marie-René, chevalier Gilart de Keranflech.
Jean-François de Lestang du Rusquec.
Guillaume-Marie le Marant de Bois-Sauveur.
Pierre-Joseph-Jean de Coëtanlem.
Hervé-Jean de Kergrist.
Mathurin-César du Poulpiquet de Coatles.
Jean-Guillaume du Poulpiquet de Kerisnel.
Louis-Marie-Ambroise-René du Dresnay.
Joseph-Marie-Nicolas-Léonard du Dresnay.
Vincent-Marie-Casimir Audren de Kerdrel.
Alexandre de Kerouartz.
Ambroise-Toussaint-Marie de Parcevaux.
Maurice-Pierre-Joseph Kersauson Goasmel.
Joseph-René de Lesguern de Kerveatoux.
François-Pierre-Marie le Veyer.
Jean-Baptiste-Marie de Coataudon.
Jean-Auguste-Joseph Siochan de Kersabiec.
François-Joseph-Denis de Kersauson Vieux-Châtel.
Alexandre-Marie de Guernisac de Kerham.
Louis-François de Penmarch.
Hervé-Jean Goueznou Thepault du Breignon.
François-Marie de Kermenguy du Roslan.
Urbain-Guillaume de Queleu de Kerohan.
Toussaint-Marie-Eusèbe le Bihan de Tréourret, chevalier de Pennelé.
Toussaint-Marie-Jacques-Joseph le Byhan de Pennelé.
Michel-Jean-Baptiste-Anne du Beaudiez.
Charles-Marie de Kerguiziau de Kervasdoué.
Guillaume-François de Rosilly.
Étienne-François-Denis du Coëtlosquet.
Jean-Marie Huon de Kermadec.
Joseph-Marie-Ch.-Franç. le Byhan de Pennelé.
Jacques-Louis-François-Marie-Toussaint de Kerouartz.
Claude-Marie-Nicolas du Poulpiquet de Brescanvel.
Sébastien-François-Joseph Barbier de Lescoët.
Joseph-Gabriel du Poulpiquet de Coatles.
Jacques-Claude Mol de Guernelles.
Jacques-Mathurin-Julien de Kersauson.
François-Gabriel-César de Musuillac.
Jean-Marie-Gilles le Byhan de Pennelé, chevalier de Tréourret.
Paul-Olivier le Jumeau da Kergaradec.
François-Marie de Saint-Aubin.
Alexandre-Jean-Claude-Marie Urvoy, chevalier de Portzanparc.
Louis-Anne-Yves Trogolff de Kerello.
Pierre-François du Largez.
Joseph-Julien le Gonidec de Kerdaniel.
Louis-Joseph Rolland.
Amand-Fiacre Salion de Chef-Dubois.
Félix-Marie de Keruzec de Runamber.
Pierre-Marie-Nicolas-Alexis Lot de Coët-Gourhant.

Joseph-Paul-Marie Raison du Cleuziou.
Louis-François de Châteaugiron.
Yves-Joseph-Marie Nouël de Kergrée.
Pierre-Charles Kergnech de Kericuff.
Arthur-Mathieu-Julien-Fortuné le Chaponnier de Kergrist.
Jacques-Yves-Joseph-Marie Quemper de Lanascol.
Joseph-René Duparc de Coatrescar.
Toussaint-Joseph de Lauzanne.
Marie-Louis de Léon.
Pierre-François-Marie du Bourblanc d'Apreville.
Vincent-René de Tuomelin.
Étienne-Joseph-Marie Cillart de Villeneuve.
Hyacinthe-Félix-Augustin-Magdelon Rogon, chevalier de Carcaradec.
Pierre-François-Nicol de la Belle-Issue.
Emmanuel-Armand-Sévère de Kermel.
Allain-Louis Guales.
Jacques-Gabriel Raison de Kerbic.
Jean-François-Marie le Rouge de Cherdavid.
Jean-Charles-Marie Fleuriot de Langle.
Jean-René Bizien du Lezart.
Joseph-Louis-Maurice le Bouloign.
Christophe-Jean-Charles, chevalier le Bouloign.
Paul-Marie-Conan de Kergoff.
Vincent-Louis-Paschal du Trevou.
Pierre-Joseph Kergariou.
Guillaume-Bonaventure du Breil de Rays.
Étienne-René Calloët de Lanidy.
Louis-Rose-François le Gac de Lansalut de Servigné.
Louis-Pierre le Cardinal de Kernier.
Vincent-Jean-Yves Robiou de Troguendy.
Pierre-Joseph-Marie de Trolong du Rumain.
Rolland-Pierre le Gac de Lansalut de Villeneuve.
François-Jean Kerusec de Goastino.
François-Michel de Trogolff.
Olivier-Jean-Marie de Kermel Kermesen.
François-Marie-Mathurin de Penhoadic de Mont-Joie.
Urbain-François-Marie, chevalier de Kerespertz.
Pierre-Marie de Kerusec de Guelsic.
François-Toussaint Pastours de Kerjan.
Olivier-Marie Pinart du Foënnet.
Joseph-François de Coatarel.
Rolland-Jules de Quelen du Plessix.
Olivier-François-Marie de Kermel Kermesen.
Toussaint-Dominique, chevalier de Troussier.
Charles-François du Garspern.
Jacques-Claude de Cleux du Gage.
Jean-Baptiste le Roux de Coëttandoch.
Joachim-René-Mathias Guillart de Kersausie.
Jacques-Olivier le Gouidec de Kerloch.
Gabriel-Jonathas-François de Cressoles.
Pierre-Jean le Roux de Kerninon.
Yves-Anne Couffon de Kerdellac.
Vincent de Boisboissel.
Rolland-François Dufresne de Kerlan.
Joseph-Jean-Baptiste, chevalier du Trevou.
Amateur-Anne Duparc.
Yves-Marie le Lay de Kermabon.
Louis-Olivier Descognetz de Correc.
Gabriel-Vincent-Marie de Kergariou du Cozkaer.

Gabriel-René de Trogolff de Penlan.
Charles-Gui-Joseph le Borgne de Boisriou.
Claude-François-Toussaint de Ploësquellec.
François-Louis de Quelen Kerohant.
François-Charles-Célestin de la Moussaye.
Maurice-Gervais-Joachim Geslin de Tremergat.
Jean-Marie-René Hesnery de la Fontaine Saint-Pern.
Louis-René-Cyr de Robien.
Julien-Mathurin de Quelen de la Villetual.
Paul-Joseph Hamon de la Villerault.
Louis-Charles Poulain, chevalier de Mauny.
François-Charles Noüel de Crecholin.
Charles-André Normand de Villeheleuc.
Pierre-Marie-Agathe-Hyacinthe de la Lande, chevalier de Calan.
Claude le Metaër.
René-Thomas Collas de la Baronnais, fils.
Calixte-François de Langlays de Premorvan.
Marie-Joseph de Launay du Boiselucas.
Anne-Joseph de Lanloup.
Paul-Ange-Hyppolite Suaffe de Kervégan.
Jean-François-Louis le Corgne de Launay.
Jean-Louis-François de la Lande Calan.
François-René-Léonard Droüet de la Noësèche.
Guillaume-Marie Droüet, chevalier de la Noësèche.
Alexandre Urvoy de Kerstainguy.
Claude-Marie le Frotter.
Pierre-François Poulain.
Joseph-Marie-François Gesril.
Marie-René le Veneur de la Villechapron.
Jean-François le Bel de Penguilly.
Gabriel-François de Kermarec, chevalier de Traurout.
Pierre-Bertrsnd de Hamon de Boismartin.
Jean-Baptiste-Marie-Mathurin Moaisan de la Villiroyt.
Toussaint le Normand, chevalier de Lourmel.
Louis-Henri du Quingo.
Michel-Henri de Kergoët.
Félix-Louis de Bedée.
Toussaint-Marie Bizien.
César-Hyppolite-Jean-Baptiste-René de Carné Trecesson.
François-Jacques-Gabriel le Normsnd de Lourmel, fils.
Joseph-Marie de la Goublaye de Menorval.
Henri-François de Quelen.
Célestin-Jacques-François Leveneur.
François-Agathe-Joseph Brunes du Quillien.
Pierre-Marie Taillart.
Frédéric-Joseph César de la Vigne Dampierre.
François-Joachim Hemery du Bouillon.
Casimir-Julien-Mathieu Harscouet.
Jean-Baptiste Berthelot.
Nicolas-Laurent du Gourlay de Montorien.
René-François du Gourlay.
Joseph de la Fruglaye de Lanfosso.
Henri de la Motte-Foucquet.
Louis-François-Joseph de la Noë.
Eugène Chaton des Morandais, père.
Auguste-Bonable de Méhérenc Saint-Pierre.
François-Aimé le Normand de Lourmel.
Jean-Claude de Triac.
Louis-Joseph Harscouet de Saint-Georges.

Côme-Antoine de Poulmic de Grandisle.
Jean-Baptiste-Félicité de Kermarec des Trouchais.
Louis-Charles de Bôquien.
Pierre-Hyacinthe Chrétien de Treveneuc.
Augustin-Louis Cadet de Bellevue.
Paul-Yves du Boüilly du Fretay.
Eugène Chaton des Morandais, fils.
Pierre-Cyprien Chaton de Vaugervy.
Jean-Baptiste-Paul, chevalier le Febvre.
Louis-Marie du Bourne de Chef-Dubois.
Louis-Charles-Mathurin du Halegoët.
Toussaint-Marie de Boisgelin.
Louis Chaton, chevalier des Morandais.
Jean-René Chrétien de Treveneuc.
Pierre-François-Esprit Calloët de Trégommar.
Augustin-Noël Bernard de Kerhamon.
Gilles-Dominique-Jean-Marie de Boisgelin.
Jean-Marie le Veneur du Sieurne.
Édouard-Marie-Ferdinand, chevalier de la Moussaye.
Paul-Charles-Marie de Robien.
Amaury-Jos.-Pierre du Rocher de Beauregard.
Augustin-Henri de Méhereuc Saint-Pierre.
Jean-Bapt.-Fr. de la Villéon du Frescheclos.
Franç.-Louis-Xav. Visdelou de la Villetéhart.
Jean-François le Veneur.
René Noüel de Kertanouarn.
François-Auguste Courson de Villehelio.
Guillaume-Mar. Tremerreuc de la Villerio.
Nicolas-Marie-Claude-Henri de Beauchamps.
Casimir-François Amat de la Fruglaye.
Victor-François-Gervais de la Moussaye.
Joseph-Victor de la Roue.
Courson de Kernescop, père.
Courson de Kernescop, fils.
De la Guerrande.
Henri du Rocher de Saint-Riveul.
Olivier-François Tremerreuc de la Villerio.
Gabriel de Keroignant d'Estuer.
François-Louis-Auguste-Joseph de Gouyon de Vaurouault.
François-Louis-Claude, chevalier de Gouyon de Vaurouault.
Henri-René de Chaton.
Elie-François de Fontlebon.
Pélage de Coniac.
Marie-Joseph-Constant-Faustin de Saint-Meloir.
Gui-Mathurin Millon Dessalles.
Jean-Marie-François Courson de la Belle-Issue.
Anne-René de la Motte, chevalier de Montmuran.
Guillaume-René Chaton de Ranleon.
Le Prevost de la Touche.
François-César Visdelou du Liscoüet.
Marie-Jean-Sévère Urvoy de Closmadeuc.
Louis-René le Normand, chevalier de la Rue.
Pierre-Marie-Fidel de Boisgelin.
Jean-François Aubin de la Roue.
Casimir de la Roue.
Félix-Joseph Glé de Launay.
Rodolphe-Emmanuel de la Goublaye de Nantois.
Louis-Clet-Marcellin Normand, chevalier de Salle de la Villebelleuc.
Toussaint le Forestier de la Mettrie.
Jean-Pierre Poulain de Tramain.

Toussaint-Jérôme-Amateur Geslin de Bourgogne.
Jean-Marie-Louis Ladvocat de la Crochais.
Hyacinthe-François-Julien-Marie le Guennec de Trevran.
Claude-Marie-Jos.-Bernard de la Gatininaye.
Louis-Gui-Emilie-Bernard de Courville.
Geoffroy-Marie du Boishamon.
Louis-Marie-Thérèse de la Forêt de la Villeausenechal.
Judes-Gilles de Saint-Pern.
Jean-François Bertrand de Saint-Pern la Tour.
Joseph-Anasthase de Saint-Pern.
Charles-Remi Ladvocat de la Crochais.
Pierre du Vauserier.
René-Jean Gaultier de la Boulaye.
Marie-Antoine de Bedée Boüetardays.
Amateur de la Planche de Kersula.
Jean-Louis-Marie Bertrand de Saint-Pern.
François-Jean Prevost de la Touraudais.
Louis-Fr.-Marie Prevost de la Tourandais.
Gabriel-Gaspard de Lys.
Gabriel-François-Cirille de Lys.
Agathon-Luc-François du Boüexic de Guichen.
Gabriel Freslon.
René-Pierre de Russy.
Pierre le Gobien.
Bertrand de Bénazé.
Nicolas Magon de la Villehuchet.
Pierre-Charles, chevalier de Russy.
Louis de Lesquen de la Menardais.
Heri-Rose-Malo de Botherel du Plessix.
Charles-Pierre-Marie Poulain du Chesnay.
Louis-Hyacinthe Pean de Ponfilly.
François-Toussaint la Vayer de Quedillac.
Victor-Joseph-Jean de la Haye de Plouer.
Jean-Etienne-Marie de Saint-Malon.
Pierre-Jean-Martial de la Motte de Montmurau.
Marie-François le Voyer de la Salle.
Pierre-Marie-Auguste Colin de la Biochaye.
Charles-Louis-Ange de la Motte Vauvert.
Jacques-Joseph de la Motte de Broons.
Joseph-Marie de la Motte de Montmurau.
Charles le Saige de la Villèsbrune.
Pierre-René le Saige de la Villèsbrune.
Maurice-Mathurin Robinault de la Lande.
Jean-Louis de Kergu de Belleville.
François Rahier, chevalier de Biardel.
Jean-Baptiste le Roux de Coëttando.
Joseph-Augustin du Bouëxic de Pinieux.
Louis-François-Marie le Moënne de Launay.
Pierre Ginguené.
Charles-Dimas-Pierre de Brilhac.
René-Marie-André le Moënne, chevalier de Launay.
Alexis de Bedée du Moulintison.
Mathurin-Jean le Provost, chevalier de la Voltais.
Jacques de Mellon.
Jean-Marie le Doüarain de Lemo.
Joseph-François Marie le Provost de la Voltais.
Louis-Marie-Philippe le Provost, chevalier de la Voltais.
Joseph-Marie-Louis le Chauff de la Ravilliaye.
François-Auguste Ferron du Quengo.
Joseph-Jean des Cognetz.
Joseph-Marie Grignart de Champsavoy de la Muce.

Pierre-Marie Colin de la Biochaye.
Marc-Pierre-François des Illes.
François-Marie de Tregouet.
François-Pierre-Ange de la Monneraye.
Maurice-François de Coüessin de Boisriou.
Henri-Jacques-François Busnel de Montoray.
Hilarion-Alexis-Mathurin de Forsanz du Houx.
François-Gui de Nourquer du Camper.
Marie-Alex.-Malo Rolland du Noday.
Jean-Baptiste Julienne.
Louis-Henri Hingant.
François-Louis-Thérèse d'Andigné.
Constant-François-Julien-Charles du Boisbaudry.
François-Marie Rolland de Rengervé.
Joseph de Coüaridouc.
Armand-Fidel Martin de Montaudry.
Gilbert-Pierre Levayer de la Morandaye.
Maurille-Alexis de la Choue de la Mettrie.
Hyacinthe le Chauff de la Ravilliaye.
Pierre-Louis Collas de la Motte.
Joseph-René de Savignhac.
Jacques-Bertrand Colomban Desgrée.
Louis-Jean-François le Gouz de la Ville-Goya.
François de Robelot.
Alex. Fabroni de la Garoulaye.
Joseph-Marie-Scholastique, chevalier de Porcaro.
Louis-Bonaventure de Saint-Pern de Ligouyer.
Joseph-Jean-Marie de Langle de Beaumanoir.
Jean de la Haye de Plouër.
Marie-Joseph de Saint-Gilles Peronnay.
Dominique-Julien Magon de Saint-Elier.
Pierre-Marie Rolland, chevalier de Rengervé.
François-Therèse Guillaume de Julienne.
Toussaint-René Bertrand le Voyer de la Vallée.
Jacques-Rolland Onffroy.
Jean-Baptiste Thimotée de Saint-Mâlon.
Gilles-François-Joseph de Trecesson.
François-Victor Guyet du Teil.
Claude-Cyprien de la Motte du Portal.
Guillaume de la Motte du Portal.
Louis-Vincent le Levroult Dubois Passe-Malez.
René-Julien Pierre de Saint-Mâlon.
René-Paul-Marie Scot.
Alexis-Louis-Claude de Gouyon de Thaumatz.
René-François de Gouyon de Thaumatz.
Urbain Dibart de la Villetanet.
Auguste-Joseph de Baude de la Vieuville.
Mathurin Lamour de Lanjegu.
Jean-Baptiste Houet de Chesnevert.
Louis-François Anne de la Haye de Changée.
Yves-Joseph du Boisguehéneuc de la Villion.
Hilarion-Henri Hingant.
Joseph-Alexis-Henri Hingant.
Anne-Marie-Alexandre de Becdelièvre Penhouët.
François-Marie-Joseph le Noir de Tournemine.
Henri-Gaspard, chevalier de Botherel.
Jean-René des Salles du Coudray.

Paul-Henri de Saint-Pern.
Jacques-Nicolas Fournier de la Galmelière.
François-Pierre Collas de la Baronnais.
Paul-Romain de Bellouan.
Jean-Baptiste-Marc de Chappedelaine de Boslan.
François-Constant Couppé des Essarts.
Jean-Claude-Pierre Uguet, chevalier de Laumoisne.
Casimir-Félix-Augustin-Gabriel, chevalier Blanchard de la Buharaye.
Julien-François Blanchard, chevalier de la Buharaye.
Alexis-Thimothée, chevalier de Bellouan.
Jean-Math.-Pierre d'Andigné de Grandelieu.
Alex.-René-Ferdinand, chevalier de Visdelou.
Claude-Mathurin-Louis-Jean de Kergu.
Pierre-Joseph de la Moussaye de Saint-Marc.
Auguste-Hyacinthe de Langan.
François-Louis Brunet de Hac.
François-Marie Visdelou de Bonnamour.
Amand-Fidel-Constant Botherel de la Chevrie.
Jean-Baptiste-Polycarpe-François-de-Paule-Angélique-René de Saint-Gilles.
Yves Hoüet de Chesnevert.
Alexis Gordien du Boüays de Coibouc.
Louis-René du Boüays du Rocher.
Charles-Jean-François de Tanoüarn.
Luc-Jean Gouyon de Beaufort.
Jean-Marie-Pierre de la Forest.
Jean-Baptiste-René Guehéneuc du Boishue.
Louis-Pierre-Marie de Lorgeril.
Joseph-Sophie-Boceslas de Vaucouleurs de Langamet.
Louis-Gabriel-César-Eurimédon Blanchard de la Buharaye.
Louis-Céleste-Frédéric de Talhouet.
Bonaventure-Grégoire, chevalier de Sceaulx.
Denis-Charles de Saint-Genys.
Yves-Joseph-René le Forestier du Boisfrouger.
Jean-Baptiste, chevalier Dubreil du Chalonge.
Charles de Sceaulx de Vilbermont.
Pierre-Baptiste Uguet de Laumone.
Anne-Louis de Quengo de Crenolle.
Jean-Joseph-François de Saint-Pair.
Pierre-Malo Dubreil de la Herbedais.
Louis-Malo-Jean-Rolland Dubreil du Chalonge.

POUR ADHÉSION DE MM. LES JEUNES GENTILSHOMMES

AU-DESSOUS DE L'AGE DE VINGT-CINQ ANS.

André-Brevalaire-Claude-Anne de Reymond.
Charles-Marie-André du Haffont de Lestrédiagat.
Charles du Boisberthelot, fils.
Jean-Paul-Félix de la Haye de Vielle-Ville.
Hyacinthe-Antoine-Jean-Baptiste-Victor de Botderu.
Marie-Eugène-Gervais Tuffin de la Rouërie.
Paul-Emile de la Fruglaye.
Bertrand-Marie-Hyacinthe de Saint-Pern.

Louis-Marie Rousseau de Saint-Aignan.
Marie-Jean-Baptiste-Constant-Gabriel de Guehéneuc, chevalier de Boishue.
Jean-Marie-Louis de Belingant.
François-Fortuné du Plessis.
François-Jean-Alexis-Nicolas de la Selle de Chateaubourg.
Charles-Marie-Etienne de la Bourdonnaye de Montluc.
Joseph-Charles le Vicomte.
Pierre-Marie-Michel de Bruc du Cleray.
Louis-Pierre Guehéneuc.
Ange-Jean-Joseph de Guernisac.
Toussaint-Prudent-Fidel-Amand de Guehéneuc, chevalier de Boishue.
Pierre-Louis du Cambout de Coislin.
Jean-François-Paul du Perenno de Penvern.
Jean-Julien-Alexandre de Vaucouleurs de Lanjamet.
Joseph-Marie-Jean de Derval.
Louis-Achille Hay de Bonteville.
Armand-Constant de Marnière de Guer.
François-Jean-Marie-Magloire de Coëtlosquet.
Jean-Louis de Baillehache.
Louis-Jos.-Bénigne de la Haye Saint-Hilaire.
Louis-Auguste Visdelou de Bedée.
Hilarion-Louis-Guillaume de la Noüe.
Ange-Hyacint.-Joseph du Boisbaudry.
Louis-Marie-René Duplessis.
De Cornullier.
Pierre-Félicité, chevalier de Botherel.
Alexis-Jean-Ange Viart de Jussé.
Robert-Guillaume de Lambilly.
Jean-François Viart, chevalier de Mouillemuse.
François-Louis-Charles de Gouzillon Kermeno.
Joseph-Gilles Jehannot de Penquer.
Louis-Marie-Joseph-Fortuné de Coëtlosquet.
Antoine-Louis-Marie-Deshayeux de Kerannesvel.
Jean-François-Louis-Marie de Keroulas.
Olivier-Marie de Quelen du Plessix.
Antoine-François, chevalier du Boisbaudry.
Jean-Louis le Vicomte.
Auguste-Jean-Marie Robinault du Boisbasset.
André-François-Jean du Rocher de Saint-Riveul.
Jacques-Julien de Mellon.
César-Auguste-Marie de Quelen du Plessix.
Ange-Louis-Aimé le Gentil de Rosmorduc.
Paul-François du Bahuno, chevalier de Kerolain.
Joseph-Marie le Mintier.
Jean-Baptiste-Théodore-Benjamin Cornullier de Lucinière, fils.
Isidore-Agathon Visdelou de la Villetéhart.
René-Louis Rolland du Rocher.
Charles-Marie-André du Haffont de Lestrediagat.
Casimir de Botherel.
Jonathas-Marie-Hyacinthe Penfentennio de Cheffontaine.
Hyppolite le Prêtre de Châteaugiron.
Marc-Antoine-Marie-Hyacinthe de la Boëssière.
Alexis Bedée du Moulin-Tison.
Louis-Philippe-Joseph Charette de la Gacherie.
Anonyme Fournier de Saint-Maur.

Joseph-Marie-Amand Damphernet.
Joseph-Sébastien de Conaisnon de la Lanseulle.
Louis-Eugène Bon de Langan.
Edouard du Bahuno du Liscoët.
Sygismont du Bahuno du Liscoët.
Gui, chevalier de Ralet.
Charles de la Belinaye.
Joseph-Marie de la Chevière.
Antoine-Louis Picquet de Melesse.
Charles de Martel.
Le chevalier de Martel.
Charles de la Bourdonnaye.
Bonaventure-Augustin-Marie Damphernet.
François-Charles-Marie le Gualès.
Charles-Marie le Gualès de Lauzéon.
Marie-René-Gervais-François-Joseph de Gouvello de Keryaval.
Louis-Marie-Victor Gouyon de Coipel.
Pierre-Marie-Joseph Pioger.
Amand-Aimé, chevalier Pioger.
Casimir-Pierre-Jean-René Harscouët.
Joseph-Marie-Fidel Cillart, ch.er de Kergris.
Jean-Etienne Cillart.
César-Auguste Poulain de Mauny.
Etienne-Julien-Thomas le Frotter de Kerillis.
Honorat-Julien le Frotter de Kerillis.
Jean-Baptiste de la Houssaye, fils.
Jean-Marie de la Belinaye.
Jacques-Aimé-Armand Guerrif de Launay.
Auguste-Martin de la Bigottière.
Louis-François de Tanouarn.
Victor-Martin de la Bigottière.
Toussaint de Cornullier.
Victor-Hyppolite Hay de Bonteville.
Philippe Hervé, chevalier de Lyrot.
Joseph-Charles-Auguste de Perrien.
Gui-Firmin Grignard de Champsavoy.
Victor-Désiré-Jean Urvoy, chevalier de Closmadeuc.
Jean-Marie-Henri-Salomon de la Tullaye.
Jean-Baptiste Florian Joly de Pontcadeuc.
Gui Onffroy.
Pierre le Mintier.

Cette protestation fut suivie de beaucoup d'autres et dans d'autres provinces. La discipline militaire commençait à s'altérer, et la fidélité des troupes devenait suspecte; plusieurs officiers du régiment de Bassigny protestèrent aussi contre les ordres qu'on leur donnait pour le maintien de la tranquillité publique. Le régiment fut cassé, et les signataires déclarés incapables de servir.

Cette effervescence dans les esprits fit craindre la guerre civile; et le maréchal de Stainville eut ordre de conduire un corps de 16,000 hommes en Bretagne, pour y maintenir la paix.

A la fin d'août, le principal ministre, M. de Brienne, fut enfin sacrifié à la haine générale, et remplacé par M. Necker, alors l'idole de la France; mais le changement de ministère, quoiqu'agréable à tout le monde, n'influa que très-peu

sur l'esprit des habitants de la Bretagne; trop de passions l'agitaient, et la haine contre l'autorité était trop forte pour qu'il fut possible de le calmer.

A peine M. de Necker fut-il entré au ministère, qu'il s'occupa de la convocation des États-Généraux. Sa Majesté en ordonna l'ouverture pour le 1.er de mai 1789. Les notables furent rappelés pour en indiquer la forme et le mode de délibération. Le roi en fit l'ouverture le 9 novembre. Les intentions de M. Necker, en faveur de la double représentation du tiers-état, étaient déjà connues, et cette pensée, bien comprise en Bretagne, et surtout à Nantes, donna une autre direction aux haines et à l'esprit de parti.

Les États de Bretagne avaient été convoqués à Rennes, pour le commencement d'octobre; mais par des motifs secrets, M. Necker n'en permit l'ouverture que le 30 décembre.

A Nantes on s'occupait de la nomination des députés aux États de la province, lorsque, le 1.er novembre, par un mouvement spontané, le peuple s'assemble en tumulte, et fait connaître à la municipalité *sa volonté*, par une requête datée du jour.

Le 4 du même mois, M. Giraud-Duplessis, procureur-syndic et député à l'assemblée des notables, requiert le bureau de délibérer, séance tenante, sur la requête du peuple. Cet infidèle magistrat ne craignit point de se rendre l'apologiste des insurrections, comme il s'en fit depuis l'apôtre et le promoteur.

Le bureau, cédant à la contrainte, chargea MM. les députés de demander aux États : 1.° Une nouvelle forme d'élection pour le tiers-état, de manière à produire un nombre égal aux deux autres ordres réunis, ayant tous voix délibérative; bien entendu *qu'aucun noble anobli depuis peu, employé du roi ou des seigneurs, ne pourrait être éligible;* 2.° Que les curés d'origine roturière, ayant dix années d'exercice, seraient de droit admis dans l'ordre du clergé dans la proportion convenable; 3.° Qu'à la première vacance d'une des deux places de procureur-général-syndic des États de Bretagne, un membre du tiers-état en serait pourvu, et que cette place resterait à perpétuité à cet ordre, et que l'emploi de greffier des États deviendrait alternatif entre les deux ordres, en commençant par celui du tiers; 4.° Enfin, l'égalité proportionnelle sur toutes les propriétés sans distinction, pour la répartition des fouages et autres impôts; la suppression de la corvée personnelle, remplacée par une contribution en argent.

Ces propositions étaient peu d'accord avec cette constitution provinciale, objet de tant d'amour, et que jusqu'alors on avait feint de soutenir jusqu'à la mort.

La requête dans laquelle on réclamait ces concessions, était cependant écrite avec une apparente modération; après avoir exprimé les plaintes sur l'*asservissement et la dégradation du tiers-état,* les auteurs ajoutaient : « qu'on était » loin de prétendre à partager toutes les prérogatives dont ils jouissaient (le » clergé et la noblesse). *Toute société bien organisée admet des distinctions » et des degrés parmi les individus qui la composent. C'est le besoin qui » les demande, c'est la raison qui l'exige; et dans un pays comme la » France, sans cette antique et respectable hiérarchie, tout ne serait bientôt » que désordre et confusion.* »

De la façon dont cette requête fut présentée, elle laisse peu de doute sur les intentions secrètes des auteurs. Il est permis de croire que la sagesse des principes mis au jour dans cette tirade, n'était plus, de leur part, qu'une concession oratoire, et sur laquelle ils eussent été au désespoir d'être pris au mot. Cette première démarche insurrectionnelle devint d'un dangereux exemple pour l'avenir, et ne fut malheureusement que trop bien imitée dans la suite.

On peut juger de la liberté dont jouissaient les autorités, pendant cette délibération, puisqu'avant même qu'elle ne fût terminée, le sieur Cottin, à la tête d'un rassemblement considérable, pénétra dans le bureau, pour appuyer d'une nouvelle requête, les conclusions du procureur-syndic. Le bureau fut encore obligé d'accéder à l'impression et à la publication de cet acte extorqué par l'importunité; cette concession forcée fut peu honorable pour le magistrat qui l'avait provoquée.

Cette première victoire remportée sur l'autorité publique n'empêcha pas ces furieux de sentir combien elle était ridicule, s'ils n'obtenaient de Sa Majesté le droit de s'assembler toutes les fois qu'ils le croiraient nécessaire. On nomma, en conséquence, douze députés qu'on chargea de présenter au roi la copie d'une requête sur cet objet. Le procureur-syndic se fit placer à la tête de la députation, qui partit de Nantes, le 7 août, pour Paris.

La mairie ne tarda pas à prouver qu'on lui avait forcé la main. Dès le 11 du même mois, sur le réquisitoire de M. Chardot, échevin, le bureau annula l'arrêté pris sur la requête du sieur Cottin, et témoigna son improbation de la conduite de M. Giraud-Duplessis, procureur-syndic. M. le comte de Botherel, procureur-général-syndic des États de Bretagne, demanda copie de l'arrêté, le dénonça au parlement, qui le supprima ainsi que la requête.

Le moment approchait où le corps de la magistrature allait se trouver sans force et sans appui. Un procureur-syndic, chargé de défendre l'autorité royale, avait frappé les premiers coups pour la détruire. L'insurrection et la révolte s'organisaient de manière que chaque jour elles devenaient plus forminables; parce que leurs chefs, en travaillant sur un plan fixe, ne développaient leur tactique infernale qu'à mesure que l'autorité s'affaiblissait.

L'arrêt du parlement, au lieu de ralentir la fougue des meneurs, ne fit qu'exciter leur haine, et inspirer à la multitude le désir immodéré d'obtenir des concessions nouvelles, arrachées à un pouvoir qui tombait en ruine. Les corps de métiers s'assemblèrent, le 20 de ce mois, et nommèrent huit nouveaux agents, chargés de correspondre avec les députés qui étaient à Versailles. Ils furent, de plus, autorisés *à convoquer le peuple*, pour délibérer sur ses intérêts.

Si l'on ne jugeait que sur les apparences, le but principal pour lequel on avait envoyé la députation à Versailles, n'existait plus, puisqu'il n'était question que d'obtenir le droit d'assembler le peuple. Or, ce peuple, non-seulement venait de s'assembler de sa propre autorité, mais il avait encore investi ses chefs du droit de le convoquer selon leur caprice. L'autorisation royale devenait alors dérisoire.

Ces nouveaux chefs du peuple, feignant un reste de respect pour l'autorité municipale, invitèrent le bureau à présider à ces assemblées; mais les magistrats refusèrent un honneur qu'ils ne pouvaient accepter sans manquer à leur devoir envers le roi, et persistèrent dans leur premier sentiment. Le bureau était composé de M. Richard de la Pervanchère, maire; M. Bodin Desplantes, médecin, sous-maire; M. Plumard de Rieux; Meslé, négociant; Chardot, avocat; Bizeul, procureur du roi à la monnaie, échevins.

L'opposition de la mairie devint un prétexte pour demander son renvoi; dans une nouvelle assemblée, tenue le 2 décembre, il fut arrêté qu'on demanderait au roi le renouvellement du corps municipal, et l'autorisation, pour l'assemblée, de nommer elle-même ses députés aux États de la province, excluant avec soin le maire, comme venant d'être anobli, et le sieur Chardot, *comme suspect et entaché d'incivisme*, quoique ces deux magistrats fussent déjà désignés pour la députation. On demandait, de plus, l'adhésion aux arrêtés des villes, communautés et paroisses de la province; enfin, que le tiers-état fut admissible à toutes les charges de magistrature, au service de terre et de mer, dans les institutions royales et provinciales, aux mêmes prérogatives que la noblesse, etc., etc.

Le 15 décembre, M. Giraud-Duplessis vint, au nom de ses collégues, rendre compte de sa mission. Ces députés avaient laissé deux des leurs en faction à Versailles, pour la suite des affaires. Les députés, avant de présenter au conseil du roi, leurs nombreuses réclamations, les avaient réduites à trois chefs; savoir : l'égale répartition des impôts; le nombre des députés du tiers-état, égal aux deux autres ordres réunis, soit aux États de Bretagne, soit aux États-Généraux; enfin, la permission de s'assembler pour nommer des députés.

Le conseil-d'état avait renvoyé les députés aux États de la province, qui devaient s'ouvrir le 30, pour régler des exigences propres à jeter de nouveaux brandons de discorde dans une assemblée dont la session devait être nécessairement orageuse.

Sa Majesté promettait, en cas de refus des deux premiers ordres, d'y pourvoir dans sa sagesse. Quant à la question du double vote aux États-Généraux, elle était déjà décidée dans le conseil; et, le 27 décembre, le roi fit paraître une déclaration, appelée *résultat du conseil*, par laquelle était réglée la forme des États-Généraux, la convocation des assemblées primaires, pour les élections, et l'égalité du nombre des députés du tiers-état au clergé et à la noblesse réunis, mais avec délibération séparée par ordre.

Cinq jours après, le peuple fut de nouveau assemblé sur les *motions* de MM. Giraud-Duplessis, Baco et Cottin. Il fut convenu de nommer des députés extraordinaires, afin d'obtenir la double représentation comme aux États-Généraux, ainsi que le vote *par tête*, et non *par ordre*.

Ces nouveaux députés, au nombre de huit, se réunirent à ceux des corporations. Il leur fut enjoint, en cas qu'ils éprouvassent un refus formel, de se retirer, et de protester contre tout ce qui se pourrait faire en opposition à leur mandat; de désavouer les premiers députés, s'ils continuaient de siéger, sans avoir préalablement obtenu le redressement de leurs griefs.

Cet arrêté fut notifié au bureau et aux députés ordinaires aux États. Ceux restés à Versailles en reçurent aussi une copie, et l'original fut déposé chez M. Gandon, notaire.

Forts de cette pièce, les députés extraordinaires se rendirent à Rennes, bien résolus de ne se prêter à aucun accommodement, ni même de délibérer, sauf le don gratuit et la régie des devoirs, qu'ils n'eussent obtenu l'intégrité de leurs demandes.

Cependant des conférences s'ouvrirent, et on eut un moment l'espoir d'un rapprochement. Le don gratuit fut voté d'un commun accord; mais lorsqu'il fut question de fournir des commissaires pour coter les registres, le tiers-état s'y refusa, prétendant n'en avoir pas le pouvoir, *parce que cette opération serait le résultat d'une délibération*. Les commissaires du roi leur enjoignirent en vain de se conformer au règlement. Les députés du tiers demandèrent qu'il en fût référé à Sa Majesté.

Cette résistance opiniâtre était due à la protection que M. Necker accordait au tiers-état; d'ailleurs, les chefs de parti connaissaient bien ses intentions secrètes. Aussi dès le 3 janvier 1789, fit-il rendre un arrêt qui accordait la suspension des États pendant un mois, sous prétexte de donner aux députés du troisième ordre, le temps de se procurer de nouveaux pouvoirs, quoiqu'il convînt dans son arrêt, *qu'ils avaient agi d'une manière repréhensible*. Les députés du tiers se hâtèrent de quitter les États, aux cris de *vive le roi!* Ceux de Nantes vinrent rendre compte de leur mission, en s'estimant heureux d'avoir contribué à rendre toute réconciliation inutile.

1789. — La suspension des États et la retraite du troisième ordre, ne parurent point aux deux premiers un motif suffisant pour abandonner leurs travaux. Ils adressèrent à Sa Majesté de très-respectueuses remontrances, dans lesquelles ils se plaignirent amèrement de la protection que le ministère accordait à des novateurs turbulents et désorganisateurs. Des hommes de paix faisaient cependant de nouveaux efforts pour amener un accommodement. L'intendant de Bretagne, commissaire du roi aux États, y mettait tous ses soins, et il se crut au moment de réussir; il interposa sa médiation, et parvint, non sans peine, à rapprocher les esprits. « On doit à la vérité de le dire; le plus grand nombre des membres qui » représentaient le troisième ordre aux États, étaient de bonne foi, et sincèrement » attachés à l'auguste famille des Bourbons. » Mais les moteurs du parti y mirent un obstacle invincible, en disant que c'était au roi seul à redresser leurs griefs. La municipalité de Rennes fit cette déclaration le 19 janvier. Elle était tellement dans l'esprit de M. Necker, qu'il l'avait approuvée avant même de la connaître. Le 20, ce ministre, préjugeant la légitimité des demandes du troisième ordre, autorisa sans réfléchir, par un arrêt du conseil, les villes de la province à nommer une double représentation, qui, réunie à la première, s'assemblerait à

l'Hôtel-de-Ville de Rennes, et délibérerait séparément pour diriger les demandes à faire aux États.

Dès ce moment, tout le monde se crut apte à donner son avis sur les affaires publiques. Les clercs de procureurs, les petits commis, les étudiants en droit et en médecine de Rennes, se constituant en assemblée délibérante, correspondaient avec les jeunes gens de Nantes et de plusieurs autres villes, et faisaient connaître leurs délibérations par la voie de l'impression. Leurs arrêtés étaient présentés au commandant de la province, qui les recevait avec bonté; l'ambassadeur chargé de remettre une de ces pièces au comte de Thiars, était Jean-Victor Moreau, âgé de 28 ans, *prévôt de droit,* né à Morlaix, devenu si célèbre depuis dans les fastes de notre gloire militaire.

Ces réunions multipliées augmentèrent l'effervescence déjà si vive, et occasionnèrent des rixes dont les suites pouvaient devenir funestes. Un homme se plaignit d'avoir été assassiné par un domestique à livrée, et montra malicieusement une petite égratignure à une troupe de jeunes gens assemblés dans un café. C'était à la chute du jour; sans examiner si ce crime était vraisemblable, ayant été commis sur une place publique remplie de monde, l'indignation factice des chefs transforma cette bagatelle en projet sérieux d'assassinat contre le peuple. Ils entraînent leurs camarades, et courent venger ce prétendu crime. Plusieurs gentilshommes furent blessés, et coururent risque de la vie. On fit une relation exagérée de cet événement, dont le danger n'avait point été pour les provocateurs.

Un des plus fougueux agents de ces troubles, était un jeune homme qui avait eu l'intention de déguiser son nom, pour échapper aux recherches, en cas de malheur. Il s'était donné le sobriquet de M. *Omnes-Omnibus*. Ce fut lui qui vint à Nantes, à la suite de cette rixe sanglante. Arrivé la nuit, il s'adresse aux chefs de la jeunesse Nantaise, et provoque une réunion. Les jeunes gens, avertis de l'arrivée de ce député, s'assemblent, le 27 janvier au soir, dans la grande salle de la Bourse, sans y trouver d'opposition. Là, dans un discours artificieux, M. *Omnes-Omnibus* leur représente *les dangers de la patrie,* et le pressant besoin que les jeunes Rennais ont de leur secours, *pour en imposer aux vils exécuteurs des fanatiques aristocrates;* et, pour mieux les exalter, il ajoute la calomnie et le mensonge à toutes ses exagérations, en disant que deux de leurs amis ont été assassinés par les nobles.

« A ce discours, cette jeunesse irritée ne connaît plus de frein; elle jure

» d'apaiser par le sang, les mânes imaginaires de ces prétendus martyrs de la » liberté. Un acte d'insurrection lui est présenté; elle le signe avec empresse» ment. » (Ann. Franc.)

Voici quelques passages de ce déplorable monument de fanastisme et de crédulité :

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à Rennes, à l'ins» tigation de plusieurs membres de la noblesse; convoqués par le cri général de » la vengeance et de l'indignation; reconnaissant que les dispositions........ pour » affranchir l'ordre du tiers de l'esclavage où il gémit depuis tant de siècles (1), » ne trouvant d'obtacle que dans cet ordre, dont l'égoïsme forcené ne voit dans la » misère et les larmes des malheureux, qu'un tribut odieux, qu'ils voudraient » étendre jusque sur les générations futures.

« D'après le sentiment de nos propres forces, et voulant *rompre le dernier » anneau qui nous lie*, jugeant, d'après la barbarie des moyens qu'emploient » *nos ennemis*, pour éterniser notre oppression, que nous avons tout à craindre » de l'aristocratie.

» L'insurrection de la liberté, de l'égalité et de la fraternité (2), intéressant » tout vrai citoyen de l'ordre du tiers-état, tous doivent la favoriser de tout leur

(1) En traçant cette déclaration furibonde, les auteurs, quoiqu'étudiants en droit, ignoraient sans doute, ou avaient oublié cette vieille maxime de droit public : « En France, *tous » les particuliers sont libres ; point d'esclavage*. Liberté pour domicile, voyages, com» merce, mariages, choix de professions, acquisitions, disposition des biens, successions, etc. » (Fleury; du Droit public français.)

(2) Voici ce que dit un philosophe très-instruit, et dont les principes ne seront pas suspects : « La chimère de l'égalité est la plus dangereuse dans une société policée. Prêcher ce » système au peuple, ce n'est pas lui rappeler ses droits, ni être son ami; c'est l'inviter au » meurtre et au pillage; c'est déchaîner des animaux domestiques, et les changer en bêtes » féroces. » (Raynal, Hist. ph. et p., liv. 18.)

.........«...... L'égalité parfaite entre tous les membres d'un état, dit un célèbre publiciste, » est, ou un effet du pouvoir arbitraire, ou un moyen de l'établir. Le tiers-état, qui pour» suivait avec tant d'acharnement l'extinction des ordres du clergé et de la noblesse, ne » voyait pas qu'il se plaçait dans l'alternative du despotisme ou de la plus affreuse anarchie. » Si l'autorité royale eût survécu à la noblesse et au clergé, la France aurait eu un sultan, » des pachas et des janissaires. » Napoléon Bonaparte a mis cette vérité dans tout son jour pendant son règne.

» pouvoir, par une inébranlable et indivisible adhésion; mais principalement
» les jeunes gens, classe heureuse, à qui le ciel accorda de naître assez tard,
» pour pouvoir espérer de jouir...... *des fruits de la philosophie*..... du 18.me
» siècle. » On voit que ces messieurs mettaient déjà en pratique cette maxime fameuse, proclamée depuis à la tribune nationale, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*.

« Jurons tous, continuent-ils, au nom de l'humanité et de la liberté, d'élever
» un rempart contre les efforts de nos ennemis; d'opposer à leur rage sangui-
» naire le *calme et la persévérance des paisibles vertus*. Elevons un tombeau aux
» *deux martyrs* de la cause de la liberté; et pleurons sur leurs cendres, jusqu'à ce
» qu'elles soient apaisées *par le sang de leurs bourreaux*.... » (28 janvier 1789.)

C'est ainsi que par de perfides suggestions, des chefs tels que le sieur Philippe Tronjoly et autres, abusaient une jeunesse crédule, mais ardente et zélée pour le bien public, et qui n'avait besoin que d'être mieux dirigée dans son amour patriotique, pour obtenir d'elle les services réels qu'elle était dans l'intention de rendre. On peut voir par cet acte combien l'esprit d'innovation avait fait de progrès depuis l'année précédente. Les moteurs de l'insurrection disaient alors, que « *toute société bien organisée admet des distinctions et des degrés, que*
» *le besoin exige, et que la raison réclame*...... *sans quoi tout ne serait bien-*
» *tôt que désordre et confusion.* »

Aujourd'hui la jeunesse de Nantes déclare qu'elle veut *rompre le dernier anneau qui la lie à l'ordre de la noblesse*, et qu'elle *s'en affranchit dès ce jour*. C'est-à-dire qu'elle renverse cette même constitution, pour laquelle elle aurait versé son sang quelques mois plus tôt.

A peine cette déclaration de guerre est-elle signée, que chacun court aux armes, et que des commissaires sont désignés pour s'occuper des vivres. Le lendemain, une partie des signataires, au nombre d'environ deux cent, se réunirent sur le Port-au-Vin, et se mirent en route à huit heures du matin. Un second détachement, beaucoup plus nombreux, se joignit au premier, et ils formèrent ensemble huit cents hommes.

Arrivés à Nozai, nos jeunes Nantais apprennent *qu'un combat à outrance a eu lieu entre la noblesse et la jeunesse de Rennes;* que les nobles avaient perdu plusieurs des leurs, et les Rennais aucun; heureusement que ce combat n'avait pas plus de réalité que les deux assassinats qui mettaient notre jeunesse en route.

Il paraît qu'après les premiers moments de fougue, les jeunes gens de Rennes réfléchirent sur le danger d'appeler des secours étrangers dans leur ville, et d'y établir la guerre civile. Après les rixes sanglantes dont nous avons parlé plus haut, le calme se rétablit un peu, et le comte de Thiars y donnait tous ses soins. On envoya en conséquence un courrier aux Nantais, pour leur annoncer que la paix était rétablie, et que leur secours devenait inutile. Mais les Nantais ne se crurent point obligés de céder.

Nos jeunes gens arrivés à Bain, reçurent de nouveaux députés de Rennes. M. de Thiars leur défendait de venir au nombre de plus de trente; mais ils méprisèrent cet ordre, et députèrent eux-mêmes au commandant, pour en obtenir une permission dont ils pouvaient se passer. Le détachement arrivait en attendant au Pont-Pean, à 2 lieues de Rennes.

A cette nouvelle, M. de Thiars envoya son capitaine des gardes, avec monseigneur de la Laurencie, évêque de Nantes, pour ordonner aux Nantais de rétrograder sur-le-champ, sous peine de désobéissance. Mais cet ordre ne fut pas plus exécuté que les précédents, et l'autorité du gouverneur de la province fut impunément méprisée. Tout ce que celui-ci put obtenir, fut que les Nantais déposeraient leurs armes dans un magasin du faubourg de la Magdeleine, sous la protection d'une garde. Le bataillon entra dans Rennes, le 31 janvier, à 4 heures du soir. La ville leur fournit le logement comme à des troupes de ligne.

Dès le lendemain, ils se réunirent aux jeunes Rennais pour délibérer sur les affaires de la confédération. Ils envoyaient des députations au commandant, qui les recevait avec aménité, et les félicitait sur leur bonne conduite et sur l'*esprit d'ordre et de paix* qui les animait. Le comte de Thiars était connu par la douceur de son caractère; il sut captiver l'esprit des jeunes Nantais. Aussi, pour le payer de ses bons procédés, ils mirent ses armes sur leur drapeau.

Les États de Bretagne qui, malgré leur suspension, avaient continué à tenir, furent clos, le 2 février, par ordre de Sa Majesté Louis XVI. Dès ce moment les membres du clergé et de la noblesse, qui ne demeuraient pas habituellement à Rennes, quittèrent à la hâte une ville où plusieurs d'entre eux avaient été victimes de la fureur populaire. Ces départs engagèrent nos jeunes Nantais à faire aussi leur retraite, jugeant que leur présence était désormais inutile.

Le départ fut fixé au 7 février. La municipalité de Rennes ne voulut point les laisser partir sans leur donner une marque durable d'estime, pour la confra-

ternité qu'ils avaient établie entre la jeunesse des deux villes; elle donna à une de ses rues le nom *des jeunes Nantais*.

D'après les lettres du roi, du 16 mars, pour la convocation des États-Généraux, M. de Bellabre, sénéchal de Nantes, rendit, le 24 du même mois, une ordonnance pour la formation des assemblées primaires, des paroisses et corporations de la sénéchaussée; celles-ci nommèrent des électeurs, qui se réunirent à ceux de Nantes pour dresser le cahier des charges et doléances, et nommer de nouveaux électeurs chargés de la nomination des députés. Ces derniers électeurs se réunirent, le 11 avril, et élurent députés aux États-Généraux, MM. Baco, Giraud-Duplessis, Chaillou, avocat, Jarry, cultivateur, Cottin, Guinebaud, Maisonneuve, curé de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Chevalier, curé de Saint-Lumine, Mayon, curé de Saint-André-des-Eaux, Pellerin, avocat. Les quatre derniers députés restèrent peu de temps à l'assemblée, et furent remplacés par MM. Binot, principal du collége d'Ancenis, Latyl, supérieur de l'Oratoire de Nantes, Méchin, curé de Brains, et Maupassan, de Nort.

Ces élections de la cité de Nantes sont remarquables par le choix d'une portion des députés; on voit que les chefs des premiers mouvements révolutionnaires ne s'étaient pas oubliés, et qu'ils possédaient déjà l'art de tourner à leur profit cette exaltation populaire qui trouvait sa source dans un patriotisme ardent, mais peu éclairé.

Les députés se rendirent à Versailles, et se trouvèrent à l'ouverture des États-Généraux, qui eut lieu le 5 mai, et où M. Necker y déclare que le déficit dans les finances de l'état, est de 54,929,540 livres au-dessous des recettes annuelles.

Les événements qui suivirent, et la scission qui eut lieu entre le tiers-état et les deux autres ordres, sont trop connus pour les rapporter ici. Ces dissensions politiques portaient le trouble dans toute la France; Nantes s'en ressentit plus qu'aucune autre ville. Après le fameux serment du jeu de paume et la séance royale du 23 juin 1789, beaucoup d'habitants se rassemblèrent à la halle neuve pour délibérer sur les mesures à prendre; les jeunes gens en donnèrent l'exemple. On résolut de former une garde chargée de faire des patrouilles, jour et nuit, et composée d'hommes de bonne volonté. On soumit cette délibération à la mairie, qui accorda la permission, à condition de faire commander ces patrouilles par des officiers de la milice bourgeoise.

Dans une de ces assemblées populaires, il fut voté une adresse à l'assemblée nationale, pour la féliciter d'avance des services qu'elle allait rendre à la patrie,

par ses immortels travaux. « Tous les membres de la cité de Nantes, est-il dit » dans l'adresse, jurent sur l'autel de la patrie *de maintenir l'autorité royale* » *dans toute son intégrité, de réprimer les attentats de ceux qui voudraient* » *la partager*. Ils étaient remplis de reconnaissance *pour cette longue suite* » *de monarques qui avaient si glorieusement gouverné la France, et étaient pé-* » *nétrés des vertus du prince bienfaisant qui était assis sur le trône*. Ils char- » geaient leurs députés de *proclamer leur amour, leur fidélité pour la maison* » *régnante*...... Ils levaient leurs mains vers le ciel, et proféraient le serment de » *verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour maintenir le sceptre* » *dans la maison de la branche aînée des Bourbons*, pour soutenir les décrets » de l'assemblée. Ils appellent la vengeance sur les têtes coupables, qui osent » calomnier des sujets fidèles, *lorsque ces mêmes sujets mettent leurs droits* » *sous la sauve-garde du trône, et ne veulent être heureux que du bonheur du* » *souverain*. L'assemblée nationale, disent-ils, détournera ses regards des in- » trigues qui la menaceraient, et apercevra derrière elle trente millions de Fran- » çais; elle reviendra ensuite recevoir les bénédictions de ses concitoyens, et » proclamer les bienfaits d'un monarque *qui ne peut être égaré long-temps*... »

Après cette hypocrite diatribe, ils adressent leurs hommages au duc d'Orléans (depuis Égalité), *ce prince patriote qui s'est déclaré l'ami du peuple*. D'autres louanges sont pour le clergé qui a donné l'exemple de la réunion, et pour cette *brave noblesse* qui n'a jamais été plus grande que lorsqu'elle est venue se fondre dans l'assemblée du tiers.

Cette adresse, signée par un très-grand nombre de bourgeois et d'habitants de différentes classes, fut envoyée à l'assemblée nationale, le 7 juillet, par une députation nommée exprès pour la porter à Versailles.

Malgré ces protestations, Nantes était dans l'anarchie; les autorités publiques restaient sans force et sans pouvoir. Chaque citoyen s'armait pour défendre sa famille, qu'il croyait toujours menacée. Les résolutions les plus audacieuses n'empêchaient point les terreurs paniques, causées par des nouvelles mensongères. Les plus zélés révolutionnaires inspiraient à leurs concitoyens leur propre exaltation. Dans la crainte de manquer de munitions, on s'empara du magasin à poudre de Barbin, et l'on y établit une garde nombreuse. Le 17 juillet, il se forma une compagnie de gardes à cheval, chargée de la sûreté extérieure de la ville, tandis que le reste des habitants veillait à l'intérieur.

Ce fut au milieu de ces mouvements désordonnés, qu'arriva la nouvelle de l'in-

surrection de Paris, et du pillage des armes déposées aux Invalides; le lendemain, 14 juillet 1789, prise de la Bastille, et massacre de MM. de Launay, gouverneur de cette forteresse, de Flesselles, Berthier et Foulon. La nouvelle de cet événement, qui décida du sort de la monarchie, fut reçue avec transport à Nantes. Les meneurs voulurent la mettre à profit. Le château était gardé par la troupe de ligne, sous les ordres de M. de Goyon, major de la place; ils songèrent à s'en emparer. Cette résolution prise, le sieur Andrieux, officier de la milice bourgeoise, se mit à la tête de deux cents habitants, et alla sommer M. de Goyon, *au nom du peuple*, de lui livrer cette forteresse, et d'éviter par ce moyen le sort de l'infortuné gouverneur de la Bastille. M. de Goyon remit la place sans résistance, et fut nommé commandant de la nouvelle garde formée de bourgeois de la ville; mais il fut évincé de suite.

Le 20 du même mois, vers midi, le bruit se répandit qu'un corps de cavalerie arrivait par la route de la Rochelle, pour attaquer la ville *et mettre les Nantais à la raison*. Quoiqu'il en fut, jamais nouvelle ne causa une alarme plus subite et plus universelle. On crie aux armes, on sonne le tocsin, on bat la générale; toutes les boutiques et les magasins se ferment; les corps de milice se réunissent et courent sur les ponts; chacun s'arme à sa manière, et vole où il croit que le danger l'appelle; les plus sages s'enferment chez eux *pour défendre leurs foyers*. Des haches sont apportées pour couper les passages, et les bateaux sont amenés sur la rive droite du fleuve. Les canonniers sont à leurs pièces, et, nouveaux Bellérophons, les mettent en batterie, pour combattre la peur et la chimère.

Les femmes comme des énergumènes, donnent aussi des preuves de leur zèle patriotique, en montant des pierres dans les maisons, en disposant leurs broches, et en préparant de l'eau bouillante pour jeter sur les dragons ou sur la cavalerie fantastique.

L'agitation était encore augmentée par la conduite équivoque du régiment de Rohan, consigné dans sa caserne par ordre du colonel.

Ces précautions prises pour la sûreté provisoire de la ville, la compagnie de volontaires à cheval fut envoyée à la découverte. Après une course fatigante, elle revint sans avoir rien aperçu qui pût motiver une si chaude alarme.

Dans la crainte d'une attaque plus réelle, les canons restèrent sur les places et aux postes menacés, et les patrouilles se promenèrent jour et nuit.

A ces précautions on en ajouta d'autres plus nécessaires.

Nantes était toujours dans l'embarras pour sa subsistance; on croyait aussi au danger de manquer de munitions de guerre. La compagnie de marins fut envoyée à Paimbœuf pour mettre l'embargo sur les navires chargés de grains, prêts à mettre à la voile; on les fit remonter pour approvisionner la ville. Les marins s'emparèrent aussi des poudres déposées à Paimbœuf. Chemin faisant, ils visitèrent les monastères et les châteaux qui se trouvaient sur leur route, pour s'assurer s'ils n'avaient pas de vivres au-delà de leur consommation. Ils explorèrent aussi quelques châteaux aux environs de la ville, dans la crainte qu'ils ne recélassent des *aristocrates*.

Les précautions se multipliaient à mesure que les défiances augmentaient. Le comte de Maillé était venu à Nantes pour inspecter le régiment de Rohan. Sa présence ne tarda pas à donner de l'ombrage; on lui signifia de quitter la ville, et le 28, il partit, accompagné d'un détachement qui le conduisit hors de la province.

L'arrivée de Sa Majesté Louis XVI à Paris, le 17 juillet, son acceptation de la cocarde tricolore, présentée à l'Hôtel-de-Ville par le maire Bailly, et le rappel de M. Necker, avaient causé de nouveaux transports de joie dans la ville; le corps municipal envoya des adresses de félicitations à l'assemblée nationale et à la ville de Paris sur ces heureux événements.....

Le 3 août, un détachement de milice Nantaise, à pied et à cheval, fut envoyé au château de Ponthus, où se tenaient, disait-on, des assemblées contre-révolutionnaires. Le château fut investi, mais on n'y trouva qu'une seule personne, M. de Trémergat, qui fut emmené et renfermé au château de Nantes, comme *suspect*.

La nouvelle garde nationale commençait à se former; mais son organisation était irrégulière: outre les compagnies de district, il y en avait une douzaine d'autres, sans aucun rapport entre elles, et désignées sous le nom de volontaires Nantais. Ces compagnies avaient adopté chacune un nom; il y en avait de la *liberté*, de l'*égalité*, de la *révolution*, du *patriotisme*, de la *concorde*, etc. La compagnie de marins était composée d'officiers de la marine marchande.

Le 4 octobre, il fut réglé que toute la force armée prendrait le titre de *volontaires Nantais*. La cavalerie fut portée à trois compagnies.

L'assemblée des paroisses de la sénéchaussée de Nantes avait eu lieu le 30 septembre. Elle vota à la pluralité de cent trente-six paroisses et corporations, contre soixante-quatorze, pour la renonciation aux priviléges de la province,

l'adhésion aux décrets des 4 et 11 août, qui abolirent la féodalité, la dîme, le droit de colombier, de chasse, etc., et à la concession de pouvoirs illimités aux députés.

L'adhésion des Nantais à ces fameux décrets, et ces pouvoirs donnés avec tant de solennité, n'étaient déjà plus qu'une vaine formalité. La mémorable séance du 4 août avait déjà assez prouvé que nos députés savaient se passer des pouvoirs de leurs commettants, pour disposer de tous les droits et priviléges des provinces et des villes; plus encore, pour détruire ceux des particuliers. Ainsi Nantes ne fit que sanctionner des mesures spoliatrices, qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher.

« Quelques heures opérèrent la destruction de l'antique gouvernement de » France, dit un célèbre historien. Dans ce bouleversement général des droits » publics et particuliers, les membres des diverses fonctions se disputèrent à » qui le premier, au nom de ses commettants, quoique sans leur aveu, procla- » merait la renonciation absolue à leurs droits, priviléges, franchises, immu- » nités, à leurs propriétés mêmes. On s'excitait mutuellement, on courait à la » tribune, on se pressait, on se disputait la parole. On ne l'avait que pour cou- » ronner des spoliations. »

Ainsi furent détruits pour toujours ces États de Bretagne, dont l'origine remontait jusqu'à la naissance du royaume de l'Armorique. Avec eux disparurent aussi ces beaux priviléges et ces franchises, la gloire de la province, son unité et sa force, dont Nantes, en particulier, s'était montré si jaloux, et dont le maintien avait servi de prétexte, pour commencer l'exécrable révolution. (Ann. de Nantes.)

L'assemblée nationale, trop occupée à tout détruire, n'avait pas encore eu le temps d'organiser les corps administratifs. Malgré cette difficulté, on crut devoir passer outre, et remplacer provisoirement à Nantes une administration qui n'inspirait plus aucune confiance. On en nomma donc une nouvelle, dans les derniers jours de juillet, à laquelle on adjoignit un certain nombre de notables, qui formèrent le comité permanent.

Voici les noms des nouveaux officiers municipaux :

M. Danyel de Kervegan, négociant, maire; M. Maisonneuve, avocat, sous-maire; MM. Varsavaux de Heulée, notaire; Dubern, Legris aîné, Rosier et Cornet, échevins; et cinquante-deux notables.

L'assemblée nationale, après avoir renversé de fond en comble les anciennes institutions, s'occupa enfin à reconstituer les corps administratifs, sous une

nouvelle forme. Par ses décrets des 25 et 26 novembre 1790, elle créa les municipalités, et ordonna de renouveler les élections qui auraient pu être faites. Nantes, à raison de sa population, devait avoir un maire, dix-sept officiers municipaux et trente-six notables.

En conséquence le peuple fut convoqué, pour les nouvelles élections, le 4 février 1790.

M. de Kervegan fut réélu maire. Ce nouveau choix du premier magistrat, prouve combien le peuple a le sentiment de la justice et de la droiture, lorsqu'il n'est point égaré par de perfides suggestions. Les officiers municipaux furent : MM. François Rosier, Dobrée, Legris aîné, Dubern, Varsavaux, Lepot, Drouin, de Parçai, Riedi, Chanceaume, Barre, Fourni père, Pineau du Pavillon, Clavier, Cottin, Lefèvre de la Chauvière, Laënnec et Génevois.

Les notables étaient : MM. Delaville, Bouteiller père, Fruchard, Lecadre, Desclos aîné, Pineau, Beaufranchet, Lambert, Bridon, Gallon père, Videment, Pussin, Maussion, Petit-Desrochettes, Carié, Garreau père, Gédouin, Chevi aîné, Lincoln, Mosneron-Dupin, Foullois, Chiron, Bertaut aîné, Marion, Guesdon, Delahaye, J. Marion, Badau, Guillet, Auguste Simon, Cochet, J. Leroux, Ducros, Decorne.

On voit par cette nomenclature, et la précédente, que le commerce de Nantes, en particulier, avait fourni les hommes les plus honorables. Tous, pour ainsi dire, étaient animés d'un esprit de paix, de sagesse et de probité, et ne demandaient que des améliorations fondées sur la justice et la raison, sans vouloir compromettre l'autorité royale ni l'auguste maison régnante de Bourbon, déjà trop ébranlée, et qui pouvait seule donner de la stabilité aux innovations jugées nécessaires. Mais que pouvaient leurs vains efforts contre l'hydre de la révolution, qui grandissait à chaque instant, et marchait à grands pas vers l'anarchie et le régicide. C'est ainsi que les révolutionnaires, au commencement de nos dissensions, par les beaux noms d'humanité, de liberté et de fraternité, ont couvert la France d'échafauds et de sang ; Nantes plus qu'aucune autre ville de ce royaume en a été le théâtre et la victime d'une manière épouvantable.

D'après le décret du 11 novembre 1789, qui a divisé la France en départements, Nantes se trouve être le chef-lieu de préfecture du département de la Loire-Inférieure. Cette ville possède un hôtel des monnaies (lettre T), un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une administration maritime, un évêché

suffragant de Tours; des chantiers de construction, des manufactures d'indiennes, de cotonnades, basins à poil, coutils, serges, couvertures; des raffineries de sucre, verreries, faïenceries, filatures de coton, de laine à la mécanique, fabriques de brosses, de colle-forte, de liqueurs, de ferrements, d'instruments aratoires pour les colonies, de toiles à voile et de cordages pour les bâtiments, une pompe à feu pour faire de la farine, une fonderie; un commerce considérable de bois, de charbon, de grains, armements de bâtiments destinés à la pêche de la morue, importation et exportation de denrées coloniales et autres. De plus, Nantes possède une bibliothèque publique très-considérable, une société d'agriculture et de commerce, une école d'anatomie et de chirurgie, une société académique, un jardin des plantes, un musée, une bourse, une école d'hydrographie, un collége royal, une école de la doctrine chrétienne, un grand et un petit séminaire, un collége de philosophie, un cabinet d'histoire naturelle et de physique, et une galerie des tableaux de grands maîtres.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE NANTES.

Nantes est la seconde ville en rang, la plus belle et la plus riche de la province de Bretagne. Elle a toujours été célèbre dans l'histoire, tant par son antiquité que par le commerce, la richesse de ses habitants, et les grandes choses qui s'y sont passées. Il s'en faut pourtant bien qu'elle ait toujours eu le même éclat qu'elle a de nos jours. Sous les ducs souverains de cette province, elle ne présentait à la vue qu'un amas confus de maisons entassées les unes sur les autres, des rues étroites, obscures et mal pavées, et des cloaques sans nombre qui infectaient l'air. Elle est située sur le penchant d'une colline, en terroir également fertile et varié de prairies immenses, de coteaux chargés de vignobles, et de bois abondants en gibier, sur la rive droite de la Loire, qui reçoit la rivière d'Erdre à la séparation de la ville d'avec le faubourg de la Fosse et celle de la Sèvre Nantaise, un peu au-dessous de Pirmil.

Sept grandes routes aboutissent à cette ville. On y remarque quinze ponts de mille toises de longueur, douze places publiques, quatre halles, un magnifique abattoir, plusieurs pompes, environ 130 rues principales, 900 à 1,000 reverbères, distribués dans tous les quartiers pour les éclairer pendant la nuit;

plusieurs chantiers pour la construction des navires marchands et des frégates; un bon port et des quais superbes.

On trouve à Nantes sept à huit promenades publiques, non compris les avenues de la ville et les tenues qui ne sont pas les moins agréables. La plus belle de toutes est le cours des Etats, ou la motte Saint-Pierre. Elle aboutit, du côté du midi, à la rivière de Loire, et du côté du nord, à celle d'Erdre. Elle est séparée par la place Louis XVI, au milieu de laquelle est une colonne surmontée d'une statue du roi-martyr. Elle est décorée d'un bosquet de tilleuls plantés en quinconce, et de quatre rangs d'ormeaux, avec des siéges de distance en distance. Son point de vue est admirable. On y découvre sur la Loire et sur la prairie de Mauves, aussi loin que la vue peut s'étendre; et, au midi, on a la perspective du coteau de Saint-Sébastien, décoré de plusieurs maisons de plaisance et d'une campagne riche et fertile. Les rives ombragées de l'Erdre et de la Sèvre, rappellent aux voyageurs de beaux sites de Suisse et d'Italie. Au nord, on voit le port de Barbin, qui communique à la promenade par le moyen d'une levée de terres rapportées, qui a coûté beaucoup à la ville. Cette levée, plantée d'arbres, resserre l'Erdre dans un lit plus étroit, et a remplacé les marais d'une odeur fetide et mal-saine, qui bordaient les deux rives de cette rivière. C'est aujourd'hui une promenade très-fréquentée que l'on peut comparer à ce que Paris a de plus agréable en ce genre. D'un côté, est un petit bois futaie, et de l'autre des maisons et des jardins qui se continuent jusqu'au bas du cours. Ce qui ajoute encore à la beauté de ce lieu, ce sont les magnifiques édifices qui sont à droite et à gauche du cours Saint-André, et qui paraissent plutôt des palais que des maisons occupées par des particuliers.

L'enceinte de la ville est petite, les rues étroites et assez mal percées. On les élargit de jour en jour autant que l'on peut; on en perce de nouvelles; mais il n'est pas si facile de remédier parfaitement au dernier défaut, encore que l'on s'en aperçoive bien. Ce qui rend encore les changements plus difficiles, c'est le grand nombre de maisons religieuses et les édifices publics qui s'y trouvent. Outre l'intérieur de cette ville, on y remarque le quartier Graslin qui est magnifique; on y compte cinq faubourgs qui sont : le Marchix, au nord ; Saint-Clément, Richebourg, le Bourg-Fumé, au levant ; les Ponts-Saint-Jacques, au midi ; et la Fosse, au couchant. Ils sont beaucoup plus étendus et aussi peuplés que la ville. On voit au Marchix la place Viarme, où se tiennent les foires de bestiaux, les 1.er et 3 février, le 15 mars, le jour de la mi-carême, le jour de la saint Marc, le 25 mai, le

16 juillet, le 2 septembre, dite de saint Gilles, les 1.er, 2.e, 3.e et 4.e samedis après la saint Gilles, le 11 octobre, le 1.er décembre; à Saint-Clément, le collége et l'église des prêtres de l'Oratoire, une des plus belles de Nantes (le collége sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie, et l'église de grange à foin).

L'Ile-Feydeau est le quartier le plus régulièrement bâti de toute l'ancienne ville. Il offre à la vue un rang de maisons d'une architecture hardie et majestueuse, qui forment quatre façades; au couchant, est un petit bosquet dont les arbres sont taillés en orangers; au bout se trouvent les bains publics, nommés la Petite-Hollande; et à l'orient, était la chapelle de Bon-Secours, qui avait été reconstruite en 1776, avec des décorations intérieures dignes, autant que les ouvrages des hommes peuvent l'être, de la majesté de l'Etre suprême qu'on y adorait. La mère bienfaisante de Jésus-Christ y était dans une singulière vénération. Les marins surtout ne manquaient jamais, au retour de leurs voyages, d'aller la remercier des secours visibles qu'elle leur accordait dans les périls et les tempêtes de la mer (1).

Le palais de la chambre des comptes (maintenant de la Préfecture) est digne de la curiosité des étrangers; c'est un bâtiment fort simple, mais fort noble, avec des colonnes d'ordre ionique, et une couverture à l'Italienne. L'Hôtel-de-Ville mérite aussi l'attention des connaisseurs, ainsi que la façade de la salle de spectacle, à laquelle il n'y a rien de comparable en ce genre à Paris.

La Fosse est sans contredit l'endroit le plus agréable, le plus riche et le plus actif de Nantes; il formerait lui seul une ville considérable. Il commence à la place de la Bourse, qui est ornée de deux rangs d'ormeaux. Depuis cette place jusqu'à Chézine, dans une longueur de cinq cents toises, règne, à une distance à peu près égale, des quais et des maisons, et un autre rang d'ormeaux. Mais ce qui ajoute à l'agrément de ce quartier, c'est l'admirable vue de la Loire, couverte de navires et de bateaux; le riant aspect d'une vaste campagne, qui se présente comme en amphithéâtre à l'opposite et derrière les îles formées par le fleuve, au-dessus et au-dessous des ponts, au bout desquels on découvre comme en perspective le quartier de Pirmil, qui semble une nouvelle ville. Ce point de vue a fait comparer la Fosse de Nantes à la fameuse perspective de Constantinople, dont la position passe pour la plus avantageuse de l'univers. Selon le plan projeté, on

(1) Cette chapelle a disparu, grâce à la révolution.

doit continuer les quais avec un rang d'arbres depuis le Port-Maillard jusqu'à la prairie de Mauves, à l'orient; et depuis le couvent des petits Capucins, jusque vis-à-vis l'église de Chantenay, où l'on se propose de planter un Mail; ce qui formera une promenade de plus d'une lieue, et pour ainsi dire en ligne droite. Les maisons qu'on voit le long de ces quais, répondent à l'opulence de ceux qui les habitent. Elles sont toutes bâties en pierres de grison, marné, Saint-Savinien, cressane et tuf, avec d'élégants balcons. A l'extrémité de la Fosse est le nouveau quartier Launay, promenade délicieuse, devenue publique par les dispositions prises par MM. Allard, propriétaires et négociants, créateurs de ce beau quartier.

Malgré l'étendue, je ne dis pas de la ville (1) qui est beaucoup trop petite, mais des faubourgs, il s'en faut bien que les édifices soient trop multipliés à Nantes. Les maisons nouvelles qu'on bâtit tous les jours sont à peine à moitié faites, que le rez-de-chaussée est déjà occupé. On a vu, dans ces dernières années, au moins cinquante familles étrangères, Américaines ou commerçantes, qui voulaient se fixer à Nantes, obligées, faute de logement, de porter ailleurs leurs richesses et leur industrie. Il serait donc nécessaire de former de nouveaux établissements. Malgré tout ce que nous avons dit des édifices de la Fosse et de l'Ile-Feydeau, nous sommes forcés de convenir qu'ils sont plus beaux que commodes. Des maisons louées cinq, six, et jusqu'à huit mille livres (à divers locataires, car le négociant le plus riche n'occupe pas seul une maison), n'ont point de portes cochères; on n'y entre que par des allées que l'exiguité des cours rend très-obscures; enfin, comme on ne suivait d'abord aucun plan, ou plutôt comme on ménageait excessivement le terrain, on n'a laissé aucune issue charrière dans toute la longueur de la Fosse, pour la communication avec les derrières qui sont par-là devenus inutiles. On ne peut y pénétrer que par des ruelles étroites, vilaines et même dangereuses. C'est pourtant le véritable lieu où devrait être placée la ville commerçante, pour l'intérêt et la commodité des négociants, dont la plupart sont obligés d'affermer des magasins, et même de se choisir des logements dans des quartiers éloignés du centre de leurs affaires.

(1) Ce peu d'étendue de la ville ne nuit point à la beauté de l'ensemble, parce que ses murs sont pour la plupart démolis, au point qu'il n'en reste pas vestiges, et que la cité se confond avec les faubourgs; de sorte qu'on ne distingue ces derniers que par le nom.

D'après les observations et les évaluations le plus exactement faites, la consommation annuelle est, à Nantes, de vingt-cinq mille tonneaux, ou deux cent-cinquante mille setiers de grain, ce qui fait environ soixante-huit tonneaux un cinquième par jour. On peut juger par-là de la consommation des autres denrées.

NIVILLAC. Dans un fond, à peu de distance de la rivière de Vilaine; à 14 lieues 2/3 au N.-O. de Nantes, autrefois son évêché et son ressort; à 16 lieues 3/4 de Rennes; et à 2/3 de lieue de la Roche-Bernard, jadis sa subdélégation. On y compte 2,200 communiants. La cure, qui était un doyenné, était à l'ordinaire. Cette commune renferme des vallons très-étendus, des terres bien cultivées, des prairies et des landes qui ne méritent pas les soins du cultivateur. Nivillac relevait de la baronnie de la Roche-Bernard, à cause du château de Lourmois, maison seigneuriale du lieu, qui relevait, en arrière-fief, de cette baronnie.

Auprès de l'étang du Rodouer, sont les ruines du château de la Grée, qui était jadis occupé par des faux monnoyeurs; il fut démoli en 1526. On y remarque plusieurs souterrains qui annoncent que ce château était autrefois une maison de conséquence.

Sur la montagne du Rofo, près le village de Trevigneu, est un souterrain taillé dans le roc, à peu de distance de la rivière de Vilaine; on ne peut savoir à quel usage il était destiné. Le Ros et le Bois-Gervais étaient des maisons nobles. Cette commune fait aujourd'hui partie du département du Morbihan et de l'évêché de Vannes, et dépend du canton de la Roche-Bernard.

NORT. Gros bourg, sur la rivière d'Erdre; à 5 lieues 2/3 au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 17 lieues de Rennes, et à 6 lieues 1/4 de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 3,300 communiants. M. de Goyon était seigneur haut-justicier de cette paroisse. Il s'y tient un marché tous les vendredis. La cure était présentée par le chapitre de Nantes.

Les ponts de Nort, sur la rivière d'Erdre, furent commencés à bâtir en pierres de taille en 1753, et ne furent finis qu'en 1775; ils ont coûté plus de 150,000 livres à la province. Cette paroisse est divisée en trois parties, qui sont : Nort, Saint-Georges et le Port-Mulon. Ce dernier est comme le magasin d'une grande partie du bois et du charbon qui se consomment à Nantes; on y amène aussi de ce port, par eau, le fer des forges de Moisdon et de Riaillé, et une grande quantité

de charbon de terre, tiré de la mine de Languin, située dans cette paroisse. C'est dans cette mine qu'il y a une pompe à feu très-curieuse; elle sert à pomper l'eau des puits qui ont plus de trois cents pieds de profondeur. Cette mine fut ouverte en vertu des lettres-patentes du 15 juillet 1746, portant permission à Simon Jarie d'avoir des ouvriers et de les occuper à tirer du charbon de terre dans la mine de Languin. Tous les vendredis de l'année, plus de deux cents marchands de beurre, de volaille, et autres denrées, des environs de Châteaubriant, de la Guerche, de Vitré, de Rennes, etc., viennent au port de Nort s'embarquer pour se rendre au marché de Nantes, qui se tient le samedi. Le territoire de Nort est fort étendu; on estime qu'il a sept lieues de périmètre; il renfermait plusieurs fiefs qui relevaient du roi, de M. le prince de Condé, et de plusieurs autres seigneurs. On y voit des terres en labour, des prairies, des landes immenses qui sont situées au N. du côté de Saffré, et quelques bois peu étendus. On trouve partout dans le bourg de Nort, des tombeaux ou châsses de pierres ardoisines, ce qui fait croire que ce ne sont pas des tombeaux du menu peuple, parce qu'il a fallu faire de grandes dépenses pour les faire venir à Nort. On peut conclure de là que l'endroit était plus considérable autrefois qu'il n'est aujourd'hui, et qu'il est un des plus anciennement habités de la contrée. Il y en a peu qui soient plus avantageusement situés, pour devenir ville avec le temps.

Le prieuré de Hénort, aujourd'hui Nort, fut fondé en 1075, par les seigneurs du lieu; ceux de Cassum (c'est Cassou), sous le nom de Saint-Georges. Le recteur y attacha des droits qu'il avait dans l'église de Saint-Christophe-de-Nort, à l'exception des dîmes, qu'il se réserva.

La maison de Quiheix appartenait aux moines de l'abbaye de Melleray; on y voit une chapelle très-ancienne.

L'an 1480, l'église paroissiale fut donnée aux Minoribus.

Le château de Lucinière appartenait, en 1460, à Pierre de Cornullier, chevalier. On commença à démolir les fortifications du château de Lucinière, en 1589; mais quelques soldats, auxquels la place était confiée, empêchèrent qu'elle ne fût entièrement détruite. Le château de Montreuil avait aussi ses fiefs particuliers, et appartenait à M. de Saint-Mars-Boux. En 1568, les calvinistes avaient un pasteur à Nort, mais sans titre. Chef-lieu de canton; 2.e arrondissement.

NOZAY. Petite ville dans un fond, sur la route de Nantes à Rennes; à 8

lieues au N. de Nantes, son évêché et autrefois le ressort de sa haute-justice; à 13 lieues 1/2 de Rennes; et à 2 lieues 3/4 de Derval, jadis sa subdélégation. M. le prince de Condé était le seigneur de cette paroisse, où l'on compte 1,800 communiants. La cure était à l'ordinaire. Il se tient un marché considérable de grains tous les lundis; brigade de gendarmerie, justice-de-paix et poste aux chevaux.

En 1200, la seigneurie de Nozay appartenait à N.... de Rieux, et, en 1500, à Jean de Rieux, maréchal de Bretagne. Elle passa ensuite dans la maison de Montmorenci, et, de celle-ci, dans celle de Condé. La Ville-au-Chef, maison seigneuriale de Nozay, était autrefois un fort château, avec titre de châtellenie. Il est aujourd'hui en ruine; il dépendait de la baronnie de Derval. Les autres maisons qui existent depuis 1420, sont: la Ville-Fougeré, Beaumont, Sergent inféodé au seigneur de Rieux; Rogabonnet, Lorrière, la métairie de la Houssaye, le Coudrai, la Touche, le château de la Touche, aux seigneurs de Montmorenci. M. le duc de Montmorenci y mourut en 1745. La maison passa alors à M. de Kercado. Après la mort de ce dernier, la terre de la Touche fut acquise par M. de Cornullier, qui en jouit maintenant. La maison est décorée d'un parc planté en bois d'une grande étendue.

Le territoire de Nozay est arrosé de plusieurs ruisseaux et étangs, et couvert d'arbres et de buissons; il renferme des terres assez fertiles, et bien cultivées, des prairies et des landes considérables. On aperçoit en différents endroits beaucoup de pierres d'ardoise. Les bois du Désert et le parc de la Ville-au-Chef appartenaient à M. le prince de Condé. Cette paroisse est aujourd'hui chef-lieu de canton et de justice-de-paix; 2.e arrondissement de sous-préfecture.



ORVAULT. Sur une hauteur; à 1 lieue 3/4 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 20 lieues 1/3 de Rennes. On y compte 1,200 communiants. La cure était présentée par le chapitre de la cathédrale. Par acte passé à Orvault, le 12 des calendes de mars 850, Cadalun donna à l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon, un fief qu'il avait à Couëron, avec les métairies qu'il y tenait, et les esclaves qui les cultivaient.

Le Plessis, haute, moyenne et basse-justice, appartenait à M. Hervé Dupé, chevalier-seigneur d'Orvault, qui vivait en 1460. Des terres en labour très-fertiles, des vallons arrosés de ruisseaux qui fertilisent les prairies, et des landes,

dont le sol mérite d'être cultivé ; voilà ce que ce territoire offre à la vue. Les habitants sont passablement aisés, et seraient riches s'ils défrichaient leurs landes, d'autant mieux qu'ils sont aux portes de Nantes, où les denrées sont à un prix élevé. Ils cueillent beaucoup de châtaignes, dites *marrons*, dont ils tirent un gros revenu. C'est dans les carrières de grison de cette paroisse, qu'on a pris les pierres pour la construction de l'église cathédrale de Nantes. Arrondissement communal de Nantes; justice-de-paix de la Chapelle-sur-Erdre.


AIMBOEUF. Petite ville, sur la rive gauche de la Loire; à 10 lieues à l'O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; et à 21 lieues 1/2 de Rennes. On y compte 5,300 communiants. Il s'y tient un marché les mardi et vendredi. On y remarquait une subdélégation, une brigade de maréchaussée, une poste aux lettres, une poste aux chevaux, un commissaire aux classes pour la marine, un hôpital fondé en 1716, un magasin où étaient déposées les poudres du roi, deux interprètes des langues étrangères, un bureau des fermes et six visiteurs pour les chargements et déchargements des navires. Cette ville est aujourd'hui remarquable par la quantité des vaisseaux marchands qui s'y arrêtent. Le commerce maritime de Nantes augmentant, et les grands navires ne pouvant monter chargés jusqu'au port de cette dernière ville, il a fallu un endroit pour les armer et désarmer. La situation avantageuse de Paimbœuf l'a fait choisir pour cet effet; de sorte que c'est proprement le port de Nantes. On y voit des navires de toutes les nations, et même quelquefois des frégates. Presque toutes les maisons sont occupées par des négociants, des capitaines de navires, des boutiquiers et des aubergistes. On compte, dans le seul arrondisement de Paimbœuf, plus de 800 matelots. Les pilotes peuvent aller aussi loin qu'ils veulent en mer au-devant des vaisseaux; ils sont payés suivant la longueur du chemin. Ils doivent conduire les bâtiments qui sortent jusqu'à l'endroit nommé les Charpentiers, et donner ensuite la route pour éviter les autres écueils. Les navires une fois en sûreté, on se sert de barges et de gabares, du port de 50 à 100 tonneaux, pour transporter les marchandises à Nantes; et on a reconnu qu'il se débourse à Paimbœuf, par an, environ un million, pour les radoubs et les armements qui s'y font.

D'après tous les historiens, le château de Penochen, dont il est parlé dans l'histoire de Bretagne, était situé dans l'endroit où est aujourd'hui Paimbœuf. Dans

Penochen sont deux mots celtiques, *pen* et *ochen*, qui signifient *tête de bœuf*. Derrière la ville, est une métairie nommée le Bois-Gautier, où l'on voit des vestiges d'un ancien château, d'un colombier, d'une chaussée de pierres, etc. La tradition vulgaire veut que ce soit une maison de plaisance d'Hoël, comte de Nantes. C'est sans doute le château de Penochen. Il y a 150 ans qu'on ne voyait à Paimbœuf que deux métairies, et la chapelle de Notre-Dame, prieuré fondé en 1052, par Glevian, prince de Bécon; c'est le plus ancien monument du lieu. Paimbœuf n'a été érigé en paroisse qu'en 1678; son église est dédiée à saint Louis. La seigneurie appartenait à M. le marquis de Bruc, qui avait haute et moyenne justice. Paimbœuf est aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture, de justice-de-paix, et d'un tribunal de première instance.

PANNECÉ. Sur une hauteur; à 8 lieues au N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 17 lieues 1/3 de Rennes; et à 3 lieues d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants. La cure était à l'ordinaire. Au N. et à l'O. de ce bourg, on voit des landes très-étendues. Les terres labourables sont de bonne qualité. Du canton de Riaillé, et du 3.e arrondissement de sous-préfecture.

PAULX. Dans les Basses-Marches; à 7 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 29 lieues de Rennes; et à 1 lieue de Machecoul, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,450 communiants. L'évêque de Nantes pourvoyait à la cure, lorsqu'elle était vacante. Ce territoire est très-bien cultivé. Il produit du grain, du vin et du foin. On y voit la maison noble de la Caraterie. Cette paroisse est dans le ressort de la justice-de-paix du canton de Machecoul; arrondissement de Nantes.

PENNETIN. Au bord de la mer, à l'entrée de la rivière de Vilaine; à 16 lieues au N.-O. de Nantes, jadis son évêché; à 20 lieues de Rennes; et à 3 lieues de la Roche-Bernard, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,100 communiants. C'était jadis une trève de la paroisse d'Assérac, érigée en paroisse l'an 1767. Le territoire renferme plusieurs marais salants; les terres sont très-fertiles en grains, mais peu cultivées. Cette paroisse ne fait plus partie du diocèse de Nantes; elle est maintenant de celui de Vannes, et du département du Morbihan.

PETIT-MARS. Sur une hauteur, et sur la route de Nantes à Châteaubriant; à 4 lieues 1/2 au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 18 lieues de Rennes; et à 4 lieues d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,100 communiants. La cure était à l'ordinaire. L'ancien bourg de Petit-Mars est dans les marais, au bord de la rivière d'Erdre. Le bourg actuel était un village où l'on voyait la chapelle de Patience. C'est de cette chapelle, que l'on augmenta, que fut faite l'église paroissiale, bénite, le 16 septembre 1649, par l'abbé Michel Laubi, vicaire-général de Nantes. Ce territoire est un pays plat, qui renferme des terres bien cultivées et fertiles, quelques landes et des marais qui peuvent contenir environ 1400 journaux, grand journal de Bretagne. En 1727, on forma le projet de dessécher ces marais, aux frais des propriétaires, qui étaient M. l'évêque de Nantes, et M. de Gouyon de Marcé, seigneur du Petit-Mars; mais ce projet n'a pas été suivi. Le château du Pont-Hus, maison seigneuriale du Petit-Mars, appartenait, en 1200, à Hus de la Musse de Pont-Hus; en 1459, à Jean Chauvin, fils du chancelier de Bretagne; et, en 1680, cette seigneurie est passée à M. de Gouyon de Marcé, maréchal des camps et armées du roi; depuis elle est toujours restée à la famille de Gouyon de Marcé.

La maison noble de la Loherie appartenait, en 1440, à Guillaume de la Loherie; elle est maintenant en ruine. Il se tient deux foires par an à Petit-Mars. Cette commune est dans le ressort de la justice-de-paix du canton de Nort; arrondissement de sous-préfecture de Châteaubriant.

PIERRIC. A 12 lieues au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 10 lieues de Rennes; et à 1 lieue 1/4 de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants; jadis trois hautes-justices et une moyenne. La cure était à l'ordinaire. La seigneurie de Ballac appartenait, l'an 1127, à Olivier de Pont-Château, qui la donna aux moines de Saint-Sauveur-de-Redon. Ceux-ci en firent un prieuré, qui subsista jusqu'à la révolution.

Le territoire de Pierric est arrosé des eaux de la rivière de Cher. C'est un pays couvert qui produit des grains de toute espèce; on y voit des landes qui paraissent mériter les soins du cultivateur. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Guémené, 1.er arrondissement de sous-préfecture.

PIRIAC. Au bord de la mer; à 18 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 23

lieues de Rennes; et à 2 lieues de Guérande, jadis sa subdélégation et son ressort. On y compte 1,100 communiants. La cure, autrefois présentée par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois, fut depuis à l'ordinaire. Cette paroisse relevait du roi.

Ker-Jurion, haute-justice, appartenait aux moines de Redon; Camzillon, haute-justice, à M. de Jacquelot; Trevalay, moyenne-justice, à M. de Kerneno; Treverant-en-Piriac, moyenne-justice; Pucelle, moyenne-justice, à M. de la Biochais. Ce territoire est fertile en grains. On y voit un canton assez étendu, planté en vignes, et des landes dont le sol est excellent. Il y a, à Piriac, beaucoup de monuments antiques qui méritent d'être vus des curieux. Canton et justice-de-paix de Guérande; 1.er arrondissement de sous-préfecture.

PLESSÉ. A 10 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 15 lieues de Rennes; et à 3 lieues da Blain, jadis sa subdélégation. M. le duc de Rohan était le seigneur de cette paroisse, où l'on compte 3,200 communiants, y compris ceux du Roset, sa trève ou feuillet. La haute-justice de l'endroit ressortissait au marquisat de Blain. La cure était à l'ordinaire, et la chapellenie de l'hôpital du roi était présentée par le roi. La Fresnaye, maison seigneuriale du lieu, appartenait à M. le duc de Rohan. Le 6 février 1314, le duc Arthur fonda l'aumônerie du Roset en Plessé, et lui donna 200 livres de revenu, à la charge au chapelain de donner l'hospitalité et l'aumône, de dire trois messes et de résider sur les lieux, sans pouvoir en être dispensé. Ce territoire, où le roi possédait plusieurs fiefs, est un pays plat: on y voit des terres fertiles en grains, des prairies et des landes d'une étendue si considérable, qu'elles occupent plus de la moitié de ce territoire, qui avoisine la forêt du Gâvre. Cette commune est du canton et de la juistice-de-paix de Saint-Nicolas-de-Redon; arrondissement de Savenay.

PONT-CHATEAU. Gros bourg, sur la route de Nantes à Vannes; à 10 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; et à 18 lieues de Rennes. On y compte 4,300 communiants, y compris ceux de Sainte-Reine, sa trève. La cure était à l'alternative. On trouvait à Pont-Château une subdélégation, et un marché tous les lundis; c'était une seigneurie considérable, qui envoyait aux États, comme baronnie; mais elle n'avait qu'une seule voix avec le seigneur de Pont-L'abbé. Pont-Château, jadis haute-justice, à M. le comte de Menou, seigneur de l'endroit, et lieutenant de roi à Nantes; le Crevi, moyenne et basse-justice, à

M. de Ker-Guisé; Langue-Ruine, moyenne et basse-justice, à M. de Charette de la Colinière.

L'an 1050, Jarnogan, seigneur de Pont-Château, fit une donation au prieuré de Saint-Cyr-de-Nantes, connu depuis sous le nom de Saint-Léonard.

L'an 1116, Josselin, seigneur de la Roche-Bernard, donna au prieuré de Pont-Château, la troisième partie des dîmes de son fief de plaisance.

L'an 1125, Olivier, seigneur de Pont-Château, fils de Jarnogan, Savary, seigneur de Donges, et quelques autres seigneurs, accompagnés d'une troupe de brigands, se rendirent à Redon, et pillèrent les vassaux des moines de Saint-Sauveur. Le duc Conan III envoya contre ces seigneurs, des troupes qui les pressèrent si fort, qu'ils furent obligés de se réfugier dans l'église de l'abbaye, où ils se crurent en sûreté; mais ils se trompèrent; l'église fut bloquée, et les assiégés, pressés par la faim, se virent contraints de se rendre prisonniers. Ils furent conduits à Nantes, et enfermés dans le château du Bouffai, où ils restèrent jusqu'en 1127. Ce fut à cette occasion que le duc fit raser le château de Donges.

L'an 1225, la terre de Pont-Château passa à la maison de Rohan, d'où sortirent les seigneurs de Pont-Château. En 1290, le seigneur Olivier de Clisson était seigneur de Pont-Château.

L'an 1625, René du Cambout, marquis de Coislin, acquit la baronnie de Pont-Château, et épousa Françoise Duplessis, tante du cardinal de Richelieu.

Au mois de juillet 1709, Louis-Marie Grignon de Montfort, un des grands missionnaires de son temps, fit à Pont-Château une mission, qui est regardée comme une des plus fameuses qu'il ait faites dans la province; cet ecclésiastique zélé, voulant faire construire un calvaire, exhorta le peuple à le seconder dans son dessein. Tout le monde s'y prêta avec joie, et l'endroit pour la construction de ce calvaire fut choisi dans une lande, à une demi-lieue à l'O.-N.-O. de Pont-Château, sur une petite éminence, d'où l'on découvre sept à huit lieues de pays. A la voix du missionnaire, les habitants de la campagne se rendirent en foule pour travailler aux fossés qui étaient nécessaires pour empêcher les bestiaux d'approcher de la croix qu'on voulait planter ; Grignon de Monfort, voyant la grande quantité de peuple qui venait travailler à cet ouvrage, forma un plus grand projet ; il fit creuser de grandes douves, qui avaient 500 pieds de circonférence, sur vingt pieds de largeur et autant de profondeur dans œuvre; les terres provenant du creusement de ces douves, furent amoncelées pour faire une montagne. On employa

quinze mois à ce travail; les gens de la campagne y venaient de douze à quinze lieues à la ronde; il y avait ordinairement trois cents personnes à travailler par jour, et chacun y apportait des provisions et des instruments. Le saint missionnaire parvint à faire une montagne de 150 pieds de large, sur 80 pieds de haut, sur le sommet de laquelle il planta trois croix d'une hauteur considérable. Louis-Marie Grignon de Montfort voulait faire bâtir quinze chapelles autour de ce calvaire, dans lesquelles auraient été représentés, de grandeur naturelle, les quinze mystères du Rosaire; trois étaient déjà bâties, lorsque le roi Louis XIV, craignant que cet endroit ne devînt, dans la suite, une citadelle avantageuse à la rébellion, ordonna de détruire ce calvaire. Cependant depuis la révolution, ces trois croix sont rétablies sur le même lieu, et il y a une chapelle.

Le territoire de Pont-Château offre à la vue des terres de la meilleure qualité, des prairies excellentes, et une quantité prodigieuse de landes; on y voit plusieurs bois taillis assez grands; celui qu'on nomme la *forêt de la Maydelaine*, est le plus étendu. Ce bourg, jadis ville, est aujourd'hui chef-lieu de canton, et du 1.er arrondissement de sous-préfecture.

PORNIC. Petite ville et port de mer; à 9 lieues 1/3 à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché; à 25 lieues de Rennes; et à 4 lieues de Paimbœuf, anciennement sa subdélégation. On y compte 1,200 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Notre-Dame-de-Pornic. Il s'y tient un marché le lundi. Pornic, membre du duché de Retz, avait une haute-justice, qui appartenait à M. le duc de Villeroi.

Le château de Pornic est situé sur le bord de la mer, et paraît avoir été très-fort dans son temps. Les ducs de Bretagne y avaient garnison. L'hôpital de Pornic fut fondé et établi en 1721. Petite ville, aujourd'hui chef-lieu de canton et de justice-de-paix; 5.e arrondissement.

POUILLÉ. Sur une hauteur; à 8 lieues 1/2 au N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 18 lieues de Rennes; et à 2 lieues 1/4 d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 600 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire, arrosé d'un gros ruisseau qui se jette dans la Loire, auprès d'Ancenis, offre à la vue des terres cultivées et des landes. Cette paroisse est du canton d'Ancenis, et du 3.e arrondissement de sous-préfecture.

PRIGNÉ. Sur la côte; à 8 lieues à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 30 lieues de Rennes; et à 2/3 de lieue de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. On y compte 250 communiants. La cure était à l'alternative. Benoît, évêque de Nantes, donna aux moines de l'abbaye de Redon, la possession des églises d'Arton, de Frossay et de Chauvé, par acte passé au mois de juillet 1104.

Il paraîtrait, d'après un manuscrit digne de foi, que Prigné était autrefois une ville assez considérable, et qu'elle a soutenu des siéges. La butte qu'on voit auprès du bourg, est un souterrain voûté et muré, en pierres de taille, à l'épreuve de la bombe et du canon; il est à présumer que ce lieu servait autrefois de magasin à poudre.

Des terres fertiles et bien cultivées, de bons pâturages et des marais salants; voilà tout ce que ce territoire offre à la vue; canton et justice-de-paix de Bourgneuf; 5.e arrondissement de sous-préfecture.

PRINQUIAU. A 8 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et anciennement son ressort; à 19 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse relevait du roi, et compte 1,100 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire renferme des terres bien cultivées, des prairies, des marais et des landes. On y voit la maison anciennement noble de Curay, auprès de laquelle est un bois taillis; la haute-justice de Coislin appartenait à M. de Besné. Du canton de Savenay; 1.er arrondissement de sous-préfecture.

PUCEUL. A 7 lieues au N. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 15 lieues de Rennes; et à 4 lieues de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 960 communiants. La cure était à l'ordinaire. Bohalard, haute, moyenne et basse-justice, qui s'exerçait à Puceul. Près la rivière d'Isac est le village de la Chevallerais, dans lequel était une chapelle desservie par un prêtre, qui n'avait aucun revenu fixe; il demeurait dans ce village, et vivait des quêtes qu'il faisait chez les habitants qui l'avoisinaient. Des terres en labour, des prairies et des landes très-étendues, dont le sol paraît bon; voilà ce que présente à la vue ce territoire, qui est un terrain plat et uni. Puceul est du canton et de la justice-de-paix de Nozay; 2.e arrondissement.

QUILLY. Au bord des marais de Saint-Gildas-des-Bois; à 8 lieues 1/2 au N.-O. de Nantes, son évêché; à 16 lieues 1/2 de Rennes; et à 2 lieues 1/3 de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. On y compte 550 communiants. M. le marquis de Coislin en était le seigneur. La cure était à l'alternative. Ce territoire renferme des terres bien cultivées, des pâturages et des landes. Cette paroisse est de la justice-de-paix et de l'arrondissement de Savenay.

REZÉ. Dans un fond, à 2/3 de lieue au S. de Nantes, avant la révolution son évêché, sa subdélégation et son ressort; on y compte 3,900 communiants. La cure, jadis présentée par l'abbé de Saint-Jouan, a été remise à l'évêque diocésain. Le territoire, couvert d'arbres et de buissons, renferme des terres en labour, des prairies sur le bord de la Loire, des vignes, et quelques landes au S. de son bourg, sur le chemin de Nantes à la Rochelle. Cette paroisse relevait du roi. Rezé ne dépendait pas anciennement de l'évêché de Nantes, mais de celui de Poitiers, et faisait partie de l'Aquitaine. C'était un lieu considérable; les ruines qu'on y remarque le prouvent. Il est même à présumer que c'était là une des principales villes du pays de Retz; et si quelques jours l'on y fait des fouilles, la conjecture pourra se changer en certitude. Quoiqu'il en soit, saint Lupier, que l'on nomme *saint Lucien*, est né dans cette paroisse, et y a reçu le baptême, l'an 340, sous l'épiscopat d'Eumelius, évêque de Nantes, par saint Hilaire, évêque de Poitiers; et en ce même temps, Rezé s'appelait *Rosiaré*. Après la mort de saint Lupier, les miracles qui se firent sur son tombeau, engagèrent le peuple à bâtir, en son honneur, une chapelle, qui a formé ensuite un riche prieuré qui appartenait à l'abbaye de Geneston. Le château de Bégon, sur la rive gauche de la Loire, en Rezé, fut bâti par Bégon, époux de Hildegarde, fille de l'empereur Louis-le-Débonnaire. Gunfer prit ce château, et y fit sa demeure jusqu'en 853, qu'il fut brûlé par les Normands. En 1292, le seigneur de Rezé devait un chevalier au duc, pour la remonte de ses troupes, tant pour le fief de Rezé que pour les habitants du lieu. Le bourg de Rezé, dit l'auteur de la dissertation sur les monnaies de Bretagne, lieu remarquable par les grandes ruines qu'on y voit, et où il y avait autrefois un port que quelques-uns soupçonnent être le *portus sichor* ou *portus pictonum*, est assurément la ville de Ratiate. On y trouva, il y a peu d'années, des médailles de l'empereur Julien, dans des fondements. Cette ville, jadis riche par le commerce de mer et de la Loire, fut

ruinée par un grand débordement, dans le 7.e siècle. La terre et seigneurie de Rezé, avec haute-justice, fut érigée en comté, l'an 1681, en faveur de N..... de Monti, à la postérité duquel elle appartient encore. En 1625, il fut établi deux foires à Pont-Rousseau, en faveur de N..... Barin. Les maisons de marque dans cette paroisse, sont : la Salmonière; la Grande-Haye, à M. de Sesmaisons; la Charterie, la Fouexonnière, et le beau château de Rezé. Canton de Bouaye, arrondissement de Nantes.

ROCHE-MENTRU. Sur une hauteur; à 12 lieues au N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 16 lieues de Rennes; et à 6 lieues de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. On y compte 250 communiants. La cure était un prieuré présenté par l'abbé de Toussaint-d'Angers. Ce territoire, qui joint l'Anjou, est très-peu étendu et mal cultivé; on y voit beaucoup de landes, dout on pourrait tirer parti, et un vallon coupé par le ruisseau de Mandie, qui traverse la paroisse, et qui fertilise les prairies qui sont sur ses bords. Les habitants font du cidre. Cette paroisse fait partie du département de Maine-et-Loire, et de l'évêché d'Angers.

ROUANS. Sur la rivière du Tenu; à 5 lieues 1/2 au S.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 23 lieues de Rennes, et à 3 lieues 3/4 de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. On y compte 2,000 communiants. La cure était à l'ordinaire. C'était un prieuré qui avait dépendu des abbayes de Saint-Serge et de Saint-Bach, qui possédaient la chapelle de Saint-André-de-Prono. Le territoire est bien cultivé et très-fertile; il produit du grain et du foin en abondance, et une petite quantité de vin. Du canton du Pellerin, et du 5.e arrondissement de sous-préfecture.

ROUGÉ. Sur une hauteur, et sur la route de Rennes à Châteaubriant; à 15 lieues au N. de Nantes, son évêché; à 8 lieues 1/3 de Rennes, jadis son ressort; et à 2 lieues de Châteaubriant, autrefois sa subdélégation. On y compte 3,200 communiants, y compris ceux de Soulevache, sa trève La cure était à l'ordinaire. Le territoire, qui est assez bien cultivé et fertile, produit du grain, du foin et du cidre. Dans le bois de la Garenne de Rougé, on remarque les ruines de l'ancien château des Salles; on en distingue encore les douves qui paraissent sur une largeur de douze à quinze pieds, avec un puits qui peut avoir dix pieds de pro-

fondeur. Auprès de ces ruines, est une riche mine de fer, qui fournit abondamment aux forges de Martigné, de Pouancé et de la Hunaudière. On remarque aussi dans ce territoire, les ruines de l'ancien château de la Minière; il paraît encore deux masses de tours, au midi de la cour du château, dans lesquelles on voit des canonnières. Il appartenait, en 1130, à Sir Yvon de Rougé, de la maison de Rougé, l'une des plus anciennes de la province de Bretagne. Ils étaient seigneurs de cette paroisse. Les maisons nobles de ce territoire étaient : Chamballan, le Rouvre, le Bois-Jouan, Treguel, la Fourche-Encoul, la Grée, et la Plumate ou Plumante. Cette paroisse est aujourd'hui un chef-lieu de canton et de justice-de-paix ; 2.e arrondissement.

RUFFIGNÉ. Sur une hauteur; à 13 lieues au N. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 9 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Châteaubriant, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,000 communiants. M. le prince de Condé était le seigneur de la paroisse, dont la cure était à l'alternative. Le territoire est coupé au N. et à l'O. par une partie de la forêt de Teillé, qui contient environ quatre mille arpents de terrain, planté en futaie et taillis, et qui appartenait à M. le prince de Condé; le reste du terrain est bien cultivé, et produit du grain, du foin et du cidre.

L'an 1221, le seigneur de Châteaubriant fonda, dans la forêt de Teillé, la chapelle de Saint-Martin, qui fut donnée aux Jacobins. Ces religieux bâtirent un couvent au commencement du 15.e siècle, et le cédèrent aux Cordeliers Cette commune est du canton et de la justice-de-paix de Châteaubriant; 2.e arrondissement de sous-préfecture.



SAFFRÉ. A 7 lieues au N. de Nantes, son évêché, et jadis son ressort; à 15 lieues de Rennes; et à 4 lieues de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,300 communiants. La cure était à l'alternative. Ce territoire, d'une superficie plane, et couvert d'arbres et de buissons, est très-étendu. On y remarque la forêt de Saffré, plantée en bois taillis ; elle contient environ quatorze cent cinquante journaux, et a appartenu à M. O'Riordan, qui la vendit, avec le château, à M. Cottin; ce dernier la céda à M. Hugue Leloup de Beaulieu, qui en est aujourd'hui propriétaire. Les productions ordinaires sont le grain, le cidre, et du vin de médiocre qualité. Les

landes y sont fort étendues, mais malheureusement point cultivées. L'air du pays est fort humide. C'est dans ce territoire qu'est la source de la petite rivière d'Isac, qui va se jeter dans la Vilaine. La seigneurie de Saffré relevait du roi; elle avait titre de châtellenie, avec haute-justice.

A peu de distance du château de Saffré, dans un terrain marécageux qui forme une prairie, est un gouffre dont on ne trouve point le fond. On prétend que c'est la principale source de la rivière d'Isac. Ce gouffre est plein de poissons; l'eau en est très-froide en été et chaude en hiver. Il y a quelques années qu'on voyait, dans la forêt de Saffré, les ruines d'un édifice, que l'on dit être le château du fief Robert; on n'y voit plus qu'un puits en partie comblé. On peut croire que le terrain occupé par la forêt, était autrefois habité, puisqu'on y voit encore une fontaine revêtue de murs, qu'on appelle la fontaine des Chasseurs. Il y avait jadis des maisons dans ce lieu-là. Du canton de Nozay, et du 2.e arrondissement de sous-préfecture.

SAINT-AIGNAN. Sur le bord du lac de Grand-Lieu; à 2 lieues 3/4 au S.-O. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 24 lieues 3/4 de Rennes. On y compte 1,100 communiants. La cure était à l'ordinaire, et devait deux messes par semaine. Le territoire de Saint-Aignan est borné au S. par le lac de Grand-Lieu, qui est bordé de prairies et de marais; on y remarque des terres en labour, des vignes, des bois et des landes. Le roi avait plusieurs fiefs dans cette paroisse, dont la forêt basse fait partie.

Saint-Aignan est renommé dans l'histoire, par la victoire que le duc Allain Barbe-Torte remporta sur les Normands, l'an 936. Le château de Souché, avec titre de châtellenie, était autrefois une forteresse située dans un marais; il a soutenu plusieurs siéges; on voit encore les vestiges de ses fossés. Il appartient à M. de Souché, ancien seigneur de la paroisse. Du canton de Bouaye; arrondissement de Nantes.

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX. A 13 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 22 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Guérande, jadis sa subdélégation et son ressort. On y compte 1,300 communiants. La cure était à l'ordinaire. La chapellenie du château, qui était présentée par le seigneur de Saint-Denac, devait une messe par semaine. Le territoire renferme une partie des marais de Montoir, d'où l'on tire

des mottes à brûler, des terres en labour, des prairies et des landes. Le roi y possédait plusieurs fiefs. On voit dans cette paroisse les ruines du château d'Ust, qui avait des seigneurs de son nom très-distingués à la cour des ducs de Bretagne. Cette terre avait une haute-justice, et appartient, depuis plusieurs siècles, à la famille de Sesmaisons. Cette paroisse est du canton de Guérande; arrondissement de Savenay.

SAINT-ANDRÉ-DE-TREIZE-VOIX. A 7 lieues au S.-S.-E. de Nantes, jadis son évêché et son ressort; à 29 lieues de Rennes; et à 4 lieues de Clisson, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,000 communiants. Cette paroisse est un ancien prieuré, possédé jadis par des Bénédictins, qui l'abandonnèrent pendant les guerres de la ligue. M. de Juigné était seigneur de cette paroisse, dont Vieille-Vigne était autrefois la trève. Le territoire produit du grain, du foin et du vin. Il est borné à l'E., à l'O. et au S., par la province du Poitou. Aujourd'hui cette paroisse fait partie du département de la Vendée et du diocèse de Luçon.

SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX. Près la rivière de Cher; à 13 lieues au N. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 10 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Châteaubriant, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire offre à la vue des terres en labour, des prairies, des landes, des arbres à fruits et autres. Le cidre est de médiocre qualité. Cette paroisse est du canton et de l'arrondissement de Châteaubriant.

SAINT-BREVIN. Sur la côte; à 10 lieues à l'O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 23 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Paimbœuf, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse relevait du marquisat de la Guerche. On y compte 1,200 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, borné au N. par la rivière de Loire, et à l'O. par la mer, renferme des terres bien cultivées, des prairies, quelques cantons de vigne, et la forêt de la Guerche, qui appartient à M. de Bruc. Les sables couvrent environ mille journaux de terrain dont on ne peut tirer aucun parti. La tradition veut que Saint-Brevin ait été jadis un lieu considérable, qui avait même le titre de ville. C'était un port de mer où les barques et les navires abordaient fort heureusement; mais par le laps de temps, il s'est bouché, et cet endroit a eu le sort de tous les autres, qui sont abandonnés si tôt

qu'ils sont fermés à la navigation et au commerce. Saint-Brevin n'a conservé de son ancienne grandeur que le fort de Mindin, si célèbre parmi les navigateurs ; mais ce fameux Mindin, que plusieurs regardent comme une ville, n'est qu'un simple rocher avec trois ou quatre maisons situées sur le bord de la mer, avec un fort de son nom, bâti, en 1754, aux frais du roi. Ce qui lui a donné la réputation dont il jouit, c'est la sûreté de son mouillage, précisément à l'embouchure de la Loire. C'est de là que les marins datent leur départ pour les voyages de long-cours, et leur entrée en rivière à leur retour. Cette commune est du canton et de la justice-de-paix de Paimbœuf, et du 5.e arrondissement de sous-préfecture.

SAINT-COLOMBIN. Dans les Basses-Marches ; à 5 lieues au S. de Nantes, son évêché et jadis son ressort ; à 27 lieues de Rennes ; et à 5 lieues 1/4 de Clisson, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,400 communiants. La cure était à l'alternative. M. le prince de Soubise en était le seigneur. Le territoire, dont la superficie est plane, offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des vignes et beaucoup de landes. En 1500, les maisons nobles de Besson et de la Roulière appartenaient à Jean de la Tribouille ; aujourd'hui cette dernière appartient à ..... Cette paroisse est du canton de Saint-Philbert ; arrondissement de Nantes.

SAINT-CYR. A 8 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort ; à 30 lieues 1/2 de Rennes ; et à 1 lieue de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. On y compte 1,150 communiants. Le territoire, borné à l'O. par la mer, produit du grain de toute espèce, et du vin. Autrefois il y avait beaucoup de marais salants dans ce canton, mais à présent que la mer perd de ce côté, les salines diminuent tous les ans. La basse-justice de la Touche-Gerbaud appartenait à M.lle Montaudouin. Saint-Cyr est du canton de Bourgneuf, et du 5.e arrondissement de sous-préfecture.

SAINT-DOLAY. A 13 lieues au N.-O. de Nantes, jadis son évêché et son ressort ; à 16 lieues de Rennes ; et à 2 lieues 1/3 de la Roche-Bernard, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,800 communiants. La cure était à l'ordinaire. On assure qu'elle était la meilleure du Comté Nantais ; et, en ce cas, on peut évaluer ses anciens revenus à 15 ou 16,000 livres. M. le marquis de Cucé était le seigneur

de l'endroit. Le territoire offre à la vue des vallons, des coteaux, des terres en labour, des bois et une grande quantité de landes, au milieu de l'une desquelles est un bois de haute futaie, peu considérable, que l'on nomme *le bois de la table ronde*.

En 1400, les maisons nobles de l'endroit étaient : le Cleyo, à Jean N....; la Coudraye, l'Armor, et le manoir noble du Plessis qui appartenaient, en 1480, à Gilles Duguesclin, cousin du connétable.

SAINT-DONATIEN. Sur la route de Nantes à Angers; à 1/3 de lieue au N.-N.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 22 lieues de Rennes. On y compte 4,500 communiants. La cure était à l'ordinaire, ainsi que les chapellenies qui s'y desservaient. Le territoire est d'une grande étendue. On y voit des terres labourables, des prairies, des vignes, et beaucoup de jardins, qui fournissent une bonne partie des légumes qui se consomment à Nantes. Ces jardins, ainsi que ceux des paroisses voisines de la ville, sont d'un revenu considérable, puisque des curieux ont remarqué qu'il se vendait, par an, à Nantes, pour plus de 20,000 francs de raves et radis seulement. Cet objet, si petit en apparence, doit faire juger du reste. Cependant, malgré les avantages qu'offre le voisinage d'une ville peuplée et riche, son territoire n'est pas exactement cultivé. On y aperçoit des landes qui n'ont aucune valeur. Les habitants sont presque tous jardiniers, blanchisseurs, cotonniers, journaliers ou laboureurs. Les jardiniers et blanchisseurs vivent dans une honnête aisance.

L'église de Saint-Donatien est jolie et très-ancienne. L'histoire nous apprend qu'Ennius, second évêque de Nantes, depuis 310 jusqu'en 330, eut l'honneur d'élever le premier temple dédié au vrai Dieu, dans la ville de Nantes, et que cet édifice fut construit sur la sépulture des saints Donatien et Rogatien. Landran, évêque de Nantes, en 886, mourut le 5 février 896, et fut inhumé dans l'église de Saint-Donatien, sous une tombe de marbre. Le prieuré de Lanchaillou fut fondé, l'an 1076; celui du Grand-Loquidi avait droit de quintaine, et dépendait de l'archidiaconé de Nantes. On voit, dans ce territoire, au bord de la rivière d'Erdre, les ruines d'un ancien château nommé *Laverrière*, où l'on remarque encore des souterrains. Les habitants du pays tiennent, par tradition, que souvent le seigneur de ce château était en guerre avec le seigneur du château de Launay-Violet, qui était à peu de distance de celui-là, et dans le même territoire. On n'en aperçoit plus que les ruines.

La seigneurie de Poterie, ou plutôt de Porterie, appartenait à N...., en 1430; elle a été depuis à M. de Rosmadec. Le château de Belle-Ile, dont il ne reste plus que les ruines, appartient à M. de la Tullaye, qui possède aussi le Port-Durand, et la terre ci-devant seigneuriale du Plessis-Tison, où il a une maison de plaisance dont le séjour est très-agréable; ces trois terres avaient une haute-justice. Le Petit-Port appartient à M. Laënnec aîné, avocat. La Dennerie, qui appartenait à M. de Trevelec, est aujourd'hui à M. le comte Humbert de Sesmaisons, pair de France. La maison de l'Eperonnière, ancienne maison de plaisance des ducs de Bretagne, appartenait à M. Méneult, maintenant à M. de Granville. Saint-Donatien est aujourd'hui l'un des faubourgs de Nantes.

SAINTE-LUCE. A 1 lieue 1/2 à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 22 lieues de Rennes. On y compte 850 communiants. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale. Ce territoire, borné au S. par la rivière de Loire, offre à la vue un pays riche, de belles prairies, des terres abondantes en grains, des vignes et des landes. Ce lieu s'appelait autrefois *chefsail* ou *chefseil*, parce que le ruisseau le Seil y prend sa source. Fortunat y place la belle maison de l'évêque de Nantes saint Félix, et l'appelle *Cariacum*, nom latin qu'on a traduit par celui de *Chassais*, que porte actuellement cette maison, appartenant à M.me de Bondi. C'est saint Félix qui l'a fait bâtir en 550. En 1500, on remarquait dans le même territoire, les maisons nobles suivantes : la Haye, la Belle-Rivière, la Minière; la Haye, qui était jadis une métairie, est aujourd'hui une belle maison environnée de bois de haute futaie et taillis. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Carquefou; arrondissement de Nantes.

SAINT-ETIENNE-DE-CORCOUÉ. Dans les Basses-Marches; sur la route de Nantes aux Sables-d'Olonne; à 28 lieues de Rennes. Cette paroisse compte 360 communiants, et faisait partie du Comté de Nantes; mais elle dépendait du diocèse de Luçon. Aujourd'hui elle est de la sous-préfecture et du diocèse de Nantes, canton de Legé.

SAINTE-ETIENNE-DE-MER-MORTE. A 7 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 29 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Machecoul, au-

trefois sa subdélégation. On y compte 750 communiants. La cure était à l'ordinaire Le territoire est borné, à 2,000 toises au S., par la province de Poitou. On y voit des terres bien cultivées, des vignes, des prairies et des landes. En 1400, le seigneur de Retz avait, dans cette paroisse, un fort château avec garnison. Elle est du canton de Machecoul, et de l'arrondissement de Nantes.

SAINT-ÉTIENNE-DE-MONT-LUC. Au bas d'un coteau, dit sillon de Bretagne; à 4 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 20 lieues de Rennes; et à 6 lieues de Pont-Château, autrefois sa subdélégation. On y compte 3,500 communiants. La cure était présentée par le doyen de l'église cathédrale; la chapelle de Saint-Thomas, par l'évêque diocésain. Le territoire offre à la vue des prairies d'une étendue considérable, des marais, des terres en labour de très-bonne qualité, des vignes, et beaucoup de landes.

Il y avait jadis une abbaye, ou couvent de l'Ordre de Cîteaux, à l'endroit appelé Saint-Thebaud, sur le bord de la Loire, au territoire de Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Ce monastère ne subsiste plus.

En 1188, il n'y avait à Saint-Etienne qu'un chapelain, qui se nommait *le père Samson*. La paroisse ne portait point encore le surnom de Mont-Luc.

Dans le 14.[e] et 15.[e] siècle, la maison d'Acigné avait de riches possessions dans cette paroisse; mais nous ignorons les noms des terres et châteaux qu'elle possédait. Amauri d'Acigné, élu évêque de Nantes en 1461, était né à Saint-Étienne-de-Mont-Luc.

En 1470, Jean de Querci était seigneur de la Juliennaye, et Guillaume Boischaud, seigneur de la Billiais. La Haye-Mahéas, jadis haute-justice, à M.[me] de Coutance, aujourd'hui à sa fille M.[me] la comtesse de Bourmont, mère du conquérant d'Alger, M. le comte de Bourmont, maréchal de France. La Juliennaye, à M. de la Bourdonnaye-Mont-Luc; et la Billiais, à M. Le Loup de la Billiais. Chef-lieu de canton et de justice-de-paix; sous-préfecture de Savenay.

SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS. Dans les Basses-Marches; à 82 lieues de Rennes. Cette paroisse, qui est dans l'évêché de Luçon, dépendait, comme toutes celles qui se trouvaient dans les Marches, des gouvernements de Poitou et de Bretagne, et faisait partie du Comté de Nantes. Elle compte 2,600 communiants. La seigneurie appartenait à M. le marquis Danières, seigneur de Palluau. Le territoire, coupé

de quelques ruisseaux, offre à la vue des coteaux, des vallons, différents points de vue très-agréables, des terres en labour très-fertiles, de bonnes prairies, des vignes, quelques bois de peu d'étendue, et des landes en quantité. Les habitants de Saint-Étienne-du Bois sont assez généralement aisés. Les priviléges dont ils jouissaient, la fertilité de leurs terres, un pays charmant, un air pur, rendaient leur condition fortunée. Cette paroisse fait aujourd'hui partie du département de la Vendée, et de l'évêché de Luçon.

Les maisons nobles étaient : la Rochequairie et Bellenoue.

SAINT-FIACRE. Sur une hauteur; à 3 lieues au S.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 25 lieues de Rennes. On y compte 550 communiants. Autrefois l'abbé de Saint-Jouan présentait cette cure; mais, en 1774, il en remit la collation à l'évêque diocésain. Le 30 août, il se tient une foire en cette paroisse. Le territoire est borné au N. par la rivière de Sèvre, et au S., par celle de Moine; il produit du grain, du vin de bonne qualité, et du foin. L'église paroissiale de Saint-Fiacre fut fondée par les seigneurs de Goulaine, qui avaient en cette paroisse leur juridiction des Cleons, dépendant du marquisat de Goulaine. De la justice-de-paix de Vertou; arrondissement de Nantes.

SAINT-GÉRÉON. Sur la route d'Ancenis à Redon; à 7 lieues au N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 20 lieues de Rennes; et à 1/3 de lieue d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 750 communiants. La cure était un prieuré présenté par l'ordinaire, quoique l'abbé de Bourg-Dieu en revendiquât la présentation. Ce territoire renferme des terres en labour, des prairies, des vignes et peu de terres incultes. On y voit la fontaine de la Ragotière, qui, à ce que l'on prétend, a flux et reflux. Cette commune est du canton et de la justice-de-paix d'Ancenis; 3.e arrondissement de sous-préfecture.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS. Ci-devant abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Sur une hauteur; à 11 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 16 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Pont-Château, jadis sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants. La cure était en la présentation des moines. Le territoire offre à la vue beaucoup de marais, des prairies, des terres bien cultivées, et des landes très-étendues. On y remarque deux moulins

à vent, qui portent le nom du lieu, et desquels on découvre à dix lieues à la ronde.

Simon, fils de Bernard, seigneur de la Roche-Bernard, fonda, l'an 1020, l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois (*de nemore*), près la source de la rivière de Pont-Château, dans un lieu nommé *Lampridic*. Les anciens titres l'appellent quelquefois *l'abbaye de la Lande, de Landá*, et *de Saméel*. Cette abbaye était la seule du diocèse dont l'abbé portait les ornements pontificaux. L'abbaye avait une haute-justice. Il se tient trois foires par chaque année dans cette paroisse, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton et de justice-de-paix; 1.er arrondissement de sous-préfecture.

SAINT-HERBLAIN. Sur une hauteur; à 1 lieue 2/3 à l'O. de Nantes, son évêché, jadis son ressort et sa subdélégation; et à 23 lieues de Rennes. Cette paroisse relevait du roi. On y compte 2,200 communiants. La cure était présentée par le chapitre de l'église cathédrale. Le territoire, borné au S. par la rivière de Loire, est coupé de ruisseaux qui arrosent de riches prairies; le pays est très-agréable, et l'air très-sain. Les terres sont fertiles en grains, et le vin de médiocre qualité; mais ce dont on ne peut trop s'étonner, c'est de voir à l'E.-N.-E. de ce bourg, et pour ainsi dire à la porte de Nantes, des landes très-étendues, dont le sol paraît mériter cependant les soins du cultivateur.

L'église de Saint-Herblain fut bâtie en l'honneur de saint Herblon, qui mourut dans le prieuré d'Indre, le 25 mars 720.

La maison seigneuriale de cette paroisse était le château du marquisat du Bois-de-la-Musse, en la paroisse de Chantenay; le seigneur avait les mêmes droits dans l'église de Saint-Herblain que dans celle de Chantenay, et, en outre, les droits de foires et marchés. Cinq fiefs de haute-justice, situés dans la paroisse de Saint-Herblain, dépendaient de ce marquisat, savoir : le Bois, le Plessis, Sesmaisons, la Bouvardière et la Hunaudais. Les maisons nobles de la Petissière, de la Bourgonnière, du Plessis-Bouchet, de la Jolie-Reine, de la Chauvinière, du Vigneau, de la Bourderie, de la Mostière, de Carcouet, de la Bernardière, du Fonteni, et de la Rabotière, en relevaient à foi, hommage et rachat. Les autres maisons nobles, qui ne relevaient point de ce marquisat, étaient Lornière, à M. de Soussay; le Teillai, à M. Mareil; la Chauvinière, à N...; et la Bouvardière. Du 6.e canton de de justice-de-paix de Nantes; arrondissement communal de Nantes.

SAINT-HERBLON. Sur une hauteur ; à 9 lieues à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort ; à 20 lieues de Rennes ; et à 2 lieues d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. Cette paroisse relevait du roi. On y compte 145 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire est coupé de ruisseaux qui vont tomber dans la Loire, et produit du grain, du foin, et beaucoup de vin qui est passable. On ne remarque ni bois, ni landes dans cette paroisse ; tout est cultivé. L'église paroissiale fut élevée en l'honneur de saint Herblon. En 1430, on voyait dans ce territoire, les maisons nobles suivantes : la Seherie ; la Métairie, aux religieuses hospitalières ; Beaubois ; la Templerie, à l'Ordre de Malte ; la Grasserie, la Roche-Palière ; la Bourellière ; le marquisat de Châteaufremont, à M. de Cornullier ; la Ragodière, et la Billière. Du canton et de la justice-de-paix d'Ancenis ; 3.e arrondissement.

SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS. A 6 lieues à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort ; à 27 lieues de Rennes ; et à 2 lieues 1/3 de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. On y compte 1,150 communiants. La cure était à l'ordinaire. M. le marquis de Juigné, seigneur de la paroisse, avait les prières nominales. Le territoire est en général très-bien cultivé et très-fertile en froment ; il produit aussi du vin de médiocre qualité. La rareté des prairies et des fourrages occasionne celle du bétail nécessaire pour la culture, et du fumier qui sert à engraisser les terres. Les fermiers sont obligés d'aller à deux lieues chercher des engrais, qu'ils ne conduisent qu'avec beaucoup de peine par des chemins de traverse, chemins impraticables pendant la moitié de l'année. Ces difficultés sont un obstacle très-préjudiciable aux progrès de l'agriculture et du commerce.

Le pays de Retz est, sans contredit, le meilleurs de la Bretagne, le plus fertile, et le plus riant dans la belle saison ; et un des plus grands biens qui pût arriver à la ville de Nantes, et même à tout le Comté Nantais, serait d'ouvrir des communications à cet ancien duché. On pourrait exécuter un canal, déjà tracé par la nature et en partie formé par elle, dans les marais qui viennent aboutir assez près du bourg de Saint-Hilaire-de-Chaléons et de celui de Chemeré, et qui continuent jusqu'à l'étier de Haute-Perche, qui conduit à Pornic. Par-là, tout ce pays aurait une communication libre avec Nantes, par la rivière du Tenu, et avec la mer par Pornic. Rouans, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chemeré, Arton, Chauvé, Prigné, le bourg des Moutiers, le Clion, et même Pornic, prendraient une

nouvelle existence. Il y a dans ce bourg un ruisseau très-petit, qui a flux et reflux, quoiqu'il n'ait aucune communication visible avec la mer, qui se trouve éloignée de 3 lieues.

Les maisons nobles de ce territoire étaient : le Bois-Rouaud, Maubusson, Vue, Ville-Maurice. La Hunaudais et la Sicaudais formaient une haute-justice, qui appartenait à M. le marquis de Juigné; le marais de la Salle, à M. Charette de Bois-Foucault; la Basse-Ville, à M. Montaudouin. L'ordre de Malte et l'abbaye de Buzai possédaient aussi des domaines dans cette commune, qui fait aujourd'hui partie du canton de Bourgneuf, et du 5.e arrondissement.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. A 7 lieues au S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 29 lieues de Rennes; et à 1 lieue de Clisson, jadis sa subdélégation. On y compte 850 communiants. Cette paroisse se nommait d'abord *Saint-Hilaire-des-Forêts*, parce que, lors de sa fondation, elle était tout entourée de forêts. Elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Jouan-de-Marne, dont les abbés ont présenté la cure jusqu'en 1774, qu'ils la remirent à l'évêque diocésain. Le territoire est borné au S. et à l'O. par la province de Poitou; il est très-exactement cultivé, et produit du grain, du foin, du vin et du bois. Cette paroisse est aujourd'hui du canton et de la justice-de-paix de Clisson; 4.e arrondissement.

SAINT-JACQUES-DE-PIRMIL. (Voyez Saint-Sébastien.)

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU. A 3 lieues 1/4 à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort. On y compte 1,360 communiants. L'abbé de Geneston présentait la cure, qui était un prieuré dépendant de son abbaye. Le territoire, baigné au N. par la rivière de Loire, offre à la vue de riches prairies, beaucoup d'îles formées par la Loire, des terres en labour très-fertiles, des vignes dont le vin est de médiocre qualité, et des landes très-étendues. La maison noble de la Hubaudière était la seigneurie de cette paroisse; elle appartenait à M. Daux. Saint-Jean-de-Boiseau est du canton du Pellerin, et du 5.e arrondissement de sous-préfecture.

SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ. Sur une hauteur; à 6 lieues 1/4 au S. de

Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 28 lieues 1/4 de Rennes; et à 4 lieues de Machecoul, autrefois sa subdélégation. On y compte 960 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire offre à la vue des terres très-exactement cultivées, des prairies et des vignes. C'est dans ce territoire qu'est la source de la rivière du Tenu, du lit de laquelle il serait à désirer qu'on fit un canal dans la longueur de 3 lieues, c'est-à-dire, jusqu'à Saint-Mesme, où cette rivière commence à porter bateaux; et alors toutes les paroisses des environs, au nombre de quatorze à quinze, pourraient faire conduire à Nantes, par eau, les productions d'un canton très-étendu et très-fertile, productions qu'on est forcé de consommer sur les lieux, par la difficulté de les conduire, par terre, à Nantes, où elles ne peuvent être transportées qu'avec beaucoup de peine et de dépense. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Legé; arrondissement de Nantes.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. A 3 lieues à l'E.-N.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 22 lieues de Rennes. Cette paroisse relevait du roi. On y compte 3,200 communiants. La cure était présentée, à l'alternative, par l'évêque de Nantes et l'abbé de Saint-Florent-de-Saumur. Le territoire, borné au N. et à l'O. par la rivière de Loire, est très-exactement cultivé, et produit du grain, du foin et du vin. En 1104, il fut fondé deux chapelles dans la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles, celles de Saint-Symphorien et de l'Oratoire.

Les châtellenies de l'Épine-Gaudin et la Sénéchallière, possédées par Marguerite de Clisson, furent confisquées par le duc Jean V, en 1420, en punition de l'attentat des Penthièvre sur sa personne, et celle de son frère Richard de Bretagne. Le duc fit aussi saisir, dans le même temps, le fief de la Tour, parce que le propriétaire était partisan des coupables.

En 1456, le seigneur d'Arquistade possédait la châtellenie du Gué-au-Voyer. Cette commune est du canton du Loroux; arrondissement de Nantes.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES. Sur une hauteur et sur la route de Châteaubriant à Candé, pour Angers; à 12 lieues au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 13 lieues de Rennes, et à 3 lieues de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. On y compte 1,700 communiants. La cure était présentée par la communauté de ville de Nantes, et annexée au collége des prêtres de l'Ora-

toire. Le territoire, varié de coteaux, de vallons, de monticules, et coupé de ruisseaux, offre à la vue des terres très-fertiles, des prairies, quelques bois taillis et des landes. Les plus étendues sont au S. et à l'O. de son bourg. On y trouve des carrières de pierres de taille de très-bonne qualité, appelées *pierres de Beaumont*.

On remarque dans le bourg de Saint-Julien plusieurs ruines d'anciens murs, qui annoncent que c'était autrefois une place de défense; mais les traces en sont entièrement effacées.

La baronnie de la Roche appartenait à M. de Laval en 1430; la Selle à N.... ; Vouvantes à M. de Vouvantes; et Haut-Bois à N......

Cette commune, chef-lieu de canton, est dans le 2.e arrondissement.

SAINT-LÉGER. Sur la route de Nantes à Machecoul et Bourgneuf; à 4 lieues à l'O.-S.-O. de Nantes, son évêché, autrefois son ressort et sa subdélégation; et à 26 lieues de Rennes. On y compte 800 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, borné au S. par le lac de Grand-Lieu, est bien cultivé; il produit du grain, du lin et du foin.

Cette commune est du canton de Bouaye; arrondissement de Nantes.

SAINT-LIPHAR. A 13 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 20 lieues de Rennes, et à 3 lieues de Guérande, autrefois sa subdélégation et son ressort. On y compte 1,050 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire est en partie coupé à l'E. par des marais qui joignent ceux de Montoir, appelés *la grande Bruère*, d'où l'on tire des mottes à brûler. On y voit en outre quelques terres en labour, un bois taillis et des landes d'une étendue prodigieuse; de manière que les habitants, faute d'industrie, de courage et d'aisance, n'ont de ressource que celle que leur procurent ces mottes. Ils pourraient vivre plus à l'aise en défrichant leurs terres incultes. En 1390, il y avait dans l'endroit plusieurs cantons de vigne qui dépendaient du manoir de Faugaret. On ne voit plus à Faugaret qu'une chapelle qui dépendait de la commanderie de Saint-Jean et Sainte-Catherine-de-Nantes, de l'ordre de Malte. Le roi était seigneur d'une grande partie de cette paroisse, où il y avait cinq fréries. Son éminence M. de Rohan de Poldux, grand-maître de l'ordre de Malte, possédait, dans cette paroisse, la juridiction de Cremeur et de Kercabu. Ce prince possédait encore dans

le même lieu, Ville-James, Renelona et Crenigan. On voit dans ce territoire les ruines de la chapelle de Breca, où il se tenait jadis une assemblée considérable, le 1.er mai et le 25 juin. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix d'Herbignac; arrondissement de Savenay.

SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS. Sur une hauteur; à 4 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 26 lieues de Rennes; et à 2 lieues 1/2 de Machecoul, jadis sa subdélégation. On y compte 1,200 communiants. Le roi en était le seigneur, et la cure était à l'ordinaire. Le territoire, borné à l'E. par le lac de Grand-Lieu, renferme un grand nombre de marais, des terres fertiles en grains, des vignes dont le vin est de médiocre qualité, et quelques landes. A peu de distance du bourg, est un monticule, sur le sommet duquel sont quatre à cinq moulins à vent. Il forme un très-beau point de vue, ainsi que le moulin de la Marselle. Le jour de la Pentecôte de chaque année, il y avait une assemblée en cette paroisse, et sur la place était un cheval de bois, qu'on nommait *le cheval Merlette*, autour duquel dansaient plusieurs personnes vêtues d'une chemise de toile peinte, sur laquelle étaient dessinées des fleurs-de-lis, et un de la compagnie était obligé de chanter une chanson nouvelle, qu'on envoyait au roi. La cérémonie se faisait devant les officiers de la juridiction, qui avaient l'épée à la main. Il y avait dans la paroisse deux prieurés; celui de Saint-Philbert et celui de Villeneuve.

Cette commune est dans le 4.e arrondissement, et du canton de Saint-Philbert.

SAINT-LUMINE-DE-CLISSON. A 5 lieues au S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 27 lieues de Rennes, et à une lieue de Clisson, jadis sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire est un pays plat, couvert d'arbres et buissons, et bien cultivé. Il produit des grains, du vin et du foin. En 1591, le duc de Mercœur chargea le chevalier de Goulaine de bloquer le château de la Courbe-Jolière, qui fut ensuite démoli. C'était la maison seigneuriale de l'endroit. Cette commune est dans le 4.e arrondissement, et de la justice-de-paix de Clisson.

SAINTE-MARIE-DE-PORNIC. Sur la côte; à 10 lieues 1/4 à l'O.-S.-O. de

Nantes, son évêché; à 26 lieues de Rennes, et à 4 lieues 1/3 de Paimbœuf, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants. La cure était un prieuré à la nomination de l'abbé de Pornic. Le territoire, borné au S. par la mer, est fertile en grains et très-bien cultivé. La Guerche et le Bois-Macé, avec haute-justice, appartenaient, en 1420, au seigneur Thomas Macé, et ont appartenu depuis à M. de Chevigné du Bois-de-Chollet. Breff et Sableau, moyenne-justice, jadis à M. le prince de Condé. Cette commune est du 5.e arrondissement, et de la justice-de-paix de Pornic.

SAINT-MARS-DE-COUTAIS. Sur la rivière du Tenu; à 4 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 26 lieues de Rennes, et à 3 lieues 1/4 de Machecoul, jadis sa subdélégation. On y compte 1,400 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, en partie composé de marais qui se trouvent le long de la rivière du Tenu, sur laquelle le bourg est situé, et le long du lac de Grand-Lieu, est très-exactement cultivé, et produit abondamment du grain et du foin, et une petite quantité de vin. Cette paroisse avait une haute-justice, qui appartenait à M. Boux de Saint-Mars.

Saint-Mars-de-Coutais est très-ancien, puisqu'il est reconnu que le fameux saint Amand prit naissance, l'an 588, au village d'Herbauges, situé sur le bord du lac de Grand-Lieu. Il fut évêque de Maëstrich, et gouverna plusieurs autres églises. Après avoir rempli toute la Gaule de l'éclat de ses vertus et du fruit de ses travaux apostoliques, il se retira dans un monastère qu'il fonda auprès de Tournai, et dans lequel il mourut, le 6 février 679. On remarque dans ce territoire les vestiges d'un ancien château, appelé la Motte-Margolle; château qui, selon la tradition, appartenait jadis aux seigneurs de Retz. Cette commune fait partie de l'arrondissement de Nantes, et de la justice-de-paix de Machecoul.

SAINT-MARS-DE-LA-JAILLE. Sur la rivière d'Erdre et sur la route d'Ancenis à Châteaubriant; à 10 lieues au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 15 lieues 1/2 de Rennes; et à 5 lieues d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 850 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, plein de vallons, de coteaux et de monticules, offre à la vue quelques petits étangs, des bois, la forêt de Saint-Mars, qui contient environ 680 arpents de terrain en bois taillis; des terres en labour, des prairies, et des landes, parti-

culièrement au N et à l'E. de son clocher. Ce territoire se termine, à un quart de lieue de l'E., à la province d'Anjou.

Le château seigneurial de Saint-Mars-de-la-Jaille, qui fut bâti l'an 1334, par Jean de la Porte, passait jadis pour une place très-forte. Ce château fut pris par Malaguet pour Henri IV, qui le fit démolir en 1598. En 1774, le château tombant en ruine, M. de la Ferronnays, seigneur-propriétaire de cette place, le fit rebâtir à neuf dans le goût moderne; il appartient encore à la famille de la Ferronnays. Cette commune est dans le 3.e arrondissement, et est chef-lieu de canton.

SAINT-MARS-DU-DÉSERT. Sur une hauteur; à 4 lieues 1/4 au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 18 lieues 1/2 de Rennes, et à 4 lieues d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 1,060 communiants. La cure était présentée par le chapitre. Le territoire, coupé de vallons, renferme des marais, des terres en labour, quelques prairies et des landes. On y voit les maisons nobles de la Roche-Fordière et de Caderan. Cette commune est dans le 2.e arrondissement, et du canton de Nort.

SAINT-MESME. Sur la rivière du Tenu; à 6 lieues au S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 28 lieues de Rennes, et à 1 lieue de Machecoul, jadis sa subdélégation. On y compte 550 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire est excellent, et produit du froment et des pâturages en abondance. La rivière du Tenu forme, dans cette paroisse, un petit port très-féquenté par de petites barques, qui vont à voile et à rames sur cette rivière, qui communique d'un côté au lac de Grand-Lieu, et, de l'autre, à la Loire. Ce port serait bien plus avantageux si l'on creusait un canal dans la longueur de 3/4 de lieue, c'est-à-dire jusqu'à Machecoul, où il se joindrait avec le canal qui de Machecoul communique à la mer. Alors le canal que nous avons proposé pour Saint-Jean-de-Corcoué et Saint-Mesme, y aurait aussi communication, et alors le fertile pays de Retz deviendrait sans doute le plus riche de la France. En 1420, les maisons nobles de l'endroit étaient : la Gauière et le domaine du Bois-Foucault, le Temple et l'Ebergement du Pin, l'Ebergement de Genest-Jahan, et la Pichoterie. Cette paroisse fait aujourd'hui partie du 4.e arrondissement de sous-préfecture, et de la justice-de-paix de Machecoul.

SAINT-MICHEL-DE-CHEF-CHEF. A 10 lieues à l'O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 24 lieues de Rennes; et à 3 lieues de Paimbœuf, jadis sa subdélégation. On y compte 625 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, borné à l'O. par la mer, renferme des terres bien cultivées, quelques prairies, et beaucoup de landes dont le sol paraît bon. Les habitants sont presque tous marins et pêcheurs, et voilà pourquoi l'agriculture est si négligée dans cette paroisse. Charon, ancienne haute-justice, et Souchais, jadis moyenne-justice. Aujourd'hui du canton de Pornic, et de l'arrondissement de Paimbœuf.

SAINT-MOLF. A 15 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché; à 24 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Guérande, jadis sa subdélégation et son ressort. On y compte 840 communiants. L'église et la cure relevaient du roi; cette dernière était à l'ordinaire. Le territoire est coupé au N. par un bras de mer, qui procure aux habitants la facilité de faire du sel. Au S., on aperçoit une immense étendue de landes, dont le sol paraît mériter les soins du cultivateur; mais comme la plupart des habitants sont marins, pêcheurs ou paludiers, ils négligent l'agriculture, ou l'abandonnent aux femmes qui, quoique très-actives, n'ont point assez de force pour tirer de leur terrain tout le parti qu'on pourrait en attendre. Les maisons nobles de cette paroisse étaient: le grand et le petit Quifistre, composant, avec la terre de Tréhembert, en la paroisse de Mesquer, le marquisat de Becdelièvre; Clin, avec moyenne justice; Funsegat, à N.....; Kerguenec, à M. Le Chauff, et le Bois-de-la-Cour. Cette commune est du canton de Guérande, et du 1.er arrondissement.

SAINT-NAZAIRE. Au bord de la mer; à 13 lieues 1/2 à l'O. de Nantes, son évêché; à 23 lieues de Rennes; et à 4 lieues de Guérande, autrefois sa subdélégation et son ressort. Cette paroisse relevait du roi. On y compte 830 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire est très-bien cultivé et fertile; il produit toutes sortes de grains, le meilleur froment du Comté Nantais, du vin médiocre, et beaucoup de foin. On remarque néanmoins, dans cette paroisse, quelques landes, et un banc de sable très-étendu et traversé par le grand chemin de Savenay à Guérande. C'est dans la ville de Saint-Nazaire que résident presque tous les pilotes qui entrent dans la Loire les navires marchands, et les conduisent à Paimbœuf. Le port de Saint-Nazaire ne contient que des barques, à cause du

grand nombre de rochers qui s'y trouvent; rochers contre lesquels se briseraient infailliblement les vaisseaux dans les grands vents. Il faudrait, pour la sûreté de ce port, un môle qui avançât de deux cents toises dans la mer. Alors il en résulterait deux avantages; le premier, c'est que ces barques pourraient rester dans le port à l'abri de ce môle; et le second, que les pilotes pourraient sortir, même pendant la tempête, pour aller secourir les bâtiments qui sont souvent jetés par les vents à l'entrée de la rivière de Loire, où ils périssent assez souvent, parce qu'il est impossible aux pilotes de sortir dans le mauvais temps, sans s'exposer à être brisés avant d'avoir évité tous les écueils qui bordent la côte.

La paroisse de Saint-Nazaire est très-ancienne. L'histoire nous apprend qu'en 577, la Bretagne était soumise à trois comtes, et que Varoch, comte de Vannes, le plus puissant de tous, avait un château à Saint-Nazaire. L'an 1380, ce château était gardé par une forte garnison, commandée par Jean d'Ust, capitaine expérimenté.

Les port et hâvre de Saint-Nazaire furent soumis au siége royal de Guérande, par édit du 29 mars 1564, donné à Troyes en Champagne.

En 1756, M. le duc d'Aiguillon fit construire, aux frais de la province, au bord de la mer et dans le territoire de cette paroisse, deux tours, sur le sommet desquelles on allume des feux, pendant la nuit, pour guider les vaisseaux qui entrent dans la Loire. Ces deux constructions utiles sont nommées *les tours d'Aiguillon*.

A un tiers de lieue au N.-O. de Saint-Nazaire, au milieu d'un champ, se voient trois pierres, dont deux sont presque enterrées; la troisième, soutenue par les deux autres, peut peser six milliers. Un particulier de l'endroit, faisant creuser dans ce champ, trouva une vingtaine de médailles, avec les noms des empereurs Auguste, Claude, Néron et Vespasien. Cette découverte ferait croire que ces trois pierres sont un monument des Romains, vraisemblablement un autel ou un tombeau. Une vieille tradition, conservée de pères en fils parmi les habitants, veut que le château où commandait Jean d'Ust, en 1380, et dont on voit encore les vestiges auprès de l'église paroissiale, ait été bâti par Brutus. Si cette opinion est vraie, Saint-Nazaire est aussi ancien que la ville de Tours, puisque l'histoire nous apprend que Brutus bâtit une tour pour se défendre contre les attaques des rois d'Aquitaine, et que cette tour donna le nom à la ville de Tours, capitale de la Touraine.

Il se tient un marché par semaine à Saint-Nazaire. Il s'y exerçait plusieurs juridictions, savoir : la Motte-Allemand, haute-justice, à M. Le Chauff; le prieuré d'Aine, haute-justice; le Cleux, à M. de Sesmaisons, etc. Cette commune, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, se trouve dans le 1.er arrondissement.

SAINT-OPPORTUNE. Sur la route de Paimbœuf à Pornic; à 8 lieues 1/2 à l'O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 24 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Paimbœuf, jadis sa subdélégation. Cette paroisse relevait du marquisat de la Guerche, et compte 475 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, borné à l'O. par la mer, est coupé par un ruisseau, le long duquel sont des prairies et des marais. On y remarque la forêt de la Guerche, qui appartient à M. le marquis de Bruc; des terres bien cultivées, quelques cantons de vignes, et des landes au S.-O. de son bourg. L'an 1040, Simon, fils de Cavallon, fonda le prieuré de Saint-Opportune dans la paroisse de ce nom. On voit dans ce territoire les maisons de l'Amandoir, de la Raudière, de la Giraudière et de la Morandière. La chapelle du prieuré est en ruine, ainsi que celle de Sainte-Catherine, située dans la forêt de la Guerche. Cette paroisse est aujourd'hui réunie à la commune de Saint-Père-en-Retz; 5.e arrondissement de sous-préfecture.

SAINTE-PAZANNE. Sur la route de Nantes à Paimbœuf; à 5 lieues 1/4 au S.-O. de Nantes, son évêché, et autrefois sont ressort; à 25 lieues de Rennes; et à 3 lieues de Machecoul, jadis sa subdélégation. On y compte 1,600 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, arrosé par la rivière du Tenu et coupé de plusieurs ruisseaux, est bien cultivé et produit du grain, du vin et du foin. Le 3 juillet 1400, sur les quatre heures du matin, un ouragan furieux, qui dura environ vingt minutes, renversa une partie de l'église de cette paroisse. Le moulin Henriette, avait haute, moyenne et basse-justice à M. Charette-de-Bois-Foucault; Ardennes, avait haute-justice à M. Chancerel. Il se tient à Sainte-Pazanne trois foires considérables de bestiaux. Cette paroisse est du 5.e arrondissement, et du canton du Pellerin.

SAINT-PÈRE-EN-RETZ. Sur la route de Paimbœuf à Pornic; à 8 lieues 1/3 à l'O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 24 lieues de Rennes; et à 2 lieues de Paimbœuf, jadis sa subdélégation. Cette paroisse relevait du roi, et

compte 1,450 communiants. La cure était à l'ordinaire. Il s'y tient un marché le dimanche, et sept foires. On y remarquait une poste aux lettres et une commanderie de l'ordre de Malte. Le territoire renferme des terres en labour très-fertiles, des prairies, quelques vignes et quelques cantons de landes. Le duc François II, par son mandement, donné à Nantes, le 12 janvier 1488, ordonna de mettre en possession du château et de la seigneurie de Saint-Père-en-Retz, Gilles de la Rivière et les enfants de Jacques de la Villéon.

Il s'exerçait à Saint-Père-en-Retz plusieurs juridictions, savoir : les Biais, commanderie de Malte; Bougon, haute-justice; la Gruais, haute-justice; Limur, haute-justice. Les autres maisons nobles étaient : Charon, le Plessis, la Bellotière, la Gruaie, Bois-Joly et la Rouaudière. On y voyait la maison des hospitalières de Couldrie. Cette paroisse est encore décorée du château de la Verie, à M. de N.... Chef-lieu de canton; arrondissement de Paimbœuf.

SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU. Sur la rivière de Boulogne; à 5 lieues S.-S.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 27 lieues de Rennes; et à 3 lieues de Machecoul, jadis sa subdélégation. On y compte 2,500 communiants. L'église était sur le fief du roi, et la cure était à l'ordinaire. Le territoire offre à la vue des terres labourables, très-abondantes en froment et en seigle, de vastes prairies, des marais, des vignes et des landes au N.-E. de son bourg. M. Juchaut de Mouceaux y possédait trois hautes-justices, qui étaient : l'Echauffaud ou le Chaffaud, qui s'exerçait à Saint-Philbert et à la Limousinière, la Moricière et le Pie-Pin.

Une ancienne tradition veut que la fameuse cité d'Herbanges, si célèbre dans le Comté Nantais, ait été engloutie sous les eaux dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et c'est ce qui a, dit-on, formé le lac de Grand-Lieu. Ce lac contient environ quinze mille arpents de terrain couvert par les eaux.

Quatre rivières viennent s'y jeter, et celle du Tenu, qui s'y réunit, a son embouchure dans la Loire, et y apporte les eaux du lac. Ce lac est en partie situé dans le territoire de Saint-Philbert; il est environné de marais dans lesquels on trouve une quantité prodigieuse de bois, que son long séjour dans l'eau a noirci et durci; on y trouve même des arbres entiers d'une grosseur considérable, et c'est ce qui prouve que la prétendue ville d'Herbauges n'était qu'une forêt, qui aura été renversée par ces tremblements de terre ou ouragans assez fréquents dans le 5.e et 6.e

siècle. Saint-Philbert a pris le surnom de Grand-Lieu, du lac qui l'avoisine. Cette paroisse tire son origine d'un village nommé *Adias* ou *Déas*, dans le comté d'Herbauges, sur le bord du lac de Grand-Lieu. Il est à croire que le riche prieuré de Déas, bâti par ordre du roi Charles-le-Chauve, en 875, aujourd'hui Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, tire son nom de celui du canton. On voit dans un des marais, une pierre très-ancienne, qui, selon toutes les apparences, était consacrée à Cybelle, mère des dieux, que l'on appelait *la déesse par excellence;* et, en conséquence, le lieu aura été nommé *Déas, le pays de la déesse*, et le monastère aura conservé ce nom. Cette commune est aujourd'hui chef-lieu de canton; arrondissement de Nantes.

SAINT-PIERRE-DE-BOUGUENAIS. Sur une hauteur et sur la rive gauche de la Loire; à 1 lieue 1/2 au S.-O. de Nantes, son évêché, autrefois son ressort et sa subdélégation; et à 23 lieues 1/2 de Rennes. On y compte 2,100 communiants. La cure était à l'alternative, ainsi que la chapellenie des Baillons. Le prieuré de la Bouvre dépendait de l'abbaye de Geneston. Le roi possédait plusieurs fiefs dans cette paroisse, et les bois taillis de la Morandière, du Chêne-Pointu et du Pascheneau, qui peuvent contenir ensemble 256 arpents de terrain. Ces bois tenaient jadis à la forêt de Touffou, et ne formaient ensemble qu'une forêt. Dans ce temps, le territoire de cette paroisse était peu cultivé, n'y ayant que les coteaux le long des prairies de la Loire qui étaient en rapport; mais aujourd'hui l'agriculture y est observée avec beaucoup de soin : à l'exception de quelques cantons de landes, le reste du terroir produit du grain, du foin et du vin de médiocre qualité.

On ne sait en quel temps l'église paroissiale de Bouguenais, dédiée à Saint-Pierre, a été bâtie dans la forme où elle est. Sa tour ou clocher, en pierres de taille, pourrait être plus ancienne que le corps de l'église. Ceux qui montent à cette tour, se divertissent agréablement la vue de quelque côté qu'ils jettent les yeux; c'est un des beaux points de vue du Comté Nantais.

Le château de Bougon, avec titre de châtellenie, était la seigneurie de Bouguenais, qui appartenait à M. Robineau. Certains cantons de la paroisse ressortissaient à cette seigneurie; d'autres, au Chaffaud; d'autres, au fief des religieuses Carmélites des Coëts; d'autres, à la Chaboissière; et enfin, d'autres, au Breil. On y comptait environ vingt chapelles domestiques.

Le couvent des Coëts, habité avant la révolution par des religieuses Carmélites, fut fondé par Hoël, comte de Nantes (1). En 1177, Robert, II.e du nom, évêque de Nantes, approuva deux donations faites au monastère des Coëts, l'une à la communauté des hommes, et l'autre à celle des femmes : c'étaient des Bénédictins et des Bénédictines. Dans le même temps, il y avait aussi deux couvents à Buzai, l'un d'hommes, l'autre de femmes. Dans la suite, les conciles défendirent ces sortes d'établissements abusifs. Cette paroisse ressort maintenant au canton de justice-de-paix de Bouaye; arrondissement de Nantes.

SAINT-SÉBASTIEN. Sur une hauteur, au bord de la rive gauche de la Loire ; à 1 lieue à l'E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort ; et à 23 lieues de Rennes. L'église relevait du roi, et la paroisse comptait avant la révolution 5,200 communiants. La cure était présentée par l'évêque diocésain. Le territoire s'étendait jusqu'aux portes de Nantes, et renfermait une partie du faubourg de Pirmil et tout le faubourg de Saint-Jacques, où était situé le prieuré de ce nom, habité par des Bénédictins. Les terres sont bien cultivées et produisent du froment, du seigle, du vin de médiocre qualité, et beaucoup de foin.

Dans une enquête de 1206, on lit que le prieuré de Pirmil formait une communauté de religieux de la dépendance de l'ancienne abbaye de Vertou; mais on ignore l'époque de la fondation. Seulement le nom de Saint-James, qu'il portait plus anciennement, ferait croire qu'il doit sa fondation à quelques seigneurs Anglais.

La peste, qui désola Nantes en 1500, porta les habitants à faire un vœu à Saint-Sébastien. On y fit une procession, à laquelle on porta une bougie qui faisait le tour de la ville par sa longueur. La communauté de ville s'obligea, par son vœu, à aller tous les ans, le 20 janvier, jour de la fête du Saint, à l'église de Saint-Sébastien, où elle recevait la Sainte-Eucharistie. Cette dévotion se fit pendant cent

(1) Au commencement de la révolution de 1793, des femmes de Nantes, à la tête desquelles se trouvaient d'autres mégères de cette ville, que leur éducation semblait garantir de toute participation aux crimes de cette époque, se rendirent au couvent des Coëts, pour exercer sur les saintes filles que renfermait ce monastère, des outrages que la pudeur défend de décrire. Cet acte d'abominable frénésie a été cependant plus d'une fois flétri par les gazettes ; et, récemment encore, un journal de Nantes en a livré les auteurs à l'exécration publique, avec un à-propos qui dût empreindre ses traits d'un fiel plus qu'amer pour les misérables créatures auxquelles il les adressait.

cinquante ans. Toutes les paroisses de la ville et de la campagne allaient processionnellement, et y portaient des cierges. La paroisse de Saint-Nicolas en donnait un du poids de quatre-vingts à cent livres. Il servait toute l'année; et, quand il était fini, on en portait un autre. Cette cérémonie était brillante : le cierge était placé sur une gabare à laquelle il servait de mât, et il était accompagné de tout le clergé et d'un nombre infini de peuple.

Le territoire de Saint-Sébastien renfermait les maisons nobles de la Patouillère; des Jaunais, de la Civellière, et de Sesmaisons. Cette commune est du 4.e arrondissement communal, et du 4.e canton de la justice-de-paix de Nantes.

SAINT-VINCENT-DES-LANDES. Sur une hauteur; à 11 lieues au N. de Nantes, son évêché, et autrefois son ressort; à 12 lieues de Rennes; et à 3 lieues 1/4 de Derval, jadis sa subdélégation. On y compte 850 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Florent-de-Saumur. Le territoire, arrosé des eaux de la rivière de Corne et d'une superficie presque plane, offre à la vue plus de landes que de terres labourables; et la plus grande partie de ces landes paraît mériter les soins du cultivateur.

Cette paroisse renferme beaucoup de carrières d'ardoises. Le Val de Coiratel est la seule maison noble que nous connaissions dans ce territoire. Canton de Derval; 2.e arrondissement.

SAINT-VIAU. A 9 lieues 1/4 à l'O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 22 lieues de Rennes; et à 3/4 de lieue de Paimbœuf, jadis sa subdélégation. On y compte 1,250 communiants. La cure était à l'ordinaire; mais l'abbé de Tournus s'en prétendait le présentateur. Le territoire est bien cultivé, et offre à la vue des terres en labour, des prairies et des vignes; le pays est riant et l'air très-pur. Les habitants sont en partie marins. On connaît dans cette paroisse les maisons de la Galagré, de la Morinière, de la Guinardière, des Tumières, du Plus-haut-Midi et de l'Aumondière. Cette commune est du 5.e arrondissement, et du canton de Saint-Père-en-Retz.

SAVENAY. Sur une hauteur; à 7 lieues à l'O.-N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 19 lieues de Rennes; et à 3 lieues de Pont-Château, jadis sa subdélégation. On y compte 2,800 communiants, y compris ceux de Bouée,

autrefois sa trève. La cure était à l'ordinaire. Savenay est une petite ville mal construite; mais elle a l'avantage de la plus belle situation et d'un magnifique point de vue; elle est surtout célèbre par ses foires de bestiaux, les plus considérables de la province. Il s'y tient, tous les mercredis, un marché de grain, de légumes et de beurre, que les marchands des paroisses voisines vont acheter pour les porter vendre à Nantes. On y remarquait deux communautés religieuses, l'une de Cordeliers, l'autre de Cordelières; un hôpital, une brigade de maréchaussée, un bureau de poste aux lettres, et une poste aux chevaux, à l'endroit nommé *le Moire*. Le territoire renferme des terres en labour, d'excellentes prairies, et des landes beaucoup trop étendues.

L'hôpital de cette ville fut fondé, le 12 mai 1450, sous le nom d'hôpital de Saint-Armel, de Saint-Fiacre et de Saint-Antoine, par Jean de Châteaugiron, curé de l'endroit. Cette maison fut depuis dirigée par le recteur, le sénéchal et le procureur-fiscal de Savenay.

La juridiction de Savenay était une vicomté, qu'on dit être la plus ancienne de la province. Elle avait, sous sa mouvance, plusieurs fiefs et arrière-fiefs; et les audiences des juridictions inférieures se tenaient après la levée du siége supérieur. La prison, qui était très-forte, servait à tous les seigneurs du district. La vicomté de Donges, ancienne haute-justice, à M. le vicomte de Querhoent, qui possédait aussi la haute-justice de la Roche en Savenay; la Haye de Lavau, jadis haute-justice, à M. de Runefau; Coesbi, autrefois à M. de Chévigné. En 1400, le château du Maz appartenait à Jean de Montauban, et, depuis, à M. de Soussay; la Babinaye, à......, et Mérieul.

Savenay est aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture; il posséde un tribunal de première instance, une brigade de gendarmerie, etc. Le 22 décembre 1793, les Vendéens trouvèrent leur tombeau à Savenay, dans la mémorable bataille qui s'y livra (1).

(1) Cette bataille, si fatale aux Vendéens, dura deux jours. Le premier jour et au commencement du second, la bravoure des deux armées balança la victoire; mais le nombre l'emporta enfin. Les Vendéens étaient commandés par Fleuriot de la Fleuriaye, qui succomba sur le champ de bataille, après avoir fait éclater vingt fois le plus brillant courage. Moins heureux, Donnissan, Beauvoilier le jeune, Des Essarts et Modyon tombèrent, à Ancenis, après la plus courageuse résistance, entre les mains de leurs ennemis, qui ne leur firent de quartier que pour les conduire à Angers, où ils furent passés par les armes.

SAUTRON. Sur la route de Nantes à Vannes; à 2 lieues 1/4 à l'O.-N.-E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 21 lieues de Rennes. On y compte 525 communiants. La cure était présentée par le chapitre. Le territoire, qui est couvert d'arbres et de buissons, renferme des terres en labour et des vignes; la forêt de Sautron, qui contient environ deux cents arpents en futaie et taillis, et qui appartenait à l'évêché de Nantes; quelques autres petits taillis, et beaucoup de landes. La chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Garant, qui se voit auprès de la forêt de Santron, fut bâtie par le duc François II. Cette paroisse est de la justice-de-paix de la Chapelle-sur-Erdre, et fait partie de l'arrondissement de sous-préfecture de Nantes.

SÉVÉRAC. Sur la route de la Roche-Bernard à Redon; à 12 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 16 lieues de Rennes; et à 4 lieues de la Roche-Bernard, jadis sa subdélégation. On y compte 750 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, d'une superficie plane, n'offre que peu de terre en labour, ce qui ne prouve pas le courage et l'industrie des habitants. Le château de Sévérac, ancienne maison seigneuriale du lieu, appartenait, en 1577, à François de Talhouet, gouverneur de Redon. Ce château est décoré d'un bois de haute-futaie, remarquable par la grande quantité de hérons qui y font leurs nids. Cette commune est du canton de Saint-Gildas-des-Bois; arrondissement de Savenay.

SION. A 12 lieues 1/4 au N. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 10 lieues de Rennes; et à 2 lieues 1/4 de Derval, jadis sa subdélégation. On y compte 1,850 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, arrosé des eaux des rivières de Merdrec et de Chère, sur lesquelles on voit une forge et un fourneau à fer, nommé *les forges de la Hunaudière*, fournit beaucoup de minérai, et renferme des terres en labour, des prairies et des landes.

On voit dans la paroisse de Sion, sept de ces énormes pierres qui ont été plan-

Les républicains avaient à leur tête Westermann, Kléber, Marceau, Beaupuy et Canuel. Des 7,000 Vendéens qui s'étaient trouvés à cette affaire, le plus grand nombre périt par le fer des vainqueurs; une partie mourut de faim et de misère dans les bois, et le reste fut noyé en cherchant à repasser la Loire, sauf le petit nombre qui fut conduit à Angers, pour y être exécuté militairement.

tées en différents endroits, on ne sait à quel usage et en quelle occasion; elles sont toutes sur la même ligne, au bord d'une petite lande, et au carrefour de quatre chemins. Elles ne sont pas toutes de la même grosseur; les plus grosses peuvent peser de huit à dix milliers.

La terre de Sion, qui relevait du roi, appartenait à M. le marquis de Juigné. Les maisons nobles de cette paroisse étaient : la Fouaye et l'Orme, et la Roberdais. Cette paroisse est du ressort de la justice-de-paix de Derval; arrondissement de Châteaubriant.

SOUDAN. A 13 lieues au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 11 lieues de Rennes; et à 1 lieue de Châteaubriant, jadis sa subdélégation. On y compte 2,400 communiants. La cure était à l'alternative. Le territoire offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des landes et des bois, dont les plus considérables sont ceux de Brichet et de Gauliconnière. La haute-justice de Soudan appartenait à M. de Bon-Amour; les maisons nobles de ce territoire étaient : la Chetaye, Croix-Cocu et le Bois-Durand. Cette paroisse est aujourd'hui du ressort de la justice-de-paix de l'arrondissement de Châteaubriant.

SUCÉ. Sur la rivière d'Erdre; à 3 lieues au N. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 19 lieues de Rennes. On y compte 1,780 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire produit des grains de toute espèce, surtout du seigle; de mauvais vin et beaucoup de châtaignes. On y remarque un châtaignier de vingt-neuf pieds de circonférence, que les étrangers voient avec plaisir. Sur les bords de la rivière d'Erdre, sont de vastes marais qui produisent du fourrage de mauvaise qualité; il serait avantageux pour les habitants qu'ils fussent desséchés, ce qui ne serait pas très-difficile; alors on verrait de belles prairies prendre la place de ces marécages, dont les miasmes infectent l'air.

L'an 1572, les calvinistes établirent un prêche à Sucé. On voit encore les ruines de ce bâtiment auprès du bourg. Les ruines du château de Sucé paraissent aussi sur la gauche de la rivière d'Erdre. Ces restes annoncent que c'était une forte place, quoique l'enceinte en fut petite.

La paroisse de Sucé est ancienne; elle date de l'an 952. Cette commune est du canton de la Chapelle-sur-Erdre; 4.e arrondissement.

EILLÉ. Sur une hauteur; à 7 lieues 1/8 au N.-E. de Nantes, jadis son évêché et son ressort; à 17 lieues de Rennes; et à 8 lieues d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 1,050 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, coupé par la rivière du Hâvre, offre à la vue des terres en labour, et une quantité prodigieuse de landes; à deux vallons près, le terrain est de superficie plane. La maison noble de la Guibourgère appartenait, en 1460, à Guillaume de la Guibourgère. Cette terre avait une haute-justice, avec titre de chatellenie; elle appartient présentement à M. Pont-Carré de Viarme; Bois-Maquiau, à M. de Cornullier. Canton de Riaillé; arrondissement d'Ancenis.

THEILLAC. Trève de Missillac; à 12 lieues 1/2 au N.-O. de Nantes; et à 15 lieues de Rennes. L'église dépendait de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Le château et maison seigneuriale de Theillac, appartenait, en 1668, à Jean Fourché, sieur de Theillac; et, depuis, avec haute-justice, à M. de Becdelièvre. Cette commune est du canton de Saint-Gildas-des-Bois; 1.er arrondissement.

THOUARÉ. A peu de distance de la rive droite de la Loire; à 2 lieues 1/4 au N.-E. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort. On y compte 630 communiants. La cure était présentée par le chapitre de Nantes; et la chapellenie de Saint-Vincent, par le seigneur de Thouaré. Le territoire, borné par la Loire, offre à la vue les plus belles prairies, des terres en labour, des vignes, dont le vin est assez bon; et, au N. de ce bourg, des landes. Dès 1450, on faisait de bonne chaux à Thouaré. Canton de Carquefou; arrondissement de Nantes.

TOUVOIS. A 8 lieues au S.-S.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 30 lieues de Rennes; et à 3 lieues 1/4 de Machecoul, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,250 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire, borné au S. par la province de Poitou, renferme la forêt de Touvois, des terres en labour, quelques cantons de vignes, et des landes. On y remarque la chapelle de Notre-Dame-de-Fréligné, prieuré de la dépendance de l'abbaye de Geneston. Touvois et Saint-Etienne-de-Mer-Morte formaient une haute-justice qui appartenait à M. le marquis de Juigné. Canton de Legé; 4.e arrondissement.

TRANS A 7 lieues au N.-N.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort;

à 17 lieues de Rennes; et à 4 lieues d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 1,060 communiants. La cure était à l'ordinaire. La chapellenie de la Grossière était présentée par le roi. Le territoire, arrosé des eaux de la rivière d'Erdre, et d'une superficie plane, offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, et beaucoup de landes. La haute-justice des Chauvelières appartenait à N..... Cette paroisse est du canton de Riaillé; arrondissement de sous-préfecture d'Ancenis.

TREFFIEUX. A 10 lieues au N. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 12 lieues 1/3 de Rennes; et à 2 lieues 3/4 de Derval, autrefois sa subdélégation. On y compte 525 communiants. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, coupé par les rivières de Don et Corne, offre à la vue un pays couvert et plat; des terres bien cultivées, des prairies et des landes, dont le sol paraît excellent; il ne faut qu'une bonne culture pour en tirer un parti avantageux. Du canton de Nozay; arrondissement de sous-préfecture de Châteaubriant.

TREILLIÈRES. A 3 lieues au N.-N.-O. de Nantes, son évêché, autrefois sa subdélégation et son ressort; et à 19 lieues de Rennes. On y compte 1,250 communiants. La cure était présentée par le chapitre de la cathédrale. Ce territoire, d'une superficie plane, est coupé par un gros ruisseau, sur les bords duquel sont des prairies. On y remarque des terres en labour de bonne qualité, quelques bois taillis, et un bois de haute-futaie, situé au milieu d'une lande dont les arbres sont de toute beauté. La chapelle des Dons, bâtie par les ducs de Bretagne, est remarquable par une assemblée qui s'y tient tous les ans, la seconde fête de Pâques Les habitants de Treillières vivent dans la misère, faute de moyens pour défricher les landes immenses qu'ils ont sous les yeux, et dont le sol paraît de bonne qualité. Jusqu'à ce jour, personne n'a voulu entreprendre de les cultiver.

En 1400, le manoir de la Houssaye appartenait au seigneur de Treillières, et le pont de Gèvres, à Tristan de la Lande. Le château de Gèvres, maison seigneuriale de l'endroit, fut bâti en 1653, par César de Renouard, seigneur de Dronges, qui l'embellit de spacieux jardins, de bois de décoration, de canaux, de jets d'eau, etc. Il y a auprès du château, une poste aux chevaux. Cette commune est du canton de la Chapelle-sur-Erdre; arrondissement de Nantes.

ALLET. Sur une hauteur; à 5 lieues 1/4 à l'E.-S.-E. de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 27 lieues 1/4 de Rennes; et à 2 lieues de Clisson, jadis sa subdélégation. On y compte 3,700 communiants. La cure était présentée par le chapitre de Nantes. Le territoire est, pour ainsi dire, tout occupé par des vignes, qui produisent du vin renommé dans le Comté Nantais; on y voit aussi des terres en labour, des prairies, et des bois peu étendus.

L'abbaye de la Grippière ou Regrippière, ordre de Fontevrault, était dans cette paroisse. Le plus ancien seigneur dont on ait connaissance, est Lucas de Vallet, qui vivait en 1188. En 1264, cette seigneurie appartenait à Olivier de Clisson. Le prieuré Disseron fut uni au couvent des Chartreux de Nantes, en 1577. La terre et seigneurie de Fromenteau, avec haute-justice, fut érigée en marquisat, en 1760, en faveur de M. Achille Barrin. La maison noble de Bois-Benoît appartenait, en 1480, à Jean de Chevaegué; et celle du Clairay, à Jean de la Fontaine, chevalier. Chef-lieu de canton; arrondissement de Nantes.

VARADES. Sur la route de Nantes à Angers; à 10 lieues 3/4 de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 21 lieues de Rennes; et à 2 lieues 2/3 d'Ancenis, jadis sa subdélégation. On y compte 3,200 communiants. La cure était à l'ordinaire, et le prieuré de Saint-Martin était présenté par l'abbé de Marmoutier. Le territoire, borné au S. par la rivière de Loire, coupé par un bras de cette rivière, et par deux ruisseaux qui coulent dans des vallons, offre à la vue un pays riche, très-bien cultivé, des champs de grains, des vignes, dont le vin est de bonne qualité, et de très-belles prairies. La salubrité de l'air et la beauté du pays ajoutent encore à l'agrément de ce séjour, dont les habitants n'ont point à envier le sort de leurs voisins.

Ce pays est fort peuplé de villages ou hameaux; et l'on y voit plusieurs maisons de remarque, qui sont: le Château, le Côteau, l'Auvrière, la Blancherie, la Basse-Boutière, le Jartier, l'Epinay, la Haute-Boutière, la Fourcheterie, l'Hôpiteau.

Le prieuré de Rieux existait dès 1400. Il n'y avait alors aucune maison noble dans le territoire de Varades.

Chef-lieu de canton et de justice-de-paix; arrondissement d'Ancenis.

VAY. A 7 lieues 2/3 au N.-N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 14 lieues 1/3 de Rennes; et à 2 lieues de Blain, autrefois sa subdélégation. On

y compte 1,780 communiants. La cure était à l'ordinaire, et l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois s'en prétendait mal-à-propos le présentateur. Le territoire, d'une superficie plane, et couvert d'arbres, renferme des terres en labour, et des landes très-étendues. On y remarque la maison noble de la Sinerai. Cette paroisse est du canton et de la justice-de-paix de Nozay; arrondissement de Châteaubriant.

VERTOU. Sur une hauteur; à 1 lieue 3/4 au S.-E. de Nantes, son évêché, jadis sa subdélégation et son ressort; et à 23 lieues 3/4 de Rennes Cette paroisse relevait du roi; et compte 4,480 communiants. La cure était présentée par l'abbé de Saint-Jouan-de-Marne. La chapellenie de messire Gabriel Bretonneau, présentée par la famille, devait une messe par semaine. Ce territoire, baigné des eaux de la rivière de Sèvre, est d'une grande étendue; il renferme des terres en labour de bonne qualité, beaucoup de vignes, dont le vin n'est pas mauvais; quelques bois de peu d'étendue, et des landes qui mériteraient d'être cultivées.

L'église de Vertou servait au recteur et aux moines. Elle était surmontée de deux clochers, dont un pour la paroisse, et l'autre pour l'abbaye, qui était de l'ordre de Saint-Benoît. Ce monastère devait son existence à saint Martin-de-Vertou, disciple de saint Félix, évêque de Nantes, vers l'an 550. Ce Saint, après plusieurs voyages en différents pays, où il se fit remarquer par le succès de ses prédications, de retour à Nantes, lieu de sa naissance, éleva, dans la forêt du Menne, un petit Oratoire, où il se retira. Quelques solitaires s'étant joints à lui, ils bâtirent une communauté dans le lieu le plus reculé de cette forêt, appelé *Vertau*, depuis nommé Vertou, où il établit une règle particulière, qu'il avait apportée d'Italie. Sa réputation lui attira un si grand nombre de disciples, que ce monastère ne pouvant suffire à loger plus de trois cents religieux, il fut obligé d'en édifier un autre dans l'endroit nommé *Durin*, que l'on appelle présentement Saint-Georges-de-Montaigu, à 7 lieues de Nantes, sur la route de la Rochelle.

L'an 1105, Bricius était abbé de Vertou et de Saint-Jouan. Raoul, qui lui succéda, ayant fixé sa demeure à Saint-Jouan, l'abbaye de Vertou ne fut plus gouvernée que par des préposés, qui lui ont fait donner le nom de *Prévôté*. Dans le commencement de leur institution, ces prévôts furent amovibles, comme le furent depuis quelques prieurs; mais, dans la suite, cette prévôté prit une consistance fixe, et le prévôt, devenu inamovible, jouissait de toute l'autorité des anciens abbés.

On assure que la table de marbre, de dix pieds de longueur, sur quatre de largeur, qui est dans l'église de Vertou, est la même qui servait à saint Martin pour célébrer l'office divin. En 1700, on voyait encore dans le cloître du couvent, un arbre que les gens de la campagne révéraient au point qu'ils s'estimaient heureux d'en posséder une branche. Ce respect extraordinaire venait de ce qu'on pensait que saint Martin, quittant Vertou pour se rendre à Saint-Georges-de-Montaigu, avait planté en terre son bâton, qui avait pris racine et avait formé cet arbre, qui existait depuis près de mille ans.

Arrêt du conseil, du 2 juin 1750, qui permet aux religieux de Vertou de construire une écluse sur la chaussée de Vertou, avec établissement de droit pour la construction et l'entretien de cette écluse.

Les maisons nobles de cette paroisse étaient : la Ramée, moyenne-justice, à N...; la Prévôté de Vertou, avec haute-justice, à M. le Prévôt; la Maillardière, haute-justice, à M. de Coëssal, aujourd'hui à M. Philippe de la Bretêche; Goyon, à M. de Kergus de Kerstang.

Ce territoire possède des sources d'eau minérale ferrugineuse, au hameau de Lébeaupin, sur le bord de la rivière de Sèvre. Chef-lieu de canton et de justice-de-paix; 4.e arrondissement.

VIEILLEVIGNE. A 6 lieues au S.-S.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort ; à 28 lieues de Rennes ; et à 3 lieues 1/3 de Clisson, autrefois sa subdélégation. On y compte 6,300 communiants. La cure était en la présentation de l'abbé de..... Le territoire, d'une superficie presque plane et baigné des eaux de la rivière d'Oignon et de celle de Lisoire, offre à la vue des terres en labour de bonne qualité, des prairies, des vignes dont le vin n'est pas excellent, quelques bois de futaie et taillis de peu d'étendue, et des landes très-vastes. Les habitants, très-peu actifs, vivent dans l'indolence et la misère. Jamais l'émulation ne leur fit rien entreprendre pour leur bonheur. De plus de six mille habitants qui peuplent cette paroisse, environ douze à quinze cent vivent dans une aisance médiocre. Deux mille, peut-être, s'occupent de l'agriculture; et le reste se borne à faire des coutils, espèce de toile à raies blanches et bleues, qui sert à faire des couettes ou lits de plumes, et dont il se fait une consommation prodigieuse; mais ils ne tirent de ces toiles qu'un profit très-médiocre, incapable de leur procurer un bien-être. Il se tient un marché tous les lundis, et quatre foires par an, dans le bourg. Le roi y

possédait des fiefs. Le château de Vieillevigne, avec haute-justice et titre de châtellenie, appartenait à M le marquis de Juigné. La seigneurie de Lécorse appartenait à M.[me] veuve le Maignan; le Marchaix, à M. le Maignan de Léeorse; et la Pilotière, à M. de Charbonneau. Du canton d'Aigrefeuille; arrondissement de Nantes.

VIGNEUX. A 4 lieues au N.-O. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 19 lieues de Rennes; et à 3 lieues 1/2 de Blain, autrefois sa subdélégation. On y compte 2,260 communiants, y compris ceux de la Pâclais, sa trève ou feuillet. La cure était à l'ordinaire. Le territoire, arrosé de plusieurs ruisseaux, et d'une superficie plane, offre à la vue des terres en labour, des landes très-étendues et très-peu de prairies. Il s'y trouve beaucoup de châtaigniers qui, par leurs produits, forment une branche de commerce pour cette paroisse. La pierre de grain s'y trouve en abondance. La carrière de la Roche est la plus considérable. Les architectes de Nantes en tirent beaucoup de pierres, surtout pour les marches d'escalier, les foyers et les fourneaux de cuisine. Le Buron et la Bretonnière étaient les deux maisons seigneuriales de Vigneux, dont M. le duc de Rohan était le seigneur supérieur. La première de ces maisons, avec celle de la Joue, formait une haute-justice, qui appartenait à M. du Breil du Buron (1). Le village de la Boissière relevait du chapitre de l'église cathérale de Nantes. Canton et justice-de-paix de Saint-Etienne-de-Mont-Luc; 1.[er] arrondissement.

VILLENEUVE. Abbaye de l'Ordre de Cîteaux; à 2 lieues 1/3 au S. de Nantes, son évêché; et à 24 lieues 1/3 de Rennes. En 1153, Hoël, comte de Nantes, donna le territoire de Villeneuve à l'abbaye de Buzai, et la duchesse Constance, ayant fondé, dans cet endroit, nommé la *Grange de Cortmaria*, une abbaye dont elle fit construire les édifices, une colonie de moines sortit de Buzai, le 25 mars 1200, pour aller prendre possession du nouveau couvent qui se trouvait renfermé

(1) Le Buron appartient aujourd'hui à M. Charles de Hersart, qui y conserve religieusement les traces du séjour qu'y fit l'illustre M.[me] de Sévigné, au mari de laquelle appartenait cette terre. Il se rattache ainsi à cette belle demeurance des souvenirs historiques du plus haut intérêt. Il y a au Buron une magnifique avenue de pins argentés, peut-être sans pareille en France, et certainement l'un des ornements du Comté Nantais.

dans la forêt de Touffou, qui était alors d'une grande étendue. Dans la suite, la situation de cette abbaye ne se trouvant pas convenable, elle fut transportée où elle était encore à l'époque de la révolution, par Gui de Thouars, qui donna un autre fonds en 1205. La duchesse Constance étant morte en 1201, a été inhumée dans l'église de l'abbaye qu'elle avait fondée. L'an 1208, Hugues, seigneur de Montaigu, accorda aux moines de Villeneuve, le droit de tenir deux foires par chaque année. Villeneuve dépend aujourd'hui de la commune de Pont-Saint-Martin; canton de Bouaye; arrondissement de Nantes.

VRITZ. Sur une hauteur; à 12 lieues 1/3 au N.-E. de Nantes, son évêché et jadis son ressort; à 16 lieues 1/2 de Rennes; et à 5 lieues 1/3 d'Ancenis, autrefois sa subdélégation. On y compte 1,760 communiants. La cure était un prieuré présenté par l'abbé de Toussaint-d'Angers, et desservi par un moine de cette maison. Le territoire, borné au S., à l'E. et au N., par la province d'Anjou, est coupé de deux ruisseaux qui coulent dans les vallons. On remarque, dans cette paroisse, une lande qui forme un monticule, et qui peut avoir 900 toises de longueur sur 700 de largeur. Cette lande en joint une autre qui n'est pas aussi étendue. Le reste du territoire est bien cultivé; il est couvert de buissons et d'arbres. En 1430, la maison noble de la Ramée appartenait à Charles de la Ramée; la Lande à N....; la Bouveraye, à Jean Ronault; la métairie du prieuré de Vritz, au prieur. Cette paroisse est du canton de Saint-Mars-de-la-Jaille; 3.e arrondissement.

VUE. Sur la route de Nantes à Paimbœuf, et sur la rivière du Tenu; à 6 lieues de Nantes, son évêché et autrefois son ressort; à 23 lieues de Rennes; et à 4 lieues 1/2 de Bourgneuf, jadis sa subdélégation. On y compte 1,300 communiants. La cure était à l'ordinaire. Ce territoire offre à la vue, des marais, des prairies, des terres en labour, quelques vignes, et peu de bois; c'est un des meilleurs du Comté Nantais. La rivière du Tenu, qui vient du lac de Grand-Lieu et qui va se jeter dans la Loire, procure aux habitants la facilité de faire passer par eau, leurs denrées à Nantes et à Paimbœuf. Il y a dans l'endroit une manufacture de tuiles et de briques.

Vue avait autrefois le titre de ville, et avait un château fort. Le roi Raoul, qui mourut l'an 936, prit son château, et le rendit à Geoffroi, à qui il appartenait. Un prêtre de l'évêché de Nantes nous a conservé la description d'une monnaie

frappée à Vue. C'est un tiers de sou d'or, avec une tête ceinte du diadême perlé, les houpes pendantes, une grosse perle sur le front, pour légende : VIRILIACOF......; de l'autre côté une †, et, pour légende : FRIDERICOMON. Cette monnaie est du comte Théodoric, fils de Budic, comte de Vannes, vers 570. Viriliac, dans l'Aquitaine, est le fort où il se retira, lorsque Macliau, comte de Vannes, qui cherchait à se défaire de lui pour envahir son petit état, l'eut obligé de s'enfermer dans le château de la ville de Viriliac, aujourd'hui le bourg de Vue.

En 1400, le manoir de la Blanchardaie appartenait au sieur N....; cette terre, qui avait une haute-justice, appartient présentement à M. Danguy. Cette paroisse est du canton et du ressort de la justice-de-paix du Pellerin; 5.e arrondissement de sous-préfecture.

FIN.

Itinéraire.

ITINÉRAIRE

DES GRANDS CHEMINS

QUI SE TROUVENT EN BRETAGNE,

PAR LE MOYEN DUQUEL

ON VOIT LE CHEMIN QU'UN VOYAGEUR EST OBLIGÉ DE FAIRE POUR SE RENDRE DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DE CETTE PROVINCE;

AVEC

LES PRINCIPAUX ENDROITS QUI SE TROUVENT SUR CES ROUTES.

ROUTE DE RENNES A NANTES.

(La lieue est de 2,400 toises.)

	Lieues	1/2
De Rennes à Bout-de-Lande.	3	1/2
De Bout-de-Lande à Roudun.	2	1/3
De Roudun à Bain.	1	1/2

	Lieues	1/2
De Bain à la Berharay.	2	1/4
De la Berharay à Derval.	2	1/3
De Derval à Nozay.	2	3/4
De Nozay à la Maison-Blanche.	3	1/2
De la Maison-Blanche à Gesvre	2	1/2
De Gesvre à Nantes.	2	3/4
TOTAL *de Rennes à Nantes*. . . .	23	1/24

ROUTE DE NANTES A INGRANDE ET ANGERS.

De Nantes à la Seilleraye.	3	»
De la Seilleraye à Oudon.	3	1/2
D'Oudon à Ancenis.	2	1/2
D'Ancenis à Varades.	3	1/2
De Varades à Champtocé	3	»
De Champtocé à Saint-Georges.	2	»
De Saint-Georges à Angers.	4	1/2
TOTAL *de Nantes à Angers*. . . .	22	»

ROUTE DE NANTES A REMOUILLÉ, POUR LA ROCHELLE.

De Nantes à Aigrefeuille (la poste est maintenant à la Jaunais). .	4	2/3
D'Aigrefeuille au poteau de Remouillé, qui sépare la Bretagne d'avec le Poitou; aujourd'hui le département de la Loire-Inférieure est séparé de celui de la Vendée, par un petit ruisseau et un pont sur la grande route vis-à-vis la maison des Mortiers, appartenant à M. Guignard, à 300 toises du pont de Remouillé	»	1/3
De cet endroit à la Rochelle.	24	»
Il faut voir toute la route sur le livre de poste.		
TOTAL *de Nantes à la Rochelle par Chantonay*. . . .	29	»

ROUTE DE NANTES A BREST,

Passant par Vannes, Auray, Hennebon, Quimperlé, Quimper, Châteaulin, le Faou, et Landerneau.

	Lieues.	
De Nantes à Sautron.	2	1/4
De Sautron au Temple.	2	1/2
Du Temple au Moire, où se trouve l'embranchement de Saint-Nazaire et de Guérande.	2	1/3
Du Moire à Pont-Château.	3	1/4
De Pont-Château à la Roche-Bernard.	4	
De la Roche Bernard à Mussillac.	3	1/2
De Mussillac à Theix.	3	1/4
De Theix à Vannes.	2	»
Total *de Nantes à Vannes.*	22	3/4
De Vannes à Auray.	3	1/2
D'Auray à Landevant, où se trouve l'embranchement du Port-Louis, qui est à 3 lieues 1/4.	3	1/3
De Landevant à Branderion.	1	1/3
De Branderion à Hennebon.	1	1/2
De Hennebon à Pontscorff.	2	1/4
De Pontscorff à Quimperlé.	2	5/6
De Quimperlé à Bannalec.	3	»
De Bannalec à Rosporden.	2	1/24
De Rosporden à Quimper.	4	2/3
Total *de Vannes à Quimper.*	24	11/24
De Quimper à Châteaulin.	5	1/8
De Châteaulin au Pont-de-Buis.	1	5/6
Du Pont-de-Buis au Faou.	2	1/24
Du Faou à Yrvillac.	2	1/12
D'Yrvillac à Landerneau.	2	»

	Lieues.	
De Landerneau à Guipava	2	1/3
De Guipava à Brest	2	»
Total *de Quimper à Brest*	17	5/12

RÉCAPITULATION DE LA ROUTE DE NANTES A BREST.

De Nantes à Vannes	22	3/4
De Vannes à Quimper	24	11/24
De Quimper à Brest	17	5/12
Total *de Nantes à Brest*	65	15/24

ROUTE DE QUIMPER A BREST PAR LANVAUX.

De Quimper à Plougonnec	3	»
De Plougonnec à Loc-Renan	»	3/4
De Loc-Renan à Lanvaux	7	1/2
De Lanvaux à Brest, (trajet de mer)	2	1/12
Total	13	1/3
Total *de Nantes à Brest, par Lanvaux*	60	13/24

ROUTE DE RENNES A LA GRAVELLE.

De Rennes au village des Forges, où il y a une poste	2	1/2
Du village des Forges à Châteaubourg	2	»
De Châteaubourg à Saint-Jean-sur-Vilaine	»	3/4
De Saint-Jean-sur-Vilaine à Vitré	2	1/3
De Vitré à la Croix-du-Maine, qui fait la séparation de la Bretagne d'avec le Maine	3	»
De la Croix-du-Maine à la Gravelle	»	1/2
Total *de Rennes à la Gravelle*	11	1/12
De la Gravelle à Paris	62	1/6
Total *de Rennes à Paris*	73	1/4

ROUTE DE RENNES A BREST.

	Lieues.	
De Rennes à Pacé.	1	5/6
De Pacé à Bedé.	2	1/3
De Bedé à Montauban.	1	1/3
De Montauban à Quedillac.	2	»
De Quedillac à Saint-Jouan-des-Guerests.	»	1/2
De Saint-Jouan-des-Guerests à Broons.	2	1/2
De Broons à Plestan.	4	»
De Plestan à Noyal.	1	»
De Noyal à Lamballe.	»	2/3
TOTAL *de Rennes à Lamballe.*	15	3/4

ROUTE DE LAMBALLE A SAINT-BRIEUC.

De Lamballe à Yffiniac.	2	1/2
D'Yffiniac à Langueux.	»	2/3
De Langueuex à Saint-Brieuc.	»	5/6
TOTAL *de Lamballe à Saint-Brieuc.*	4	»
De Saint-Brieuc à Tremuzon.	1	2/3
De Tremuzon à Châtelaudren.	2	»
De Châtelaudren à Plouagat-Châtelaudren.	»	1/2
De Plouagat-Châtelaudren à Guingamp.	2	1/2
TOTAL *de Saint-Brieuc à Guingamp.*	6	2/3
De Guingamp à Louargat.	3	»
De Louargat à Belle-Ile-en-Terre.	1	1/4
De Belle-Ile-eu-Terre à Plounevez Moedec.	»	2/3
De Plounevez Moedec à Plounerin.	1	1/2
De Plounerin à Plouagat-Moisan.	1	1/4
De Plouagat-Moisan au Pont-Hou.	»	1/3

	Lieues	
Du Pont-Hou à Plouigneau.	1	1/2
De Plouigneau à Morlaix.	1	5/6
Total *de Guingamp à Morlaix*. . . .	11	1/3
De Morlaix à Pleibert-Saint-Egonec.	2	1/4
De Pleibert-Saint-Egonec à Landiviziau.	2	1/8
De Landiviziau à Landerneau.	3	2/3
Total *de Morlaix à Landerneau*. . . .	8	»
De Landerneau à Guipava.	2	1/3
De Guipava à Brest.	2	»
Total *de Landerneau à Brest*. . . .	4	1/3

RÉCAPITULATION DE LA ROUTE DE RENNES A BREST,
ET DE RENNES A PARIS.

De Rennes à Lamballe.	15	3/4
De Lamballe à Saint-Brieuc.	4	»
De Saint-Brieuc à Guingamp.	6	2/3
De Guimgamp à Morlaix.	11	1/3
De Morlaix à Landerneau.	8	»
De Landerneau à Brest.	4	1/3
Total *de Rennes à Brest*. . . .	50	1/2
De Rennes à Paris.	73	1/4
Total *de Brest à Paris*. . . .	123	1/3

ROUTE DE RENNES A PLOERMEL ET A VANNES.

De Rennes à Mordelle.	2	3/4
De Mordelle à Plélan.	4	1/4
De Plélan à Baignon.	1	»

	Lieues.	
De Baignon à Campeneac.	2	»
De Campeneac à Gourhel.	1	1/4
De Gourhel à Ploërmel	»	3/4
Total *de Rennes à Ploërmel*.	12	»
De Ploërmel au Rho-Saint-André.	2	»
De Rho-Saint-André à Elven.	3	3/4
D'Elven à Vannes	3	1/13
Total *de Rennes à Vannes*.	21	1/12

ROUTE DE RENNES A SAINT-MALO.

De Rennes à Hédé.	4	1/2
De Hédé à Tinteniac.	1	»
De Tinteniac à Saint-Domineuc.	1	1/4
De Saint-Domineuc à Saint-Pierre-de-Plesguen.	1	1/2
De Saint-Pierre-de-Plesguen à Châteauneuf.	2	3/4
De Châteauneuf à Saint-Jouan.	1	1/4
De Saint-Jouan à Saint-Malo.	1	1/2
Total *de Rennes à Saint-Malo*.	13	3/4

ROUTE DE RENNES A LA GUERCHE.

De Rennes à Chantepie.	1	»
De Chantepie à Châteaugiron.	2	1/6
De Châteaugiron à Moulins.	2	1/2
De Moulins à Vis-Seiche.	1	2/3
De Vis-Seiche à la Guerche.	1	1/6
Total *de Rennes à la Guerche*.	9	1/2
De la Guerche au village de la Lande-Ronde, où se sépare la Bretagne d'avec l'Anjou.	1	1/4

	Lieues.	
De la Lande-Ronde à Cuillé.	»	1/2
De Cuillé à Cossé.	3	1/2
De Cossé à Laval.	3	1/2
TOTAL *de la Guerche à Laval*. . . .	8	2/3

ROUTE DE LA GUERCHE A ANGERS PAR CRAON.

De la Guerche à la Lande de la Grimaudière, où se fait la séparation de la Bretagne d'avec l'Anjou.	1	1/3
De la Lande de la Grimaudière à l'abbaye de la Roë.	1	»
De l'abbaye de la Roë à Craon.	2	3/4
De Craon à Châtelais.	2	1/3
De Châtelais au Lion.	4	2/3
Du Lion à la Membrolle.	1	3/4
De la Membrolle à Angers.	2	3/4
TOTAL *de la Guerche à Angers*. . . .	16	1/2

ROUTE DE RENNES A FOUGÈRES.

De Rennes à Liffré.	3	1/2
De Liffré à Saint-Aubin-du-Cormier.	2	»
De Saint-Aubin-du-Cormier à Saint-Jean-sur-Couesnon. . . .	»	11/12
De Saint-Jean-sur-Couesnon à Romagné.	2	»
De Romagné à Fougères.	»	3/4
TOTAL *de Rennes à Fougères*. . . .	9	1/6

ROUTE DE FOUGÈRES A LOUVIGNÉ EN NORMANDIE.

De Fougères à Landehan.	1	2/3
De Landehan à Louvigné.	1	2/3
De Louvigné au Ruisseau-Français, qui sépare la Bretagne d'avec la Normandie.	»	11/12
TOTAL *de Fougères à Louvigné en Normandie*. . .	4	1/4

ROUTE DE FOUGÈRES A ERNÉ DANS LE MAINE.

	Lieues.	
De Fougères à Beaucé.	»	3/4
De Beaucé à Fleurigné.	»	1/2
De Fleurigné à la Pélerine, où se sépare la Bretagne d'avec le Maine.	1	1/8
De la Pélerine à Erné.	2	1/24
TOTAL *de Fougères à Erné.*	4	1/3

ROUTE DE FOUGÈRES A LAVAL.

De Fougères à Dompierre-du-Chemin.	2	1/4
De Dompierre-du-Chemin à Princé, auprès duquel se sépare la Bretagne d'avec le Maine.	1	1/2
De Princé à la Croix-Ille.	»	1/2
De la Croix-Ille au Bourgneuf.	1	3/4
Du Bourgneuf à Saint-Ouen.	1	1/6
De Saint-Ouen à Laval.	2	3/4
TOTAL *de Fougères à Laval.*	9	11/12

ROUTE DE RENNES A SAINT-JAMES EN NORMANDIE.

De Rennes à Saint-Aubin-d'Aubigné.	4	»
De Saint-Aubin-d'Aubigné à Romazi.	3	1/6
De Romazi à Tremblay.	1	1/6
De Tremblay à la séparation de la Bretagne d'avec la Normandie.	1	3/4
De cette séparation à Saint-James.	1	3/4
TOTAL *de Rennes à Saint-James.*	11	10/12

ROUTE DE RENNES A DOL.

De Pennes à Hédé.	4	1/2
De Hédé à Combourg.	3	»

	Lieues	
De Combourg à Dol.	3	1/3
Total *de Rennes à Dol.*	10	10/12

ROUTE DE DOL A FOUGÈRES.

De Dol à Laboussac.	2	»
De Laboussac à Trans.	1	»
De Trans à Antrain.	2	»
D'Antrain à Saint-Brice.	2	1/4
De Saint-Brice à Saint-Etienne-en-Coglais.	»	10/12
De Saint-Etienne-en-Coglais à Fougères.	2	1/4
Total *de Dol à Fougères.*	10	1/3

ROUTE DE DOL A PONTORSON.

De Dol à Baguer-Pican.	1	»
De Baguer-Pican à Cendre.	2	3/4
De Cendre à Pontorson.	»	1/4
Total *de Dol à Pontorson.*	4	»

ROUTE DE RENNES A CHATEAUBRIANT ET A NANTES.

De Rennes à Vern	1	2/3
De Vern aux Trois-Maries.	1	1/2
Des Trois-Maries à Tourie.	3	1/2
De Tourie à Soulvache.	»	10/12
De Soulvache à Rougé.	1	1/8
De Rougé à Châteaubriant.	2	1/4
Total *de Rennes à Châteaubriant.*	10	2/3
De Châteaubriant à Melleray.	4	»
De Melleray à Joué.	2	»

	Lieues.	
De Joué à Petit-Mars	3	»
De Petit-Mars à Carquefou.	2	3/4
De Carquefou à Nantes.	2	1/4
TOTAL *de Châteaubriant à Nantes*.	14	»
TOTAL *de Rennes à Nantes, par Châteaubriant*.	24	2/3

ROUTE DE NANTES A CLISSON.

De Nantes au Pallet.	4	1/2
Du Pallet à Clisson.	1	2/3
TOTAL *de Nantes à Clisson*.	6	1/6

ROUTE DE NANTES A VALLET, A LA REGRIPPIÈRE ET A BEAUPREAU.

De Nantes à la Chapelle-Heulin.	4	»
De la Chapelle-Heulin à Vallet.	1	1/2
De Vallet à la Regrippière, où se sépare la Bretagne d'avec l'Anjou.	1	1/2
De la Regrippière à Beaupreau.	3	1/2
TOTAL *de Nantes à Beaupreau*.	10	1/2

ROUTE DE NANTES A PALLUAU, POUR LES SABLES-D'OLONNE.

De Nantes au Pont-James.	5	1/4
Du Pont-James à Saint-Etienne-de-Corcoué.	1	1/2
De Saint-Etienne-de-Corcoué à Legé.	2	1/4
De Legé au ruisseau du Guiochau, qui sépare la Bretagne d'avec le Poitou.	1	2/3
De ce ruisseau à Palluau.	»	1/3
TOTAL *de Nantes à Palluau*.	10	10/12
De Nantes à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.	5	»

ROUTE DE NANTES A MACHECOUL.

	Lieues.	
De Nantes au Port-Saint-Père.	4	3/4
Du Port-Saint-Père à Machecoul.	4	»
TOTAL *de Nantes à Machecoul.*	8	3/4

ROUTE DE NANTES A BOURGNEUF.

De Nantes au Port-Saint-Père.	4	3/4
Du Port-Saint-Père à Sainte-Pazanne.	1	1/4
De Sainte-Pazanne à Bourgneuf.	3	»
TOTAL *de Nantes à Bourgneuf.*	9	»

ROUTE DE NANTES A PAIMBOEUF.

De Nantes à Vue.	7	1/4
De Vue à Paimbœuf.	3	1/4
TOTAL *de Nantes à Paimbœuf.*	10	1/2

ROUTE DE PAIMBOEUF A PORNIC.

De Paimbœuf à Saint-Père-en-Retz et Saint-Opportune.	2	»
De Saint-Père-en-Retz à Pornic.	2	1/2
TOTAL *de Paimbœuf à Pornic.*	4	1/2

ROUTE DE NANTES A SAVENAY, SAINT-NAZAIRE ET GUÉRANDE.

De Nantes à Savenay.	7	1/6
De Savenay à Montoir.	3	3/4
De Montoir à Saint-Nazaire.	1	1/2
De Saint-Nazaire à Guérande.	4	1/2
TOTAL *de Nantes à Guérande.*	16	1/2

	Lieues.	
De Guérande au Croisic	1	1/2

ROUTE DE GUÉRANDE A LA ROCHE-BERNARD.

De Guérande à Herbignac	3	1/2
D'Herbignac à la Roche-Bernard	1	1/2
TOTAL *de Guérande à la Roche-Bernard*	5	»

ROUTE DE LA ROCHE-BERNARD A REDON.

De la Roche-Bernard à Sévérac	4	»
De Sévérac à Fégréac	1	»
De Fégréac à Redon	2	»
TOTAL *de la Roche-Bernard à Redon*	7	»

ROUTE DE REDON A ANCENIS.

De Redon à Rozay	4	1/3
De Rozay à Blain	3	»
De Blain à Boute-Bois	2	1/4
De Boute-Bois à Nort	2	1/4
De Nort aux Touches	1	1/8
Des Touches à Ancenis	4	3/4
TOTAL *de Redon à Ancenis*	17	3/4

ROUTE D'ANCENIS A CHATEAUBRIANT.

D'Ancenis à Saint-Mars-de-la-Jaille	4	»
De Saint-Mars-de-la-Jaille à Saint-Sulpice-des-Landes	1	1/2
De Saint-Sulpice-des-Landes à la Chapelle-Glain	1	»
De la Chapelle-Glain à Saint-Julien-de-Vouvantes	»	5/6
De Saint-Julien-de-Vouvantes à Châteaubriant	3	»
TOTAL *de Redon à Châteaubriant*	10	1/3

ROUTE DE RENNES A ANGERS.

	Lieues.	
De Rennes à Châteaubriant	10	2/3
De Châteaubriant à Saint-Julien-de-Vouvantes	3	»
De Saint-Julien-de-Vouvantes à la Chapelle-Glain	»	5/6
De la Chapelle-Glain à Candé, où se fait la séparation de la Bretagne d'avec l'Anjou	3	»
De Candé au Lorroux	2	2/3
Du Lorroux à Angers	5	1/2
TOTAL *de Rennes à Angers*	26	1/12

ROUTE DE CHATEAUBRIANT A LA GUERCHE, ET A VITRÉ

De Châteaubriant à Forges	4	1/3
De Forges à Rannée	1	1/2
De Rannée à la Guerche	»	1/2
TOTAL *de Châteaubriant à la Guerche*	6	1/3
De la Guerche à Moutier	»	3/4
De Moutier à Vitré	3	3/4
TOTAL *de la Guerche à Vitré*	4	1/2

ROUTE DE NANTES A PARIS PAR LE MANS.

	Postes.	
De Nantes à la Seilleraye	1	1/2
De la Seilleraye à Oudon	1	3/4
D'Oudon à Ancenis	1	1/4
D'Ancenis à Varades	1	3/4
De Varades à Champtocé	1	1/2
De Champtocé à Saint-Georges	1	»
De Saint-Georges à Angers	2	1/4
TOTAL *de Nantes à Angers, 22 lieues, ou*	11	»

	Postes.	
D'Angers à Suette.	2	1/2
De Suette à Durdal.	2	»
De Durdal à la Flèche.	1	1/2
De la Flèche à Fouletourte.	2	1/2
De Fouletourte à Guesselard.	1	»
De Guesselard au Mans.	2	»
TOTAL *d'Angers au Mans*, 23 *lieues, ou.*	11	1/2
Du Mans à Saint-Mars-la-Bruyère.	1	3/4
De Saint-Mars-la-Bruyère à Conneré.	1	1/4
De Conneré à la Ferté-Bernard.	2	1/2
De la Ferté-Bernard à Nogent-le-Rotrou.	2	1/2
De Nogent-le-Rotrou à Montlandon.	2	1/2
De Montlandon à Courville.	2	»
De Courville à Chartres.	2	1/4
TOTAL *du Mans à Chartres*, 29 *lieues* 1/4, *ou.*	14	3/4
De Chartres à Maintenon.	2	1/4
De Maintenon à Epernon.	1	»
D'Epernon à Rambouillet.	1	1/2
De Rambouillet à Coignières.	1	3/4
De Coignières à Versailles.	2	»
De Versailles à Sèvre.	1	»
De Sèvre à PARIS.	1	1/4
TOTAL *de Nantes à Paris par le Mans*, 95 *lieues* 1/2, *ou.*	47	3/4

ROUTE DE NANTES A PARIS, PAR LA LEVÉE.

De Nantes à Angers, 22 lieues, ou.	11	»
D'Angers à Port-la-Vallée.	2	1/2
De Port-la-Vallée aux Rosiers.	1	1/4
Des Rosiers à la Croix-Verte.	2	»
De la Croix-Verte à Chouzé.	2	1/4

	Postes	
De Chouzé aux Trois-Valets.	1	1/2
Des Trois-Valets à Langeais.	1	1/2
De Langeais à Luines.	1	1/2
De Luines à Tours.	1	1/2
Total *d'Angers à Tours*, 28 *lieues*, *ou*.	14	»
De Tours à Frillères.	1	1/2
De Frillères à Amboise.	1	1/2
D'Amboise à Veuves.	1	1/2
De Veuves à Choisi.	1	1/2
De Choisi à Blois.	1	1/2
De Blois à Menars.	1	»
De Menars à Mer.	1	1/2
De Mer à Beaugency.	1	1/2
De Beaugency à Saint-Ay.	1	1/2
De Saint-Ay à Orléans.	1	1/2
Total *de Tours à Orléans*, 29 *lieues*, *ou*.	14	1/2
D'Orléans à Chevilly.	1	3/4
De Chevilly à Artenay.	1	»
D'Artenay à Toury.	1	1/2
De Toury à Angerville.	1	3/4
D'Angerville à Mondesir.	1	3/4
De Mondesir à Etampes.	1	»
D'Etampes à Etrechy.	1	»
D'Etrechy à Arpajon.	1	1/2
D'Arpajon à Lonjumeau.	1	1/2
De Lonjumeau à Berny.	1	»
De Berny à Paris.	1	1/2
D'Orléans à Paris, 29 lieues 1/2 ou.	14	3/4
Total *de Nantes à Paris, par la levée*, 108 *lieues* 1/2, *ou*.	54	1/4

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES VILLES, PAROISSES, TRÈVES ET ABBAYES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

FIN DE LA TABLE.



